



HAL
open science

**Epreuves de l'exil et solidarités de proximité:
Ethnographie de l'accueil des exilés dans la vallée de la
Roya (2017-2020)**

Helene Mazin

► **To cite this version:**

Helene Mazin. Epreuves de l'exil et solidarités de proximité: Ethnographie de l'accueil des exilés dans la vallée de la Roya (2017-2020). Sociologie. Université de Lyon, 2022. Français. NNT : 2022LYSE2025 . tel-03937565

HAL Id: tel-03937565

<https://theses.hal.science/tel-03937565v1>

Submitted on 13 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



N° d'ordre NNT : 2022LYSE2025

THÈSE de DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

Opérée au sein de

L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2

École Doctorale : ED 483

Sciences sociales

Discipline : Socio Anthropologie

Soutenue publiquement le 18 mars 2022, par :

Hélène MAZIN

Épreuves de l'exil et solidarités de proximité.

*Ethnographie de l'accueil des exilés dans la vallée de la
Roya (2017-2020).*

Devant le jury composé de :

Blandine DESTREMAU, Directrice de recherche, CNRS, Présidente

Swanie POTOT, Directrice de recherche, CNRS, Rapporteur

Joan STAVO-DEBAUGE, Chercheur HDR, Université de Lausanne, Rapporteur

Bertrand RAVON, Professeur des universités, Université Lumière Lyon 2, Co-Directeur de thèse

Spyros FRANGUIADAKIS, Maître de conférences, Université Lumière Lyon 2, Co-Directeur de thèse

Contrat de diffusion

Ce document est diffusé sous le contrat *Creative Commons* « [Paternité – pas de modification](#) » : vous êtes libre de le reproduire, de le distribuer et de le communiquer au public à condition d'en mentionner le nom de l'auteur et de ne pas le modifier, le transformer ni l'adapter.

Université Lumière Lyon II

École doctorale 483

Faculté d'Anthropologie, de Sociologie et de Sciences Politiques

Département de sociologie

Centre Max Weber - UMR 5283 - Équipe 3 Politiques de la connaissance

Épreuves de l'exil et solidarités de proximité

*Ethnographie de l'accueil des exilés dans
la vallée de la Roya (2017-2020)*

Hélène MAZIN

Sous la direction de Bertrand RAVON & Spyros FRANGUIADAKIS

Présentée et soutenue publiquement le 18 mars 2022

Devant un jury composé de :

Blandine Destremau, Directrice de recherche au CNRS, IRIS-EHESS

Spyros Franguiadakis, Maître de Conférences, Université Lyon2, co-directeur de la thèse

Swanie Potot, Directrice de Recherche au CNRS, URMIS

Bertrand Ravon, Professeur des Universités, Université Lyon2, directeur de la thèse

Joan Stavo-Debaugé, Chargé de cours UNIL, HDR.

À Spyros et Bertrand pour leur accompagnement tout au long de mon parcours de sociologue. Merci à tous les deux d'avoir fait preuve d'une grande disponibilité et d'une écoute sincère quant à ce qui me tenait à cœur dans ce travail de thèse ;

À Blandine Destremau, Swanie Potot et Joan Stavo-Debauge pour avoir accepté d'être membres de mon jury de thèse ;

À l'École doctorale Sciences Sociales de l'Université de Lyon pour m'avoir attribué un Contrat Doctoral ;

Aux membres de Roya Citoyenne, Défends Ta Citoyenneté, Emmaüs Roya et Kesha Niya. Ces collectifs qui luttent pour l'accueil des exilés dans les Alpes et que même une tempête n'a pas réussi à affaiblir ;

À Marion et Cédric pour leur confiance, leur amitié et leur ténacité admirable ;

À Hubert pour son engagement inspirant et pour les graines d'hospitalité qu'il a semé avant de nous quitter ;

À Camille et Alain pour leur philosophie de l'accueil et de la relation à autrui qui m'a profondément marqué ;

À Pâquerette, notre affectueux « banquier » alimentaire ;

À Esther qui m'a poussé dans mes retranchements en me faisant emprunter un soir d'hiver un long tunnel enneigé ;

À ce jeune exilé d'origine érythréenne qui ne comprenait pas pourquoi nous l'accueillions gratuitement dans la ferme de Cédric, et qui a insisté pour que je lui donne des réponses. C'est ce que j'ai essayé de faire pendant ces quatre années de recherche ;

À Lucile, Enzo Barnaba, Léa, Loïc, Céline, Halefom, Elyas, Emmanuelle, Omran, Abdul Manane, Zia, Mireille, Jules, Michel, Charlotte, Hossein, Christian, Jacky, Morgan, Chamberlain, Chibani, Halafez, Abakar, Abdallah, Jason, Jibi, Suzel,

Nathalie, Joseph, Abdul, Angossom, Catherine, Elisabeta, Titi, Manon, Amadou, Moussy, Isa, Corinne, Christine, René, Imad, Thibault, Kim, Sylvain, Claudine, Jean-Noël, Marisa, Alex, Françoise, Gisèle, Julie, Youssif, Ali, Hassan, Jean-Pierre, Mebratu, Adèle, Elena, Rob, Pierre-Alain... et à tant d'autres personnes croisées sur les sentiers de la Roya ;

À Tarek, Mattéo, Amal, Tanais, Mati, Axel, Marius, Camille et Claire pour leur précieux soutien au cours de ces dernières années mouvementées ;

Au CCL, notre heureuse maison et à notre lieu d'accueil à construire ;

Aux relecteurs et relectrices : Nadir, Vincent, Véronique, Cathy, Clémence, Mati, Mattéo, Léa, Tom, Tassiana, Juliette, Pascale, Mikael, Amal, Camille, Nicolas, Corentin, Louise, Marie, Nans, Simone, Adrien ;

À ma grand-mère Nicole pour m'avoir transmis le « souci » des autres.

Sommaire

Avant-propos	1
<i>Carte de la vallée de la Roya : zones de contrôle et voies de passage</i>	3
Introduction	4
Enquêter sur la solidarité avec les exilés dans la vallée de la Roya	4
La problématique migratoire à partir des années 1980.....	9
La médiatisation d'une « crise migratoire » contemporaine	12
La vallée de la Roya : un territoire emblématique de mobilisation.....	18
Plan de la thèse : épreuves d'engagement, de passage et d'accueil	22
PARTIE I – Le terrain et ses épreuves d'engagement	26
Chapitre 1 – La vallée de la Roya comme territoire d'engagements	28
1. Une histoire de passage et de résistance	28
1.1 Un haut-lieu de passage transfrontalier	28
1.2 Un territoire de luttes sociales et environnementales	31
1.3 Création de l'association <i>Roya Citoyenne</i>	35
2. L'émergence d'un mouvement de solidarité en faveur des exilés.....	36
2.1 L'occupation des « Lucioles ».....	38
2.2 Le camp de l'association <i>Défends Ta Citoyenneté</i>	40
2.3 La communauté paysanne <i>Emmaüs Roya</i>	41
2.4 Les aidants discrets et les opposants à l'accueil	41
Chapitre 2 - Une ethnographie embarquée	43
1. Prendre part à l'accueil des exilés	43
1.1 L'arrivée sur le terrain	43
1.2 Les tourments de l'expérience militante.....	44
2. La démarche de recherche	46
2.1 Une posture de proximité	46
2.2 Questions de confidentialité	48
2.3 Objectiver l'expérience incarnée de l'enquêtrice	50
3. Une enquête multi-située	52
3.1 L'exploration des lieux de solidarité	52
3.2 Diffusion dans l'espace public	53
Chapitre 3 - Problématisation et dispositif d'enquête	56
1. Analyser la construction d'un problème public relatif à l'accueil des exilés dans la vallée de la Roya.....	56
1.1 Les épreuves de l'engagement.....	56
1.2 La dimension territoriale	59
2. Analyser les pratiques d'accueil.....	62
2.1 Le principe d'hospitalité et ses revendications publiques	62
2.2 L'accueil comme rapprochement : usage du concept de communauté	63
3. Les dispositifs d'enquête de terrain	68
3.1 Expériences et stratégies relatives au passage de la frontière	70
3.2 Les pratiques d'accueil au domicile et au camp	75
3.3 Les opérations de dénonciation publique	80

PARTIE II – Surveillance et attention publique à l’égard des exilés 83

Chapitre 4 - Le traitement public des exilés à la frontière : accueil contre refoulement. 85

1. Le déploiement de la frontière : un dispositif militaire et administratif d’exception 85
 - 1.1 État d’urgence et contrôles migratoires 85
 - 1.2 Militarisation de la zone frontalière..... 88
 - 1.3 Condamner les pratiques des autorités : le travail associatif 92
2. Entrer sur le territoire : l’exilé au bord de l’espace politique 101
 - 2.1 L’état et ses frontières : principe de souveraineté et paradoxes 101
 - 2.2 L’accueil des exilés : épreuves d’hospitalité et droit d’appartenance 104

Chapitre 5 - L’expérience de la traversée clandestine : empêchements et solidarités 109

1. Franchir la frontière : une traversée en milieu hostile 110
 - 1.1 Une mobilité forcée et empêchée 110
 - 1.2 Un passage à risque 113
 - 1.3 « Passer » inaperçu 115
2. Une expérience du paraître 119
 - 2.1 Le stigmate d’« être migrant »..... 119
 - 2.2 Une impossible indifférence 121
3. Passer la frontière, une affaire de solidarité ? 124
 - 3.1 La solidarité entre pairs : la traversée comme expérience collective 124
 - 3.2 Entre exilés et riverains, des attentions prudentes 127

Chapitre 6 - Les distributions alimentaires à Vintimille : travail de *care* et horizon de dénonciation 133

1. Les maraudes : un travail relationnel « à la sauvette » 134
 - 1.1 Impératif d’assistance et engagement subversif 134
 - 1.2 « Aller vers » : fabriquer les espaces de la relation d’aide 142
2. (Dé)localiser la solidarité : un maillage de collectifs autour de l’aide alimentaire 148
 - 2.1 Associations locales et mise en réseau 148
 - 2.2 Une solidarité exportable : l’arrivée des *Kesha Niya* 150
3. De l’assistance à la dénonciation 153
 - 3.1 Institutionnalisation et renforcement du travail relationnel..... 153
 - 3.2 Observer et dénoncer : les distributions alimentaires à la sortie des locaux de détention 158

Chapitre 7 – Tracer l’expérience migratoire : un enjeu de reconnaissance publique. Analyse d’ateliers graphiques à Vintimille 164

1. Dessiner et mettre en récit l’expérience migratoire 166
 - 1.1 Un espace graphique de « mise en relation » 166
 - 1.2 Les procédés de représentation graphique 171
2. Du dessin à la trace ? Narrativité subjective et collective 174
 - 2.1 Tracés singuliers et témoignages 174
 - 2.2 La « trace » et son exposition 178
3. Exposer les dessins : un dispositif de « reconnaissance » 180
 - 3.1 Faire mémoire de la traversée des exilés dans la vallée de la Roya 180
 - 3.2 Carrière d’exposition et déclaration de soi 183

PARTIE III – Les lieux de l'accueil : expérience domestique et engagement public..... 188

Chapitre 8 – Accueillir chez-soi : entre discrétion et publicisation	191
1. Le domicile comme lieu d'accueil.....	191
1.1 Des exilés devant sa porte : inquiétudes et impératif d'accueillir	191
1.2 Protéger et prendre soin : une affaire collective ?	197
1.3 Accueillir en clandestinité : protection et discrétion	209
2. De la clandestinité à l'accès à la procédure : un accueil temporaire durable	214
2.1 Le souci du devenir des exilés	214
2.2 Un accueil qui s'étend et se renouvelle	223
2.3 Légalisation du passage : prise en charge des mineurs non-accompagnés et protocole d'accès à la demande d'asile	228
3. La politisation de l'accueil : une imbrication du privé et du public	238
3.1 Le domestique et l'associatif : une interpellation locale	238
3.2 Le recours au droit et ses épreuves de réalité	241
3.3 La médiatisation des pratiques d'aide et ses coulisses	245

Chapitre 9 - Scènes juridiques et médiatisation : configuration d'une arène publique autour du « délit de solidarité ».....	249
1. Judicialisation et publicisation du « délit de solidarité »	250
1.1 Les procès des riverains de la Roya : retentissement public et requalification du délit	250
1.2 Une mobilisation à visée transformatrice : histoire d'un délit et d'un mouvement inter-associatif	256
2. Les ressorts de la dénonciation publique : médiateurs et médiatisations	262
2.1 L'impératif de la médiatisation, entre horizon politique et morale humanitaire	262
2.2 Rhétorique médiatique et personnalisation de l'engagement de Cédric Herrou : une figuration de l'héroïsation	270
3. Convoquer la fraternité : institutionnalisation d'un principe de solidarité.....	279
3.1 La plaidoirie au Conseil Constitutionnel : l'aide humanitaire n'est plus un délit ...	279
3.2 Ce que l'aide aux exilés fait au lien social	284

Chapitre 10 – Expériences de cohabitation entre exilés et riverains : sollicitude et épreuves du « vivre avec »	288
1. Accueillir chez-soi : fabriquer un espace de réciprocité	289
1.1 Chocs de la rencontre et processus de transformation de l'expérience	289
1.2 Les attendus de la relation : se dévoiler et participer	294
2. Cohabitation : mise en commun et séparation.....	301
2.1 Différenciations et concessions	301
2.2 Partage d'intimité et reconfiguration du « chez-soi ».....	306
3. Un espace de mitoyenneté	312
3.1 Controverses de voisinage : discrétion et diffamation	312
3.2 L'expérience de l'accueil comme geste politique	320

Chapitre 11 – Temporalisation et territorialisation de l'accueil : le renouvellement d'un problème public	326
1. Vers l'installation des exilés : une reconfiguration des pratiques d'accueil	327
1.1 La baisse du flux migratoire dans la vallée de la Roya : évolution des associations locales	327
1.2 Héberger des demandeurs d'asile et des mineurs non accompagnés	330

1.3 Un « habiter » temporaire : la relation d'accueil au risque de la rupture	335
2. Les transformations du camp et de l'association <i>Défends Ta Citoyenneté</i> : réinventer les pratiques d'accueil.....	342
2.1 Pérenniser l'accueil au camp : un tournant participatif	342
2.2 Temporalisation juridique : un accueil inachevé.....	348
3. La création d' <i>Emmaüs Roya</i> : un renouvellement de l'engagement	354
3.1 L'adhésion au réseau <i>Emmaüs</i> comme restructuration associative.....	354
3.2 Le « travail de la terre » : une reproblématisation de l'accueil	361
3.3 L'accueil communautaire à l'épreuve des enjeux écologiques	365
Conclusion	375
Le mouvement de l'accueil des exilés : un engagement « qui vient »	375
Les potentialités de l'accueil : réhabiliter les personnes et le territoire.....	381
Publiciser les territoires du « chez-soi » : perspectives de l'engagement	384
<i>Épilogue</i> – Trajectoire biographique : la recherche comme « boussole » de l'engagement	388
Bibliographie	392
ANNEXES	- 1 -

Avant-propos

23 octobre 2020.

Sac sur le dos, je marche depuis la gare de Breil-sur-Roya jusqu'à la communauté « Emmaüs Roya ». Je connais ce chemin par cœur mais ce jour-là, il est méconnaissable. Le cours du fleuve a changé et a laissé place à une berge boueuse. La quiétude du village est rompue par le bruit incessant des pelleteuses qui transportent du sable et des gravats pour essayer de contenir les débordements de la Roya. Je m'arrête au niveau du pont supérieur et je découvre un paysage défiguré. Vingt et un jours plus tôt, la Roya et les pluies ont tout emporté avec elles en raison d'un phénomène météorologique explosif. Dans un torrent infernal, les ponts, les routes et les maisons ont été endommagés voire détruits. Dix personnes sont décédées et autant sont portées disparues. Sur la route sinueuse, désormais fissurée, je pose prudemment mes pieds. La route penche. Les voitures stationnées menacent de tomber dans le fleuve, d'autres le sont déjà. Dans ce paysage apocalyptique, deux cochons surgissent du bout de la route et trottinent dans ma direction. J'entends la voix de Cédric. Il court après eux, une plaque de tôle à la main pour tenter de les empêcher d'avancer. Ensemble, nous parvenons à leur faire faire demi-tour et à contenir tant bien que mal leur trajectoire jusqu'à la ferme. De nouveau dans leur enclos, les cochons s'échappent le lendemain matin, puis de manière régulière. Inlassablement, Cédric et les compagnons d'Emmaüs réparent la clôture, à chaque fois un peu différemment, en tentant une nouvelle méthode et en s'équipant de nouveaux outils. Sans cesse, face à ces événements qui « échappent » et « débordent », ils essaient de tenir leurs engagements par le renouvellement de leurs actions.

Le point de départ de cette thèse est une expérience de terrain, profondément humaine et sensible. Elle s'est construite par la relation avec d'autres, dans le cadre d'un engagement bénévole et militant auprès de personnes en exil dans la vallée de la Roya. Cette recherche vient en soutien à l'engagement et à ses tourments. Pendant quatre années, j'ai partagé du temps et vécu des événements intenses avec des personnes confrontées à des épreuves douloureuses et révoltantes. Je me suis attachée à ces personnes et à ce territoire qui, malgré sa rudesse, regorge de potentialité et de créativité. Cette thèse est une manière de donner une voix à l'expérience à partir d'une matière sensible. Dans un rapport de proximité au territoire et aux personnes, j'ai tenté de développer une compréhension située du monde social. Cette

recherche documente un rapport au monde à partir de ces « tempêtes » qui nous ébranlent et qui soulèvent aussi de puissantes forces collectives.

La tempête qui a impacté la vallée de la Roya le 2 octobre 2020, clôture l'enquête de terrain. Cet événement produit de profondes transformations sur le territoire et reconfigure l'action des associations locales habituellement impliquées dans l'accueil des exilés. Dans une attention particulière et continue au territoire, cette thèse interroge les formes d'engagement qui surgissent, se cultivent et interagissent dans un milieu. Au fil des événements, j'ai suivi la capacité des personnes à tenir et à faire face. Cette recherche a pour ambition de penser mon engagement et celui des autres, dans ses épreuves de perdurance et de renouvellement.

Carte de la vallée de la Roya : zones de contrôle et voies de passage



Carte réalisée en mai 2018



Fleuve « La Roya »



Chemins de fer



Autoroute A8



Frontière franco-italienne



Routes



Points de contrôles (2015)

Introduction

Enquêter sur la solidarité avec les exilés dans la vallée de la Roya

Située dans les Alpes-Maritimes, aux portes de la frontière franco-italienne, cette petite vallée alpine d'une quarantaine de kilomètres n'a cessé de faire parler d'elle ces cinq dernières années. Dans les médias, les images de migrants bloqués en masse à la frontière ont récemment été remplacées par celles d'une catastrophe climatique : la tempête « Alex ». Ces événements ont bouleversé le quotidien des riverains de la Roya par une reconfiguration du territoire. Les voies de circulation ont été modifiées, les déplacements ont été ralentis, voire empêchés. Par ailleurs, ces événements ont attiré l'attention du public. Des centaines de journalistes sont venus rendre compte de ces « drames humanitaires » et des centaines de bénévoles ont pris part à des initiatives de solidarité portées localement. Face à ces urgences et aux « débordements » qui agitent la vallée de la Roya, les riverains ont par ailleurs réclamé l'intervention des pouvoirs publics et se sont organisés collectivement pour tenter de faire face à ces phénomènes exceptionnels.

Cette recherche en sociologie menée entre 2017 et 2020 s'intéresse précisément à l'accueil des exilés¹ dans la vallée de la Roya à partir de la mobilisation des riverains, des collectifs et des associations locales. Cette vallée enclavée, bordée au nord, au sud et à l'est par le territoire italien, est devenue un site exemplaire où se problématise l'arrivée et l'accueil des exilés sur le territoire national. À partir de la fin de l'année 2015, la vallée de la Roya subit de plein fouet les conséquences de la fermeture des frontières au sein de l'espace Schengen. Tandis que l'ensemble de l'Europe doit faire face à un fort afflux de réfugiés en raison des troubles géopolitiques qui secouent la planète, les gouvernements européens décident majoritairement de prendre des mesures pour fermer leurs routes et leurs ports. Sous prétexte d'une lutte anti-terroriste, les contrôles aux frontières sont rétablis pour une durée

¹ Au cours de ce travail, j'ai fait le choix de privilégier le terme d'« exilé » plutôt que celui de « migrant ». En effet, le terme de migrant s'est imposé dans les médias et l'opinion publique comme une figure socio-économique renvoyant à un phénomène de masse d'individus débarquant sur les côtes européennes. Cette image laisse peu de place à la singularité des personnes et à la notion d'expérience. Le terme d'exilé me semble plus approprié pour penser le phénomène à partir de l'expérience du déplacement sous contrainte. L'exil désigne « l'obligation de séjourner hors d'un lieu » (Exil. 2021. Dictionnaire en ligne Le Petit Robert). Il renvoie à l'expulsion et au bannissement. Le terme invite ainsi à prendre en compte la dimension territoriale au cours de ces épreuves de mobilité forcée. Sur mon terrain, la vallée de la Roya se présente comme une étape lors du parcours d'exil.

indéterminée. Les exilés éprouvent dès lors de plus en plus de difficultés à rejoindre le territoire européen.

Malgré tout, ces derniers s’immiscent dans les failles de la surveillance et explorent les possibilités de contournement afin de continuer leur parcours d’exil et de trouver asile quelque part, parfois au péril de leur vie. Le contrôle de la frontière franco-italienne a eu pour conséquence d’amener les exilés à emprunter des routes de plus en plus dangereuses. En octobre 2016, une jeune femme, Milet, exilée d’origine érythréenne âgée de 17 ans, percute un camion dans un tunnel de l’autoroute A8 situé à 50 mètres de la frontière. Sa mort provoque une vive indignation auprès des riverains français et italiens. Progressivement, une contestation résonne et un mouvement de mobilisation prend forme.

La vallée de la Roya est une voie de passage pour les personnes en cours de migration. Grâce à de multiples sentiers, elle permet de circuler entre l’Italie et la France en passant à travers les montagnes. À partir de 2016, des exilés principalement originaires d’Érythrée et du Soudan², fuyant des situations de conflit, de dictature et de pauvreté, empruntent les sentiers de la vallée pour tenter d’entrer en France. Des riverains croisent alors sur le bord des routes montagneuses et des voies de chemin de fer, des voyageurs épuisés et désorientés. Spontanément, certains riverains ont porté assistance à ces personnes en les invitant à venir se reposer quelques temps chez eux. Ces actes sont néanmoins surveillés de près par les autorités. Dans un contexte où la frontière est devenue un point névralgique de la lutte contre l’immigration, ces gestes d’hospitalité offerts par des citoyens apparaissent contradictoires avec la politique migratoire menée par les gouvernements. Les zones frontalières telles que la vallée de la Roya, mais aussi le Briançonnais, Grande-Synthe ou Calais sont ainsi devenues des sites privilégiés où s’observent ces tensions liées à l’arrivée des exilés, entre accueil et rejet.

Dans cette thèse, je m’intéresse spécifiquement au territoire de la vallée de la Roya, emblématique de la situation migratoire contemporaine pour les raisons évoquées ci-haut. La carte proposée ci-dessus ordonne et contient le mouvement de l’enquête. Le traçage des lignes fait émerger un territoire où est problématisée la question du passage des exilés d’un territoire à un autre. Cette enquête me conduit à saisir la question migratoire à partir de territoires traversés au sein desquels se fabriquent une expérience politique de l’accueil.

² En 2016 et 2017, l’Érythrée et le Soudan sont les deux pays d’origines principaux des exilés présents sur les routes migratoires de la vallée de la Roya. Au total, on comptabilise 17 nationalités africaines et de manière exceptionnelle quelques groupes d’iraniens et d’afghans.

La surveillance des frontières est devenue l'outil principal dont les pays européens se sont équipés pour faire face à l'arrivée des personnes exilées. Pourtant, cette gestion gouvernementale met en péril la vie des personnes. Ces dernières années nous assistons en effet à une hausse de la médiatisation des drames liés à la migration qui se produisent aux zones frontalières de l'Europe. Selon l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), plus de 30 000 personnes ont disparu sur les routes migratoires depuis 2014³.

On observe dès lors un changement dans la manière de débattre des politiques migratoires européennes. Les dénonciations s'accompagnent d'une vive interrogation morale et politique sur le devoir de secourir autrui, lorsque ce dernier n'est pas membre de l'espace politique, et qu'il est perçu comme une menace au regard des intérêts de l'État-nation. Force est de constater que la réponse des États européens n'a pas été à la hauteur de la mobilisation citoyenne en faveur de l'accueil aux exilés.

En effet, une partie de la société civile a réagi en opposition à ces politiques migratoires mortifères, en s'engageant dans l'aide aux exilés, notamment dans les zones de franchissement des frontières. Les équipes des navires de sauvetage, tels que *l'Aquarius*, le *Sea Watch* ou *l'Open Arms*, financés par des dons privés, ont pris en charge des milliers de migrants naufragés et les ont débarqués sains et saufs sur les côtes européennes, parfois à l'encontre des autorités⁴. Des maraudes solidaires s'organisent dans le territoire du Briançonnais, au col de Montgenèvre et au col de l'Échelle, à la recherche des exilés franchissant ces cols de montagne et qui s'exposent à des températures extrêmes. Les associations « *Tous solidaires !* » et le « *Refuge solidaire* » organisent régulièrement de grandes manifestations visant à alerter sur les dangers qu'encourent les migrants qui tentent de franchir la frontière par les Alpes. À contrario de ces initiatives d'accueil, des militants membres de *Génération Identitaire* ont mené en avril 2018 une opération médiatique de blocage de la frontière dans les Hautes-Alpes au col de l'Échelle, considérant que les mesures des gouvernements européens ne seraient pas assez fermes à l'égard des migrants et de leurs soutiens.

³ La plupart de ces disparitions ont eu lieu dans la mer Méditerranée. Voir le projet de l'OIM qui recense les personnes disparues sur les routes migratoires : <https://missingmigrants.iom.int/>

⁴ Ainsi, les capitaines allemandes Pia Klemp et Carola Rackete soupçonnées d'aide et de complicité à l'immigration illégale par la justice italienne encourent jusqu'à 20 ans d'emprisonnement. Le 12 juin 2019, le passage en force et l'arrestation de Carola Rackete est au centre de l'attention médiatique européenne. En effet, la capitaine aux commandes du navire humanitaire le *Sea-Watch 3* a accosté de force sur l'île italienne de Lampedusa afin de faire débarquer 53 personnes migrantes malgré l'interdiction du gouvernement italien. Carola Rackete est libre mais fait toujours l'objet d'une enquête pour aide à l'immigration clandestine.

Malgré les controverses, les empêchements et les interdictions, l'accueil des exilés s'affirme selon un principe d'assistance et de secours à autrui. Dans un bras de fer avec les autorités et face aux discours et actions de l'extrême-droite, ces mobilisations de la société civile ont permis de continuer à faire exister l'accueil des exilés en lui donnant une dimension morale et politique, à travers ce qui a été qualifié d'une « désobéissance citoyenne ». Ces phénomènes et leur couverture médiatique interrogent alors les contours de notre espace politique et les dynamiques du lien social. Ils questionnent notre capacité à donner hospitalité aux étrangers, à offrir refuge et protection en vue d'assurer la sauvegarde de tout individu, indifféremment de son origine ethnique.

Dans la vallée de la Roya, six riverains sont ou ont été poursuivis en justice pour avoir « *aidé à l'entrée, au séjour et à la circulation de personnes en situation irrégulière*⁵ ». La justice leur reproche de s'être délibérément soustraits aux contrôles de police opérés sur le territoire en vue d'aider des personnes en exil à séjourner en France. La médiatisation de ces affaires judiciaires, et en particulier celle concernant Cédric Herrou, paysan et figure de la mobilisation en faveur des exilés dans la vallée de la Roya, a réactualisé un débat public autour de l'accueil des migrants. D'une part, les associations et organisations humanitaires présentes sur la zone frontalière dénoncent publiquement une atteinte aux droits des personnes migrantes et particulièrement à celui de demander l'asile ; et d'autre part, les délits commis par ces riverains qui aident les exilés sont dénoncés par des collectifs militants en étant repris sous les termes performatifs de « délit de solidarité⁶ ». Notre recherche propose ainsi d'étudier ces gestes d'aide en questionnant le rapport à la légalité et le sens de la justice entretenu par les personnes. Elle entend renouveler à travers ceux-ci la thématique de l'hospitalité comme forme d'engagement.

La thèse saisit la situation des exilés dans la vallée de la Roya comme un *problème public* (Cefaï et Terzi, 2012). Cette recherche débute en même temps que des collectifs se constituent afin de proposer des solutions aux personnes qui traversent la frontière. Ainsi, l'accueil des

⁵ Selon l'article L622-1 du Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile (CESEDA), toute personne qui aura, par aide directe ou indirecte, facilité ou tenté de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irrégulier, d'un étranger en France pourra être punie d'un emprisonnement de cinq ans et d'une amende de 30 000 Euros.

⁶ Juridiquement, le délit de solidarité n'existe pas. Il s'agit d'une appellation militante utilisée depuis les années 90 pour désigner les poursuites et condamnations de ceux et celles qui viennent en aide à des personnes considérées en situation irrégulière. J'analyse cette terminologie dans le chapitre 9.

exilés est appréhendé à partir des processus d'émergence d'une situation problématique⁷, de ses modes de prises en charge et de médiatisation. La recherche entend étudier ce qui conduit les riverains à s'engager dans l'aide aux exilés et les épreuves auxquelles se confrontent les personnes lors de l'accueil. À partir d'une démarche ethnographique, la thèse suit l'évolution de la situation au fil du temps⁸ et étudie les modes d'action et de résolution des acteurs. L'enquête s'est déroulée sur quatre années au cours desquelles je me suis impliquée avec les acteurs de terrain et fait face à de multiples événements. Au cours de cette recherche, j'ai cherché à montrer le processus dynamique de l'engagement avec autrui en tenant compte de ma propre expérience.

En décembre 2016, je séjourne pour la première fois dans la vallée de la Roya. J'arrive sur ce terrain en tant que bénévole afin de poursuivre des engagements militants en faveur des exilés. J'aide sur le campement improvisé de Cédric Herrou, situé à Breil-sur-Roya. Ce camp localisé à quelques kilomètres de la frontière a pour vocation d'accueillir les exilés qui transitent, de les aider à demander l'asile en France ou bien à faire reconnaître leur minorité afin qu'ils bénéficient d'une prise en charge spécifique⁹. Sur place, j'apporte un soutien logistique lors de l'arrivée et des départs des exilés, j'informe les personnes de leurs droits et je participe aux maraudes qui s'effectuent le soir à Vintimille, du côté italien. Quasiment un an plus tard, je décide d'engager un travail de thèse. La force de cette expérience militante et l'intensité des relations de solidarité qui s'y nouent me conduisent à vouloir rendre compte de *ce qui se passe*. J'assiste à des situations extrêmes en termes de mise en danger des exilés et de déni des droits exercés par les autorités. Face au mépris et aux injustices qui traversent ces situations, je prends part à ce mouvement d'accueil qui émerge dans la vallée de la Roya. À travers ce travail de recherche, j'entends poursuivre ce geste d'engagement en contribuant à faire reconnaître les formes de solidarité qui s'expriment localement envers les exilés et ce, malgré l'hostilité affichée des politiques migratoires. Cette recherche propose ainsi de retracer ce mouvement d'accueil et à travers celui-ci, d'explorer la pluralité de ces régimes d'engagement qui « embarquent » les acteurs et la chercheuse. Cette étude repose sur un

⁷ Selon la perspective John Dewey, *Le public et ses problèmes* (1927), une situation indéterminée n'est pas de fait problématique. Elle le devient par l'enquête. Cet auteur met l'accent sur l'activité de définition et de construction des problèmes plus que sur leur résolution.

⁸ Voir le document en annexe : la « chronologie du terrain (2015-2020) ». Cette « ligne du temps » accompagne l'élaboration de ce travail de recherche. Elle permet d'associer une temporalité au problème public par une représentation du temps au fil d'événements fondateurs et marquants au cours de la recherche. La chronologie est élaborée pendant l'enquête et ouvre à un « avant » et un « après ».

⁹ Beaucoup de mineurs exilés transitent par la vallée de la Roya. Lorsqu'ils ne sont pas accompagnés de leurs représentants légaux, ils doivent faire l'objet d'une prise en charge au titre de la protection de l'enfance et selon les obligations étatiques relevant de la Convention Internationale des Droits de l'Enfance.

travail ethnographique où les expériences, celles des acteurs comme les miennes, s'enchevêtrent. Cette posture me situe au plus près des épreuves pratiques et morales auxquelles se confrontent les personnes lors de l'accueil d'autrui, et me conduit à saisir le phénomène en tenant compte des dimensions relationnelles et sensibles.

Dans la suite de cette introduction, je propose de situer l'objet de la recherche au regard de son contexte : comment la question migratoire s'est-elle imposée en France et en Europe au cours de ces dernières décennies, puis comment a pris place une « crise migratoire » médiatisée en 2015. La démarche n'est pas de proposer une sociohistoire de l'immigration et de ses mobilisations collectives. Il s'agit plutôt de comprendre comment la situation actuelle se fabrique dans un contexte spécifique qui fait de la migration un « problème public ». Je resserre ensuite l'objet de la recherche autour de la vallée de la Roya, envisagée comme site de problématisation de la question contemporaine de l'accueil des exilés. À partir des tensions qui s'expriment localement et des questionnements qui m'apparaissent, je propose d'analyser le phénomène au prisme d'une sociologie pragmatique attentive aux épreuves et aux régimes d'engagement des personnes.

La problématique migratoire à partir des années 1980

À partir des années 1980, la « question migratoire » devient un objet politique important. Les gouvernements adoptent une série de mesures qui visent à « *gérer les flux migratoires* » et à « *maîtriser l'immigration* ». Les lois Pasqua-Debré (1985, 1994 et 1997) révisent et restreignent les conditions d'obtention d'un droit au séjour ainsi que l'accès à la nationalité française pour les étrangers. Ces dispositions législatives prennent place dans un contexte de crise économique et sociale face à l'accroissement du chômage et à la montée des discours xénophobes. Les gouvernements successifs entendent lutter contre l'immigration irrégulière en instaurant des contrôles accrus pour identifier et expulser les personnes sans droit au séjour, ainsi qu'en mettant en place un dispositif de traçage des étrangers par le relevé de leurs empreintes digitales.

L'immigration est un thème omniprésent dans l'espace médiatique et devient un sujet politique majeur. En 1983, le Front National remporte pour la première fois les élections municipales dans la ville de Dreux. Le parti monte en popularité et dénonce une « *invasion*

étrangère » mettant en péril l'intérêt des nationaux. La même année, *la marche des beurs*¹⁰ traverse la France pour revendiquer l'égalité, protester contre le racisme et dénoncer les pratiques discriminantes à l'égard des immigrés et de leur descendant. Dans le discours médiatique, le terme de « travailleur immigré » laisse sa place à celui « d'immigré ». Ainsi, la migration n'est plus perçue comme provisoire. Les personnes étrangères s'installent durablement dans un pays d'accueil, elles y résident de génération en génération, soulevant dès lors des interrogations relatives à leur « intégration ».

Les mouvements de mobilisation s'accroissent dans les années 1990 avec la lutte en faveur des « sans-papiers ». À travers cette terminologie militante, les « sans-papiers » expriment des revendications afin d'obtenir des droits sur le territoire français et surtout, une régularisation administrative de séjour. En 1996, les manifestations conduisent à l'occupation de plusieurs bâtiments publics. L'occupation de l'église Saint-Bernard à Paris devient le symbole de cette lutte particulièrement médiatisée au cours de l'été 1996. De nombreuses personnes originaires d'Afrique de l'ouest dont les titres de séjour n'ont pas été renouvelés occupent l'église pendant plus de trois mois. Au mois d'août, leur expulsion par les forces de l'ordre suscite une vague d'indignation. Des personnalités rejoignent le mouvement en exposant publiquement leur soutien. En parallèle, les premières mobilisations dénonçant un « délit de solidarité » naissent. Elles s'expriment suite aux poursuites judiciaires engagées à l'encontre de personnes hébergeant des « sans-papiers ».

Ainsi, une identité politique et un mode de présence dans l'espace public se façonnent à partir de ces mouvements de revendications. Ceux-ci demandent la légalisation d'un droit au séjour et font valoir un principe de solidarité à l'égard des étrangers. Ces mobilisations mettent au travail le cadre politico-juridique de l'espace démocratique et négocient les conditions du lien social avec l'étranger. Le droit est devenu la discipline principale au sein de laquelle s'organisent des luttes en faveur de l'accueil des exilés, en même temps que le cadre juridique concernant leur droit au séjour se resserre de plus en plus. Au cours de ce travail, le droit est saisi comme une *scène* où se règle la question du politique en tant qu'espace de relation à

¹⁰ La marche pour l'égalité et contre le racisme est renommée par les médias « la marche des beurs ». Cette marche antiraciste qui s'est déroulée d'octobre à décembre 1983 est la première en France. Elle naît à la suite des affrontements dans les quartiers de la banlieue lyonnaise entre la police et des jeunes d'origine maghrébine à l'été 1983. Le président de l'association SOS Avenir Minguettes est grièvement blessé par un policier. Des émeutes s'ensuivent et sont largement relayées dans les médias. Cette même année est marquée par une série d'actes criminels d'origine raciste au cours desquels 21 personnes trouvent la mort, selon les organisations de lutte contre le racisme. Mogniss H. Abdallah, « 1983 : la marche pour l'égalité », Plein droit, n°55, décembre 2002. <https://www.gisti.org/doc/plein-droit/55/marche.html>

l'autre (Franguiadakis, Jaillardon et Belkis, 2004). Les mobilisations concernant les « immigrés », les « sans papiers » ou relatives au « délit de solidarité » renvoient à la capacité d'admettre les étrangers non seulement « chez-soi » mais plus largement au sein d'un espace politique. Ainsi, les mouvements de soutien qui s'expriment envers les exilés interrogent les expériences politiques du collectif au sein de l'espace démocratique.

Dans les années 1980 et 1990, le droit d'asile est également pris dans cette tourmente. La demande d'asile est la seule procédure d'immigration qui autorise à franchir les frontières sans visa. Dans un contexte de montée du racisme et de difficultés économiques, les demandeurs d'asile sont soupçonnés d'être de « faux-réfugiés » profitant de ce statut pour entrer sur le territoire. En dix-sept ans, la tendance de la France à délivrer une protection au titre du droit d'asile s'inverse complètement. En 1973, l'OFPRA¹¹ accordait le statut de réfugié à 85% des personnes. En 1990, il refuse ce statut à 85% des demandeurs d'asile. Dès lors, l'accueil des réfugiés fait l'objet d'un changement de paradigme. Selon l'historien Gérard Noiriel « *l'exilé bénéficiait d'une image très positive jusque dans les années 1980, la catégorie internationale de réfugié a été progressivement assimilée à la posture du demandeur d'asile. L'exilé est désormais perçu comme un fardeau, c'est-à-dire comme un pauvre qui cherche à échapper à sa condition en prétendant qu'il est « persécuté » pour profiter de « nos » droits sociaux* » (Noiriel, 2012, p.235)

Le droit d'asile¹² est une procédure administrative permettant aux exilés de bénéficier de la protection d'un État lorsque celle du pays d'origine est défaillante. Il est régi par des principes humanitaires qui définissent les critères d'une hospitalité envers des étrangers « *en quête d'asile* » (Franguiadakis, Jaillardon et Belkis, 2004). Toutefois, ce droit d'asile est mouvant et conditionné selon les gouvernements qui le mettent en œuvre et qui cherchent à « maîtriser l'immigration ». Il est ainsi traversé par des logiques sécuritaires de plus en plus fortes.

Les demandeurs d'asile sont dans des situations qui font d'eux des personnes menacées devant être protégées. C'est néanmoins une épreuve pour le pays d'accueil qui doit, pour reprendre l'expression d'Anne Gotman, « *sacrifier une part du chez-soi* » (Gotman, 2001).

¹¹ Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides. Sous la tutelle du ministère de l'intérieur, cette administration est en charge de l'examen des demandes d'asile en France.

¹² Le droit d'asile est défini par la convention internationale relative à la reconnaissance du statut de réfugié. En application de l'article 1er A2 de la Convention de Genève du 28 juillet 1951, le terme de réfugié s'applique à : « *toute personne craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner* ».

Avec l'avènement de l'État-nation, les conditions de l'hospitalité ont été reconfigurées. Il n'appartient plus aux autorités religieuses d'offrir asile. L'asile est consacré en un droit et il est mis en œuvre administrativement par les États et leurs institutions. Selon un principe de souveraineté, ces derniers ont la responsabilité de contrôler qui peut entrer et séjourner sur le territoire national. Dès lors, le droit d'asile est tiraillé entre deux principes : d'un côté son caractère humanitaire et de l'autre, la défense des intérêts nationaux.

La médiatisation d'une « crise migratoire » contemporaine

Jusque dans les années 2000, le nombre d'expulsions de personnes étrangères en situation irrégulière est relativement stable, environ 9 000 par an. Puis, le nombre de reconduites à la frontière double au cours de cette décennie et près de 20 000 mesures d'éloignement sont exécutées en 2005¹³. Sous le gouvernement de Manuel Valls, elles montent à 33 000 en 2012¹⁴. Progressivement, se dessine une politique d'expulsion qui permet, pour reprendre les termes de Martin Deleixhe, « *un tracé de l'appartenance politique de chacun* » (Deleixhe, 2016, p.10). Les mesures visant à réguler l'immigration s'accroissent aux frontières de l'espace Schengen. Une politique de contrôle se met en place et permet d'empêcher l'arrivée des migrants aux portes de l'Europe.

Les années 2000 sont marquées par le développement d'une politique européenne de traitement des demandes d'asile et de contrôles aux frontières. La Commission européenne crée dès 1997 la catégorie juridique d'« immigration illégale » lors de la signature du traité d'Amsterdam. Cette catégorisation justifie l'adoption de mesures restrictives à l'encontre des migrants qui arrivent au sein de l'espace européen. Elle souligne que la priorité de l'Union européenne est de lutter contre l'arrivée clandestine de ressortissants de pays tiers. En 2004, l'agence Frontex est créée. Elle concrétise une coopération entre les États membres en vue de contrôler les frontières extérieures à l'espace Schengen. Son financement permet à l'Union européenne de s'équiper d'un important dispositif sécuritaire et militaire en vue de réduire le nombre d'entrées de personnes irrégulières sur le territoire européen. Des accords sont également passés avec les pays de provenance et de transit en vue de limiter les départs des populations migrantes. Dès lors, ce sont *les personnes migrantes*, en cours de déplacement,

¹³ Données publiées dans le Journal Officiel Sénat du 04/05/2006, p. 1280. <https://www.senat.fr/questions/base/2005/qSEQ051120208.html>

¹⁴ (26 octobre 2012), Plus de reconduites à la frontière en 2012 qu'en 2011, selon le cabinet de Manuel Valls, *L'express*. https://www.lexpress.fr/actualite/societe/un-peu-plus-de-reconduites-a-la-frontiere-en-2012_1180130.html

qui sont visées par ces opérations de surveillance et ces mesures juridiques qui restreignent l'accès au territoire européen.

Dès la mise en place des accords Schengen en 1985, les États entament une réflexion sur une politique commune de l'asile. Dans les années 2000, elle se précise avec l'application du règlement Dublin II, qui crée une base de données d'empreintes digitales des demandeurs d'asile. Le règlement permet de désigner l'État responsable du traitement de la demande d'asile selon le premier pays européen par lequel le requérant a transité. Il garantit également l'impossibilité de faire plusieurs demandes d'asile au sein de l'Union européenne.

Toutefois, les flux migratoires ne tarissent pas. Ces années sont marquées par des mouvements de population qui tentent de rejoindre le Royaume-Uni en transitant par le nord de la France. Les premiers camps de migrants apparaissent dans le pays calaisien. Le gouvernement de Lionel Jospin ouvre le centre de Sangatte en 1999, un hangar de 27 000m² géré par la Croix-Rouge. Des milliers de réfugiés afghans, kurdes, iraniens et irakiens s'y entassent. Les conditions d'hygiène et de sécurité se dégradent et provoquent sa fermeture en 2002. Cette même année, la *jungle*¹⁵ de Calais se forme autour du port et d'une forêt située à proximité. Jusqu'à 20 000 exilés s'y installent, dans l'attente d'une opportunité pour passer la frontière vers le Royaume-Uni. En 2016, la *jungle* est démantelée par les forces de l'ordre. Cette zone de campement fait l'objet d'une forte médiatisation et renouvelle la mobilisation de l'opinion publique autour de la situation des migrants. Cette fois-ci, ce sont les conditions de vie de ces exilés, en cours de migration, qui alertent les journalistes et qui donnent forme à un mouvement de soutien de grande ampleur. La problématique des migrants se concentre autour de « camps » où se manifestent de manière collective et exacerbée les difficultés de franchissement des frontières européennes.

Dès 2011, les arrivées de personnes en exil vers l'Europe vont prendre une nouvelle ampleur en raison des mouvements de protestation qui éclatent dans les pays arabes. Début 2011, 20 000 jeunes tunisiens prennent la mer¹⁶. En Libye, la chute du régime du colonel Kadhafi, la guerre civile et les instabilités politiques et économiques qui s'ensuivent, engendrent un exode massif de plusieurs dizaines de milliers d'africains qui résidaient dans le pays. La plupart des personnes migrent dans les pays voisins et d'autres traversent la mer Méditerranée pour

¹⁵ La *jungle* est le nom utilisé pour désigner le camp de migrants à Calais. À l'origine, cette dénomination provient de certains réfugiés afghans et iraniens pour qui le mot signifie forêt.

¹⁶ Données issues de l'ouvrage de Claire Rodier, « *Xénophobie business: à quoi servent les contrôles migratoires?* », (Rodier, 2012, p.89).

rejoindre l'Europe. « *En quelques semaines, près de 30 000 personnes, principalement originaires d'Érythrée, de Somalie, d'Éthiopie débarquent en Italie, et environ 2 000 sur l'île de Malte. Au moins 1 500 boat people auraient disparu en Méditerranée entre février et juin 2011 selon le HCR* » (Rodier, 2012, p.135-136). Mustapha Abdeljalil, devenu chef du Conseil National de Transition Libye, promet aux gouvernements européens que s'il parvient au pouvoir il combattra l'immigration illégale. La gestion des flux migratoires devient ainsi un enjeu géopolitique lors des négociations avec les puissances européennes.

Au sein même de l'espace Schengen, les relations se tendent entre les gouvernements à propos de l'accueil de ces exilés. L'État français accuse le gouvernement italien « *de faciliter l'immigration clandestine par son incapacité à surveiller ses frontières maritimes* », tandis que l'Italie « *se plaint d'être laissée seule à « porter le fardeau » des bouleversements au Maghreb* » (Rodier, 2012, p.90). Le gouvernement italien décide de délivrer des permis de séjour « à titre humanitaire » aux citoyens tunisiens afin de leur permettre de voyager et rejoindre leur famille et proche résidant en Europe. En réaction, les autorités françaises rétablissent les contrôles à la frontière franco-italienne. Les forces de l'ordre exécutent des arrestations en masse dans les gares des Alpes-Maritimes. Une circulaire impose alors aux étrangers titulaires de titres de séjour délivrés par d'autres États membres de l'espace Schengen de se soumettre à des conditions supplémentaires afin de pouvoir entrer sur le territoire national¹⁷.

Un sommet franco-italien a lieu le 26 avril 2011. Les autorités françaises et italiennes demandent des modifications du traité de Schengen afin de mieux contrôler leur frontière commune. « *C'est chose faite le 22 octobre 2013, avec le règlement UE n°10516 du Parlement européen et du Conseil européen. Celui-ci modifie la clause de l'article 2.2 de la convention de Schengen qui autorisait déjà les États à rétablir provisoirement des contrôles aux frontières dans des circonstances exceptionnelles. Le nouveau règlement étend la possibilité de rétablir les frontières jusqu'à 24 mois, dans des circonstances exceptionnelles, notamment en cas de défaillance grave du contrôle des frontières extérieures de l'Union européenne* »¹⁸.

Les attentats du 13 novembre 2015 à Paris vont conduire à la promulgation d'un état d'urgence et entraînent le renouvellement des autorisations de contrôles aux frontières à

¹⁷ Voir le rapport de l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé, 2019).

¹⁸ Marion Gachet-Dieuzeide, Les conséquences du rétablissement des contrôles policiers à la frontière franco-italienne sud, 2018 Bruxelles: Les Verts-Ale / Les ami.e.s de la Roya.

l'intérieur de l'espace Schengen. Il s'ensuit des modifications législatives relatives au Code de la sécurité intérieure inscrivant durablement les possibilités de réintroduction de contrôles aux frontières au sein de l'espace Schengen. Force est de constater que ces dispositions relatives à la lutte antiterroriste sont aussi utilisées par les autorités comme un moyen de contrôle à l'égard des personnes migrantes qui tentent de franchir les frontières. En 2017, sur les 86 320 refus d'entrée notifiés aux frontières internes du territoire français, seulement 20 avaient pour motif la « menace à l'ordre public »¹⁹.

Au cours des années 2010 et particulièrement à partir de 2015, les gouvernements européens prétendent devoir faire face à une « crise migratoire ». Relayée par les médias, cette « crise » se traduit par le débarquement en masse de migrants sur les côtes européennes et l'apparition de camps sur les zones de transit. En réponse à cette situation, les États ont mis en place un ensemble de mesures sur les zones frontalières. Deux types de dispositions définissent actuellement la politique migratoire aux frontières :

- D'une part une tendance à l'externalisation des frontières, en concluant des accords avec les pays de transit (par exemple la Turquie avec l'accord du 18 mars 2016²⁰ ; la Libye avec l'accord du 2 février 2017²¹) et la mise en place de camps d'identification des migrants visant à étudier en amont leur situation afin de voir si les personnes sont légitimes à entrer en Europe ;
- D'autre part, la mise à mal des règles de libre circulation au sein de l'espace Schengen pour certaines catégories de la population, en instaurant des contrôles dans les zones dans lesquelles les personnes migrantes transitent, par la mise en place de *hotspots*, des centres d'identification notamment dans le sud de l'Italie ou à Malte ; et par des dispositions européennes comme la réglementation Dublin précédemment citée, permettant de renvoyer les demandeurs d'asile dans le premier pays européen par lequel ils ont transité.

La France a vu le nombre d'arrivées de personnes migrantes en provenance d'Italie via la mer Méditerranée augmenter ces vingt dernières années. À partir des années 2000, les départs de

¹⁹ Données issues du rapport de la Cimade, 2018, p.24

²⁰ Dans ce texte, la Turquie s'engage à contrôler sa frontière avec l'Europe pour limiter le flux migratoire et à accepter le retour sur son sol des migrants ayant franchi la frontière entre la Turquie et la Grèce.

²¹ L'Italie, soutenue par l'Union européenne, conclut un accord avec le gouvernement libyen de Favez al-Sarrai, qui prévoit d'affecter une aide de 200 millions d'euros aux garde-côtes libyens, ainsi qu'à l'accueil et au traitement des demandes des migrants dans des camps libyens. Dans un contexte de guerre civile, les camps de migrants en Libye ont servi à des milices armées. Des pratiques d'esclavagisme et de tortures ont été révélées. Raja Abdulrahim. (13 juillet 2020). Migrants in Libya suffer torture, in off the grid detention, aid groups say. *The Wall Street Journal*, <https://www.wsj.com/articles/aid-groups-report-abuse-torture-in-libyas-off-the-grid-detention-centers-11594649292>

personnes en migration depuis les côtes libyennes s'accroissent et génèrent un grand nombre d'arrivées sur le territoire italien. Ces personnes cherchent à gagner le territoire français ou bien seulement à y transiter en vue d'atteindre une autre destination en Europe. Au niveau de la frontière franco-italienne sud, qui concerne le département des Alpes-Maritimes, la préfecture a effectué 36 789 interpellations au cours de l'année 2016 et 95% d'entre elles ont conduit à un renvoi en Italie²². Face à une politique de refoulement de la part des autorités françaises, un grand nombre d'exilés se retrouvent bloqués sur le territoire italien et en particulier dans la ville de Vintimille.

On assiste dès lors à une logique d'empêchement des déplacements migratoires. Elle se matérialise par des techniques de contrôle et d'éloignement qui s'effectuent à la frontière mais aussi au sein même du territoire. Depuis le début des années 2000, l'enregistrement des empreintes biométriques reliées à des bases de données permet de contrôler les exilés au sein des administrations et d'organiser leur traçabilité partout en Europe. Cette logique de contrôle génère nécessairement des transgressions de la part des exilés qui inlassablement tentent de passer les frontières et se résignent rarement à retourner dans leur pays d'origine. Sur l'ensemble de la frontière franco-italienne, les personnes exilées tentent en moyenne 15 fois de passer la frontière avant de réussir à accéder au territoire français²³.

En 2015, l'Union européenne comptabilisait 1,5 millions d'exilés en procédure de demande d'asile sur l'ensemble de son territoire. Les États membres montrent des difficultés à se solidariser face à l'accueil de ces réfugiés et se replient dans une stratégie de fermeture des frontières. Dans une période de montée du populisme où règne un discours de confusion entre migration et terrorisme, les exilés peinent à obtenir asile au sein du territoire européen. Catherine Withol de Wenden argumente ainsi une « *crise politique de l'accueil* » plutôt qu'une « *crise migratoire* » (Wenden, 2018, p.23). Dans un contexte de montée d'un sentiment d'insécurité, l'arrivée des exilés devient le lieu de controverses autour d'un devoir d'accueil.

Les campements de migrants rendent compte d'une politique gouvernementale de mise à l'écart des personnes exilées (Hennion, 2018). Pourtant, ces camps ne sont pas passés inaperçus pour les riverains habitant ces territoires comme en attestent les mouvements de

²² Selon le Rapport de l'association *Forum Réfugiés-Cosi*, 2017, p.2. À noter qu'une même personne peut faire plusieurs fois l'objet d'une interpellation et d'une mesure de refoulement.

²³ Selon le Rapport de l'Anafé, 2019.

solidarité qui ont surgi à Calais, à Paris, à Bruxelles²⁴ ou dans la vallée de la Roya. La présence migratoire a fait l'objet d'une politisation nouvelle, se manifestant par des gestes et des pratiques d'accueil qui émanent de la société civile.

Avec la médiatisation d'une « crise migratoire » à partir de 2015, on assiste à l'éclosion de collectifs, d'associations et de plateformes d'entraide sur des réseaux sociaux²⁵ qui agissent afin de répondre aux besoins des exilés nouvellement arrivés sur le territoire. Dans les camps de migrants, l'urgence et la concentration des problématiques rendent manifeste la précarité des situations. Des bénévoles s'organisent pour nourrir, soigner et accompagner les exilés face à l'inaction des pouvoirs publics, qu'ils dénoncent par ailleurs. Ces actes de solidarité et leur médiatisation révèlent ainsi les défaillances des autorités publiques et contribuent à la politisation de la situation migratoire. Par exemple, entre 2015 et 2016, *la jungle* de Calais est devenue un véritable théâtre politique au sein duquel associations, riverains, mairie et autorités étatiques s'opposent pour définir les conditions d'un accueil digne des exilés. Le démantèlement de *la jungle* aboutit alors à la création d'un dispositif d'hébergement : les Centres d'Accueil et d'Orientation²⁶ dans lesquels environ 7 000 exilés sont répartis partout en France. Les collectifs citoyens prennent ainsi part à la définition de la situation jugée inacceptable et leur mobilisation conduit à une interpellation des autorités publiques censées « prendre en charge » les exilés.

Cette thèse s'inscrit dans la continuité d'un travail d'enquête qui interroge la capacité de la société civile à considérer l'accueil des exilés comme un enjeu public et politique majeur. En quoi les expériences d'aide aux exilés contribuent-elles à la définition de la problématique migratoire et avec quelles revendications ? Au cours de ce travail, je porte mon regard sur un territoire spécifique où se manifestent des difficultés pour les exilés à passer la frontière et où une dynamique d'accueil et de solidarité émanent de collectif de riverains peut être observée.

²⁴ Je fais ici référence aux camps particulièrement médiatisés : la *jungle* de Calais évacuée en 2016, le camp humanitaire situé aux portes de la Chapelle à Paris fermé en 2020, ou encore celui du parc Maximilien à Bruxelles, toujours d'actualité et qui a donné naissance à la création d'une « plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés ».

²⁵ Avec le développement des réseaux sociaux, des groupes d'entraide dématérialisés se sont créés et profitent aux exilés. Je pense notamment à la « plateforme d'aide aux exilés en France », un groupe créé en septembre 2015 qui compte 23 000 membres. Il permet de conseiller ou de recueillir des informations en soutien aux exilés auprès d'une communauté d'internautes.

²⁶ Les CAO sont des dispositifs visant à pallier aux insuffisances de places d'hébergement. D'abord à destination des personnes migrantes évacuées de la *jungle* de Calais, elles y étaient accueillies le temps d'étudier leur droit à rejoindre le Royaume-Unis ou à examiner un droit au séjour en France. Ces places se sont ensuite ouvertes plus largement aux exilés. Des CAO ont été créés partout en France, dans des villes et villages, de manière temporaire, variant de quelques semaines à plusieurs mois.

L'accueil des exilés est donc étudié à partir d'un « site », la vallée de la Roya, selon une problématique à caractère collectif et public.

La vallée de la Roya : un territoire emblématique de mobilisation

La vallée de la Roya est un territoire franco-italien qui s'étend au nord depuis le village français de Tende jusqu'au sud, vers la ville italienne de Vintimille. Située dans la province d'Imperia, Vintimille²⁷ est la ville la plus importante de ce territoire. Depuis 2015, elle a parfois été renommée par les médias le « Calais italien »²⁸ car à la suite de la fermeture de la frontière, un grand nombre d'exilés s'y trouve bloqués. Dans l'attente d'une opportunité pour passer la frontière, les personnes exilées errent dans la ville et établissent des campements de fortune sur les rives de la Roya ou le bord de plage.

Le 12 juin 2015, une manifestation décisive a lieu. Un groupe d'exilés demande l'ouverture de la frontière en scandant : « *We are not going back, we need to pass !* »²⁹. Ces personnes sont originaires d'Erythrée, du Soudan, de Somalie et de Côte d'Ivoire. Un groupe s'installe sur des rochers face à la mer, sur le site des *Balzi Rossi*³⁰. Ils décident d'occuper les lieux pour faire entendre leurs revendications et menacent de se jeter à l'eau si la frontière n'est pas ouverte.

Des images de migrants dormant sur ces rochers circulent et la situation à Vintimille est amenée à se médiatiser plus largement. Des personnes en provenance d'Italie, de France et d'ailleurs se rendent sur place pour apporter leur aide et rejoindre le mouvement de protestation. Le 16 juin, les occupants sont expulsés. Mais peu de temps après, un nouveau campement sur les rochers se met en place, plus imposant et mieux organisé. Le camp est renommé *Presidio permanente - No Border Ventimiglia*³¹. Cet espace de vie et de revendication sera évacué par les autorités en septembre 2015.

²⁷ Ventimiglia en italien. Sa population est d'environ 55 000 habitants.

²⁸ (22 décembre 2017) « Migrants : Vintimille, le Calais italien », France Info, https://www.francetvinfo.fr/monde/europe/migrants/migrants-vintimille-le-calais-italien_2527449.html

²⁹ « *Nous ne ferons pas marche arrière, nous devons passer !* ».

³⁰ Il s'agit d'un haut rocher où se nichent des grottes, situé dans le hameau de Grimaldi, dépendant de la commune de Vintimille.

³¹ « *Presidio* » est un mot italien signifiant « garnison » et il est couramment utilisé pour désigner une manifestation qui au lieu de se déplacer, reste en un point fixe. Le mot « *permanente* » insiste sur la temporalité de la manifestation et son souhait de durabilité. Enfin, « *No Border Ventimiglia* », délivre un message revendicatif en anglais : « *pas de frontière à Vintimille* ».

Les arrivées de personnes en exil restent constantes à Vintimille et la situation peine à s'améliorer. En mai 2016 et jusqu'à l'été 2017, la paroisse de *San Antonio*, en lien avec l'association *Caritas*, ouvre ses portes aux exilés en priorité pour les familles, les femmes et les mineurs. En juillet 2016, les autorités italiennes réagissent en ouvrant un centre d'accueil à Roverino, situé à cinq kilomètres du centre ville de Vintimille. L'ouverture de ce camp est une solution d'urgence prise par les autorités locales, sous la contrainte des acteurs associatifs exigeant une prise en charge des personnes exilés. En même temps, il permet une mise à l'écart des personnes migrantes selon une stratégie d'invisibilisation (Trucco, 2018). La Croix-Rouge italienne se charge de sa gestion. La capacité d'accueil du *campo*³² est de 360 places mais il est régulièrement débordé. Plus de 500 personnes y sont entassées, et des centaines de personnes qui n'y obtiennent pas de place établissent des camps de fortune dans la ville. La mise en place du centre d'hébergement de la Croix-Rouge permet de subvenir aux besoins de première nécessité pour une partie des personnes mais rapidement cet accueil institutionnel va poser problème. En effet, le séjour est conditionné à une prise d'empreintes effectuée par la police italienne, présente à l'entrée du centre. Les exilés, par crainte d'être identifiés et tracés refusent pour beaucoup de s'y rendre³³. À deux reprises, à l'été 2017 puis au printemps 2018, les autorités détruisent les campements informels prenant forme sur les berges de la Roya et sous le pont de l'autoroute. La seconde fois, elles font poser un grillage de plusieurs mètres tout autour afin d'empêcher de nouvelles installations.

Des personnes, collectifs, associations et organisations indépendants des autorités publiques s'organisent localement pour pallier les conditions d'accueil des exilés qu'elles jugent déplorable. Le collectif « *Progetto 20K* » installe un point d'informations permettant d'orienter les personnes, les informer sur leurs droits, d'accéder à internet et au chargement de leur téléphone. « *Le Hobbit* », bar attenant à la gare, devient un espace de répit pour les exilés. La gérante y accueille gratuitement les exilés malgré les réactions négatives d'une majorité de ses clients qui décident de déserrer le bar. Des associations françaises telles que *Roya Citoyenne* ainsi que des associations niçoises mettent en place des maraudes de distributions alimentaires, de produits d'hygiène, de vêtements et de couvertures. Des ONG nationales et internationales interviennent de façon à venir en aide aux personnes les plus vulnérables (les

³² « Campo » est un mot italien signifiant « camp ». C'est ainsi que les exilés et les autorités italiennes désignent ce centre d'hébergement temporaire, composés de constructions modulaires de types « Algéco ».

³³ Le relevé d'empreintes fait courir le risque aux personnes exilées d'être placées en « procédure Dublin » lorsqu'elles déposeront leur dossier de demande d'asile. La procédure Dublin les oblige à retourner dans le premier pays de l'espace Schengen par lequel elles sont passées afin d'y faire leur demande d'asile.

femmes et les mineurs). Un réseau de solidarité hybride et pluriel se constitue, et « *s'impose dans la gestion du problème public migrant* » (Trucco, Potot et Giliberti, 2020, p.104).

La situation fait l'objet de conflits au sein de la population locale (Trucco, 2018), dont une partie déplore que les autorités ne parviennent pas à stopper le flux de migrants. Ces riverains craignent pour leur sécurité face aux arrivées massives de ces exilés qui vivent dans des conditions extrêmement précaires. Face à un sentiment d'« immigration massive », la population locale adhère de plus en plus aux partis d'extrême-droite. La Ligue nord passe de 2,4% à 29,6% des suffrages à Vintimille en quelques années³⁴.

Craignant un « appel d'air », les autorités locales décident de réprimer les formes de soutien adressées aux exilés. Les militants venus en aide lors de la création du camp « *no border* » en juin 2015 sont interpellés et se voient délivrer des obligations à quitter Vintimille et sa province. Puis, en août 2016, un arrêté municipal pénalise la distribution de nourriture et de boissons dans des zones publiques³⁵. Les maraudes effectuées par des bénévoles sont interdites et sont placées sous la surveillance attentive de la *polizia*.

Depuis 2018, la situation à Vintimille semble stagner. Les arrivées de personnes en exil sont fluctuantes et globalement moins importantes³⁶. Les difficultés pour traverser la Méditerranée et les opérations de dissuasion menées par les autorités ont sans doute contribué à ralentir le flux migratoire du côté de la vallée de la Roya. Néanmoins, de nouvelles routes migratoires se dessinent plus au nord de la frontière dans la vallée du briançonnais, ainsi qu'à la frontière franco-espagnole, dans le pays-basque. Sur ces territoires, les bénévoles et les militants sont également confrontés à la répression de leurs actions de solidarité et sont parfois poursuivis en justice en raison d'une « aide au séjour irrégulier ». Ainsi, la problématique migratoire se déplace sur les lieux de transit des exilés et connecte un mouvement de mobilisation en faveur de la cause des exilés et de leur soutien.

La vallée de la Roya est devenue depuis plusieurs années un des territoires emblématiques de la « crise migratoire » européenne, révélant ses tensions et problématiques. En empêchant le passage de la frontière des personnes exilées, cette politique publique de « non-accueil » fabrique des zones d'attente et de refoulement, au sein desquelles les conditions de vie sont

³⁴ Données issues de Roya Citoyenne : <https://www.roya-citoyenne.fr/2018/03/situation-a-vintimille-mars-2018>

³⁵ Arrêté n° 129/2016, Protocole 28235. Le Maire de Vintimille retire cet arrêté le 22 avril 2017 grâce à l'action des associations locales (cf. Chapitre 6).

³⁶ En 2018, 23 000 exilés sont entrés en Italie, contre 119 369 en 2017, soit une baisse de 80% (selon le ministère de l'intérieur italien).

marquées par la précarité et la surveillance des autorités. Au sein de ces espaces se construisent aussi des formes de solidarité et des actions de dénonciation qui rendent visible cette situation. Le soutien aux exilés s'associe ici à des formes de désobéissance, afin d'aider les exilés à « passer » et à circuler d'un territoire à un autre.

Le passage de la frontière est l'enjeu principal des personnes en exil. À la frontière franco-italienne sud, son franchissement est devenu difficile en raison des points de contrôle mis en place par les forces de l'ordre françaises sur l'ensemble du département des Alpes-Maritimes. En 2016, 32 285 interpellations ont eu lieu dans les Alpes-Maritimes, soit une augmentation de plus de 40% par rapport à l'année 2015. En 2017, l'augmentation a continué avec 48 362 arrestations³⁷.

Sur les routes reliant l'Italie et la France, les contrôles policiers se sont multipliés. Le train fait l'objet de contrôles quasi systématiques en gare de Menton-Garavan ainsi qu'au péage de la Turbie, sur l'autoroute A8. Il ne reste que les sentiers abrupts à travers les montagnes pour passer discrètement la frontière et rejoindre le territoire français. Le sentier « *du pas de la mort* »³⁸, emprunté par de nombreux réfugiés à différentes périodes de l'histoire, est particulièrement dangereux en raison de la présence de pics vertigineux. La vallée de la Roya est une autre voie de passage possible, accessible soit par le train, soit par la route départementale ou encore par des sentiers de montagne. Le déploiement des forces de l'ordre est là aussi impressionnant : barrages de police, brigades de sentinelles, drones, etc. En 2016, les réseaux militants ont estimé à 60 000 euros par jour le budget alloué aux contrôles pour cette seule vallée, soit près de 22 millions d'euros par an.

Dans ce contexte, un accueil informel des exilés se met en place au domicile des riverains. Au cours de mon expérience de bénévolat, il m'a semblé que quelque chose d'inédit se passait sur ce territoire. En effet, l'accueil des exilés se réalise en dehors des institutions et du regard des autorités. Il prend place dans la sphère domestique et privée, en toute clandestinité. Plus étonnant encore, un campement accueillant des centaines d'exilés prend forme sur le terrain d'un particulier, Cédric Herrou. Son action est médiatisée et progressivement il devient une figure forte de la mobilisation.

³⁷ Données issues du Rapport de l'Anafé, 2019, p.20. A noter qu'une même personne peut être comptabilisée plusieurs fois dans ces chiffres.

³⁸ Le sentier du « *pas de la mort* » passe par les villages de Grimaldi, Latte et La Mortola pour arriver jusqu'à Menton.

L'hébergement d'exilés au domicile de particuliers n'est pas spécifique à la vallée de la Roya. En effet, des réseaux d'accueil privés se sont constitués un peu partout en France, tels que les réseaux associatifs « *Welcome* » créée en 2009 ou « *Comme à la maison* » créée en 2015³⁹. On assiste ces dernières années à une résurgence de l'hospitalité privée et domestique, tandis qu'elle s'était de plus en plus institutionnalisée par la construction de centres d'hébergement⁴⁰. En raison d'un déficit de place, « accueillir chez-soi » est apparu comme une réponse possible aux défaillances des pouvoirs publics.

Sur notre terrain, ce mode d'accueil a la particularité d'être surveillé par les forces de l'ordre, dans un contexte de lutte contre l'immigration et de répression des actes qualifiés de militants. Ces expériences d'accueil se confrontent directement aux logiques des politiques migratoires et apparaissent comme une réponse alternative à l'accueil des exilés. Sur ce territoire singulier, des espaces d'accueil émergent et des personnes s'engagent afin de « laisser passer » ces personnes en exil. Dès lors, que signifie « accueillir chez soi » ceux et celles qui n'ont pas d'autorisation de séjour et qui demandent à traverser et peut-être à rester sur le territoire ? Et avec quels rapports aux autorités et aux institutions s'inscrit cet accueil ?

Plan de la thèse : épreuves d'engagement, de passage et d'accueil

Le questionnement de départ de la thèse porte sur la configuration du territoire de la Roya comme lieu d'émergence d'un problème public relatif à l'accueil des personnes exilées. J'entends par « problème public », une situation jugée indésirable, faisant l'objet d'un travail collectif de contestation et de publicisation en vue d'un traitement par l'action publique (Cefaï et Terzi, 2012). Selon une perspective pragmatiste attentive aux régimes d'engagement des acteurs, je cherche à voir comment se déploient des actions d'aide envers les exilés et

³⁹ Ces réseaux permettent de mettre en relation des demandeurs d'asile ou des réfugiés à la recherche d'un logement avec des particuliers prêts à les héberger pendant plusieurs semaines ou mois. Les associations en charge de leur mise en œuvre se positionnent comme médiatrices entre l'hébergé et l'hébergeur. Elles proposent un cadre à l'accueil qui délimite la durée d'hébergement et demande souvent une condition administrative de séjour régulier. Face à ce mouvement d'accueil émanant des citoyens, une expérience ministérielle lancée fin 2016 évalue les effets de cet hébergement à domicile pour l'intégration des réfugiés. Il ressort de cette expérimentation que ce type d'hébergement permet de « *créer du lien, de mieux appréhender les codes socioculturels français, de perfectionner la maîtrise de la langue, autant d'éléments qui favorisent l'insertion socioéconomique des personnes. Il permet aussi aux réfugiés de prendre le temps d'élaborer un parcours de vie en France et de définir un projet d'accès au logement* » (*Résultats de l'appel à projets sur l'hébergement de réfugiés chez les particuliers*, Délégation Interministérielle à l'hébergement et l'accès au logement, 2 décembre 2016, <https://www.gouvernement.fr/resultats-de-l-appel-a-projets-sur-l-hebergement-de-refugies-chez-les-particuliers>). Le gouvernement et les politiques de l'action sociale cherchent alors à évaluer les impacts de l'hébergement chez des particuliers en termes d'insertion sociale et économique. L'accueil « chez autrui » est saisi au prisme d'un parcours d'intégration.

⁴⁰ Selon M. Agier, « *l'hospitalité s'est éloignée de la société pour être déléguée et diluée dans les charges de l'État* ». Elle a été remplacée par les droits de l'asile et du réfugié. Puis « *ces droits eux-mêmes ont été dilués dans les politiques de contrôles des frontières, des territoires et des circulations* ». (Agier, 2018, p.113).

comment se fabriquent des collectifs à caractère militant sur le territoire ? Des riverains se rassemblent autour des associations *Roya Citoyenne*, puis *Défends Ta citoyenneté* afin de venir en aide aux exilés et de contester des pratiques des autorités. Progressivement, les actions de ces associations locales gagnent en publicité : les poursuites judiciaires engagées à l'encontre de plusieurs riverains de la Roya, en raison des aides illégales prodiguées aux exilés, donnent lieu à une médiatisation de grande ampleur.

Au cours de cette recherche, j'étudie les conditions locales de l'émergence d'un mouvement d'accueil des exilés : comment se fabrique une expérience collective, publique et politique à partir du territoire ? Et comment, à travers l'agencement de pratiques d'aide et d'opérations de dénonciation, la situation parvient-elle à être promue dans l'espace public et démocratique ? Cette recherche a pour ambition d'apporter une contribution à la sociologie des problèmes publics en étudiant de nouvelles formes d'engagement *territorialisé*. L'originalité de cette recherche tient à une tension particulière inhérente à ce terrain. En effet, les pratiques des acteurs, tant du côté des exilés que des riverains, sont marquées par l'illégalité et la clandestinité. Dans le même temps, des collectifs cherchent à dénoncer la situation en la rendant publique. Ainsi, j'explore les régimes d'engagement des acteurs lors de la formation d'une « cause publique » en tenant compte de ces tensions et de ces impératifs de discrétion et de publicisation.

Ces dernières années de nombreuses recherches ont été menées à la frontière des Alpes-Maritimes. Elles s'intéressent notamment à la « *frontérisation* » (Selek et al., 2020) de ce territoire, c'est-à-dire aux dispositifs matériels et symboliques qui renforcent une mise à l'écart des personnes migrantes par la frontière. Ces études analysent les effets de la politique migratoire contemporaine sur le territoire frontalier et les types de réseaux de solidarité qui se constituent. La spécificité de mon travail est de choisir comme point de départ l'expérience de l'accueil et les épreuves de l'engagement. L'enquête se situe au plus proche des exilés et des riverains qui aident. Selon une perspective microsociologique, j'observe les interactions dans ces espaces de solidarisation et je recueille les expériences d'accueil des acteurs. À partir de leurs analyses, je propose d'interroger ce phénomène social comme une question intrinsèquement politique, qui se loge dans des expériences ordinaires et vécues. Ces expériences concrètes et réelles me semblent pouvoir documenter ce dont les personnes sont capables en matière d'accueil.

Le document s'organise en trois parties. **La première** se concentre sur l'expérience fondatrice de l'engagement avec autrui. Cette dimension ouvre l'enquête sociologique et son analyse sur l'enchevêtrement des engagements des acteurs et ceux de la chercheuse. Dans un premier temps, je décris la vallée de la Roya comme une *terre* d'engagements. À partir de sa géographie et de son histoire, les personnes font exister ce territoire comme un espace de luttes et de résistances. Il s'agit dès lors d'interroger ce que cela produit dans l'accueil des exilés. Ce terrain *m'embarque* et me conduit à mettre en place un processus de recherche fondé sur ma propre implication. Après avoir appréhendé les enjeux méthodologiques et éthiques d'une telle posture, je développe les contours de l'objet de recherche ainsi que les prises pour l'enquête sociologique.

La seconde partie explore les épreuves du passage de la frontière. Dans une dynamique de « surveillance » et « d'attention », cette partie appréhende la manière dont se fabrique une *cause publique* en faveur des exilés qui franchissent clandestinement la frontière. Dans un premier temps, je propose un état des lieux et une analyse des dispositifs de surveillance qui se sont déployés sur le territoire. Les exilés s'exposent ainsi à une série de difficultés lors de son franchissement, qu'ils tentent néanmoins de contourner. A partir d'une description de l'expérience clandestine des exilés, j'analyse les stratégies et les modes de solidarisation pour traverser le territoire. Dans les chapitres 3 et 4, j'étudie plus précisément deux dispositifs de solidarisation à destination des exilés bloqués à la frontière : les distributions alimentaires et des ateliers graphiques. À travers ceux-ci, j'étudie les formes de relation entre exilés et riverains/bénévoles comme des ressources pour *se déplacer* et *se relier* face aux multiples « empêchements » à la migration.

La troisième partie, plus dense, s'attache à décrire les épreuves de l'accueil des exilés au domicile des riverains. Elle décrit ces expériences en se situant au plus près des personnes, et montre comment cet accueil impacte les espaces du « chez-soi » en devenant des *lieux d'engagement*. À travers les félicités et les difficultés qui s'expriment lors de la cohabitation entre exilés et riverains, je cherche à analyser le lien social et politique qui se fabrique lors de l'accueil. Au cours des quatre chapitres qui composent cette partie, le droit et les médias traversent les situations. Dès lors, l'accueil des exilés s'ouvre sur une enquête collective et publique, dont je cherche à saisir les contours à partir de la défense d'un droit d'asile, de la prise en charge des mineurs étrangers, et de la dénonciation d'un « délit de solidarité ». J'étudie les relations d'aide comme des formes de rapprochement entre exilés et riverains, par lesquelles se réalise un concernement sensible pour la cause des exilés. Accueillir « chez soi »

invite ainsi à considérer les qualités du *milieu* pour penser la place de l'étranger et le lien avec autrui.

En parallèle, cette partie retrace les évolutions d'un problème public relatif à l'accueil des exilés dans la vallée de la Roya, à partir des actions et des transformations des associations locales. De *Roya Citoyenne* jusqu'à la communauté *Emmaüs Roya*, sans cesse, les épreuves de l'accueil des exilés se renouvellent dans un contexte évolutif. Tout au long de cette partie, je cherche ainsi à souligner les dynamiques de temporalisation et de territorialisation du problème public, et à les appréhender comme des caractéristiques relatives à l'accueil et à l'engagement.

PARTIE I – Le terrain et ses épreuves d’engagement

Cette première partie introduit la dynamique de la thèse à partir d’une présentation du terrain et de mon rapport à celui-ci. L’enquête sociologique prend place au sein de lieux associatifs du territoire de la vallée de la Roya. En effet, je me rends pour la première fois dans la vallée de la Roya en décembre 2016 afin de poursuivre un engagement militant en faveur des exilés. Pendant de long mois, je m’investis comme bénévole au sein de l’association *Roya Citoyenne* et *Défends Ta Citoyenneté* avant de décider d’entreprendre un travail de thèse.

Cette recherche problématise la question de l’accueil et de l’engagement à partir des expériences des acteurs et des miennes. Sur le terrain, je m’associe aux collectifs locaux pour aider les personnes en exil. Je me situe au plus près des situations en train de se dérouler. Cette recherche se configure à partir des épreuves pratiques auxquelles se confrontent les acteurs. Elle tend à mettre en valeur les compétences des personnes pour réaliser l’accueil des exilés et pour dénouer les situations difficiles. Dans une attention continue aux réalités du terrain et à ses exigences pratiques, je cherche à théoriser la question de l’accueil des exilés à partir de l’expérience vécue. Ce travail de thèse a pour enjeu de faire confluencer l’expérience d’engagement avec celle de la recherche, à travers une démarche d’enquête ethnographique qui m’embarque en tant que militante et sociologue.

Dans un premier chapitre, j’étudie les caractéristiques d’un territoire spécifique : la vallée de la Roya. J’appréhende la question de l’accueil à partir d’une échelle territorialisée. Le territoire apparaît comme un site au sein duquel se déploient des actions d’aide et de solidarité en soutien aux exilés qui traversent la frontière. Il est le lieu d’une entraide discrète et informelle mais également, celui d’un engagement politique. En effet, des collectifs locaux expriment des revendications en faveur des exilés qui traversent la vallée de la Roya. À partir de données géographiques et historiques, nous verrons de quelle manière la vallée de la Roya se présente comme un *lieu de passage* et un *territoire d’engagement*. L’enquête de terrain s’est déroulée au sein de 3 associations : *Roya Citoyenne*, *Défends Ta Citoyenneté* et *Emmaüs Roya*. Au cours de cette présentation, j’étudie la formation de ces collectifs de riverains et leur

rôle dans l'émergence d'un mouvement de solidarité en faveur des exilés dans la vallée de la Roya.

Dans un deuxième chapitre, je décris mon mode de présence sur le terrain et ma démarche ethnographique que je qualifie « d'embarquée ». En effet, je documente les situations en même temps que je prends part aux actions d'aide et d'accueil. Ma posture me permet de coopérer étroitement avec les collectifs et de circuler au sein des différents espaces de solidarité. Mon travail de recherche vient en soutien à l'action des riverains en contribuant à rendre visible une situation jugée inacceptable par les militants. Ceci soulève dès lors des questions méthodologiques et éthiques relatives au sens de l'engagement dans la recherche.

Dans un troisième chapitre, je développe l'objet de la thèse et son dispositif d'enquête. Au regard des difficultés qui surgissent sur le terrain, j'interroge le phénomène en tant que problème public. L'accueil des exilés semble pris en tension entre des exigences de dénonciation et des actions contraintes à la discrétion. Dès lors comment se configure l'accueil des exilés et selon quels régimes d'action ? Dans ce chapitre, je décris le dispositif d'enquête mis en place pendant quatre années afin de suivre les évolutions de la situation et ses modes de prise en charge. Ce dispositif d'enquête *multi-situé* repose sur une exploration des différents lieux d'aide et d'accueil sur le territoire.

Chapitre 1 – La vallée de la Roya comme territoire d’engagements

1. Une histoire de passage et de résistance

1.1 Un haut-lieu de passage transfrontalier⁴¹

La vallée de la Roya, côté français, se compose de cinq communes : Tende, La Brigue, Saorge, Fontan et Breil-sur-Roya. La vallée s’étend sur une quarantaine de kilomètres et est habitée par 6 000 personnes environ. Elle est située à l’est du département des Alpes-Maritimes et à l’ouest de la province d’Imperia. Ce territoire est souvent décrit comme une enclave, car au sud, au nord et à l’est, la vallée s’ouvre sur le territoire italien.

Partie la plus méridionale de la chaîne des Alpes, la vallée de la Roya fût rapidement aménagée pour faciliter le transport de marchandises. Pendant des siècles, elle fût l’axe de circulation obligé entre la méditerranée et le Piémont, utilisé pour le transport du sel. La circulation des populations est intimement liée à la géographie locale, qui définit les sentiers et les routes praticables. La vallée de la Roya apparaît ainsi comme une voie de passage, face aux imposantes montagnes des Alpes.

Simonetta Tombaccini-Villefranche fait naître le phénomène de migration clandestine dans la vallée de la Roya en 1860, lors de l’établissement de la nouvelle frontière franco-italienne. Tandis que les États cherchent à fabriquer leur unité territoriale, les communes de Breil-sur-Roya, Fontan et Saorge sont rattachées à la France, alors qu’elles se trouvaient autrefois dans le royaume de Piémont-Sardaigne. Avec cette nouvelle frontière, on assiste aux premiers contrôles de ceux qui traversent la zone. Les autorités demandent à justifier ce déplacement par un document administratif. C’est donc à la fin du XIX^{ème} siècle, avec l’avènement des États-nations, que le franchissement de la frontière s’associe à une autorisation administrative pour pouvoir entrer sur le territoire. Néanmoins, comme le fait remarquer l’historienne, « *il est intéressant de souligner que la mise en place de la frontière dans la vallée de la Roya, séparant des territoires unis depuis des siècles, ne pouvait stopper des migrations*

⁴¹ Outre les références bibliographiques citées, cette partie a été élaborée à l’aide d’un entretien réalisé avec Enzo Barnaba, historien et habitant de Grimaldi, à la frontière franco-italienne.

coutumières et que, par conséquent, en présence de dispositions visant à les empêcher elles se dérouleraient en dépit de l'arsenal répressif » (Tombaccini-Villefranche, 1999). En effet, en montagne, la ligne frontière est difficilement perceptible. Elle reste ainsi poreuse. De plus, les paysans et contrebandiers, connaissant parfaitement leur territoire, orientent sans problèmes les émigrés italiens qui viennent chercher en France du travail, ainsi que les déserteurs de l'armée française ou italienne. Par ailleurs, à cette époque, le nouveau département des Alpes-Maritimes a besoin de main-d'œuvre pour réaliser ses grands chantiers et pour employer des domestiques et des nourrices travaillant pour la bourgeoisie locale. Par conséquent « *l'arrivée de travailleurs réguliers ou non (à cette époque surtout saisonniers), n'était pas de nature à alerter les autorités* » (Tombaccini-Villefranche, 1999).

Dans les années 1920, un fort afflux de jeunes travailleurs italiens arrive en France. Il s'agit principalement d'hommes et de femmes de moins de 20 ans, originaires pour la plupart des régions italiennes limitrophes des Alpes-Maritimes. La France a besoin de cette main-d'œuvre mais on assiste à une montée de la xénophobie au sein de la population, qui voit derrière les migrants italiens une armée prête à envahir la France. En 1930, les contrôles douaniers s'intensifient pour contrôler le passage. L'immigration italienne s'accroît en France, mais touchée par la crise économique de 1929, celle-ci se montre moins accueillante envers les travailleurs étrangers qui représentent une concurrence pour la main-d'œuvre française. À cette même époque, c'est le début de l'exil pour les militants de la gauche italienne et antifasciste qui subissent les expéditions punitives menées par Benito Mussolini. Les passeurs qui aident ces exilés à franchir la frontière, moyennant une certaine somme d'argent, sont majoritairement des locaux, car munis de passeports frontaliers ils peuvent transiter d'un côté et de l'autre sans problèmes. Certains passeurs sont quant à eux des sympathisants politiques venant en aide à leurs camarades de lutte. La vallée de la Roya deviendra une zone de maquis de la résistance abritant des groupes franco-italiens pendant la seconde guerre mondiale.

À la fin des années 1930, les juifs fuyant le III^{ème} Reich et le gouvernement de Mussolini entament la traversée des Alpes. La milice fasciste tente de bloquer leur exode en répartissant des effectifs le long de la frontière, et notamment de la Méditerranée à la province de Cuneo. La police française est dépassée par le nombre croissant de réfugiés qui arrivent au cours des premiers mois de la guerre. Elle ne sait pas comment réagir. À cette époque, aucun cadre juridique ne précise l'attitude à tenir à l'égard de ces réfugiés.

La montée de la xénophobie et le début de la seconde guerre mondiale rend les refoulements, expulsions et internements des étrangers de plus en plus nombreux. En mai 1938, Edouard Daladier, président du Conseil des ministres, déclare que « *la France ne veut plus chez elle d'étrangers clandestins, d'hôtes irréguliers* » et promulgue un ensemble de mesures pour les arrêter. Pendant la guerre, le flux de réfugiés s'estompe et reprend à la fin de l'année 1944. « *La frontière sur la Roya demeurait donc un point névralgique et une étape presque obligatoire pour les clandestins de tous les pays en quête d'un avenir meilleur* » (Tombaccini-Villefranche, 1999).

Après la seconde guerre mondiale, la France réclame à l'Italie les villages de Tende, La Brigue, et les hameaux de Libre et Piène dont la position stratégique militaire et économique est privilégiée. En 1947, le traité de Paris rattache ces communes à la France⁴², ce qui génère des tensions au sein de la population. En effet, des familles sont soudainement séparées par une frontière et des bergers de leur pâturage. C'est une période où la frontière est difficile à franchir car les États manifestent une forte volonté de contrôle au sein de leur territoire. Le nombre de postes de contrôle dans les Alpes-Maritimes augmentent les années suivantes (Guichonnet, 1995).

L'histoire de la vallée de la Roya porte ainsi les traces du passage de réfugiés et de leur circulation clandestine. À différentes époques, ce territoire se présente comme une voie de passage privilégiée pour des personnes cherchant à traverser discrètement la frontière franco-italienne. Au XX^{ème} siècle, ce sont les juifs et antifascistes qui tentent de trouver refuge en traversant ces montagnes, aujourd'hui ce sont des exilés principalement originaires d'Afrique, fuyant des situations de guerre, de dictature et de pauvreté. La vallée de la Roya, isolée et difficile d'accès, regorge de chemins, de sentiers et de brèches qui facilitent l'arrivée de milliers d'exilés, malgré les tentatives de surveillance des autorités. La frontière est ainsi un lieu de contrôle mais aussi un espace de transgression.

Questionner aujourd'hui le passage des exilés dans la vallée de la Roya ravive cette histoire de migration. Elle est souvent mobilisée par les militants pour promouvoir l'accueil actuel des réfugiés. Selon Daniel Cefaï et Dominique Pasquier, « *l'histoire nous donne une appréhension de la manière dont le présent a éclo. Ensuite, plus important encore, l'histoire fournit une base de comparaison et nous rend conscients de la manière dont le temps et*

⁴² Étonnamment la frontière actuelle ne coïncide pas avec la barrière géographique que le fleuve de la Roya aurait pu fournir. Le territoire de la Vallée de la Roya est franchi à plusieurs reprises par la frontière et se trouve alternativement en territoire français et en territoire italien.

l'espace affectent le comportement et les événements » (Cefai et Pasquier, 2003, p.72). Cette histoire de la vallée de la Roya fait l'objet d'un travail de mise en commun afin de faire valoir le territoire comme une terre d'exil et de solidarité avec les réfugiés. Dans la suite de ce travail, nous verrons de quelle manière cette histoire locale peut être mobilisée par les riverains pour porter des revendications politiques.

1.2 Un territoire de luttes sociales et environnementales

Plus récemment, des mouvements écologistes et sociaux relatifs à la sauvegarde et à la préservation du territoire sont apparus. De manière assez partielle, je présente ces mobilisations et les liens que celles-ci entretiennent avec la problématique qui nous intéresse. L'objet de cette sous-partie est de donner un aperçu des luttes territoriales et de présenter les collectifs militants qui s'y déploient. Ces derniers vont contribuer à lancer un mouvement de solidarité en faveur des exilés.

Depuis plus de dix ans un projet franco-italien vise à transformer la vallée de la Roya en un axe international de transport routier de marchandises. Il prévoit des travaux sur le tunnel de Tende qui relie l'Italie et la France par le nord de la vallée, en vue de le doubler et d'en amplifier la circulation. Certains habitants s'opposent à ce projet en raison de l'augmentation de la circulation de poids lourds ainsi qu'en raison des risques de pollution de l'eau que le chantier pourrait générer. Le chantier lancé en 2014 est interrompu suite à un scandale de vol et revente de matériaux par l'entreprise en charge des travaux. La sécurité du tunnel est mise en péril car les pièces volées ont été remplacées par des matériaux bas de gamme. Après 30 mois de mise à l'arrêt du chantier, il redémarre au cours de l'été 2020, côté italien. Dans la vallée, les mobilisations citoyennes continuent avec les collectifs « *Roya expansion nature* » et « *Sauvons la Roya* ». En parallèle, les maires de plusieurs communes ont produit un arrêté interdisant la circulation des camions de plus de 19 tonnes dans toute la vallée, rassurant en partie la population quant à l'augmentation du trafic routier, mais sans certitude que ce dernier soit prolongé lorsque les travaux seront achevés.

Les collectifs locaux se mobilisent par ailleurs depuis une quinzaine d'années pour la sauvegarde de la ligne ferroviaire entre Nice-Tende-Cuneo-Vintimille, appelée aussi « le train des merveilles », en raison de son attrait touristique dans l'arrière-pays niçois. Cette ligne est binationale et permet de franchir la frontière italienne. Elle est menacée de fermeture en raison des frais importants qu'elle exige pour sa rénovation. Des rassemblements s'organisent

régulièrement, associant des riverains aux opinions politiques diverses, soucieux de conserver cette ligne de train qui garantit l'accessibilité de leur vallée. La ligne de train a prouvé son utilité à la suite de la tempête « Alex ». Elle a résisté aux violentes intempéries alors que les infrastructures routières se sont écroulées. Le train a ainsi permis le ravitaillement en eau et en denrées alimentaires des sinistrés de la vallée de la Roya.

Ces dernières années, d'autres sujets font également l'objet de protestations de la part des riverains qui souhaitent préserver une certaine qualité de vie. En 2006, ils se mobilisent contre la création d'un centre d'enfouissement technique de déchets, projet qui sera stoppé quelques années plus tard. Depuis 2012 et plus particulièrement en 2015, ils dénoncent le risque de suppression de postes d'instituteurs et de fermeture de classes qui sont chaque année à l'ordre du jour. Plus généralement, les collectifs de riverains se mobilisent pour conserver leurs services publics de proximité et pour sauvegarder leur territoire de toutes formes de dégradations écologiques. Ces collectifs agissent en tant qu'habitants de la vallée, et défendent une manière de vivre sur le territoire qui tient compte des enjeux écologiques et sociaux du milieu rural.

À travers ces mobilisations citoyennes, je relève que le territoire, la vallée de la Roya, est à la fois un objet d'inquiétude et un opérateur de mobilisation collective. Le journal militant local, « *la Marmotte déroutée* », dans son numéro « *Terrier de résistance* » (Mars-Avril 2018) est intéressant à analyser à ce sujet. La rédaction rend compte d'un territoire de luttes écologiques et sociales dont les caractéristiques sont fortement liées aux qualités de l'environnement :

« Tunnel, camions, frontières et chasse aux sans papiers, pollutions de l'air et de l'eau, extraction d'uranium, décharges et enfouissements sauvages, abandon des services publics, métropolisation forcée, mais aussi vie rurale, nature grandiose, agriculture naturelle, tranquillité, droit au rêve ... et on en oublie ! Qu'elle est surprenante notre petite vallée maralpinaise ! Si étroite, si courte, très compacte ! Voilà la fin de l'hiver qui arrive, les bourgeons qui pointent timidement leurs bouts de nez, les rongeurs siffleurs se dégoûdent les neurones avant de sortir de leur long sommeil. Bientôt le printemps ! Qu'en sera-t-il dans la Roya, terre de paradoxes et de contraires, où quelques poignées d'irréductibles, becs, pattes, griffes et ongles, décident de ne pas courber l'échine, d'articuler inspirations « oui » et expirations « non ». « Non au double tunnel », « non au harcèlement policier et aux dérives sécuritaires » ; « non à la transformation de la Roya en réserve à touristes de luxe »... « Oui à la diversité naturelle et humaine de notre vallée » ; « oui à une agriculture paysanne et locale » ; « oui au pastoralisme » ; « oui à une Roya préservée et vivante !⁴³ »

⁴³ Consultable sur <http://www.la-marmotte-deroutee.fr/>

Ces riverains se présentent comme un groupe qui dénonce et agit sur le territoire, en faveur d'une Roya « *préservée et vivante* ». Les contours de l'action militante sont ainsi définis au regard du territoire et de ses qualités. Ces mobilisations révèlent une préoccupation commune relative à la *sauvegarde* de la vallée de la Roya. Ce type de mouvement citoyen témoigne d'un souci pour le milieu de vie et sa préservation. Ce faisant, les riverains œuvrent pour le maintien d'un « bien commun ». Lequel touche d'une part, aux équipements publics dont se dote la collectivité pour rendre son territoire vivable et habitable ; et d'autre part, aux qualités écologiques et environnementales du territoire dont l'enjeu est de préserver le « vivant ». Selon le philosophe Baptiste Morizot, les mobilisations écologiques et environnementales démontrent d'une capacité des personnes à reconnaître la présence de non-humains et à leur donner une existence politique. Elles nous invitent à cohabiter avec des altérités différentes en leur attribuant une place (Morizot, 2017).

Dans la vallée de la Roya, ces mobilisations ont été fortement influencées par l'arrivée de néo-ruraux⁴⁴ dans les années 70 et 80. Des jeunes issus du mouvement de mai 68 alors citoyens, décident d'investir les campagnes pour y développer un mode de vie alternatif. Dans les montagnes de la vallée, ils reprennent des activités d'élevage et de maraîchage abandonnées. Ils s'inscrivent dans une démarche d'agriculture biologique, de permaculture et d'éco-construction. Agés d'une vingtaine d'années lors de leur arrivée dans la vallée de la Roya, ils sont aujourd'hui pour la plupart retraités. De nouvelles générations de néo-ruraux se sont installées dans la vallée au cours des dernières décennies mais en moins grand nombre. Les néo-ruraux représentent un tiers des personnes engagées au sein de *Roya Citoyenne*, association qui amorce le mouvement de solidarité en faveur des exilés à partir de 2016.

Lors de l'enquête de terrain, je me suis intéressée à ce mouvement d'installation des néo-ruraux au sein de la vallée de la Roya. Au cours des entretiens effectués avec eux au sujet de leur action en faveur des exilés, je les ai interrogés sur leur rapport au territoire. De nombreuses personnes mettent en avant un sentiment d'admiration et d'attachement à l'égard du territoire, motivant leur désir d'y habiter. Plusieurs personnes me déclarent être « tombées amoureuses » de la vallée de la Roya. Dès lors, ces riverains attribuent une forte dimension affective dans leur désir d'habiter et font du territoire une entité à part entière, digne d'amour et d'attention.

⁴⁴ Je reprends ici la définition de Luca Giliberti dans sa thèse (2020) : La néoruralité est un phénomène de mobilité qui s'inscrit dans les processus migratoires contemporains, et fait partie des grandes transformations en cours dans les sociétés capitalistes.

Eddy par exemple, a quitté Paris dans sa jeunesse pour venir s'installer dans le village de Saorge :

« Il y a trop d'activistes dans le coin. En même temps c'est normal quand tu connais un peu la Bendola, la Roya, c'est une région qui est quand même exceptionnelle. Tu peux pas la laisser décemment se dégrader, c'est pas possible. Moi je suis tombé amoureux de la Roya il y a 35 ans. Si je laissais faire une deuxième Maurienne⁴⁵ ici, si je laissais faire tout ce qui se fait illégalement ou pas, j'aurai plus de raison de rester là. C'est fini ça. Non, non, non. J'aime la Roya, j'aime Saorge, j'aime la vallée. C'est là que j'ai passé le plus de temps dans ma vie maintenant. (...) Et à Saorge c'est ... Y a un climat particulier, qu'on ne retrouvera pas ailleurs. Une mixité ici qu'on n'a pas ailleurs. Y a plein d'artistes, y a des grands voyageurs, y a des astrologues, des écrivains, des peintres, des... y a plein de monde. Y a un air qui est respirable, qui est encore respirable pour l'instant. »

Eddy invoque le caractère exceptionnel de l'espace naturel pour justifier son engagement militant au sein de la vallée de la Roya. Il témoigne d'un lien sensible et affectif avec l'environnement qui l'entoure. Par ailleurs, il met en avant l'expérimentation collective qui se déploie au sein de son village. Sur le terrain, j'observe que nombreux riverains développent des manières d'habiter alternatives parfois « hors normes ». Ils font l'impasse sur le confort habituel du « chez-soi » pour bâtir des espaces de vie qui peuvent être isolés dans les montagnes. Entre eux, je remarque de forts liens d'entraide. Des initiatives solidaires éclosent un peu partout dans la vallée, telles qu'une maison de producteurs, une école libre ou un garage d'autoréparation. Ces initiatives s'inscrivent dans un modèle sociétal fondé sur la solidarité et la production/consommation locale.

La thèse de Luca Giliberti (2020) retrace une convergence des luttes menées par les néo-ruraux de la vallée de la Roya avec le mouvement de solidarité en faveur des migrants. Selon lui, la solidarité qui s'exprime « à partir du refus que des gens puissent dormir dans la rue ou être en danger dans leur propre vallée – peut être considérée comme une mobilisation pour le territoire et pour le modèle de société qui s'y impose, ainsi que pour les droits des migrants en transit » (p.209). La population néo-rurale, déjà active dans les mobilisations sociales du territoire, est au cœur de ces luttes anticapitalistes. Leurs actions s'inscrivent dans un modèle général de décroissance et de solidarité. Luca Giliberti observe une solidarité *du territoire et pour le territoire* : « elles [ces personnes] vivent le territoire et, de façon réciproque, le font

⁴⁵ Eddy fait référence à la vallée de la Maurienne, située en Savoie, où la stratégie de développement touristique a eu des conséquences écologiques néfastes sur le territoire.

vivre » (p.205). Le sociologue qualifie ces collectifs militants de « réseau d’habitants solidaires ».

1.3 Création de l’association *Roya Citoyenne*

Entre 2011 et 2013, des riverains s’engagent dans une nouvelle mobilisation. La vallée de la Roya est menacée d’un rattachement administratif à la Communauté d’Agglomération de la Riviera Française (CARF), c’est-à-dire à un rattachement aux communes du littoral mentonnais. Cette décision politique inquiète certains habitants de la Roya considérant que la gestion de la CARF est inadaptée et éloignée de leurs problématiques locales. Les projets de développement d’un tourisme de luxe dans le nord de la vallée ainsi que la privatisation de la gestion de l’eau suscitent des réactions. Ces riverains réclament une politique de proximité qui répond aux besoins de leur population rurale et montagnarde. L’association *Roya Citoyenne* est créée afin de promouvoir une intercommunalité de la Roya et demander un autre mode de gouvernance.

Trois maires de villages de la vallée de la Roya décident de consulter leur population sous la forme d’un référendum. Néanmoins le préfet de l’époque, Jean-Michel Drevet, (soutenu par le président de la métropole, Christian Estrosi et le président du Conseil Général, Eric Ciotti), interdit ce référendum et menace les élus et les associations de 6 mois d’emprisonnement et de 7500 euros d’amendes. Une consultation populaire est tout de même organisée. Des riverains installent des bureaux de votes dans les domiciles de résidents. Le vote se déroule avec un fort taux de participation : 46%. La grande majorité des votants (87%) se positionnent pour une communauté de communes de la Roya. Pourtant, en 2014, la vallée de la Roya se retrouve rattachée à la CARF dans le déni de cette consultation démocratique.

Après cet échec, l’association *Roya Citoyenne* devient inactive. Elle est réactivée au mois de mai 2016, pour faire face aux arrivées de plus en plus importantes de personnes en exil dans la vallée de la Roya.

Dans le cadre de cette thèse, je suis attentive à la manière dont la vallée de la Roya est présentée comme un espace de mobilisation politique où s’articulent des questions d’écologie et de solidarité. Les manifestations passées et présentes attestent de compétences à agir en collectif, afin de faire entendre la voix politique des riverains. Ces mobilisations donnent vie à des réseaux militants détenteurs d’un pouvoir d’action. Ces réseaux proposent et développent des solutions concrètes afin de maintenir l’*habitabilité* de leur territoire. J’entends par

habitabilité, les possibilités et les capacités à habiter quelque part, à agir sur un (mi)lieu de vie. Cette perspective permet de penser les ressources des personnes et du territoire pour vivre et prendre place quelque part. *L'habiter* est une expérience sensible et politique dont « *le mouvement restreint à la plus faible distance le contact au monde* » (Breviglieri et Conein, 2003).

J'appréhende la vallée de la Roya comme un territoire d'engagements en raison de cette relation particulière entre l'habiter et l'action politique. Les collectifs de riverains font de leur milieu de vie un objet de concernement politique. À travers ces engagements écologiques et solidaires, elles témoignent de compétences citoyennes contribuant à définir des situations problématiques et à mener des actions appropriées.

2. L'émergence d'un mouvement de solidarité en faveur des exilés

Au cours de l'été 2015, des exilés sont bloqués à la frontière italienne, à Vintimille. La présence de ces exilés et le mouvement de solidarité qui s'enclenche, conduisent des habitants de la Roya à s'impliquer eux aussi, surtout en donnant de la nourriture, des produits d'hygiène et des vêtements. La situation se tend à Vintimille : sous couvert de mesures d'hygiène, la mairie interdit la distribution de nourriture dans les zones publiques. De nombreux militants français et italiens, qualifiés de « no border » font également l'objet d'une interdiction à se rendre dans la province de Vintimille⁴⁶. Malgré la pression des autorités italiennes, des bénévoles réalisent des maraudes pour aider les exilés. Des habitants de la vallée de la Roya constituent une petite équipe. D'abord présente une fois par semaine, cette équipe s'agrandit et se rend chaque soir à Vintimille pour distribuer de la nourriture aux exilés. De nombreux riverains s'impliquent dans ces actions. L'association *Roya Citoyenne* dénombre une soixantaine de maraudeurs réguliers au cours de l'année 2016.

Au début d'année 2016, les exilés sont de plus en plus nombreux à emprunter les routes de la vallée de la Roya pour entrer en France. Spontanément, certains riverains leur portent assistance en les hébergeant chez eux. Ils les aident ensuite à poursuivre leur voyage en les conduisant hors de la vallée de la Roya. À cette période, les riverains ne savent pas quels sont

⁴⁶ Ces interdictions sont fondées sur le « foglio di via » italien. Cette mesure, prévue par le décret n° 159/2011, permet d'interdire l'accès à une commune à une personne suspectée d'activités criminelles pouvant « mettre en danger la tranquillité publique » pour une période ne dépassant pas trois ans.

les risques légaux encourus et s'organisent au sein de réseaux amicaux et familiaux pour héberger et transporter les exilés. Progressivement, des contrôles policiers et militaires s'installent sur les routes et dans les trains, troublant la quiétude de l'ensemble de la population.

Certains riverains n'hésitent pas à transporter directement des exilés en France depuis Vintimille. C'est le cas de Cédric Herrou, qui deviendra une figure emblématique de la mobilisation en faveur de l'accueil des exilés. Il est arrêté pour la première fois en janvier 2016 alors qu'il transporte 8 érythréens dans sa voiture. Cette première affaire est classée sans suite, car Cédric Herrou se voit octroyer l'immunité humanitaire. Lors de cette arrestation, le procureur lui reproche surtout les conditions indécentes de transport et lui conseille d'agir dans le cadre d'une association.

Ces événements conduisent les riverains à s'organiser collectivement. Le mouvement de solidarité prend de l'ampleur et s'accompagne de dons financiers importants, rendant nécessaire une gestion comptable. Par ailleurs, les questions juridiques liées à la légalité de leurs activités deviennent préoccupantes.

L'association *Roya Citoyenne* est réactivée au printemps 2016 et ses statuts sont modifiés. En plus « *d'œuvrer pour un développement durable et respectueux des habitants et de leur cadre de vie* », l'association « *défend les intérêts et la dignité des citoyens, notamment dans le cadre de l'urgence humanitaire, et ce quel que soit leur âge, leur origine, leur nationalité, aux fins que soient respectés leurs droits tels que définis par les textes nationaux et internationaux, notamment en référence à la Déclaration universelle des Droits de l'Homme (1948), aux conventions de Genève (1951) et à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (1989).* »

Pour les adhérents de *Roya Citoyenne*, l'évolution de l'association s'inscrit dans la continuité d'un engagement social et politique. En effet, cette association permet aux riverains de se doter d'une structure collective en vue d'agir sur des problématiques qui s'expriment localement. Lorsque les exilés commencent à emprunter les routes de la vallée de la Roya, dans des conditions dangereuses et précaires, la situation interpelle des riverains et fait l'objet d'une intervention. Très rapidement, l'association alerte les pouvoirs publics et demande le respect des droits des personnes exilées. Un problème public relatif à la présence des exilés prend ainsi forme dans la vallée de la Roya.

Les autorités ne répondent pas favorablement aux revendications associatives. Les communes de la vallée refusent de mettre à disposition un lieu de répit pour les exilés. L'Église ferme les portes du Presbytère de Saint-Dalmas-de-Tende et en fait changer les serrures, de crainte qu'un prêtre ouvre le bâtiment aux exilés. Les autorités étatiques continuent de renforcer le dispositif policier et militaire visant à refouler les exilés vers le territoire italien. Dès lors, l'aide aux exilés repose entièrement sur l'intervention bénévole des riverains. Ils assurent la prise en charge des besoins de première nécessité : logement, nourriture et soin. *Roya Citoyenne* estime que plus de 300 habitants de la vallée de la Roya ont hébergé des personnes en exil.

2.1 L'occupation des « Lucioles »

La situation se tend particulièrement à l'automne 2016. Les exilés arrivent toujours plus nombreux dans la vallée de la Roya. Ils présentent un état de santé inquiétant : extrême fatigue, blessures, infections et détresse psychologique. Un groupe d'infirmières se constitue afin d'intervenir dans les lieux d'hébergement. Mais ces infirmières ne peuvent pas assurer une véritable prise en charge, par manque de moyen et sans relais possible dans les structures de soins relevant du droit commun.

Aux prémices de l'hiver, et face aux premières neiges qui tombent sur les cols, les riverains s'inquiètent de l'évolution de la situation pour les exilés traversant la frontière. De nombreux exilés sont bloqués chez leur hébergeur, car les contrôles s'intensifient dans la vallée de la Roya.

En octobre 2016, l'occupation des « Lucioles », un bâtiment désaffecté appartenant à la SNCF, devient le lieu d'une nouvelle mobilisation. Des riverains et des acteurs associatifs décident d'occuper cette ancienne colonie de vacances abandonnée depuis 1993, afin d'y loger les exilés. Une soixantaine de personnes en exil dont une trentaine de mineurs isolés s'installent dans les lieux. Cette occupation rend visible la situation auprès de la population et des autorités préfectorales. Les militants font entendre leurs revendications. Ils exigent la prise en charge des mineurs isolés par le service d'Aide Sociale à l'Enfance du département, l'accès à la demande d'asile des personnes majeures, et la création d'un centre d'hébergement

d'urgence dans la vallée de la Roya. À cette occasion, le *Collectif Roya Solidaire*⁴⁷ (CRS) est créé afin de porter ces revendications. La presse locale *Nice Matin* se rend sur place. Elle s'intéresse à l'engagement de ces riverains ordinaires en faveur des exilés. Le *New York Times* publie quelques jours auparavant un article sur les actions de Cédric Herrou. La médiatisation de la situation dans la vallée de la Roya s'enclenche tout juste, et prendra une ampleur considérable quelques mois plus tard.

Dès le deuxième jour d'occupation, le bâtiment est cerné par les forces de l'ordre. Après un bref entretien entre des militants et des représentants des pouvoirs publics, la préfecture prend la décision d'évacuer les lieux. Elle promet néanmoins de prendre en charge les mineurs. À l'intérieur des « Lucioles », l'exfiltration des exilés majeurs s'organise en toute discrétion. L'opération réussie.

À la suite de l'occupation des « Lucioles », Cédric Herrou est poursuivi en justice. Il lui est reproché d'avoir facilité l'entrée et le séjour de 200 personnes en situation irrégulière (chiffres établis sur la base de l'article du *NYT*) ainsi que d'avoir occupé illégalement une propriété de la SNCF. Alors que l'occupation du bâtiment était revendiquée par un collectif d'associations, il est le seul à être poursuivi pour ces faits.

Au même moment, Pierre-Alain Mannoni, un niçois en séjour dans la vallée de la Roya, rencontre trois femmes d'origine érythréenne dans un mauvais état de santé. Il décide de les transporter jusqu'à l'hôpital. Ils se font contrôler sur la route. Les exilées sont renvoyées en Italie et Pierre-Alain Mannoni est placé en garde à vue. Il est convoqué devant le tribunal de Nice. Pierre-Alain et Cédric dénoncent ces accusations publiquement⁴⁸. C'est le début d'une longue saga judiciaire relative au « délit de solidarité ».

Cette médiatisation permet aux associations locales d'alerter l'opinion publique et de récolter des soutiens partout en France et en Europe. Les dons financiers explosent, en particulier lors des arrestations de militants⁴⁹. À partir de 2017, l'association *Roya Citoyenne* décide de mener en parallèle des actions humanitaires, un combat juridique, politique et médiatique.

⁴⁷ Le collectif est soutenu officiellement par des associations : la Coordination des comités de soutien aux migrants PACA, la Ligue des Droits de l'Homme PACA, Amnesty international, le MRAP 06, La Cimade 06, Le Réseau Education Sans Frontière 06, Association pour la Démocratie Niçoise, Habitat et Citoyenneté et Médecins du Monde 06.

⁴⁸ Pierre-Alain Mannoni, « Pourquoi j'ai secouru des réfugiés », *Club de Mediapart*, 11 novembre 2016, (cf. l'URL dans les références bibliographiques).

⁴⁹ En 2017, les dons reçus par *Roya Citoyenne* représentaient environ 133 000 euros, avec une moyenne de don à 50 euros et un don maximum de 25 000 euros, selon le rapport d'activités de *Roya Citoyenne* 2017.

2.2 Le camp de l'association *Défends Ta Citoyenneté*

Face aux risques légaux encourus, le nombre d'hébergeurs diminue au cours de l'année 2017. Progressivement l'accueil se centralise chez Cédric Herrou qui met en place une zone de campement sur son terrain. Plus de 2 000 personnes y ont été accueillies. L'agriculteur dispose de 3 hectares de champ d'oliviers, situé à moins de deux kilomètres du village Breil-sur-Roya. Le terrain est très proche de la frontière. Les exilés arrivent de plus en plus souvent directement chez lui, à pied. Cédric Herrou aménage son terrain avec l'aide de bénévoles venus de partout en France, et y installe petit à petit des caravanes, des cabanes, des douches, des sanitaires et une cuisine collective. À certaine période de l'année, les exilés peuvent être très nombreux à séjourner chez lui. Au cours de l'été 2017, 200 personnes sont accueillies en même temps sur son terrain.

Cédric Herrou s'engage d'abord avec *Roya Citoyenne*, puis crée sa propre association en septembre 2017 : « *Défends Ta Citoyenneté* », avec sa compagne et des militants principalement niçois. Il prête une parcelle de son terrain à l'association en charge de gérer l'accueil d'urgence des exilés. Une sorte de « camp de migrants » se met en place sur le terrain du paysan. Entre avril et décembre 2017, ce sont 1 325 personnes qui y sont accueillies. Le financement de cet accueil ne fonctionne que sur la base de dons privés.

Le campement subit de fortes pressions de la part des autorités. Des postes de gendarmes encerclent la propriété à partir de l'été 2017. Le dispositif vise à empêcher l'arrivée des personnes migrantes et à contrôler toutes les personnes entrant chez Cédric Herrou⁵⁰.

Par ailleurs, l'association « *Défends Ta Citoyenneté* » s'engage dans des actions juridiques pour faire valoir les droits des personnes en exil et notamment celui de demander l'asile. L'action politique de l'association se construit à partir du domaine du droit. L'accueil proposé par l'association s'élargit à des personnes en cours de procédure de demande d'asile, qui formulent le souhait de vivre dans la vallée de la Roya. L'association développe ses activités afin de répondre à leurs besoins : accompagnement administratif, juridique et social, cours de français et activités culturelles. Les demandeurs d'asile prennent part à l'activité associative et contribuent à l'accueil des nouveaux arrivants, qui continuent de transiter par la vallée de la

⁵⁰ Des rapports d'huissier sont établis en vue de dénoncer ces contrôles jugés abusifs. Le tribunal administratif se déclare incompétent pour juger. La situation est dénoncée devant le Défenseur des droits en octobre 2018. Un mois plus tôt, Cédric Herrou découvrait des caméras cachées (infrarouge, détecteurs de mouvement) aux abords de sa propriété. Rapport « *Les Conséquences du rétablissement des contrôles policiers à la frontière franco-italienne sud* », de Marion Gachet-Dieuzeide, 2018.

Roya. Ces arrivées sont néanmoins fluctuantes. À l'automne 2017, elles deviennent beaucoup moins importantes et reprennent temporairement au cours du printemps et de l'été 2018.

2.3 La communauté paysanne *Emmaüs Roya*

En 2019, *Défends Ta Citoyenneté* fait évoluer son projet associatif en devenant la communauté paysanne *Emmaüs Roya*. Cédric Herrou prête son exploitation agricole à l'association. Cette dernière développe une activité de paysannerie à destination de personnes en situation d'exclusion. Les personnes accueillies vivent et travaillent en communauté. Elles vendent des produits biologiques issus du maraîchage, de l'élevage de poules et de la culture des oliviers. L'association rejoint la fédération *Emmaüs France* et devient la première communauté à vocation paysanne. Les personnes accueillies bénéficient d'un statut spécifique. Elles sont rétribuées financièrement, sans qu'aucun titre de séjour ne soit exigé d'elles.

Le « camp de migrants » se transforme en un espace de vie communautaire qui s'orchestre autour d'une d'activité paysanne. Il ne s'adresse plus uniquement à des personnes en exil mais à toutes personnes en situation d'exclusion. Quelques mois après la création d'*Emmaüs Roya* et l'abatement de la tempête, mon enquête de terrain s'achève. Cette transformation associative marque un tournant que je propose d'analyser dans le dernier chapitre de la thèse. Les engagements d'*Emmaüs Roya* réactualisent la question de l'accueil au regard des questions écologiques et territoriales.

2.4 Les aidants discrets et les opposants à l'accueil

La présentation de ces associations donne un aperçu des réseaux de solidarité agissant en faveur des exilés dans la vallée de la Roya. Certains riverains ont fait le choix de s'organiser en association afin de répondre à l'urgence de l'accueil et de porter des revendications publiques et politiques. Je tiens à souligner que d'autres sont restés à l'écart de ces structures associatives et ont agi dans l'anonymat. Des gestes d'aide et d'accueil se sont manifestés de manière spontanée et discrète, participant également à la force du mouvement de solidarité. Je me souviens par exemple d'un commerçant cachant des exilés dans son arrière-boutique le temps qu'un membre de *Roya Citoyenne* trouve un hébergement, ou encore d'une mère de famille récupérant des mineurs isolés devant chez elle, ou encore d'une personne âgée

distribuant des pains au chocolat à des exilés errant dans un village de la vallée. Ces personnes ont agi « sur le vif » de la rencontre, en réaction à la détresse d'autrui.

Un grand nombre de riverains et de riveraines ont porté assistance aux exilés sans vouloir médiatiser ces situations. Par crainte des poursuites pénales et des dénonciations de leur voisinage, l'aide aux exilés s'est souvent déroulée à l'abri des regards. Dans ces situations, j'ai observé que les personnes impliquées faisaient appel aux membres de leur famille ou à des amis, pour les aider à prendre en charge les personnes rencontrées. Ce sont donc des cercles d'entraide informels qui se fabriquent de « proche en proche ». L'échelle du territoire et son caractère rural facilitent ce mode d'organisation interpersonnelle, en raison de ressources institutionnelles réduites et de la proximité sociale.

À contrario, des riverains s'opposent farouchement à l'arrivée des exilés. Ils dénoncent les pratiques des associations leur venant en aide, les accusant de favoriser une immigration illégale. En 2017, l'association *Défendre la Roya* tente d'obtenir la dissolution de *Roya Citoyenne* devant les tribunaux. Comme en atteste leurs noms, ces deux associations mettent en avant leur appartenance à la vallée de la Roya pour défendre ou s'opposer à l'accueil des exilés. Ainsi, les convictions morales et les actions politiques se distribuent à partir d'un rapport spécifique au « chez-soi ».

Luca Giliberti analyse cette confrontation à partir de la définition deux univers culturels différenciés : d'un côté les « néo-ruraux » et de l'autre les « familles de souche ». Ces deux catégories revendiquent « *la défense du territoire* » mais prend un sens distinct : « *Pour les uns, le territoire doit être défendu dans une perspective néorurale alternative, contre l'offensive des politiques néolibérales (...). Pour les autres, le territoire doit être protégé contre l'action même de ces mouvements qui contestent l'ordre établi, et préservé de l'« invasion » des populations migrantes* » (Trucco, Potot et Giliberti, 2020, p.97). Ainsi, la question migratoire renforce une faille préexistante qui divise la population de la vallée de la Roya.

Chapitre 2 - Une ethnographie embarquée

1. Prendre part à l'accueil des exilés

1.1 L'arrivée sur le terrain

Depuis décembre 2016, je séjourne régulièrement dans la vallée de la Roya. D'abord en tant que bénévole puis, depuis octobre 2017 en tant que chercheuse et bénévole. Sur place, je suis accueillie chez Cédric Herrou chez qui j'installe ma tente. Je participe à la vie quotidienne du campement qui s'est improvisé chez-lui. J'apporte un soutien logistique à l'accueil des nouveaux arrivants : répartition des couchages, préparation des repas, recensement des besoins matériels (produits d'hygiène, vêtements, téléphones) et accompagnement au départ. Je participe à l'aménagement du lieu en contribuant à des chantiers de construction : toilettes sèches, terrasse, cuisine collective. Plus ponctuellement, je donne un coup de main à l'activité agricole de Cédric : récolte des œufs, des olives et entretien du potager.

Progressivement, je suis invitée à participer aux réunions de *Roya Citoyenne*, puis à celles de *Défends Ta Citoyenneté*. Je deviens membre de ces associations et je prends part à l'élaboration stratégique de leurs actions. Fin 2016 et début 2017, je fais des allers-retours très réguliers dans la vallée de la Roya, j'y séjourne entre deux et trois semaines tous les deux mois.

Lors de mon arrivée dans la vallée de la Roya, je n'ai pas pour ambition de mener une recherche sociologique. Je souhaite poursuivre un engagement militant avec les exilés, cette fois-ci en zone frontalière. J'entends parler de la situation dans la vallée de la Roya via mon réseau amical. L'amie d'une amie, que j'appellerai Emma, est installée depuis plusieurs mois dans la vallée de la Roya, chez Cédric Herrou. Elle me propose de la rejoindre.

Cédric et Emma, jusqu'alors seuls à gérer le camp, demandent de l'aide autour d'eux. Ils font appel à des bénévoles qui viennent séjourner pour des durées variables. À plusieurs reprises, je me rends dans la vallée de la Roya accompagnée de proches ou de connaissances. Progressivement, le réseau d'aide aux exilés s'étend avec l'arrivée de nouveaux bénévoles qui rejoignent les collectifs locaux déjà constitués. Le mouvement de solidarité s'amplifie en

même temps que la situation locale fait l'objet d'une médiatisation de plus en plus forte. Mon arrivée en tant que bénévole témoigne ainsi des caractéristiques du phénomène étudié : il « attire l'attention » et « appelle à l'engagement ».

1.2 Les tourments de l'expérience militante

En décembre 2016 et en janvier 2017, une cinquantaine de mineurs isolés soudanais, tchadiens et érythréens sont accueillis chez des habitants de la vallée. L'association *Roya Citoyenne* formule les premières demandes officielles de prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Étant assistante sociale de formation, mes connaissances en droit des étrangers et du système de protection de l'enfance s'avèrent utiles pour expliquer aux mineurs et aux riverains les enjeux de cette prise en charge. *Roya Citoyenne* me demande d'aller à la rencontre des différents hébergeurs et des mineurs, accompagnée d'un traducteur bénévole. J'explique aux personnes mineures leurs droits et les possibilités qui s'offrent à elles.

En pratique, c'est la désillusion. L'ASE met en échec nos requêtes : le service ne répond pas et des agents nous répondent de manière désobligeante. De longues semaines s'écoulent sans solution. Les mineurs sont bloqués chez leur hébergeur et doivent s'y cacher. La police patrouille sur les routes et dans les rues des villages, ce qui rend leur départ dangereux. Les riverains refusent de prendre le risque de les transporter. Les exilés, n'en pouvant plus d'attendre, annoncent partir d'eux même à pied, en empruntant les voies de chemin de fer. La situation est extrêmement inquiétante.

J'informe également les exilés sur les procédures de demande d'asile. Je suis persuadée que le principe de non-refoulement⁵¹ devrait s'appliquer si les personnes se présentent comme demandeurs d'asile aux autorités. Malgré cela, les exilés sont systématiquement reconduits en Italie, après une nuit passée au poste-frontière où ils font souvent l'objet de violences physiques et verbales par les autorités⁵². J'observe un mépris des autorités publiques censées faire appliquer le droit des personnes. Ceci m'apparaît en complète contradiction avec les principes de l'État de droit auxquels j'ai été formée en tant que travailleuse sociale.

⁵¹ Relatif à l'article 33 de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés : « *Aucun des États contractants n'expulsera ou ne refoulera, de quelque manière que ce soit, un réfugié sur les frontières des territoires où sa vie ou sa liberté serait menacée en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques.* » Ce principe suppose que les demandeurs d'asile doivent pouvoir déposer leur requête et bénéficier d'un droit au séjour le temps de l'examen de la demande.

⁵² De multiples rapports dénoncent cette privation de liberté et les violences subies par les détenus : Cf. Chapitre 4 de la thèse.

Je réalise que ce qui se passe dans la vallée de la Roya n'a rien à voir avec mes expériences professionnelles ou bénévoles précédentes. Ici, aux confins du territoire français, les droits des exilés et les procédures applicables ne sont absolument pas respectés par les autorités. Ce déni des droits engendre de réelles situations de mise en danger des personnes, y compris des mineurs. Par ailleurs, les associations locales semblent peu formées sur les questions du droit et les ressources sont considérablement réduites dans ce territoire rural.

Je participe également aux maraudes de distribution alimentaire, à la fois à leur confection et à leur distribution. À la préparation, notamment chez Eddy dans le village de Saorge, je suis épatée par la qualité de la cuisine (en partie bio) et par ce souci de s'adapter aux goûts des bénéficiaires. La qualité des repas servis n'a rien à voir avec la nourriture habituelle distribuée par les associations caritatives, souvent peu coûteuse et de basse qualité. À cette période, les maraudes sont interdites par la ville de Vintimille. Nous nous organisons en équipe pour distribuer avec discrétion des sacs en papier remplis de denrées. Nous essayons de rester le plus longtemps possible avant de nous faire reconduire à la frontière par les forces de l'ordre. Parfois, nous avons le temps de boire un verre de thé avec les exilés croisés sur notre route. Ces maraudes me permettent d'élargir mon réseau de connaissances des habitants, car ils sont nombreux à y prendre part.

Mon expérience dans la vallée de la Roya est avant tout humaine, particulièrement intense et difficile à retranscrire avec des mots. Elle a bouleversé des certitudes quant aux rôles des institutions publiques, de l'aide sociale et de l'exercice effectif des droits des personnes. Les expériences de mépris, de violence et de mise en danger des exilés, ainsi que mes confrontations directes aux forces de l'ordre, m'ont profondément troublée. Elles m'ont conduite à m'engager auprès des exilés qui traversent la frontière et à m'associer aux collectifs locaux. J'ai été impressionnée par la capacité de ces collectifs à s'engager avec les exilés, malgré les empêchements et les interdictions des autorités. Face à ces situations, les actions d'aide et de secours des riverains m'ont semblé être des actes de résistance. Je me suis alors embarquée dans ce mouvement de solidarité en éprouvant avec les acteurs, les tensions relatives à l'aide aux exilés.

Je pense que ces affects sont partie prenante du phénomène étudié. Le caractère sensible des situations témoigne des tensions morales qui traversent l'aide et l'accueil des exilés. Il produit également une forme de concernement, un « *nous* » affecté (Paperman, 2013). Il me semble que la dimension sensible documente la notion de l'engagement, tant celui des acteurs que le

mien. Le fait d'être affecté active des processus d'enquête pour comprendre « ce qui trouble » et conduit à déployer des actions afin de résoudre la situation. Pour reprendre les propos de Spyros Franguiadakis, l'affect renvoie à quelque chose de l'ordre « *d'une capacité du phénomène* » (Franguiadakis, 2000, p.143). Dès lors, je prends au sérieux les émotions qui habitent les situations d'injustices. Je suis attentive à leurs effets dans le processus d'enquête et dans l'action des acteurs.

Ce travail de thèse s'inscrit dans la continuité de mon expérience d'engagement. Il me permet de rendre partageable ce vécu et de dérouler le fil d'une interrogation politique en tant que citoyenne. D'une part, je cherche à comprendre les difficultés auxquelles nos sociétés contemporaines sont confrontées lors de l'accueil des exilés. D'autre part, je tiens à rendre compte des formes de solidarité citoyenne, qui témoignent d'une autre version possible de l'accueil de l'autre. Ainsi, cette recherche propose une forme de continuité cognitive entre connaissance citoyenne et scientifique. Elle s'inscrit dans une volonté de faire circuler des savoirs entre les mondes militants et académiques, afin de « faire connaissance » par la matière sensible et par l'action pratique.

2. La démarche de recherche

2.1 Une posture de proximité

Lors de mon arrivée dans la vallée de la Roya, je suis rapidement introduite au sein du réseau des personnes militantes. Dans ces villages « tout le monde se connaît » et ma présence est vite remarquée. Je suis identifiée avant tout comme une bénévole œuvrant chez Cédric Herrou, puis comme une chercheuse, étudiant l'accueil des exilés dans la vallée de la Roya. Au fur et à mesure des mois, mes liens sociaux se renforcent sur le territoire et je noue de fortes relations d'amitié avec certains villageois.

Je suis perçue comme une actrice et une alliée dans les actions de solidarité. Ma présence est attachée à un lieu d'accueil spécifique : « chez Cédric », ce qui me place au cœur des événements. Cette posture coopérative a établi les bases d'une relation confiance avec les riverains engagés dans l'accueil, ainsi qu'avec les exilés. En effet, je m'implique dans des activités où je m'expose aussi personnellement, ce qui lève toute suspicion par rapport à mes intentions. Je suis identifiée comme un soutien potentiel, tant pour les exilés que pour les riverains. Ces relations privilégiées m'ouvrent les portes d'un réseau d'interconnaissance au

sein du cercle des militants et des bénévoles, facilitant dès lors la faisabilité de la recherche. Toutefois, cette posture limite nécessairement l'accès à certaines données. Sur le territoire, mon identification comme « militante » et « bénévole » prenant part à l'accueil des exilés, rend difficile les contacts avec les forces de l'ordre ainsi qu'avec les riverains opposés à l'accueil des exilés. Cette alliance configure l'enquête sociologique du côté de ceux qui s'engagent en faveur de l'accueil des exilés. En effet, ma démarche n'est pas d'étudier les rapports de forces et d'adversité entre les opposants d'une idéologie sur un territoire. Mon implication dans les collectifs locaux de la vallée de la Roya me conduit à circonscrire mon enquête auprès des personnes exilées et des riverains engagés dans l'accueil. Ainsi, ma perspective d'analyse se différencie de celle de Luca Giliberti. Ma thèse s'intéresse plutôt à la manière dont se déploie l'accueil et l'engagement dans un contexte controversé. Pour cela, je documente les épreuves pratiques auxquelles se confrontent les personnes lors de l'aide aux exilés, ainsi que les processus de publicisation auxquels les acteurs se soumettent pour faire valoir leur conception de l'accueil. Cette recherche met à distance ces modes de catégorisation identitaire pour mieux analyser le renouvellement de l'expérience de l'engagement à travers le prisme du territoire et de l'hospitalité. Je me positionne du côté de l'expérience de la relation d'aide pour comprendre l'émergence du mouvement de solidarité. Ainsi, je m'écarte d'une analyse classique de l'action militante relative aux politiques migratoires en choisissant de me placer du côté des expériences vécues et des épreuves de l'accueil.

Au cours de mes séjours sur le terrain, je vis en compagnie des personnes accueillies et accueillantes, sur le campement qui prend place au domicile de Cédric Herrou. Ainsi, je me situe au plus proche des situations d'accueil par une présence quotidienne. Une forme de proximité avec les personnes se dessine par le partage d'un temps et d'un espace commun. Dans ce travail de thèse, je cherche à mettre en valeur ces temporalités quotidiennes et ces espaces domestiques. Je mets en avant ce qui se déroule hors de l'exposition médiatique et de ce qui surgit comme un « événement ». Cette posture vise à s'extraire des catégorisations et des assignations qui pèsent sur les personnes. Elle me permet de documenter les relations singulières qui se tissent entre les personnes ainsi que les pratiques discrètes qui fondent l'accueil de l'autre. La mitoyenneté entre les personnes permet dès lors de penser l'accueil dans une certaine temporalité et spatialité. Sur mon terrain, je vis et j'observe une forme de cohabitation, dont j'analyse les subtiles tensions qui en découlent.

La thématique de la proximité est une clef d'entrée sur mon terrain, de la posture d'enquête à l'analyse des données. Au cours de cette thèse j'explore les différents niveaux d'action cumulant l'espace territorial, le milieu associatif et l'espace domestique.

Ma posture de proximité se manifeste enfin jusque dans le travail d'écriture de la thèse par l'utilisation de prénoms pour désigner les personnes enquêtées et par l'utilisation d'un tutoiement mutuel dans les entretiens et leur retranscription. Ce style d'écriture m'est apparu le plus juste car il est fidèle au régime de familiarité propre au terrain de mon enquête. Ainsi, j'opère des glissements sémantiques qui rendent compte de différentes échelles de problématisation. J'utilise les prénoms pour décrire des situations quotidiennes, et j'utilise des catégories (« riverains », « exilés », « bénévoles ») pour analyser des régimes d'action de montée en généralité.

2.2 Questions de confidentialité

En débutant ce travail de thèse, je me suis inquiétée de la confidentialité des données recueillies sur un terrain où les dimensions de clandestinité et d'illégalité sont fortement présentes. En effet, j'ai accès à des informations qui pourraient mettre en péril les pratiques des exilés et des militants si elles étaient révélées aux autorités. Lors de mes séjours chez Cédric Herrou, je m'inquiète des risques réels de perquisition de mon matériel.

La question du passage de frontière par des voies illégales est extrêmement sensible. La divulgation de ces itinéraires peut mettre en danger les personnes qui les empruntent. Ces informations ne circulent que dans un cercle restreint qui se configure autour de personnes tenues par un même intérêt à garder ces données secrètes. Pour reprendre l'expression de Georg Simmel dans son ouvrage sur les sociétés secrètes, c'est un « *monde parallèle* » qui se constitue autour du « *secret* » (Simmel, 1991). Dès lors, les personnes sont prises dans un mode de coopération spécifique. Les exilés et les aidants contiennent ensemble des informations de façon à ce qu'elles ne soient pas accessibles aux autorités.

Je suis liée aux acteurs de terrain par cet engagement à ne pas divulguer certaines données. Le travail de recherche sociologique consiste certes à rendre compte et à documenter un phénomène social, mais il demande aussi à agir avec éthique et précaution. Enquêter en *terrain sensible* (Bouillon, Fresia et Tallio, 2005) demande parfois à taire certaines informations qui pourraient nuire aux acteurs de terrain. Ainsi, ma recherche ne rendra pas visible les négociations pratiques à l'œuvre lors de ces moments risqués. Toutefois, la thèse

interroge les tensions que cette clandestinité fait naître : d'un côté les exilés se cachent tout en en interpellant et en demandant sollicitude, de l'autre, les riverains passent sous silence certaines pratiques d'aide tout en exposant leur engagement dans des médias.

J'ai pris soin de protéger les données jugées sensibles. Je fais l'impasse sur leur retranscription et je rends anonyme les personnes en changeant leur nom, y compris dans mon carnet de terrain. Je sauvegarde également mes données sur des supports sécurisés.

Au début de mon travail d'enquête, j'ai pensé que certaines personnes refuseraient les entretiens en raison du caractère risqué de l'exposition de soi. Mais ce ne fut étonnamment pas le cas. Lorsque je présente les précautions que je prends, les personnes interviewées me signifient qu'elles s'en remettaient à mon jugement pour identifier les données à protéger, ou bien précisent d'elles-mêmes les zones sensibles pendant l'entretien : « *ça tu verras comment tu l'écris* », ou bien encore « *tu le gardes pour toi* ». Après enregistrement des entretiens, j'ai toujours proposé aux personnes interviewées de leur envoyer le fichier audio afin qu'elles puissent revenir sur leurs déclarations si nécessaire.

D'autres riverains m'affirment au contraire « *ne rien avoir à cacher* », considérant « *ne rien faire de mal* ». J'ai débuté mes entretiens à l'automne 2017, alors que les condamnations des aidants insurgent de plus en plus l'opinion publique et qu'une forte mobilisation se construit autour de la dénonciation du « délit de solidarité ». Certains militants décident de révéler au grand jour leurs engagements en faveur de l'accueil des exilés et réclament une modification des lois. De plus, les membres associatifs pensent que le passage des exilés dans la vallée de la Roya va être légalisé. En effet, l'association *Roya Citoyenne* négocie avec les autorités la possibilité que les exilés puissent accéder à la procédure de demande d'asile en se rendant jusqu'à Nice. Un travail de légalisation se met en place, redéfinissant le caractère clandestin des pratiques. Au cours de la recherche, le cadre législatif a été modifié notamment grâce à l'action des collectifs locaux de la vallée de la Roya. Lors de la rédaction de la thèse, je me suis donc autorisée à rendre visible certaines pratiques qui auparavant étaient répréhensibles.

Après réflexion, j'ai fait le choix de ne pas anonymiser les noms de Cédric Herrou et de Pierre-Alain Mannoni. En effet, ces personnes ont fait l'objet d'une importante médiatisation dans le cadre de leur procès pour « délit de solidarité ». Les documents issus du terrain, tels que les articles de presse ou les rapports associatifs exposent leur nom sans précaution. L'anonymisation aurait rendu ces documents inexploitable. De plus, Cédric Herrou est devenu le symbole d'un mouvement citoyen de solidarité en faveur des exilés. À travers de multiples interviews, documentaires et même l'écriture d'un livre, il est célèbre auprès du

grand public. Cette exposition médiatique le rend très facilement identifiable dans ce travail de thèse. Dès lors, son anonymisation aurait été inefficace et aurait fait obstacle à l'analyse des données du terrain. En effet, l'engagement de Cédric Herrou fait l'objet d'une *personnalisation* particulière, incontournable à la compréhension de notre sujet d'étude.

Ces embarras méthodologiques et éthiques documentent les tensions liées à l'expression publique d'un problème, dans un contexte où la solidarité avec les exilés est empreinte de prudence. Ces questions amènent à s'interroger sur la manière dont se négocie le caractère *partageable* et *dicible* du phénomène. La dynamique du travail de thèse est elle-même prise dans ces enjeux relatifs aux processus de publicisation.

2.3 Objectiver l'expérience incarnée de l'enquêtrice

L'expérience bénévole et militante se présente comme mon point d'ancrage sur ce terrain. Le travail de recherche marque un mouvement d'objectivation de cette expérience. Dès lors comment s'y prendre pour fabriquer de la connaissance scientifique à partir de cette posture spécifique ?

La démarche ethnographique me permet de prendre en compte cette expérience fondatrice de l'engagement dans l'élaboration de la recherche. En effet, à travers cette méthode, les épreuves auxquelles se confrontent la chercheuse définissent les conditions d'enquête et les enjeux de problématisation du phénomène. Daniel Cefaï définit ainsi la démarche ethnographique :

« Une démarche d'enquête, qui s'appuie sur une observation prolongée, continue ou fractionnée, d'un milieu, de situations ou d'activités, adossées à des savoir-faire qui comprennent l'accès au(x) terrain(s) (se faire accepter, gagner la confiance, trouver sa place, savoir en sortir), la prise de notes la plus dense et la plus précise possible et/ou l'enregistrement audio ou vidéo de séquences d'activités in situ. Le cœur de la démarche s'appuie donc sur l'implication directe, à la première personne, de l'enquêteur, qu'il soit sociologue, anthropologue, politiste ou géographe, en tant qu'il observe, en y participant ou non, des actions ou des événements en cours. Le principal médium de l'enquête est ainsi l'expérience incarnée de l'enquêteur » (Cefaï, 2010, p.7).

Ainsi, l'expérience devient l'objet d'une transaction au cours de la démarche de recherche. Mon engagement donne forme à un objet d'étude particulier et ouvre des perspectives de

problématisation spécifique. En effet, mon implication dans l'aide aux exilés favorise l'accès à certaines données, et impacte nécessairement ma manière d'interroger le phénomène. Par exemple, mon rôle dans le soutien administratif aux exilés me permet de saisir les tensions relatives à l'application du droit et de prendre part aux actions juridiques des collectifs locaux. Au cours de cette thèse j'interroge alors le travail de légalisation mis en œuvre et ses effets dans la construction du problème public. Ma manière de participer aux actions est une prise à la production de connaissance, tout en générant des effets sur le terrain. En même temps que je « prends part », je contribue à transformer et à faire évoluer la situation étudiée. Je pense l'ethnographie comme « coopérative » (Joseph, 2015) car elle se réalise par une chaîne de coopération entre les acteurs et le milieu, dont les transactions impliquent également la chercheuse. Ma démarche ethnographique produit alors un mouvement de circulation entre recherche et engagement.

Le travail d'objectivation consiste à convertir les situations vécues en un objet de problématisation. Pour cela, je croise mes données empiriques à celles des acteurs de terrain (entretiens, rapports associatifs, etc.), et les confrontent à des degrés de contextualité différents par le biais des ressources académiques et théoriques (lectures, séminaires, etc.).

Mes allers-retours dans la vallée de la Roya se sont avérés nécessaires pour distinguer des espaces-temps de bénévolat et de recherche. En effet, sur le terrain, je fus souvent happée par l'action, donnant priorité aux urgences de l'accueil plutôt qu'à l'enquête. Je me suis interrogée sur cette « obligation » à réagir face à la détresse d'autrui et aux injustices des situations. Lors de l'expérience bénévole et militante, le cours du temps est souvent ponctué d'événements pénibles qui pressurisent brutalement l'action. Sur le terrain, je me suis laissée embarquée par cette temporalité « sur le vif ». Mes retours à mon domicile et à l'université m'ont permis de mettre en place des temps de répit et d'objectivation de l'expérience vécue.

Ma présence intermittente et prolongée sur le terrain crée une temporalité propre à la recherche. Je suis « bénévole-chercheuse » et non pas « habitante » de la vallée de la Roya, marquant ainsi un mode de présence circonstancié. Je bénéficie dès lors d'une sorte de « proximité distante » qui ne se manifeste pas tant dans la relation avec les personnes qu'au regard des enjeux associatifs. Je m'implique tout en restant un membre partiel des associations locales dans lesquelles je n'ai pas de pouvoir décisionnel.

De plus, la thèse évolue selon une temporalité qui se lie étroitement à celle d'un parcours d'engagement. Elle se déroule sur quatre années au cours desquelles je m'implique dans

l'aide aux exilés. Évidemment cette posture a des effets sur le travail de recherche, mais la recherche également produit ses effets sur l'engagement. En effet, l'enquête sociologique me pousse à « faire tenir » mon implication sur le terrain alors même que le passage d'exilés diminue et que l'action des associations se transforme. Le champ du droit et du juridique est mis à l'écart au profit du développement des activités maraîchères d'*Emmaüs Roya*. Ainsi, en même temps que j'élabore une ethnographie de l'engagement, c'est mon engagement lui-même qui se transforme. Par cet attachement au terrain, je m'ouvre à de nouveaux apprentissages et à de nouvelles manières de militer.

3. Une enquête multi-située

3.1 L'exploration des lieux de solidarité

Du nord au sud de la vallée de la Roya, je me déplace en vue de rencontrer les exilés qui traversent la frontière et les personnes qui leur viennent en aide. Le travail d'enquête sociologique me conduit à explorer les différents lieux d'aide et d'accueil, afin de ne pas limiter mon observation au campement chez Cédric Herrou, mon point d'ancrage. Je propose régulièrement mon aide à d'autres riverains hébergeant des exilés et je m'engage sur des actions de *Roya Citoyenne*, telles que les distributions alimentaires.

À l'occasion d'entretiens ou d'aides ponctuelles, je me rends au domicile de riverains. Ces déplacements sont souvent utiles afin de transporter des personnes ou bien des dons (vêtements, produits d'hygiène, nourriture, etc.). Lors de ces rencontres, les riverains me questionnent souvent sur la situation au camp, notamment par rapport au nombre d'arrivées d'exilés et aux besoins d'aide ou de matériel. Je réceptionne également des critiques adressées aux actions médiatiques de Cédric Herrou et de sa nouvelle association *Défends Ta Citoyenneté*. La circulation dans les différents lieux d'accueil me permet de récolter les critiques et différents points de vue des acteurs, ainsi que de me rendre compte de la diversité des pratiques.

À l'été 2018, l'association *Défends Ta Citoyenneté* entend favoriser l'intégration des demandeurs d'asile à la vie locale. Ces derniers sont hébergés depuis plusieurs mois au sein du campement mais ils sortent peu, en partie à cause de leur statut administratif qui ne les autorise pas à travailler. L'association propose de développer l'apprentissage du français et de favoriser le lien social. À l'occasion d'un de mes séjours, des membres me demandent de

chercher des activités pour les demandeurs d'asile et surtout, de tisser du lien avec les riverains de la vallée. On me demande cela en raison des contacts que j'ai pu créer dans le cadre de ma thèse. J'ai profité des entretiens sociologiques pour proposer aux riverains des temps conviviaux et des activités à réaliser avec les exilés. Par exemple, au cours d'un entretien avec un maraudeur, j'apprends que celui-ci est entraîneur de football. Nous organisons alors des matchs hebdomadaires où demandeurs d'asile et riverains sont conviés. Nous montons également un projet d'atelier de réparation de vélo avec d'autres bénévoles et des cyclistes de la vallée, avec pour objectif que les exilés y prennent part. Ces tentatives de mises en relation ont parfois été des échecs. Néanmoins, elles rendent compte de la manière dont ma présence sur le terrain a été saisie par les habitants et avec quels types de coopération mon ethnographie s'est déployée. Ma posture d'enquête s'est finalement révélée être un travail de mise en lien et de circulation d'informations.

Le travail d'enquête a produit des effets sur ma manière d'investir le terrain. Il m'a conduite à entrer en relation avec de nombreux interlocuteurs et à confronter leurs points de vue. Je me suis déplacée sur les différents lieux où s'exprime une forme de solidarité avec les exilés, en l'accompagnant bien souvent, d'un geste d'engagement. En aidant, je multiplie les possibilités de rencontre tant avec les riverains qu'avec les exilés. Dès lors, ma posture de « bénévole-chercheuse » transforme les lieux de l'enquête sociologique en des sites d'engagement. Ce sont des espaces de problématisation où s'articulent la recherche et l'aide aux exilés.

3.2 Diffusion dans l'espace public

Au cours de ce travail de thèse, j'ai été amenée à intervenir lors d'événements adressés au grand public. À chaque fois je suis mandatée par l'association *Défends Ta Citoyenneté*, qui me présente comme militante et sociologue, connaissant particulièrement bien la situation dans la vallée de la Roya. Je suis envoyée au nom de cette association dont les membres me font confiance, à la fois pour les représenter et pour exposer la situation.

À deux reprises, j'ai été appelée pour participer à l'animation de débats dans le cadre de la projection du documentaire « *Libre* »⁵³ réalisé par Michel Toesca : une fois à Menton devant

⁵³ Synopsis du documentaire : « *La Roya, vallée du sud de la France frontalière avec l'Italie. Cédric Herrou, agriculteur, y cultive ses oliviers. Le jour où il croise la route des réfugiés, il décide, avec d'autres habitants de la vallée, de les accueillir. De leur offrir un refuge et de les aider à déposer leur demande d'asile. Mais en agissant ainsi, il est considéré hors-la-loi... Michel Toesca, ami de longue date de Cédric et habitant aussi de la Roya, l'a suivi durant trois ans. Témoin concerné et sensibilisé, caméra en main, il a participé et filmé au jour le jour cette résistance citoyenne. Ce film est l'histoire du combat de Cédric et de tant d'autres.* »

une centaine de lycéens, et une autre fois à Saint-Martin-en-Haut, en région Lyonnaise, lors d'un festival cinématographique en milieu rural.

Je suis également intervenue dans le cadre d'une table ronde organisée à l'occasion de la sortie de la bande dessinée « *Humains, la Roya est un fleuve* » réalisé par Edmond Baudouin et Troubs, qui relate l'accueil des migrants dans la vallée de la Roya. Ou encore, lors d'événements associatifs tels que la journée des salariés du *Foyer Notre-Dame des Sans-Abris* à Lyon, ou une soirée publique sur les solidarités aux frontières, organisée par *Semelles d'Asile* à Modane en Savoie.

Par ailleurs, des membres de l'association me sollicitent en vue d'organiser un rassemblement de soutien au procès de Cédric Herrou qui a lieu à la Cour d'appel de Lyon en mars 2020. Je mobilise mes ressources du milieu militant lyonnais afin de mettre en relation des collectifs avec l'association *Défends Ta citoyenneté*.

Ainsi, la coopération avec les acteurs de terrain s'est aussi réalisée à travers ces activités publiques. Je contribue à témoigner de la situation problématique dans la vallée de la Roya et à rendre visible l'action de l'association. À travers ces événements, je diffuse leurs actions sur d'autres territoires. La question de l'accueil des exilés dans la vallée de la Roya prend alors une autre dimension : elle devient l'objet d'un débat exportable. La situation locale est ressaisie plus largement par d'autres personnes, collectifs et associations à l'échelle nationale afin de discuter de l'accueil des exilés.

Ma posture de chercheuse, rattachée à un laboratoire scientifique, m'a permis d'endosser une certaine légitimité à prendre la parole en public, ce qui n'était pas le cas lorsque j'étais une simple bénévole. Je me souviens des encouragements d'Emma à réaliser ce projet de thèse, espérant que cela puisse contribuer à ce que leurs actions et leurs revendications soient prises au sérieux. Le travail de recherche peut contribuer à une forme de reconnaissance des pratiques des acteurs de terrain par leur promotion dans les sphères académique et publique. J'ai ainsi mené cette recherche avec l'intention de participer à un processus de reconnaissance des pratiques d'accueil citoyenne, dans un contexte politique particulièrement houleux où ces dernières sont régulièrement condamnées par la justice.

Mon engagement avec le terrain se prolonge et se déploie par ces activités de médiatisation. Dans certains de ces temps publics, il s'est joué des enjeux de restitution du travail de thèse hors du champ académique. Ce sont des moments où je rends compte de la recherche tout en naviguant entre mes différentes postures de militante, de chercheuse et de professionnelle du

travail social. Ces interventions publiques ont contribué à donner un sens à ma démarche de recherche, à travers cette possibilité de circuler entre ces différentes sphères. Je décentre la question de l'engagement en associant l'action, la réflexion et la publicisation. De cette manière, j'inscris la recherche en cours dans la continuité d'une implication politique et citoyenne.

Chapitre 3 - Problématisation et dispositif d'enquête

Ce chapitre fait état de la construction de l'objet de la recherche ainsi que du dispositif d'enquête associé. Deux dimensions se dégagent. D'une part, la thèse met au travail les dimensions de l'engagement public à partir d'un mouvement de solidarité qui « embarque ». L'engagement des personnes advient par l'expérience de l'accueil, il ne se loge pas dans des principes dogmatiques, ni dans un référentiel idéologique relatif au militantisme. Un problème public prend forme à partir des épreuves de l'accueil d'autrui. D'autre part, la thèse interroge la dimension de l'hospitalité à partir de l'analyse des relations d'accueil qui se déploient sur le territoire et plus particulièrement au domicile des riverains. Cette recherche entend renouveler la thématique de l'hospitalité par l'étude du milieu et des caractéristiques dans laquelle elle se déploie.

1. Analyser la construction d'un problème public relatif à l'accueil des exilés dans la vallée de la Roya

1.1 Les épreuves de l'engagement

À partir de la fin d'année 2016, la situation migratoire dans la vallée de la Roya est amplement médiatisée lorsque des riverains sont poursuivis en justice pour avoir aidé à l'entrée, au séjour et à la circulation de personnes en situation irrégulière. Les procès de Pierre-Alain Mannoni, de Cédric Herrou, puis d'autres riverains, occupent l'espace médiatique pendant plusieurs années durant lesquelles les inculpés dénoncent un « délit de

solidarité »⁵⁴. Ainsi, en même temps que les contrôles exercés par les forces de l'ordre conduisent les exilés et les riverains à « se cacher », la situation est rendue publique. Étonnamment, des pratiques illégales, telles que le transport de personnes en situation irrégulière ou les distributions alimentaires dans les rues de Vintimille, se déploient volontairement dans l'espace médiatique en vue de *dénoncer* ces inculpations. Ainsi, je saisis les pratiques d'aide et d'accueil des exilés comme des gestes de solidarité qui s'accompagnent d'opérations de dénonciation. Au nom de la solidarité, des riverains exposent leurs pratiques délictueuses dans les sphères juridique et médiatique.

Face aux politiques migratoires actuelles, ces initiatives d'accueil s'expriment à contre-courant d'un ordre social imposé et rendent compte d'un mouvement d'hospitalité, certes à la marge, mais bien réel. Elles ouvrent à des espaces de controverses et alimentent un débat public autour de l'arrivée des personnes migrantes. Les personnes contribuent ainsi à faire de l'accueil des exilés une question hautement politique. Je fais l'hypothèse que l'accueil des exilés est un acte de renouvellement de l'engagement citoyen, à partir de la transgression d'un cadre légal et de l'ouverture du « chez-soi ».

Selon une perspective pragmatique relative à l'analyse des problèmes publics (Cefaï et Terzi, 2012), je m'intéresse aux processus d'émergence et de prises en charge d'une situation jugée problématique. L'arrivée des personnes en exil dans la vallée de la Roya donne lieu à des opérations collectives de contestation et au déploiement d'actions visant à prendre en charge les personnes. Un « public » se constitue, attentif aux évolutions de la situation et à la réaction des pouvoirs publics. Je saisis le phénomène comme un processus, au cours duquel les personnes s'engagent dans une « enquête collective ». Des controverses surgissent et amènent les personnes à argumenter des principes de justice. L'analyse des problèmes publics permet ainsi d'étudier la manière dont se fabrique une collectivité politique, comment elle se réfléchit, s'organise et se transforme (*ibid.*).

⁵⁴ Le « délit de solidarité » est une expression militante qui a donné lieu à des mobilisations dès les années 1990. Les militants reformulent la question de la solidarité dans un horizon délictuel de manière à faire remarquer le caractère inacceptable des poursuites et condamnations des personnes qui aident les exilés (*cf.* Chapitre 9, §1). Les inculpés sont en réalité poursuivis au titre l'article L.622-1 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) qui prévoit que « toute personne qui aura, par aide directe ou indirecte, facilité ou tenté de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irréguliers d'un étranger en France sera punie d'un emprisonnement de cinq ans et d'une amende de 30 000 euros ». À la fin de l'année 2016, les procès de Pierre-Alain Mannoni et de Cédric Herrou relancent ces mobilisations. Au mois décembre, Pierre-Alain Mannoni est convoqué au tribunal correctionnel de Nice pour avoir essayé de transporter depuis la vallée de la Roya jusqu'à chez lui trois jeunes femmes érythréennes blessées. En janvier 2017, Cédric Herrou, agriculteur à Breil-sur-Roya est convoqué à son tour car il est soupçonné d'avoir aidé plus de deux cents migrants en situation irrégulière à entrer et séjourner sur le territoire français. Cinq autres riverains de la vallée de la Roya seront poursuivis pour des faits similaires au cours de l'année 2017. Ces procès donnent lieu à de nouvelles mobilisations de grande ampleur partout en France demandant l'abrogation du « délit de solidarité ».

J'étudie l'accueil des exilés dans la vallée de la Roya, comme un problème public pris dans des tensions contradictoires. C'est à travers un mouvement paradoxal qui oscille entre « discrétion et publicisation » que je construis mon objet de recherche. À partir des épreuves pratiques auxquelles se confrontent les personnes lors de l'accueil, je cherche à voir comment se fabrique l'expérience de l'engagement et de l'aide à autrui, lorsque ce dernier ne remplit pas les conditions administratives d'une admission sur le territoire national.

L'accueil proposé par des riverains de la vallée de la Roya permet aux personnes en exil de se reposer avant de reprendre leur route migratoire. Les gestes de secours et d'assistance sont marqués par un fort enjeu de protection de personnes confrontées à plusieurs difficultés. D'une part, il s'agit de proposer un accueil temporaire et des soins à des personnes dont l'état de santé est fragilisé par le mouvement migratoire. D'autre part, il s'agit de les mettre à l'abri des contrôles opérés par les autorités afin d'éviter leur refoulement vers l'Italie. Les riverains mobilisent alors leur « chez-soi » comme lieu de refuge transitoire à destination des personnes exilées. Ces pratiques d'accueil se présentent comme une alternative au mode de traitement réservé aux exilés par les autorités. Dès lors, comment cette hospitalité à caractère domestique fait-elle l'objet d'une politisation ?

La solidarité qui s'exprime produit une interpellation publique et contribue à donner forme à une *cause* en faveur de l'accueil des exilés. Se dessine alors une problématique autour de « l'attention publique », oscillant entre épreuves de soins et de surveillance, d'engagements publics et de clandestinité. Au cours de cette thèse, je m'intéresse aux différents sites où s'exprime la problématique : de l'espace domestique de la protection d'autrui à l'espace public de la dénonciation. J'étudie les chaînes d'actions et de médiatisations qui convertissent l'expérience d'accueil en un problème public, notamment par la mobilisation de dispositifs et de catégories de l'action publique.

La présence des exilés sur les routes et chemins de la vallée de la Roya interpelle les riverains et les font réagir par des gestes d'assistance. La perspective sociologique que j'adopte entend « *problématiser les troubles* » vécus par les personnes (Cefaï, 2009). En effet, la perception de la situation s'accompagne d'une tonalité affective inconfortable pour les riverains, lesquels se trouvent saisis de malaises d'ordre moral. « *Habitées par un sentiment vague que les choses ne sont pas comme elles devraient être* » (*ibid.*, p.205), les personnes s'engagent. Des riverains cherchent alors des solutions en se rassemblant autour l'association existante *Roya Citoyenne* puis de l'association nouvellement créée à cet effet *Défends Ta Citoyenneté*.

L'action est marquée par cet affect initial qui trouble le vécu du monde social et invite les riverains à réagir en portant assistance à autrui. S'engager consiste en un « *travail de formation d'une ligne de conduite pour faire face aux événements, une manière de se situer et de prendre place dans un monde qui ne va plus de soi, lorsque ce qui nous arrive nous devient insupportable. Ou encore, qu'enraciné dans un monde social sévèrement critiqué, l'engagement est à comprendre comme un travail consistant à devenir comptable de cette histoire dont en grande partie la responsabilité nous échappe* » (Ravon, 2008).

Le caractère transgressif qu'implique l'aide aux exilés provoque un débordement de la situation. Les acteurs se confrontent aux normes de la légalité et redéfinissent le caractère « juste » des situations. Ainsi, je formule l'hypothèse qu'« accueillir chez-soi » des exilés est une forme d'engagement qui interpelle l'espace public. Ces pratiques convoquent un sens moral de la justice et interrogent le fondement de dispositions légales.

Au cours de ce travail, je m'intéresse aux *épreuves* auxquelles se confrontent les personnes pour mettre en œuvre l'accueil des exilés. La notion d'épreuve est entendue comme un outil théorique et méthodologique qui permet d'explorer l'équipement des acteurs lorsqu'ils sont face à des situations problématiques. Les personnes font preuve d'un « *sens moral* » qui relie la situation à des exigences de justice, et d'un « *sens pratique* » qui permet d'agir sur la situation (Dodier, 1991). Au sens pragmatiste du terme, les épreuves contiennent ce mouvement qui consiste à « faire face ». Autrement dit, elles englobent cette « traversée » au cours de laquelle se déploie des actions qui réajustent le rapport au monde et à autrui. L'engagement des personnes prend ainsi forme par l'expérience qui se déploie au fil du temps et des épreuves traversées.

1.2 La dimension territoriale

L'originalité de cette thèse est de porter attention à la dimension territoriale dans la manière d'appréhender les questions d'engagement. Elle en renouvelle les lectures habituelles, plus souvent orientées par l'analyse des intérêts que celle du milieu de son déploiement.

La démarche de recherche s'appuie en effet sur un territoire spécifique : la vallée de la Roya, saisie comme un site exemplaire où s'expérimente l'accueil des exilés. Le territoire est ici notre principale échelle d'analyse. Il se délimite au sein d'une surface géographique et bénéficie de propriétés particulières. Il s'agit d'un espace frontalier qui s'étend à travers les Alpes et où s'établit un mode de vie montagnard et rural. Ce territoire est sensible aux

intempéries (neiges, fortes pluies, tempêtes, éboulements de roche, crues de la rivière) qui impactent parfois fortement la vie quotidienne de ses habitants et les possibilités de déplacements au sein de la vallée. Ce territoire fait l'objet d'un fort investissement identitaire de la part de la population locale qui habite les lieux avec des attaches affectives. Des modes de vie spécifiques reliés à des engagements environnementaux s'y déploient, et rendent compte d'un rapport étroit entre les habitants et ce milieu qu'ils font « leur » et qu'ils entendent préserver. Se dessine ainsi une expérience sensible de « *l'habiter* » au sein de la vallée de la Roya. En raison de ces spécificités, j'ai fait le choix d'analyser la problématique à partir de la figure du « riverain ». Je privilégie ce terme par rapport à celui de « militant » de façon à mettre en avant un rapport de présence sur le territoire.

Par ailleurs, je mobilise la notion de *milieu de vie* que je définis comme l'environnement géographique, biologique et culturel qui entoure les personnes et au sein duquel elles évoluent quotidiennement. Je cherche à être attentive aux liens qui se tissent entre les personnes et leur environnement, et aux différentes entités qui habitent ou traversent le territoire. Le milieu est ainsi associé à l'activité, il agit en interdépendance. J'envisage ici le *milieu de vie* comme un espace où la problématique de la « sauvegarde » est éprouvée et devient une ressource pour l'engagement et l'accueil. Le milieu dote ainsi l'action de nouvelles qualités.

Du côté des personnes en exil, le territoire est investi comme espace de circulation où les difficultés de franchissement de la frontière rendent le parcours migratoire périlleux. « Comment passer ? » est la préoccupation première des exilés rencontrés, ce qui conduit à interroger le déplacement migratoire comme une *épreuve de passage*. Franchir la frontière est ici une pratique dangereuse mais également objet de félicité lorsque le déplacement atteint son objectif : celui de rejoindre un autre pays en vue de s'y établir. Le territoire de la vallée de la Roya n'est souvent qu'une étape, un point de passage possible pour les personnes en cours d'exil. Au cours de l'enquête de terrain, il apparaît que l'accueil proposé par les riverains permet d'offrir un lieu de refuge aux personnes qui traversent la frontière. Espace de contrôle du mouvement migratoire, le territoire offre en même temps des lieux de protection pour ces personnes. La vallée de la Roya se transforme donc par la présence des exilés qui la traversent. Au cours de cette recherche, je m'intéresse à la manière dont les acteurs font exister le territoire comme *espace de solidarisation*, et comment de celui-ci surgit un concernement sensible à la cause des migrants.

Devenant une affaire collective, sociale et politique, le déplacement migratoire fait l'objet d'une interrogation publique à propos du droit de l'étranger à « être là » et à s'installer. Le territoire devient un espace où se manifestent ces controverses relatives à l'accueil des exilés. Les *controverses publiques* sont des processus de disputes et d'actions collectives qui conduisent à la transformation du monde social (Lemieux, 2007). Elles renvoient à des situations qui surgissent lors de différends entre les personnes et qui leur donnent l'occasion de remettre en cause des normes, des règles ou des dispositifs afin d'en instituer de nouveaux. Localement, des disputes éclatent entre les partisans de l'accueil des exilés et ceux qui s'y opposent, développant une série d'arguments et d'actions prenant à partie le public. Cette thèse ne les analyse pas sous l'angle d'un rapport de force et d'adversité. Elle cherche à voir comment les controverses contribuent à mettre en forme l'engagement des acteurs agissant en faveur de l'accueil et la manière dont ils performent l'espace public à partir de celles-ci. Pour cela, j'examine les actions menées par les associations locales qui défendent l'accueil des exilés à partir de la mobilisation de scènes juridiques et médiatiques autour du « délit de solidarité ». Ces opérations militantes contribuent à mettre au travail l'espace démocratique à propos des liens de solidarité qui unissent les personnes. Elles tendent à institutionnaliser un « droit à aider » et « à accueillir » autrui en performant des *arènes publiques*.

Le territoire apparaît comme un site privilégié pour analyser la manière dont les personnes mettent en œuvre l'accueil des exilés. À partir d'engagements dans la sphère domestique et locale, les personnes expérimentent la relation avec les exilés et font valoir des principes d'accueil. À travers ces expériences au plus près des lieux familiers, se dessine un horizon politique de l'accueil d'autrui. Le territoire comme échelle d'analyse est un opérateur pertinent pour observer la manière dont les personnes *habitent* la « cause » de l'accueil. Le territoire permet de traverser des espaces d'habitation au sein desquels prennent forme des processus d'engagement en faveur d'une situation. À partir des attaches personnelles et locales se constituent des collectifs qui répondent à la problématique. Ce régime d'engagement par « le proche » (Thévenot, 2006) permet de penser l'expérience des problèmes publics à partir d'un côtoiement et d'une expérience intime du monde social. Ainsi, la thèse documente les « politiques du proche » à partir des régimes d'engagement que les personnes fabriquent avec le territoire et par lesquelles se prend forme une expérience collective et publique qui se déploie de *proche en proche*.

2. Analyser les pratiques d'accueil

2.1 Le principe d'hospitalité et ses revendications publiques

L'accueil dans la vallée de la Roya s'adresse principalement à des personnes en cours d'exil qui se présentent à la frontière et qui demandent à entrer sur le territoire national. Au cours de cette recherche, l'exilé est saisi comme un être en déplacement : il vient d'ailleurs et tente de rejoindre un espace social et politique. La personne est ainsi prise dans un *mouvement* qui la conduit à s'approcher d'un espace d'accueil et à y négocier sa place. Je fais l'hypothèse que la relation d'aide qui se noue avec les riverains permet d'accompagner l'arrivée des exilés. Toutefois, cette relation est mise en tension par le caractère irrégulier du séjour. La présence des exilés doit être cachée ou bien faire l'objet de justification auprès des autorités. Dès lors, comment tisser une relation d'accueil avec ceux qui n'ont pas le droit d'être là ?

Sur le terrain, les gestes d'aide s'accompagnent d'actions juridiques et administratives permettant de faire valoir un droit au séjour aux exilés en ayant notamment recours au droit d'asile et à la prise en charge des mineurs non accompagnés⁵⁵. Les personnes sont saisies comme des sujets de droit qui, en raison de leur vulnérabilité peuvent revendiquer un droit au séjour. À partir d'une ethnographie des relations d'aide au sein des espaces d'accueil, je propose d'analyser le recours aux procédures de droit. Ces dernières sont saisies comme des procédures d'*affiliation* à un espace social (Franguiadakis, Jaillardon et Belkis, 2004), ainsi que comme des opérations de dénonciation concernant le mode de traitement des exilés par les autorités. L'accueil des exilés se négocie à partir d'un lien juridique et fait du droit une « arène publique »⁵⁶ (Latour, 2002) au sein de laquelle la légitimité de la présence de ces personnes est débattue. À quelles conditions les exilés justifient-ils d'un droit au séjour et comment ces opérations de légalisation se déploient-elles au sein de l'espace public ? « Accueillir » permet d'opérer des passages entre des régimes d'action clandestine et domestique vers des régimes d'action publique. La relation à autrui est alors pensée comme un espace de fabrique du politique (Belkis et Franguiadakis, 2005).

⁵⁵ Un mineur non accompagné (MNA) est une catégorie administrative relevant du régime de la protection de l'enfance. Elle désigne une personne âgée de moins de 18 ans, séparée de ses représentants légaux. Cette situation fait d'elle une personne à protéger, quelle que soit sa nationalité. Elle doit être prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance.

⁵⁶ Au cours de l'émergence d'un problème public, les personnes s'engagent à définir et à maîtriser la situation perçue comme problématique en mobilisant des procédures et des équipements de l'espace démocratique, dont le droit fait partie. L'arène publique désigne les espaces où les personnes expriment, discutent, jugent et règlent la situation problématique.

Au nom de principes moraux supérieurs, l'aide aux exilés qui franchissent la frontière peut faire courir de nombreux risques aux accueillants. En effet, la situation de vulnérabilité des personnes en exil produit une injonction morale à l'accueil envers celui qui est privé d'un « chez-soi » (Gotman, 2001). Le concept d'hospitalité permet de saisir le lien social qui se fabrique avec l'étranger au nom des principes d'aide et d'assistance. Des pratiques de protection et de prendre soin lui sont associées. La responsabilité morale des riverains accueillant à leur domicile des personnes vulnérables se déploie « au nom de l'hospitalité », comme une loi non écrite mais légitime. Il s'agit d'une rhétorique humanitaire fondée sur une éthique de responsabilité envers autrui, qui peut être mobilisée comme une « critique » contre les politiques d'expulsion (Boudou, 2017). L'hospitalité permet de relier les pratiques d'accueil à une « cause supérieure » qui concerne des principes de « commune humanité ». Elle fait apparaître la force de l'hospitalité comme lien social (Gotman, 2001) par une extension des liens avec l'humanité au-delà des membres d'une communauté politique prédéfinie.

Sur le terrain de l'enquête, les réglementations administratives du droit au séjour des exilés entrent en contradiction avec les principes d'hospitalité sur lesquels se fondent l'accueil des riverains. Dès lors, comment les protagonistes négocient-ils les épreuves morales et les risques encourus qui accompagnent leur engagement dans l'accueil des exilés ? Comment se régulent les tensions relatives aux pratiques d'hospitalité au sein de l'arène publique, et plus précisément sur les scènes juridiques et médiatiques ? Et quelles revendications publiques accompagnent ce mouvement d'accueil qui ne concerne pas uniquement la vallée de la Roya ?

2.2 L'accueil comme rapprochement : usage du concept de communauté

- Temporalité et spatialité

L'accueil proposé conduit les exilés et les riverains à vivre ensemble pendant plusieurs jours, semaines ou mois. Cet accueil suppose de laisser entrer un inconnu dans l'espace domestique et quotidien, et implique une dynamique de mise en partage par la « cohabitation ». Le domicile du riverain devient ainsi le lieu où se joue l'expérience de la rencontre et du côtoiement avec l'étranger. Accueillir chez-soi est une expérience inédite de rapprochement

avec l'*étrangéité*⁵⁷. Ici, l'hospitalité ne se réfère plus à un idéal de valeurs, mais à des pratiques donnant lieu à des expériences sociales au cours desquelles se négocie l'arrivée des exilés. Les pratiques d'hospitalité invitent à des relations de cohabitation et à des régimes de coprésence au plus près de l'étranger. Des relations de proximité s'élaborent avec cet « autre lointain »⁵⁸. L'accueil apparaît ainsi comme un processus de rapprochement par lequel « l'étranger vient ». Dès lors, quels sont les enjeux sociaux et politiques qui se tissent à travers cette relation d'altérité ? « Accueillir chez-soi » peut ouvrir la porte à des expériences nouvelles de coprésence et de mitoyenneté, qui mettent au travail l'espace démocratique.

L'accueil des exilés doit aussi se négocier localement, au sein des villages de la vallée de la Roya où la présence migratoire fait l'objet de surveillances et de controverses. Les spécificités du territoire produisent des effets quant à l'accueil des exilés. L'hospitalité a largement été théorisée comme une qualité des espaces publics urbains. Isaac Joseph l'a notamment analysée au prisme de l'indifférence civile et de l'anonymat des passants (Joseph, 1984, 2007a). Sur le territoire faiblement peuplé de la vallée de la Roya, marqué par la proximité et la familiarité des rapports sociaux, la sollicitation et la différenciation d'autrui sont *a contrario* au cœur des gestes d'hospitalité. En étant attentive aux caractéristiques du territoire comme qualités de l'accueil, je cherche à voir comment celui-ci se réalise au sein d'un milieu spécifique. Ainsi, je pense l'accueil au regard des qualités hospitalières du milieu de vie.

Par ailleurs, je m'intéresse à la dimension temporelle de l'accueil. Il s'adresse d'abord à des personnes de passage, en cours de traversée de la frontière. Les situations sont saisies dans l'urgence du secours à autrui, où il s'agit d'agir vite et discrètement, en vue d'aider les exilés à continuer leurs parcours. Puis, à partir de l'année 2017, certains riverains accueillent des exilés en leur proposant de s'y installer sur le long terme. Les gestes d'accueil se prolongent

⁵⁷ L'étrangéité permet de signaler le caractère initialement distant et éloigné de ce qui est étranger et appelant à une expérience nouvelle en vue de s'en accommoder. Pour Joan Stavo-Debaugé, l'étrangéité permet de mettre l'accent sur ce qui vient d'ailleurs ou arrive après, qui « *n'est pas (encore) approprié, à distance de l'appartenance comme de la familiarité, nouveau et distant, voir hostile* » (Stavo-Debaugé, 2017, p.9).

⁵⁸ L'étranger est pour Georg Simmel, une figure permettant de conceptualiser l'unité de la distance et de la proximité qui qualifie selon lui la position formelle de l'étranger : « *l'étranger est proche de nous pour autant que nous sommes semblables, nous et lui : par la nationalité, le statut, la profession ou par l'appartenance à la nature humaine en générale. Mais il est loin de nous, pour autant que ces similitudes nous dépassent, lui et nous, et ne nous rapprochent que parce qu'elles rapprochent un grand nombre* » (Simmel, 1908, p.57). Ainsi l'étranger est celui qui vient d'ailleurs autrement dit de l'extérieur et qui doit se faire une place dans un ordre social préexistant, mais en sein duquel il conserve toujours une « trace d'extériorité ». Il « *n'est pas ce personnage qu'on a souvent décrit dans le passé, le voyageur qui arrive un jour et repart le lendemain, mais plutôt la personne arrivée aujourd'hui et qui restera demain, le voyageur potentiel en quelque sorte : bien qu'il n'ait pas poursuivi son chemin, il n'a pas tout à fait abandonné la liberté d'aller et de venir. Il est attaché à un groupe spatialement déterminé ou à un groupe dont les limites évoquent des limites spatiales, mais sa position dans le groupe est essentiellement déterminée par le fait qu'il ne fait pas partie de ce groupe depuis le début, qu'il y a introduit des caractéristiques qui ne lui sont pas propres et qui ne peuvent pas l'être* » (ibid. p.53).

en engageant une temporalité plus longue, où se pose la question du devenir des exilés. Dès lors, de la situation du passage à celle de l'installation des exilés, quel est l'horizon de l'accueil qui se dégage ?

L'enquête sociologique et les transformations du terrain m'ont ensuite conduite à analyser les évolutions associatives. En 2018, l'association *Défends Ta Citoyenneté* modifie son objet social en vue de proposer un accompagnement et un hébergement des demandeurs d'asile sur le moyen terme. Puis, en juillet 2019, cette association se transforme en une communauté « *Emmaüs Roya* »⁵⁹ qui propose une insertion des personnes par l'activité paysanne. Dès lors, comment *se temporalise* le problème public, c'est-à-dire avec quels processus d'émergence et de pérennisation des formes de prises en charge ? Et avec quelles visées transformatrices évolue l'action des collectifs de riverains ?

Pour les exilés, l'accueil dans la vallée de la Roya apparaît comme une manière de *se frayer un passage* en se faisant une place au sein d'un réseau d'aide. Les relations d'assistance et de secours à autrui prennent de l'épaisseur au fil du temps, et tissent des liens de solidarité durables avec les exilés. L'installation s'accompagne néanmoins de nouvelles inquiétudes, notamment en raison d'un droit au séjour qui reste difficilement accordé aux personnes. L'accueil des exilés ouvre des questionnements autour d'un droit des étrangers à devenir membres d'un collectif qui, indissociablement, tend à se définir comme « communauté ». Dès lors, à quelles conditions les exilés peuvent prétendre à leur intégration ? Au cours de cette recherche, je propose une ethnographie des attendus de la relation d'accueil et des injonctions capacitaires à « *prendre part* » qui s'imposent aux personnes accueillies. La création de la communauté *Emmaüs Roya* sera ici centrale pour comprendre comment le territoire et ses ressources peuvent contribuer à fabriquer les conditions d'une appartenance. Ainsi, dans la continuité de la perspective de Joan Stavo-Debauge, je cherche à étudier les épreuves qui s'imposent au « nouveau-venu » lors de son arrivée, entendues comme des épreuves d'appartenance à la *communauté en devenir* (Stavo-Debauge, 2017).

- *Le concept de communauté*

Au cours de ce travail de recherche, j'use des terminologies relatives à la « communauté ». Elles renvoient à la fois à un sens pratique et à des opérations de conceptualisation sociologique. Elles font croiser l'expérience de la recherche à celle du terrain, par une

⁵⁹ J'ai arrêté l'enquête de terrain à l'automne 2020, un an après la transformation de l'association *Défends Ta Citoyenneté* en *Emmaüs Roya*.

appropriation problématisée, qui lie un savoir pratique et théorique. Le terme de « communauté » est mobilisé par les acteurs de terrain pour désigner le groupe et l'espace d'accueil, d'abord sur le campement de l'association *DTC* puis au sein d'*Emmaüs Roya*. Il souligne le caractère collectif de l'espace d'accueil et solidifie les liens entre les membres du groupe qui vivent ensemble. À quelle préoccupation pratique l'usage de la communauté est-il associé sur ce terrain ?

Nominalement, la communauté désigne *ce qui est fait et vécu en commun*. L'usage de la communauté reflète une conscience de la vie commune, à travers l'usage d'un espace et d'un temps commun. Il souligne un questionnement de la part des acteurs sur la manière de « faire communauté » lors de l'accueil d'autrui. Ainsi, au lieu de s'attacher aux différences qui séparent les personnes et qui tiennent éloignés les étrangers, « l'horizon » de la communauté témoigne d'un souci à fabriquer du commun. À travers les expériences d'accueil de l'autre, des actions de *mise en commun* par la cohabitation, l'engagement et la participation sont données à voir. Quels sont alors les équipements et les compétences des personnes, exilés et riverains, à s'engager dans un « lieu et un temps commun » ? Dit autrement, comment aménager une place et comment être reçu, tandis que l'accueil s'inscrit dans une durée variable et dans des lieux au caractère provisoire ? La question de l'accueil des exilés réactualise ainsi la question du commun et de la communauté, au prisme d'expériences de rapprochement spatio-temporel. L'arrivée des exilés ébranle l'expérience sociale et politique par l'intégration de nouveaux venus ou au contraire, par la formulation de principes justifiant leur exclusion. Les épreuves d'accueil contribuent ainsi à enquêter sur « ce qui relie » et « fait commun », en réactualisant sans cesse les conditions de « l'appartenir ».

La communauté ne précède pas les acteurs. Elle se construit et apparaît dans le mouvement même de l'expérience d'accueil. Elle se réalise dans « la quête du commun ». Dans une approche conceptuelle, la « communauté » apparaît comme manière de réorganiser l'expérience en train de se faire et de se pérenniser, dans le sens où elle permet de diriger le cours des expériences ultérieures. Les personnes qui vivent l'expérience de l'accueil et cherchent à la faire durer, ouvrent à la possibilité d'un « appartenir » par la recherche d'un horizon commun. Ainsi, au fondement de l'expérience communautaire, les personnes enquêtent sur ce qui les relie entre elles : « ce par quoi elles tiennent » (les qualités du lien) et selon « quelle part » (la responsabilité). Selon Joan Stavo-Debaugé, la communauté « *signe du même coup leur manière d'y appartenir et leur façon de se rapporter les uns et aux autres, en tant qu'ils tiennent compte de ce partage et se doivent des choses les uns aux autres* »

(Stavo-Debauge, 2017, p.30). Ainsi, l'usage de la communauté permet de souligner les enjeux de participation et de responsabilité dans la fabrication du lien social, par lesquels se déploient l'appartenance et son renouvellement.

Le lexique polysémique relatif à la communauté (de vie, de voisinage, etc.) permet de spécifier à chaque fois la quête du commun et les contours de l'« être avec ». Il met en avant l'existence d'attaches de proximité entre les personnes et les liens qui font tenir les personnes à un collectif. J'explore comment se crée sur notre terrain une « *communauté d'enquête* » et une « *communauté d'accueil* » relatives à la problématique de l'arrivée des exilés. Par extension, les termes de « *communauté sociopolitique* » sont mobilisés pour désigner les liens qui unissent les personnes au sein d'une société donnée et l'expérience démocratique qui s'y rattache. La communauté apparaît ici à partir de l'expérimentation de formes de vie politiques et sociales, au cours desquelles émergent des normes, des règles et des institutions. Ce travail de mise en commun donne lieu à la production d'un ensemble qui tend à s'ordonner « *où il s'agit pour elles de vivre les unes avec les autres et de tenir ensemble* » (Stavo-Debauge, 2017, p.29).

Dans cette perspective sociologique, l'expérience démocratique est saisie comme « *une forme de vie, incarnée dans nos pratiques et formes de coopération les plus ordinaires* » (Chaniel, 2003, p.270). La communauté sociopolitique est le lieu où se fait « *l'expérience concrète des liens qui unissent les personnes pour définir ensemble et mettre en œuvre des fins et des intérêts communs* » (*ibid.* p.286). Pour John Dewey, c'est « *cette conscience claire de la vie commune, dans toutes ses implications qui constitue l'idée même de la démocratie* » (cité par Chaniel, *op. cit.*, p.286). Dès lors, c'est la participation active, issue de la conscience de la vie commune, qui implique l'idée de communauté sociopolitique.

Au cours de ce travail, la mobilisation du concept de communauté me permet donc de requalifier et de politiser les pratiques d'accueil à l'œuvre sur le terrain. Il met au travail les qualités du lien social par le tissage d'un horizon commun. La communauté n'est pas une entité préexistante. Au contraire, elle émerge à travers ces pratiques d'accueil qui contribuent à un renouvellement du commun.

3. Les dispositifs d'enquête de terrain

La recherche a officiellement débuté en octobre 2017 lors de mon inscription en première année de thèse. Dès 2018, le nombre d'arrivées d'exilés diminue et l'urgence des situations se fait moins ressentir. Cette nouvelle temporalité de l'accueil des exilés me donne l'opportunité de mieux investir la recherche et les dispositifs d'enquête. Les riverains disposent globalement de plus de temps pour discuter et réfléchir sur leurs expériences d'engagement. Les exilés, eux, se font plus rares, mais quelques-uns décident de rester vivre dans la vallée de la Roya, ce qui me permet de véritablement faire leur connaissance en les voyant à plusieurs reprises. Ces personnes font l'apprentissage du français, ce qui me permet également de mieux échanger et de proposer un entretien dans le cadre de la recherche.

En février 2020, je décide de mettre fin à l'enquête de terrain. D'une part, je constate avoir collecté suffisamment de données relatives à mon objet de recherche et d'autre part, les transformations associatives me conduisent sur de nouvelles thématiques pour lesquelles il faudrait élaborer un nouveau dispositif d'enquête pour les analyser en profondeur. En effet, le campement d'accueil de Breil-sur-Roya se transforme en une communauté *Emmaüs*, inscrivant l'accueil dans une perspective d'insertion, ce qui supposerait une nouvelle grille analytique : l'accueil ne s'adresse plus spécifiquement aux exilés qui franchissent la frontière mais à toutes personnes en situation d'exclusion. Je décide donc de terminer cette enquête après avoir analysé ce passage qui transforme le « campement » en une « communauté ».

Au terme de l'enquête, je continue d'entretenir des liens forts avec le terrain. En effet, ma relation au terrain ne se limite pas au travail de recherche sociologique mais elle s'inscrit dans la continuité de rapports sociaux où se mêlent mes engagements politiques et de profondes amitiés avec certains habitants de la Roya. Je continue à me rendre régulièrement dans la vallée de la Roya pour rendre visite à des amis et soutenir des actions associatives. Cet attachement au terrain inscrit la méthodologie de la recherche dans une « éthique du proche » où j'endosse une posture particulière. La proximité et l'engagement sont pour moi des opérateurs sensibles de connaissance. C'est la force des liens et la qualité de ces attachements qui m'ont conduite à m'investir dans ce travail de thèse que je n'aurais pas accompli autrement ni autre part. Construire ce travail de recherche m'a permis de donner un horizon à mon engagement et de fabriquer dans la durée de solides attaches.

À la fin de l'enquête, plusieurs événements m'interpellent et me ramènent plus rapidement que prévu sur le terrain. En mars 2020, Cédric Herrou est convoqué à la Cour d'appel de Lyon pour une dernière audience devant les juges, après avoir gagné un recours en cassation. L'association me demande de les aider à organiser un rassemblement avec les associations et syndicats lyonnais. Je saisis l'occasion pour assister au procès qui me servira à documenter les scènes juridiques du « délit de solidarité » et leurs médiatisations. En raison de l'épidémie de Covid-19, un confinement est déclaré quelques jours après. Nous ne pourrions pas organiser de nouveau rassemblement pour le délibéré qui relaxe définitivement Cédric Herrou.

Le 2 octobre 2020, une dépression météorologique s'abat sur la vallée de la Roya et les vallées voisines de la Vésubie, de la Tinée et de l'Estéron. La tempête, explosive, produit de très lourds dégâts. Neuf personnes sont portées disparues dans les Alpes-Maritimes, dont des habitants de la vallée de la Roya. Des maisons sont endommagées, certaines détruites, des ponts et des routes sont emportés par le fleuve de la Roya. À Vintimille, les exilés qui dorment habituellement dans des camps de fortune sous les ponts de la Roya sont laissés pour compte. Ils ne font l'objet d'aucun relogement par les autorités publiques lors de l'intempérie. Ces disparus sont impossibles à décompter car ils ne sont référencés nulle part. Les conséquences de la tempête me rappellent à la vallée de la Roya pour venir en soutien aux sinistrés et surtout à ces personnes qui sont devenues mes amis. Je suis dorénavant accueillie au sein de la communauté *Emmaüs Roya* qui contribue à la reconstruction du territoire. Une nouvelle dynamique de solidarité locale se met en mouvement pour réhabiliter la vallée de la Roya. Les formes d'engagement qui se manifestent sur le terrain se reconfigurent à nouveau et toujours par le prisme de la « sauvegarde » du territoire et des êtres qui y vivent. Les personnes qui œuvrent en faveur de la solidarité dans la vallée de la Roya continuent malgré tout à faire exister ce territoire comme une terre d'accueil et cultivent avec ténacité des formes d'engagement et de résistance.

Dans l'écriture de la thèse, j'ai tenté de préserver la dimension expérientielle de l'enquête ethnographique et d'embarquer avec moi le lecteur dans une compréhension « proche » et sensible du phénomène. J'ai structuré l'enquête de terrain autour de trois pistes d'investigation :

- les expériences et les stratégies relatives au passage de la frontière,
- les pratiques d'accueil : au domicile, au camp et à la communauté *Emmaüs Roya*,
- les opérations de dénonciations publiques à travers l'activité médiatique et judiciaire.

J'ai collecté les données par l'usage de différents matériaux et méthodes : observations directes et participantes, entretiens semi-directifs « oraux et écrits », photographies, archives médiatiques, comptes rendus associatifs et dessins réalisés par des personnes en exil.

3.1 Expériences et stratégies relatives au passage de la frontière

J'ai documenté la traversée migratoire de la frontière franco-italienne sud à partir des expériences vécues par les exilés et des formes de soutien qui s'expriment sur ces sites. Ces épreuves relatives au passage invitent à explorer le territoire à partir des connexions qui se fabriquent en situation de clandestinité. Comment les personnes en exil s'y prennent pour tracer des chemins et comment mobilisent-elles des soutiens afin de rendre possible ce mouvement migratoire. Quelles sont les épreuves auxquelles se confrontent les personnes exilées et quelles sont leurs stratégies pour contourner les obstacles de contrôle des autorités ?

Les *espaces de solidarité* mis en place sur la zone frontalière ont permis de rencontrer les personnes en situation de clandestinité et d'accéder à leurs récits. J'ai ainsi documenté cette perspective de recherche à partir d'entretiens réalisés avec des personnes en exil rencontrées au camp de Breil-sur-Roya, d'observations effectuées lors des distributions alimentaires à Vintimille et de l'étude d'un atelier graphique à destination des exilés bloqués à la frontière.

- Enquêter avec les exilés : l'usage de l'entretien

Les possibilités de franchissement de la frontière font l'objet d'une enquête collective de la part des exilés, des riverains solidaires et des forces de l'ordre en vue de le faciliter ou au contraire de l'empêcher. J'ai recueilli des informations au cours de mes activités bénévoles et sur des temps de discussions informelles avec les exilés et les riverains engagés dans l'accueil. J'ai documenté le passage de la frontière en tant qu'expérience au cours de laquelle les personnes font preuve de capacités à s'orienter et à « passer ». D'une part, j'ai exploré les épreuves de clandestinité, de mépris et de mise en danger de soi et d'autre part, les stratégies de solidarisation entre pairs, riverains et bénévoles. J'ai également porté mon attention sur la manière dont les personnes rendent compte des informations à caractère clandestin et confidentiel et quelles sont les possibilités et les limites de leur publicité.

En parallèle, j'ai exploré deux sentiers que je savais régulièrement empruntés par des personnes migrantes. La découverte de traces de leurs passages m'ont conduite spontanément

à photographier ces objets que j'analyse comme des modes d'apparition de l'expérience migratoire des exilés.

Réaliser des entretiens dans un cadre sociologique avec les personnes en cours de déplacement migratoire s'est avéré impossible en raison de la précarité de leur situation et des urgences à traiter : trouver un endroit où dormir, se nourrir, se soigner, se vêtir et continuer son périple. Pour moi, la relation d'accueil d'urgence qui se met ainsi en place avec ces exilés de passage ne permet pas l'élaboration d'une réelle relation d'enquête. En effet dans ce cadre, la relation est marquée par l'assistance et l'aide à autrui, et se déroule dans une temporalité très courte. Dans ce laps de temps, l'urgence de l'accueil structure chacune des interactions. Dès lors, comment demander aux personnes exilées de « participer » à cette enquête sociologique ?

La possibilité de mener des entretiens avec eux s'est ouverte lorsque certains ont mis fin à leur déplacement migratoire en s'installant quelque part. J'ai donc réalisé des entretiens *a posteriori*, avec des exilés qui ont décidé d'habiter soit dans la vallée de la Roya, soit dans d'autres villes en France ou en Europe. J'ai gardé contact avec quelques exilés rencontrés au cours de leur traversée et que j'ai sollicité pour réaliser un entretien plusieurs mois après notre première rencontre. Le maintien de ces liens s'est généralement fondé sur la base d'affinités ou lorsque les personnes manifestaient l'envie de vivre à Lyon où elles souhaitaient que je les aide dans leur démarche d'installation. Ainsi, la fin du périple migratoire a ouvert la possibilité d'une plus forte contribution des exilés à l'enquête. La stabilisation de leur situation permet en effet d'engager d'autres formes de relations avec autrui en faisant preuve d'aptitudes à « prendre part ». J'ai toujours pris le temps avant de proposer des entretiens aux exilés, craignant que mes questions paraissent suspicieuses dans un contexte où ces personnes font sans cesse l'objet de surveillance. J'ai attendu d'avoir été identifiée comme une personne digne de confiance et que la relation soit suffisamment consolidée par le temps.

J'ai réalisé des entretiens avec huit personnes exilées⁶⁰ (cf. annexe : tableau récapitulatif des entretiens). Ces entretiens ont été l'occasion de revenir sur les épreuves du franchissement de la frontière et de témoigner des expériences d'accueil au sein de la vallée de la Roya. Toutes les personnes interviewées sont des hommes âgés entre 19 et 35 ans⁶¹, originaires d'Erythrée,

⁶⁰ J'ai proposé des entretiens à trois autres personnes exilées avec qui j'ai gardé contact mais ils ont refusé ou n'ont pas donné suite.

⁶¹ Ces caractéristiques sont assez représentatives de la majorité des exilés qui transitent par la vallée de la Roya. En 2016, les premières personnes empruntent cette voie de passage sont principalement originaires du Soudan ou d'Erythrée puis, les nationalités se diversifient. Beaucoup de mineurs non accompagnés, âgés entre 15 et 17 ans arrivent par la vallée à la fin de l'année 2016 et début 2017. Quelques femmes soudanaises et érythréennes

du Soudan, du Tchad, du Niger, du Sierra Leone et du Cameroun. Les personnes maîtrisent soit le français soit l'anglais. Six entretiens semi-directifs ont été réalisés au campement de l'association *Défends Ta Citoyenneté*, à Breil-sur-Roya où les exilés avaient élu résidence. Les deux autres entretiens ont été réalisés avec Souleymane et Hakim, des personnes soudanaises anglophones avec qui j'ai gardé un contact à distance. Nous avons effectué ces entretiens par écrit via une application de discussion en ligne. Ces personnes étaient toutes deux disposées à répondre à mes questions. Hakim était arrivé à bon port chez sa grande-sœur en Belgique et Souleymane était arrivé dans un centre d'hébergement pour demandeurs d'asile dans les Yvelines. Ces deux entretiens se sont étendus sur une période de plusieurs jours ou semaines suivant les disponibilités de chacun pour répondre aux questions et relancer la discussion. L'usage de l'écrit s'est avéré être facilitant pour l'entretien car il a permis à chacun des interlocuteurs de bénéficier d'un temps de formulation et de recherche de vocabulaire, dans un cadre où l'anglais n'est pas notre langue maternelle. Souleymane s'est particulièrement saisi de la proposition en écrivant un récit de plusieurs pages qu'il rédigeait chaque jour pendant deux mois dans une bibliothèque municipale. Il a d'abord écrit en arabe puis a traduit lui-même le document en anglais.

La maîtrise d'une langue commune s'est imposée comme une condition nécessaire à la conduite d'entretien, ce qui a réduit le nombre de possibilités. En effet, peu d'exilés rencontrés parlent suffisamment bien le français ou l'anglais pour mener un entretien. De plus, il s'est avéré que l'entretien pouvait être déstabilisant lorsque nous peinions à nous comprendre. Cette difficulté méthodologique redouble les épreuves de communication et de coopération auxquelles sont confrontées les personnes pendant l'accueil. La maîtrise d'une langue commune apparaît alors comme une exigence d'apprentissage pour les exilés afin de pouvoir prendre part à certaines actions et faire entendre leur voix.

Par ailleurs, lors des entretiens avec les exilés, j'ai souvent ressenti une certaine retenue dans la formulation des critiques et une obligation à se dire redevables de l'accueil prodigué par les riverains et les bénévoles. La relation d'enquête avec les exilés s'est nécessairement construite à partir d'une différence de positions. Je suis en effet une femme blanche, citoyenne française et je fais partie des bénévoles qui aident les exilés. J'observe une asymétrie de positions au cours de l'enquête, révélatrice des relations d'aide et d'accueil qui se construisent sur le

transitent par la vallée de la Roya, en groupe non-mixte ou en famille, mais en moins grand nombre. Elles sont souvent prises dans des réseaux de traite humaine qui organisent leur migration ce qui les rendent invisibles des associations. J'ai peu eu l'occasion d'en rencontrer et surtout de tisser une relation de confiance sur le long terme permettant de proposer un entretien sociologique.

terrain. Les entretiens ont souvent été l'occasion d'exprimer un remerciement envers les accueillants malgré des conflits existants. L'expérience migratoire s'inscrit ici dans un cadre spécifique qui implique une série d'attentes normatives relatives à la relation d'accueil. L'enjeu de ces entretiens a donc été de comprendre les principes qui guident la relation entre accueillants et accueillis et les formes de régulation des tensions et conflits.

Au regard des difficultés méthodologiques conséquentes à l'accueil d'urgence des exilés, la barrière de la langue ou l'asymétrie de positions, ces entretiens ont été envisagés comme le site d'une investigation de *ce qui relie* les personnes et leur permet de surmonter les difficultés à « être ensemble ». La réalisation de ces entretiens met ainsi en exergue les compétences et les capacités requises pour « entrer » dans l'enquête collective. Progressivement, les épreuves du passage que je souhaitais mettre au travail avec elles se sont ouvertes aux épreuves du vivre-ensemble et du « prendre part ».

-Analyse des distributions alimentaires

Chaque jour des distributions alimentaires se déroulent à Vintimille (en Italie) et s'adressent aux personnes en cours d'exil bloquées à la frontière. Entre 2015 et 2017, des maraudes sont organisées par les riverains de la vallée de la Roya. Chaque soir, un village de la vallée prépare entre 100 et 400 repas. Pendant près d'un an, ces maraudes étaient interdites en raison d'un arrêté municipal. Malgré cela, les villageois de la Roya ont continué à distribuer à « la sauvette » des sandwichs et panier-repas aux exilés présents dans les rues, les places, les parkings et les plages de Vintimille. Ces maraudes sont d'abord organisées et financées par *Roya Citoyenne*, qui crée un réseau de distribution alimentaire avec des associations de la côte d'azur et de la vallée de la Vésubie. Depuis avril 2017, les distributions alimentaires ont été reprises par le collectif « *Kesha Niya* »⁶². Ce collectif composé uniquement de bénévoles européens, initialement basé au camp de Grande-Synthe, s'est déplacé à la frontière franco-italienne au printemps 2017. Le collectif a la capacité de distribuer jusqu'à 1 000 repas chaque soir. Par la suite, il étend son activité avec la distribution de petits déjeuners à la sortie des locaux de rétention de la Police Aux Frontières.

J'ai participé régulièrement aux maraudes et aux distributions alimentaires entre décembre 2016 et au début de l'année 2019 lorsqu'elles étaient organisées par *Roya Citoyenne*, puis par les *Kesha Niya*. J'ai également contribué aux récoltes de témoignages relatifs aux violences

⁶² Signifie en kurde (Sorani) « No problems ».

policieuses misent en œuvre sur le point de distribution des petits déjeuners en octobre 2018 et janvier 2019. Ma participation s'est faite suivant les besoins des associations qui sont plus ou moins importants selon les périodes d'afflux des exilés. J'ai complété ces observations par des entretiens avec des maraudeurs de *Roya Citoyenne* (5) et par un entretien avec une bénévole du collectif des *Kesha Niya*. Avec l'accord du conseil d'administration de l'association *Roya Citoyenne*, j'ai également analysé des comptes rendus des maraudes et des distributions alimentaires rédigés chaque jour par les équipes bénévoles.

Je porte ici le regard sur les modes de présence des exilés dans l'espace public et sur les formes de solidarité qui s'expriment localement. Grâce à la distribution de nourriture, les riverains vont au contact de ces « passagers clandestins » et rendent ainsi possible la rencontre et l'aide à autrui. Ainsi, par un mouvement d'*aller vers* (Ravon et al. 2000), les personnes tissent des liens avec ceux qui viennent de loin et qui sont refoulés aux portes du territoire. Les riverains et les exilés se mettent à l'épreuve d'une solidarité discrète et singulière qui se déploie sur le territoire. À partir de ces observations et entretiens, j'ai cherché à comprendre en quoi la circulation et la distribution de nourriture permettent de fabriquer une relation d'aide entre les riverains et les exilés, et comment ces espaces de solidarité deviennent des lieux de dénonciation et de contestation au sein de l'espace public.

-Etude du dispositif graphique « Carnets de voyage »

À l'été 2018, des ateliers de dessin se mettent en place à Vintimille auxquels les exilés, bloqués à la frontière, sont invités à participer en vue de la réalisation d'une exposition nommée « *Carnets de voyage* » présentée dans la vallée de la Roya lors de la première édition du festival « *Des passeurs d'humanité* ». Au cours des ateliers, mis en place pendant les distributions alimentaires, des bénévoles proposent aux exilés de réaliser un dessin en vue de faire passer un message aux français qui sont de l'autre côté de la frontière. Ce dispositif attire mon attention en raison de la force des messages exprimés par le graphisme. Ce n'est pas tant la qualité esthétique des dessins qui suscite mon intérêt mais plutôt l'intensité émotionnelle qui s'en dégage. Ces dessins m'apparaissent particulièrement intéressants car ils donnent la possibilité aux exilés de s'exprimer sur leur parcours migratoire en contournant les obstacles de la barrière de la langue. Ils représentent une variété d'objets et de situations, telles que des scènes de passage de la frontière, des paysages de leur pays d'origine ou des métiers autrefois exercés. À travers ces réalisations graphiques, les personnes en exil racontent quelque chose de leur expérience et le présentent à un public. Les exilés qui franchissent la frontière

« s'exposent » publiquement tandis que leur situation est marquée par la clandestinité. J'ai étudié ce dispositif en cherchant à saisir cette démarche de circulation des dessins et d'exposition de l'expérience des exilés au sein de l'espace public. J'ai complété l'étude du dispositif par des entretiens réalisés avec trois bénévoles (artistes-plasticiciens) qui ont animé les ateliers. J'ai exploré comment ces dessins contribuent à documenter l'expérience migratoire à partir d'outils de témoignage et de sensibilisation du public.

Alors que j'éprouvais des difficultés à recueillir la parole des exilés, la proposition d'analyse de ce dispositif s'est inscrite dans une perspective de reconnaissance de leur parole et de leur capacité à la rendre publique. Toutefois, l'analyse de ce dispositif graphique m'a confronté à d'importantes difficultés méthodologiques en raison du caractère nouveau que représente pour moi l'analyse sociologique de ce type de matériaux. Comment *faire parler* ces dessins alors que je n'ai pas accès aux discours de leurs auteurs ? Comment ne pas sur-interpréter leur contenu et inscrire ces réalisations esthétiques dans une analyse sociale du phénomène ? À travers cette proposition, j'ai expérimenté d'autres manières de faire de la sociologie et j'ai essayé de créer une méthode d'analyse qui se déplace des catégories et des matériaux habituels. Je reviendrai sur ces épreuves méthodologiques au cours du chapitre dédié à l'analyse de ce dispositif (*cf.* chapitre 7).

3.2 Les pratiques d'accueil au domicile et au camp

Dans un second axe méthodologique je m'intéresse aux pratiques d'accueil qui s'expérimentent entre les exilés et les riverains au domicile de ces derniers et au sein du camp de Breil-sur-Roya.

Ces pratiques se structurent autour d'un « recevoir » et d'un « être reçu » qui impliquent des ressources et des savoir-faire tant du côté des exilés que des riverains. J'ai cherché à saisir les épreuves de l'accueil à partir des expériences vécues au plus proche des personnes et en cherchant à comprendre comment une relation d'accueil se tisse dans un contexte spécifique d'urgence et de clandestinité ? J'ai voulu documenter les pratiques discrètes de l'accueil, c'est-à-dire celles qui se déroulent hors des médias afin d'appréhender l'accueil d'autrui dans sa dimension pratique et dans un régime de quotidienneté. Quelles sont les types de négociation à l'œuvre pour faire une place aux exilés au sein du domicile des riverains et comment ces pratiques sont-elles mises à l'épreuve ? J'ai aussi porté mon attention sur les relations de voisinage et sur la manière dont le passage ou l'installation d'exilés chez des

particuliers impactent les formes de mitoyenneté sur le territoire. J'ai étudié la présence – ou l'absence – de prise en charge collective des pratiques d'accueil, me conduisant dès lors à explorer les réseaux d'entraide qui se constituent localement. Tout au long de l'enquête de terrain, j'ai suivi ces pratiques dans leur évolution au fil des mois en vue de saisir la temporalisation et les formes de stabilisation du problème public.

-Observations et participation au camp de Breil-sur-Roya

Depuis décembre 2016, je séjourne régulièrement chez Cédric Herrou, agriculteur, ayant mis à disposition son terrain pour accueillir les personnes en exil. Progressivement, le terrain est aménagé de tentes, de caravanes et de cabanes et devient un « camp »⁶³ pour les exilés en transit. Sur place, j'ai mené une observation-participante prolongée sur ce site accueillant le plus grand nombre d'exilés au sein de la vallée de la Roya. Situé dans les hauteurs de Breil-sur-Roya et à seulement quelques kilomètres de la frontière, ce lieu est devenu une étape et un refuge pour les exilés qui tentent de passer en France. Entre fin 2016 et fin 2019, je me suis rendue sur place quatre ou cinq fois par an en y séjournant pendant deux, trois ou quatre semaines. Lors de ces séjours, j'installe une tente à l'arrière de la maison de Cédric au milieu du champ d'oliviers. Entre 2020 et 2021, j'y suis allée seulement quatre fois afin de dégager du temps à la rédaction de la thèse. J'ai ainsi pu observer l'évolution de ce lieu d'accueil au fil des saisons⁶⁴, des aménagements matériels et des transformations du cadre associatif.

J'ai d'abord étudié ce campement comme un lieu de passage, par lequel de nombreux exilés transitent et sont accueillis. Des messages écrits sur les murs de la salle commune du campement de Breil-sur-Roya ont attiré mon attention. J'ai photographié une trentaine de messages écrits en arabe, que j'ai fait traduire par Souleymane⁶⁵. Le contenu de ces courts messages fait apparaître des remerciements adressés à Cédric et aux bénévoles. En plus de

⁶³ Le lieu est nommé comme tel par les exilés, puis par Cédric Herrou et les bénévoles. L'usage du terme de « camp » est intéressant à discuter. Il rend compte d'un site d'installation où se rassemble un grand nombre de personnes dans des conditions précaires (cabanes, tentes, caravanes) et de manière temporaire. C'est effectivement le cas chez Cédric Herrou, où l'usage du terrain n'est plus réservé uniquement à son propriétaire mais fait l'objet d'une occupation par un grand nombre de personnes en transit. La notion renvoie également à un confort sommaire de l'habitat, relatif à une mise à l'abri dans l'urgence. Habituellement connoté négativement, le « camp » renvoie à des choix politiques de mise à l'écart (Agier, 2008). Ici, le camp se dote de d'autres qualités : il offre la possibilité d'un répit au cours d'un déplacement. Ce camp assure des fonctions d'accueil et de mise à l'abri, au sein du domicile de quelqu'un d'autre. Loin d'une forme de ghettoïsation ou de mise à distance, ce campement est la manifestation d'une possibilité d'accueil.

⁶⁴ Suivant les saisons et les conditions climatiques associées, le nombre d'arrivées et les conditions de l'accueil ne sont pas les mêmes. Ainsi au cours du printemps et de l'été, un grand nombre d'exilés « osent » franchir la frontière par les montagnes et s'aventurer dans les sentiers de la vallée de la Roya. L'hiver, le nombre de traversées y compris depuis la mer méditerranéenne est moins important. Aussi, la charge de travail agricole est plus ou moins dense à la ferme selon les saisons et ceci produit des effets sur la dynamique du lieu d'accueil.

⁶⁵ Cité plus haut, Souleymane (dont le nom a été changé) est un exilé soudanais participant à l'enquête de terrain, par une correspondance entretenue en janvier et février 2019.

témoigner d'un accueil, ces messages portent les empreintes d'un passage. Ce dispositif m'a conduit à interroger la temporalité du passage à partir des traces de l'accueil (*cf.* Chapitre 8, §2.2).

En 2018, Cédric Herrou prête une parcelle de son terrain à l'association *Défends Ta Citoyenneté* (DTC) afin qu'elle prenne en charge la gestion de l'accueil des exilés. Le camp devient ainsi associatif. Dès lors, les actions des personnes sont prises dans des engagements collectifs au cours desquels l'accueil des exilés est saisi comme une « cause à défendre ». Comment ces engagements à visée publique produisent-ils des effets sur la relation d'accueil ? J'ai cherché à documenter la façon dont la relation à autrui est investie d'une dimension juridique, sociale et politique, via un accompagnement qui se met en place auprès des demandeurs d'asile.

En effet, l'accueil ne s'adresse plus seulement aux exilés de « passage » mais à des demandeurs d'asile qui s'installent dans la vallée de la Roya. Les exilés s'inscrivent dans des procédures administratives, modifiant leurs modes de présence sur le territoire et les pratiques d'accueil sur le camp. J'ai étudié le recours aux procédures administratives en cherchant à comprendre leurs effets sur l'affiliation des personnes et sur leur mode de visibilité. Au cours des observations des opérations juridiques et médiatiques, et à l'occasion de ma participation aux activités du camp, j'ai plus particulièrement cherché à consigner les moments de tension et de négociation relatifs à la présence des exilés lorsqu'elle s'expose à d'autres.

Par ailleurs, j'ai étudié ce camp comme un espace de relations entre accueillants et accueillis où s'expérimentent des formes de cohabitation. Le camp ne cesse de faire l'objet d'aménagements et de nouvelles constructions afin d'améliorer la capacité, la qualité et la perdurance de l'accueil. J'ai été attentive aux arrangements pratiques qui permettent de « vivre ensemble », y compris ceux qui produisent une séparation des espaces en vue de préserver l'intimité des personnes. À travers ces opérations pratiques, j'ai porté mon attention sur les conflits et modes de régulation de l'accueil lors de la cohabitation. Il s'agit ici de saisir les épreuves de « rapprochement » lors de la relation d'accueil en cherchant à voir ce que génère la présence d'autrui au sein des territoires du quotidien.

Ce camp a pour particularité de s'organiser sur un mode de gestion collective. Les habitants, les bénévoles, les exilés « permanents » et de « passage » sont invités à participer aux tâches de la vie quotidienne et d'assurer l'accueil des nouveaux arrivants. J'ai ainsi documenté la manière dont l'accueil fait l'objet d'une prise en charge collective qui sort d'un « face-à-

face » dualiste entre l'accueillant et l'accueilli et par laquelle se constitue une « communauté d'accueillants ». Cette proposition induite par le terrain m'a conduite à envisager les personnes exilées non plus uniquement comme étant les sujets d'un concernement des riverains mais comme acteurs, avec des pratiques propres et un *faire* spécifique. J'ai donc exploré les compétences des personnes accueillies à être reçues et à entrer en relation avec les accueillants à partir de l'expression de leurs besoins et de leur participation aux activités.

J'ai complété les observations par des entretiens avec cinq exilés « demandeurs d'asile » accueillis au sein du camp (ou *a posteriori*) et avec trois bénévoles impliqués dans la gestion du campement.

Au cours de l'été 2019, le camp se transforme pour devenir la communauté *Emmaiïs Roya*. L'accueil devient « communautaire » et se structure autour de la réalisation d'une activité paysanne. La communauté *Emmaiïs Roya* n'accueille plus seulement des personnes exilées mais toutes personnes en situation d'exclusion qui travaillent au service de la communauté. J'ai porté mon attention sur les modalités de transformation de l'association et sur ce nouveau cadre qui tend à structurer et à pérenniser l'accueil. Les documents associatifs, notamment les statuts, la charte de vie en communauté et le communiqué de presse annonçant le lancement de la structure ont fait l'objet d'une étude en vue de saisir les processus de stabilisation et de professionnalisation de l'accueil. Toutefois, la création d'*Emmaiïs Roya* ne peut se réduire à un processus *d'institutionnalisation* de l'accueil produisant un effet de clôture de l'expérimentation de l'accueil. Au contraire, la constitution de la communauté *Emmaiïs Roya* fait surgir de nouvelles épreuves qui concernent l'installation des exilés mais aussi des enjeux territoriaux et environnementaux, par le développement d'une agriculture solidaire et biologique. Sans cesse, les personnes sont amenées à recomposer avec des événements qui apparaissent au sein d'un milieu dynamique et mouvant. Mon enquête se termine avec l'entretien de Cédric et Lise, coresponsables de la communauté *Emmaiïs Roya*. Au cours de cet entretien nous explorons les continuités de leur engagement en faveur de l'« accueil d'autrui » et les nouvelles épreuves auxquelles s'expose la communauté.

-Entretiens avec les accueillants

L'étude des pratiques d'accueil a été enrichie par une série d'entretiens menés avec des riverains de la Roya ayant accueilli des exilés. J'ai enquêté auprès de quatorze accueillants et accueillantes. Au cours de ces entretiens, j'ai cherché à explorer les pratiques discrètes de l'accueil au domicile des riverains et la négociation de l'arrivée d'« étrangers » au sein de leur

espace privé et domestique. J'ai interrogé les personnes à propos des expériences de rencontre, du point de vue de l'altérité et des difficultés qui peuvent surgir de la cohabitation. Les récits d'accueil rendent ainsi compte des épreuves de coprésence et de coexistence qui se tissent dans l'expérience de *l'habiter* ensemble. J'ai mené ces entretiens d'octobre 2017 à février 2019, ce qui m'a permis de recueillir des expériences d'accueil qui concernent aussi l'hébergement de personnes sur une durée plus longue. Les personnes accueillies ne sont plus de passage mais elles habitent la vallée de la Roya. Le territoire et ses spécificités prennent une place centrale dans le discours des riverains avec qui j'ai cherché à comprendre les formes d'attachement et d'ancrage, produisant des effets sur les manières d'habiter et d'accueillir.

J'ai cherché autant que possible à donner la parole aux riverains qui accueillent et qui ont été largement moins médiatisés que Cédric Herrou. Mon implantation sur son domicile lors de mes séjours dans la vallée de la Roya m'a permis d'être plus particulièrement informée de la situation sur ce camp, et à être associée à ses actions et engagements. À travers ma démarche d'enquête, j'ai voulu aller à la rencontre de ces autres riverains afin de restituer le mouvement collectif de solidarité qui s'est fabriqué sur ce territoire. J'ai souhaité mettre en avant la place de ces autres villageois qui agissent parfois dans l'ombre médiatique de Cédric Herrou. J'ai donc laissé beaucoup de place aux extraits d'entretiens de ces riverains en faisant le choix dans un premier temps de rendre plus silencieuse la parole médiatique et publique qui se construit autour de la personnalité de Cédric Herrou. Puis dans un second temps, j'ai documenté les controverses qui accompagnent ces opérations médiatiques et les tensions autour de « l'exposition de soi » qui surgissent avec l'émergence du problème public.

De cette manière, j'ai pu explorer la pluralité des modes d'accueil dans la vallée de la Roya en allant à la rencontre de ces riverains qui accueillent plus ponctuellement et en moins grand nombre des exilés. Ces entretiens ont toujours eu lieu au domicile des personnes. Ceci a permis de recueillir un discours associé à une représentation concrète des lieux d'accueil. Les personnes enquêtées et moi-même ont ainsi donné une place importante à l'habitat et aux manières d'habiter dans ces espaces privatifs. Lors de ces visites et alors que cela n'était pas prévu, j'ai parfois été reçue par des couples qui souhaitaient aborder le sujet de l'accueil ensemble. J'ai donc porté une attention particulière aux effets de l'accueil sur le « proche » et sur les relations personnelles et familiales. A la fin des entretiens, j'ai souvent été invitée à partager un moment convivial, en étant conviée à un repas ou bien à une promenade aux

alentours du domicile. Ainsi, les personnes ont exprimé le souhait de me faire découvrir leur chez-soi et leurs entours.

J'ai choisi les personnes à interviewer de façon à rencontrer au moins un représentant de chaque village de la vallée la Roya. Ce choix part du constat que l'hébergement des exilés et la préparation des distributions alimentaires s'organisent souvent entre les habitants d'un même village et que suivant la position du village (proximité avec la frontière, altitude, type d'accès) l'accueil des exilés est différemment configuré. Du sud au nord de la vallée, j'ai rencontré un couple habitant à Libre, quatre personnes à Breil-sur-Roya, deux couples à Saint-Dalmas-de-Tende, une personne à La Brigue et deux personnes à Tende. Je n'ai pas eu de réponse à ma demande de rencontre avec le Maire du village de Breil-sur-Roya mais grâce aux contacts établis j'ai pu rencontrer un membre du Conseil Municipal de la commune.

La moitié des accueillants rencontrés sont des retraités issus de professions diverses : des enseignants, une avocate, un commerçant, un prêtre-ouvrier, un policier, une pharmacienne, une éleveuse de brebis, un restaurateur ; et l'autre moitié est en cours d'emploi, saisonnier ou intermittent : des maraîchers et maraîchères, des accompagnateurs et accompagnatrices en montagne, un restaurateur du patrimoine, une comédienne, une infirmière et une professeure de langue. La plupart de ces personnes sont particulièrement actives au sein du réseau de militants de *Roya Citoyenne* et elles font preuve d'une importante réflexivité à propos de leurs engagements. Elles ont des parcours militants qui précèdent leur adhésion à *Roya Citoyenne* au sein de syndicats, de partis politiques ou de structures associatives dans le champ du social ou de l'écologie. Pour cinq riverains interrogés, leur entrée au sein de *Roya Citoyenne* est une première expérience d'engagement associatif.

3.3 Les opérations de dénonciation publique

Tout au long de cette enquête, au fil des entretiens et des observations-participations aux actions associatives, j'ai cherché à explorer les compétences critiques des acteurs (Boltanski, 1990b) à l'œuvre pour dénoncer les injustices et contribuer à la fabrique du problème public relatif à l'accueil des exilés dans la vallée de la Roya. J'ai analysé avec les riverains ces situations qualifiées d'intolérables, leur mode de catégorisation et d'expression en public. Ainsi, cet axe de la recherche étudie la manière dont les pratiques d'aide et d'accueil basculent dans la sphère publique et comment elles adressent des formes de critiques à l'égard des politiques migratoires.

Les mobilisations collectives autour des associations *Roya Citoyenne* et *Défends Ta Citoyenneté* ont fait l'objet d'une étude plus fine à partir de plusieurs événements qui ont marqué le mouvement de solidarité en faveur de l'accueil des exilés (cf. annexe chronologie du terrain). Pour cela, j'ai étudié les discours produits par les personnes engagées et les documents associatifs tels que des rapports d'activité qui rendent compte de la construction collective d'une cause à défendre. Par ailleurs, dans le cadre de mon engagement militant, j'ai participé à de nombreuses réunions au sein de *Roya Citoyenne* et *Défends Ta Citoyenneté* au cours desquels j'ai collecté des données pour la recherche en veillant à leur confidentialité lorsque cela était nécessaire. J'ai exploré la manière dont des réseaux de solidarité se constituaient localement et leur équipement pour contester les conditions de traitement des exilés et faire valoir les pratiques d'accueil. Le droit et les médias ont été identifiés comme des ressources sur lesquels les collectifs s'appuient pour porter des revendications. J'ai donc davantage porté mon attention sur les documents faisant l'objet d'un traitement public. Cette perspective a été la plus difficile à analyser en raison de ma posture d'enquête fortement liée à la relation d'aide avec les exilés. Ici, il ne s'agissait plus de porter mon attention sur les expériences d'accueil vécues par les personnes à partir d'une relation d'enquête de proximité, mais plutôt d'étudier les formes d'énonciation publique du problème, ce qui nécessite un rapport plus distancié au terrain. Au cours de l'analyse, l'enjeu a été de voir comment ces matériaux, relevant du domaine du droit et des médias, se raccrochaient à l'expérience de l'accueil et comment ils pouvaient contribuer à la documenter autrement.

J'ai tenté de suivre le travail de légalisation mis en œuvre par les personnes et qui concerne la défense des droits des exilés. J'ai analysé ces pratiques comme des opérations de publicisation de la présence des exilés. J'ai mobilisé les rapports et comptes rendus d'ONG et d'associations présentes à la frontière franco-italienne sud pour documenter les formes de dénonciation et comprendre les dimensions morales sous-jacentes aux droits des personnes. En somme, j'analyse *ce qui porte atteinte* aux personnes et la manière dont agit le droit dans ces opérations menées collectivement et publiquement.

J'ai également suivi les opérations de médiatisation des pratiques militantes qui s'orchestrent autour de la dénonciation d'un « délit de solidarité ». Les articles de presse et communiqués associatifs qui accompagnent les procès permettent de voir comment les personnes convoquent un public en vue de redéfinir les normes du légal et du juste. L'enquête retrace l'évolution de la dénonciation de cette infraction à partir des scènes juridiques et médiatiques qui la font exister, et analyse les stratégies des acteurs pour mobiliser l'opinion publique en

leur faveur. Je me suis également intéressée aux arguments mobilisés en justice, à travers l'étude de la plaidoirie d'un avocat en faveur de la fraternité devant le Conseil Constitutionnel dans le cadre d'une Question Prioritaire de Constitutionnalité⁶⁶ et par l'étude des décisions de justice concernant les riverains inculpés. J'ai documenté les modes de catégorisation et des régimes d'action mobilisés qui conduisent à des jurisprudences, autrement dit de nouvelles délibérations publiques.

L'analyse de l'activité médiatique m'a conduite à analyser les principes de solidarité à l'œuvre au cours de la défense de la cause des exilés. Je me suis intéressée à la presse locale et nationale, mais aussi à l'activité des militants sur les réseaux sociaux qui ont été largement mobilisés. J'ai étudié la manière dont les médias se saisissent de la problématique de l'accueil à partir de la mise en lumière d'engagements territorialisés et personnalisés des riverains. Sur le territoire, cette médiatisation fait l'objet de controverses relatives à l'exposition des actions à la limite de la légalité. Autrement dit, je me suis intéressée aux arguments qui construisent les contestations publiques et aux formes de la publicisation de l'accueil des exilés.

⁶⁶ « La question prioritaire de constitutionnalité est le droit reconnu à toute personne qui est partie à un procès ou une instance de soutenir qu'une disposition législative porte atteinte aux droits et libertés que la Constitution garantit. Si les conditions de recevabilité de la question sont réunies, il appartient au Conseil constitutionnel, saisi sur renvoi par le Conseil d'État ou la Cour de cassation, de se prononcer et, le cas échéant, d'abroger la disposition législative ». Source : <https://www.conseil-constitutionnel.fr/decisions/la-qpc>

PARTIE II – Surveillance et attention publique à l’égard des exilés

À partir de 2015, le rétablissement des contrôles aux frontières au sein de l’espace Schengen a rendu le franchissement de la frontière franco-italienne sud extrêmement difficile et dangereuse pour les personnes en exil. Malgré les tentatives de contrôle de la part des États européens, afin de contenir ce mouvement migratoire, les exilés n’ont jamais cessé de braver et de contourner cette frontière, afin de continuer leur route et de passer, coûte que coûte sur le territoire français.

Cette seconde partie s’intéresse au déploiement de la frontière franco-italienne sud et décrit les difficultés auxquelles se confrontent les exilés lors de sa traversée clandestine. Deux dynamiques s’observent sur ce territoire spécifique. D’une part, le déploiement d’opérations de contrôle qui s’exercent à l’encontre des personnes en exil en vue de les refouler vers le territoire italien, générant dès lors des déplacements transgressifs. D’autre part, la montée d’un mouvement contestataire à l’égard des politiques migratoires menées par les États européens et l’expression d’une solidarité en faveur des exilés. Ainsi, comment prend forme la solidarité envers des personnes marquées par la clandestinité de leur séjour, dans un contexte de surveillance exacerbée ?

À partir de ce questionnement, je propose d’étudier *les épreuves d’exposition* relatives à la présence migratoire. Les personnes en exil font l’objet de contrôles accrus de la part des autorités, et aussi d’attentions spécifiques de la part du réseau associatif qui les prend en charge et dénonce leur traitement. Ces dynamiques donnent forme à un problème public par une « *mise en scène* » de la question migratoire (Selek et al., 2020). Ainsi, j’explore la manière dont se problématise publiquement la présence migratoire sur ce territoire, en tenant compte de ses enjeux de discrétion.

Dans un premier chapitre, je présente le mode de traitement public de la problématique migratoire à la frontière franco-italienne sud, et les tensions contradictoires qui s’expriment. Je décris d’une part, les outils sécuritaires et juridiques déployés afin d’empêcher les exilés

d'entrer sur le territoire français, et d'autre part, les opérations de contestations de ces pratiques étatiques à partir des rapports d'associations et d'ONG. Je mets en lumière un paradoxe relatif à la prise en charge des exilés qui oscille entre « hostilité » et « hospitalité ». Ce chapitre développe des apports théoriques relatifs à la notion de frontière et à la question de l'hospitalité, au fondement du fonctionnement des sociétés démocratiques.

Dans un second chapitre, je propose un travail ethnographique décrivant les épreuves du franchissement de la frontière pour les exilés. Je cherche à rendre compte d'une expérience à la fois subjective et collective du mouvement migratoire. Je documente les modes de déplacement des exilés, qui varient entre des stratégies de discrétion et de sollicitation en vue d'obtenir secours et assistance. Dans ce chapitre, je souligne les spécificités du territoire de la vallée de la Roya, en tant que « voie de passage » en milieu rural.

Dans un troisième chapitre et quatrième chapitre, je m'intéresse à des pratiques bénévoles qui viennent en soutien aux exilés, bloqués par la frontière, à Vintimille. Ces pratiques ont en commun de faire l'objet d'une médiatisation en vue d'une dénonciation de la situation.

Dans le troisième chapitre, j'analyse les distributions alimentaires mises en œuvre par l'association *Roya Citoyenne* puis, reprises par le collectif des *Kesha Niya*. Le travail ethnographique met en exergue les difficultés relatives à l'assistance des personnes exilées, et dimensionne ces relations d'aide dans une perspective contestataire. À partir de l'analyse des pratiques d'aide et du maillage de collectifs sur le territoire, je propose une réflexion qui politise ce travail de *care* (Tronto, 2009).

Dans le quatrième chapitre, j'étudie des ateliers graphiques à destination des exilés. Les personnes sont invitées à rendre compte de leur expérience migratoire en exposant des dessins. Ce dispositif participe à une mise en scène de la question migratoire à partir de procédés subjectifs. J'explore plus précisément la question de la narrativité de soi dans un contexte de clandestinité. Ce chapitre conclut et ouvre cette partie autour des tensions entre le « montrer » et le « cacher », qui traversent l'expérience exilique et les formes de soutien qui s'expriment.

Chapitre 4 - Le traitement public des exilés à la frontière : accueil contre refoulement

1. Le déploiement de la frontière : un dispositif militaire et administratif d'exception

1.1 État d'urgence et contrôles migratoires

Fin novembre 2015, les contrôles aux frontières à l'intérieur de l'espace Schengen sont rétablis en vue de sécuriser l'organisation de la COP21 se tenant à Saint-Denis, commune limitrophe de Paris. Ces dispositifs de contrôles exceptionnels devaient prendre fin à l'issue de cette conférence pour le climat, mais les attentats du 13 novembre 2015 à Paris conduisent les pouvoirs publics à prolonger ces dispositions et à instaurer un régime d'état d'urgence. Ce régime d'exception permet d'attribuer davantage de pouvoir aux autorités administratives et aux forces de l'ordre, afin de renforcer la sécurité intérieure du pays. Il a pour conséquence de restreindre l'exercice des libertés individuelles, telles que la libre circulation.

Les dispositions de l'état d'urgence ont été créées en 1955 afin de répondre à l'offensive « terroristes » dans les départements d'Algérie. Soixante ans plus tard, c'est encore au nom de la lutte contre le terrorisme que ce dispositif est réactivé (Blanchard, 2018). Pendant deux ans, l'état d'urgence est renouvelé à cinq reprises par les autorités françaises⁶⁷. En novembre 2017, le rétablissement du contrôle aux frontières internes est maintenu dans le cadre des accords Schengen en invoquant l'existence d'une menace grave pour la sécurité publique. Depuis, le code des frontières Schengen fait l'objet de négociation en vue d'une modification afin d'accorder plus de souplesse aux états membres. En mars 2020, la fermeture des frontières intra-européennes est renforcée en raison de la crise sanitaire. Depuis lors, le rétablissement

⁶⁷ Puis, des réformes législatives, notamment la loi du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme, viendront prendre le relais pour inscrire durablement des dispositions sécuritaires dans le droit commun. Des dispositions de l'état d'urgence ont ainsi été inscrites dans le code de la sécurité intérieure.

des contrôles aux frontières, notamment entre la France et l'Italie n'ont jamais cessé. Celui-ci se traduit par la mise en place de dispositifs de contrôles d'identité et de refus d'accès au territoire si nécessaire. Ainsi, l'espace de libre circulation Schengen n'est plus à l'ordre du jour, du moins pour une partie de la population.

En effet, force est de constater qu'à la frontière franco-italienne, ces contrôles permettent aux autorités publiques de refouler des ressortissants de pays-tiers et de lutter contre l'immigration qualifiée de clandestine. Les autorités françaises ont justifié leur demande de rétablissement des contrôles aux frontières en invoquant un lien étroit entre les routes migratoires et le passage de terroristes aux frontières de l'espace Schengen⁶⁸. Pourtant, les données statistiques révèlent que la plupart des personnes impliquées dans les attentats ces dernières années étaient des ressortissants européens (Meyer, 2016). De plus, l'Association Nationale d'Assistance aux Frontières pour les Etrangers (*Anafé*) fait remarquer dans son rapport d'observation de janvier 2019, que c'est surtout aux frontières avec l'Italie et l'Espagne, pays de transit des personnes en migration, que la présence policière s'est accrue, tandis qu'elle est plus bien plus faible aux frontières avec la Suisse, l'Allemagne et la Belgique, alors que les menaces terroristes sont jusqu'ici principalement venues du nord de l'Europe (Rapport Anafé, 2019, p.26). Pour le chercheur en droit Jean-Philippe Foegle, « *la déclaration de l'état d'urgence a opportunément servi de justification spéieuse à la mise en œuvre concomitante de contrôles frontaliers renforcés aux frontières intérieures de l'espace Schengen, en application des articles 25 et 26 du code des frontières Schengen* » (2018, p.9), période pendant laquelle l'Europe fait face à l'arrivée massive de réfugiés, notamment d'origine Syrienne. Ainsi, le discours politique des États membres de l'Union Européenne et les dispositions sécuritaires mises en place aux frontières entretiennent une confusion entre migration et terrorisme. Le migrant, dont on ne sait d'où il vient et ni qui il est, incarne une figure menaçante pour la paix et la sécurité intérieure.

L'état d'urgence, puis la loi du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme, attribuent plus de compétences à la police administrative et ciblent particulièrement les étrangers (Blanchard, 2018). On assiste à de nouvelles techniques de surveillance « *qui s'exercent sur le corps même de l'étranger, et, surtout, répond à une logique prédictive. Il s'agit désormais « de surveiller le futur », d'agir sur le danger « avant*

⁶⁸ Le Conseil d'État a validé la prolongation de ces contrôles en invoquant l'existence d'un lien entre flux migratoire et menace terroriste : dans un arrêt du 28 décembre 2017, les juges du Palais Royal ont considéré que le maintien des contrôles était proportionné à la gravité de la menace, compte rendu de la nature du risque terroriste et de la nécessité, pour le prévenir efficacement, de contrôler l'identité et la provenance des personnes désireuses d'entrer en France (Foegle, 2018).

qu'il n'arrive », en procédant, autant que faire se peut, à une anticipation des trajectoires des personnes et à un traçage virtuel de toutes leurs positions dans l'espace » (Blanchard, 2018, p.17). Pour cela, les États européens ont recours à la collecte de données biométriques notamment via les fichiers Eurodac et Visabio. Ces fichiers enregistrent les empreintes des exilés à chaque étape de leur parcours migratoire, et permettent de suivre à la trace leurs déplacements en vue de restreindre leur accès au territoire. On assiste dès lors à une logique de contrôle et d'empêchement des corps à se déplacer et à migrer.

Ce tournant sécuritaire s'est amorcé à la suite des attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis. Il prend forme à travers une politique plus restrictive d'accès au visa en ciblant certaines nationalités, et par la mise en place de nouveaux équipements pour identifier et tracer les déplacements des personnes : empreintes digitales, scannage de l'iris, reconnaissance faciale (Rodier, 2012, p.96). Selon Claire Rodier « à partir de cette date, la législation relative aux migrants prendra un tour de plus en plus restrictif, alimentant le fantasme de l'ennemi venu d'ailleurs pour menacer l'intégrité européenne » (2012, p.94). On aura dès lors « convaincu l'opinion publique que le terroriste est forcément étranger, et qu'il arrive par la frontière » (*ibid.*, p.96). L'arrivée de personnes migrantes trouble, inquiète et rend le danger imminent. Dans le discours politique, la lutte contre le terrorisme et la lutte contre l'immigration sont intimement liées. Elles touchent à l'intégrité des frontières, la sécurité nationale et l'intégration. Pour Didier Bigo, les politiques migratoires font l'objet d'une « *gouvernementalité par l'inquiétude* » (1998), amplifiant les dispositifs de surveillance pour mieux « maîtriser » les déplacements migratoires et pour mieux « sécuriser » le territoire.

Il est intéressant de souligner que ces dispositions à destination des ressortissants étrangers, viennent progressivement s'inscrire dans le droit commun. Par exemple, à la suite des modifications du code de la sécurité intérieure⁶⁹, l'usage des assignations à résidence et des notes blanches⁷⁰, autrefois seulement applicable aux étrangers, le sont désormais aujourd'hui pour toutes personnes considérées comme une menace pour l'ordre et la sécurité publique. Ces dispositions ont notamment été mobilisées à l'encontre de militants engagés dans des mouvements sociaux (de types « gilets jaunes » ou d'occupation antinucléaire). Pour Nicolas

⁶⁹ La loi du 30 octobre 2017, renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme fût adoptée comme un préalable nécessaire à la levée de l'état d'urgence. Elle fait entrer dans le droit commun des mesures attentatoires aux libertés individuelles et jusqu'alors cantonnées aux moments d'état d'urgence, notamment en matière d'assignation à résidence et de perquisition administrative (Blanchard, 2018).

⁷⁰ Une « note blanche » est une note émise par les services de renseignement sans mention de son origine, du service dont elle provient ou du nom du fonctionnaire l'ayant rédigée et peut constituer un élément de preuve.

Klauser, le droit des étrangers devient le laboratoire du droit commun, dont les mesures restrictives peuvent s'appliquer à toutes personnes présentes sur le territoire (2018).

Ainsi, l'évolution de ces dispositifs de surveillance interroge les directions que prennent les régimes démocratiques. Pour reprendre la formulation de Jean-Philippe Foegle : « *Si le caractère démocratique d'un régime politique se mesure à la valeur accordée à l'autonomie des individus et à la sphère d'intimité qu'il leur laisse, là où les régimes autoritaires exigent des citoyens qu'ils révèlent des aspects toujours plus importants de leur vie privée, pareille mise sous contrôle des étrangers ne constitue pas seulement une atteinte à leurs droits fondamentaux : elle contribue encore un peu plus à saper les fragiles fondements de l'État de droit* » (2018, p.10-11).

1.2 Militarisation de la zone frontalière

Alors que la création de l'espace Schengen en 1995 devait conduire à la suppression des frontières intérieures, l'évolution des dispositions sécuritaires conduit à un « *(re)déploiement de la frontière* » (Selek, et al., 2020). Celui-ci agit selon un processus sélectif, qui impacte principalement les personnes exilées, transitant illégalement d'un territoire à un autre. Ces frontières agissent comme des filtres à l'encontre des personnes en migration.

Le rétablissement des contrôles aux frontières intérieures permet d'interpeller les personnes sur le territoire français afin d'opérer des contrôles d'identité dans une zone frontalière de 20 kilomètres et dans les zones accessibles au public des ports, aéroports et gares ferroviaires ou routières ouverts au trafic international. La frontière se déploie plus amplement au sein d'une zone, par la réintroduction de dispositifs militaires et administratifs. On observe alors une « *(re)frontérisation* » dans les territoires urbains et ruraux qui entourent la frontière (*ibid.*, 2020).

Des Points de Passage Autorisés (PPA) sont mis en place sur des lieux stratégiques à l'entrée en France. Sur ces PPA, des contrôles d'identité sont mises en œuvre et des refus d'entrée sont délivrés permettant aux autorités de refouler immédiatement la personne du territoire vers le pays par lequel elle est entrée. Depuis le 13 novembre 2015, 285 PPA ont été activés

en France⁷¹. Dans les Alpes-Maritimes, 7 PPA ont été mis en place, dont 4 dans la vallée de la Roya, à savoir : à la gare de Breil-sur-Roya, au carrefour de la RD6204 et la RD2204 à Breil-sur-Roya, à Sospel au carrefour de Gervais et au Col de Tende.

Les effectifs policiers ont aussi été renforcés ces dernières années. Au poste de Police Aux Frontières (PAF) de Menton, les effectifs sont passés de 58 fonctionnaires en 2015, à 95 fonctionnaires en 2017 (Rapport du Contrôleur Général des lieux de Privation de Liberté, 2018, p.31). Les trains, les bus et les voitures en provenance d'Italie font l'objet de contrôles accrus. Depuis 2015, les trains de la ligne Vintimille-Nice sont systématiquement contrôlés au niveau de la gare de Menton-Garavan où les trains effectuent désormais un arrêt plus long afin que les forces de l'ordre puissent avoir le temps d'effectuer leurs opérations, qui s'effectuent sur la base de caractéristiques physiques (j'y reviendrai). Cette ligne de train est la voie de circulation la plus empruntée par les personnes en exil qui tentent de franchir la frontière franco-italienne, mais selon l'Anafé, 9 personnes sur 10 dites en situation irrégulières, y sont arrêtées (Rapport Anafé, 2019, p.45).

Cette méthode de refoulement des personnes en exil vers l'Italie, produit un « va et vient » des exilés, qui tentent inlassablement de franchir la frontière. Au cours de l'enquête de terrain, les exilés rencontrés témoignent avoir tenté à multiples reprises la traversée de la frontière.

Extrait carnet de terrain, 24 octobre 2018, chez Marie-Hélène, Breil-sur-Roya.

23h. Nous tombons sur deux jeunes exilés, Ousman et Sekou, respectivement originaire du Mali et de Côte d'Ivoire, à la sortie de la gare, cachés dans des buissons. Avec Juliette et Clémence (deux bénévoles de l'association DTC) nous allons chez Marie-Hélène qui a accepté de les héberger. Au cours de cette première soirée en compagnie d'Ousman et Sekou, ils nous racontent leurs multiples tentatives de passage de la frontière franco-italienne et ce depuis trois mois. Sekou a tenté 8 fois de passer la frontière à partir de Vintimille, puis de Clavière (Turin) et à nouveau depuis Vintimille. Il a tout tenté : par le train, à pied, en ayant recours au service d'un passeur. Une fois il a même été gazé par la police en essayant de se cacher dans les WC d'un wagon. Sekou et Ousman sont enfin arrivés sur le territoire français grâce aux conseils avisés d'une personne rencontrée à Vintimille. Ce soir-là, ils sont fous de joie d'avoir enfin passé la frontière.

⁷¹ Les PPA font l'objet d'une déclaration préalable à l'Union Européenne. Néanmoins, des associations et ONG remarquent la mise en place de certains sites de contrôles hors de ceux déclarés dont les fondements juridiques sont inconnus, tels que dans les gares de Sospel, Nice ville, Antibes et Cannes, ou le point de contrôle à Fanghetto sur la route de Breil-sur-Roya. Une note interne du service de la direction départementale de la PAF révèle la mise en place de ces points de contrôles hors PPA. Cette note interne n'est pas publique, l'information est tirée du rapport du Contrôleur général des lieux de privation de Liberté de juin 2018 lors de sa visite à Menton.

Les personnes en exil, n'ayant quasiment aucune possibilité d'entrer en France de manière légale usent de stratégies dangereuses et empruntent des chemins de plus en plus périlleux pour échapper à la surveillance des autorités : se cacher au-dessus des wagons de train, longer à pied l'autoroute entre Vintimille et Nice, emprunter des chemins de montagne sans équipements adaptés ni d'outils d'orientation, recourir aux services de passeurs malintentionnés, etc. L'intensité des contrôles dans les Alpes-Maritimes a amené les exilés à emprunter d'autres routes plus au nord, où les personnes s'exposent alors à des climats plus rudes, tel qu'au col de l'Echelle vers Névache ou à Clavière sur la route de Briançon. Des personnes en exil y ont été retrouvées mortes d'hypothermie. Selon l'Anafé, entre 2016 et 2018, une trentaine de corps ont été découverts sur l'ensemble de la frontière franco-italienne, sans compter les blessés et les corps qui n'ont pas pu être retrouvés étant donné la géographie du terrain (Rapport Anafé, 2019, p.41)⁷². Pour les associations militantes présentes à la frontière franco-italienne, cette surveillance accrue du déplacement des exilés prend les allures « d'une chasse à l'homme ».

Progressivement, la vallée de la Roya fait elle aussi l'objet d'une surveillance accrue : gendarmes mobiles⁷³, forces sentinelles, Compagnies Républicaines de Sécurité (CRS) ont été déployés du nord au sud de la vallée, ainsi qu'un arsenal d'équipements technologiques : détecteurs de mouvement, jumelles infrarouges, drones et caméras. On retrouve ces outils de surveillance sur les routes, les gares et voies de chemin de fer mais aussi sur les sentiers de randonnées de la région. Luca Giliberti observe une « *militarisation* » de la vallée de la Roya, par laquelle se matérialise de manière concrète et symbolique la notion de frontière (Giliberti, 2018). Ainsi, la frontière « se met en scène » au sein d'un espace géographique.

⁷² « En septembre 2016, un jeune homme mourrait d'une chute d'un viaduc côté français en essayant d'échapper aux forces de l'ordre ; en octobre un autre jeune homme était percuté par une voiture sur l'A8 ; en novembre, un jeune de 23 ans se noyait dans la Roya ; avant Noël c'était un Algérien qui perdait la vie percuté par un train en Italie, à quelques encablures de la frontière française; puis en janvier et en février, même scénario avec deux jeunes hommes percutés par un scooter et par un train. En février un jeune homme était retrouvé électrocuté sur le toit d'un train en gare de Cannes, la Bocca. En mars 2017 un jeune homme mourrait en tombant d'un sentier de montagne reliant l'Italie à la France, quelques jours plus tard un homme de 35 ans se jetait dans le vide au poste frontière et au mois de mai et août de cette année trois hommes étaient électrocutés dans les compartiments techniques de train reliant l'Italie à la France ». Source : <http://www.artsresistances.net/fr/article/derniere-demeure-151/>

⁷³ Escadron supporté par des effectifs de l'armée de terre et de la Police aux frontières.

Carte réalisée par Frédéric Doazan, pour le film documentaire *Libre* (Toesca, 2018) :



Dans la vallée de la Roya, il devient habituel pour les habitants de croiser des brigades armées, de se confronter à des barrages filtrants ou encore de s'exposer à des contrôles d'identité. Début 2017, le barrage de Fanghetto à l'entrée de la vallée de la Roya en provenance de Vintimille et celui de Sospel, l'autre point d'accès et de sortie de la vallée, va filtrer l'arrivée de chaque voiture, allant jusqu'à une fouille intégrale du véhicule, rendant ainsi la pression des contrôles migratoires quotidienne. Un dispositif spécifique est également mis en place à l'encontre des actions de Cédric Herrou, des exilés et des bénévoles œuvrant sur le camp. Entre l'été-automne 2017 et 2018, une dizaine de gendarmes mobiles sont répartis tout autour du domicile, surveillant jour et nuit le terrain et contrôlant les papiers d'identité de toutes personnes entrant ou sortant.

Extrait carnet de terrain, 18 octobre 2017 :

Je me réveille en sursaut, il est deux heures du matin. Les chiennes aboient à côté de ma tente et de fortes lumières de lampes torches balayent le terrain à la recherche de quelqu'un ou quelque chose. J'entends une voix qui hurle : « il est là-haut ! ». Ce sont les gendarmes, ils ont repéré une ou plusieurs personnes dans la montagne. Elles essaient sans doute de venir jusqu'au camp. Je rallume la guirlande lumineuse afin d'indiquer la position du camp aux exilés.

Extrait carnet de terrain, 27 juin 2018 :

Je reviens à pied de la gare jusqu'au campement en empruntant le sentier de randonnée. Depuis mon dernier séjour, il y a un nouveau poste de contrôle situé à seulement quelques mètres du terrain de Cédric. L'intensité de la présence de ces forces de l'ordre rend l'atmosphère tendue au campement. Ce jour-là, je tombe sur deux jeunes militaires. Ils contrôlent mon passeport et le prennent en photo. Ils m'interrogent sur ma présence. Je réponds que je viens rendre visite à des amis et leur retourne la question, en leur demandant l'objectif de ce contrôle. L'un d'eux me répond avec assurance : mais madame c'est normal qu'on vous contrôle ! Vous connaissez la situation migratoire ici, c'est normal !

De manière pernicieuse et spectaculaire, le territoire se « frontérise » (Selek et al. 2020) à partir de ces dispositifs de surveillance. La frontière s'éprouve par le réagencement du territoire comme « espace contrôlé » et se ressent à travers les interactions quotidiennes avec les forces de l'ordre. En parallèle, un mouvement de protestation prend forme, conduit par un large réseau de solidarité qui dénonce ces opérations de contrôle prenant les allures « d'une chasse à l'homme ».

1.3 Condamner les pratiques des autorités : le travail associatif

Cette logique de contrôle, d'entrave et de refoulement des exilés fait l'objet de critiques et de contestations de la part d'acteurs qui cherchent au contraire à répondre à l'arrivée des exilés selon des principes d'accueil et d'assistance. Un réseau de solidarité se met en place à la frontière des Alpes-Maritimes, qui devient le théâtre d'une mobilisation internationale en faveur de l'accueil des exilés (Selek et al., 2020). Ce réseau est composé d'acteurs variés⁷⁴ : des aidants spontanés et peu formalisés, des associations et militants locaux provenant de part et d'autre de la frontière, et des structures parfois professionnalisées relevant d'ONG nationales et internationales ainsi que les antennes locales de grandes organisations humanitaires. Ces formes de solidarité s'inscrivent dans des échelles à la fois locale et globale, et « brouillent les frontières » entre « solidarités humanitaire, civique, politique ou religieuse, ainsi qu'entre mobilisation endogène et exogène » (ibid. p.92). On y observe un

⁷⁴ Amnesty International, Anafé, Secours Catholique, Caritas, Médecins Du Monde, Médecins sans Frontières, La Cimade, Roya Citoyenne, Ligue des Droits de l'Homme, Univ' migrations, Association pour la Démocratie à Nice, WeWorld, Diaconia Valdese, Save the children, Défends Ta Citoyenneté, 20k, etc. Ces acteurs franco-italiens se sont rassemblés autour de la « CAFIM », une coordination associative à la frontière qui structure un travail collectif de dénonciation. Elle se donne pour mission d'assurer des actions de défense des droits à la frontière, l'accompagnement des Mineurs Non accompagnés et d'apporter une aide humanitaire aux exilés bloqués à la frontière.

« *fédéralisme associatif* » orientée vers le besoin pragmatique d'assistance des personnes exilées et la dénonciation des pratiques des autorités.

Dans cette sous-partie, je propose d'étudier ce mouvement de solidarité publique, porté par la coopération d'associations et d'organisations, à travers le recours au droit et à la justice. Ces dernières établissent des rapports, récoltent des témoignages et saisissent les autorités compétentes pour contester les pratiques policières et faire valoir les droits des personnes exilées. Je me suis intéressée aux rapports rédigés par ces associations et ONG d'une part, en vue de documenter la situation des exilés dans cette zone frontalière et de comprendre les obstacles au franchissement de la frontière, et d'autre part, afin de saisir la manière dont des acteurs associatifs engagent une mise en critique concernant la légalité des pratiques policières et l'accès aux droits des personnes exilées. Par ailleurs, j'ai participé à la récolte de témoignages d'exilés sur leurs conditions de détention à la sortie des locaux de la Police Aux Frontières (PAF) de Menton, là où ils sont retenus après leur tentative de passage de la frontière. Ce travail a été mené de manière collective et coopérative, l'ensemble des données recueillies étant partagées entre les acteurs associatifs et transmis à des avocats afin d'intenter des actions en justice.

Pour rappel, lorsque les personnes non titulaires d'un document leur permettant de justifier leur entrée sur le territoire français sont interpellées dans les Alpes-Maritimes, elles sont dans la plupart des cas conduits au poste de la PAF de Saint Louis de Menton, pour ensuite être acheminées en Italie. Les associations et ONG mènent régulièrement des observations sur ce site afin d'évaluer les conditions de détention et de refoulement des exilés vers l'Italie. Par ailleurs, depuis l'été 2018, le collectif *Kesha Niya* a mis en place des distributions de petits déjeuners à la sortie de la PAF, permettant de soutenir ces personnes à l'issue de leur nuit de détention et de récolter leur témoignage. Je m'attarderai plus en détail dans le chapitre 6 sur cette pratique d'entraide spécifique qui allie « travail de *care* et horizon de dénonciation ».

Il est fréquent que les personnes passent plusieurs heures dans ce poste. Les organisations et associations dénoncent la légalité de ces pratiques car la durée de vérification de document d'identité ne peut excéder plus de 4 heures. La récolte de témoignages a également mis en lumière des conditions de détention jugées indignes. En effet, les personnes sont détenues dans des conteneurs souvent surchargés et dépourvus de tout mobilier permettant de se reposer. Elles passent la nuit sans matelas, ni couvertures et sans rien pour se protéger du froid. Les personnes ne bénéficient d'aucun repas, au mieux des gâteaux et des bouteilles

d'eau sont distribués selon le bon vouloir des agents. Par ailleurs, aucun kit d'hygiène n'est fourni et les personnes malades se voient quasi systématiquement refuser l'accès à un médecin. Les personnes font également état de violences policières au sein de ces conteneurs qui semblent s'être accrues depuis 2019, les personnes racontant souvent s'être fait gazées, insultées voire frappées par les agents.

À la sortie de la PAF de Menton, les personnes sont emmenées au poste de police italien, la *Polizia di Stato*, situé à 200 mètres environ, où elles doivent encore patienter avant d'être relâchées sur le territoire italien. Deux ou trois fois par semaine, un autocar attend les exilés à la sortie de la *Polizia* pour les embarquer contre leur gré dans les hotspots⁷⁵ au sud du pays dans les villes de Tarente ou de Crotona, à environ 1 200 km de Vintimille. Cette pratique a pour effet d'éloigner les exilés de la frontière française afin de les décourager, mais aussi pour les reléguer dans des centres où ils seront à nouveau fichés et tracés.

Compte rendu d'observation à la PAF de Menton, 25 octobre 2018 :

Nous étions présentes sur les lieux de 10h à 16h, nous avons vu environ 25/30 personnes sortir de la PAF. Seulement des jeunes hommes, pas de femmes, ni de mineurs. Nationalités : Guinée, Côte d'Ivoire, Sénégal, Mali, Iran, Pakistan, Erythrée, Somalie.

Nous étions présentes entre les locaux des autorités françaises et des autorités italiennes, bien que notre présence dérangeait la police française et italienne ; puis nous étions présentes sur le point de distribution des petits déjeuners pour discuter et prendre les témoignages des personnes.

Nous avons pu prendre en photo quelques personnes sortant des locaux de la PAF ainsi que de leur refus d'entrée. Lorsque les agents ont remarqué notre présence, ils ont exceptionnellement distribué des bouteilles d'eau et un fruit à 3 personnes qui venaient de sortir devant nous.

Quasiment toutes les personnes sortant de la PAF s'arrêtent pour prendre le petit déjeuner offert par Keshia Niya. Seulement 3 personnes n'ont pas souhaité s'arrêter. Très facilement les personnes discutent avec nous.

Conditions d'interpellation :

La plupart ont été interpellés en gare de Menton Garavan, dans le train de la ligne Vintimille – Nice. Nous avons aussi rencontré deux iraniens qui ont été interpellés dans le bus sur la ligne Genova – Nice.

Conditions de détention :

Certaines des personnes rencontrées ont passé la nuit dans les locaux de la PAF (jusqu'à 10heures de détention), d'autres seulement quelques heures lorsqu'ils ont tenté le passage de

⁷⁵ Centres d'identification de migrants mis en place par l'Europe dans les pays d'arrivés en Italie et en Grèce.

la frontière le matin. Une des personnes a tenté deux fois dans la même matinée. A première vue, si elles sont arrêtées dans la soirée, elles passent la nuit à la PAF et sont renvoyées en Italie à partir de 9heures.

Les personnes témoignent de conditions de détention très difficiles, dans un conteneur exposé au froid, sans couverture, ni matelas. De plus, pas d'accès ni à l'eau, ni à de la nourriture.

La majorité d'entre eux a exprimé le souhait de demander l'asile aux agents de la PAF mais leur demande est restée sans suite. On leur a répondu qu'ils étaient en situation irrégulière et qu'ils ne pouvaient donc pas entrer en France.

Aucune de ces personnes n'a eu accès à un interprète, ni à un avocat, ni à un docteur. Les agents leurs parlent en français, sans notifier leurs droits. Sur le refus d'entrée, il est écrit que leurs droits ont été notifiés soit en anglais, soit en français, alors que de toutes évidences les personnes rencontrées ne maîtrisent pas ces langues.

De plus, une personne détenue était manifestement très malade, à tel point que nous n'avons pas pu discuter avec elle. L'équipe de Kesha Niya l'a accompagnée à l'Info point, qui l'a ensuite amenée à l'hôpital car elle souffre d'une pneumonie. De toute évidence les autorités françaises ne l'ont pas pris en charge.

Lorsqu'elles sortent de la PAF, les personnes sortent avec un refus d'entrée que les autorités italiennes confisquent. Deux personnes ont réussi à garder le refus d'entrée sur nos conseils. Sur les refus d'entrée les cases « je veux repartir le plus rapidement possible en Italie » et « n'est pas détenteur des documents de voyage valable » ne sont pas pré-cochées à l'ordinateur mais cochées à la main.

Ce document que j'ai élaboré avec une bénévole de l'association *Défends Ta Citoyenneté* a été rédigé à l'attention d'avocats et d'associations. Il s'ajoute à une collecte de données plus globale. L'enjeu de ce travail est de faire connaître publiquement que les conditions de détention des étrangers jugés en situation irrégulière ne sont pas réglementaires, dans un contexte où l'administration de la PAF n'autorise aucun accès au public à l'intérieur des locaux. Il s'agit donc de rendre publique une situation invisibilisée et ce, par la récolte de preuves dont des photos, des documents fournis par les administrations (les refus d'entrée) et des témoignages des personnes directement concernées. Les acteurs mobilisent ainsi des procédures de « saisie » du droit et des principes de légalité en vue de dénoncer et faire condamner ces pratiques policières. Par ailleurs, ils revendiquent une prise en charge des exilés par les autorités françaises au regard des lois et réglementation.

Une des stratégies consiste également à faire constater les conditions de détention par des autorités habilitées à rentrer dans ces lieux. Pour cela, les acteurs ont interpellé des politiciens et des instances institutionnelles, en faisant appel à des députés (par exemple les visites de José Bové en juillet 2017, Manon Aubry en Novembre 2019), en demandant l'ouverture

d'une commission d'enquête parlementaire en décembre 2019, ou encore en faisant appel à des commissions de contrôle (telle que la Commission d'évaluation du traité de Schengen, le Contrôleur Général des Lieux de privation de liberté) qui eux peuvent accéder aux lieux de détention. Des avocats ont saisi le tribunal administratif dénonçant des atteintes aux libertés fondamentales subies par les exilés. Après un appel devant le Conseil d'État, les pratiques et conditions de détention n'ont toujours pas été sanctionnées.

L'interpellation de ces institutions juridico-administratives permet d'alimenter un problème public relatif au traitement des exilés dans cette zone frontalière. Des collectifs, des associations et des organisations plurielles coopèrent pour documenter la situation et faire reconnaître par les administrations les atteintes aux droits des personnes en exil. Le recours à des entités publiques, réputées indépendantes, tel que le Contrôleur Général des Lieux de privation de libertés, permet d'asseoir la dénonciation des pratiques des autorités à l'œuvre. Il s'agit de faire appel à des juridictions pour que celles-ci tranchent sur le bien-fondé d'arguments légalistes. Ainsi, l'espace juridique est mis au travail par un répertoire d'actions protestataires. Il devient le lieu de contestation et de légitimation des lois et réglementations.

Le droit devient une arène où s'affrontent sous forme de délibération publique les différentes visions du traitement de la question migratoire. Sur le terrain, les autorités invoquent des arguments réglementaires afin de justifier le refoulement des personnes exilées. Ces arguments font l'objet d'un travail d'expertise de la part des acteurs associatifs en vue d'engager une critique et de défendre l'accès aux droits des exilés. Les controverses s'actualisent sans cesse au gré des contextes et des situations rencontrées. Pour reprendre Bruno Latour, « *le droit se fabrique* » sur le terrain. « *C'est un cheminement, à travers la multiplicité des interprétations et la flexibilité des solutions* » (Latour, 2002, p.163).

Je cherche ici à rendre compte au nom de quelles dispositions juridiques l'administration « refoule » les exilés et au nom de quels droits relatifs aux personnes migrantes les associations engagent des contre-actions sous l'angle de la défense des droits et de la solidarité. L'arène du droit, que nous continuerons à documenter tout au long de ce travail de thèse, donne à voir une série d'arguments qui promeut ou au contraire défait le lien de solidarité avec les exilés. Les actions en justice sont traversées par des procédures complexes, faites de doutes et de tâtonnements, qui se déploient dans un temps relativement long et qui ne sont à ce jour toujours pas clôturées.

D'un côté, les autorités justifient les refoulements à la frontière des personnes migrantes soit par un principe de non-admission (en délivrant un refus d'entrée), soit au titre des accords de

Chambéry ou encore au titre du règlement Dublin. De l'autre côté, les associations, ONG et avocats impliqués dans la cause des exilés, dénoncent la manière dont sont appliquées ces dispositions juridiques qu'ils estiment non réglementaires.

Utilisés depuis juillet 2015, les refus d'entrée notifiés aux exilés permettent de les refouler de manière expéditive du territoire national. Sur ce document, l'identité de la personne est déclarée ainsi que le lieu où elle a été interpellée. Au cours de l'enquête de terrain menée avec les acteurs associatifs, il a été constaté qu'il est systématiquement indiqué que « *la personne souhaite repartir le plus vite possible en Italie* », « *sans demander le bénéfice d'un jour franc* ». Ces documents sont en réalité pré-remplis par les autorités sans informer les personnes de leurs droits et sans en respecter le cadre légal.

Les associations et organisations présentes à la frontière jugent que les personnes qui se voient refuser l'entrée devraient pouvoir bénéficier selon l'article L. 213-2 du CESEDA de droits minimaux dont l'assistance d'un interprète, du droit à demander l'asile, de la possibilité de faire un recours. En somme, la situation de la personne devrait pouvoir faire l'objet d'un examen afin d'étudier ses droits à entrer en France et ce, en donnant la possibilité de bénéficier d'un jour franc. Ces droits ne sont absolument pas respectés comme en témoignent les exilés transitant par cette frontière, et le jour franc n'est jamais accordé au profit du choix imposé par les forces de l'ordre d'un retour immédiat en Italie. Alors que la loi donne la possibilité que la situation individuelle de chaque exilé soit examinée afin d'étudier ses droits au séjour, les pratiques policières opèrent au contraire des refoulements expéditifs.

Les autorités invoquent parfois les accords de Chambéry du 3 octobre 1997 pour justifier des refoulements à la frontière. Les accords de Chambéry définissent les modalités de coopération entre la police italienne et la police française et prévoit des modalités simplifiées pour les réadmissions entre ces deux pays lorsque les personnes sont interpellées en zone frontalière et qu'elles ne remplissent pas les conditions d'entrée. Néanmoins, selon les acteurs associatifs, ces accords ne devraient pas remettre en question le principe de non-refoulement⁷⁶ des personnes sollicitant l'asile défini par la Convention de Genève. En effet, la qualité de demandeur d'asile permet de franchir les frontières sans autorisation préalable et oblige les États à accueillir le demandeur d'asile le temps de l'examen de sa requête. Le droit à

⁷⁶ « *Aucune personne cherchant asile conformément à ces principes ne peut, sinon pour des raisons majeures de sécurité nationale ou de sauvegarde de la population, être soumise à des mesures telles que le refoulement à la frontière, le renvoi ou l'expulsion, si des mesures devaient avoir pour effet de l'obliger à regagner un territoire ou à y demeurer alors qu'elle a de bonnes raisons de craindre d'y être l'objet de persécutions mettant en danger sa vie, son intégrité corporelle ou sa liberté* » (article III, par. 3 du CESEDA).

demander l'asile est un des principes forts sur lequel s'appuie la contestation associative, puisqu'il s'agit d'une Convention internationale que les États européens ont adoptés et ratifiés. La Convention de Genève relative au statut de réfugié représente une garantie de protection et d'accueil pour les personnes persécutées dans leur pays d'origine.

Toutefois, l'application du règlement Dublin II (2003) puis Dublin III (2013), définissant l'État responsable de l'examen de la demande d'asile au sein de l'espace Schengen à partir du premier pays par lequel le requérant a transité, a servi de justification pour refouler les demandeurs d'asile vers l'Italie. Néanmoins, les organisations et associations soulignent le fait que bien que ces personnes proviennent d'Italie, cela ne dispense pas la France d'enregistrer leur demande d'asile, car ce n'est qu'une fois la demande d'asile enregistrée que se pose la question de l'État responsable. En effet, le règlement Dublin répond à une procédure stricte durant laquelle il faut donner la preuve que le requérant a transité par un autre pays (généralement via le fichier d'empreinte Eurodac) et obtenir l'autorisation de ce transfert. La personne bénéficie également d'une possibilité de recours pour contester cette décision de transfert, par exemple si l'État responsable est jugé défaillant quant à ses capacités d'accueil ou si le demandeur d'asile souhaite bénéficier d'une réunification familiale dans un des États européens.

À la frontière, la procédure expéditive de refoulement menée par les agents ne respecte pas les dispositions européennes. Par ailleurs, les conditions d'accueil des demandeurs d'asile en Italie sont jugées déplorables par les personnes concernées et par les associations les soutenant. Certaines juridictions administratives françaises sont allés dans ce sens en faisant annuler des transferts de demandeurs d'asile vers l'Italie, considérant des « *défaillances systématiques dans la prise en charge des demandeurs d'asile en Italie* » (Rapport Anafé, 2019, p.85).

La contestation de ces pratiques de refoulement et d'enfermement des exilés s'appuie sur le droit de tout étranger à demander l'asile en France et sur le devoir moral et politique que le droit d'asile suggère. Le travail des organisations et associations a pour objectif de faire apparaître que l'accès à la demande d'asile à la frontière est gravement compromis et qu'ainsi l'État français ne respecte pas ses obligations envers l'accueil des réfugiés.

Selon le rapport de la mission d'observation d'Amnesty de février 2017, moins de dix personnes ont sollicité l'asile à la frontière dans les Alpes-Maritimes et toutes ces demandes ont été déposées en zone d'attente de l'aéroport de Nice (Rapport Amnesty, 2017, p.7), et

dont aucune sur la zone que nous étudions. Dans de très rares cas des personnes ont réussi à démontrer que leur demande d'asile n'avait pas été enregistrée, en ayant recours à la présence de témoin. Elles ont saisi le tribunal administratif, qui a alors imposé à la France d'accueillir les demandeurs d'asile en question (Rapport Gachet-Dieuzeide, 2018). Mais dans les faits, sans la présence de témoin et d'associations pour soutenir le requérant, les pratiques des autorités font obstacle à l'accès effectif au droit d'asile. Faire valoir les droits des exilés suppose dès lors une présence active de citoyens aux côtés des exilés agissant en tant que témoins pour révéler les atteintes aux droits.

De nombreux mineurs n'étant pas accompagnés par des représentants légaux, sont également présents à la frontière franco-italienne. La non prise en charge de ces jeunes catégorisés par l'administration française par les termes de Mineurs Non Accompagné (MNA), fait également l'objet de dénonciations. Ces derniers, au même titre que les personnes majeures, peuvent faire l'objet d'un refus d'entrée. Toutefois leur minorité devrait rendre obligatoire le respect automatique du jour franc, permettant ainsi de ne pas être renvoyé immédiatement et laissant le temps que la situation du mineur soit évaluée, notamment dans un souci de réunification familiale. Par ailleurs, ces mineurs n'ayant pas de capacité juridique, ce délai de jour franc doit permettre qu'un représentant légal (un administrateur ad hoc) soit désigné.

L'enquête de terrain a révélé qu'à la frontière franco-italienne, il est courant que la date de naissance déclarée par le mineur soit modifiée par les agents de la PAF de façon à ce qu'il soit présenté comme majeur lorsqu'il est reconduit à la police italienne. Les autorités françaises ont aussi procédé à des refoulements de mineurs sans avertir les autorités italiennes de leur réacheminement, en les faisant monter directement dans un train à destination du centre-ville de Vintimille. Il est aussi arrivé que des mineurs interpellés dans le territoire des Alpes-Maritimes soient renvoyés en Italie alors qu'ils étaient pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance du département⁷⁷. Ici, c'est un autre principe fort relatif aux droits de l'enfant sur lequel s'appuie la contestation, et qui permet de revendiquer un accueil et une prise en charge des mineurs.

Les pratiques des autorités ont aujourd'hui évolué, en raison du refus des autorités italiennes de récupérer ces mineurs et grâce au travail de dénonciation des associations présentes sur le terrain. Ces pratiques de reconduites illégales par le train ont été condamnées par le tribunal

⁷⁷ Situation observée au cours de l'enquête de terrain et dénoncé par *Amnesty International France* dans son rapport (Amnesty, 2017, p.9).

administratif de Nice en janvier et février 2018⁷⁸, grâce à la coordination de plusieurs associations⁷⁹ et aux soutiens d'avocats dans toute la France. Désormais une prise en charge est possible lorsque les mineurs sont interpellés en zone frontalière, en faisant appel à une organisation mandatée par le Conseil départemental. Néanmoins, cette prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance est conditionnée par le fait que les agents italiens doivent avoir préalablement enregistré dans leurs fichiers le mineur comme tel et montrer qu'il ne bénéficie pas déjà d'une prise en charge en Italie. Aujourd'hui de nombreux mineurs sont encore refoulés car ils se sont déclarés majeurs en Italie ou parce que les agents italiens ne consultent pas leurs fichiers ou encore, parce que les agents français refusent de croire en leur minorité et même déchirent les preuves qu'ils pourraient avoir, comme commentent les acteurs associatifs.

Les activités de dénonciation et de contestation des pratiques des forces de l'ordre, s'appuient dès lors sur un ensemble de lois, de conventions et principes internationaux. C'est donc au titre de ces lois communément admises par l'État souverain, que ces acteurs légitiment leurs revendications et mettent en œuvre une solidarité qui s'exprime publiquement envers les exilés. L'exilé est ici saisi comme sujet de droits, tandis que lui est reproché par l'administration policière l'illégalité de son séjour. Soutenir les exilés qui transitent à la frontière passe dès lors par ces activités de dénonciation et de témoignage des pratiques de détention et d'enfermement, pratiques qui tendent au contraire à invisibiliser la condition des exilés. Faire valoir les droits des personnes en migration est, sur ce terrain, un travail de mise en lumière des pratiques policières dissimulées pour les faire reconnaître dans l'arène publique de la justice. Les acteurs de la solidarité ont recours à des catégories juridico-administratives qui permettent de légitimer un droit de présence sur le territoire, un droit à « être là ». Alors même que les personnes sont de « passage », la solidarité publique qui se manifeste inscrit les personnes en exil dans des espaces politiques du droit et de la justice. D'un côté, les exilés sont saisis par les autorités comme des « non-membre » de la société, pouvant être exclus et expulsés du territoire. De l'autre, ils représentent des individus sans État, dont les droits fondamentaux se doivent d'être garantis par les régimes démocratiques. Dès lors, les personnes en exil semblent être des individus *au bord* de l'espace politique, dont la place se négocie grâce aux droits et à l'expression d'une solidarité. Ces tensions à l'œuvre

⁷⁸ TA Nice, juge des référés, 22 janvier 2018, n° 1800195 ; TA Nice, juge des référés, 23 février 2018, n° 1800699- 20 référés liberté ont été déposés

⁷⁹ Amnesty International France, La Cimade, le Secours Catholique-Caritas France, Médecins sans Frontières, Médecins du Monde et l'Anafé

dans l'exercice du droit des personnes migrantes sont révélatrices des paradoxes que traversent les États-nations dont les politiques gouvernementales oscillent entre hostilité et hospitalité.

2. Entrer sur le territoire : l'exilé au bord de l'espace politique

2.1 L'état et ses frontières : principe de souveraineté et paradoxes

Franchir la frontière d'un pays, c'est entrer sur le territoire d'un État au sein duquel une autorité publique y exerce sa souveraineté. Les frontières définissent les contours de l'état-nation, elles délimitent une zone sur laquelle chaque État y exerce son pouvoir. Ainsi, le principe de souveraineté se déploie au sein d'une communauté politique territorialisée. Ce principe est lié à l'émergence de l'État moderne et s'inscrit à la base d'un ordre mondial dit westphalien, c'est-à-dire composé de plusieurs États qui reconnaissent la légitimité de chacun à exister et gouverner sa population. « *Les frontières tracent l'appartenance politique de chacun* » (Deleixhe, 2016, p.10) et ce, à partir de l'échelle de la nation. Il existe d'autres échelles d'exercice du pouvoir politique : municipale, nationale, européenne ou encore internationale. L'échelle nationale est celle qui s'est la plus largement imposée, y compris pour mener une politique de gestion de l'immigration et ce malgré les tentatives d'harmonisation au niveau européen.

Dans le même temps, dans un contexte de mondialisation des échanges, la circulation internationale s'est développée tout en laissant en marge certaines catégories de la population. La circulation, entendue comme un mouvement bref sur un temps court, s'est accentuée partout dans le monde, tandis que la migration, qui implique un changement de résidence et un transfert spatial des personnes s'est dotée d'une connotation négative par rapport aux autres formes de mobilité. L'arrivée des exilés aux portes de l'Europe a réactivé la rhétorique de partis politiques souverainistes fondés sur le rejet de l'immigration et le fait multiculturel, en vue de « protéger une identité nationale ». Les sociétés contemporaines qui sont construites sur le principe fort de l'État-nation, véhiculent une vision sédentaire et territorialisée de l'identité (Cecilia Santilli, 2018). Ceci participe largement à fabriquer une opposition entre « nous » et « eux », autrement dit à marquer la séparation entre les étrangers et les natifs.

L'appartenance à une communauté politique est déterminée en référence à cet État-nation qui en définit les membres et les contours. Pour Yves Cusset, « *l'analogie entre territoire national et domicile privé est devenue comme une habitude de pensée (...). La souveraineté est associée spontanément à un droit de propriété collective de la communauté de citoyens, et donc des natifs, sur son territoire et du même coup à un droit inconditionnel sur le contrôle de ses frontières* » (Cusset, 2016, p.14). Ainsi, les États entendent pouvoir décider qui entre et séjourne sur le territoire national et qui peut prétendre à en devenir membre. Les déplacements des exilés sur le territoire national interrogent dès lors le rapport à l'espace politique et questionnent la possibilité d'intégration de nouveaux membres au sein du corps social.

Le droit d'asile, défini par la Convention de Genève de 1951, conditionne précisément l'accueil des personnes exilées. La protection accordée par l'État est délivrée sous conditions que la personne ne puisse être protégée par les autorités de son propre pays. Le droit d'asile est alors un droit accordé par un autre État, mais il ne s'agit pas d'un droit de l'individu (Franguiadakis, Jaillardon et Belkis, 2004). En effet, les États signataires de la Convention de Genève ont l'obligation de ne pas refouler les demandeurs d'asile qui se présentent aux autorités, mais rien ne les oblige à accorder le statut de réfugié et donc à les accueillir durablement. L'accueil des demandeurs d'asile s'avère partiel, il est limité au temps de l'étude de leur demande d'asile, c'est-à-dire de leur droit à bénéficier ou non du statut de réfugié. Chaque État est libre de définir les modalités d'accueil des demandeurs d'asile et réfugiés. En France, les demandeurs d'asile ont accès à une allocation spécifique⁸⁰, à une assurance santé et en principe à un hébergement, mais n'ont pas accès ni à la formation, ni au travail⁸¹. Malgré les multiples accords internationaux, le principe de souveraineté étatique prime, y compris par rapport à celui des droits de l'homme (Franguiadakis, Jaillardon et Belkis, 2004).

Selon Martin Deleixhe, les démocraties libérales sont prises dans un dilemme, entre le principe de souveraineté nationale et la reconnaissance de droits humains universaux. En effet, la démocratie ne peut se passer d'une délimitation territoriale puisque ce mode

⁸⁰ Allocation pour Demandeur d'Asile (ADA) d'un montant journalier de 6.80 euros pour une personne seule avec hébergement et de 14.20 euros sans hébergement.

⁸¹ En principe les demandeurs d'asile n'ayant pas obtenu de réponse de l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatride dans un délai de 6 mois peuvent prétendre à un emploi avec l'autorisation de la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi), mais dans les faits celle-ci est dans la majorité des cas refusée.

d'organisation politique nécessite « *la circonscription des participants au dialogue dans les délibérations publiques* » (Deleixhe, 2016, p.13). Dès lors, les frontières sont rendues nécessaires. Mais de l'autre côté, la garantie des droits humains se loge dans un principe d'universalité et d'inclusion. Ainsi « *la frontière, lieu par bien des aspects, est le lieu même du paradoxe démocratique* » (*ibid.*, p.27). Les étrangers qui entrent sur le territoire ou qui sont résidents, sont sujets à ces lois sans pour autant participer à leur rédaction et trahit ainsi le principe d'égalité morale : « *la frontière met en lumière cet embarras sur la théorie démocratique* » (*ibid.*, p.28). Un exemple flagrant est le paradoxe concernant la liberté de chacun à circuler, garantie par l'article 13 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, et de l'autre, le droit de chaque État à contrôler ses frontières et à réguler les allers et venues sur son territoire.

Martin Deleixhe décline différents prototypes de la frontière, à partir desquelles les États-nations pratiquent des formes d'exclusion/inclusion à l'espace politique. Selon lui, les frontières sont les instruments d'une justification normative de l'exclusion lorsqu'elles s'activent par des contrôles exercés de manière arbitraires, c'est-à-dire au cours desquels sont abolis tous critères de justice. Ceci est généralement appliqué dans des situations dites d'exception, dans lesquelles les normes et les lois sont suspendues, offrant la liberté au souverain de jugé de la situation. La militarisation à la frontière est selon cet auteur l'aboutissement d'une telle approche.

L'exclusion de l'étranger peut aussi être raisonnée. En effet, une forme de coercition s'exerce entre concitoyens qui se justifie par la garantie de solidarité et d'égalitarisme : « *l'origine des frontières est peut-être arbitraire, il n'empêche que la redistribution des biens sociaux qui a lieu en leur sein leur confère une certaine pertinence morale* » (*ibid.*, p.55). L'absence d'une souveraineté mondiale et donc d'une expérience de communauté politique partagée, restreignent les obligations envers les étrangers. « *La frontière ne peut alors plus stricto sensu être définie comme un rempart. Elle agit plutôt comme une membrane qui laisse passer sélectivement certains migrants sur la base d'un critère humanitaire dans certains cas, utilitariste dans d'autres.* » (*ibid.* p.56).

Les politiques migratoires menées par les États européens prennent en charge ces enjeux d'hospitalité à caractère humanitaire et de souveraineté étatique, prises dans une tension irréconciliable. En effet, l'avènement des sociétés démocratiques s'est élaboré par un attachement au territoire national définissant l'identité de ses membres par une nationalité

commune. Les exilés viennent troubler et inquiéter ce présupposé, car ces derniers ont fui leur territoire, rompu leurs liens avec la nation d'origine et se retrouvent en quelque sorte « sans État ». Dès lors, comment peuvent-ils prendre place dans le monde ? Et comment peuvent-ils prétendre à résider dans un nouvel État dont ils n'en ont pas la nationalité ? *« Si le réfugié représente dans la structure de l'État-nation un élément aussi inquiétant, c'est avant tout parce que en cassant l'identité entre homme et citoyen, entre nativité et nationalité, il met en crise la fiction originare de la souveraineté. (...) Justement parce qu'il détruit la vieille trinité État-nation-territoire, le réfugié, cette figure apparemment marginale, mérite d'être considéré, au contraire, comme la figure centrale de notre histoire politique. »* (Agamben, cité par Franguiadakis et Belkis, 2007).

2.2 L'accueil des exilés : épreuves d'hospitalité et droit d'appartenance

Carnet de terrain le 25 octobre 2018, PAF de Saint Louis de Menton

Je me rends à la distribution de petits déjeuners qui a lieu à la sortie des locaux de la Police aux Frontières. J'effectue des observations et je collecte des témoignages auprès des exilés qui viennent de passer la nuit en rétention. De nombreux acteurs sont présents ce matin-là : les ONG Amnesty International et Save The Children, le collectif des Kesha Niya, ainsi que Clémence et moi de l'association DTC. Un salarié de Save the Children m'interpelle et me présente une femme d'origine Nigériane, âgée d'environ 25 ans. Elle s'appelle Manuela. C'est l'unique femme exilée présente ce matin. Nous nous mettons en peu à l'écart pour discuter. Manuela m'explique sa situation. Elle habite en France, à Saint-Etienne, mais ses documents de séjour sont invalides. Elle me montre un récépissé de demande d'asile expiré depuis plusieurs mois, car sa demande a été rejetée. Elle m'explique avoir voyagé jusqu'en Italie afin de visiter des amis. Elle pensait pouvoir revenir en France sans problème et réalise qu'elle risque de rester bloquée à Vintimille. Elle panique et me demande de l'aider à rentrer chez-elle.

Elle me montre un autre document. Il s'agit d'un courrier de l'association « SOS violence conjugale » attestant que Manuela est prise en charge, en lien avec les services de la préfecture de la Loire, dans le cadre d'un parcours de sortie d'un réseau de prostitution. Avec son accord, je contacte l'association afin de mieux comprendre sa situation administrative. Je comprends que Manuela est dans l'attente de l'attribution d'un titre de séjour, mais pour l'instant elle ne peut pas retourner légalement en France. Mon interlocutrice m'explique qu'il ne vaut mieux pas contacter la préfecture, car si elle apprend que Manuela est partie en Italie cela peut compromettre la délivrance de son titre de séjour.

La situation de Manuela me préoccupe fortement. Nous avons quasiment le même âge mais nous vivons deux réalités opposées. Manuela se retrouve seule dans les rues de Vintimille et

est exposée à de multiples dangers. J'essaie de lui trouver une solution d'hébergement auprès de militants. En fin de journée, je l'appelle pour l'informer avoir trouvé une solution d'hébergement pour plusieurs jours. Mais Manuela a quitté Vintimille. Elle a suivi un homme jusqu'à Vérone, ville italienne, située à plusieurs centaines de kilomètres de Vintimille. Cet homme lui a proposé de dormir chez-lui et a promis de l'aider. Les jours qui suivent, je garde contact avec Manuela et mon inquiétude grandit. Elle me confie ne pas se sentir en sécurité et me demande de l'aider à partir. Dès le lendemain, elle prend un bus pour revenir à Vintimille et je lui trouve une solution d'hébergement. Manuela parvient à franchir clandestinement la frontière et je la récupère dans la vallée de la Roya où elle sera hébergée chez des amis à moi. Après quelques jours, elle rentre chez-elle, à Saint-Etienne.

Cet extrait met en avant les difficultés des exilés à circuler et à être admis au sein du territoire national. Malgré la présence prolongée de Manuela en France et la mise en œuvre de démarche d'intégration, elle est bloquée de l'autre côté de la frontière. Elle ne parvient pas à rentrer chez-elle à Saint-Etienne, car elle ne peut attester d'un droit à séjourner légalement sur le territoire français. Ses multiples demandes auprès de la préfecture, au titre de l'asile, puis de la protection des personnes victimes de réseaux de prostitution, attestent de procédures longues et complexes en vue de pouvoir accéder au droit de séjourner dans le pays dans lequel elle vit. Ainsi, les obstacles de franchissement de la frontière manifestent de manière exceptionnelle une séparation entre les citoyens et les étrangers sans droit. Manuela n'est pas reconnue comme une ressortissante de l'État français. Elle reste en marge de celui-ci malgré un besoin de protection avéré.

Le fonctionnement des sociétés démocratiques repose sur la détermination d'un corps social autonome. Ce corps politique est défini et délimité : il y a donc des membres et des non-membres, des citoyens et des non-citoyens (Deleixhe, 2016). L'étranger c'est « *celui qui n'appartient pas, c'est toujours lui opposer celui qui appartient, le citoyen* » (Boudou, 2017, p.66). Ceci pose dès lors la question de la participation des étrangers et de leur possibilité d'inclusion au vu de l'ambition universaliste de la démocratie. « *L'étranger devient un enjeu politique (et plus seulement social) au moment où il est exclu de la politique. En d'autres termes, il devient un support de l'affirmation de la souveraineté, en se voyant mis à l'écart du rapport entre le souverain et la communauté* » (*ibid.*, p.108). Ainsi, les relations entretenues avec l'étranger contribuent à définir les contours et les conditions de l'appartenance à la communauté politique.

Pour Georg Simmel, dans son texte *digressions sur l'étranger* (Simmel, 1908), la politique est nécessairement traversée par la relation avec l'étranger. En effet, « *bien que ses attaches avec*

le groupe ne soient pas de nature organique, l'étranger est cependant membre du groupe, et la cohésion du groupe est déterminée par le rapport particulier qu'il entretient avec cet élément » (ibid., p.59). La relation à l'altérité est ainsi un élément politique central pour Georg Simmel. L'étranger est un membre partiel, il est « là » mais reste marginal, car il est toujours « sur le départ ». Il est caractérisé par cette position double : il est à la fois interne et externe au groupe, il est « proche et distant ». Les questions d'admission et d'appartenance de l'étranger ne sont pas présentes dans l'œuvre de Simmel car pour lui, l'étranger ne cesse de se mouvoir, sans s'attacher, ni se fixer (Stavo-Debauge, 2017).

Du côté d'Alfred Schütz (1987), au contraire, l'étranger n'est pas un être de passage, c'est un sujet qui tente d'être accepté dans un nouveau groupe. Il n'est donc pas complètement membre du groupe, mais il cherche à en faire partie. Il s'agit alors d'une épreuve au cours de laquelle l'étranger doit être capable de substituer son modèle culturel par un nouveau. L'étranger cherche à se fondre dans la masse, à s'approprier ce nouveau monde et à rendre discrète son étrangeté. L'étranger « enquête » et doit à terme, évacuer ses doutes et réticences quant à ce nouveau groupe qu'il intègre. Dans cette perspective, l'étranger est mis à l'épreuve d'une capacité à se conformer au modèle culturel, dans un contexte où les normes, les valeurs et les comportements ne lui paraissent ni naturels, ni comme allant de soi. Pour Alfred Schütz, la capacité à être accueilli se situe du côté de l'étranger, mais il n'aborde les enjeux de la société d'accueil à s'accommoder de sa présence.

Joan Stavo-Debauge (2017) commente ces deux auteurs et invite à se décaler de ces perspectives afin de penser la présence de l'étranger, en la saisissant à partir du milieu où elle surgit. Pour lui, l'étranger met à l'épreuve les qualités hospitalières d'un milieu. C'est donc tout l'environnement qui est bousculé par son arrivée. Pour Joan Stavo-Debauge, l'hospitalité est un concept qui permet d'accompagner l'étranger vers l'appartenance à une communauté. « *L'hospitalité en ce sens concerne tout d'abord un mouvement : celui du nouveau-venu qui vient en un lieu, en un monde, qui s'apprête à y faire quelque chose et à y vivre certaines expériences, à y poursuivre la réalisation de certains biens et à y recevoir certains bienfaits, là ou d'autres sont déjà installés, usent d'équipements communs, se reposent sur des manières partagées et se montrent plus ou moins disposés à le recevoir, à lui ménager une place et à vivre avec lui* » (Stavo-Debauge et al., 2018, p.2). Ainsi, l'hospitalité est une dynamique qui dépasse le seul franchissement d'un seuil. Elle va au-delà du simple fait « de laisser le passage », c'est tout un mouvement qui permet à l'étranger de prendre place. « *Sous*

ces différents rapports, l'hospitalité est donc affaire de dimension de l'environnement, mais aussi de résistance et de plasticité des éléments qui le composent, lesquels doivent être aptes à « encaisser » ce qui arrive ; sachant que ceux qui arrivent se présentent parfois en flux, en foule et en collectif, et donc en force » (Stavo-Debaugue et al., 2018, p.4).

Au cours de l'enquête, j'ai donc cherché à saisir la présence des exilés dans son rapport au milieu qui l'accueil.

Carnet de terrain, 18 octobre 2018, camp de Breil-sur-Roya

Je reviens séjourner au camp après plusieurs semaines d'absence. Je remarque l'apparition de nouveaux messages dans la salle cuisine et dans les sanitaires. Désormais, des petites étiquettes collées sur les bords d'épices indiquent leurs contenus en français et en arabe. Je repère également des sortes de « modes d'emploi » concernant les tris des déchets ainsi que l'usage des toilettes sèches. Ces consignes ont été élaborées sur la base de dessins et sont accompagnées d'une traduction en anglais, arabe et tigrigna.

La présence des exilés au sein d'un lieu de vie collectif produit des formes d'agencement et de transformation du milieu afin que les personnes s'accommodent et s'ajustent les unes aux autres, face à l'étrangeté des éléments. Ceci me conduit à interroger l'expérience migratoire sous l'angle d'une expérience conjointe. Cette perspective invite à considérer les compétences des exilés à « se frayer un passage » dans le monde, mais également à interroger les capacités des personnes et de l'espace politique à s'ouvrir à son passage. Le concept d'hospitalité est alors central dans cette recherche. À travers celui-ci, les pratiques d'accueil des exilés peuvent être interrogées sous l'angle d'une expérience de « mitoyenneté », tant du côté des accueillants que des accueillis et, en tenant compte des qualités du territoire. « *L'hospitalité universelle, hospitalité minimale en deçà du droit d'accueil, c'est précisément ce droit de visite sur le territoire de l'autre qui découle du simple fait de la mitoyenneté des hommes vivant sur une même planète. Avant d'être citoyens nous sommes mitoyens et c'est dans cette proximité distante avec l'étranger que nous apprenons à donner un sens commun à la notion de monde* » (Joseph, 2007, p.216). La relation à l'étranger est marquée par un enjeu de partage d'un territoire, de mise en proximité et de fabrication du commun. L'accueil des exilés apparaît comme un ensemble de pratiques visant à réduire l'exclusion de l'étranger en lui aménageant une place. L'hospitalité est donc indissociable du principe de souveraineté, car sans chez-soi il n'y a pas d'hospitalité possible (Derrida et Dufourmantelle, 1997).

Le droit à l'hospitalité selon Kant dans son projet philosophique « vers la paix perpétuelle » se décline de deux manières : d'une part, un droit de visite et d'autre part un droit de

résidence. Le droit de visite consiste en « *un droit dû à tous les hommes* », « *d'aller se proposer à la société en vertu du droit de la commune possession de la surface de la Terre sur laquelle, puisqu'elle est sphérique, ils ne peuvent se disperser à l'infini, mais doivent finalement se supporter les uns à côté des autres et dont personne à l'origine n'a plus qu'un autre le droit d'occuper un tel endroit* » (cité par Deleixhe, 2016, p.109-110).

Ce droit de visite se différencie d'un droit de résidence, puisqu'il consiste en un droit à « *se proposer à la société* ». En effet, l'étranger ne peut s'imposer, puisque son installation nécessite un consentement démocratique. « *Entre la visite et la résidence surgit une discontinuité juridique au-delà de laquelle l'étranger de passage voit ses droits subjectifs s'étioler et la prolongation de son séjour tomber sous l'autorité de la volonté souveraine* » (Deleixhe, 2016, p.113). Ainsi, c'est le lien politique entre l'étranger et la société d'accueil qui différencie le droit de visite à celui de résidence. « *La résidence impliquerait l'accès de l'étranger au statut de citoyen, synonyme de son intégration dans la communauté politique et de sa participation à la délibération publique* » (Deleixhe, 2016, p.110).

L'accueil de l'étranger se réalise au regard d'un lieu et d'une temporalité au cours de laquelle il est reçu ou au contraire rejeté. La relation à l'altérité n'est pas uniquement une question d'identité. Elle interroge surtout les formes de coprésence dans un même lieu, un même monde et un même contexte. L'exilé est un être en déplacement, privé de lieu où séjourner et qui cherche un endroit où s'installer. Ainsi, il ne peut être réduit à un être de passage, c'est un individu qui appelle à lui faire une place. La question de l'accueil est centrale puisque ce sont des pratiques qui autorisent l'étranger à être admis dans un lieu, même de manière temporaire. C'est une frontière que l'on autorise à franchir.

Chapitre 5 - L'expérience de la traversée clandestine : empêchements et solidarisations

Les personnes qui tentent de passer clandestinement la frontière peuvent être des primo-arrivantes en Europe, directement débarquées sur les côtes italiennes et qui poursuivent leur route en Europe. Ou bien, il peut s'agir de personnes ayant fait l'objet d'un « transfert Dublin » qui ont été renvoyées en Italie après avoir séjourné plusieurs mois dans un autre État européen et qui, refusant cette décision, décident de passer à nouveau la frontière franco-italienne. Ou encore, et de plus en plus souvent, des personnes résidant en Italie depuis plusieurs années n'ayant pas ou plus de titre de séjour et qui cherchent d'autres opportunités d'installation. Ces espaces frontières *aux bords* du territoire national sont ainsi des lieux paradoxaux. Ce sont à la fois des espaces de circulation dans un contexte d'accroissement des flux des échanges mondiaux, et dans le même temps, des espaces de fermeture dans lesquels la frontière s'édifie tel un mur pour les personnes en exil. Dans un contexte où les voies légales de la migration se sont endurcies, le passage d'un territoire à un autre au sein de l'espace européen implique pour la plupart des exilés une transgression les embarquant dans des voies clandestines.

Je cherche à saisir l'expérience migratoire à partir de ce déplacement et de ces tensions en lien avec ce qui est à la fois entravé par les contrôles de police et dans le même temps soutenu par des collectifs citoyens. Cette expérience migratoire suppose un rapport particulier au territoire, à cette zone frontière. Il s'agit en effet de traverser un lieu, de passer d'un territoire à un autre en se faisant discret tout en activant les ressources nécessaires au passage. Dès lors, quels sont les modes d'existence et de relation qui se fabriquent et qui accompagnent cette traversée ? À quoi les personnes en exil se confrontent-elles et avec quelles compétences atteignent-elles leurs fins ?

Après avoir analysé les effets du dispositif frontalier sur les droits des personnes en exil, ce chapitre propose d'explorer l'expérience subjective et collective du passage de frontière, à partir des épreuves d'empêchement et de solidarisation que les exilés rencontrent sur leur route. Ce compte-rendu ethnographique a été élaboré à partir du recueil des données du

terrain, des observations et des entretiens menés avec les personnes en exil et les riverains qui les voient « passer » sur leurs routes.

1. Franchir la frontière : une traversée en milieu hostile

1.1 Une mobilité forcée et empêchée

À Vintimille, la prise en charge des exilés par les autorités italiennes s'avère précaire et insuffisante, ce qui contribue à pousser les exilés à aller chercher refuge plus loin⁸². En effet, la municipalité de Vintimille, gênée par la présence de ces « *indésirables* » (Agier, 2008), tente de les repousser. Les distributions alimentaires organisées par les associations sont interdites, les campements de fortune rasés, les nouvelles installations empêchées par un ensemble d'équipement urbain : pose de grillages, construction d'un mur en béton bloquant l'accès à la rive, cimentage des alvéoles du pont dans lesquels des personnes avaient établi leurs couchages, etc. Ces politiques inhospitalières repoussent les exilés de gré ou de force. Les autorités organisent en outre des rafles vers le sud de l'Italie, où les personnes sont acheminées dans des *hotspots* chargés de leur identification. Ces camps sont hautement surveillés et le règlement interdit aux exilés d'en sortir selon les dires des exilés interrogés. La prise en charge des autorités repose ainsi sur une logique d'« *encampement* » (Agier, 2008) afin de les mettre à l'écart. Les personnes exilées rendent compte d'un sentiment de rejet et d'un véritable manquement à l'accueil sur le territoire italien. Charles, exilé, explique :

« C'est difficile en Italie en fait. C'est très difficile pour les migrants en Italie. Ceux qui ont mis un pied en Italie le savent. Quand tu arrives à Vintimille, tu penses que les hommes qui vivent sous le pont ont une autre solution en Italie et ils préfèrent vivre sous le pont ? Non. C'est qu'il n'y a pas mieux en fait. En Italie, cet accueil que j'ai dans la vallée, je n'ai pas vu ça en fait. Tu ne le vois nulle part. Vous êtes enfermés dans des campos, vous êtes comme si vous êtes en captivité en fait. Moi je n'ai pas vu la différence. En fait, la différence entre l'Italie et la Lybie c'est juste qu'il n'y a pas de kidnapping, qu'il n'y a pas de violence physique, tu vois, mais... ah oui c'est plus mental en fait. Tu n'es pas accepté. C'est difficile de vivre dans ces conditions en fait. »

Les pratiques des autorités italiennes et françaises s'orchestrent autour de l'enfermement et du refoulement des personnes exilées de part et d'autre de la frontière. Le refoulement des

⁸² Voir les travaux de Daniela Trucco sur le camp de migrants et la politique de la ville de Vintimille (Trucco, 2018).

personnes provoque un mouvement migratoire incessant, de « va et vient » entre les deux pays. Les déplacements des exilés sont contraints et s'accompagnent généralement de maltraitances visant à décourager les exilés. Abdoulaye raconte son arrestation par la Police Aux Frontières en gare de Menton Garavan :

« A partir de là, le gars il a commencé à parler, le flic il a commencé à parler n'importe quoi. Je lui ai dit : écoute... Eux ils pensaient qu'on ne parlait pas français, qu'on ne comprenait pas le français. Donc, il parlait n'importe quoi et je lui ai répondu. Et la façon dont je lui ai répondu, ne lui a pas plu. Il m'a menotté, il m'a mis dans le coffre. Et les autres, il leur a demandé, quel est votre âge ? Parce que si t'as moins de 18 ans, on te renvoie à pied à Vintimille et si t'as plus de 18 ans ben on te renvoie à Taranto. Et donc moi il m'a même pas demandé et je l'ai provoqué, donc il m'a mis, ils m'ont renvoyé direct à Taranto. J'ai dormi en prison. Ce jour là j'étais en Carême, c'était le Ramadan. Ils m'ont emprisonné cette nuit-là avec plein d'autres gens et.... J'ai juste demandé de l'eau parce que j'ai pas bu d'eau depuis la matinée et le soir déjà à 21h je leur ai demandé de l'eau et ils ont refusé. Donc du coup j'ai dormi comme ça. Le matin j'étais tellement fatigué. Et là ils ont amené le bus, je sais pas, ils nous ont pris vers midi. On est allés jusqu'à Taranto. On a fait à peu près 12 heures de route. »

Dans ces conditions hostiles, le mouvement exilique peine à prendre fin. Les personnes sont continuellement déplacées ou enfermées. Elles ne peuvent prendre place nulle part, tant que leur déplacement fait l'objet de contrôle et de surveillance. Ce mode de traitement des personnes en exil provoque une violence des corps : sans cesse chassés ou enfermés, surveillés et tracés. Souleymane met particulièrement en avant cela lorsqu'il nous raconte ses déplacements forcés dans l'Italie :

« During captured me two tried to escape they were arrested inside the city. Inside the vehicle one of the police officer beat two immigrants illegally. We were taken to the Italian police and we were transferred to Taranto we moved around 2pm we arrived the second day in the morning. We stayed in confinement two day they took the fingerprint of our hands. I went out and I travelled to Bari and from there to Rome. In Rome I visited an area called Tabartino in that place there is a group of volunteers they help migrants. Through the volunteers I managed to reach Genova and from there to Ventimiglia⁸³ ».

Souleymane réalise une description détaillée de sa mobilité et de sa chronologie, dans un souci de la rendre la plus réaliste possible. Capturé, échappé, arrêté, transféré, confiné, prise

⁸³ J'ai retranscrit les propos en anglais afin de préserver l'authenticité de la situation d'entretien et des propos recueillis. Ce choix révèle les difficultés et compétences des personnes à trouver une « langue commune ». Je propose une traduction en notes de bas de page. « *Durant mon arrestation, deux ont tenté de s'échapper ils ont été arrêtés dans la ville. À l'intérieur du véhicule, l'un des policiers a frappé illégalement deux immigrants. Nous avons été emmenés à la police italienne et nous avons été transférés à Tarente, nous sommes partis vers 14 heures, nous sommes arrivés le lendemain matin. Nous sommes restés en confinement deux jours, ils ont pris l'empreinte de nos mains. Je suis sorti et j'ai voyagé à Bari et de là à Rome. À Rome, j'ai visité un endroit appelé Tabartino à cet endroit où il y a un groupe de bénévoles qui aident les migrants. Grâce aux bénévoles, j'ai réussi à atteindre Gênes et de là Vintimille.* »

d’empreinte forcée, il développe une sémantique d’une mobilité violentée, d’un corps enfermé et d’une liberté bafouée. Il a également recours aux catégories du légal et de l’illégal, rendant compte d’un sentiment d’injustice. Les personnes mettent en avant le caractère collectif de ces épreuves en usant du « nous » ou de la catégorie « migrant ». Ces termes renvoient à une généralisation de l’expérience. Celle-ci prend alors de l’épaisseur par son caractère d’injustice collective. Souleymane pointe également la présence de bénévoles qui lui viennent en aide pour atteindre Genova. Ainsi, il montre que l’expérience de la traversée clandestine de la frontière se réalise nécessairement avec d’autres, et peut prendre la forme d’une relation de soutien. Je reviendrai sur cet aspect dans la suite de ce chapitre.

En étant rejetée de toute part nulle, les personnes en exil peinent à s’arrêter quelque part. Au cours de l’enquête de terrain, l’impression « d’un exil qui ne cesse pas » est forte, particulièrement lorsque des exilés réempruntent les routes de la vallée de la Roya, des mois ou des années après leur premier passage. Je pense notamment à Jonathan, un homme érythréen, d’une trentaine d’années, arrivé une première fois chez Cédric Herrou à l’automne 2016 et qui, suite à sa participation à une manifestation dans le village de Breil-sur-Roya, est renvoyé en Italie. Il retourne en France et s’y installe quelques mois pendant lesquels il enclenche une procédure de demande d’asile. En raison de l’application de la procédure Dublin, il est de nouveau reconduit en Italie. Au printemps 2018, il revient dans la vallée de la Roya et il est à nouveau en situation irrégulière. Pendant six mois, il se réfugie au campement de l’association avant de pouvoir faire étudier sa demande d’asile par la France. Il obtient le statut de réfugié au cours de l’été 2019, trois ans après son arrivée sur le territoire. Malgré ses papiers, Jonathan est toujours en quête d’un endroit où s’installer.

Les épreuves de l’exil ne s’arrêtent pas au succès du franchissement de la frontière. Les personnes sont dans des situations précaires qui s’allongent, dans un temps suspendu durant des années au cours duquel les personnes traversent des situations administratives oscillant entre légalité et illégalité. En raison de procédures administratives de plus en plus complexes et contraignantes, les personnes sont maintenues dans des situations d’attente, telles que celles de « demandeur d’asile » ou de « demandeur d’asile sous procédure Dublin » ou encore de « demandeur d’asile sous procédure Dublin en fuite ». Cette expérience migratoire produit un « *trouble de la place* » (Joseph, 2007), une inquiétude toujours renouvelée de trouver asile quelque part. Elles cherchent inlassablement à se frayer un passage dans le monde, pour

dessiner un horizon, un possible devenir. La persévérance dont elles font preuve rend compte d'un impossible découragement.

1.2 Un passage à risque

Le blocage de la frontière franco-italienne a complexifié les routes migratoires, poussant les personnes en exil à s'éloigner des chemins les plus officiels pour emprunter des routes plus dangereuses. Entre 2016 et 2018, les associations recensent une trentaine de morts sur l'ensemble de la frontière franco-italienne. Son franchissement s'inscrit dans la continuité d'un parcours migratoire périlleux qui s'amorce dès le départ du pays d'origine.

Lors de leur arrivée à Vintimille, les exilés évaluent les différentes possibilités de passage de la frontière. La vallée de la Roya est une voie de passage possible. Jusqu'en 2017, les personnes peuvent la rejoindre par le train, ce dernier n'étant pas encore systématiquement contrôlé. Les personnes les plus vulnérables dont les familles avec enfants se saisissent de cette opportunité. Puis, les trains vont faire l'objet d'un contrôle accru dans les gares de Breil-sur-Roya, de Sospel. Les exilés, principalement de jeunes hommes, se résolvent alors à passer à pied la frontière. Ils payent parfois les services d'un passeur afin d'être guidés à travers la montagne. Ces derniers ne sont pas toujours des personnes impliquées dans des réseaux mafieux. Il peut en effet s'agir d'une personne elle-même en cours d'exil ayant déjà pratiqué cet itinéraire. Plus rarement, il peut s'agir d'un ressortissant européen qui aide des exilés sans contrepartie.

La présence des forces de l'ordre y compris sur des sentiers de randonnée a détourné les exilés des sentiers les plus accessibles et les ont amenés à couper à travers bois, rendant le trajet périlleux. La distance qui sépare Vintimille de Breil-sur-Roya (le premier village français) représente une trentaine de kilomètres. Ce trajet pourrait être effectué en six heures de marche dans de bonnes conditions météorologiques et en possession d'un bon équipement. Mais la surveillance des forces de l'ordre augmente considérablement le temps de trajet. De nombreuses personnes se perdent en faisant des détours pour éviter les forces de l'ordre ou encore font de longues pauses afin d'attendre la relève des agents.

Hakim, un jeune soudanais rencontré au camp de Breil-sur-Roya, raconte sa traversée en montagne avec un groupe d'une douzaine de personnes :

« -[Hélène] *How long time did you take to come ?*

-[Hakim] *In 8 hours ... We arrived at the mountain opposite Siddark [comprendre Cédric] camp but we waited for 6 hours in the mountain until the night and we rested a little bit tired of the trip we did not rest along the way we only stopped for 10 minutes ... and in the evening we moved again but the last mountain more difficult and more serious, we thought it was easy but it was a greater risk it took us 4 hours to climb and get to the camp So the entire journey lasted 19 hours⁸⁴ ».*

La durée de marche varie d'une dizaine d'heures à plusieurs jours. Hakim témoigne d'un trajet long et dangereux. Les exilés marchent principalement de nuit et sans lumière afin de ne pas être repérés. Ceci rend les risques de pertes et de chutes plus importants. Pendant la nuit en altitude, les personnes s'exposent à de basses températures auxquelles elles sont rarement préparées et pour lesquelles elles ne sont pas équipées. Les périodes de canicules sont tout aussi dangereuses, en raison du fort risque de déshydratation.

La clandestinité implique une réelle mise en danger. Elle conduit les exilés à emprunter des chemins toujours plus périlleux, au fur et à mesure des tentatives. Ali met en avant cette prise de risque, lorsqu'il décide finalement d'emprunter à pied les tunnels de la voie ferrée alors qu'il les redoutait :

« *Avant je dis : non, non, non, ça c'est la rue de train et tout ça, c'est risqué ! Y a beaucoup de tunnels et nous peur dans les tunnels, y a pas de lumière. Et nous peur la première fois. Ouais, c'est risqué. Nous on a dit on prend pas, on passe par là-haut. C'est très loin. La deuxième fois, on dit pas de risque, si on meurt, pas de problème. On prend les rues de train*».

La présence des forces de l'ordre ne dissuade pas Ali et ses compagnons de passer la frontière. Ils persévèrent en prenant de plus en plus de risques. Les tunnels sont régulièrement empruntés par personnes en exil, malgré les dangers de mort en cas de passage d'un train.

Les courses-poursuites avec les forces de l'ordre poussent également les exilés à prendre des risques inconsidérés pour tenter de leur échapper. Abdoulaye raconte :

« *Après je me suis perdu, je suis tombé sur les flics et voilà, ils m'ont poursuivi, j'ai couru dans les montagnes, j'ai sauté d'une hauteur incroyable. Je ne savais même pas que j'allais vivre. »*

⁸⁴ « [Hélène] – *Combien de temps as-tu pris pour venir ?*

[Hakim] – *En 8 heures.... Nous sommes arrivés à la montagne en face du camp de Cédric mais nous avons attendu 6 heures dans la montagne jusqu'à la nuit et nous nous sommes reposés un peu, fatigués du voyage, nous ne nous sommes pas reposés tout au long du trajet, nous nous sommes arrêtés que pendant 10 minutes ... et le soir nous sommes repartis mais la dernière montagne plus difficile et plus sérieuse, nous pensions que c'était facile mais c'était un plus grand risque, il nous a fallu 4 heures pour monter et arriver au camp Donc, en tout le voyage a duré 19 heures. »*

Abdoulaye et Ali témoignent avoir « risqué leur vie ». Ils rendent compte de leur détermination à passer la frontière, quoi qu'il en coûte. Ces récits font du passage un « drame » dans lequel les personnes sont menacées de disparition. Ils engagent un registre de survie, touchant de près la dimension du danger et de la mort. Ainsi, la clandestinité s'accompagne d'une expérience qui vise à « passer inaperçu » au risque d'une mise en péril de soi.

1.3 « Passer » inaperçu

Les personnes en exil redoublent de stratégies pour passer discrètement la frontière. Attendre la nuit tombée, profiter de la relève des forces de l'ordre pour continuer sa route, trouver des cachettes dans le train, ruser avec les contrôleurs, prendre la route un jour plutôt qu'un autre pour éviter les rafles vers le sud de l'Italie, s'habiller d'une certaine façon afin de « se fondre dans la masse », ou encore passer seul plutôt qu'en groupe, sont un ensemble de techniques visant à déjouer les contrôles des forces de l'ordre. Ces stratégies jouent sur un aspect : « passer » inaperçu. Il s'agit de ne pas attirer l'attention sur soi lors du déplacement migratoire, dans un contexte où les regards sont justement braqués sur ces personnes « *d'apparence migrante*⁸⁵ ». Deux types de stratégies permettent aux exilés de passer inaperçu :

- D'une part « se cacher ». L'objectif est de se rendre invisible, d'être non repérable. Ceci induit généralement une grande prise de risque pour la personne (se cacher sur le toit d'un train, dans un camion, marcher dans un tunnel, etc.) ;
- D'autre part « se faire discret ». L'objectif est plutôt de se « fondre dans la masse », d'endosser une autre identité que celle du migrant, de se faire passer pour un « passant ordinaire ». Ceci passe par un travail de la présentation de soi (par des vêtements, en voyageant avec un titre de transport validé, etc.) pour réduire les écarts à la norme. Il s'agit d'être vu, mais pas remarqué.

Les photographies ci-dessous ont été prises sur des sentiers utilisés par des exilés pour franchir la frontière. On devine cet usage à travers une série d'indices : vêtements

⁸⁵ Les instructions non-officielles du ministère de l'Intérieur commandent « *d'instaurer à la frontière franco-italienne et dans les trains en provenance de celle-ci des contrôles frontaliers [...] à l'égard des personnes d'« apparence migrante ».* » (Rapport de l'Anafé, 2019).

abandonnés, marquages et flèches indiquant la direction de la France (photo 2, 3 et 4). Ces photographies relèvent les traces d'un passage clandestin. Elles se présentent comme telles que pour les personnes attentives à ce type d'indices. Elles donnent à voir des êtres qui traversent le territoire, sans montrer leur visage. Ainsi, ces photographies permettent de documenter la dimension de la clandestinité tout en respectant l'anonymat des personnes. Elles contribuent à témoigner du passage des exilés en attestant d'une présence passée.

Au cours de la traversée, les personnes transportent avec elles très peu d'affaires, tout au plus un léger sac à dos avec quelques vêtements de rechange. Ces derniers sont importants. Ils permettent aux exilés de faire « peau neuve » et d'effacer les indices de leurs conditions de migrants lors de leur arrivée en ville. Sur la route, les personnes en exil se délaissent de leurs chaussures abimées et de tee-shirts déchirés (photo 4). C'est notamment de cette façon que l'on remarque les sentiers empruntés par les exilés, car ils abandonnent sur leur passage les « objets » qui pourraient leur porter préjudice. J'ai parfois retrouvé des décisions administratives émanant d'autorités italiennes, ou encore des cartes d'admission au camp de la Croix-Rouge de Vintimille. Les personnes cherchent à faire disparaître les traces de leur passage en Italie, afin de ne pas y être renvoyées. Elles modifient parfois leur identité, en changeant leurs noms, âges et pays d'origine, afin d'être plus difficilement traçables. De cette manière, elles « brouillent les pistes » pour pouvoir continuer leur route. Les personnes en exil marchent dans les pas de ceux qui sont passés avant. Elles façonnent collectivement, de pas en pas, un chemin praticable leur permettant de « passer » de manière discrète. Elles créent ensemble des chemins parallèles.

Ces compétences « à traverser » en milieu hostile rusent avec les codes de l'espace public. Elles permettent d'apparaître autrement. « Se cacher » ou « se faire discret » sont des pratiques reliées à des modes d'apparence qui participent à une quête d'anonymat. Ces pratiques permettent de maintenir une distance avec les autres, de rester aux frontières d'un espace d'invisibilité. Ainsi, les personnes se situent « en marge » des voies officielles. Le clandestin se dérobe du regard d'autrui afin de parvenir à ses fins. Traverser en clandestinité c'est se maintenir dans la discrétion de soi en vue de se frayer un passage.

Photo 1 : Autoroute A8 et au-dessus, au niveau du grillage le sentier du « *Pas de la mort* » reliant l'Italie et la France (janvier 2018)



Photo 2 : Sentier reliant l'Italie et la France via le village de Grimaldi (janvier 2018)



Photo 3 : Sentier reliant l'Italie et la France via la vallée de la Roya (*juillet 2018*)



Photo 4 : Chaussures et sacs à dos abandonnés sur ce même sentier (*juillet 2018*)



2. Une expérience du paraître

2.1 Le stigmatisme d'« être migrant »

Les personnes portent sur eux un stigmatisme, celui « d'être migrant ». Au sens du sociologue Erving Goffman (1975), il s'agit d'un attribut qui produit un discrédit sur la personne, variant selon les contextes, et conduisant la personne à cacher, minimiser cette différence. En zone frontalière, le stigmatisme d'être « migrant » est généralement associé à une caractéristique physique, celle d'une couleur de peau noire ou mate. Il s'associe également à une forme de mobilité particulière, induisant un ensemble de comportements marginaux, tels que dormir à la rue, se cacher lors des contrôles ou se rendre à une distribution alimentaire. Ce sont autant d'indices pour les forces de l'ordre afin de cibler les contrôles d'identité et démasquer les personnes sans titre de séjour valide. C'est à partir de ces apparences que les agents filtrent la frontière, en distinguant les exilés des riverains et des touristes (Selek et al., 2020).

En droit, ces opérations de contrôle ciblé sont condamnables. Elles sont traduites par la notion de « délit de faciès »⁸⁶. Il s'agit d'un contrôle d'identité opéré de manière discriminatoire, réalisé sur la seule base d'une apparence physique, associée à une origine étrangère. Dans les faits, peu de personnes exilées portent plainte contre ces contrôles discriminatoires devenus ordinaires en zone frontalière.

Selon Michel Agier, ces discriminations sont d'ordre postcolonial. Les caractéristiques physiques sont associées à une condition administrative. *« C'est le corps de l'étranger indésirable que doivent apprendre à reconnaître les policiers de la frontière. Dans cette opération qui actualise à chaque instant l'association biologique et le social, ils mobilisent tout le savoir occidental, post-colonial, sur l'altérité raciale. Les représentations anciennes de l'africanisme et de l'orientalisme sont rejouées en mode contemporain pour l'identification policière. »* (Agier, 2018, p.132)

Pour les exilés, porteurs du stigmatisme d'être noir, il est très rare de ne pas être contrôlé lors de leur déplacement dans la zone frontalière. Dans la vallée de la Roya, comme dans de

⁸⁶ Ce délit est passible de sanctions suite aux actions de dénonciation des pratiques policières menées par des associations pendant la guerre d'indépendance en Algérie puis, dans les années 1980 par le collectif « SOS Minguette » à l'origine de la Marche pour l'égalité et contre le racisme.

nombreuses zones rurales, la population est marquée par une faible diversité des origines⁸⁷. Cette réalité renforce le présupposé selon lequel chaque personne de couleur noire est un migrant potentiel. Clara, riveraine de Breil-sur-Roya, caricature à peine la situation :

« On leur disait [aux exilés], déjà vous savez chez nous y a pas de Noirs. –ah bon ? -Ah non. Déjà quand vous arrivez à Nice, il y a plus de Noirs. Parce que nous, ici, un Noir c'est un réfugié. A part le postier qui est créole, il est Guadeloupéen, mais qui s'est quand même fait arrêter pour un contrôle des papiers. Ça c'est drôle. »

Cette identification discriminatoire n'est pas seulement le fait des forces de l'ordre. Elle se diffuse dans l'ensemble de la population de la vallée : un Noir est nécessairement un migrant. Il peut être qualifié de réfugié ou de clandestin, selon l'attention et la protection que les personnes souhaitent lui attribuer. Ceci génère des situations particulièrement discriminantes pour les personnes concernées, y compris lorsqu'elles sont enfin titulaires d'un titre de séjour. Je me rappelle par exemple d'un trajet en voiture avec Aymane, demandeur d'asile. Alors que nous nous arrêtons pour demander notre route, un riverain me demande brusquement : « vous faites du passage de migrants ?! ». Jonathan, réfugié, me racontait également qu'un jour, tandis qu'il marchait dans les rues du village, un enfant, d'une dizaine d'années environ, l'interpelle pour le prévenir que la police patrouille et lui conseille d'aller se cacher. Ainsi, que ce soit pour les dénoncer aux forces de l'ordre ou pour leur venir en soutien, la présence des exilés est supposément délictueuse.

Les actes d'assistance envers les exilés se construisent également à partir de cette identification d'autrui comme migrant. Les propos d'Armelle et Silvère sont éloquentes à ce sujet :

«-[Hélène] Comment vous saviez que c'étaient des migrants que vous croisieez sur le bord de la route ?

-[Armelle] Ils sont noirs ! Ils sont noirs et ils marchent !

-[Silvère] Pieds nus ou en tongs en hiver ! Avec une couverture qui fait 15kg sur le dos, sans sac à dos sans rien, c'est pas très compliqué quand même à voir que c'est un migrant qui est bien dans la galère. Après y a plein de gens qui ont donné à manger et à boire au bord de la route en les voyant marcher. Qui avaient toujours de la bouffe et de la flotte dans la bagnole alors même s'ils les prenaient pas dans la bagnole ils leur filaient à boire et à bouffer, tu vois.»

Pour ce couple de riverains, la condition de migrant s'associe à leur couleur de peau et à un déplacement « *ils marchent* ». L'équipement inadapté renvoie à une situation d'extrême

⁸⁷ La vallée de la Roya a été peu concernée par l'installation de population immigrée. Elle compte néanmoins au sein de sa population des familles de Harkis de l'après-guerre d'Algérie.

précarité. Cette perception d'autrui le rend « repérable ». Cette présence ne laisse pas indifférent et fait réagir par la sollicitude. Les exilés interpellent et appellent à l'aide, parfois de manière involontaire. Les personnes attirent l'attention sur elles en raison de cet état de fragilité. Elles deviennent des personnes « à secourir », elles appellent à une intervention. Le stigmate ici est renversé, il permet d'obtenir de l'aide et vient en soutien à la traversée de la frontière.

2.2 Une impossible indifférence

Les travaux sociologiques portant sur l'hospitalité et la présence de l'étranger sont généralement issus d'enquêtes en milieu urbain. La spécificité du territoire de la vallée de la Roya, comme espace rural et montagnard, permet de les mettre en discussion. Pour Isaac Joseph, l'hospitalité dans l'espace public tient dans un principe d'accessibilité, c'est-à-dire une libre circulation entre les territoires qui permet à tout un chacun de les traverser. L'hospitalité serait en quelque sorte un droit de visite et un droit à l'intrusion. Dans un article de Marc Breviglieri et Joan Stavo-Debauge, issu d'un ouvrage consacré au pragmatiste Isaac Joseph, les auteurs s'intéressent au travail de l'œil et du regard dans ces espaces publics entre les passants. Ils observent une « *courtoisie visuelle* », une « *retenue du regard* » entre les citadins dont la brièveté du coup d'œil dégage « *un pari de la confiance* ». Une manière de se regarder qui présuppose qu'il n'y a pas de raison de craindre autrui. La paix civile se négocie en quelque sorte par la réserve. « *L'inattention civile* » est une « *indifférence aux différences des choses qui est le produit d'un excès de différenciation. (...) Elle met un monde à disposition du « premier venu », d'où qu'il vienne et quel que soit le degré de son étrangeté. La discrétion de l'hôte qui reçoit dans « sa » ville est d'une superficialité et d'une « antipathie latente » appréciables.* » (Breviglieri et Stavo-Debauge, 2007, p.90).

Sur notre terrain, c'est tout le contraire. L'exilé devient un passant qui attire l'attention : il est « à intercepter » ou au contraire, un passant « à secourir ». Il est repérable d'un rapide coup d'œil. Il est marqué par une couleur de peau qui dénote, et par des comportements qui le différencient des passants ordinaires. Sa présence est suspicieuse : elle oblige à réagir et à porter une attention à son égard. « *La paix des regards* » (Joseph, 1997) n'existe pas pour ceux qui traversent clandestinement la frontière alpine.

En effet, en territoire rural et montagnard, les conditions d'un espace d'inattention civile semblent fortement compromises. L'amplitude de différenciation des uns et des autres est

réduite, ce qui renforce l'étrangéité de la personne et affaiblit la possibilité d'une coprésence indifférente. On pourrait dire qu'au contraire, c'est un principe d'attention solidaire ou policière, qui règne dans ces territoires. Elle produit une sorte d'exigence à l'identification d'autrui. L'hospitalité minimale, c'est-à-dire un droit de visite sur le territoire de l'autre, est dès lors compromise. Sous l'effet d'une différenciation de l'autre poussée à l'extrême, d'une étrangéité remarquée, le milieu peut devenir hostile. Elle donne lieu à une impossible indifférence.

L'autre spécificité de ce territoire est son caractère dangereux, en raison des niveaux d'altitude des montagnes. Face à des paysages vertigineux et imposants, ainsi qu'une météorologie incontrôlable, la fragilité de chacun est accentuée. Pour les riverains, ce territoire est gouverné par un principe de sauvetage : « *dans la Roya, on ne laisse personne sur le bord de la route* ». Les risques de perte et de mise en danger sont forts, impliquant dès lors des obligations d'ordre moral. Les riverains portent une attention solidaire envers ceux qui pratiquent les chemins de la vallée, conscients des risques auxquels les personnes s'exposent. Dès lors, en raison d'un principe de sauvetage et de solidarité avec autrui, le droit à l'indifférence d'autrui perd de sa consistance. Des riverains, spectateurs de ces situations, réagissent par l'entraide et l'accueil. L'arrivée d'exilés à Vintimille puis, dans la vallée de la Roya, bouleverse l'expérience ordinaire des habitants.

Eddy, riverain, raconte :

« - [Eddy] : *J'ai pas ... **j'ai pas vu** démarrer tout de suite comme ça quoi. J'ai commencé à me brancher sérieusement dessus début 2016. Fin 2015, **je n'ai pas vu les choses** tout de suite. Ben, 2016 **j'ai entendu** parler que fallait faire quelque chose pour les migrants à Vintimille, qu'ils étaient de retour, qu'ils étaient nombreux, qu'il fallait qu'on se bouge le cul pour eux. J'ai dit ok, je veux bien participer. J'y suis allé la première fois accompagné de... Pierre-Yves je crois, Suzanne, et je sais plus qui il y avait... on est allés à l'Eglise Saint-Antoine et là **j'ai eu le flash**. Y a du monde...*

-[Hélène] *Parce que avant tu ne passais pas devant ?*

-[Eddy] *Si, **je voyais de temps en temps, ça m'était arrivé d'en voir** sur le parking quand je sortais du supermarché. J'y vais pour faire mes courses et en sortant du supermarché tu les vois. Ça remue quand même. Mais j'ai pas réalisé qu'ils étaient nombreux tout de suite. Je me rappelle d'avoir à plusieurs occasions être retourné dans le supermarché où ils vendaient des poulets rôtis pour 3,50euros, d'être allé acheter un poulet et à la sortie du supermarché leur filer ça. C'était sympa mais... ça ne suffisait pas. **J'ai pas vu tout de suite le nombre**. Et c'est en allant à l'église Saint-Antoine que **j'ai vu le nombre**. Il y avait déjà beaucoup de monde. Je me suis branché avec eux, y avait déjà 250 personnes au moins dans l'église. Ça faisait déjà beaucoup. C'était pas les 2-3 par petits groupes qui erraient dans les rues, que si*

tu connaissais pas ils venaient pas vraiment, ils ne venaient pas directement vers toi non plus. Y a en qui osaient mais très peu encore. Et il m'a fallu du temps pour réaliser qu'ils étaient vraiment nombreux. Et qu'il était nécessaire de faire quelque chose pour eux. J'ai pas vu tout de suite. »

Eddy décrit un « choc » face à la présence en masse d'exilés. Il parle d'un « *flash* », c'est-à-dire une épreuve perceptive qui vient rompre avec l'expérience ordinaire vécue jusque-là. Il réalise l'ampleur de la problématique, ce qui enclenche pour lui une intervention et un engagement auprès des exilés.

L'intervention des riverains est en premier lieu liée à la perception d'une situation : « j'ai vu », « je n'ai pas vu », « j'ai entendu ». Elle est liée à la capacité du phénomène à être rendu visible en tant que problématique. En effet, il ne suffit pas que les exilés soient là pour que la situation soit un problème, cela dépend de la façon dont les personnes perçoivent leur présence. « *Le sens du juste, au sens de ce qui peut et doit être entrepris et une certaine sensibilité (indissociablement morale et politique), passe par des manières de voir* » (Bidet et al. 2015, p.7). La situation est associée à des perceptions et émotions, qui qualifient la situation comme problématique. « *Les perceptions et les émotions que suscitent une situation, un espace et une scène, font partie de leurs caractéristiques objectives* » (*ibid.* p.7). Eddy ajoute par ailleurs que ces perceptions sont partagées avec d'autres, Suzanne et Pierre-Yves, d'autres riverains qui l'accompagne. Le caractère collectif contribue à l'objectivation de la situation.

La perception inhabituelle d'individus fragiles et vulnérables, produit une rupture de l'indifférence envers autrui. Clara, riveraine de Breil-sur-Roya, explique de quelles manières elle se retrouve confrontée à l'arrivée des exilés :

« Des groupes marchaient sur l'autoroute. Mais tu m'aurais dit Érythrée, je t'aurais dit c'est quoi ? C'est une maladie sexuellement transmissible ? C'est quoi ? Je ne savais pas ce que c'était. Je savais la jungle de Calais, je savais. J'avais une vague idée du truc. Et c'est pour ça qu'à chaque fois on me dit, quel courage, quel machin. Mais non, laisse tomber, c'est pas une question de courage, c'est une question de nez dans la merde quoi. »

Clara se confronte directement à la situation des exilés, ce qui implique une autre forme de concernement. En effet, cela se passe devant elle, devant ses yeux. Elle est contrainte de voir le problème. Contrairement à « la jungle de Calais », le camp de migrant hautement médiatisé, la situation n'est pas lointaine et abstraite. Il n'y a pas de « médias » entre elle et la situation problématique. L'arrivée des exilés dans la vallée de la Roya est visible et proche, la

situation problématique est « juste là ». Il devient alors impossible pour les riverains de ne pas réagir.

Maria, riveraine, parle d'une présence « *inévitabile* », qu'il était devenu « *impossible de ne pas les voir* ». Le caractère problématique de la présence des exilés semble s'immiscer dans l'expérience quotidienne des riverains, en « étant là », au bord des routes. La proximité de la situation est un facteur d'engagement. Comme l'affirme Maria : « *Je me suis engagée parce que il y avait le problème devant mes yeux* ». Ainsi, les exilés qui transitent par la vallée de la Roya font l'objet d'une attention particulière et deviennent une « affaire collective » à prendre en charge.

3. Passer la frontière, une affaire de solidarité ?

3.1 La solidarité entre pairs : la traversée comme expérience collective

Afin de franchir la frontière, les personnes en exil font preuve de compétences à s'orienter en collectant les informations utiles, en repérant les trajets possibles et en évaluant les risques avant de s'aventurer dans une des voies. Les exilés cartographient les passages possibles en vue de contourner les forces de l'ordre.

Dans notre enquête, l'exilé se caractérise par sa mobilité. C'est un être qui se réalise par le succès de son déplacement et de son passage. Mais ce déplacement est avant tout une expérience collective. Au cours de l'enquête de terrain, je remarque que les exilés voyagent rarement seuls et surtout, ils s'orientent à partir d'indications et de conseils fournis par d'autres. Ces indications sont transmises à l'oral, accompagnées d'indices visuels qu'ils sont censés trouver sur leur route. Rarement, ils s'orientent par le support de cartes routières ou de randonnées. Quelques fois, des exilés utilisent un GPS de Smartphone mais son usage est limité en termes de batterie et de connexion internet. Aussi, cet instrument ne livre pas l'ensemble des informations utiles telles que l'emplacement des patrouilles de police. Dès lors, le meilleur moyen est de se faire guider par d'autres exilés plus expérimentés.

Un réseau de relations se fabrique pendant le voyage entre les exilés qui tentent de traverser et ceux qui sont déjà passés par ces mêmes routes quelques temps auparavant. Ce « *réseau*

migrant » s'organise autour d'activités informelles, qui peuvent être motivées par des ambitions altruistes ou des transactions marchandes (Potot, 2006). Les exilés ayant déjà tenté le passage de la frontière vont prodiguer leurs conseils. Ces contacts permettent de collecter des informations, de déterminer les meilleurs chemins possibles et de partager les épreuves de la traversée. Ainsi, une entreprise collective de partage d'informations permettant de tracer des routes ensemble est donnée à voir. Les groupes d'entraide qui se forment se composent souvent de compatriotes ou de personnes parlant la même langue, parfois parties ensemble depuis le pays d'origine ou bien rencontrées en cours de migration.

Hakim informe sur ses liens entretenus avec le groupe avec lequel il a traversé la frontière franco-italienne :

«-[Hélène] *The 12 people are all Sudanese?*

-[Hakim] *Yes all of us from Sudan.*

-[Hélène] *How did you meet them? Some are friends?*

-[Hakim] *I met them in Libya when I went to the smuggler ... We came in a boat across the sea together. Yeah I feel that they are my friends for a long time ... and one of them now is my best friend⁸⁸ ».*

L'expérience de l'exil, de la traversée et de ses périples, est une expérience qui se partage entre pairs et qui peut conduire à de fortes affinités. Les personnes exilées mettent en avant de nombreux protagonistes lorsqu'ils font le récit de leur traversée. Souleymane met également en avant le caractère collectif de l'expérience migratoire lors de son « enquête » afin de rejoindre le campement de Breil-sur-Roya :

« *I got some information that there is secret ways through mountains and valleys leads to Roya the police don't know it. **Migrants** used it to reach Roya camp many of them succeeded to access to it. But it's dangerous and rugged. I also met **some immigrants** there were arrested trying to enter the camp. They said to me the most dangerous place is near the camp because of the number of police patrols and the camp besieged all directions by the police. Also **my friend** told me he tried to reach the camp on the road met someone told to him I will help you to reach the camp while they are going to the camp the police arrested them. And I heard there is a church on the road **the monk** if found you he help you to reach the camp. I collected a lot of information and **we** have developed an action plan how to access there. It*

⁸⁸ « [Hélène] -Les 12 personnes sont toutes Soudanaises ?

[Hakim] -Oui, elles viennent toutes du Soudan.

[Hélène] -Comment les as-tu rencontrées ? Est-ce que certains sont des amis ?

[Hakim] – Je les ai rencontrées en Libye quand je suis allé chez le passeur... Nous sommes venus ensemble en bateau à travers la mer. Ouais, je sens qu'ils sont mes amis depuis longtemps...Et l'un deux est maintenant mon meilleur ami. »

became the only way available to us there is no other solutions. We focused all our efforts and energy how to access to the camp. »⁸⁹

La capacité à se solidariser entre pairs au cours du passage de frontière semble alors être une condition de la réussite de la traversée. D'une part, en amont de la traversée, ce soutien permet d'avoir accès aux informations à caractère secret quant aux chemins possibles d'accès. D'autre part, en cours de traversée, l'entraide au sein du groupe permet de mettre en partage des compétences. On remarque en effet des formes de solidarisation stratégiques dans les groupes qui se constituent. Bien souvent au moins un membre du groupe parle français ou anglais de façon à pouvoir demander de l'aide à des riverains, un autre connaît mieux la route car l'a déjà pratiquée, au moins une personne est équipée d'un téléphone.

Les informations relatives aux trajets possibles circulent donc, mais celles-ci se doivent d'être cantonnées à un cercle défini, celui des pairs ou de personnes dignes de confiance (par exemple des bénévoles). L'enjeu est que ces informations ne tombent pas au sein des services de police car ceci aurait pour effet de rendre les trajets impraticables. Ainsi, un réseau informel se fabrique dans le secret et par le partage de ce secret.

Ali explique comment se transmettent les indications entre pairs :

« -[Hélène] Mais comment tu fais pour t'orienter ? Avec une carte ou... ?

*-[Ali] Non, non pas de cartes. Tu demandes, quoi. Là je suis ici, et surtout nous on demande aux personnes noires. Aux personnes blanches on n'a pas confiance. Parce que nous avant, on n'a pas connu les personnes blanches. (...) Et on a demandé aux **Africains** en Italie : maintenant je suis dans quelle ville ? Je connaissais pas la ville, ça s'appelle Bologna. Et je demande à lui : Ici c'est où ? Et maintenant j'ai envie, je veux aller en France, comment je fais ? Il faut que tu prennes ça, et tu prends ça, et ça et je note en arabe. »*

« Nous », « migrants », « Africains », « Noirs », sont des manières de se désigner entre pairs. La couleur de peau et l'origine sont encore une fois un marqueur d'identité différenciée mais ici, elles révèlent des liens de solidarité qui se tissent entre les personnes concernées. À de nombreuses reprises, j'ai été étonnée par le fait que les personnes en exil se définissent elles-

⁸⁹ « J'ai reçu des informations selon lesquelles il existe un chemin secret à travers les montagnes et les vallées qui mène à la Roya, la police ne le sait pas. Les migrants l'ont utilisé pour atteindre le camp de la Roya, nombre d'entre eux ont réussi à y accéder. Mais c'est dangereux et rude. J'ai également rencontré des immigrants qui ont été arrêtés alors qu'ils tentaient d'entrer dans le camp. Ils m'ont dit que l'endroit le plus dangereux était près du camp à cause du nombre de patrouilles de police et que le camp était assiégé de toute part par la police. Mon ami m'a également dit qu'il avait essayé d'atteindre le camp et sur la route il a rencontré quelqu'un qui lui avait dit je vais t'aider à atteindre le camp. Pendant qu'ils se rendaient au camp la police les a arrêtés. Et j'ai entendu dire qu'il y avait une église sur la route, un religieux s'il te trouve, t'aide à rejoindre le camp. J'ai collecté beaucoup d'informations et nous avons développé un plan d'action pour y accéder. C'était devenu le seul moyen à notre disposition, il n'y avait pas d'autre solution. Nous avons concentré tous nos efforts et notre énergie pour accéder au camp. »

mêmes à partir de cette couleur de peau en se désignant par « les Noirs » ou « les Blacks » qu'ils opposent aux « Blancs » ou aux « Européens ». De cette manière, les personnes semblent mettre l'accent sur l'expérience collective du stigmatisme dans la migration, mais soulignent également la force de cette catégorie à faire « un ensemble » à partir de ce stigmatisme.

3.2 Entre exilés et riverains, des attentions prudentes

Des relations se créent également avec des bénévoles, militants et professionnels présents dans ces zones frontalières et qui se positionnent comme des soutiens. Ces personnes peuvent renseigner les exilés par rapport au réseau associatif existant sur le territoire et les dispositifs de prise en charge disponibles en termes d'hébergement, d'aide alimentaire, vestimentaire ou de soutien juridique. Ces contacts permettent aux exilés d'avoir accès à des structures officielles, toutefois peu développées à Vintimille et dans la zone frontalière.

Les personnes exilées indiquent par ailleurs avoir obtenu des aides à caractère plus informel lors de leurs tentatives de traversée. Celles-ci émanent de riverains dont l'aide peut s'avérer précieuse. Abdoulaye par exemple, engage le franchissement de la frontière sans aucune indication. Il compte uniquement sur la présence de riverains pour être orienté :

« -[Hélène] *T'avais des indications avant [de partir] ?*

-[Abdoulaye] *Non. Aucune indication. Parce qu'il y avait des gens un peu partout dans la vallée. Soit ... Je sais pas, ils sont dans leur champ en train de faire quelque chose ou soit voilà. Donc du coup à chaque fois... Bon y a un chemin déjà, je marche, je marche, à chaque fois que je trouve quelqu'un je lui demande. Et lui il me montre, donc je vais toujours à la direction qu'on me montre. »*

Pour Abdoulaye, les riverains se présentent comme des ressources lors de son périple car ce sont les personnes les plus à même de guider un étranger en territoire inconnu. Il part dès lors avec un présupposé de confiance envers ces derniers. Il faut toutefois souligner que si Abdoulaye peut se reposer sur les informations fournies par les riverains c'est parce qu'il parle couramment le français, ce qui est rarement le cas.

Au cours de l'enquête de terrain, les exilés attestent avoir bénéficié de nombreuses aides informelles et spontanées prodiguées par des riverains : indications géographiques, dons de nourriture, d'eau ou d'argent, propositions d'hébergement pour la nuit. Ces gestes d'entraide prennent une valeur particulière dans un contexte où les exilés vivent des situations de mépris

et d'exclusion. Ils permettent une mise en relation entre les exilés et les riverains dans une situation où cela n'a pourtant rien d'évident, car les exilés clandestins se doivent d'être discrets.

Souleymane raconte sa rencontre avec Julia une passagère italienne, tandis qu'il prend le train pour se déplacer de Milan à Vintimille :

« I arrived to the train station in Milano. Lucky for me I found a train going to Ventimiglia. When I rode the train an Italian lady introduced herself to me she told me she is an Italian and she lives in Geneva. And she asked me : Who are you? And where are you from? I told her I am Sudanese from Darfur region. I left my country because of the war and I travelled to Libya unfortunately Libya isn't safe for me and I decided to travel to Europe to request for international protection especially in France. But when I reach the French border I found locked in the face of immigrants. And I told her I tried too much to crossing the border but unfortunately I was arrested several times. At that time we talked about many things and she asked me about my family. She was a respectable and very nice with me I felt safe with her. She spoke to me with respect and kindness. She tried to help me in any way and by any means⁹⁰ ».

Cette rencontre semble marquer Souleymane car Julia montre une bienveillance intéressée à son égard. Il précise qu'il se sent en sécurité avec elle *« I felt safe with her »*, ce qui est un aspect déterminant au vu du contexte d'hostilité dans lequel Souleymane navigue. Les échanges qui se tiennent entre Souleymane et Julia n'ont rien de banal. Julia le questionne sur son parcours en tant que migrant, ouvrant ainsi la discussion autour d'une expérience intime et traumatique relative à la guerre et à l'exil. Souleymane répond aux questions de son interlocutrice par des propos qui sont attendus pour un migrant. Il justifie les raisons pour lesquelles il a quitté son pays d'origine et montre sa légitimité à demander asile en France. Souleymane décrit la suite de la rencontre :

« During we were at the train with Julia, ticket controller come and asked me if I have a ticket. I told him I did not have ticket he told me I would get off the train at the next station. Julia spoke with the controller she said this person going to Ventimiglia he must not get off the train I will pay him the ticket value. She paid money 30 euros. I thanked her and I apologized to her because I didn't have money to buy ticket. She told me please don't

⁹⁰ « Je suis arrivé à la gare de Milan. Heureusement pour moi, j'ai trouvé un train pour Vintimille. Quand j'ai pris le train, une Italienne s'est présentée à moi, elle m'a dit qu'elle était italienne et qu'elle vivait à Genève. Et elle m'a demandé: qui êtes-vous? Et d'où venez-vous? Je lui ai dit que j'étais Soudanais de la région du Darfour. J'ai quitté mon pays à cause de la guerre et j'ai voyagé en Libye. Malheureusement la Libye n'est pas sûre pour moi et j'ai décidé de voyager en Europe pour demander une protection internationale notamment en France. Mais en arrivant à la frontière française, j'ai trouvé la frontière fermée face aux immigrants. Et je lui ai dit que j'ai vraiment essayé de traverser la frontière mais malheureusement j'ai été arrêté plusieurs fois. A ce moment, nous avons parlé de beaucoup de choses et elle m'a posé des questions sur ma famille. Elle était respectable et très gentille avec moi, je me sentais en sécurité avec elle. Elle m'a parlé avec respect et gentillesse. Elle a essayé de m'aider de plusieurs manières et par tous les moyens possibles. »

apologize. When the train arrived in the city of Genova she told me I would come down here and if you reach to France tell me. I felt very sad at that time because she was nice to me. And she said to me if you need any help tell me. I said to her everything it's OK, thank you so much, I don't need anything. But she opened her wallet she gave me 20 euros I refused to take it but she insisted. I arrived Ventimiglia at midnight I was very hungry I tried to buy food but I didn't find any restaurants open. I slept hungry that night But I was happy to know that lady⁹¹ ».

La rencontre furtive entre Souleymane et Julia se clôt par un don d'argent. Julia propose de lui payer son billet de train et lui remet une somme avant de le quitter. Souleymane accepte avec réserve et excuses. Julia clôture de cette manière la rencontre mais elle ouvre également à la possibilité d'une continuité du lien. Elle demande à Souleymane de l'informer s'il parvient à rejoindre la France. Elle propose ainsi de maintenir la relation d'aide au-delà du temps présent, de solidariser avec lui à distance jusqu'au succès de son passage.

Les relations d'aide qui se tissent entre les riverains et les exilés sont parfois très brèves, surtout lorsqu'elles prennent place dans une zone de franchissement de la frontière. En effet, les riverains agissent avec prudence, en raison du caractère illégal de certaines pratiques d'aide. Souleymane en fait état, lorsqu'il raconte sa traversée entre Vintimille et la vallée de la Roya :

« When we were on the way to Olivetta we met two people they asked us where we were going. We told them we were going to Roya. They told us we are from Olivetta village we got together to the Olivetta with a ban. In secret they describe for us there are routes that the migrants take to Roya between mountains. Also they told us where the police are in that area and they said to us there are several ways in the mountains leads to Roya. Also they told us you might find a police or you might not. They told us we can not help you more than this. They said to us if I helped you more than this probably the police would come and catch me. I

⁹¹ « Pendant que nous étions dans le train avec Julia, le contrôleur de train est venu me demander si j'avais un billet. Je lui ai dit que je n'avais pas de billet, il m'a dit que je devrai descendre du train à la prochaine gare. Julia a parlé avec le contrôleur, elle a dit que cette personne va à Vintimille et il ne doit pas descendre du train, je lui paierai le billet. Elle a payé 30 euros. Je l'ai remerciée et je lui ai présenté mes excuses parce que je n'avais pas d'argent pour acheter un billet. Elle m'a dit de ne pas m'excuser. Lorsque le train est arrivé dans la ville de Gênes, elle m'a dit que je descends ici et si vous atteignez la France, dites le moi. Je me sentais très triste à ce moment-là parce qu'elle était gentille avec moi. Et elle m'a dit que si vous avez besoin d'aide, dites le moi. Je lui ai dit que tout allait bien, merci beaucoup, je n'ai besoin de rien. Mais elle a ouvert son portefeuille, elle m'a donné 20 euros. J'ai refusé de prendre mais elle a insisté. Je suis arrivé à Vintimille à minuit. J'avais très faim. J'ai essayé d'acheter de la nourriture mais je n'ai trouvé aucun restaurant ouvert. J'ai dormi avec la faim cette nuit-là, mais j'étais heureux de connaître cette dame. »

thanked them and I said this great and enough. They told us we should pay attention to the animals in the mountains. They told us good luck and left. »⁹²

L'entraide entre riverains et exilés est empreinte de risque en raison de la présence des forces de l'ordre. Les arrestations, gardes à vue et procès des riverains ayant aidé des exilés ont conduit à une prudence généralisée. Ceci génère des relations d'aide furtives, qui surgissent à la dérobée sur des sentiers et des ruelles de villages. Le caractère illégal de ces pratiques peut aussi fermer toute possibilité de soutien.

Ali raconte une tentative échouée, lorsqu'il essaie de convaincre une passagère du train de l'aider à se cacher :

« J'ai caché avec une personne quoi. Avec une personne, une dame. Je suis restée avec elle, je discute avec elle. Mais ça s'est pas bien passé, elle est partie. Elle dit : non, ça c'est un risque, c'est dangereux pour moi. S'ils me retrouvent, ils disent que c'est moi que j'ai amené vous en France. J'ai dit ok, pas de souci. »

Ainsi, les exilés peuvent eux même interpellier et solliciter de l'aide. Leur stratégie de déplacement peut reposer sur un principe de solidarité. Ici, ils « se mettent à découvert » en faisant état de leur situation. Au cours de l'enquête de terrain, j'ai moi-même été confrontée à cette situation et aux limites de mon intervention.

Carnet de terrain, le 26 janvier 2018, Vintimille :

Dans le camp de Breil-sur-Roya nous avons trop de stocks de vêtements de femmes, de produits d'hygiène féminine et de jouets pour enfants. Il n'y a pas plus beaucoup d'arrivées et encore moins de femmes et d'enfants. Je vais à Vintimille pour les redistribuer à l'association « progetto20K ». Les bénévoles acceptent les produits d'hygiène et les jouets mais ils n'ont pas suffisamment d'espace de stockage pour les vêtements que je leur amène. On me conseille d'aller à Caritas, mais l'association est fermée, elle ne rouvrira que le lendemain matin. Je décide de partir distribuer les vêtements sous le pont de l'autoroute, là où approximativement une vingtaine d'exilés ont établi un campement. J'ai aussi en stock un porte-bébé qui peut être utile à une famille. D'un rapide coup d'œil je repère une famille : un bébé de 3 ou 4 mois dans les bras d'un homme que je suppose être le père, et une femme juste à côté que je suppose être la mère de l'enfant. Je me dirige vers eux, le porte-bébé dans les bras. L'homme me voit arriver et m'adresse un grand sourire. Nous communiquons par gestes et nous

⁹² « *Quand nous étions en route pour Olivetta, nous avons rencontré deux personnes qui nous ont demandé où nous allions. Nous leur avons dit que nous allions à la Roya. Ils nous ont dit nous sommes du village d'Olivetta, et nous nous sommes tous réunis à l'Olivetta malgré l'interdiction. En secret, ils nous ont décrit des itinéraires que les migrants empruntent pour aller à la Roya entre les montagnes. Ils nous ont aussi dit où se trouvaient les policiers dans cette zone et ils nous ont dit qu'il y avait plusieurs chemins dans les montagnes qui menaient à la Roya. Ils nous ont également dit que vous pourrez trouver la police ou non. Ils nous ont dit : nous ne pouvons pas vous aider plus que cela. Ils nous ont dit : si je vous aide plus que cela, probablement la police viendrait et m'attraperait. Je les ai remerciés et je l'ai dit que c'était super et assez. Ils nous ont dit que nous devons faire attention aux animaux des montagnes. Ils nous ont dit bonne chance et sont partis. »*

installons l'enfant dans le porte-bébé. Nous faisons les réglages. Le porte-bébé a l'air de faire l'affaire. Puis, j'amène les vêtements sur la zone de campement. Un petit groupe d'exilés se forme tout autour, mais ce n'est pas la cohue que je redoutais. Chacun et chacune se sert tranquillement dans les sacs. La famille revient me voir et me demandent dans un anglais approximatif et les quelques mots d'arabe que je comprends d'où je viens. J'explique que je viens de France et que je séjourne en ce moment dans les montagnes, juste à côté. Ils me font comprendre qu'ils veulent passer la frontière et me demander de les aider. Un autre jeune homme arrive et pointe du doigt ma voiture. Il mime de s'y cacher dedans. Désolée, je réponds que je ne peux pas. J'en explique les raisons en deux mots : police, problème. Je suis ensuite mal à l'aise, les mots me manquant pour expliquer mon refus et poursuivre la conversation avec eux. Je ne peux m'empêcher d'imaginer cette famille passer la frontière à pied, au péril de leur vie, tandis que je vais prendre ma voiture et que 25 minutes plus tard je serai passée du côté français.

Les personnes rencontrées me sollicitent clairement en me demandant de l'aide pour leur faire passer la frontière. Elles savent se faire comprendre malgré la barrière de la langue. Le caractère injuste de la situation, renforcé par la vulnérabilité manifeste en raison de la présence d'un nourrisson, m'appelle à agir et à me solidariser à eux. Toutefois, la prise de risque me semble trop grande et l'entreprise du passage de frontière vouée à l'échec en raison de la présence policière tout au long du trajet. Ainsi, la solidarisation avec les exilés peut être mise en échec par le caractère illégal de l'aide à l'entrée sur le territoire français. La personne qui prend la responsabilité de faire passer la frontière doit endosser un rôle transgressif. La prise de risque qu'elle implique demande un effort supplémentaire dans l'engagement. Il s'agit de s'exposer à des actes condamnables. Dès lors, ce type d'engagement se dote d'une valeur contestataire.

Au cours de ce chapitre, j'ai cherché à rendre compte de l'expérience de la traversée clandestine à partir de ses régimes de visibilité. En zone frontalière, les exilés sont des « passants » peu ordinaires. Ils sont perçus comme une catégorie de personnes « à arrêter », ou comme des personnes « à protéger », soit par la revendication de leurs droits, soit par des actes d'assistance. Ces différents modes de cadrage conduisent à des pratiques agissant en tension, variant de l'hostilité à l'hospitalité.

La situation de vulnérabilité des exilés appelle à des formes de solidarisation. Leur présence interpelle certains riverains et activent des collectifs qui viennent en soutien à la traversée de la frontière. Ainsi, des distributions alimentaires s'organisent chaque soir, des associations témoignent en justice des pratiques illégales des autorités, des riverains aident plus discrètement à faire circuler des exilés. Deux types de solidarité s'expriment : une solidarité à

caractère public qui se fonde sur un travail de dénonciation et d'occupation de l'arène de la justice ; et une solidarité discrète et concrète, qui se caractérise par une aide spontanée et par un accueil transgressif.

La traversée clandestine de la frontière apparaît comme une épreuve d'exposition de soi. Elle se travaille de territoire en territoire, de lieu en lieu, de rencontre en rencontre, afin d'ouvrir des brèches, pour tantôt se cacher et tantôt se donner à voir. Les exilés, tels que les « *voyageurs itinérants* » de l'anthropologue Tim Ingold, ne traversent pas seulement des lieux de point en point. Ils se tissent un chemin dans le monde (Ingold, 2011). Les personnes en exil appellent à l'aide, interpellent sur l'injustice de leur situation et activent des ressources stratégiques afin de se frayer un passage. Malgré les tentatives de surveillance et de contrôle, les exilés refusent d'être contenus, enfermés et empêchés. Ils développent des maillages et des formes d'ouverture pour continuer à passer et prendre place dans de nouveaux territoires.

Chapitre 6 - Les distributions alimentaires à Vintimille : travail de *care* et horizon de dénonciation

Dans ce sixième chapitre, je m'intéresse aux distributions alimentaires mises en œuvre par des collectifs de citoyens. Ces distributions visent en premier lieu à porter secours aux exilés en leur apportant à manger et à boire. Malgré les interdictions des autorités locales, les bénévoles vont à la rencontre des exilés refoulés aux portes du territoire et leur portent assistance. Ces maraudes mobilisent un grand nombre de bénévoles et pallient les défaillances des autorités publiques. Ainsi, quels types de solidarité s'expriment lors de ces distributions alimentaires et avec quel horizon politique ? Quels sont les régimes d'engagement à l'œuvre et avec quelle visibilité ?

Les apports théoriques du *care* me semblent être un opérateur de cadrage pertinent. À travers ces pratiques d'aide et d'assistance, les acteurs témoignent d'un souci de *prendre soin* et de *prendre en compte* autrui selon une éthique de la justice. « *Le care est une activité générique qui comprend tout ce que nous faisons pour maintenir, perpétuer et réparer notre « monde », de sorte que nous puissions y vivre aussi bien que possible. Ce monde comprend nos corps, nous-mêmes et notre environnement, tous éléments que nous cherchons à relier en un réseau complexe, en soutien à la vie* » (Tronto, 2009, p.143). Cette perspective entend intégrer la sensibilité des acteurs dans l'appréhension du monde social et de développer ainsi « une éthique du *care* ». Ces apports me permettent de décrire le travail relationnel relatif à l'aide à autrui, en le rapportant à des enjeux politiques, moraux et sociaux.

1. Les maraudes : un travail relationnel « à la sauvette »

1.1 Impératif d'assistance et engagement subversif

Chaque soir, des distributions alimentaires s'organisent à Vintimille à destination des personnes exilées bloquées à la frontière. Les collectifs et associations qui organisent ces maraudes évoluent au fil des années et des circonstances. De 2016 et jusqu'au printemps 2017, plusieurs équipes de riverains, principalement originaires de la vallée de la Roya, préparent et distribuent chaque jour entre cent et trois-cents repas. Ces distributions sont financées et organisées par l'association *Roya Citoyenne*. En 2011 déjà, des distributions alimentaires avaient été mises en place par un petit groupe d'habitants, lors de l'arrivée de ressortissants tunisiens à la suite des événements du « printemps arabe ». Des riverains leur apportaient à manger et partageaient avec eux ces repas. En 2016, les maraudes de *Roya Citoyenne* deviennent régulières tandis que les exilés sont de plus en plus nombreux à Vintimille, bloqués en raison du rétablissement des contrôles à la frontière.

Dans un contexte politique local défavorable à l'accueil des exilés, un arrêté municipal interdit ces distributions alimentaires d'août 2016 à avril 2017. Cette décision résulte d'une volonté des autorités locales de débarrasser le centre-ville de Vintimille de la présence de ces indésirables en les forçant à rejoindre le camp de la Croix-Rouge (Trucco, 2018). Malgré les multiples contrôles et pressions policières, les maraudeurs et les maraudeuses font fi de l'interdiction. Ils continuent à distribuer chaque jour des paniers repas à la sauvette aux exilés errants dans les rues de Vintimille. Ainsi, les maraudeurs répondent à la nécessité de subvenir aux besoins essentiels des exilés par des pratiques d'aide et d'assistance subversives. Ces activités témoignent d'une volonté de secourir les exilés à travers des pratiques « *d'aller vers* » (Ravon et al., 2000), qui s'inscrivent en opposition aux pratiques de rejet des autorités.

Les distributions alimentaires sont au fondement de la réactivation de l'association *Roya Citoyenne* au printemps 2016. L'association prodigue un cadre légal aux maraudes qui s'organisent déjà spontanément au sein de « *bandes de copains* »⁹³. Une soixantaine de riverains s'impliquent activement dans ces distributions alimentaires, qui constituent une

⁹³ En référence aux termes utilisés par des riverains.

large part de l'activité de l'association. Eddy, membre du Conseil d'administration, maraudeur et gestionnaire des dons alimentaires explique :

« *C'était la première raison de Roya Citoyenne, d'existence de Roya Citoyenne. C'était sa première raison d'être, d'apporter à manger aux migrants. (...) C'est la première chose qu'on a besoin quand on est quelque part, quand on est loin de chez soi. La première chose c'est d'abord se nourrir. Oui, j'étais dans les repas parce que c'est ça, faut d'abord leur donner de quoi manger. Après quand ils ont l'estomac plein, on peut discuter, on peut voir les choses autrement. Mais d'abord remplir les estomacs.* »

Eddy mobilise un principe de grandeur pour justifier cette priorité de *Roya Citoyenne*. « Se nourrir » répond à un impératif vital, une nécessité première pour maintenir la vie. Il précise que c'est un besoin qui doit être pris en charge par d'autres lorsqu'« *on est loin de chez soi* », sous-entendu lorsque les personnes n'ont pas accès aux ressources de leur propre foyer. Les maraudes permettent de pallier le manquement d'un « chez-soi », causé par le déplacement migratoire.

Les bénévoles utilisent leurs propres cuisines pour confectionner des repas à destination des personnes en exil. Les cuisines d'Eddy, de Joëlle, de Pierre-Yves et de beaucoup d'autres, sont mobilisées pour préparer des sacs remplis de portions de plats cuisinés ou de sandwichs, accompagnés généralement de fromage, de fruits, de gâteaux et de pain. Le temps d'un après-midi, des personnes habitant un même village préparent ensemble ces paniers repas. D'autres, prennent le relais pour les distribuer le soir à Vintimille. Chaque jour un village de la vallée est désigné pour effectuer les distributions alimentaires de la confection à la distribution : Fontan/Saorge, Breil-sur-Roya, La Brigue, Tende/Saint-Dalmas-de-Tende. Rapidement une équipe de la vallée de la Bévéra et une équipe de la vallée de la Vésubie, des vallées voisines, prennent part aux maraudes en effectuant une distribution par semaine.

Ces distributions alimentaires renforcent le tissu associatif et humanitaire présent à Vintimille. Les matins, des repas sont servis par l'association *Caritas*. Le *campos* de la Croix-Rouge délivre également des repas, mais seulement aux personnes hébergées (dont le séjour est conditionné à une prise d'empreintes). Par ailleurs, ces dernières se rendent quand même aux distributions de *Roya Citoyenne*, car elles sont à la recherche de nourriture supplémentaire. La Croix-Rouge délivre chaque soir le même plat jugé sans qualité (une simple assiette de pâtes) et en quantité insuffisante selon les dires des personnes. Les maraudes de *Roya Citoyenne* et des autres associations offrent une alternative nutritive, en prodiguant des plats cuisinés avec soin. Chauds ou froids, les repas sont souvent composés de riz, de pâtes ou de boulgour, accompagnés de légumes variés, parfois de thon et d'œufs durs. J'ai participé à plusieurs

préparations de repas, principalement à Saorge chez Eddy. Je fus surprise par la qualité des produits utilisés, dont une partie est issue de l'agriculture biologique et/ou d'origine locale, préparés en quantité abondante. La cuisine est élaborée avec le souci qu'elle plaise aux exilés. Les cuisiniers utilisent des denrées et des épices qu'ils savent appréciés par la majorité des personnes. Un thé chaud mélangé à du lait et des graines de cardamome est également préparé dans de grands Thermos, permettant d'offrir une boisson chaude aux exilés à la fin du repas. Eddy affirme que ces repas sont confectionnés « *avec amour* ».

La qualité des repas offerts témoigne d'une attention portée à autrui, à partir de présupposés relatifs à ses habitudes culinaires. Ces gestes culinaires deviennent une manière de marquer une attention envers autrui. Il s'agit d'assouvir les besoins vitaux des bénéficiaires avec égard et délicatesse, ce faisant en se démarquant des services prodigués par le camp de la Croix-Rouge. La qualité des plats préparés à l'attention des exilés est le signe que le souci des cuisiniers tient une place importante dans la manière de penser l'action. Ces gestes attestent d'un souci de « faire plaisir » et de nourrir avec soin. Les personnes sont « prises en compte » et « prises en charge » avec une attention portée aux particularités et aux besoins variés.

Un passage de relais s'opère pour mener à bien la distribution. L'équipe de maraudeurs est au minimum composée de deux personnes, et idéalement trois ou quatre personnes. Les repas sortent des cuisines individuelles pour être distribués dans les rues de l'espace public, à ceux qui sont privés d'un logement. La nourriture circule, elle est transportée depuis la vallée de la Roya pour aller en Italie, en passant la frontière dans les coffres de voitures des riverains.

Chaque distribution donne lieu à la rédaction d'un compte-rendu, qui permet aux membres de *Roya Citoyenne* d'être informés de son déroulement. Ces comptes rendus sont envoyés sur une liste de courriels dont j'ai été destinataire en tant qu'adhérente à l'association. Ils contiennent des éléments de description relatifs à des situations pratiques. Ils font l'objet d'un travail de synthétisation et de hiérarchisation afin de mettre en avant ce qui mérite d'être partagé avec les autres maraudeurs. Attardons-nous un instant sur deux comptes rendus de maraudes datant de fin 2016 et de début 2017. Concernant le premier, j'ai participé à la fois à la préparation et à la distribution des repas.

Maraude du 19 décembre 2016

Les équipes Saorgiennes préparent 250 repas contenant la salade complète, un œuf dur, un fromage, une pomme, un gâteau et du pain. 30 litres de thé au lait chaud et sucré, et deux grands sacs de pain et quelques vêtements en plus.

Arrivé Vintimille à 19h45 en deux véhicules. Malgré les problèmes récents des autres équipes en maraude, nous avons comme d'habitude complètement ignoré la voiture de Police stationnée dans le parking devant l'église Saint Antoine. Ici, depuis plusieurs semaines, l'équipe du Lundi ne se fait plus interrompre par la gendarmerie toujours présente lors de nos distributions rapides et simples. On emmène des sacs poubelles pour les dégâts et la police nous surveille mais nous laisse faire.

Cependant hier, le froid, le vent et la pluie nous ont privés d'une réception chaleureuse, et nous avons à peine distribué une trentaine de portions là (mais tranquilles, avec du thé chaud et la distribution des vêtements). Les rives de la Roya sont vides, il n'y a plus personne sous les ponts. On s'est donc séparé, et un groupe est parti marauder à la gare (une bonne vingtaine de portions sous le nez de plusieurs gendarmes) et en ville (personne). La voiture de police s'est éventuellement réveillé – on a demandé au groupe resté au parking de partir ailleurs; mais sans contrôle, sans être accompagné, et pas trop sérieusement, car les deux groupes se sont rejoints là et ont encore trainés un peu en décident quoi faire de presque 200 portions.

Au camp de la Croix-Rouge, les patrons de celle-ci ne veulent pas qu'on distribue à l'entrée (on a demandé), et ils viennent nous chasser plusieurs fois lorsqu'on met du temps à quitter la route d'accès : c'est qu'on a trouvé nos clients, et la distribution reprend de l'élan. On s'installe donc sur le pont où passent les migrants pour rentrer au camp, au bout de la route d'accès, tandis qu'un groupe longe celle-ci et distribue par-dessus la grille devant l'entrée aux jeunes qui y sortent en courant. Tout ceci sous le nez de nombreux policiers garés en voitures et dans un autocar à l'entrée du camp.

On a réussi à tout distribuer dans des conditions assez mauvaises, qui ne vont que s'empirer cet hiver. L'équipe Saorgienne conseille donc aux autres équipes de commencer leurs maraudes au parking, même si il y a de la gendarmerie. Quand le temps est très mauvais, c'est au camp et ses alentours apparemment qu'on trouve le monde. Les risques semblent être en ville.

James

Ce compte-rendu synthétise le déroulement de la maraude. A travers celui-ci, il fait un état des lieux la situation des exilés à Vintimille. Le compte-rendu met avant ce qui a été possible, aux regards des empêchements des autorités et des conditions météorologiques. Il décrit les lieux explorés par les maraudeurs et prodigue des conseils aux prochaines équipes. L'objectif est de pouvoir entrer en contact avec les exilés et de distribuer un maximum de repas.

Maraude du 6 février 2017

Ils étaient là à nous attendre regroupés sous les arbres entre la route et le parking du Lidl. Combien étaient ils je ne saurais le dire, mais nombreux, vraiment très nombreux. Ce n'était plus des petits groupes qui se succédaient comme on avait l'habitude y a pas si longtemps mais une foule de personnes affamées qui sait trop bien qu'il n'y en aura malheureusement pas pour tout le monde.

Alors à peine les voitures garées au fond du parking qu'ils étaient déjà agglutiner autour des véhicules, je suis sorti et suis allé à l'arrière de la voiture mais avant j'ai appelé Matthieu au secours, c'était sa première maraude, le choc !

On a réussi en repoussant nos assaillants à ouvrir le coffre et là ça été un véritable raz de marée. Des bras tendus, des mains qui saisissent tout ce qui est à leur portée, j'ai vu des pochettes individuelles se déchirer parce que plusieurs mains se les disputaient, les portes arrières s'ouvrir et des sacs entiers de pochettes être embarqués sans doute pour être distribuer un peu plus à l'écart, loin de cette cohue.

Et tout a été très vite, en moins de cinq minutes les 165 portions étaient parties et il ne restait plus rien que des sacs vides dans ma voiture. Le calme est revenu aussi rapidement, la foule s'est un peu dispersée mais en restant pas trop loin de nous.

Matthieu a pris le relais à ce moment là, il avait dans son coffre les invendus sucrés et salés de Tende et de Breil, plus le rab de pommes d'œufs et de pain, merci les boulangers il y en avait bien pour une trentaine de personnes en plus.

Pendant ce temps Adrien et Ryan, arrivés trois minutes après nous, ont distribué les vêtements chauds qu'ils avaient dans leur voiture. Puis Odile est arrivée avec elle aussi des vêtements chauds et en plus des boites de sardines qui ont fait le bonheur de magrébins invités de dernière minute.

La polizia est passée deux ou trois fois sur la via Tenda sans nous calculer, faut il craindre leurs menaces je n'en suis toujours pas convaincu. Je suis descendu un peu dans cette optique, prendre la température sur place et me faire une idée et bien je n'ai pas été refroidi. Pour les migrants c'est autre chose, ils ne sont pas tous accueillis par la croix rouge où pourtant il y aurait des places vides, les voila de nouveau sous les ponts, à la gare, là où ils trouvent une petite place pour s'abriter de la pluie et du froid.

J'ai rencontré Salah, un érythréen qui parle un peu l'anglais, il se plaint d'avoir reçu une balle dans la cuisse, la plaie est cicatrisée mais lui laisse un trou gros comme une phalange, il boîte sérieusement et demande si on peut lui trouver une paire de béquilles. (Salah 0039xxxxxx)

Les vêtements chauds et couvertures sont toujours demandés, des caleçons aussi. A mon prochain tour de maraude je reviendrai à 200 portions minimum. Bonne chance à l'équipe du jour.

Eddy

Les comptes-rendus sont plus ou moins détaillés selon les maraudeurs qui les écrivent et le contexte plus ou moins inquiétant à Vintimille. J'ai choisi ici des documents particulièrement fournis, écrits dans un style presque ethnographique dans le sens où ils rendent compte

d'expériences vécues. Ce second compte-rendu livre une matière sensible et incarnée, renforcée par l'usage du pronom « je ». Il donne à voir des sensations et des tonalités atmosphériques qui mettent en scène l'aspect dramatique de la situation.

Ces documents rédigés chaque jour permettent de suivre au plus près la situation des exilés à Vintimille par le regard des maraudeurs. La succession de ces documents permet de tenir une sorte de « journal de bord » de maraudeurs, qui retrace le déroulement des opérations de manière chronologique. Ce journal fait état d'incidents, des conditions météorologiques, du recensement du nombre d'exilés et permet de délivrer des consignes aux autres membres de « l'équipage ». Ces documents permettent d'échanger sur des « savoirs pratiques » relatifs aux techniques de distribution, surtout en vue d'esquiver la surveillance de la *polizia*. La mise en réseau des maraudeurs par cette liste de courriels permet également d'interpeller les autres membres à propos des besoins spécifiques. Il n'y a pas que des dons alimentaires qui circulent mais aussi des objets, souvent des vêtements et des couvertures. Par exemple, dans le compte-rendu du 6 février 2017, Eddy demande des béquilles pour Salah, un exilé blessé. De cette manière, il passe le relais aux prochaines équipes avec le souci d'élargir les soutiens possibles. La rencontre ponctuelle entre maraudeurs et exilés est redimensionnée dans un collectif pérenne, engagé jour après jour. Le renouvellement de l'aide est ainsi rendu possible par l'engagement quotidien d'un collectif de maraudeurs.

En 2016 et 2017, les maraudeurs font état d'un grand nombre d'exilés présents dans les rues de Vintimille. Les distributions sont parfois difficiles à mener en raison de la « masse » de personnes qui vient se presser autour des bénévoles, cherchant à tout prix obtenir un panier-repas. Eddy revient sur la maraude du 6 février 2017 au cours de notre entretien et met en avant un sentiment de panique :

« Alors c'était pas pratique, on a préparé des pochettes individuelles, on arrivait dans un coin, sur le parking ou ailleurs, et ils nous voyaient arriver les migrants et ils nous sautaient dessus mais littéralement. On était submergé par un flot. Je me rappelle un jour où j'étais plaqué contre la lunette arrière de la voiture où je pouvais même pas ouvrir le coffre tellement y avait une pression derrière moi et j'ai appelé au secours : Matthieu ! Matthieu ! Viens m'aider ! Je m'en sors pas ! Il a réussi à me décoller un petit peu, et j'ai réussi à ouvrir le coffre et à nouveau j'ai été plaqué à l'intérieur. Et j'ai vu les portières s'ouvrir, des bras rentrer, des sacs partir, je sais pas qui s'est servi, combien ils en ont pris chacun. En moins de deux minutes il y avait plus rien dans la voiture. Et puis on s'arrachait les sacs, on en trouve des trucs éclatés par terre (souffle). C'était un peu la panique. »

Pierre-Yves, maraudeur, décrit un « choc » face au nombre d'exilés en détresse :

« Moi je me souviens, ah ouais, un scandale à Vintimille, là où les autorités n'assurent pas, y a pas de point d'eau. Et en plein été y a pas d'eau, moi je trouve ça scandaleux. Et donc on descendait l'eau, ce qui est quand même aberrant dans des jerricanes, et moi je me souviens de me retrouver deux nuits comme ça, ça devait être tard le soir, et la vision, l'image, c'était moi : j'étais en train de remplir des gobelets en puisant dans un seau d'eau, j'avais 20 mains noires qui tendaient des gobelets en plastique blanc. J'avais toutes ces mains qui convergeaient et moi qui versait, qui versait. Tu vois c'est... pendant peut être une heure ou deux quoi. Ouais, c'est une sacrée image. Le fait de pas donner d'eau c'est... c'est choquant quoi. »

Eddy et Pierre-Yves décrivent leurs expériences de maraude à partir de la sensation d'un « choc » face à une masse d'individus en détresse. Ils se « heurtent » de manière violente aux réalités des conditions des exilés. L'aide alimentaire ne répond pas seulement à des principes de justification d'ordre moral. Elle renvoie à une expérience pratique des corps rudement mises à l'épreuve. Les extraits d'entretien mettent en avant un « débordement » qui accentue l'urgence de la situation et l'impératif de l'aide. Les corps sont noyés dans cette masse. Ils n'apparaissent pas comme des individualités. Les exilés apparaissent de manière fragmentée : ce sont des « *mains noires* », pour reprendre les termes de Pierre-Yves.

Ces expériences rendent compte d'une confrontation directe des maraudeurs aux conditions de vie des exilés et font réaliser le degré de privations que ces derniers subissent. Les « images » qui restent en mémoire sont choquantes car elles sont associées au mépris des institutions qui ne répondent pas aux besoins fondamentaux des exilés. Elles produisent un effet de chaos et de désordre social dû au désengagement des pouvoirs publics.

Il faut souligner qu'aucun accord ne parvient à être formalisé entre le camp de la Croix-Rouge et les maraudeurs de *Roya Citoyenne*. La Croix-Rouge refuse les propositions de rencontre de *Roya Citoyenne* et le campement reste fermé à tout visiteur. L'action des maraudeurs apparaît en opposition à l'action de la Croix-Rouge, directement placée sous l'autorité des pouvoirs publics italiens. Il est reproché aux maraudeurs de décourager les exilés à entrer dans le camp de la Croix-Rouge, en leur proposant d'autres solutions alimentaires alors que l'organisation affirme être en capacité de subvenir aux besoins de tous.

Le contexte social est particulièrement tendu dans la ville de Vintimille concernant la présence des exilés : les comités de quartier se plaignent de la présence d'Africains dans les rues de leur ville, des déchets qu'ils laissent derrière eux après les distributions alimentaires et des zones de campement qui se fabriquent dans la ville. Le Maire de Vintimille doit faire face à des pressions politiques liées à la montée de l'extrême droite, qui le poussent à réagir par

publication d'un arrêté⁹⁴ interdisant les distributions alimentaires non autorisées. Les autorités prétextent que la nourriture distribuée, notamment par *Roya Citoyenne*, ne répond pas à des critères d'hygiène et serait impropre à la consommation. Les maraudeurs prennent ainsi le risque de continuer les distributions alimentaires. Ils font l'objet de contrôles réguliers, de menaces de garde à vue et de saisie des véhicules. Silvère, maraudeur, raconte :

« On descendait à trois parce que j'ai trois places dans le camion. Et on faisait ça... comme c'était illégal, on faisait ça un peu comme on pouvait, vite fait. Bon on s'est fait arrêter plein de fois et ils nous ont pris souvent en photo, le camion en photo. À chaque fois avec un peu des injures... Enfin, y a des flics italiens qui sont un peu anti-Europe, tu vois. Donc ils mettaient la pression. Je suis descendu une fois avec Vincent d'ailleurs et ... ils mettaient la pression mais c'est jamais allé plus loin. Plusieurs fois ils m'ont dit qu'ils allaient me confisquer le camion, ils nous ont gardé quelques heures et tout ça mais... Plusieurs fois ils nous ont raccompagné à la frontière, escortés jusqu'à la France et on refaisait demi-tour, on revenait, on se refaisait gauler une heure plus tard, là ils étaient fâchés généralement ! (rires) En même temps j'avais deux cents repas dans le camion, je leur disais : moi je rentre pas chez moi avec ça. Les mecs ils crèvent la dalle là, je rentre pas avec mon camion rempli. Je rentre quand tout est vidé. »

L'engagement des bénévoles à nourrir « coûte que coûte » les exilés apparaît comme un geste de secours nécessaire et vital. Dans ce contexte, les maraudeurs se mettent délibérément en infraction en vue de répondre à un devoir moral. À travers leurs actes, ils remettent en cause la légitimité des décisions des autorités publiques et se mettent l'épreuve d'une solidarité subversive. Les personnes réagissent à la situation en mettant en œuvre des principes de justice et de dignité, qu'ils affirment en désobéissant aux lois définies comme injustes (Ogien et Laugier, 2010). En outrepassant l'interdiction, ils font valoir un impératif d'assistance des personnes au-delà de ce qui est légalement admis. Parfois, des agents de police italiens reconnaissent le caractère injuste des ordres qu'ils appliquent. Des maraudeurs attestent au cours de nos entretiens ou sur des comptes rendus de maraudes, qu'à plusieurs reprises des policiers sont intervenus en s'excusant et en reconnaissant que le travail effectué par les maraudeurs contribuait à œuvrer pour la « paix civile ». Ces propos attestent d'une tension morale entre l'application de la loi et l'exigence humanitaire.

⁹⁴ Arrêté d'urgence et extraordinaire n° 129/2016, Protocole 28235 du 11/8/2016 - objet : « *Interdiction de distribuer et/ou administrer de la nourriture et des boissons dans des zone publiques de la part de personnes non autorisées* ».

1.2 « Aller vers » : fabriquer les espaces de la relation d'aide

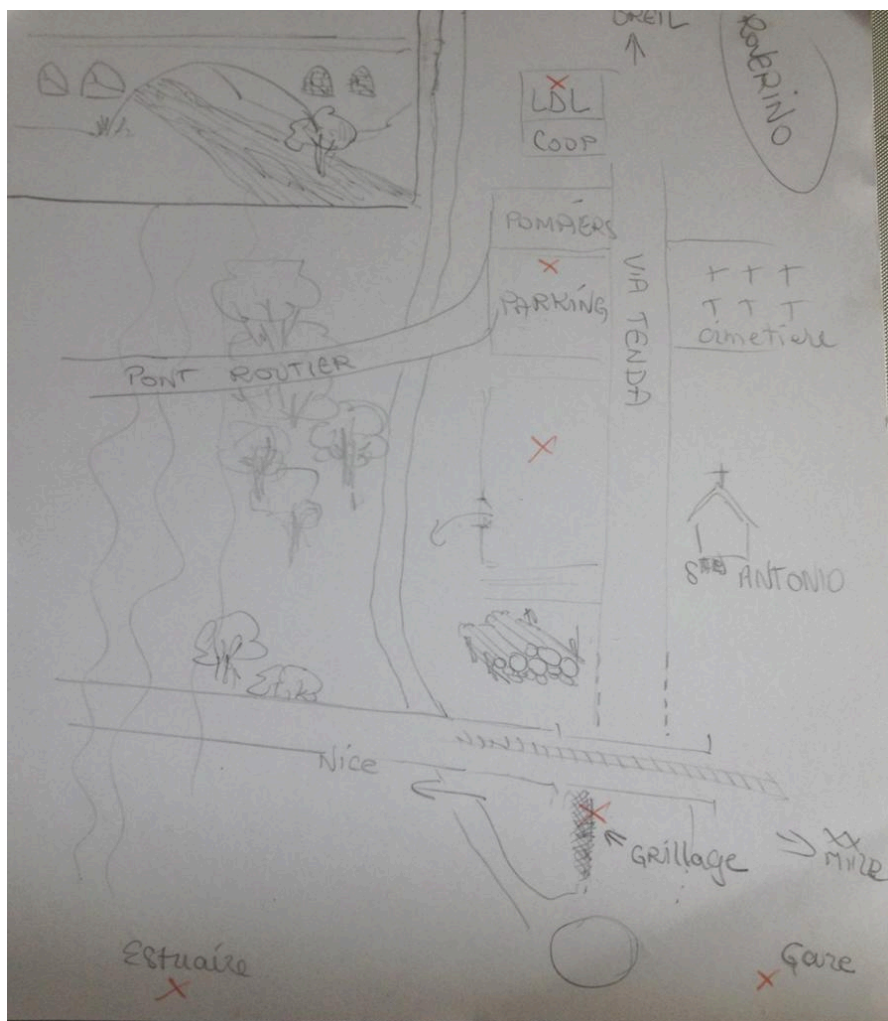
Les bénévoles vont à la rencontre des exilés en les abordant dans les lieux de la ville où ces derniers se trouvent, tout en cherchant à esquiver les forces de l'ordre. La maraude fait ainsi l'objet de techniques particulières. Ces pratiques induisent d'autres manières de circuler dans la ville :

[Eddy] : « Après, la distribution, pendant longtemps comme on faisait ça à la sauvette, on se mettait sur une place, on distribuait, les flics arrivaient, on fermait les coffres, on partait ailleurs. On a joué à cache-cache avec eux quand même pendant plus d'un an ».

Les maraudeurs explorent la ville pour aller à la recherche des exilés, en vue de distribuer rapidement et discrètement les denrées alimentaires. Ils repèrent les exilés qui errent dans la ville, notamment à partir de leurs couleurs de peau et de leur manière d'investir les espaces publics. Ils cherchent les lieux de campements de fortune (parking, rives de la Roya) et explorent les rues particulièrement arpentées par les exilés : aux alentours de la gare et des parcs, sur la route qui mène au camp de la Croix-Rouge, sur les plages du centre-ville.

Eddy explique ses techniques lors des déplacements en maraude, qu'il accompagne d'un dessin (ci-après) :

« Si, après y a la gare, bien sûr. Y a la gare, y a le bord de mer. Et l'essentiel ça se passait là. Quand on repérait des gendarmes, des flics, on refermait des voitures et hop on partait. On faisait le demi-tour plus loin et puis on revenait. Et puis quand on était là et qu'ils nous repéraient, hop on repartait par là, on faisait le tour du rond-point, on faisait le tour par là. On allait à la gare et puis hop on revenait. On a fait des tours et des détours. Et là au fond du parking du ... de Saint Antoine, là y a une descente, ça descend tout seul. Et là c'est grillagé tout ça et là y a une porte, une porte grillagée, qui est toujours ouverte. Qui était toujours ouverte et ça permettait d'aller au bord de la Roya. La Roya, là comme ça. Et là y avait des bouquets d'arbres. Y avait des bosquets... c'était ... des petits îlots. Des petits havres de paix. Des petits coins où ils étaient tranquilles. Des petits campements qui se faisaient. C'était sympa. Là dedans on trouvait du monde. On passait par là, par le fond du parking, la porte ouverte toujours et on pouvait aller dessus. »



Les croix de couleur rouge représentent les lieux où les maraudeurs s'arrêtent régulièrement au cours de leur tour : la gare, l'estuaire, la place en face de l'église *Santo Antonio*, le parking en face du cimetière, le parking du supermarché *Lidl*, le bord de rive de la Roya par l'accès symbolisé par une flèche. L'encadré en haut à gauche du dessin représente un zoom du pont routier au sein duquel des petites niches ont été utilisées comme campement. Ainsi, Eddy figure l'espace de la maraude à partir des différents sites où évoluent les personnes en exil. Il y a des lieux visibles et d'autres plus discrets, dans lesquels les exilés se protègent de l'intervention des forces de l'ordre. Ces lieux permettent également aux maraudeurs de rester plus longtemps auprès des exilés, sans craindre un délogement des forces de l'ordre. On pourrait dire qu'ils « abritent » l'espace de la relation d'aide.

Les lignes de ce croquis cartographique esquissées par Eddy rendent compte de mouvements de circulation éprouvés à maintes reprises. Elles témoignent d'une exploration de l'espace et d'une enquête qui vise à aller à la rencontre des personnes en exil. Les maraudes s'organisent

autour de pratiques de circulation visant à dénicher des lieux où se trouvent les exilés, plus ou moins visibles dans la ville selon les pressions exercées par les forces de l'ordre. En effet, les rafles organisées par la *polizia* vers le sud de l'Italie les forcent parfois à se cacher par petits groupes. D'autres fois, ils peuvent établir des campements pour des durées plus longues. Les autorités cherchent par ailleurs à déloger les exilés en leur empêchant l'accès à des espaces propices à leur installation, par exemple avec l'installation d'un grillage, comme en fait état le dessin d'Eddy.

La nourriture est un don qui circule, qui traverse la frontière, en vue d'entrer en relation avec les personnes qui sont refoulées du territoire national. Malgré la nécessité de mener rapidement les distributions en raison de leur caractère illégal, certains maraudeurs pointent dans les comptes rendus le temps de la rencontre avec les exilés en faisant état des échanges entretenus :

Maraude du 30 mars 2017

[...] On papote avec les francophones, Jamal échange avec les arabophones : Omar est ivoirien ; il a traversé la Lybie où l'exploitation des migrants est devenue un sport national, travail gratuit au service des propriétaires et à la solde une expulsion sur un rafiote pourri vers l'Italie ou le fond de la Méditerranée, c'est selon la barraka [chance]... Omar, lui, faisait partie des 15 survivants d'un "équipage" de 160 personnes... Un pêcheur les a sauvés et débarqués en Sicile. Depuis le 24 Décembre, Omar attend à Vintimille; il a essayé 17 fois de rejoindre la France... Il parle de tout ça tranquillement, en souriant; il attend patiemment son heure. Un autre a été ramené aujourd'hui même en Italie, arrêté en gare de Cannes, il est mineur... [...]

Léo

Le compte-rendu présenté ci-dessus fait office de témoignage de l'histoire d'autrui, redimensionnée dans la problématique globale de la migration. Au cours des rencontres entre maraudeurs et les exilés, les personnes s'informent mutuellement. Dans le compte-rendu ci-dessus, Omar renseigne sur la situation des migrants en Lybie et à Vintimille ou encore, informe de l'arrestation d'un mineur en gare de Cannes. Ces informations ne sont pas singulières, elles concernent un phénomène social *en train de se faire* et sur lequel les maraudeurs permettent d'enquêter. Du côté des maraudeurs, ces informations permettent d'orienter, de conseiller voir d'accompagner au mieux les exilés qui leur expriment leurs besoins.

Le temps de la distribution alimentaire est parfois saisi par des exilés comme un moyen d'obtenir des informations sur le franchissement de la frontière. Christian, maraudeur, explique au cours de notre entretien :

« -[Hélène] *Et pour revenir aux maraudeurs à Vintimille, est ce que tu te retrouvais à donner un peu des conseils pour passer la frontière ?*

-[Christian] *Oui, oui. Ah oui, oui, oui. Bah oui. Pas exactement mais ... c'est toujours pareil, quand il y avait les maraudeurs comme ça, c'était des fois un petit peu chaud au moment de la distribution, mais une fois que la distribution est faite, quand tu dis : allez stop maintenant j'ai plus rien, quand ils t'ont pillé la voiture, les gens se dispersent et t'as des gens qui bon voilà... et tu commences à discuter. Et généralement, t'as pas besoin de donner des conseils, c'est eux qui te les demande : « je me suis déjà fait ramasser deux fois par où je peux passer ? ». Tu vois ? Voilà. Bien sûr on a donné quelques conseils, mais bon, tu sais les conseils c'est : passes plutôt comme ça, comme ça. Voilà. »*

Une fois les repas distribués et si la surveillance policière n'est pas trop pressante, les maraudeurs prennent le temps de discuter avec les exilés autour d'un thé chaud. Les exilés racontent d'où ils viennent, présentent leurs amis ou membres de familles présents avec eux, livrent leurs expériences souvent traumatiques des tentatives de passage de la frontière. La rencontre peut alors réellement s'opérer par une singularisation de l'exilé par une histoire de vie qui se raconte en face à face. « *L'amour* » dont parlait Eddy, qui se loge dans les plats confectionnés, témoigne d'un mouvement chaleureux à l'égard d'autrui, de ce souci de créer une relation par rapprochement. Dans une posture d'engagement relationnel, le partage de nourriture permet en quelque sorte « *un réchauffement du monde* » (Ravon, 2014).

Alors que les personnes en exil sont bloquées, que leur circulation est empêchée, les relations d'entraide entre exilés et riverains de la Roya se créent par le biais des maraudeurs qui se pratiquent « à la sauvette ». Les maraudeurs se font ainsi alliés du passage de la frontière, par ce mouvement « d'aller vers », de rencontre et de transmission d'informations, en dépit des interdictions publiques.

La détresse vitale et l'impératif du secours sont les arguments inauguraux de la relation. À travers ces pratiques d'assistance se créent des espaces de proximité avec des personnes reléguées et mises à l'écart du monde social. Une critique sociale se déploie, relative au mode de traitement public réservé aux exilés à partir d'un « porter secours ». Les gestes d'aide adressés aux exilés construisent ainsi des espaces politiques d'invitation à la relation.

Le statut illégal des distributions alimentaires génère une contestation au sein du réseau associatif vis-à-vis des politiques publiques locales. En mars 2017, six maraudeurs sont

interpellés le 1^{er} mars, puis trois autres le 20 mars. Ce soir-là, les agents de police ne se contentent pas de contrôler les pièces d'identité et la carte grise du véhicule, ils embarquent les maraudeurs pendant plusieurs heures au poste de police pour avoir contrevenu à l'arrêté municipal. Les autorités italiennes prennent leurs empreintes et photos afin que leur cas soit présenté au Procureur qui choisira ou non de donner suite à l'affaire. Marco, un des maraudeurs concernés, fait déjà l'objet de poursuites pour avoir aidé à la circulation de personne en situation irrégulière. Il refuse d'être également sous le coup de la justice italienne et interpelle les membres de l'association *Roya Citoyenne*. Par le biais de relations amicales avec leurs voisins italiens, d'intellectuels, de journalistes et de membres associatifs, *Roya Citoyenne* et le réseau associatif intervenant à Vintimille font pression sur les pouvoirs publics italiens. Ils interpellent des médias d'influence⁹⁵ et les partis politiques de gauche français et italiens. Ceci pousse le Maire de Vintimille à revoir sa position. Il annonce publiquement regretter que sa ville gagne en impopularité et remet en cause les pratiques des autorités françaises qui refoulent les exilés vers Vintimille. Le 22 avril 2017, le Maire retire l'arrêté relatif à l'interdiction des distributions alimentaires et les poursuites pénales à l'encontre des trois maraudeurs de *Roya Citoyenne* sont abandonnées.

OBJET : Retrait de l'arrêté d'urgence et extraordinaire n° 129/2016, Protocole 28235 du 11/8/2016 ayant comme objet : « Interdiction de distribuer et/ou administrer de la nourriture et des boissons dans des zone publiques de la part de personnes non autorisées ». LE MAIRE

Estimant que, par rapport aux conditions préalables évaluées au moment de l'adoption de l'arrêté n° 129/2016, il y a eu un changement de facto (de fait) non prévisible au moment de son adoption de telle sorte qu'il est nécessaire et urgent de réviser le susdit arrêté ;

Considérant que, à ce jour, le « Campo Roja » géré par la Croix Rouge Italienne n'est pas en mesure de d'offrir des repas à ceux qui ne sont pas déjà accueillis dans la susmentionnée structure qui est pleine depuis mercredi 19/04/2017 car le « Campo Roja » a un nombre de place temporairement limitée à 150 personnes.

Constatant que, toutefois, sur le territoire il y a des personnes dépourvues de protection et soutien alimentaire

Considérant que, par conséquent, il semble nécessaire, au moins momentanément et seulement pour des raisons à caractère humanitaire liées à la situation contingente, indépendamment d'une vérification ponctuelle des obligations hygiéniques et sanitaires des repas préparés, rappelant chacun au respect des règles fondamentales pour la préparation des aliments à administrer à des tiers, étant entendue l'invitation

⁹⁵ « Vintimille : des bénévoles arrêtés pour avoir donné à manger aux migrants », <https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/vintimille-benevoles-arretes-avoir-donne-manger-aux-migrants-1220179.html>

à toute personne concernée à passer par les circuits officiels de la Croix Rouge Italienne et/ou de la Caritas, dans les sièges présents dans le territoire urbain.

Reconnaissant que, jusqu'au rétablissement complet du « Campo Roja » – bien que proche – il semble juste d'enlever les interdictions qui empêchent l'administration bénévole de la part d'individus et d'associations agissant sur le territoire ;

Vu l'article 50, alinéa 5 du décret législatif N° 267 du 18 août 2000 ;

ORDONNE

– Pour les raisons illustrées plus haut, le retrait de l'arrêté d'urgence et extraordinaire n° 129/2016, Protocole 28235 du 11/8/2016 ayant comme objet : « Interdiction de distribuer et/ou administrer de la nourriture et des boissons dans des zones publiques de la part de personnes non autorisées ».

La disposition suivante est publiée sur le tableau d'affichage municipal, transmis à la Préfecture de Imperia, au Commissariat de Police de Imperia, aux postes de la Police d'Etat, de la Gendarmerie, de la Polices des Frontières, de la Police Municipale, à l'Agence Sanitaire Locale de Imperia, à la Croix Rouge Italienne et à la Caritas.

Le Maire Enrico IOCULANO

Ventimiglia, le 22 Avril 2017

Cet arrêté autorise les distributions alimentaires bénévoles et surtout, reconnaît une situation problématique dans laquelle les pouvoirs publics sont défaillants. En effet, le Maire justifie la levée de cette interdiction en argumentant que dans la situation actuelle, le camp de la Croix-Rouge, appelé aussi « campo roja », n'est plus en mesure de répondre aux besoins de l'ensemble des personnes. À l'été 2016, près d'un millier d'exilés sont présents dans les rues de Vintimille. Le Maire admet que les personnes sont dépourvues de prise en charge et que la situation sanitaire et sociale est préoccupante. Ainsi, la mobilisation associative redistribue les cartes de la politique locale grâce à un argumentaire de type humanitaire.

Les maraudes consistent en un travail relationnel fondé sur des pratiques d'« aller vers ». La circulation de dons de nourriture transforme l'espace public en fabriquant des micro-lieux de solidarité avec les exilés. Les gestes de donation invitent les exilés à exprimer leurs difficultés et à amorcer une relation d'aide éphémère avec les riverains. Les maraudeurs vont à l'encontre des logiques des autorités, en inversant les processus de mise à l'écart des exilés. Ils vont précisément à la recherche et à la rencontre de ces derniers. Ces actes d'entraides alimentaires, *a priori* banales et ordinaires au sein des activités associatives caritatives, permettent ici de « considérer » les personnes (Macé, 2017). Ces gestes renversent des processus d'invisibilisation politique et sociale des personnes en migration. Ils contribuent à

politiser autrement la problématique locale, en faisant exister des pratiques de solidarité dans l'espace public.

2. (Dé)localiser la solidarité : un maillage de collectifs autour de l'aide alimentaire

2.1 Associations locales et mise en réseau

Fin 2017, *Roya Citoyenne* comptabilise 150 000 repas distribués au cours des 18 derniers mois, ce qui représente une moyenne d'environ 270 repas distribués chaque jour. *Roya Citoyenne* n'est pas la seule association à assurer ces distributions. Elle est connectée à d'autres collectifs présents sur le territoire de Vintimille et des Alpes-Maritimes. L'association recense plus de 150 personnes impliquées dans ces maraudes, provenant de Vintimille, de la vallée de la Roya, de la Bévéra, de la Vésubie, puis du Var et de la Côte d'Azur⁹⁶. Au printemps 2017, le collectif des *Kesha Niya*, en provenance du camp de Grande-Synthe dans le nord de la France, prendra en partie le relais sur les distributions alimentaires (j'y reviendrai). C'est la force de ce tissage associatif qui a permis que les maraudes continuent dans la durée, et malgré les difficultés. Alors qu'en octobre 2020 la tempête « Alex » touche fortement les infrastructures routières de la vallée de la Roya et de la Vésubie en octobre 2020, les associations italiennes et de la Côte d'azur prennent immédiatement le relais des distributions alimentaires.

Dans le village de Saorge, une « épicerie solidaire » est créée en février 2017 afin de récolter des dons alimentaires. Elle permet d'approvisionner principalement les maraudes mais aussi les hébergeurs de la vallée de la Roya. Des particuliers participent à son ravitaillement (des commerçants locaux, des agriculteurs et maraîchers, des riverains sollicités par des appels à dons) et des associations locales et nationales (Emmaüs Var, Emmaüs Nice, Les enfants de Coluche, Les restos du cœur, ...). Les distributions alimentaires reposent sur une mise en réseaux de personnes et de structures associatives disposant de moyens et de fonds plus ou moins importants.

⁹⁶ Association pour la Démocratie à Nice, Caritas (Vintimille), Collectif Cannes Grasse, L'usine de la Redonne, Les Vallées Solidaires (vallée de la Vésubie et de la Bévéra), Progetto 20K (Vintimille), Soupe de nuit (Monaco), un Geste pour tous (Nice), etc.

L'observatoire des Migrations dans les Alpes-Maritimes, rassemblant des chercheurs et des acteurs de terrain à la frontière franco-italienne, fait remarquer le développement exceptionnel d'un réseau de solidarité qu'il désigne de (g)local (Selek et al.,2020). Le mouvement de solidarité qui s'exprime à la frontière franco-italienne est traversé par des réseaux d'alliances et de coopérations « *parmi la multitudes de « solidaires » de part et d'autre de la frontière* » (*ibid.* p.24-25). Il est composé d'associations aux identités locales fortes, de groupes militants transfrontaliers (de type « no border » ou les « Kesha Niya ») et d'organismes nationaux ou internationaux.

Dans cette recherche, je m'intéresse plus particulièrement à ces associations locales qui s'impliquent dans l'aide directe aux exilés, par des activités de distributions alimentaires et d'hébergement. Les identités de ces associations sont marquées par la localité de leurs membres, comme c'est le cas de « *Roya Citoyenne* ». L'organisation des maraudes est répartie selon les villes et villages de provenance des bénévoles, qui interviennent à Vintimille. Dans les comptes rendus des maraudes, la provenance des bénévoles est bien souvent formulée et devient un moyen de présentation et d'identification. Ainsi, les personnes positionnent leur engagement à partir d'une localisation géographique. Un réseau de riverains-bénévoles se tisse autour des distributions alimentaires.

Jean-Michel, prêtre dans la vallée de la Roya, exprime ce mouvement de solidarité qui rassemble des riverains autour des distributions alimentaires :

« J'ai participé à l'élaboration des repas. On était chez un jeune, que je ne connaissais pas, que j'ai appris à connaître. Il a mis son petit studio à disposition, c'est un bouiboui de pas grand-chose, il avait un grand fourneau. Il était un peu cuisinier. Et on a préparé le riz... Un jour y a même les amis du Var qui nous ont amené deux moutons, oh ça a été long à désosser et à préparer ! Mais cette solidarité ! Y avait une fille qui habitait dans la montagne, zut comment elle s'appelle, Pauline, superbe, son métier c'était le chant, elle était à 4km de Tende, elle descendait de la montagne pour préparer les repas. L'autre venait de la vallée de Benz, Clémence avec son bébé. Tout le monde s'y est mis ! C'est merveilleux. Isabelle ... Elle, elle avait un enfant handicapé, et elle était veuve et elle roulait pas sur l'or... Une belle solidarité oui. »

Jean-Michel met en avant la provenance de chacun des bénévoles et mentionne parfois des échelles de localités très précises. Il souligne par là le déplacement effectué pour s'engager dans les distributions alimentaires en faveur des exilés. C'est donc en tant que *mouvement* que la solidarité s'exprime, à travers ce tissage de relations de part et d'autre du territoire. Ce mouvement connecte des personnes, des collectifs et des territoires voisins. De cette manière,

la solidarité se caractérise par un « mouvement » dont l'enjeu est de réduire la distance avec les exilés bloqués de l'autre côté de la frontière.

Pour Eddy cet engagement de type local est d'autant plus important en raison de la forte prédominance des partis politiques d'extrême droite sur le département :

« C'est le fief du Front National quand même les Alpes-Maritimes. Donc aller nourrir les étrangers ailleurs que chez-soi ... c'est la réponse que m'a fait le président de la Banque Alimentaire. La Banque Alimentaire, j'ai appelé le président pour voir si on peut bénéficier des avantages de la Banque Alimentaire, j'ai eu le malheur de prononcer le mot migrant, il m'a dit : STOP, on arrête, j'ai des consignes du préfet. Rien pour les migrants et on ne va pas nourrir des gens avec de l'argent français sur un territoire étranger quoi ».

Les associations locales déploient leurs activités sur un territoire où la présence migratoire est particulièrement controversée, et où les partisans d'une politique contre l'immigration bénéficient d'une certaine popularité. Eddy montre que l'antenne départementale de la *Banque Alimentaire* est elle-même prise dans cette controverse. Sa politique départementale bloque l'accès aux personnes migrantes aux dons alimentaire.

Les collectifs locaux qui agissent à la frontière reconsidèrent les limites de la solidarité en sortant d'une conception nationalisée. La solidarité ne se définit pas à partir des limites géographiques de l'État-nation et de l'origine des bénéficiaires. Ici, la solidarité se configure à partir d'une multitude de collectifs dont les actions relèvent de régime d'engagement par le « proche », c'est-à-dire à partir des attaches territoriales locales et de proximité. Le territoire se présente comme un espace d'engagement extensible qui permet d'activer des ressources à la fois du globale et du local, dans une dynamique transnationale. La médiatisation relative à la situation des exilés à la frontière franco-italienne, devient un sujet d'actualité d'envergure nationale et européenne. Le mouvement de solidarité s'élargit en même temps que cette publicisation prend de l'ampleur. Des personnes viennent de toutes parts pour « aider » et/ou participer à la médiatisation de la situation.

2.2 Une solidarité exportable : l'arrivée des *Kesha Niya*

Au printemps 2017, un collectif se nommant les *Kesha Niya Kitchen* en provenance du nord de la France, propose à l'association *Roya Citoyenne* de prendre la relève des distributions alimentaires. Les *Kesha Niya* œuvrent spécifiquement dans l'aide alimentaire, qu'ils délivraient jusqu'alors sur le camp humanitaire de Grande-Synthe. À la suite de sa fermeture progressive, leur présence devient inutile. Quelques membres de ce collectif se rendent pour

la première fois dans la vallée de la Roya afin de venir en soutien au procès d'un militant. Ils rencontrent *Roya Citoyenne* qui accepte leur aide afin d'assurer les distributions alimentaire cinq jours sur sept. Les riverains les surnomment avec humour « *les Vikings* » en raison de leur origine nordique. La plupart des membres de ce collectif sont âgés d'une vingtaine d'années, de nationalité allemande, hollandaise ou française. *Kesha Niya* est à l'origine le projet d'une association allemande qui s'est finalement constitué sous la forme d'un collectif indépendant. Il n'a donc pas de structure juridique légale.

L'arrivée des *Kesha Niya* introduit de nouveaux types de soutien au sein même de la vallée de la Roya. En effet, ces derniers font le choix de s'installer du côté français avant de déménager à la suite de la tempête pour des raisons d'accessibilité à la ville de Vintimille. Ces bénévoles internationaux s'installent chez des riverains qui leur prêtent une parcelle de terrain. Ils établissent un campement sommaire dans un premier temps à Piène-Haute puis à Sospel, puis à Breil-sur-Roya et Saint-Dalmas-de-Tende. Une partie des bénévoles font des allers-retours entre chez eux et la vallée de la Roya, et une autre partie s'y installe de manière permanente. Sur leur campement, une grande tente abrite le matériel de cuisine dont l'équipement permet d'assurer la préparation de repas en très grande quantité. Les *Kesha Niya* assurent la confection de 900 repas par jour. Les repas sont préparés à partir de récupération d'inventus de supermarchés et d'un financement des denrées par *Roya Citoyenne*. Le collectif propose une cuisine entièrement végétarienne.

Désormais légalisée, les distributions alimentaires sont réalisées par les *Kesha Niya* avec le soutien financier et logistique de *Roya Citoyenne*. Les maraudeurs « historiques » n'apportent plus qu'un soutien ponctuel aux distributions alimentaires, c'est-à-dire lorsque les *Kesha Niya* ont besoin de renfort ou d'un relais en cas d'absence⁹⁷. Dès lors, *Roya Citoyenne* se déleste d'une action fondatrice de l'association. Ceci produit des effets sur l'implication des riverains. Eddy nous explique :

« Au début on était un petit peu réticent parce que c'était notre ... notre truc à nous d'apporter à manger. C'était la première raison de *Roya Citoyenne*, d'existence de *Roya Citoyenne*. C'était sa première raison d'être : apporter à manger aux migrants. Donc quand ils se sont proposés de venir apporter à manger à notre place, y a eu des petites réticences, c'est vrai. Et vu qu'ils sont quand même supers bien équipés, qu'ils sont motivés, qu'ils sont sur place et comme on les voit travailler, on a dit oui. Finalement c'est bien qu'ils soient là.

⁹⁷ À noter que cette prise de relais est provisoire. À ce jour, les *Kesha Niya* n'assurent plus les distributions alimentaires du soir. Les associations précédemment investies se sont à nouveau mobilisées et de nouvelles se sont impliquées, telles que *Emmaüs Roya*.

C'est très bien qu'ils soient là. Et c'est même très, très, très bien qu'ils soient là parce qu'avant on préparait 250 repas par jour, 300. Le maximum qu'on ait pu faire c'était 350, un truc dans le genre. Alors que eux n'hésitent pas quand y a vraiment du monde à faire jusqu'à 900 repas tous les jours. Nous on n'est pas équipé pour en préparer autant. Moi ici, je le faisais tous les lundis avant, ça se passait là. Je suis pas équipé pour préparer 900 repas, c'est pas possible. Et aucun de nous, parmi les équipes historiques on va dire, aucun de nous était équipé vraiment pour une telle ... une telle demande quoi. (...) Alors c'est sûr que depuis ça crée une petite démotivation. On n'est plus là chacun son tour à devoir préparer à manger. Ça motivait aussi du monde tout ça. Y en a plein qui regrette le temps où on se retrouvait ici une fois par semaine et on préparait à manger. C'était une action partagée par plein de monde, qui descendent pas non plus aux distributions, ils sont pas spécialement non plus des adhérents de Roya Citoyenne et qui partageaient un truc ce jour là avec tout le monde quoi. Y en a qui regrettent ça. »

Le passage de relais au collectif des *Kesha Niya* semble pertinent en vue de répondre au mieux aux besoins des exilés qui sont nombreux à Vintimille. Toutefois, cette délégation volontaire produit un désengagement d'une partie des riverains. En effet, l'aide concrète que constitue les distributions alimentaires permettait de rassembler un grand nombre de personnes autour d'une « cause commune », y compris avec les riverains à l'écart du circuit associatif officiel. Les actions de l'association *Roya Citoyenne* se réorganisent autour de l'accueil des exilés dans la vallée, et par des activités plus spécifiques concernant les actions juridiques et médiatiques.

L'arrivée des *Kesha Niya* marque une évolution des formes de soutien et de la composition du réseau de solidarité. L'implication de ce collectif découle d'une mise en réseau entre territoires confrontés par un même phénomène migratoire. Les *Kesha Niya* œuvraient sur un camp de migrants au nord de la France, à Grande-Synthe, où les exilés étaient dans l'attente d'une opportunité pour rejoindre l'Angleterre. Ainsi, les territoires sont concernés par une même problématique relative à la traversée de la frontière des exilés au sein de l'espace européen. Pour les *Kesha Niya*, l'appartenance au territoire n'est pas ce qui réunit les membres du collectif. Ce qui le constitue et le fait agir, c'est l'aide aux personnes en migration et la défense de leur liberté de circulation. Les *Kesha Niya* défendent une cause à dimension universelle. Ils mettent en œuvre une « solidarité exportable », contrairement à *Roya Citoyenne* dont l'ancrage local est ce qui lie les membres. Ainsi, la présence des membres de *Kesha Niya* dans la vallée de la Roya est *a priori* temporaire. Le collectif peut être appelé sur d'autres sites où s'expriment des difficultés de passage de la frontière pour les personnes en exil.

La médiatisation de la situation des exilés à la frontière franco-italienne a produit une mise en relation avec les autres territoires frontaliers. À Calais, Grande-Synthe, Briançon, la vallée de Roya ou le Pays-Basque, ces sites présentent les mêmes caractéristiques problématiques qui concernent le procès de militants et les refoulements expéditifs des exilés. Sur place, des collectifs de citoyens se créent en vue de pallier les défaillances des autorités et revendiquer un accueil des exilés. Ainsi, la question de la solidarité avec les personnes en exil est une problématique qui s'exporte de lieux en lieux, à partir des étapes franchies lors du parcours migratoire. Les trajets empruntés par les exilés créent de nouveaux espaces de solidarisation ainsi que des revendications qui sont à la fois locales et globales (Selek, et al., 2020).

Des connexions se créent entre les personnes solidaires qui agissent dans ces territoires. En plus des bénévoles, des dons transitent entre ces sites : des denrées alimentaires sèches, des kits d'hygiène, des sacs à dos, des couvertures, des vêtements, etc. Comme nous avons pu le voir, les *Kesha Niya* sont venus prêter main forte en exportant leurs compétences acquises sur le campement de Grande-Synthe afin de les mettre à profit à Vintimille. Ainsi, les ressources et les actions de solidarité se déploient aussi de « lieu en lieu ». Ici, j'ai mis l'accent sur l'exportation d'actions de distribution alimentaire, mais elles peuvent concerner de multiples domaines : construction de campement, compétences en recours juridiques ou en opérations médiatiques etc.

L'étude des distributions alimentaires permet d'observer des formes de solidarités mouvantes avec les exilés qui s'adaptent aux itinéraires empruntés par ces derniers. Ainsi, l'aide aux exilés se déploie non seulement en termes d'actions mais également au regard de lieux et d'espaces de relation. Ainsi, la solidarisation « se meut ».

3. De l'assistance à la dénonciation

3.1 Institutionnalisation et renforcement du travail relationnel

À la suite de la levée de l'interdiction, la municipalité de Vintimille délimite un espace spécifique dédié aux distributions alimentaires. Celles-ci se déroulent en point fixe, il ne s'agit plus vraiment de « maraudes ». La mairie choisit un parking en marge du centre-ville, à l'entrée de la ville et en face d'un cimetière (*cf.* carte dessinée par Eddy). Le lieu est peu fréquenté et se situe à proximité des quartiers populaires. C'était déjà un point de distribution

habituel lors des maraudes, car derrière ce parking, sur les bords de rives de la Roya, des exilés établissent un campement de fortune sous un pont routier.

Ce site est ainsi détourné de sa fonction première. Il devient un lieu de vie aux conditions extrêmement précaires où s'organisent chaque soir, sur les places de parking, les distributions alimentaires des différentes associations et collectifs. Les exilés ont installé un campement jusqu'en avril 2018, puis il a été démantelé et l'accès a été bloqué par la construction d'un mur. Les distributions alimentaires continuent d'avoir lieu sur le parking. Chaque jour, à partir de 18h ou plus tard suivant la saison, une distribution alimentaire se déroule pendant deux ou trois heures. La *polizia* est toujours présente et opère régulièrement des contrôles d'identité des bénévoles, mais elle ne menace plus de les transférer au poste. Ainsi, ces actions de solidarité font toujours l'objet d'une surveillance et ce, malgré l'affirmation de leur caractère légal.

Entre 2017 et 2020, les distributions sont essentiellement assurées par les membres des *Kesha Niya*. Ils sont parfois assistés ou remplacés par des membres de *Roya Citoyenne* ou de d'autres associations, ou encore par des initiatives personnelles et ponctuelles. L'équipe des *Kesha Niya* est composée de trois à six personnes. Ils arrivent en camion ou bien à plusieurs voitures, avec des grandes marmites chaudes et des tables qu'ils mettent en place rapidement sur le parking. Les exilés se mettent en file et suivent le chemin des tables pour se servir ou être servis au fur et à mesure des mets proposés. Les *Kesha Niya* délivrent systématiquement un plat principal chaud et copieux, servi dans des assiettes en carton ou en plastique. Il est généralement composé de riz, de semoule ou de boulgour, et accompagné d'une sauce et de légumes assaisonnés d'épices, complété d'une soupe ou d'une salade de crudités, de pain, puis d'un dessert. Chaque bénévole se charge de distribuer un ou des éléments composant le repas. L'un d'eux délivre en bout de parcours des gobelets d'eau avec des jerricans ramenés par les bénévoles, car il n'y a pas de point d'eau à disposition malgré les demandes associatives adressées à la ville. Suivant les périodes, le nombre de personnes venant aux distributions varie. Au printemps 2017, il y a autour de 300-400 exilés, avec un pic à l'été 2017 avec 900 personnes en moyenne. Ce chiffre diminuera progressivement autour 100-200 personnes au début d'année 2018, puis autour d'une cinquantaine de personnes à partir de 2019. A l'été 2020, le nombre de personnes bénéficiaire des distributions alimentaire augmente à nouveau, autour de 150 personnes. Les personnes sont généralement informées de

l'organisation de la distribution par d'autres exilés arrivés précédemment à Vintimille ou par des associations présentes à Vintimille.

Lorsque les exilés sont nombreux, une longue file d'attente s'étire sur le parking. Les familles avec des enfants, les femmes enceintes ou les personnes blessées, passent en priorité. Les bénévoles installent parfois des barrières le long de cette file, lorsque la pression de l'attente monte entre les exilés, afin d'éviter que les personnes ne se doublent et que des conflits éclatent. Au bout de plusieurs jours de fréquentation, les exilés se rendent généralement compte que les *Kesha Niya* ne lésinent pas sur la quantité, ce qui permet d'apaiser les tensions. Les membres du collectif ont le souci de ne jamais manquer de nourriture et autorisent les exilés à se resservir, parfois plusieurs fois. Pour les potentiels retardataires, des boîtes de conserve et des gâteaux sont gardés en réserve dans les véhicules. Parfois, des personnes sans-abris de nationalité italienne viennent à la distribution et sont servies comme les autres. Lorsque la totalité des denrées n'est pas écoulée à la fin de la distribution, des bénévoles vont distribuer à des personnes croisées dans le centre-ville ou sur la plage. Toutefois, les autorités ont menacé d'interdire de nouveau les distributions si les bénévoles continuaient à opérer de la sorte.

L'arrivée des *Kesha Niya* s'accompagne d'une stabilisation de l'organisation des distributions alimentaires, notamment en raison de la légalisation de celles-ci et de la régularité du collectif. Ces bénévoles assurent le ravitaillement chaque jour de la semaine de plusieurs centaines de personnes, et ce dans de meilleures conditions (plat chaud, en plus grande quantité, possibilité de s'asseoir le temps du repas). Les distributions alimentaires font l'objet d'une structuration, par sa fixation dans un lieu stable et par un mode de fonctionnement qui installe des routines et des bénévoles spécialisés. Le collectif est expert dans l'élaboration d'une cuisine en grande quantité et dans la distribution alimentaire en se consacrant six jours sur sept à cette mission.

Dans le même temps, les distributions se reconfigurent du fait de l'impossibilité des bénévoles à effectuer des maraudes. Ils ne sont pas autorisés à distribuer de la nourriture hors du parking, ils ne peuvent plus aller à la rencontre des exilés et notamment de ceux qui ne sont pas informés des distributions alimentaires ou qui n'ont pas pu se déplacer. Ainsi, le principe « d'aller vers » est mis à mal par ce mode d'organisation fixé, l'enjeu pour les bénévoles étant de « faire venir ». Inès, membre active des *Kesha Niya*, explique :

« On a moins de contact à la distribution mais on en a toujours. Et c'est toujours chouette de voir que des gens de la Croix Rouge font ces quarante minutes de marche pour venir à la distrib'. Sûrement parce que la bouffe est bonne mais aussi parce qu'il y a un peu plus de lien... c'est toujours un moment agréable, y a toujours des gars qui distribuent avec nous, on discute toujours et c'est toujours agréable. Mais y a un peu plus de limites quoi. »

La fixation des distributions alimentaires produit une reconfiguration des pratiques d'aide. Selon Inès, ceci permet de créer un espace de rencontre sans crainte de délogement par les forces de l'ordre. Les distributions « à la sauvette » prennent fin, elles se stabilisent sur un point fixe et permettent un renforcement du travail relationnel avec les exilés.

Une fois le repas en main, les personnes s'installent sur le parking, à proximité de la zone de distribution, sur le rebord d'un muré, par terre ou parfois sur des tapis que les bénévoles amènent. Les personnes se posent quelques instants pour prendre leur repas souvent en compagnie de compatriotes. Sans crainte d'être chassé, le temps de la rencontre et des échanges est favorisé notamment entre exilés et bénévoles. Silvère, maraudeur avec *Roya Citoyenne* est satisfait de ce changement :

« C'était bien de le faire [les maraudes]. Mais c'est beaucoup mieux maintenant qu'il y a les Vikings hein. Ça n'a plus rien à voir. Ils bouffent chauds, ils peuvent rester manger tranquilles alors qu'avant c'était vraiment en mode rapidos quoi. [...] Maintenant tu peux offrir des clopes, tu peux tchatcher un peu, tu peux conseiller. Avant t'avais jamais le temps de faire ça. Le mec il prenait un truc de thé chaud, un plastique avec tout le repas et il repartait sous le pont sur le bord de la rivière direct. Et tu les voyais plus les mecs. »

L'autorisation des distributions alimentaires et les pratiques des *Kesha Niya* ouvrent ainsi un autre espace-temps possible à la relation. La qualité de la relation va de pair avec le caractère légal. Sans pression des autorités, les bénévoles font preuve d'une meilleure écoute des besoins, ils orientent et conseillent les exilés. Ils proposent également de nouvelles formes de soutien. Par exemple, les *Kesha Niya* installent un point médical pendant le temps de la distribution avec le soutien de bénévoles infirmiers. Celui-ci sera néanmoins stoppé au bout de plusieurs semaines par les forces de l'ordre menaçant d'exercice illégal de la médecine. Ainsi, la surveillance policière est toujours active, et elle configure les zones possibles de l'aide à autrui.

Par ailleurs, les distributions organisées par les *Kesha Niya* mettent l'accent sur la convivialité et la sociabilité. Souvent, elles se déroulent en musique, ce qui invite à quelques pas de danse. Parfois même des concerts s'improvisent avec des instruments ramenés par des bénévoles ou par des musiciens spécialement venus. Inès explique les objectifs du collectif :

« Ben, un de nos objectifs c'est de nourrir les gens, parce qu'on a le matériel et les capacités pour le faire, mais l'objectif principal c'est de créer du lien. Et au final, faire à manger et distribuer à manger, c'est un peu le moyen de faire le premier contact mais au final l'idée c'est surtout de... je sais pas, de les faire se sentir un peu normaux, un peu comme des gens avec qui on peut discuter, enfin... juste leur faire un peu du bien quoi. Au petit-déjeuner, de temps en temps, y a des gars qui sont super surpris qu'on soit là, et qu'on soit gentil, et qu'on leur donne des trucs gratuitement sans poser un milliard de questions et c'est des gens qui sont en Italie depuis des mois ou des années et sont surpris que des blancs leur parlent normalement. »

Ainsi, les distributions alimentaires sont des pratiques de mises de relation de plusieurs manières. Elles permettent d'entrer en contact à partir d'une logique d'assistance et de principes humanitaires en répondant à un besoin vital. D'autre part, elles invitent à entrer en relation selon un principe de restauration de la dignité d'autrui. Pour Inès, l'enjeu est que les exilés soient considérés pendant la distribution et qu'ils se sentent comme des personnes dignes d'intérêt. En somme, comme des personnes « ordinaires ». Ces actions ont pour prétention de ne pas enfermer les exilés dans des logiques d'assistance humanitaire. L'enjeu est de lutter, à travers la relation avec les exilés, contre les logiques de mépris. Les bénéficiaires font donc l'objet d'attentions particulières de la part des bénévoles qui tentent de répondre à leurs besoins tout en cherchant à « normaliser » la relation.

Le collectif expérimente d'autres manières d'entrer en relation avec les exilés. À Grande-Synthe, les *Kesha Niya* préparaient à manger avec des exilés au sein du camp où les bénévoles vivaient également. Inès nous explique qu'une équipe d'une dizaine de Kurdes cuisinaient avec eux et elle ajoute que : « *c'était d'ailleurs plutôt nous qui cuisinions avec eux, c'était un peu eux les chefs* ». À Vintimille cette configuration est impossible car leur cuisine est installée de l'autre côté de la frontière. Néanmoins, au cours de la distribution, les exilés peuvent prendre part à l'organisation. Les bénévoles proposent à des exilés de venir servir avec eux les denrées ou encore, de les aider à gérer la file d'attente. J'ai également rencontré à deux fois des membres du collectif ayant vécu l'expérience du parcours d'exil.

Aussi, les membres de ce collectif ne font pas de distinction entre ce qui est servi à manger pour les exilés et ce qui composera leur propre repas. Les bénévoles eux aussi, profitent de la distribution pour prendre leur dîner et mangent en compagnie des exilés. Ainsi, les rôles et les positions s'entremêlent par la participation de chacun. La relation d'aide est reconfigurée par des gestes et des postures, qui conduisent les exilés à être accueillis au sein d'un collectif d'entraide bénévole.

3.2 Observer et dénoncer : les distributions alimentaires à la sortie des locaux de détention

Par ailleurs, le rôle des *Kesha Niya* évolue en mettant en place un nouveau point de distribution alimentaire, à la sortie des locaux de la Police Aux Frontières. Des bénévoles sont présents chaque matin afin de distribuer des petits déjeuners aux personnes qui sortent de ce lieu de rétention (cf. Chapitre 5, §1.3). Inès explique les objectifs poursuivis :

« On s'est rendu compte qu'il y avait beaucoup de monde qui passait par là, qu'il y avait aussi des gens très jeunes, des femmes, des enfants et que clairement y avait des choses pas très normales qui se passaient dans ces containers. Et du coup, c'est devenu plus régulier, on le faisait trois fois par semaine et maintenant on le fait tous les jours. Et on s'est rendu compte que c'était indispensable, que c'était encore plus nécessaire que la distribution en ce moment parce que les gens qui sont à la distrib', c'est très cool et on va pas l'arrêter, mais c'est aussi des gens qui peuvent trouver à manger dans le camp de la Croix-Rouge, qui connaissent un peu Vintimille, qui connaissent les endroits utiles, qui connaissent un peu leurs droits, qui ont accès à des avocats, des choses un peu nécessaires, des médecins et tout. Et les gens qui se font refouler c'est un peu l'inverse, ils arrivent de l'autre bout de l'Italie, ils ne savent même pas ce que c'est Ventimiglia, ils ne savent même pas s'ils sont en France ou en Italie. Ils ne savent pas pourquoi ils se sont fait refouler. Et en général, ils n'auraient même pas dû se faire refouler. Donc c'est hyper important et c'est un contact hyper particulier où les gens ont envie de parler où tu crées des relations assez vite. C'est un contact assez privilégié qui est très intéressant. Et du coup, pareil, on leur donne à manger et à boire, parce qu'ils ont pas mangé et pas bu, mais surtout on donne des informations sur la ville, sur leurs droits, sur des contacts qu'ils peuvent avoir, sur des villes en France où ils seraient bien pour les adultes ou pour les mineurs, des contacts avec les avocats dans les cas de refoulement de mineurs ou des choses pas très nettes. Et on progresse toujours, là on essaie de mettre en place un système un peu plus efficace avec les avocats et les ONG italiennes, donc c'est vraiment chouette comme projet. C'est un truc qui motive. »

Le collectif fabrique un nouvel espace de solidarisation avec les exilés en localisant un point de distribution dans une autre zone, propice à la rencontre d'exilés refoulés par les autorités. Le collectif crée des circonstances à la rencontre, en se rendant présent auprès des exilés après une épreuve d'enfermement et de mépris des droits. Il s'agit globalement du même « public » que celui des distributions du soir, mais les personnes sont repérées à un autre moment de leurs parcours migratoire.

Une partie des membres du collectif des *Kesha Niya* installent chaque matin autour de neuf heures, un espace de petit-déjeuner. Au départ, ils s'installent à plusieurs centaines de mètres après la *Polizia di stato*. Mais leur présence gêne les riverains et les autorités, qui ferment l'espace par un grillage. Les bénévoles se déplacent à peine plus loin, sur la route en direction

de Vintimille. Le point de distribution se situe précisément à Grimaldi, le premier hameau italien après la ville de Menton. Il est installé dans un espace caillouteux en bordure d'une route fréquentée par les riverains frontaliers et les touristes. Le paysage est d'une beauté exceptionnelle, ouvrant sur un panorama entre mer et montagne, à la végétation et aux villas méditerranéennes, qui surplombe la ville balnéaire de Menton.

Les bénévoles sont généralement au nombre de trois ou quatre, et installent de quoi boire et manger sur des murets en pierre. Un buffet généreux est mis à disposition : boissons fraîches et boissons chaudes avec un réchaud pour en préparer à volonté, pain, confiture, œufs, conserves, gâteaux, etc. Les aliments et les boissons sont en libre-service. Les exilés arrivent généralement au compte-goutte, ce qui évite les files d'attente. Les bénévoles les accueillent en leur proposant de se servir à manger. Un grand bidon d'eau et une bassine permettent à chacun de faire sa vaisselle après utilisation. Aussi, plusieurs chargeurs portatifs sont mis à disposition et permettent de recharger entre quinze et vingt téléphones en même temps. La distribution se maintient généralement jusque dans l'après-midi. À la sortie des locaux de la PAF, les exilés passent nécessairement devant le point de distribution car il se situe sur l'unique route qui mène à Vintimille. Les personnes s'y arrêtent pour reprendre des forces avant de marcher jusqu'au centre-ville de Vintimille. La ville se situe à huit kilomètres, soit près de deux heures de marche. Un bus passe une fois toutes les deux heures mais ne s'arrête pas toujours pour les personnes exilées, et ce malgré les plaintes adressées par les *Kesha Niya* à la société de transport. Le dimanche et les jours fériés, le bus ne circule pas. Des personnes se proposent bénévolement de faire des allers-retours en voiture afin de conduire les exilés jusqu'à Vintimille.

Comme le souligne Inès, ce temps de distribution est un moment particulier. En effet, les personnes exilées ont généralement passé plusieurs heures en détention dans des conditions rudes et souvent violentes. Elles arrivent extrêmement fatiguées, abattues ou en colère contre les pratiques des agents. Les bénévoles sont donc présents juste après cette expérience empreinte de mépris et de violence institutionnelle. Lors de leur arrivée au point de distribution, certains exilés sont surpris et méfiants. Ils questionnent les bénévoles afin de s'assurer que le service proposé est gratuit. Les autres, accoutumés à la distribution après avoir plusieurs fois tenté de passer la frontière, contribuent à établir un climat de confiance entre les nouveaux arrivants et les bénévoles. Au fil de la journée, près d'une centaine de personnes exilées s'arrêtent sur le lieu de distribution.

Sur ce point de distribution, des conseils et des informations s'échangent entre les exilés et les bénévoles. Les exilés sont orientés vers les lieux ressources de la ville : le local de Caritas qui donne notamment des vêtements et un petit-déjeuner, le camp de la Croix-Rouge pour ceux qui souhaitent être pris en charge par les autorités, l'info-point qui donne accès à internet, le parking où a lieu chaque soir la distribution alimentaire. Les exilés s'entraident en veillant sur les bagages des uns et des autres, en accompagnant les personnes plus fragiles, etc. C'est un temps collectif d'entraide et de soutien qui se fabrique autour d'un ravitaillement nécessaire.

Au cours des échanges, il arrive que les bénévoles se renseignent sur les situations individuelles des personnes et qu'ils les mettent en lien avec des avocats, notamment s'ils suspectent des refoulements illégaux. Les bénévoles ont une attention particulière aux personnes les plus vulnérables et particulièrement aux mineurs et aux femmes. La présence de réseaux de traite des êtres humains est une autre source de danger pour les femmes migrantes pour qui les bénévoles vont chercher des solutions d'hébergement auprès de militants italiens ou en les orientant vers le camp de la Croix-Rouge (avant que celui-ci ne soit définitivement fermé à l'été 2020 en raison du risque sanitaire). Il arrive dès lors que des bénévoles s'engagent dans l'accompagnement personnalisé de certaines personnes exilées, en raison d'un critère de vulnérabilité. Dans ces situations, ils maintiennent le lien au-delà de l'espace-temps de la distribution.

Surtout, ce point de distribution situé volontairement à la sortie de la PAF, est présenté comme un lieu d'observation où sont collectées des informations complètes et précises sur les conditions de détention des exilés. Le collectif est indirectement engagé dans des activités à visée de dénonciations publiques, bien que ce ne soit pas son activité première. En effet, des témoignages sont recueillis et sont transmis aux associations locales et aux organisations à portée nationale, telles que l'*Anafé* ou *Amnesty International*, qui se chargent d'établir des rapports et de saisir les juridictions compétentes en vue de faire condamner les pratiques des autorités publiques.

Inès explique qu'au commencement les membres du collectif remarquent que « *des choses pas très normales se passaient dans ces containers* ». L'activité part du constat que des personnes font l'objet d'un traitement « anormal », dans le sens de moralement inacceptable et légalement irrégulier. Ce travail d'observation et de documentation des pratiques illégitimes des forces de l'ordre s'inscrit alors dans la continuité du travail menée depuis plusieurs années par les associations et les ONG présentes à la frontière.

Les bénévoles des distributions alimentaires se situent en « première ligne » en rencontrant directement les personnes refoulées à la frontière. Ils documentent précisément le nombre de refoulements, les nationalités des personnes, ainsi que les mauvais traitements subis et les irrégularités de procédure commises par les agents de police. Un carnet de bord est tenu au fil des distributions. Il permet de comptabiliser le nombre de personnes qui viennent et de consigner des informations pertinentes qui sont délivrées par les personnes exilées au cours de la discussion avec les bénévoles.

Ces données font ensuite l'objet d'une synthèse et sont transmises au sein du tissu associatif. Ce travail d'observation s'inscrit dans un large réseau d'acteurs qui se ressaisissent de ces données pour dénoncer en justice les pratiques des autorités, et pour interpeller les médias. Les observations conduites à travers l'aide alimentaire aux exilés permettent ainsi aux associations d'objectiver les situations problématiques. L'activité s'inscrit dans une perspective de dénonciation, grâce à un travail inter-associatif.

Les membres du collectif s'engagent dans un travail relationnel spécifique, ayant pour horizon la dénonciation de la situation des personnes, par le contact rapproché, au plus près des expériences d'injustice. Les bénévoles se montrent présents, en se postant là où les exilés éprouvent les obstacles de la frontière, et au moment où ces derniers ont grandement besoin d'assistance. Après la détention, qui renvoie à un temps d'exclusion, les bénévoles s'attachent à reconfigurer les liens relationnels à travers des gestes bienveillants. Les *Kesha Niya* semblent particulièrement attentifs à leurs postures sur ce lieu de distributions alimentaires spécifique. Inès explique :

« Après deux-trois minutes, quand ils voient qu'on ne leur demande pas d'argent, qu'ils peuvent se poser, qu'on leur donne plein d'infos, ça passe très vite. Du coup là ils ont vachement plus envie de se livrer sur tout ce qu'il s'est passé parce que le contraste est tellement énorme qu'ils ont envie d'en parler. Et ça c'est intéressant pour tout le monde, pour eux de partager et pour nous de savoir. Parce qu'il n'y a aucun autre moyen de savoir ce qu'il se passe à l'intérieur. »

La relation d'assistance peut aboutir à des actions de contestation en justice à travers la collecte de témoignages. Ceci exige en premier lieu de prendre soin de la personne vulnérable, dans le temps présent, en recueillant les souffrances vécues. Le travail de *care* ouvre la relation d'aide à un travail de reconnaissance des injustices vécues à partir d'un face à face relationnel. Le travail de dénonciation publique, qui rend visible les conditions de rétention des exilés, est relégué dans une autre temporalité et auprès de d'autres acteurs.

Par ailleurs, les membres de *Kesha Niya* ont à cœur de préciser aux exilés qu'ils n'agissent pas pour le compte du gouvernement ou d'une quelconque institution, ni même d'une association. Le collectif se présente aux personnes exilées comme un « *groupe d'amis qui veut aider* ». Le manque de confiance des exilés envers les institutions pousse en effet les bénévoles à se présenter en complète opposition à celles-ci, et à insister sur ce point pour tisser la confiance. Inès explique que la simple présence d'associations ou d'ONG partenaires, en raison de leur caractère officiel, peut intimider les exilés. À ce sujet elle raconte :

« *Ouais, tu sens qu'ils [les exilés] sont vachement différents, qu'ils sont plus en retrait, et même peut être qu'ils font gaffe à ce qu'ils disent...* ».

La confiance semble indispensable aux dénonciations des situations qui sont habituellement cachées et passées sous silence. Le geste désintéressé du don rassure sur les intentions des bénévoles et invitent les exilés à ouvrir la relation d'assistance à une possible collaboration, en transmettant des informations sensibles. Ces données sont sensibles car elles touchent à des événements traumatiques pour les personnes et critiquent les agissements des institutions gouvernementales. Ainsi, les exilés sont bien souvent craintifs au premier abord mais la posture des bénévoles, faisant preuve de bienveillance et de sympathie à leur égard, et également en manœuvrant par une sorte de « *laisser-faire* », en laissant chacun disposer librement des dons, tend à sortir la relation d'assistance des logiques de domination et de contrôle de l'aide apportée à autrui. Cette posture permet d'ouvrir des possibilités d'action avec les exilés, de travailler ensemble un horizon de dénonciation conjointe.

Comme le souligne Daniel Cefai et Edouard Gardella dans leur étude du dispositif du Samu social, « *l'aide d'urgence ne se réduit pas à la distribution de biens de survie* » qui répondent aux « *sentiments moraux* » des intervenants, « *elle s'inscrit plus largement dans une éthique de la reconnaissance et de la sollicitude qui déborde de la seule compassion en ouvrant sur un rapport au droit* » (Gardella et Cefai, 2011, p.18). Sur notre terrain, les distributions alimentaires semblent s'inscrire dans le domaine de l'action publique en prenant des chemins de dénonciation à partir du droit et de la justice. Elles contribuent à documenter l'arène publique et à faire reconnaître les exilés comme des ayants-droit. Dans l'urgence des actions d'assistance à autrui, les collectifs déploient plus largement des activités juridiques et travaillent ainsi à la reconnaissance des personnes en tant que sujets de droit. Le droit se réalise alors par la pratique de l'entraide et par un enchaînement d'actions : collecter, cuisiner, distribuer, observer, rendre-compte.

Toutefois, contrairement à l'analyse développée par ces auteurs, ici les intervenants bénévoles ne travaillent pas tant à l'accès aux droits de chaque personne rencontrée mais défendent une approche collective. Les témoignages de chacun des exilés permettent de documenter et de dénoncer une situation globale et des pratiques irrégulières commises par les autorités. Ceci peut créer des tensions dans la relation d'aide, car le travail d'accès aux droits ne s'accomplit pas directement pour la personne rencontrée mais aura des effets pour les autres, les prochains exilés à venir. Inès ajoute :

« Et c'est toujours un peu difficile de demander de faire un témoignage sans que tu... Sans que ça ait vraiment des conséquences pour eux, parce que ça en a, c'est un truc collectif, ça va peut être changer les choses dans le futur pour d'autres gens et c'est très bien mais c'est hyper dur à expliquer aussi. J'aimerais que tu me racontes dans le détail tout les trucs horribles qui se sont passé parce que peut être un jour ça aidera d'autres gens mais certainement pas toi ! »

Inès donne à voir une épreuve à laquelle les acteurs sont confrontés dans leur travail de dénonciation publique. En effet, les opérations de dénonciation engagent un travail collectif, dans une perspective de transformation à venir. Les effets ne seront pas directement perceptibles pour la personne qui accepte d'exposer sa situation. Il ne s'agit donc pas d'une relation d'aide duelle. Sur notre terrain, le recours au témoignage met en exergue cela. Les personnes mettent en récit leur expérience personnelle pour dénoncer des conditions de détention indignes et illégales. La valeur juridique de ces témoignages vient de leur compilation. Mais ceci ne permettra pas aux personnes exilées de bénéficier d'un dédommagement en cas de condamnation des autorités. Cette forme de solidarité implique la mobilisation d'expériences individuelles au service du collectif et au nom d'une cause plus grande.

À travers ces activités bénévoles, de maraudes et de distributions alimentaires, on observe des formes d'aide « en circulation » qui se confectionnent depuis la cuisine des riverains à jusqu'à l'arène publique du droit et de la justice. Elles s'inscrivent dans des régimes d'actions citoyennes qui relèvent tant de l'assistance que de la dénonciation et de la publicisation. L'ensemble des savoirs et pratiques déployés allant de l'« aller vers » au « faire venir », au risque de la surveillance des forces de l'ordre, témoignent d'un enjeu politique à créer des espaces de rencontre avec ceux qui sont refoulés et mis à l'écart aux portes du territoire. Les exilés ne sont pas uniquement des personnes à secourir mais aussi des sujets de droits à faire reconnaître. La distribution de denrées alimentaires peut dès lors contribuer à fabriquer des espaces temps de solidarisation, hors des cadres institutionnels.

Chapitre 7 – Tracer l’expérience migratoire : un enjeu de reconnaissance publique. Analyse d’ateliers graphiques à Vintimille

Dans ce septième chapitre, je propose d’étudier un dispositif d’ateliers graphiques organisé auprès des exilés bloqués à Vintimille. Dans celui-ci, je m’intéresse à d’autres types de régimes d’engagement, en mettant de côté les dimensions d’assistance et de recours aux droits. Ce dispositif invite les personnes exilées à réaliser des dessins en vue d’une exposition. Ces pratiques artistiques « mettent en scène » autrement la problématique migratoire : elles s’inscrivent dans un enjeu de sensibilisation du public aux parcours des exilés. Dès lors, quels types de solidarité s’expriment par le biais de ces ateliers graphiques ? Ainsi, ce chapitre clôture la seconde partie de la thèse qui s’intéresse plus globalement aux épreuves de mépris et de reconnaissance des exilés, et indissociablement à l’émergence du problème public relatif à la présence migratoire.

Au cours de mon enquête de terrain, des dessins réalisés par des exilés ont attiré mon attention. D’abord, lors de mes séjours à Breil-sur-Roya, au campement improvisé de Cédric Herrou, où des dessins ornent les murs et plafond de la salle commune ; puis à Vintimille où des ateliers graphiques se sont déroulés sur le même site que celui des distributions alimentaires. Au fil des mois, j’ai collecté ces dessins avec l’intuition qu’ils racontent quelque chose par rapport aux expériences migratoires et qu’ils laissent des « traces » du passage des exilés.

La qualité de ces dessins, qui réside non pas dans les gestes techniques mais plutôt dans la tonalité sensible et émotionnelle qui s’en dégage, m’a poussée à donner une place à ces matériaux dans mon processus de recherche. J’ai souhaité explorer ce dispositif avant tout pour tenter de donner une place à la parole des exilés, par le biais de la représentation graphique. Les dessins apparaissent en effet comme un outil de présentation de soi et de l’histoire de son exil.

Après avoir été traversée par de nombreuses hésitations, j'ai décidé de proposer ici une analyse des ateliers et des réalisations graphiques en rendant compte de ces tâtonnements sociologiques. En effet, le matériau proposé soulève des questions méthodologiques. Il n'y a pas de retour discursif possible de la part des auteurs des dessins car j'ai collecté les dessins *a posteriori*, et parce que le dispositif graphique ne prévoyait pas de garder contact avec leurs auteurs. En somme, les exilés n'étaient plus là pour répondre à mes questions lorsque j'ai commencé à m'intéresser à ces matériaux. Dès lors, il existe un fort risque de surinterprétation sociologique car je n'ai pas eu accès au sens que pouvait donner les personnes à leurs dessins. Je me suis donc placée du côté de la réception, en cherchant à voir la manière dont ces dessins produisent des effets dans le monde social. Ceci m'a amenée à explorer un autre corpus théorique autour de la trace (Tim Ingold, Renaud Dulong) et de la représentation (Louis Marin). Par ailleurs, contrairement aux autres données et matériaux collectés sur le terrain, je n'ai pas été impliquée dans ce dispositif en tant que militante ou bénévole. Je suis restée observatrice, mettant à distance mon engagement.

J'ai inscrit ce dispositif dans la continuité d'une réflexion sur les épreuves de l'exil et des formes de solidarité, en tension avec la clandestinité du séjour des exilés. De quelle manière ces ateliers graphiques permettent de rendre partageable des expériences migratoire, marquées par le mépris et l'invisibilisation des personnes ? Comment penser et analyser ces dessins et leur exposition, à partir de leur inscription dans l'espace social ?

J'ai fait le choix de me consacrer à l'étude du dispositif graphique mis en place à Vintimille au cours de l'été 2018. En effet, ce dispositif m'a semblé pertinent car il se compose à la fois de séances d'ateliers avec les exilés et d'une mise en exposition de ces dessins à l'occasion d'événements publics. Ces ateliers graphiques ont fait l'objet d'une exposition dans le cadre de la première édition d'un festival se nommant les *Passeurs d'humanité*, ayant lieu dans les différents villages de la vallée de la Roya. Puis, cette exposition a été transportée dans d'autres lieux, dont nous détaillerons par la suite la trajectoire, et fera l'objet d'un affichage sur un site internet⁹⁸. J'ai participé à un des ateliers et proposé des entretiens à trois des animateurs au cours desquels ils reviennent sur leur expérience d'un tel dispositif.

⁹⁸ <http://roya-carnetsdevoyage.fr/>

1. Dessiner et mettre en récit l'expérience migratoire

1.1 Un espace graphique de « mise en relation »

Cinq ateliers ont été mis en place au cours du mois de juin 2018, à raison d'une fois par semaine environ. En fin d'après-midi, un peu avant l'heure de la distribution alimentaire, une équipe d'animateurs bénévoles arrive sur le parking et installe quelques tables et bancs ainsi que divers ustensiles d'arts plastiques : papiers à dessin, feutres, crayons, peintures, encre de chine, etc. Ils invitent ensuite les exilés présents à s'approcher et à venir dessiner.

Cette année-là, les exilés sont moins nombreux dans les rues de Vintimille, en raison d'une part de la difficulté à rejoindre les côtes italiennes à la suite du renforcement des dispositifs de contrôle pour empêcher la traversée de la mer Méditerranée, et d'autre part de l'expulsion par les autorités italiennes des exilés, les renvoyant dans le sud du pays.

Une vingtaine d'exilés participe au premier atelier graphique puis, entre soixante-dix et quatre-vingt-dix au cours des ateliers suivants. Uniquement des hommes, principalement entre seize et trente ans, y participent. Au total, près de deux-cent dessins ont été remis aux animateurs. J'ai participé à l'avant dernier atelier à la fin du mois de juin, invitée par une des animatrices, Mati. Elle était également bénévole au campement de Breil-sur-Roya l'été précédent.

Carnet de terrain, le 30 juin 2018, Vintimille.

Je me rends sur le parking où la distribution alimentaire a habituellement lieu autour de 19 heures. Ce soir-là, ce sont des membres de l'association niçoise Un geste pour tous qui se chargent de la distribution. L'atelier graphique a déjà commencé de l'autre côté du parking. Ces ateliers se déroulent en même temps que les distributions, permettant ainsi d'atteindre un plus grand nombre de participants. Les organisateurs n'ont pas demandé d'autorisation pour mener à bien les ateliers, toutefois ils interviennent au titre de l'association Roya Citoyenne et les Ami.e.s de la Roya qui organisent le festival.

Je déambule sur le parking. C'est un espace animé qui s'est créé ce soir-là, où plusieurs petits groupes de personnes rassemblées autour de tables sont concentrés à dessiner ou à discuter tout autour. Des grands draps peints sont accrochés sur le grillage qui entoure le parking, où l'on peut admirer des drapeaux du monde : le Soudan, l'Erythrée, la Somalie, l'Algérie, etc. Je suis étonnée par l'effervescence autour de cet atelier qui fait régner une ambiance à la fois studieuse et conviviale. Une vingtaine de personnes sont concentrées à l'élaboration de dessins et tout autour d'elles, d'autres personnes, des animateurs et des

exilés, les observent, commentent ou discutent. Je passe de table en table à regarder les dessins en cours de réalisation. Je vois prendre forme sur de grandes feuilles de papiers à dessin, des paysages, des cartes, des drapeaux, des maisons, des routes, des montagnes et des bateaux, mais aussi beaucoup de scènes de guerre et de contrôles policiers. J'entends les animateurs demandant aux dessinateurs d'expliquer leur dessin : c'est au Soudan ? Et ça qu'est-ce que c'est ? Que veut dire ce qui est écrit en arabe ? En face, l'équipe en charge de la distribution des repas s'installe, et petit à petit, une file de personnes s'allonge en attendant de pouvoir retirer un repas chaud et de s'asseoir à proximité. Les personnes exilées font ainsi des allers-retours entre la zone de distribution alimentaires et les ateliers graphiques.

J'aperçois Mati au fond du parking, à proximité de la zone de campement. Mati discute en anglais avec un groupe de jeunes soudanais en train de finir leur repas et leur propose de participer à l'activité. Elle leur suggère à travers un dessin de « faire passer un message aux français qui sont de l'autre côté de la frontière ». Elle me présente au groupe et les informe que je viens du campement de la Roya, vallée où va avoir lieu le festival. Le groupe se montre très intéressé par cette information, pas tellement au sujet du festival, mais plutôt parce qu'ils ont déjà entendu parler de cette vallée et de ce campement comme voie de passage pour atteindre la France. Ces jeunes nous relatent avoir tenté à plusieurs reprises de passer la frontière par les chemins de montagne mais qu'ils se sont perdus en route, puis avoir été interpellés par la gendarmerie et renvoyés à Vintimille. Notre interlocuteur principal est Hakim car il parle très bien anglais et semble ravi de discuter avec nous. Il nous propose une cigarette et de partager avec lui le dessert qu'on lui a offert à la distribution alimentaire. Hakim nous raconte qu'il y a quelques jours, il a tenté un passage à pied par la montagne avec un petit groupe de personnes mais qu'ils ont échoué. Il est fatigué et a mal aux pieds mais il ne désespère pas. Il nous confie que d'ici quelques jours il tentera le passage. Avec un sourire, Hakim nous explique que le passage de la frontière est une question de chance et que la prochaine fois ce sera peut-être son tour. Et il avait raison, puisque deux jours plus tard, je le retrouverai avec surprise et satisfaction au campement de Breil-sur-Roya. En attendant, ce soir-là, bloqué à Vintimille, il n'a pas l'envie de dessiner mais certains de ses compagnons de route se saisissent de l'occasion. Au cours de cette soirée, je trouve ma place en restant en marge des ateliers, n'étant ni animatrice, ni dessinatrice et préférant discuter avec les personnes qui ne sont pas absorbées par l'activité.

À la fin de l'atelier, vers 22 heures, tandis que la nuit commence à tomber, les dessinateurs remettent leur production aux animateurs de l'atelier qui les conservent avec soin dans de grandes pochettes cartonnées. Dans ce geste se loge la promesse de faire circuler ces dessins « de l'autre côté de la frontière » et de les présenter à un public. Les bénévoles de l'atelier graphique et de la distribution alimentaire replient leur matériel, aidés par quelques exilés. Je les aide également avant de repartir en saluant Hakim et ses compagnons qui se redirigent vers leur campement. Le parking se vide calmement sous l'œil des forces de l'ordre qui sont restées à proximité tout au long de la soirée.

Cette description permet de contextualiser la mise en place de ces ateliers graphiques, et met en avant la spécificité du lieu au sein duquel ils s'inscrivent. En effet, cet espace est à la fois un lieu de vie pour des exilés marqués par l'attente d'une opportunité en vue de passer clandestinement la frontière, et également un espace de rencontre et de solidarisation avec des bénévoles. Détourné de sa fonction première, ce parking devient un *haut-lieu* de passage, au sein duquel des pratiques artistiques se déploient, et amènent à occuper le temps et à habiter autrement cet espace pendant quelques heures. Je fais l'hypothèse que ces ateliers graphiques créent des formes de passages alternatifs, qui conduisent les exilés à prendre place par un récit graphique dans le monde social.

Dans son *anthropologie des lignes* (Ingold, 2011), Tim Ingold cherche à comprendre le développement des activités humaines et non-humaines, dans une dynamique de mouvement et de traçage avec et dans l'environnement. L'environnement doit être entendu non pas comme une zone qui entoure et qui serait délimitée dans l'espace, mais plutôt comme un espace d'entrelacement composée d'ouvertures et de passages. Comprendre le monde social consiste alors à porter attention sur les formes de maillage et de tissage pour comprendre le monde social. Le dessin est, selon lui, une forme d'appréhension du mouvement et de la trace : « *Quand je dessine à main levée, j'emmène ma ligne en promenade. Comme le voyageur itinérant qui à travers ses déambulations, trace un chemin sur le sol sous la forme d'empreinte de pas, de sentiers, de pistes.* » (*ibid.*, p.106). Chez Tim Ingold, le voyageur itinérant est un être qui travaille ses sentiers d'étape en étape, qui participe au développement des lieux en les traversant. Autrement dit, cet anthropologue invite à penser le monde social tel des lignes qui se tissent, des tracés qui se connectent et ce, à partir des empreintes et des traces de l'activité humaine qui créent de nouvelles surfaces, comme c'est le cas des dessins.

Le dessin se présente comme une méthode graphique mobilisée pour « se lier ». En effet, le dispositif mis en place, se composant de séances d'ateliers et de temps d'exposition à des publics, a pour ambition d'entrer en relation avec les exilés. Pierre-Yves, artiste-sculpteur dans la vallée de la Roya et membre de *Roya Citoyenne*, est à l'origine du projet. Il explique :

« -[Hélène] *Et du coup c'est venu d'où cette idée de faire des dessins à Vintimille ?*
-[Pierre-Yves] *On a proposé plusieurs idées [pour le festival] et une des idées que j'avais, c'était de les faire dessiner. D'aller faire dessiner les migrants et d'exposer par la suite. Et c'est l'idée qui a été retenue et c'est celle que je préférais de toute façon, qui était la plus sensée quoi. (...) Donc moi, j'ai fait un truc qui concernait les migrants directement.*
-[Hélène] *Toi t'avais envie de recueillir leur parole ?*
-[Pierre-Yves] *Moi j'avais envie de faire un truc avec eux, quoi. Mais finalement j'étais le seul à faire un truc avec eux !* »

Le dessin permet une forme d'expression par le graphisme. Il donne l'occasion aux exilés de « prendre la parole » autrement que par l'écriture et l'oralité qui font bien souvent obstacle, en raison de la barrière de la langue. Toutefois, pour Pierre-Yves, l'intérêt de ce dispositif est surtout de *faire* quelque chose avec les personnes exilées. Ce n'est pas le produit de la réalisation graphique qui compte le plus, ni même la visée d'exposition, mais l'enjeu se situe dans la rencontre qui s'opère pendant le temps des ateliers. Pierre-Yves signifie par ailleurs qu'il est « *le seul à faire un truc avec eux* ». Il critique par-là le fait que dans le cadre du festival, les autres projets n'impliquaient pas directement les personnes exilées. Bien souvent en effet, ce ne sont pas les personnes exilées qui s'expriment au sujet de la migration mais des militants, des intellectuels, ou encore des artistes qui la documentent sous la forme de conférences, de représentations théâtrales, d'articles ou de thèses. Pour Pierre-Yves, le dessin en raison de l'accessibilité de la méthode est une manière d'entrer en relation avec les exilés et de leur donner une voix en vue d'une exposition en public :

« Et moi ce qui me plaisait beaucoup, c'est que c'était pour eux l'occasion de s'exprimer. Alors que la plupart du temps, je le voyais bien quand on allait aux maraudes : on leur disait : tu parles français ? You speak english ? Italiano ? non, non, non. Arabic, arabic, arabic ! Bon moi j'ai séché tous mes cours d'arabe, personne ne parle arabe. Donc y avait un problème de communication avec une vaste majorité. Et puis y en a qui savent pas écrire non plus. Donc par le dessin ils pouvaient comme ça s'exprimer, c'était l'idée. Alors j'ai recruté du monde. Et puis on a fait une bonne équipe, et puis ça c'est plutôt très bien passé. Dans le sens où on avait peur que ça n'attire personne mais en fait à chaque fois qu'il y en avait deux ou trois, hop ils arrivaient tous. Bon à la base, déjà ça leur faisait une activité, les journées sont très longues hein. Ça faisait un truc. Puis, ça leur a plu. »

Le dessin apparaît comme un geste artistique relevant de l'art brut, c'est-à-dire ne préconisant aucune formation préalable. De plus, le dessin se présente comme une technique de communication appelant à des compétences universelles, accessibles à tous et toutes, qui ouvre un autre canal du langage. Pierre-Yves donne la consigne aux exilés de « *dessinez ce que vous ne savez pas dire* ». Dès lors, l'objectif est de permettre l'expression de soi à d'autres qui ne parlent pas la même langue, mais qui grâce aux procédés de représentation par le dessin pourront comprendre un message.

Les animateurs sont présents afin d'assister les exilés en pourvoyant le matériel nécessaire, en collectant les dessins, en les conservant puis en les exposant. Leticia et Yedo sont un couple habitant à Monaco, et sont tous deux artistes plasticiens. Ils prennent part au projet à la suite de leur intérêt pour les actions de *Roya Citoyenne*. Leticia explique qu'ils sont « *extrêmement touchés par ce qu'il se passait pour les migrants* » mais peu impliqués, car à Monaco ils ont

le sentiment d'être « *dans une tour d'ivoire* » : les exilés « *n'arrivent pas chez nous* ». Pour Leticia et Yedo, c'est donc l'occasion de rencontrer les exilés et d'agir concrètement. Ils ajoutent :

« *-[Leticia] Et ce qui était intéressant, c'est que nos compétences d'artistes ne rentraient pour ainsi dire pas en jeu dans toute cette histoire avec les migrants, c'est ça qui est intéressant. Nous d'abord, on a pensé en tant qu'artistes on va faire quelque chose où on associera les migrants et puis non. Après, en discutant avec Pierre-Yves on s'est dit non, c'est pas ça qui est intéressant, ce qu'on fait nous, c'est ce qu'ils font eux. Et Pierre-Yves a bien... Il nous a bien convaincu quoi. Parce qu'on s'est dit quand même, aller voir des migrants aller leur dire, comme dans le conte : 'faites-moi un dessin'. Donc on était très sceptique au départ. Pas très sceptique mais sceptique, y avait un petit...*

-[Yedo] : On savait pas trop comment ça allait se passer. »

Le dispositif graphique proposé aux exilés semble en apparence facilement réalisable. Il est accessible car il est sans exigence technique et sans consigne précise sur ce que les dessins sont censés représenter. Mais comme le soulignent Leticia et Yedo, la difficulté réside dans le fait que le dispositif repose sur le pari d'une adhésion et d'une participation des exilés. Les animateurs sont alors étonnés de la manière dont leur proposition sera reçue sur place :

« *-[Yedo] : Mais surtout ils se sont mis spontanément à dessiner.*

-[Leticia] : Il suffisait qu'il y ait au départ... C'était toujours pareil, on arrivait sur le parking, c'est quand même un lieu bizarre ce parking, et donc on a installé deux tables. Et ils nous regardaient un peu de loin et puis il suffisait qu'il y ait un qui approche, on lui disait : voilà, on lui montrait : dessiner. Ok, pourquoi pas. Et hop.

-[Yedo] : Et tout le monde arrivait.

(...)

-[Leticia] : On ne savait pas trop de quelle façon on allait pouvoir se rencontrer. Y a de telles ... comment dire, des inconnues, des choses très inconnues par rapport à ces gens qui arrivent de très loin, de cadre de vie, de façon de vivre tellement différentes des nôtres, de problèmes alors là, incommensurables et nous, on est là, et on leur tend des crayons : Dessine-moi un mouton. C'est ... C'est un peu ... Et donne le meilleur de toi-même, ou pas, fais ce que tu veux. C'était un peu dingue quand même. Et alors ce qui était étonnant, c'est que nous, on avait une appréhension assez petite, et qui s'est levée à la seconde où les gens arrivaient. Parce qu'on ne savait pas trop comment ils nous accueilleraient en fait. »

Par l'échange de papiers et de crayons, les animateurs semblent mettre en avant le fait qu'une distance se réduit avec l'étranger. Pour Yedo et Leticia, ce sont les exilés qui les accueillent sur leur lieu de campement en acceptant leur proposition et en y participant activement. Pour les animateurs, l'outil est opérateur de la rencontre qui agit de manière étonnante. En quelque sorte, les ateliers de dessin fabriquent une « surface d'accueil », un espace graphique permettant de faire entrer en relation des personnes habituellement tenues à distance.

La représentation graphique est dès lors présentée comme un outil de communication universellement accessible à toute personne en capacité de « voir ». Le dessin répond en effet à des procédés de typifications visuelles, la personne exilée pouvant de la sorte « se raconter ». Pierre-Yves explique :

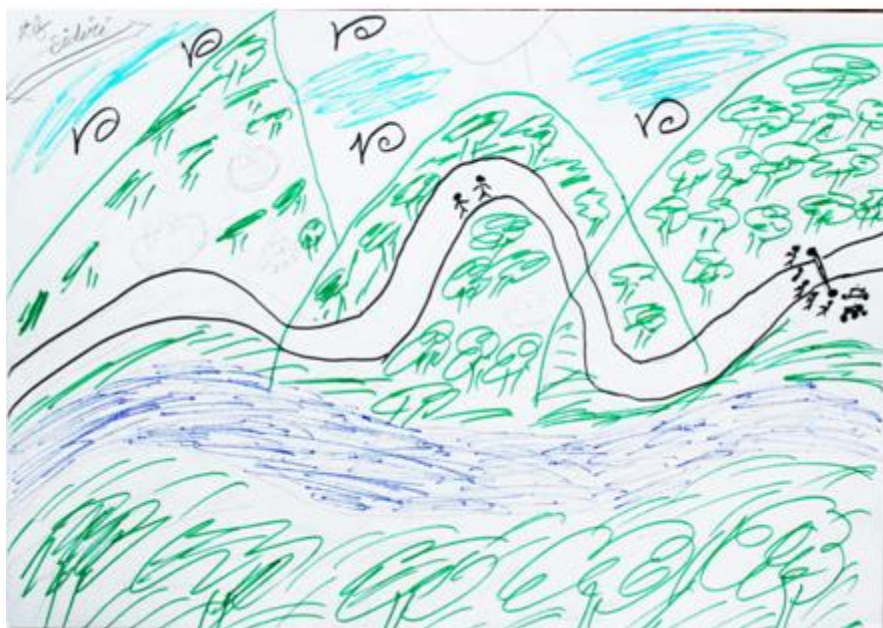
« Je me souviens d'une discussion avec un, qui dit : - qu'est-ce que c'est ? On fait des dessins puis vous nous les prenez après, ça sert à quoi ? Donc je lui explique, nous le truc c'est que ton dessin on va l'exposer, on va l'afficher, c'est pour que les occidentaux, les européens ils voient un peu ce que vous avez dans l'âme et dans le cœur. Et là, il a fait un dessin super politique. Et pour nous ça a été l'occasion d'avoir beaucoup plus de contact avec eux que quand on leur donne à bouffer, on leur dit : bon appétit, bonne chance, etc. Alors que là quand ils dessinent on les voit, on voit ce qu'ils racontent sur le papier, on peut discuter un peu plus... »

L'outil part du présupposé que les exilés ont *quelque chose à raconter* qui a à voir avec leur situation migratoire. Leur participation témoigne de leur volonté de publiciser un récit. Les animateurs offrent un espace d'expression aux personnes exilées dont elles se saisissent, en vue de faire passer un message à d'autres personnes séparées par la frontière. Le dispositif devient ainsi un espace de communication relative à l'expérience migratoire.

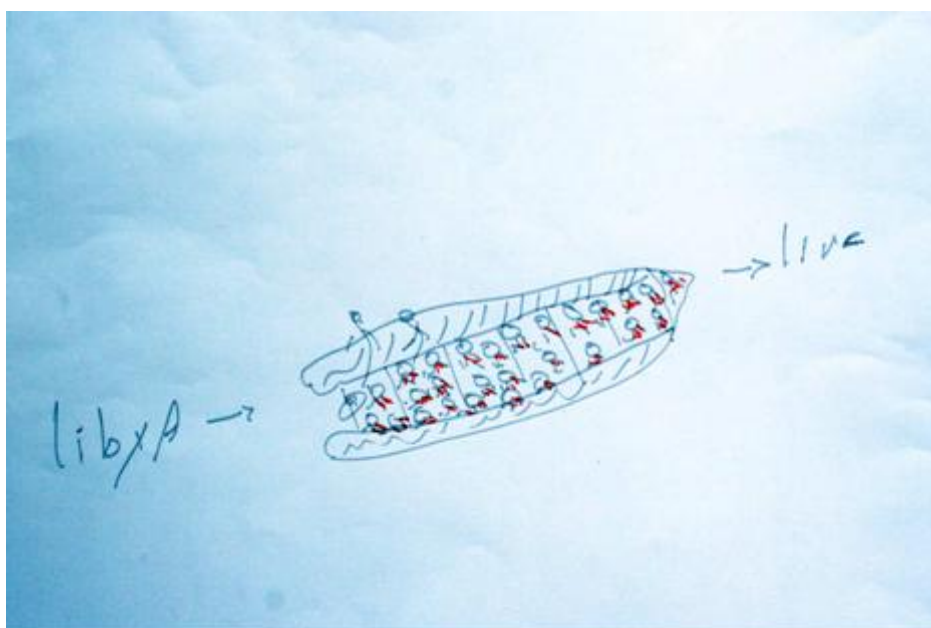
1.2 Les procédés de représentation graphique

Attardons-nous quelques instants sur trois dessins, en vue de comprendre ce que les exilés nous donnent à voir, et de comprendre la manière dont ils s'y prennent pour rendre partageable leur message.

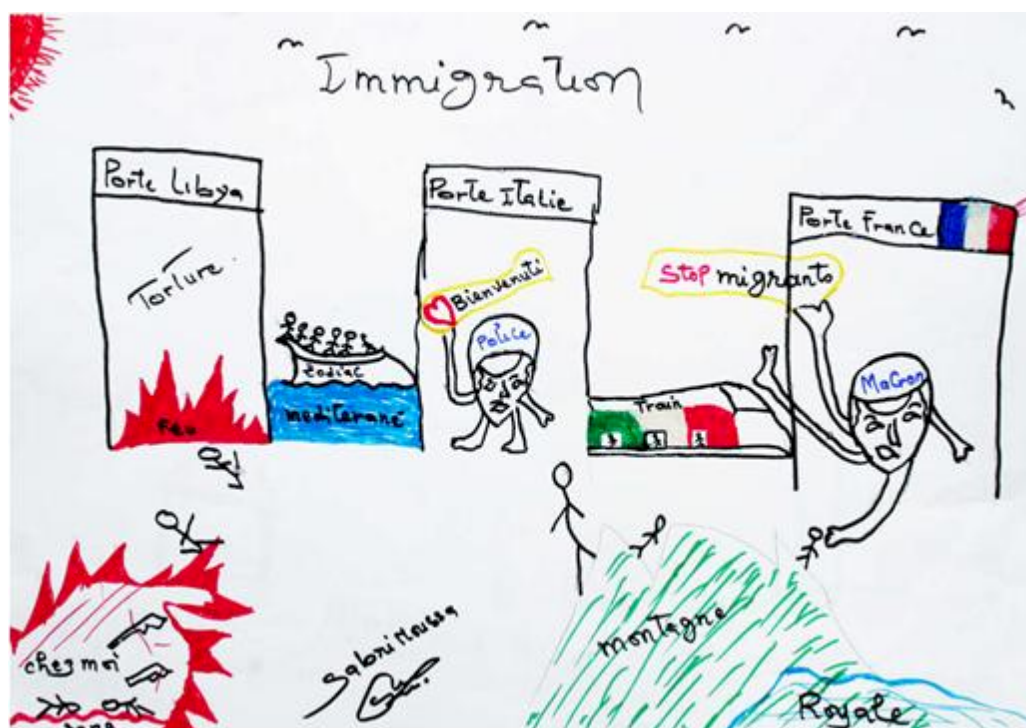
Dessin n°1 : réalisé par Sissliri, 30 ans



Dessin n°2 : Anonyme



Dessin n°3 : réalisé par Moussa, Soudan, 20 ans



Les trois dessins retenus ici font état de la traversée migratoire à différents moments du parcours des exilés. Ils représentent des scènes au sein desquelles nous identifions d'un simple coup d'œil les objets et les personnages représentés. Les lignes et les tracés racontent une histoire migratoire sur une surface transportable que je peux amener jusqu'ici. Deux dessins mobilisent de l'écriture. Le numéro 2 en vue de situer la traversée sur le bateau dans un espace-temps situé entre la « Lybie » et la « vie » ; le numéro 3 pour apporter une légende aux personnages et aux objets afin de guider celui qui observe le dessin. Les dessins sont élaborés avec le souci de se rendre partageable à partir d'un peu d'écriture, mais surtout d'un ensemble de codes de représentations imagées.

Les auteurs mobilisent en effet un cadre de représentations typiques et communes, pour rendre compte d'une route, d'un bateau ou encore d'une montagne, par le traçage de lignes et l'utilisation de couleurs suggestives. Mais ces dessins prennent surtout sens pour l'observateur en raison du contexte qu'il lui est assigné : celui de la migration. La dimension esthétique du dessin se complète d'un appareillage contextuel, qui localise et identifie les auteurs à la catégorie de migrant. Immédiatement, la route bloquée par une barrière, des voitures et des personnages sur le dessin numéro 1, prend les circonstances d'un contrôle de police et les deux personnages marchant sur la route sont identifiés à des migrants. Ou encore,

le bateau sur le dessin numéro 2 ne peut apparaître comme un bateau de plaisance pour l'observateur, il prend nécessairement l'allure d'un zodiac sur lequel les personnes migrantes risquent leur vie. Ces dessins font appel à des schémas d'intelligibilité et de représentations autour du phénomène migratoire, qui ont été construits préalablement par un ensemble d'images qui peuplent notamment les médias.

Les dessins sont rattachés à des expériences vécues par les dessinateurs et les dotent de qualités sensibles. Sur ces dessins, le migrant apparaît comme un personnage en circulation faisant l'objet de contrôle incessant, une figure persécutée et victime. Mais sur d'autres dessins tels que ceux que nous découvrirons plus bas, les dessinateurs se détachent de cette figure pour donner à voir une passion, un métier, ou bien encore de beaux paysages.

Le dessin numéro 3, qui prend le titre de « Immigration », pourrait être lu comme une caricature satirique critiquant le traitement des états européens envers les personnes migrantes, en ridiculisant certains personnages représentant l'État. Les dessins témoignent à la fois d'histoires singulières (marquées par l'apposition de la signature de l'auteur et d'indication personnelle qui accompagne le dessin : prénom, âge, nationalité), et d'un phénomène social et politique concernant une « masse d'exilés anonymes » débarquant sur les territoires européens. Dès lors, de quelles manières ce dispositif graphique contribue à communiquer sur l'expérience migratoire ? En quoi performe-t-il le monde social en transformant ces dessins en des *traces* d'un phénomène ?

2. Du dessin à la trace ? Narrativité subjective et collective

2.1 Tracés singuliers et témoignages

Le dispositif graphique est présenté comme un opérateur de mise en récit de soi. Il propose aux exilés de rendre compte de quelque chose d'eux, à un public situé de l'autre côté de la frontière. Il donne « la parole » par le geste graphique et rend visible par l'exposition publique de dessins.

La méthode du dessin est mobilisée sans aucune intervention technique autre que l'utilisation de feutre, de crayon ou de peinture. À partir d'une surface relativement neutre, le tracé de lignes et de couleurs fait apparaître un geste singulier investi de l'intention de raconter

quelque chose. Prenons le temps de décrire le dessin numéro 1 et de chercher à voir ce qu'il représente.

Le dessin est divisé en quatre niveaux d'éléments naturels (de bas en haut) : une forêt, un cours d'eau, d'imposantes montagnes recouvertes d'arbres et le ciel composé de touches de bleu, d'un soleil et de formes noires au-dessus des montagnes représentant peut-être des nuages mais cela reste difficile à définir. Le trait de feutre semble vif et hâtif et s'attarde peu sur les détails. C'est surtout le choix des couleurs qui permet à l'observateur d'identifier d'un simple coup d'œil ce que l'auteur a voulu représenter, en mobilisant des références communes : le bleu pour le ciel et pour l'eau, le vert pour les arbres, etc. Très rapidement, ce qui attire le regard de l'observateur, c'est une route noire. Elle est tracée en plein milieu de la surface du papier, qui serpente les montagnes dessinées. La couleur et l'épaisseur du trait contraste avec les autres éléments du dessin. Le regard se promène le long de cette route, où l'on identifie au centre deux personnages en mouvement qui peut-être marchent ou courent. Puis sur la droite, cinq autres personnages rangés en ligne, devant une barrière qui bloque la route et sur le bas-côté, deux voitures. Enfin, une signature discrète au trait fin, sûrement réalisée au crayon à papier, est apposée en haut à gauche du document où l'on peut lire un nom : Atef Sidiri, souligné d'une double flèche.

Que se passe-t-il à la lecture de ce dessin ? Le récepteur-observateur est invité à comprendre la scène qui est représentée, à interpréter l'histoire que son auteur a voulu raconter. Par des procédés de typification, on comprend que les personnages rangés en ligne sont des policiers qui tiennent un barrage. Des gyrophares se distinguent par un trait fin sur le toit des voitures. La position des policiers laisse à penser qu'ils tiennent une arme dans leur main pointée en direction des deux autres personnages en mouvement. Ils semblent toutefois être à une distance suffisante pour ne pas être vus par les policiers.

Le contexte dans lequel le dessin a été produit donne la clef de compréhension du dessin, en déduisant que les deux personnages en mouvement sont des personnes migrantes traquées par les forces de l'ordre. Le graphisme laisse à penser que le barrage est derrière eux mais sans certitude, car nous peinons à identifier dans quel sens se déplacent les deux personnages. Puis, par la signature de ce document, Atef Sidiri devient l'auteur de cette histoire. On peut en déduire qu'il met en scène sa propre expérience. La connexion entre, d'une part, un contexte relatif à la migration, d'autre part, le cadre de réalisation de ces dessins et enfin, la désignation d'un auteur comme « exilé », donne forme à un témoignage relatif à une expérience vécue par

son auteur et à propos d'un phénomène social. Le dessin n'est pas un objet dont le sens est autonome en soi. Il est le produit d'un auteur et d'un contexte de réalisation qui fournit des clefs de compréhension de sa lecture. Ici, la performance graphique tient au fait que les dessins se lisent à la lumière de l'expérience migratoire des auteurs qui le connectent dès lors au monde de l'exil. Ces dessins convoquent un ensemble de connaissances et de présupposés liés à la migration qui permettent au récepteur-observateur de saisir le document dans son inscription sociale.

Les consignes données pendant les ateliers par Pierre-Yves de « *dessiner ce que vous ne savez pas dire* », ou encore celle de Mati pour « *faire passer un message de l'autre côté de la frontière* » indiquent que l'enjeu est de rétablir les exilés comme des personnes communicantes, capables de s'exprimer sur des sujets qui les concernent. Ainsi, le dispositif graphique est un dispositif de narration, qui sert de témoignage. Yedo et Leticia expliquent :

« *-[Hélène] Pourquoi c'était autre chose que de la distraction ? Par rapport aux échanges qu'il y a eu ... ou...*

-[Leticia] : Ben, avec le sérieux avec lequel ils se sont mis à dessiner.

-[Yedo] : le contenu surtout de ce qu'ils ont dessiné.

-[Leticia] : Y en a aucun qui a fait ça à la légère, sans sentir que c'était quelque chose qui n'avait pas de portée. En fait, c'était vraiment on va laisser un message là : sur cette feuille de papier. D'ailleurs, beaucoup ont dessiné leur drapeau alors qu'ils fuient des pays qui les martyrisent quoi. C'est quand même fou ...

-[Yedo] : Ben, ils en ont gros sur le cœur d'avoir quitté le pays. C'est tout...

-[Leticia] : C'est leur pays quoi, ils ont quitté leur pays, leur famille et tout ça. Et après on voyait que ... Enfin je sais pas, on a vu la sincérité. Pour une fois on leur a demandé, peut-être pas pour la première fois, mais en tout cas on s'adressait à eux en tant qu'êtres humains susceptibles de communiquer, de nous apprendre quelque chose sur eux.

-[Hélène] De partager une expérience....

-[Leticia] : Oui.

-[Yedo] : Hm. Et c'était pas nécessairement quelque chose de mauvais. Des passions, le foot, souvent. Des voitures... Le mécanicien qui décrit sa passion, il dessine une voiture.

- [Hélène] Ou des fleurs aussi ...

-[Yedo] : Oui, oui. Mais des fois, des choses très, très touchantes du pays qu'ils ont quitté. Des montagnes, des animaux, des cases.

-[Leticia] : La végétation... Et donc, franchement nous on avait plus rien à dire en fait. Y en a aucun de nous qui a vraiment pris le crayon ou ... Non, parce que eux, nous on avait rien à leur apprendre ou suggérer. C'est vrai, hein ? »

Même les dessins ne représentant pas d'événements traumatiques, sont lus sous le prisme de la migration et de l'exil. Une fleur, une voiture ou une maison sont interprétées comme étant le reflet d'une histoire passée, d'une culture venue d'ailleurs, ou encore d'un déracinement.

Dessins n°4 : *Anonyme, originaire d'Erythrée, 17 ans* ; et n°5 : *réalisé par Amir Adam, originaire du Soudan, 19 ans*



Le dispositif donne la possibilité aux personnes de « se re-présenter » autrement que par les catégories habituelles de la migration, par exemple en ayant ici recours à la représentation de scènes graphiques autour d'éléments végétaux. Sur le dessin à gauche s'élève un dattier sur lequel deux personnages s'occupent de la récolte. L'observateur peut alors se demander : était-ce le métier de l'auteur du dessin, ou celui de ses parents au vu de son âge ? Ou bien est-ce une pratique courante dans la région de provenance ? Sur le dessin à droite, une plante aux fleurs jaunes pousse dans un pot joliment décoré, et un arrosoir aux couleurs du drapeau soudanais se vide dessus. L'auteur nous montre qu'il provient du Soudan et mobilise la symbolique de l'arrosoir pour représenter son pays en train d'arroser une belle plante. L'observateur est ensuite libre de ses interprétations sur le sens donné à cette scène figurative. Ainsi, l'auteur, en dessinant ce qu'il souhaite, peut apparaître dans des dimensions culturelles, géographiques, familiales, ou encore dans des épreuves de circulation. C'est également ce que suggère le titre choisi pour l'exposition des dessins « carnets de voyage », qui invite au

déplacement du regard posé sur les personnes migrantes, à les sortir d'une catégorie dépréciative en les saisissant comme des voyageurs. Le dispositif donne la possibilité de se décentrer des catégories habituelles de la migration, tout en affirmant la reconnaissance de cette expérience commune entre tous les auteurs des dessins. Il documente le thème de l'exil par la compilation de réalisations graphiques tout en portant la marque de la singularité de la personne, de son auteur. C'est précisément par cette articulation de la mise en récit de soi dans sa dimension à la fois personnelle et collective, et en étant associée à des processus de diffusion, que l'on peut qualifier ces dessins de témoignages qui illustrent des expériences migratoires partagées.

Lorsque je demande à Pierre-Yves si à travers la démarche d'exposition, il est question de diffuser un message politique relatif à l'accueil des exilés, il me répond :

« Non, non, non, non.... Moi comme je dis souvent, on n'est pas pour les migrants, on n'est pas contre. On constate juste que les migrants sont là, et qu'il faut s'en occuper. Voilà. Après, on est plutôt pour... on est pas pour qu'ils viennent. Moi, le nombre de fois que j'ai rencontré, qu'ils racontent leur histoire, je leur dis : oh malheureux, t'aurais mieux fait de rester chez toi ! Tu vois c'est pas être pour, mais ils sont là. La réalité que nient beaucoup de gens c'est qu'ils sont là. Et qu'il faut qu'ils mangent, et surtout chez nous, c'est indécent de les traiter comme ils sont traités. »

Pour Pierre-Yves, le dispositif ne s'inscrit pas dans une démarche de revendication politique de l'accueil des réfugiés, mais il permet d'attester de la présence des exilés dans ces lieux et territoires. Il vise à faire reconnaître qu'ils sont là et à ne plus nier leur présence. Je fais alors l'hypothèse que ce dispositif graphique permet de rendre visible et d'exposer les exilés, en fabriquant des traces qui incarnent leur présence.

2.2 La « trace » et son exposition

Le concept de *trace* en sociologie permet de signifier la « non-présence de l'absent » (Krämer, 2012). En effet, la trace ne rend pas visible ce qui est absent mais plutôt, elle révèle cette absence et la dépose dans le monde social. D'ailleurs, les auteurs des dessins ne sont plus présents physiquement au cours du processus d'exposition, ils ne font que confier aux animateurs des empreintes de leur passage qui se manifesteront « autre part ». La trace est un processus actif, créant de nouvelles surfaces sur lesquelles émergent des choses de l'ordre d'une manifestation de l'absence, et qui circule dans le monde social. La trace est donc

matérielle et dépendante de son observation pour être vue et remarquée. L'observateur est amené à interpréter et à *suivre* ces traces.

Par ailleurs, elle se présente comme ce qui reste et demeure d'un fait passé : « *la trace repose sur des pratiques de sens commun de quête et d'usage des signes laissés par des événements* » (Dulong, 2007, p.3). Sur notre terrain, la trace graphique transporte la mémoire du passage dans un lieu au cours d'un parcours migratoire. Ceci évoque le sens étymologique de la trace comme « *le vestige que quelqu'un laisse à un endroit où il est passé* »⁹⁹. Les dessins sont en effet composés dans le présent de l'expérience, en même temps que les exilés parcourent des sentiers. En traçant des lignes, les exilés laissent une trace de leur propre passage. Ils déposent leur empreinte dans un lieu. Les tracés de feutres s'inscrivent alors dans une temporalité plus longue que le temps des ateliers et de la traversée de la frontière. La trace résiste au temps qui passe en s'exposant à des publics. Contrairement aux activités professionnelles de mobilisation de traces comme preuves, c'est-à-dire comme manière d'établir une vérité d'un fait passé (dans le cadre d'enquête criminelle par exemple), la trace fait ici l'objet d'une intention de « fabrication ». Elle est travaillée et mise en forme au cours d'ateliers. Elle « argumente » quelque chose à propos de la présence des exilés.

Ces dessins-traces documentent, me semble-t-il, la rencontre avec autrui. La production des dessins et leur exposition attestent de la capacité des personnes à créer une langue et un espace-temps commun, dans lesquels se dessine une continuité de la présence d'autrui. Ces traces ont une valeur performative. Elles participent à l'accomplissement des personnes en exil en s'exportant. C'est dans l'utilisation après leur production que les dessins peuvent devenir des traces, car ils convoquent dans le temps présent des expériences passées, et les rendent partageables.

⁹⁹ <http://www.cnrtl.fr/etymologie/trace>

3. Exposer les dessins : un dispositif de « reconnaissance »

3.1 Faire mémoire de la traversée des exilés dans la vallée de la Roya

L'exposition « carnets de voyage » s'inscrit dans la programmation du festival des *Passeurs d'humanité*. Ce festival s'est déroulé pour la première fois à l'été 2018 dans la vallée de la Roya, puis a été reconduit les années suivantes. Il est organisé par *Les ami.e.s de la Roya*, une association parisienne visant à apporter un soutien aux habitants de la vallée de la Roya qui accueillent et aident les exilés. Depuis Paris, ses membres s'organisent en vue de défendre les aidants solidaires face aux procès qualifiés de « délit de solidarité », de rendre visibles les actions de *Roya Citoyenne* et de récolter des fonds. L'association mobilise notamment des personnalités publiques pour communiquer. Elles sont désignées comme des « parrains » et des « marraines » de l'association, et sont principalement issues des milieux de la recherche, du social ou de l'art.

Le festival se donne pour objectif de mettre en avant les engagements de ces citoyens solidaires, de proposer un espace de discussions autour des migrations, et de « faire vivre la fraternité » de manière festive et conviviale pendant quatre journées et soirées. Le festival est ouvert à toutes et tous. L'entrée est soumise à un tarif prix libre, qui donne accès à des concerts, des animations, des spectacles de théâtre et des conférences animées par des personnalités locales ou des chercheurs de renom tels qu'Etienne Balibar, Michel Agier ou Catherine Withol de Wenden.

La mise en place de ce festival n'a rien d'évident en raison des tensions politiques locales qui traversent la vallée de la Roya au sujet de l'accueil des exilés. La présence de personnalités publiques parisiennes a très certainement facilité son autorisation auprès des autorités locales. Les villages de Breil-sur-Roya, Saorge, Saint-Dalmas-de-Tende, La Brigue et Tende, ont chacun accueilli des événements mettant la question de l'exil et de la solidarité au cœur de la vie culturelle de ces villages pendant ces quelques jours. Les événements du festival se déroulent chaque jour dans un nouveau village, en investissant la place centrale et des bâtiments municipaux.

L'exposition « *carnets de voyage* » est réalisée en vue de la première édition du festival. Les dessins sont exposés pour une partie à Breil-sur-Roya, dans la chapelle de la *Misericordia*, et pour l'autre partie à Saorge, dans la salle des fêtes municipale. L'exposition est maintenue au-delà du temps du festival. Au cours de l'exposition, les dessins font l'objet d'une scénographie. Les réalisations graphiques sont collectées, puis agrégées et associées les unes avec les autres. Les animateurs ont fait le choix de ne pas regrouper les documents par thème, mais plutôt de les afficher « au hasard ». Chacun des dessins fait l'objet d'un traitement égalitaire, en étant exposé soit dans un lieu soit dans l'autre, peu importe la qualité technique ou le jugement esthétique. Ce choix d'exposition met en avant l'idée que l'ensemble des dessins a de la valeur. Ces matériaux ne sont pas promus comme des œuvres d'art. L'accent est mis sur le fait qu'ils ont été réalisés par des personnes en exil ayant souhaité faire passer un message. Un court film composé de photos prises aux cours des séances des ateliers graphiques accompagne les expositions. Il explicite d'où viennent ces dessins et témoigne d'une rencontre entre les animateurs et les exilés.

L'objectif de cette exposition est, selon les animateurs, de sensibiliser le public à l'expérience des personnes en exil. Pierre-Yves explique :

« C'est justement pour sensibiliser les autres qu'on a fait ça, qu'on a essayé de le faire le plus diplomatiquement possible. Puisque par exemple, le titre qu'on a donné c'est : carnets de voyage. À aucun moment on a mis le mot migrant. Devant les expos, c'était pas marqué pour que les gens rentrent. D'ailleurs, ça a marché dans le sens qu'il y a des gens qui rentraient, et quand ils réalisaient que c'était les migrants, ils se cassaient. (...) On aurait pu mettre carnets de voyage de migrants, tu vois, mais nous on a rien mis pour pas faire barrière contre tous ces gens que ça bloque. Créer un petit doute dans l'esprit des gens, une certaine indulgence. Et puis, ce qu'on m'a rapporté dans la vallée, c'est qu'il y en a qui sont par principe contre. Voilà. Mais à côté de ça, quand y a un migrant, un pauvre migrant en hiver assis en bas de chez eux, ils montent ils leur descendent un bol de soupe. Tu vois, dans les situations réelles, les gens sont pas comme ça, ils restent humains. Pas tous, mais souvent. »

Pour Pierre-Yves, l'exposition de ces dessins vise à rendre sensible un public à propos de l'expérience des exilés, à travers un détachement de la catégorie de migrant. Le mot migrant n'apparaît pas dans le titre de l'exposition en vue d'immiscer un doute sur l'identité des auteurs. L'exposition appelle à une certaine indulgence de l'observateur en rusant, afin qu'il n'arrive pas avec ses représentations et préjugés sur la migration. Ainsi, l'exposition contribue à produire un autre discours sur l'exil dans des lieux accessibles aux habitants de la vallée. Le dispositif graphique invite à poser un autre regard sur ces personnes, en humanisant leur

présence. L'exposition *carnets de voyage* se donne pour objectif de faire évoluer les positions sur la migration, en ayant recours aux témoignages des personnes en exil.

Les dessins ont aussi été exposés sur le lieu même de leur réalisation. Plus précisément, sur les piliers du mur du pont routier qui passe au-dessus de la zone de campement, dans la rue ou dans des locaux de la ville de Vintimille habituellement fréquentés par les exilés : l'*infopoint*, Caritas, le bar le *Hobbit*¹⁰⁰. Lorsque j'interroge Pierre-Yves sur cette démarche, il me répond :

« Ça c'est un point de Mati, elle a tout à fait raison, le premier endroit où on doit exposer, c'est eux qui doivent voir leur travail. C'est peut être pas... Si c'est efficace. Ça leur fait plaisir quoi. Donc, c'est pour ça qu'on les mettait là où ils allaient. Surtout au fond du parking, c'était donc... Moi quand je rentrais, chaque fois je faisais des tirages, c'était un sacré boulot. »

Après les ateliers, les animateurs collent des dessins sur des murs visibles par les exilés. Ils sont exposés sans artifice et sans explication de la démarche, sur des sites qui ne sont initialement pas des lieux d'exposition. L'affichage en extérieur ne résiste généralement pas au temps qui passe, le dessin est à terme effacé par les intempéries. Ainsi, la démarche des animateurs n'est pas tant d'investir ces espaces urbains d'œuvres d'art que de rendre compte aux exilés eux-mêmes de leurs productions et de témoigner d'un engagement envers eux. Par ailleurs, cet affichage dans les lieux utilisés par les exilés crée des marques de leur passage. Il indique aux nouveaux arrivants le passage de prédécesseurs.

Aussi, les dessins sont accessibles sur une page internet spécialement conçue pour rendre-compte des ateliers graphiques. En plus de pouvoir admirer les productions graphiques, le site permet d'accéder aux comptes rendus et aux photos des ateliers. Pour Yedo, créateur du site web, il s'agit de créer « un historique de ce qui s'est passé quelque part, pour garder en mémoire », de « pouvoir retracer ça », en un mot de « faire-mémoire ».

Le dispositif tend à fabriquer une mémoire autour du passage des exilés dans la vallée de la Roya, en collectant des objets qui retracent leur présence. L'exposition a recours à l'échelle territoriale pour y inscrire des mémoires d'histoires de vie dans un patrimoine commun (Bertheleu, Galloro et Petitjean, 2018). L'exposition est indissociable de son contexte de production qui atteste d'une capacité « à articuler enjeux politiques et esthétisation des phénomènes de société » (*ibid.* p.16). L'exposition participe aux enjeux de reconnaissance de

¹⁰⁰ La tenancière de ce bar a ouvert les portes de son établissement afin que les exilés puissent venir se reposer, manger, boire et recharger leur téléphone. Ces gestes de solidarité envers les exilés lui a toutefois fait perdre une partie de sa clientèle.

la présence des exilés, en inscrivant sur un territoire une histoire de leur passage et de leur accueil, comme un patrimoine commun. Toutefois, cette volonté de fabriquer une histoire commune autour de l'exil n'est pas partagée par tous les acteurs locaux. L'exposition est indirectement refusée par les musées de Vintimille qui ne répondent pas aux sollicitations de Pierre-Yves. L'exposition de ces dessins s'inscrit dans un contexte controversé où les politiques locales cherchent au contraire à invisibiliser la présence des exilés.

3.2 Carrière d'exposition et déclaration de soi

Après le festival, les dessins sont exposés sur d'autres lieux : en 2018 au festival *Bouge ta montagne* à Valdeblore (situé entre les vallées de la Vésubie et de la Tinée), puis en 2019 dans des lycées à Menton et à Toulon, dans un théâtre à Marseille, puis dans les rues de Toulon à l'occasion de la manifestation du 100^{ème} cercle du silence¹⁰¹. Ce sont les expositions dont j'ai connaissance, mais il est possible que d'autres aient eu lieu. « *Carnets de voyage* » fait l'objet d'une diffusion et d'une circulation. L'exposition fait voyager des carnets de dessins de lieu en lieu. Sur chaque site, les personnes en charge de l'exposition font le choix de leur propre mise en scène et des dessins qu'ils souhaitent afficher, qui sont soit imprimés, soit envoyés depuis la vallée de la Roya. Le dispositif graphique se réactualise en fonction du nouveau contexte dans lequel il s'expose et fait face à de nouveaux publics. La connexion à l'expérience subjective et collective des auteurs s'expérimente à nouveau, les messages se diffusent ailleurs. Tandis que les exilés éprouvent des difficultés à circuler, l'exposition, elle, transporte la voix des exilés dans de nouveaux espaces, en toute publicité.

À travers cette démarche, les auteurs s'exposent à des publics, tandis que leur situation administrative les contraint à vivre cachés. Les exilés peuvent montrer quelque chose qui leur appartient, quelque chose qui parle de soi. Exposer, c'est en effet donner à voir et présenter des éléments qui pourront être regardés et remarqués (Bertheleu, Galloro et Petitjean, 2018). L'exposition se présente alors comme un espace de déclaration et d'expression de soi, dans des espaces alternatifs de l'exil, loin de tout contrôle et de surveillance. Le dessin et son exposition fait sortir l'auteur d'un régime d'invisibilité, à travers des procédés de reconnaissance.

¹⁰¹ Le mouvement des cercles de silence a été lancé en 2007 pour protester contre l'enfermement des sans-papiers dans les centres de rétention administrative en France.

En effet, le dessin porte l'identité de son auteur, souvent concrétisée par une signature qui apparaît dans un coin de la surface du dessin. L'acte de signer permet d'insister sur l'auteur et même si ce dernier est un inconnu pour le plus grand nombre, la signature est une marque d'authenticité. Elle signifie la présence de son auteur au moment de son élaboration : « *dans un « ici » et « maintenant » déterminé* » (Fraenkel, 2008, p.21). La signature connecte à l'expérience du sujet et la singularise comme quelque chose d'unique. Par ailleurs, les animateurs proposent aux exilés de renseigner leurs noms, leur pays d'origine, leur âge et la date à laquelle ils sont partis de leur pays. Certains acceptent, d'autres refusent, comme nous le voyons avec certains dessins présentés ci-dessus qui restent anonymes. D'autres encore utilisent des pseudonymes ou ne renseignent qu'une partie des informations, de façon à s'assurer une forme d'anonymat. Nous voyons dès lors que ce dispositif propose de venir en soutien à l'apparition des exilés, tout en leur laissant le choix de l'anonymat. Le dispositif graphique propose un outil de présentation de soi alternatif par le dessin et, dans le même temps, mobilise des repères d'identification usuels (nom, âge) et d'autres spécifiques au domaine de la migration (pays d'origine et date du départ).

Leticia explique l'intérêt de pouvoir identifier les auteurs à partir d'un nom :

« Puis, moi pour moi, c'était encore plus que ça, c'est qu'il y avait un nom. Sinon ça reste anonyme. Je veux dire, c'est... Une fois de plus, ils sont invisibles. Le nom c'est quand même... Je veux dire que dans un autre temps, on mettait quand même des numéros... Et là on efface leur nom, ils n'existent plus. Donc s'ils peuvent se nommer, s'ils acceptent de le faire parce que c'est pas dangereux pour eux, dans ce cas là ils existent. »

L'exposition des dessins peut s'accompagner d'un nom et/ou d'un ensemble de processus d'identification sociale. C'est une invitation pour les exilés à prendre place dans le monde social. Les dessins ont ainsi un effet performatif : l'exilé se donne à voir et dans le même temps il signifie son absence. Selon Louis Marin, la représentation visuelle exprime un double mouvement : il s'agit de « *présenter l'absence et de présenter à nouveau l'objet qui n'est plus* » ; « *on ne se trouve pas en présence de la chose, mais la représentation fait néanmoins advenir quelque chose comme un effet de présence* » (Marcotte-Chénard, 2011, p.55 sur le concept de représentation de Louis Marin). Par ailleurs, il s'agit d'un « *redoublement de présence par la monstration publique* » (*ibid.*, p.55). En effet, « *la représentation est toujours aussi acte de présentation de la représentation d'un objet ou d'un sujet* » (*ibid.*, p.55). Ainsi, le dispositif graphique s'inscrit dans une démarche de présentation publique d'un récit de soi via la représentation, qui a pour effet de faire durer un « *effet de présence* » des exilés.

Pour les animateurs, ce dispositif graphique permet de sensibiliser un public. Yedo et Leticia expliquent :

« -[Hélène] *Quel objectif ça a d'exposer ces dessins ?*

-[Yedo] : *L'objectif c'est de sensibiliser le public en général, de ce que ces gens ont vécu pour avoir une compréhension un peu meilleure, de qui sont ces gens. Pour qu'il y ait une meilleure indication possible... (...)*

-[Hélène] *Parce que ça sensibilise à des histoires très personnelles ?*

-[Leticia] : *Et raconter, raconter quelque chose ...*

-[Leticia] : *En fait, on ne sait rien de qui ils étaient dans leur propre pays. Ils arrivent chez nous, ils sont plus rien. Donc ... C'est ce que chacun d'eux essayait de nous dire. »*

Leticia et Yedo partent du présupposé que la narration graphique de soi permet à la personne de se réaliser par la reconnaissance d'une histoire passée. Il faut que ces récits de vie soient racontés, écoutés et remarqués, pour faire émerger la personne exilée comme sujet social. Ainsi, les personnes doivent rendre-compte d'un temps passé pour se réaliser dans le temps présent.

Le dispositif graphique lève des doutes et interrogations sur ces questions qui planent sur l'étranger : qui est-il et d'où vient-il ? Par le tracé singulier du dessin, l'auteur se révèle au public pour le faire advenir comme un autrui à la fois ordinaire et sensible, digne de concernement. Ce geste singulier et cette narrativité de soi permettent de faire sortir la personne d'une masse anonyme et de l'invisibilité liée à la clandestinité, qui hante les représentations des migrants. Dans le même temps, chacun de ces dessins n'ont de valeur et d'intérêt que s'ils sont associés à d'autres, en s'inscrivant dans une histoire collective qui témoigne d'un phénomène social et politique. Dès lors, les dessins s'assemblent et *se parlent* entre eux. L'exposition a pour effet de connecter ces récits de vie ensemble autour d'une même thématique. La qualité sensible de l'exposition réside dans l'association et dans la multiplication de ces récits à la fois singuliers et semblables, qui font porter une valeur mémorielle aux dessins.

Ainsi, le dispositif graphique joue un rôle de connexion avec le monde social. Il permet de raconter l'expérience migratoire en entrant en relation par le dessin. Il reconfigure la réceptivité de ces parcours d'exil, en opérant des passages entre des régimes d'invisibilité et d'apparition, entre des récits personnels et des histoires collectives. Il transporte les traces d'une présence d'individu en exil dans des espaces publics. À travers l'exposition des dessins, le public est impliqué dans un dispositif de concernement et d'intéressement pour la « cause d'autrui ». Ces opérations sensibles articulent l'expérience privée et l'expérience publique, et

créent des espaces de diffusion relatifs à des visions d'un problème social. Le travail d'exposition fabrique des lieux communs autour de la migration à partir de la mobilisation de l'expérience subjective des personnes concernées. Ainsi, les dessins-traces et leur exposition développent des processus de reconnaissance publique des personnes en exil en luttant contre leur mépris social.

Au terme de cette seconde partie, je propose de formuler une interprétation relative à la manière dont se configure le problème public relatif à la traversée migratoire dans cet espace transfrontalier. À partir d'une analyse sociologique au croisement de l'expérience subjective et collective, ces chapitres rendent compte des procédés de visibilisation et de publicisation de l'expérience migratoire.

Les personnes en exil s'exposent en premier lieu à des épreuves de déplacement et de circulation, qui produisent des transformations de l'ordre de la *perception* de la présence migratoire à l'échelle territoriale. Objet de surveillance, les personnes traversent des territoires en étant assujetties au regard des autorités dont elles tentent de se dérober, ou bien de paraître autrement. Pour les riverains, le choc que génère la présence de ces personnes en situation de vulnérabilité produit une interpellation et des réactions. Foyer de toutes les attentions, les personnes en exil se confrontent ainsi à des enjeux de reconnaissance publique. Dans un contexte d'invisibilisation de la présence migratoire de la part des politiques publiques, qui s'opère par des pratiques de mise à l'écart, de refoulement et de détention des exilés, les pratiques de solidarité mises en œuvre par les associations visent, au contraire, à mettre au travail un espace commun qui reconnaît ces personnes comme des sujets sociaux.

Du côté des acteurs associatifs, l'enjeu est de requalifier les personnes en exil comme des individus à affilier et à rattacher dans des espaces de relations, et notamment à travers ceux du droit et de l'assistance. Les acteurs attirent l'attention publique sur la situation des exilés par de subtils procédés de reconfiguration narrative (Cefaï, 1996). Le témoignage en justice ou encore le dispositif graphique singularisent les personnes en exil, tout en inscrivant leurs épreuves dans un problème social, politique et historique. Par un travail de mise en scène, l'expérience migratoire fait alors l'objet d'un concernement collectif. Dans cette perspective sociologique je me place du côté des cadres d'interlocution et de réception, où des procédés de « mise en drame » justifient l'interpellation des pouvoirs publics et les engagements des acteurs militants (*ibid.*).

Dans cette enquête, je me suis plus particulièrement attardée sur les relations qui se fabriquent entre riverains-bénévoles et exilés, dans ces espaces *au bord* du territoire national. Je me suis intéressée aux régimes d'engagement qui s'expriment dans l'espace public, au risque de l'illégalité de certaines pratiques d'entraide. La relation d'aide est mise à l'épreuve de la confiance et d'un possible rapprochement avec les exilés. Malgré un cadre législatif dissuasif, ces pratiques cherchent à réduire la distance avec l'étranger et à rompre avec l'indifférence d'autrui. Ainsi, l'étude des actions des associations locales sont un outil de cadrage pertinent. Elle permet d'analyser l'articulation entre les engagements discrets (qui s'agencent dans les *coulisses* du travail relationnel, parfois tenus dans la discrétion) et des engagements à visée publique (rythmés par des opérations de dénonciation et de mise en exposition d'« une cause »).

PARTIE III – Les lieux de l'accueil : expérience domestique et engagement public

Dans cette troisième partie, j'engage une analyse des pratiques d'accueil des exilés dans la vallée de la Roya. Face aux refus des autorités de prendre en charge les exilés, des riverains leur portent assistance en les accueillant chez-eux. On observe une forme d'hospitalité particulière qui prend place dans la sphère domestique des riverains, avec pour tension que les exilés y séjournent de manière temporaire et clandestine. Le « chez-soi » est ici envisagé comme un site de problématisation de l'accueil des exilés.

À la fin de l'année 2016, alors que les exilés sont de plus en plus nombreux à emprunter les chemins de la vallée, ce type d'accueil se développe. L'association *Roya Citoyenne* recense jusqu'à 300 hébergeurs et hébergeuses, membres ou non de l'association, entre 2016 et 2019. Ces chiffres sont toutefois approximatifs en raison de la discrétion nécessaire de cet hébergement. En effet, il prend place dans un contexte de contrôles policiers intensifs qui visent d'une part à empêcher l'arrivée des personnes en exil et d'autre part à réprimer le mouvement local de solidarité.

Du nord au sud de la vallée, de Tende jusqu'à Breil-sur-Roya, l'accueil des exilés prend place dans des maisons, des gîtes, des appartements ou sur des terrains, localisés au centre des villages ou en pleine montagne. L'accueil s'est aménagé différemment selon les foyers mais une place semble toujours avoir été faite à ces invités inattendus ayant besoin d'un refuge pour la nuit. Ces initiatives spontanées vont se développer et s'organiser dans un mouvement de protestation, avec la réactivation de *Roya Citoyenne* puis la création de l'association *Défends Ta Citoyenneté*. En 2019, cette dernière évolue en devenant l'association *Emmaüs Roya* : un lieu d'accueil communautaire orienté vers la réalisation d'une activité paysanne.

Il s'agira donc dans cette partie de retracer les évolutions de ces associations locales tout en s'intéressant aux expériences et aux modes d'action des riverains pour faire de l'accueil des exilés un problème public. Le « chez-soi », site emblématique de l'espace privé et intime, devient le lieu d'une solidarisation entre riverains et exilés. Ces actes de solidarité provoquent une série de critiques et de dénonciations en justice.

Dans la vallée de la Roya, les pratiques d'accueil sont prises entre des exigences de discrétion et des impératifs de publicisation. Cette tension sera un fil rouge de ma réflexion. Dans un premier chapitre, je documente ces épreuves à partir d'un travail ethnographique retraçant les situations d'urgence et de mises à l'abri. Comment la relation d'accueil fait-elle l'objet d'une temporalisation ? Puis, à travers les activités associatives relatives à l'accès aux droits des exilés et aux procédés de médiatisation, j'étudie la manière dont les pratiques domestiques et locales font l'objet d'une politisation.

Dans un second chapitre, j'ouvre plus précisément la question du droit et de la médiatisation du problème public à partir des scènes juridiques relatives au « délit de solidarité ». Des riverains de la vallée de la Roya sont au cœur de ces affaires qui réactivent une vive interrogation sur le droit d'aider les personnes en situation irrégulière. Le dispositif méthodologique et analytique vise à décortiquer les procédures juridiques menées à l'encontre des riverains ainsi que leur stratégie de défense. Au terme de cette enquête, les dispositions législatives évoluent en faveur du monde associatif et militant. Dès lors, sous quelles conditions peut s'exercer une solidarité avec les exilés et selon quels principes de justice ?

Dans un troisième chapitre, je m'intéresse aux relations d'accueil et aux épreuves de cohabitation. À travers les conflits et les réticences qui surgissent lors de l'accueil au domicile et sur le territoire, je « sonde » les qualités hospitalières du milieu. Je vais au plus près des expériences vécues par les accueillants et les accueillis, afin de saisir la thématique de l'hospitalité comme une épreuve de rencontre, de rapprochement et de réappropriations des usages du chez-soi.

Par ailleurs, l'enquête de terrain m'a conduit à interroger les enjeux de la pérennisation de l'accueil. En effet, des exilés font le choix de rester vivre au domicile de riverains ou bien au sein du camp *DTC*, ou encore au sein de la communauté paysanne *Emmaüs Roya*. Dès lors, la temporalité de l'accueil est reconfigurée à travers l'inscription territoriale. Dans un quatrième

et dernier chapitre, j'explore donc les épreuves auxquelles les exilés et les riverains sont confrontés pour tenir l'accueil dans la durée, ainsi que les ressources des associations locales afin de renouveler leurs pratiques.

Du passage jusqu'à l'installation des exilés, l'enquête retrace le fil des pratiques d'accueil dans un milieu spécifique, à partir de ces espaces relationnels d'ouverture et de fermeture, d'exposition et de clandestinité, qui dessinent les frontières politiques de l'accueil de l'autre.

Chapitre 8 – Accueillir chez-soi : entre discrétion et publicisation

1. Le domicile comme lieu d'accueil

1.1 Des exilés devant sa porte : inquiétudes et impératif d'accueillir

La présence des exilés sur le territoire de la vallée de la Roya inquiète des riverains, qui assistent avec étonnement à ces déplacements migratoires. Le quotidien est bouleversé par la présence de ces personnes en situation de grande vulnérabilité. Des riverains cherchent à comprendre et à trouver des solutions.

Bertrand, conseiller municipal à Breil-sur-Roya, raconte :

« On a été bien concernés à l'automne 2016 quand on a vu arriver le jour, mais aussi la nuit des érythréens. Parce que les érythréens tu les reconnais de suite. Ils passaient sur la route. Et à ce moment-là... Bon, y a un truc qui se passe. Et ... T'essaies de savoir pourquoi, voilà. Savoir ce qui est en train de se passer. »

Jean-Michel, prêtre et habitant de la Roya, pointe un malaise tandis qu'il observe les conditions de vie des exilés à la frontière :

« Moi j'étais depuis 2015, je peux dire angoissé par tous les migrants que j'avais vus là-bas, sur les rochers rouges à Balzi Rossi, à Menton. Et qu'on ne pouvait pas s'arrêter pour leur donner une poignée de main, témoigner de quelque chose avec eux. On nous faisait circuler quand on passait là. J'avais ce regard, qu'est-ce que je peux faire pour eux et comment ? Et par où et par qui ? »

Bertrand et Jean-Michel rendent compte d'un « concernement » pour *ce qui se passe* et envers *ceux qui passent*. À l'origine de l'intervention des riverains en faveur des exilés, un malaise moral se dessine, lié aux constats d'une présence inhabituelle des exilés sur le territoire et d'une aide empêchée par les forces de l'ordre.

Les riverains font part d'un trouble lié à la présence migratoire sur le territoire et au mode de traitement des pouvoirs publics. Il s'agit une expérience inhabituelle en train de se produire, quelque chose de l'ordre du désagréable qui n'est pas facilement interprétable. Le *trouble* perturbe l'ordre cognitif et normatif, donnant l'impression que quelque chose *ne tourne pas*

rond (Messinger et Emerson, 2012). Il s'agit là d'un concept opérateur permettant de saisir les prémices d'un problème à partir du vécu et des affects des acteurs, afin d'interpréter les malaises d'ordre moral. L'analyse de ces expériences subjectives signale *ce à quoi tiennent* les personnes à partir de ce qui « inquiète ». L'expérience du trouble invite à suivre les collectifs qui se constituent et les dispositifs qui se créent pour prendre en charge ces tourments qui agitent les acteurs. « *Là où l'habitude peut créer une endurance permettant de supporter et d'ignorer le désagréable, il s'agit d'une capacité symétrique à se laisser affecter par le désagréable en tant qu'il appelle à intervenir* » (Bidet et al., 2015).

Un riverain raconte comment la rencontre spontanée avec un jeune exilé, le conduit lui et ses amies, à lui faire passer la frontière et à l'accueillir dans la vallée de la Roya :

« Et donc y avait L. et M., y avait moi et on rencontre ce petit gamin qui venait d'arriver. Il avait fait deux tentatives de passage. Il nous raconte ça. Il s'est fait remettre dans le train et ... M. elle craque, en disant regarde ce petit : comme il est beau. 15 ans. Et comme lui il parlait bien français et assez communicatif, on s'est dit qu'est-ce qu'on fait ? Et on s'est dit : ben et si on le montait dans la Roya ? »

Dans cet extrait d'entretien, l'interlocuteur imprègne la situation décrite d'affects et d'émotions, comme manière d'expliquer le sens moral de leur geste d'aide illégal adressé à ce mineur. Selon Patricia Paperman (1997), les émotions expriment une évaluation de la situation et un jugement sur l'action qu'il convient de faire. La réflexivité se loge dans une sensibilité morale qui témoigne d'une manière de porter attention aux êtres. L'émotion n'est pas seulement une condition nécessaire de l'engagement mais « *elle vient en renfort d'une obligation* » (Paperman, 1997, p.218).

La préoccupation de ces riverains à propos de la situation de l'adolescent, les conduit à endosser une responsabilité envers ce dernier, au risque de s'exposer à des poursuites judiciaires. Selon le riverain, l'adolescent est qualifié comme « communicatif ». Cela devient un appui pour intervenir en sa faveur. Dans cette situation, il montre que la personne aidée n'est pas passive. Au contraire, elle enclenche la relation d'aide en interpellant les riverains à propos de sa situation.

L'occupation par des exilés des *Balzi Rossi* à Vintimille au cours de l'été 2015, est un bon exemple de leur capacité à interpellier. Clara, artiste politiquement engagée, décrit le choc produit par cette manifestation alors qu'elle rentre chez-elle :

*« -[Hélène] Et du coup quand ils étaient sur le rocher....
-[Clara] Ouais, c'était mon premier choc. Sinon ça n'aurait pas été une cause qui m'impliquait moi, en tant que citoyenne. En tant qu'artiste c'est différent. Parce que t'es...*

moi, je suis au fait de l'actualité tout le temps, je travaille là-dessus. Si t'es au fait de l'actualité et que tu t'investis dans tout le domaine ça veut dire que t'en assumes une part. Genre, l'apparition du SDF français par exemple, ouais bien sûr. Tu vois c'est des choses, tout ça, moi j'ai toujours été militante, mais militante dans la culture. De dire aux enfants : bah putain les gars, laissez quelqu'un dormir là ... c'est pas... Mais j'ai jamais été dans aucune association humanitaire ou autre. Et du coup, là je rentre de festival, je vois les mecs sur le rocher, des meufs qui dorment sur un rocher, là ça a été la fin de l'humanité. Parce que j'ai déjà du mal à dormir sur un tapis de sol dans une tente alors putain sur un rocher, non mais tu te rends compte ? Le mec il est sur un rocher ! C'est pas normal tu peux pas dormir sur un rocher. Et puis tu te laves à l'eau de mer, et puis... [Elle rit de manière désabusée]. »

Par l'occupation inhabituelle de l'espace public, les exilés rendent visible aux passants que quelque chose d'anormal et d'inacceptable est en train de se produire. Clara fait état d'un sentiment d'indignation. Elle convoque une forte dimension normative : « *c'est pas normal, tu peux pas dormir sur un rocher* », ainsi que morale « *ça a été la fin de l'humanité* ». Elle met en avant une confusion relative aux conditions de vie des exilés. Le répertoire normatif et moral est le site d'une investigation sur « ce qui est juste » et « ce qu'il convient de faire ». Par ailleurs, Clara fait appel à un principe de « commune humanité » en procédant à une comparaison avec elle-même en vue de dénoncer le traitement indigne des exilés : « *j'ai déjà du mal à dormir sur un tapis de sol dans une tente alors putain sur un rocher, non mais tu te rends compte ?* ». Ici, le fondement de l'indignation n'est pas théorique. Il est le résultat d'une expérience perceptive et sensible relative à la situation de vulnérabilité des exilés. L'indignation n'est pas donnée en soi, elle naît d'un rapport de l'individu avec son environnement. Clara précise :

*« -[Hélène] Du coup c'est d'avoir été confrontée directement que ça t'as fait un choc...
-[Clara] Et oui ben déjà ça, et puis c'est sur mon chemin pour rentrer chez-moi. Et puis c'est chez moi, Vintimille c'est chez-moi. Enfin, la frontière c'est un concept. Moi mes grands-parents ils sont de Libre [un hameau de la vallée de la Roya], du côté de ma mère et ils sont nés italiens. Je te dis ici italiens/français, c'est un peu bizarre. On a pas bien fait la différence. D'ailleurs, les érythréens ils ont aussi compris qu'on était un peu italiens ! (rires). J'ai dû faire des coqs au vin ! »*

Clara revendique ses origines familiales locales pour justifier son concernement pour la cause des exilés franchissant la frontière. Elle fait appel aux attaches territoriales et invoque une dimension du proche : « *Vintimille, c'est chez-moi* ». Ce régime d'engagement considère « ce qui entoure » et prend au sérieux les liens entretenus avec l'environnement. Le « proche » renvoie à un élargissement du « chez-soi » au-delà des limites du domicile. L'expression « *Vintimille, c'est chez-moi* » revendique une forme d'extension qui rend possible une

attention sensible. Selon cette riveraine, « le chez-soi » se négocie au-delà du tracé géopolitique des frontières.

Je formule l'hypothèse que le rapport au territoire local est un ressort de l'engagement des riverains et de l'accueil des exilés dans la vallée de la Roya. André, membre du Conseil d'Administration de *Roya Citoyenne* explique clairement :

« Personnellement, s'il n'y avait pas eu de migrants qui seraient venus à Vintimille, dans la Roya, taper à nos portes, tout ça... Je suis très politisé donc je comprends ce qui va, ce qui va pas, le discours de Mélenchon, le discours de l'un, de l'autre, la politique de la France-Afrique, je connais tout ça. Je m'y intéresse mais sur le plan politique je vais militer dans un parti politique pour parler de ça. S'ils n'étaient pas venus là, moi je n'aurais jamais accueilli de migrants. Franchement. Et donc je répondais simplement au fait qu'il t'arrive quelque chose chez-toi, on te supprime un train, comme on te supprime l'école, il t'arrive des migrants, ben tu te trouves des copains, tu fais une association, tu fais ce que tu veux et tu t'occupes de ça. »

Un réseau de riverains est activement impliqué sur les questions écologiques, sociales et politiques de la vallée. Dans la continuité de ces préoccupations, le passage des exilés les interpelle en tant qu'habitants. Face à l'arrivée des exilés « chez-eux », frappant à leur porte, les riverains se sentent directement impliqués dans cette situation jugée problématique. Ce rapport au territoire ouvre la possibilité d'une intervention de la part des riverains et des associations locales.

Certaines personnes ont parfois fait le choix d'appeler les pompiers afin de venir au secours des exilés croisés sur le bord de la route, supposant ainsi que la responsabilité de leur assistance revenait aux institutions publiques. Mais systématiquement, ce sont les gendarmes qui se sont déplacés. Ils ont conduit les exilés au poste de la Police Aux Frontières de Menton afin de les y détenir jusqu'à leur renvoi en Italie. Bertrand raconte :

« Moi, la première fois où vraiment c'était chaud, c'était quand on était allé au cinéma. On rentre en pleine nuit, on remonte la Roya puis d'un coup, on commence à voir un petit groupe. Des gens qui marchaient sur le bord, mais aussi beaucoup au milieu de la route. On voyait des petits groupes qui se succédaient, des femmes, des enfants, une cinquantaine de personne, par petits groupes de 4 ou 5, autour du kilomètre 7 ou 8, depuis Vintimille jusqu'à ici, quoi. À un moment donné, y avait 5 ou 6 gosses qui étaient assis, c'était le 20^{ème} km, donc ils devaient en avoir plein les jambes, ils se reposaient quoi. Et on arrive ici, on s'arrête là. Y a une automobiliste italienne qui s'arrête et qui dit : oui c'est dangereux, on pourrait faire quelque chose, avertir les pouvoirs publics ... Et sur ce, on s'arrête, avec les amis, parce qu'on était plusieurs et bon allez, on va appeler les pompiers. Et d'un coup, hop, ça bascule gendarmerie de Breil « déclinez votre identité ». Avant même d'avoir fait le choix... On avait

choisi les pompiers et on se retrouve chez les gendarmes. (...) On explique un peu le truc, les gens sont en danger, parce que sur la route, de nuit, comme ça... Des fois, ils marchent au milieu, ils peuvent se faire écraser, quoi. Donc le truc c'est complètement... Y a pas de parti pris, y a des gens qui risquent leur vie, voilà. Ne vous inquiétez pas, on s'occupe de ça. Et là, beh ouais, c'est très simple, ils les ont ramassés, ils les ont foutus en Italie. Femmes enceintes, tout hein. Et ... voilà. Après quand on commence à voir les choses de près... En fait moi, ce qui m'a fait complètement prendre conscience, c'est le regard. Tu discutes avec le gars, t'as des yeux en face. C'est pas un truc à la TV où c'est informel, inhumain, là t'as des gens qui te racontent des trucs quoi. Et là tu tombes dans l'engrenage. C'est fini, tu peux plus en sortir. »

La présence d'exilés en danger sur le bord de la route étroite et montagneuse, appelle à une intervention des automobilistes. Le choix d'appeler les pompiers révèle l'activation d'un principe d'assistance. Ici, les personnes délèguent l'intervention et cherchent un relais institutionnel permettant de se reposer sur un tiers (Bidet et al., 2015). Mais ce sont les gendarmes qui se positionnent et selon le discours de Bertrand, ceci fait basculer l'intervention. Elle se déplace d'une logique d'assistance vers une intention répressive. Ce mode de traitement par les pouvoirs publics est inacceptable pour certains riverains, qui jugent que la réponse devrait être « le secours » à des personnes en situation de danger et de vulnérabilité.

Sans l'intervention des pouvoirs publics, les riverains et les exilés se retrouvent dans un « face à face » respectif. La rencontre s'opère directement et sans intermédiaire. Bertrand le souligne : « t'as des yeux en face », « c'est pas un truc à la TV », « t'as des gens qui te racontent des trucs quoi ». Dès lors, ce « face à face » embarque et engage les personnes. Il devient impossible de rester passif et de mettre à distance la situation des exilés : « tu tombes dans l'engrenage. C'est fini, tu ne peux plus en sortir ».

Cette manière d'envisager la relation à la présence d'autrui, fait surgir un impératif moral d'aide et de secours. En effet, les riverains font état d'un sentiment d'obligation en raison de la vulnérabilité manifeste des exilés. Ils expliquent qu'ils n'ont pas eu d'autre choix que de les accueillir. Jacqueline, habitante du village de Saorge, raconte :

« Bon bah en revenant [chez-moi] il y en avait deux... J'en avais vu deux en descendant qui allaient vers Saorge et je me disais, je te jure, pourvu qu'ils aient dépassé Saorge ! (rires) Bah oui, parce que tu sais quand tu en as marre ! Un autre en descendant à Breil, qui est parti, et quand je suis revenu là, tu vois vers la rivière, vers le bain du Sémite ? Il y avait deux noirs qui me font signe et qui me disent : vous parlez anglais ? -Oui. -On n'a pas mangé depuis 2 jours. Alors qu'est-ce que tu veux dire ? Et puis ils sont montés. »

Jacqueline ajoute dans la suite de l'entretien :

« La semaine de Noël au 1^{er} janvier, il y en a 50 qui sont arrivés. On a hébergé, mais il y a des gens qui à l'époque hébergeaient mais qui n'hébergeraient plus. C'est vraiment parce qu'il le fallait. »

Jacqueline rend compte d'une injonction à aider et à héberger les exilés. Ceci implique dès lors un effort : *« J'en ai hébergés 25 à force.... »*. Néanmoins, il s'agit d'une obligation consentie dans la mesure où aucune convention légale n'oblige à accueillir ces exilés « chez-soi ». C'est un devoir moral qui pressurise la personne, car un refus porte le risque d'une mise en danger des exilés. Les personnes en exil n'ont en effet pas d'autres moyens à leur disposition pour se loger. Les riverains le découvrent lorsque ces derniers viennent frapper à leurs portes.

La solidarité s'exprime de manière empirique lors d'une confrontation directe aux besoins des exilés. Dans un contexte où l'intervention publique dénie toute responsabilité face à la détresse des personnes, on assiste au retour en force d'une solidarité de type primaire qui se fonde sur un cercle étroit de personnes. Des riverains endossent la responsabilité de la prise en charge des exilés traversant la vallée de la Roya en raison du caractère « proche » de la problématique. On observe une responsabilité d'ordre morale mais surtout d'ordre politique, car elle répond aux défaillances des pouvoirs publics. Selon Anne Gotman, l'impératif d'hospitalité n'est pas social *« mais bel et bien de solidarité : en quoi suis-je concerné par la vulnérabilité d'autrui, en quoi suis-je partie prenante de sa situation ? »* (Gotman, 2001, p.484). Le devoir d'hospitalité repose sur une reconnaissance de la vulnérabilité d'autrui, dont les droits sont injustement bafoués. Ainsi, les pratiques d'hospitalité à l'œuvre font coïncider des principes moraux d'assistance avec des principes de justice.

Par ailleurs, les pratiques d'accueil des riverains de la vallée de la Roya reposent *a priori* sur un principe d'inconditionnalité. Les riverains refusent de faire une sélection entre les exilés. Marie-Hélène, puis Clara, expliquent :

« -[Hélène] Est-ce que tu hébergerais encore ?

-[Marie-Hélène] Moi j'hébergerai mais je connais beaucoup de gens qui ne le referont plus. Moi j'hébergerai de nouveau mais... (elle souffle).

-[Hélène] Un peu par obligation tu veux dire ?

-[Marie-Hélène] Oui. Oui. Mais tu sais à la fin, le soir avec certains de mes amis, on prenait plus nos voitures pour descendre de peur d'en rencontrer. Quand j'avais 30 personnes ici, je descendais plus.

-[Hélène] Ah ouais ?

-[Marie-Hélène] Ah bah ouais. Parce que tu peux pas faire le tri. Tu peux pas dire : toi tu restes dehors parce que j'ai trop de monde. C'est pas possible. »

« -[Clara] C'est-à-dire qu'à chaque fois qu'ils partaient, on se disait c'est le dernier groupe hein ..! Et puis : BIM ! À chaque groupe qui arrivait c'était des conditions tout le temps pires que les conditions précédentes. Avec le papa de Jules [son fils], on se disait : bah on peut pas faire autrement quoi. La question ne se pose pas.

-[Hélène] C'est-à-dire ? Dans quelles circonstances ...?

-[Clara] Dans toutes les circonstances, on a eu toutes les circonstances. La première c'était avec Jules. Il pleuvait comme ça et le groupe était de 3, parce que d'habitude c'est des 10/15 et quand t'as une voiture tu peux pas dire : bah j'en prends que 3, salut les autres ! C'est compliqué, enfin je veux dire...»

Le devoir d'accueillir est associé à un principe d'inconditionnalité qui s'explique, selon ces riveraines, par l'impossibilité morale de faire un tri entre les exilés. Elles invoquent un motif d'égalité qui devient un principe supérieur malgré le risque d'être « débordé » par la situation, tant du point de vue pratique que du point de vue légal.

1.2 Protéger et prendre soin : une affaire collective ?

L'accueil des exilés dans la vallée de la Roya est marqué par un fort enjeu de protection. Il s'agit de mettre à l'abri des personnes dont la protection n'est plus assurée. Face aux défaillances des pouvoirs publics et en raison d'un impératif d'assistance, le domicile des riverains se présente comme un lieu sûr pour les exilés. Il permet une mise à l'abri dans le sens plein du terme : le domicile assure la sauvegarde des personnes exposées aux dangers des éléments extérieurs (pluie, neige, tempête) et une mise en retrait afin d'éviter le regard « inquisiteur » des autorités.

L'arrivée des exilés est un moment chargé de tension. Il faut en effet agir vite et discrètement, pour transporter les personnes jusqu'au domicile, sans être repéré par les forces de l'ordre.

Carnet de terrain, 17 mars 2017, 22 heures

Campement de Breil-sur-Roya. Je viens tout juste de revenir sur le terrain après 2 mois d'absence. Ce soir-là, W. un membre de Roya Citoyenne appelle. Il nous informe qu'il y a une famille à la gare de Breil qui se cache derrière un bosquet. Ils seraient six personnes avec des jeunes enfants. Il nous demande si nous pouvons venir l'aider à les amener jusqu'à chez lui. B. et moi partons rapidement. Quinze minutes plus tard nous sommes sur place, nous retrouvons notre interlocuteur et nous cherchons la famille à l'endroit indiqué. Des personnes sont assises par terre, recroquevillées et des enfants nous fixent avec de grands yeux. Nous leur proposons de les amener au domicile de W., d'abord en français puis en anglais, et en pointant les voitures du doigt. Le père parle quelques mots d'anglais et nous répond tout de suite « OK ». Nous nous répartissons en deux groupes et nous montons rapidement dans les voitures. Je fais le trajet avec le père et deux enfants, une petite fille et un garçon qui doivent avoir respectivement 5 et 7 ans. Dans la voiture, je me présente et les invite à faire de même. L'ambiance est lourde et tendue, nous craignons les contrôles de police. J'essaie de rassurer la famille en leur souriant et en leur disant que nous les emmenons chez un ami chez qui ils pourront se reposer. Mais rapidement nous nous confrontons à la barrière de la langue. J'allume l'autoradio et j'espère que la musique va détendre l'atmosphère. Nous arrivons bientôt à destination. Nous devons garer la voiture à quelques centaines de mètres de la maison et traverser une rue du village à pied. W. nous dit qu'il ne s'inquiète pas des voisins, de toute manière il a le droit d'héberger. Nous sommes tous soulagés quand nous entrons enfin dans la maison. La compagne de W. a préparé un dîner que nous partageons tous ensemble.

Le père nous explique alors qu'ils ne sont pas membres de la même famille. La dame est la mère de deux des enfants et lui est le père des deux autres. Les enfants restent collés à leurs parents visiblement très intimidés. W. et sa compagne font visiter leur maison. Ils mettent au point les couchages dans des espaces séparés de façon à respecter les unités familiales : un groupe dans la chambre d'ami et un autre dans la salle de jeux de leurs petits-enfants. Avant de repartir, B. et moi promettons aux familles de revenir les voir dès le lendemain.

Le temps de la rencontre est marqué par la prudence et la discrétion afin de mettre à l'abri les familles le plus rapidement possible. Je me suis souvent étonnée de voir que les personnes acceptaient notre aide sans poser de questions, ni montrer de réticences. Je remarque que les autres aidants et moi, attachons une attention particulière à essayer de mettre en confiance les personnes au sujet de nos intentions bienveillantes.

Le transport en voiture est un moment clef de la rencontre. C'est un temps de prise de risque en raison des contrôles de police et un temps de mise en confiance avec les exilés. Dans ce face à face, les personnes s'embarquent dans une situation de clandestinité. Ils s'exposent ensemble aux risques d'une interpellation. Ils font également le pari de la confiance l'un envers l'autre. La relation d'aide ne peut s'instaurer que si les protagonistes admettent un

présupposé de confiance réciproque. D'un côté, les exilés doivent accepter de s'en remettre à des étrangers dont ils n'ont aucune certitude que leurs intentions soient bienveillantes, de l'autre, les riverains consentent à ouvrir leur porte à des personnes dont ils ne savent absolument rien mais dont la fragilité et la vulnérabilité de leurs conditions semblent désamorcer toutes craintes envers eux. Ainsi, la confiance, entendue comme le « crédit » qu'on accorde à quelqu'un et qui n'exige pas la connaissance véritable de la personne (Simmel, 1991) apparaît comme le point de départ de la relation d'accueil. Elle amorce l'épreuve de la relation à l'étranger, entendue comme une expérience avec l'inconnu.

Souleymane et son groupe sont arrivés directement à pied jusqu'au campement de Breil-sur-Roya. Ils ont erré dans la montagne à sa recherche, accompagnés par un exilé faisant office de guide. Souleymane décrit longuement les derniers mètres à parcourir avant d'accéder au camp :

« We took rest in the mountain and we started to go in the direction of the camp. At the top of the mountain we found a pedestrian road. We walked that way between the mountains appeared railway next to it, waterway and motorway. But we didn't get out of the mountain for fear of the police. We saw the police cars roaming place looking for immigrants. The guide told us we were close to the camp, it is located there among those mountains and valleys but it didn't appear from here and there is no clear path to it. We began to descend from the mountain towards the camp. From afar a white thing appeared among the trees like a camp. We began to approach to it. The guide told us most of migrants were caught trying to enter the camp. About us we must enter the forest and hid ourselves in it so that the police will not see us inside it. We entered the forest filled with trees and difficult to walk in. In that forest the camp disappeared from us but we guessed the place of the camp. Suddenly between the trees I heard voices of people. I went towards the sounds I found a woman among the olive trees. I tried to ask but she told me to go to the direction. I arrived to place with many tents I found my friends waiting for me. They said to me congratulations you are in the camp I asked them you are sure this place is a camp, they said yes. But I was surprised that place is a farm not camp, it's a farm. A man came said to me you are safe here police will not catch you don't worry. At that moment I was very happy to enter the camp. When I first time come to the border between Italy and France I thought it was easy to enter France. But it has become

difficult for me. I spent two months to enter France every time I failed. This time I was able to enter I was very happy. My battle with police is over¹⁰² ».

Dans cette description, le camp apparaît tel un refuge dans les montagnes. Les exilés qui arrivent à y accéder seront enfin en « sûreté ». Souleymane met en tension son arrivée : il met en jeu d'un côté, la quête d'un lieu de protection, et de l'autre, la présence des forces de l'ordre qui rôdent tout autour de lui et de son groupe. Puis l'arrivée au campement, confirmée par d'autres exilés, marque un temps de soulagement et de joie. Souleymane pointe également sa surprise lorsqu'il se rend compte qu'il s'agit d'une ferme et non d'un camp de migrants, ce qui semble faire une grande différence. Il ajoute par la suite au cours de notre correspondance :

« That evening I wandered inside the farm. The farm is located in a mountainous highland. Overlooking a street and water way it has a small path that goes inside the farm it is an olive farm it has a stunning nature it is decorated with trees especially olive trees. In addition to raising chickens it has a small field planted with vegetables and fruits. There is a small modest dwelling on the farm consisting of a bedroom and a storeroom plus the kitchen next to the motherhome although the place is a farm but it is similar to tourist places or resorts. It is considered a relatively quite place and movement is reduced except for some cars sounds or the sound of water in the valley. But what distinguishes the farm is the sounds of chicken or

¹⁰² « Nous nous sommes reposés dans la montagne et nous avons commencé à nous diriger vers le camp. Au sommet de la montagne, nous avons trouvé un sentier. Nous avons marché dans cette direction. Entre les montagnes est apparu un chemin de fer à côté de la rivière et de la route. Mais nous ne sommes pas sortis de la montagne par peur de la police. Nous avons vu des voitures de police errer à la recherche d'immigrants. Le guide nous a dit que nous étions près du camp, il est situé là parmi ces montagnes et vallées, mais nous ne pouvons pas l'apercevoir d'ici et il n'y a pas de chemin clair pour y arriver. Nous avons commencé à descendre de la montagne vers le camp. De loin une chose blanche apparue parmi les arbres comme un camp [il s'agit d'une toile de chapiteau permettant de protéger une partie du campement des intempéries]. Nous avons commencé à l'approcher. Le guide nous a dit que la plupart des migrants ont été arrêtés en train d'essayer d'entrer dans le camp. Pour nous, nous devons entrer dans la forêt et nous y cacher pour que la police ne nous voit pas à l'intérieur. Nous sommes entrés dans la forêt remplie d'arbres et c'était difficile d'y marcher. Dans cette forêt le camp a disparu mais nous devinions l'endroit du camp. Soudain entre les arbres j'ai entendu des voix de gens, je suis allé vers les sons. J'ai trouvé une femme parmi les oliviers, j'ai essayé de lui demander mais elle m'a dit d'aller dans la direction où je suis arrivé, l'endroit avec beaucoup de tentes. J'ai trouvé mes amis qui m'attendaient, ils m'ont dit félicitation : tu es dans le camp. Je leur ai demandé si ils étaient sûrs que cet endroit était un camp ? Ils ont dit oui. Mais j'ai été surpris que cet endroit soit une ferme et non un camp, c'est une ferme. Un homme est venu me dire : vous êtes en sécurité ici, la police ne vous attrapera pas, ne vous inquiétez pas. À ce moment, j'étais très heureux d'entrer dans le camp. Quand je suis arrivé pour la première fois à la frontière entre l'Italie et la France, j'ai pensé qu'il était facile d'entrer en France, mais c'est devenu difficile pour moi. J'ai passé deux mois pour entrer en France mais à chaque fois j'échouais. Cette fois, j'ai pu entrer, j'étais très heureux. Ma bataille avec la police est terminée. »

*dogs voices. It's one of the nicest place I have ever seen I am lucky to have visited it like a world of imagination*¹⁰³ ».

Souleymane souligne le caractère esthétique du lieu d'accueil par une description soignée des paysages ainsi que de la convivialité du lieu, en présentant les personnes qu'il découvre sur place comme ses « amis ». En choisissant le terme de « ferme » plutôt que « campement », il choisit de signifier l'espace domestique et l'activité agricole. Une ferme suppose en effet que l'activité première du lieu soit orientée vers l'agriculture et/ou l'élevage et qu'elle soit habitée par ses travailleurs et des animaux. Ce lieu n'a donc plus grand-chose à voir avec un campement habituel de migrants puisque l'hébergement est ici une fonction additionnelle. L'ensemble de ces qualités mentionnées par Souleymane permet de requalifier l'expérience de l'accueil comme une expérience de répit et de bien-être. C'est le lieu d'accueil lui-même qui semble permettre de s'extraire d'une réalité douloureuse, en soulignant sous forme de contrepois la mise en valeur de ce lieu par rapport aux expériences passées.

Ces espaces d'accueil, aux domiciles et au camp, apparaissent comme des lieux de mise à l'abri, dans le sens premier du terme de l'asile. « Asile » désigne un lieu inviolable où une personne poursuivie peut s'y réfugier. Avant d'être traduite en droit avec l'avènement de l'État moderne, la notion d'asile se rapporte à un abri protecteur où l'on se tient à l'écart de quelque chose de menaçant (Franguiadakis, Jaillardon et Belkis, 2004). L'accueil offert permet aux exilés de se réfugier dans des lieux protecteurs et de mises en retrait du regard inquisiteur des autorités. Ces lieux deviennent ainsi des cachettes, des endroits où les exilés peuvent se soustraire au monde extérieur qui leur est hostile et menaçant.

Les premiers jours de l'accueil sont rythmés par la prise en charge des besoins de première nécessité : dormir, manger et se soigner. Le temps de l'accueil suppose de créer un espace relationnel propice au *prendre soin*. C'est un temps de soulagement où l'accueillant répond aux besoins du groupe de personnes accueillies. L'hébergeur met à disposition de ses hôtes un ensemble de biens : vêtements, produits d'hygiène, lits, couvertures, etc. En somme, tout ce qui peut manquer aux personnes en cours d'exil. Florian, hébergeur dans le nord de la vallée,

¹⁰³ « *Ce soir-là, j'ai erré à l'intérieur de la ferme. La ferme est située dans une région montagneuse. Surplombant une route et un cours d'eau, il y a un petit chemin qui va à l'intérieur de la ferme. C'est une ferme d'oliviers, il y a une nature magnifique, décorée d'arbres, en particulier d'oliviers. En plus de l'élevage de poules, il a un petit champ dans lequel poussent des légumes et des fruits. Il y a un petit logement modeste sur la ferme composé d'une chambre et d'un débarras plus la cuisine à côté de la maison mère. Bien que l'endroit soit une ferme, elle ressemble aux lieux ou stations touristiques. C'est un endroit relativement calme et les déplacements sont réduits, à part quelques bruits de voitures ou le bruit de l'eau dans la vallée. Mais ce qui distingue la ferme, c'est le son des poules ou la voix des chiens. C'est l'un des plus beaux endroits que je n'ai jamais vu, j'ai la chance de l'avoir visité comme un monde imaginaire.* »

dispose d'un gîte touristique isolé en montagne. Il explique au sujet d'un groupe de femmes arrivées chez-lui :

« Déjà, quand elles sont arrivées ici elles hallucinaient. Enfin ce n'est pas les seules, tous ceux qui arrivent ici, ils Enfin faut bien se mettre dans la tête que, bon pour les plus rapide ça fait 3-4 mois qu'ils voyagent, pour d'autres c'est 3-4 ans. Ils sont ... bon bah voilà, dans des conditions terribles tout le voyage. Ils ne passent pas une nuit confortablement. Même dans les camps en Italie, c'est une horreur quoi. À Vintimille, ils squattent la rue, l'église qui était ouverte à l'époque, à la Croix-Rouge... Mais ils arrivent ici et ils sont au chaud, au coin du feu, avec un lit, avec une couette. Ils hallucinent ! Ils ne comprennent pas ce qui leur arrive. Y en a certains à un moment donné, je me souviens qui doutaient : y a un problème, y a un piège. Ils flippaient en fait d'être là. Surtout qu'on est reculé. Fallait les rassurer : non mais c'est bon, on va pas... on va pas vous dénoncer. »

L'accueil au sein d'un domicile marque une rupture avec les conditions de vie endurées jusque-là et ce, en assurant l'assouvissement des besoins de premières nécessités. Les premiers jours de l'accueil, les personnes exilées dorment généralement de nombreuses heures, le jour et la nuit, laissant enfin leur corps se mettre au repos. C'est aussi un temps où les exilés peuvent reprendre contact avec leurs proches qui sont restés au pays, ou également en cours de migration, car les riverains leur donnent souvent accès à des moyens de communication (internet, téléphone, etc.).

Le riverain qui offre hospitalité prodigue des actes d'assistance et de « prendre soin ». Au-delà d'une protection des corps, être accueilli au domicile de quelqu'un, permet de bénéficier de la chaleur et du confort d'un foyer. Le « prendre soin » est ici associé à un lieu chaleureux et familial. Ce type d'accueil rompt avec la froideur des camps ou des centres d'hébergement étatiques. Par ailleurs, l'accueil proposé prend en compte l'exilé comme un être de relation, et ayant des besoins affectifs, en lui offrant la possibilité de communiquer avec ses proches.

Marie-Hélène, propriétaire d'une grande maison à Breil-sur-Roya, est la seconde riveraine accueillant le plus grand nombre d'exilés chez-elle. Elle explique ce qui lui semble important au cours de l'accueil :

« -[Hélène] Et quand les gens ils arrivaient ici, à quoi t'étais attentive en premier ? Qu'est-ce que tu faisais en premier ?

-[Marie-Hélène] Je dois dire qu'en premier c'était la douche. Ça peut sembler un peu sordide, mais bon. On a évité complètement la gale ici. J'ai jamais eu d'épidémie. Il y a jamais eu de maladie. Y avait une infirmerie qui était organisée dans le studio d'en bas, des infirmières qui venaient tous les jours. Donc y avait passage à l'infirmerie pour pouvoir les

soigner, les prendre en charge tout de suite. Après on leur donnait à manger. Et après on leur donnait un endroit où ils pouvaient être tranquilles.

-[Hélène] Ok.

-[Marie-Hélène] Parce qu'en fait ce sont des gens qui ont besoin de se reconstruire et ils ont besoin de tranquillité. De se sentir à un endroit, même si c'est 1 m², mais à l'abri, tranquille. Ça c'est hyper important. »

Selon Marie-Hélène, accueillir consiste à aménager un espace qui soit propre à la personne et suffisamment confortable. Marie-Hélène continue notre entretien par une visite de sa propriété, en partie en travaux. Elle m'explique au gré des pièces traversées, l'aménagement qu'elle avait mis en place lorsqu'elle accueillait un grand nombre de personnes en exil :

[On se dirige vers une dépendance attenante à la cour, deux chiens de Marie-Hélène nous suivent].

-[Marie-Hélène] : « Tu vois, il faut imaginer ici, il y a en avait partout des gens hein. Tu vois 30, y en a partout. Donc là, c'est complètement en chantier. [Elle ouvre la porte de la dépendance] Mais tu vois, là y a un studio. Une grande pièce et là, j'avais mis... là c'est pour les familles. Donc la famille J. elle vivait là. Tu vois. Le père, la mère, l'oncle et les 4 enfants. Tu vois. C'est pas mal hein.

-[Hélène] Oui, c'est pas mal.

-[Marie-Hélène] Il faut que tu l'imagines meublé avec des lits tout ça. Donc ils vivaient là, avec la salle de bain ici [elle nous guide vers une salle de bain accolée à la chambre]. [...] Tu vois c'est la salle de bain et les toilettes.

-[Hélène] Hm. Parce que toi, normalement t'habites toute seule ici ?

-[Marie-Hélène] Oui ! Pour mon plus grand bonheur ! (rires) J'avoue. [...] Allez, venez les chiens ! [elle siffle]. Dehors ! Allez.

-[Marie-Hélène] Donc là, t'as une unité familiale, si on peut dire. Tu vois et cette famille, ils étaient hyper amochés psychologiquement. Les enfants quand ils se sont retrouvés là tous ensemble, en une semaine ils étaient aux anges.

-[Hélène] Oui et puis de pouvoir retrouver une intimité familiale ?

-[Marie-Hélène] Voilà ! Voilà !

- [Hélène] Parce que dans les campements...

-[Marie-Hélène] C'est horrible. Bien sûr. [Nous sortons de la dépendance et nous nous retrouvons à nouveau dans la cour]. En bas, [dit-elle en pointant du doigt un côté de la bâtisse] y a Charles [une personne exilée], il a un studio. C'était l'infirmier avant. »

L'accueil délivré par les riverains remplit une fonction d'hospitalité dans le sens où il consiste à offrir un « chez-soi » temporaire à un individu ou à un groupe qui en est privé (Gotman, 2001). Ainsi, le domicile des riverains se transforme en un lieu mis à disposition *pour* autrui, en convoquant des qualités de repos, de soins et de protection de l'intimité. Pour Marie-Hélène et d'autres riverains, il est important de préserver les unités familiales et les relations affectives entre les personnes membres d'un même groupe par la mise à disposition d'un

espace de vie propre. Il s'agit d'offrir un espace pour autrui, le temps qu'il soit capable de reprendre sa route. Ceci exige de disposer des moyens matériels suffisant afin de rendre possible cette cohabitation. Le caractère hospitalier du lieu ne se mesure pas tant au confort prodigué, mais plutôt à l'espace disponible. En effet, certaines habitations dans la vallée de la Roya, et y compris au sein du camp de Breil-sur-Roya, offrent des conditions de vie relativement rudes en raison d'un confort limité : toilettes sèches, habitats légers, chauffage au poêle à bois, etc. Mais ces lieux d'habitation sont relativement spacieux en raison de leur ouverture sur l'extérieur.

Les qualités d'accueil se mesurent autrement. Hakim, un exilé hébergé pendant plusieurs jours au camp, explique :

« The camp was beautiful... tents in the middle of the trees as if you were on a journey I was happy there ... People are full of activities and compassion, they are simple to treat with their eyes full of love as if they know us beforeyou feel like you are in your home¹⁰⁴ ».

Ici, le lieu d'hébergement est doté de qualités esthétiques qui produisent un effet d'apaisement et de quiétude. Hakim ajoute par ailleurs, un sentiment de proximité avec les personnes accueillantes *« comme s'ils nous connaissaient d'avant »* qui lui permet de *« se sentir comme chez-lui »*. Il invoque ainsi le milieu et les relations sous l'angle d'un régime de familiarité, comme manière de se sentir *« bien accueilli »*.

L'accueil doit permettre de pallier les difficultés liées au manque d'« habiter » un lieu. En effet, le fait même d'habiter quelque part amène une sécurité ontologique. Cela *« donne l'assurance d'un soin et d'un recueil, il est ce sur quoi l'on s'appuie et grâce auquel on reprend pieds, il dispose à s'abandonner tout en rendant possible un mouvement de partance vers le monde »* (Breviglieri, 2006, p.10). Dans ce contexte, le domicile du riverain permet en plus de se soustraire aux regards des autorités. Ainsi, les personnes marquent un temps de répit dans leur périple clandestin. Toutefois, être hébergé chez quelqu'un n'est pas tout à fait « habiter » un lieu, au sens attribué par le sociologue. En effet, il s'agit d'un « habiter » temporaire, variant de quelques jours à plusieurs mois, selon les opportunités des exilés à continuer leur route. L'accueil reçu n'autorise pas à posséder les lieux et n'offre pas le gage de s'y maintenir dans le futur (Breviglieri, 2008). Ce type d'accueil permet certes de

¹⁰⁴ *« Le camp était magnifique ... Des tentes au milieu des arbres comme si vous étiez en voyage, j'y étais heureux ... Les gens sont pleins d'activités et de compassion, simples à aborder avec leurs yeux pleins d'amour comme s'ils nous connaissaient d'avant ... vous vous sentez comme chez vous. »*

transformer le domicile en un lieu rendu disponible pour autrui mais il ne devient pas le lieu d'autrui.

Par ailleurs, l'accueil des exilés peut faire l'objet d'une organisation collective au sein d'un réseau de riverains. Dès 2016, cinq infirmières habitantes de la vallée de la Roya constituent une équipe afin d'assurer des soins aux exilés dans les lieux où ils sont hébergés. Avec une pharmacie dans leur sac à dos, elles se déplacent directement au domicile et prodiguent bénévolement des soins aux exilés. Pendant plusieurs mois, les infirmières se rendent quotidiennement chez Cédric et Marie-Hélène, les principaux hébergeurs. Sur place, elles examinent les exilés nouvellement arrivés. Marie-Hélène met à disposition un studio dans lequel les infirmières assurent les consultations et peuvent stocker une pharmacie. Chez Cédric, c'est son propre salon qui fait office d'espace de consultation.

Ces consultations offrent un temps de soins personnalisé, à l'écart du reste du groupe. Les exilés présentent un état de santé fragile en raison de conditions de vie précaires et des difficultés de la traversée : blessures, infections, entorses, douleurs musculaires, plaies ouvertes, pathologies cutanées, gale, abcès, etc. Surtout, elles manifestent une grande souffrance psychique. L'équipe d'infirmières tient un carnet dans lequel elles consignent les diagnostics et les traitements administrés, afin que l'infirmière prenant la relève ait toutes les informations à sa disposition. Lorsque l'état de santé des exilés s'avère grave et dépasse leur champ de compétences, elles font appel à des médecins de la vallée ou de Menton. L'équipe d'infirmières prend rarement le risque de transporter les exilés jusque dans des hôpitaux ou des cabinets médicaux. En effet, les personnes courent le risque d'être dénoncées et d'être interpellées. L'acte médical est lui aussi relégué au domicile en raison de la clandestinité du séjour des personnes exilées. Ceci à un prix. La prise en charge est nécessairement limitée car les infirmières ne disposent pas des moyens techniques suffisants.

L'accès aux soins est également restreint en raison de l'impossibilité des infirmières de communiquer ouvertement sur leurs actions. Brigitte, infirmière, explique :

« Alors au départ il y avait deux lieux importants puisqu'il y avait chez Marie-Hélène et Cédric, d'accord ? On intervenait-là. Et avec le bouche-à-oreille, ça s'est su par des particuliers. Moi je me rappelle être allée derrière chez des amis qui avaient recueilli, et en face, la voisine, pareille. Donc voilà, si tu veux, ça se faisait un petit peu comme ça. Ça aussi c'est compliqué à mettre en place. Il y a des endroits où on n'est jamais allées. Il y a jamais eu de demande non plus. Et puis, les gens étaient plus autonomes, ils se débrouillaient autrement. »

L'intervention médicale doit se mettre en place avec discrétion. Brigitte évoque un « bouche à oreille » qui permet aux informations de circuler au sein d'un réseau proche et personnel. Ainsi, en situation de clandestinité, les actes de soin se déploient d'abord selon un régime d'action de proximité.

Accueillir est un acte qui vise à « prendre soin » de personnes fragilisées dont les droits sont bafoués. Dans une perspective de *care*, ces pratiques permettent de réaccorder des personnes vulnérables au monde, de fabriquer des prises et des attachements, afin de se relier et se réinscrire dans le temps (Ravon, 2014). Ainsi, « accueillir chez-soi » fabrique une forme d'ancrage par la mobilisation de ressources issues de la sphère domestique. Elle appelle au répit et à la préservation de soi.

Il serait trompeur de cantonner ces gestes d'accueil dans un face à face limité par des interactions entre l'accueillant et l'accueilli. D'une part, parce que les exilés sont généralement hébergés en groupe et dans des domiciles souvent occupés par plusieurs personnes (couple, famille, colocation). Et d'autre part, parce que l'accueil des exilés s'inscrit au sein de réseaux de solidarité de riverains et riveraines, qui s'organisent ensemble pour accueillir, soigner et transporter les exilés. Il existe un réseau officiel qui s'orchestre autour des activités de l'association *Roya Citoyenne* mais aussi des réseaux plus informels qui se tissent entre voisins, amis et membres de la famille. Clara raconte au cours de notre entretien que ses voisins apportent régulièrement le déjeuner à ses hôtes afin de la soulager. Ou encore, Brigitte relate avoir fait appel à sa voisine afin de passer voir les personnes qu'elle héberge pendant ses horaires de travail. Ou encore, j'ai vu à de nombreuses reprises les parents de Cédric s'occuper de faire les courses au bénéfice des personnes vivant sur son terrain.

Il s'agit-là de formes de solidarité spontanées qui s'expriment au sein d'un espace relationnel de proximité. Les frontières entre deux types de réseaux, associatif et informel, sont poreuses, car au sein même de l'association *Roya Citoyenne* les personnes sont liées par des relations sociales de proximité. L'association délivre surtout un cadre légal aux actions des personnes et structurent de manière plus officielles les liens de solidarité existant sur le territoire. On observe plutôt des pratiques de solidarité qui s'étendent et s'organisent « de proche en proche ».

Jacqueline en livre un exemple à partir d'une situation difficile où une personne hébergée se retrouve en grande souffrance psychique, après avoir appris le décès de son frère :

« -[Jacqueline] De 7 heures à minuit c'était des hurlements. Elle voulait se taper la tête contre les murs, il a fallu que j'appelle la voisine. Elle en avait deux [exilés] au départ et puis elle pouvait plus les garder parce qu'elle loue chez-elle. Donc j'ai récupéré les 4, mais là je suis allée appeler au secours. Il y a une autre voisine qui est sympa, elle m'a dit : je me demandais ce qu'il se passait ! (Rires gênés).

-[Hélène] : Oui, comment ça se passe les relations avec tes voisins quand tu héberges ?

-[Jacqueline] On était 3 à un moment à héberger dans le coin. Après notre voisine qui a demandé pour les hurlements, elle est venue plusieurs fois pour donner à manger, pour donner des trucs, bon tu vois elle a plus de 80 ans ».

Jacqueline montre un réseau d'entraide de voisinage, territorialement situé. C'est principalement une organisation par village qui prédomine, notamment pour la répartition des personnes à héberger. Ainsi, les réseaux d'aide se sont multipliés dans la vallée de la Roya et se sont avérés particulièrement actifs. L'accueil s'est déployé de manière spontanée, mais jamais de manière purement individuelle. On observe plutôt la formation de collectifs d'accueillants, à travers lesquels s'expriment des liens de solidarités domestiques, territoriales et associatifs.

À l'été 2017, l'accueil des exilés tend à se centraliser chez Cédric Herrou. Les exilés arrivent en grand nombre directement chez-lui, car des informations sur le camp circulent au sein des communautés d'exilés. Les riverains du sud de la vallée eux-aussi, amènent de plus en plus souvent les exilés trouvés sur le bord des routes directement chez Cédric Herrou. Ce dernier aménage son terrain : caravanes, cabanes, cuisine et sanitaires collectifs. À cette période, une cinquantaine voire une centaine d'exilés arrivent chaque semaine.

Dans ce camp improvisé, l'accueil des exilés s'organise avec ses particularités. Il est pris en charge par un groupe hétéroclite composé du propriétaire des lieux, de bénévoles et des exilés eux-mêmes. Les bénévoles et les exilés volontaires assurent l'accueil des nouveaux arrivants en suppléant le propriétaire du lieu. Aussi, ils proposent de nouvelles activités, telles que des cours de français ou des ateliers collectifs (de photos, d'écriture, etc.). Les pratiques d'accueil englobent de nouvelles dimensions, elles vont au-delà de la simple satisfaction des besoins de première nécessité.

En devenant un « camp » l'accueil des exilés fait l'objet d'une prise en charge collective. L'espace domestique de Cédric Herrou est reconfiguré et s'ouvre à la présence de nouveaux membres non familiaux. Un groupe de sept exilés décident de rester sur le camp et de prendre part à l'accueil des nouveaux arrivants pendant plusieurs mois. Abdoulaye explique ses motivations :

« En fait, quand je suis arrivé, bon, j'étais malade avec tout le chemin. J'ai pas tout de suite pris exactement conscience de ça, parce que oui, je voyais des tentes... Bon quand je suis arrivé chez Cédric déjà, j'ai cru que c'était un camp... Voilà, qui est financé par le gouvernement, ou je sais pas quoi. Voilà, j'ai vu les tentes et j'ai vu tout le monde qui arrive, j'ai pensé qu'une personne seule n'arrive pas à faire ça. Donc du coup, j'ai pas eu le temps d'avoir une réflexion sur ça. Bon et quelque temps après j'ai vu que, je sais pas, que cette personne elle est toute seule, c'est chez elle, c'est son jardin qui s'est transformé en ... Et qu'il a envie d'aider son prochain. Ça, ça m'a donné l'envie de rester chez Cédric. Sinon, j'aurais pu aller comme tout le monde, faire deux trois jours et quitter. Donc voilà, j'ai dit : mais comment ça se fait que cette personne aurait envie d'aider et nous on peut pas faire quelque chose, ou bien on part ? J'ai eu envie de rester quoi. J'ai pu faire ce que j'ai pu. »

Le fait que l'action de Cédric soit détachée de toute organisation étatique est déterminant pour Abdoulaye dans son choix de s'impliquer. Il insiste sur le caractère privatif et domestique en signifiant que l'accueil prend place dans « son jardin » et de « sa propre initiative ». Ainsi, l'aide est incarnée par les motivations humanistes du propriétaire, ce qui rassure les exilés qui peuvent craindre les institutions publiques. Ce type d'accueil appelle à une contribution de la part des exilés, selon une logique de réciprocité. Ici, les exilés contribuent en perpétuant l'accueil qui leur est offert. Sur ce camp non étatique, chacun est invité à participer et cela peut devenir une condition à l'installation dans les lieux. Je reviendrai sur cet aspect dans les chapitres dix et onze de cette partie.

Le « prendre soin » est ici porté par un groupe de pairs, c'est-à-dire par des personnes concernées par les épreuves de l'exil. Ceci a pour effet de mettre en confiance les nouveaux arrivants et de renouveler une solidarité qui se fabrique tout au long du voyage. Abdoulaye, en raison de ses compétences linguistiques prend une place centrale de traducteur. Il facilite la communication entre les francophones et les arabophones et propose une forme de médiation. Ainsi, l'implication des exilés dans l'accueil ouvre à une symétrisation de l'action et des relations entre accueillants et accueillis. Elle permet que les personnes accueillies puissent potentiellement devenir accueillantes. En perpétuant l'accueil des nouveaux arrivants, les exilés contribuent à rendre les lieux plus hospitaliers.

1.3 Accueillir en clandestinité : protection et discrétion

À l'unanimité, les accueillants de la vallée de la Roya font part d'une difficulté majeure en raison de la clandestinité du séjour des exilés. La très forte présence des forces de l'ordre entre 2016 à 2018 a extrêmement limité les possibilités de déplacement des exilés sur le territoire. Les hébergeurs préconisent aux personnes exilées de ne pas sortir du domicile.

Souleymane explique cette difficulté lors de son arrivée au camp :

« When I entered that farm I was tired and exhausted because of walking in villages and mountains. A lady brought to me water and food and asked me if I was patient she would bring to me a doctor. I told her I am not sick but I was tired and tired. She said I'm sorry for you your journey is tiring and exhausting but you are the lucky ones who were able to get here. But don't worry you are safe here she told me to eat and after eat I should take a rest. I went to one of the tents and I slept and I woke up at the evening. In the evening I tried to go out and walked around the farm and discovered that place. A lady met me and she said to me don't go far from around this field so that the police will catch you. I asked her we are not allowed us to go out. She told me you are not in a reservation but around this farm the police is everywhere and you can see them from here she pointed to the concentration of the police around the farm and she told me if I come out of the farm border it would catch me but inside the farm you are safe. I asked her where is this place located she told me it is located between the Italian and French borders. Its name is Breil sur Roya the city is not far from here. She said in the kitchen there is a map showing this location finally she said to me you could walk inside the farm when you want and at any time¹⁰⁵ ».

Cette mise en récit exprime une tension à l'œuvre dans les pratiques d'accueil. D'une part, Souleymane décrit une logique de protection de la part d'une bénévole: *« she brought me water and food »*, *« you are safe here »*, *« she told me to eat and after eat I should take a rest »*. D'autre part, il met en avant un cadre de limitation *« she said to me don't go far from around this field, I asked her we are not allowed us to go out »*. Cette restriction semble le surprendre mais lorsque la bénévole lui montre les postes de police tout autour du campement,

¹⁰⁵ *« Quand je suis entré dans cette ferme, j'étais fatigué et épuisé à cause de la marche dans les villages et les montagnes. Une dame m'a apportée de l'eau et de la nourriture et m'a demandé si j'étais malade, elle pouvait appeler un médecin. Je lui ai dit, je ne suis pas malade mais j'étais fatigué et fatigué. Elle a dit je suis désolée pour vous, votre trajet était fatiguant et épuisant mais vous faites partie des chanceux qui ont pu arriver ici. Mais ne vous inquiétez pas, vous êtes en sécurité ici. Elle m'a dit de manger et après avoir mangé, je devrais me reposer. Je suis allé dans l'une des tentes et j'ai dormi et je me suis réveillé le soir. Dans la soirée, j'ai essayé de sortir et de me promener dans la ferme et d'explorer cet endroit. Une dame m'a trouvé et m'a dit de ne pas partir loin du terrain sinon la police va vous attraper. Je lui ai demandé si nous n'étions pas autorisés à sortir. Elle m'a dit que vous n'êtes pas restreints mais autour de cette ferme la police est partout et vous pouvez les voir d'ici. Elle a pointé vers le point de contrôle de police autour de la ferme et elle m'a dit que si je sortais des limites de la ferme, on pourrait m'attraper mais à l'intérieur de la ferme tu es au « café ». Je lui ai demandé où se trouvait cet endroit, elle m'a répondu qu'il se situait entre la frontière italienne et française. Son nom est Breil sur Roya, la ville n'est pas loin d'ici. Elle a dit que dans la cuisine il y avait une carte montrant la localisation. Enfin elle m'a dit vous pouvez marcher à l'intérieur de la ferme quand tu veux et à tout moment. »*

il en constate la raison. Ici, le « prendre soin » de la personne est confronté à un nécessaire confinement, posé comme une condition à la continuité de son accueil.

En raison de ce contexte de surveillance, Jacqueline et Brigitte relatent également des situations délicates auxquelles elles se confrontent vis-à-vis des personnes accueillies :

-[Jacqueline] « Moi quand je pars, je te dis, je ferme. Mais je leur dis : ce n'est pas parce que je n'ai pas confiance mais s'il y a quelqu'un qui rentre ... et qu'il vous trouve là... Bon en principe, c'est que des copains qui rentrent comme ça, tu vois. Bon là, on a rechangé la sonnette mais elle marchait plus. Donc j'en avais pas, on en a mis une. Je leur ai expliqué que c'était pour les protéger aussi parce qu'ils risquent plus que nous. »

-[Brigitte] « Donc, si tu veux y avait des choses un peu comme ça, alors que la confiance c'est quelque chose qui est essentiel dans ce type de rencontre furtive. Si tu veux quelque part, quand ils arrivent là... Moi je me rappelle la première fois j'avais dit : écoutez, faut pas sortir d'ici, y a les flics partout. Je leur avais expliqué. Et après j'avais dit... bon... une fois je me rappelle j'étais partie alors qu'ils dormaient encore et j'avais fermé à clef. Bon la voisine elle avait la clef. Et après je m'étais dit : putain, quand même quoi. Bon, je leur disais, ils fermaient la clef de l'intérieur, donc ils pouvaient rouvrir. Mais tu vois t'as des notions comme ça. Ici, ils sortaient pas. »

Jacqueline et Brigitte vivent toutes les deux dans de petits appartements, sans espace extérieur et entourés de voisins. La peur que la présence des exilés soit découverte et qu'elles soient dénoncées aux forces de l'ordre conduit ces hébergeuses à bloquer les allées et venues au sein du domicile. Jacqueline, qui habite au cœur du village de Saorge, raconte également qu'elle ferme les volets de sa fenêtre, donnant sur un vis-à-vis avec des voisins, afin que personne ne puisse voir que des personnes noires résident chez elle. L'hébergement des exilés peut dès lors prendre une allure d'enfermement, renforcée par ce geste qui consiste à fermer la porte à clef.

Carole, riveraine, fait part de son sentiment d'être une gardienne de prison :

« Les premiers jours c'est simple, parce que c'est des besoins essentiels, manger, dormir. Mais après quand t'entames le dialogue, de voir un peu leurs projets et tout ça, moi je parle pas anglais donc... donc on parlait ... après ça devient... moi j'ai trouvé ça pesant. Parce que je me souviens ceux qui étaient chez toi [en s'adressant à son ami Marco], dans ton appartement, je leur apportais à manger mais j'étais incapable de communiquer avec eux. Donc j'avais l'impression de ... voilà qu'il y avait quelqu'un en prison et que j'étais la geôlière qui apportait à manger, parce que de toute façon ils pouvaient pas sortir. Et ça parce que j'arrivais pas à communiquer avec eux. Et ça, moi j'ai trouvé ça ... dur. »

Ces trois hébergeuses, Carole, Brigitte et Jacqueline, pointent toutes l'importance de construire une relation de confiance avec les exilés dans un tel contexte. En effet, le fait de ne

pas pouvoir sortir peut inquiéter les exilés par rapport aux intentions des riverains. Le sentiment de sécurité au sein du domicile peut dès lors être ébranlé. Le lieu d'accueil peut devenir un espace de marginalisation et d'enfermement.

Je me souviens, au cours de l'enquête de terrain, de deux frères iraniens accueillis chez Marie-Hélène me demandant s'ils étaient forcés de rester ici, et me rappelant qu'ils n'avaient ni passeport, ni argent à nous donner. Nous leur avons promis que nous les aiderions à continuer leur voyage, mais nous avons besoin de temps pour organiser leur départ en toute sécurité. Nous avons cherché un traducteur en vue de clarifier la situation et leur signifier qu'ils étaient libres de partir au risque d'une interpellation par les forces de l'ordre. Exilés et riverains n'ont pas les mêmes clefs de compréhension du contexte de contrôle qui s'exerce sur le territoire, ceci pouvant donner lieu à des interprétations fausses et à des malentendus renforcés par la barrière de la langue. Carole souligne à quel point il est difficile pour elle de clarifier ses intentions lorsqu'elle ne peut pas communiquer dans une langue comprise par son interlocuteur. Aussi, les exilés sont dépossédés de toute maîtrise de la situation, sachant à peine où ils se trouvent et comment en partir. Ils s'en remettent bien souvent aux choix et décisions des personnes qui les accueillent.

Par ailleurs, l'impossibilité de sortir du domicile marque une inégalité de position entre les accueillants et les accueillis. Maria fait part de la manière dont cela affecte son quotidien :

« -[Hélène] *Et du coup au niveau de l'hébergement, est-ce qu'il y a des choses que t'as trouvées difficiles ?*

-[Maria] (...) *Avoir la même vie. C'était ça. C'était ça. La limitation de leur liberté qui pour eux c'était normal, pour moi pas du tout. Moi j'avais envie d'aller avec eux en Italie par exemple, passer la frontière, aller voir mon frère, le présenter à mon neveu, il avait à peu près le même âge. J'avais envie d'aller au cinéma de... faire une promenade... d'aller... tout ça c'était impossible. Du coup, moi je ne suis pas sortie non plus. Parce que j'avais honte. Je suis sortie une fois, pour manger. »*

La présence des exilés doit être cachée et invisibilisée. Cette situation trouble Maria qui exprime le souhait de partager des loisirs avec les personnes accueillis. Elle revoit ses manières de vivre et de se mouvoir : elle ne sort qu'une seule fois de chez-elle durant les 20 jours où elle héberge Dawit et Solomon, deux adolescents d'origine érythréenne. Ce mouvement de repli au sein du domicile produit un rapprochement spatial et temporel entre accueillants et accueillis. Maria cherche à partager un même quotidien en réduisant les risques de rupture.

Accueillir, c'est créer un environnement protecteur autour des personnes en situation de clandestinité. Le réseau d'accueillants participe à la prise en charge des exilés et également à préserver le caractère secret de leur présence. Le Père Jean-Michel raconte :

« Y a eu un autre moment, quelqu'un du pays, de Tende qui nous a offert, qui a mis à notre disposition, son logement, sa maison secondaire pour accueillir des migrants. Seulement comme dans le quartier y avait un droitiste, enfin comme on dit, un extrémiste de droite, il fallait faire attention. On était obligés de les tenir un peu reclus pour pas qu'il n'y ait de dénonciation malveillante. Et on apportait de la nourriture... ».

La discrétion au sein du réseau d'accueillants apparaît comme une ressource et une compétence nécessaire afin de ne pas éveiller les soupçons. Je me rappelle également les propos du fils de Clara, alors que j'étais venue rencontrer sa mère pour un entretien, qui me racontait à quel point il avait été difficile pour lui de garder le secret devant ses copains d'école, tandis que deux réfugiés occupaient sa chambre depuis plusieurs jours. L'exposition de l'accueil auprès de certaines personnes peut s'avérer néfaste. La discrétion permet non pas de taire et de cacher la présence des exilés mais plutôt de la promouvoir dans un cercle de soutien restreint et choisi, qui participe à protéger l'anonymat des personnes en clandestinité.

« Accueillir » induit certes un mouvement d'ouverture vers autrui. Mais l'hospitalité exige aussi de protéger le lieu et de fermer les portes à ce qui pourrait représenter un danger potentiel. L'accueil implique des tensions paradoxales liées à un mouvement de protection. L'hospitalité ne consiste pas seulement à « laisser le passage à l'autre », comme l'affirme Jacques Derrida, « *il faut également recevoir (ce) qui arrive. Et cela peut impliquer un mouvement de fermeture* » (Stavo-Debaugé, 2017, p.159).

Les riverains prennent eux aussi le risque d'être dénoncés et interpellés. Bien que l'hébergement (sans contrepartie) ne soit pas condamnable, le transport de personnes dites en situation irrégulière sur le territoire national le sera jusqu'en juillet 2018. Cette réalité peut mettre à défaut l'hébergement des exilés. Jacqueline explique :

« Si tu prends des gens, tu es un peu coincé quand même. Tu prends des risques, pas à l'intérieur parce que tu peux héberger, mais dès que tu sors. Ils ne vont pas rester à vie chez-toi. On a bien vu, regarde, avec Raphaël¹⁰⁶ juste pour les transporter dans la vallée. »

De fait, les riverains doivent nécessairement transporter les exilés jusqu'à chez-eux pour pouvoir assurer leur mise à l'abri. De plus, le domicile du riverain n'est qu'une étape dans le

¹⁰⁶ Elle fait référence à Raphaël Faye qui a été condamné à l'automne 2017, à 3 mois de prison avec sursis pour avoir transporté 4 personnes sans autorisation de séjour, d'un village à l'autre de la vallée.

parcours d'exil des personnes, ce qui implique nécessairement une reprise du voyage. Les pratiques d'aide à la circulation sont inséparables de ces gestes d'accueil, puisqu'elles s'inscrivent dans la continuité d'un soutien envers des personnes en cours d'exil. Ces déplacements exposent les riverains aux risques d'une interpellation. L'accueil devient dès lors « un engagement à risque ». Les dangers sont de plus en plus palpables au fur et à mesure des arrestations et affaires judiciaires. Clara explique :

« *-[Hélène] Tu les [exilés] croisais sur la piste ?*

« *-[Clara] Non, sur la nationale en bas. Plutôt vers Saint-Dalmas. Et là, c'est compliqué parce qu'il fallait les emmener à la maison, passer devant la gendarmerie. Jules me disait mais ça, ça craint ! On va se faire arrêter ! Tu vas finir en prison. Parce que chez nous c'est comme ça. Cédric ne s'était pas encore fait interpellé. Donc, c'était est-ce qu'on a le droit ? Est-ce qu'on a pas le droit ? On savait très bien que c'était mal par rapport aux pouvoirs publics hein, ça on l'avait bien compris déjà. Il ne fallait pas les aider, parce que c'était interdit. Et y avait le flou du délit de solidarité. C'est-à-dire que je savais que je pouvais héberger des gens chez moi, mais c'était interdit de les amener chez moi. »*

Clara souligne un flou relatif à la légalité de ces pratiques d'aide. Elle et son fils ont le pressentiment, au vu des pratiques des autorités, de faire « quelque chose de mal ». La famille préfère dès lors rester discrète. L'interpellation de Pierre-Alain Mannoni suivie de près par celle de Cédric Herrou va confirmer ces appréhensions. Ces poursuites judiciaires enclenchent une enquête au sein du réseau d'aidants, qui dénonce un « délit de solidarité » (cf. Chapitre 9). Sur le terrain, les riverains accueillants prennent de plus en plus de précautions. Certains décident de ne plus transporter les personnes en exil et font appel à d'autres qui acceptent encore de « prendre le risque ».

Les gestes d'accueil se dotent d'un caractère transgressif et renvoient à une éthique de la justice pour quiconque s'y aventurant. Les personnes s'interrogent sur l'action qu'il convient de faire au regard de la légalité. Malgré les risques encourus, des riverains poursuivent leur engagement au nom de principe supérieur. Florian explique :

« *-[Florian] Ouais, ouais, mais non, ça c'est quelque chose vraiment qui ne me fait pas peur. J'y pense pas du tout en fait. Pareil, y a un voisin, bon c'est une résidence secondaire, mais il vient quand même assez souvent. Et je sais que lui, il les a vus mais je m'en fous. Alors y a de la délation c'est sûr, au village, dans la vallée, y en a. Mais... de toute façon à cette période-là, on a eu confirmation ... Il y a eu une jurisprudence sur un cas d'accueil de migrants en difficulté qui avait été relaxé quoi. Et que donc c'était pas condamnable. Je crois même qu'il y avait eu une annonce du gouvernement ou je sais plus quelle autorité. Et puis même, qu'ils viennent, les flics hein. Enfin... on peut pas... moi je me souviens à cette époque-là il pelait c'était terrible. Les mecs ils étaient dehors ... On était tous prêt à ... dans notre réseau on était tous prêts à en prendre chez-soi. »*

Florian nuance la prise de risque en convoquant une raison supérieure : « *il pelait c'était terrible. Les mecs ils étaient dehors ...* ». Aider les exilés s'accompagne de principes de justice relatifs à ce qu'il convient de faire plutôt qu'à être en droit de faire. Les riverains comparent souvent leurs prises de risques comme étant minimales par rapport à celles des exilés. C'est par ce relativisme sensible qu'ils dépassent un rapport conventionnel à la légalité. « *L'engagement sensible de la sollicitude, l'empathie et le concernement pour autrui sont essentiels à la formulation des principes de justice. La rationalité n'est pas une base suffisante pour fonder et soutenir le choix des principes de justice.* » (Paperman, 2009, p.230). De cette manière, les pratiques d'accueil se confrontent aux normes et aux conventions de la légalité. Les riverains enquêtent et mobilisent leurs propres principes de justice pour faire tenir leur engagement et continuer à prodiguer leur aide aux exilés.

Le mouvement d'accueil des exilés dépasse le seul franchissement du seuil d'un domicile. Il se réalise dans un milieu pratique et se déploie au sein d'un réseau d'accueillants qui se configure à partir de relations de proximité. C'est tout un collectif qui se constitue pour venir en soutien à l'arrivée des exilés sur le territoire. Dans un contexte où l'accueil est empêché et empreint de prudence, les ressources locales et domestiques permettent de s'occuper des personnes au sein d'un cercle protecteur. La discrétion apparaît comme une compétence à négocier des modes corporels relatifs à la présence des personnes en clandestinité, en vue de les faire « passer ». L'usage du domicile comme lieu d'accueil s'expose à la question de la légalité et des conventions. L'accueil des exilés se met à l'épreuve du normatif et du politique, de ce qui est juste et de ce qu'il convient de faire. Il dépasse les limites de l'espace privé, en étant pris dans « *un mouvement d'ouverture et de fermeture, qui s'étire entre les pôles du domestique et du public* » (Stavo-Debauge, Deleixhe et Carlier, 2018, p.8).

2. De la clandestinité à l'accès à la procédure : un accueil temporaire durable

2.1 Le souci du devenir des exilés

Entre 2016 et 2018, l'accueil des exilés dans la vallée de la Roya concerne principalement des personnes de passage, à qui il s'agit d'offrir refuge pendant une période relativement courte, de quelques jours à plusieurs semaines. L'accueil est temporaire et a une fin supposée :

lorsque les exilés seront prêts à continuer leur périple et lorsque les conditions d'un départ leur est favorable. En effet, la difficulté de ce territoire frontalier n'est pas seulement d'atteindre la vallée de la Roya, mais surtout d'en sortir et ce, en raison de la présence de barrages policiers et de points de contrôle sur les voies de passage.

Pour les personnes en exil, la vallée de la Roya n'est qu'une étape avant de rejoindre Nice, puis Marseille et Paris, ou encore, d'autres destinations en Europe. Les personnes accueillies sont souvent impatientes de partir afin de pouvoir continuer leur voyage. Le quotidien est marqué par l'attente de ce départ, parfois pressant lorsque le sentiment de confinement se fait trop fort. Les riverains s'engagent généralement à les aider à quitter les lieux. Ils les conseillent sur la suite de leur parcours et s'assurent du succès de la traversée du territoire. Les riverains se préoccupent plus particulièrement du périple des exilés, jusqu'au dépassement des limites des Alpes-Maritimes, là où il n'y a plus de risque d'être refoulé en Italie. Il est fréquent que les exilés échouant et se retrouvant de nouveau à Vintimille, retournent dans la vallée de la Roya chez la personne qui les accueillait, en vue d'essayer à nouveau de passer.

Au cours de l'hiver 2016-2017, les opportunités de départ sont considérablement réduites en raison de la surveillance accrue des forces de l'ordre et des premières neiges qui recouvrent les pistes de montagne. Les exilés sont bloqués chez des riverains pendant plusieurs mois, en attendant une solution. Certains expérimentent des traversées aventureuses. Silvère raconte :

« -[Silvère] *En fait on partait du lac des Mesches, ou en ski ou en raquettes, on les mettait dans la vallée des Merveilles. Dans la vallée de Merveilles, on continuait à monter jusqu'au XX., là on installe une corde, y a une descente en rappel. (...) Ouais on avait miséré ! C'était la cata. Avec mon frère on l'avait fait, mais ça avait marché. Et Florian, lui, il nous attendait en Vésubie. Et après, on les a descendus à Nice et après... (sifflement). Ils ont fait leur vie quoi ! Mais c'était une expérience, quand même, hein. C'était pas rien cette histoire...*

-[Hélène] *Parce que physiquement c'était dur ?*

-[Silvère] *Ils étaient à bout ouais. Ils étaient à bout. La montée s'est hyper bien passée, après ils ne connaissent pas la neige, ils ne connaissent pas les raquettes, ils ne connaissent pas la montagne. Quand t'installes une corde pour faire un rappel, c'est le gros stress. Ils étaient vraiment en stress. Et après la descente, ça a été hyper difficile quoi. Hyper difficile. Mais bon ça a marché. (...) Mais après ces gars-là, ça faisait 2 mois qui squattaient chez Florian, ils avaient besoin de bouger, y avait pas d'autres solutions. Y avait pas d'autres solutions.*

-[Hélène] *-Vous avez mis combien de temps du coup ?*

[Silvère] *Ben on a mis... On est parti à 5 ou 6 heures du matin, je sais plus. Et on est arrivé à 5 ou 6 heures du soir. On a mis 10-12 heures mais... Bon, ça a marché ! »*

Dans cette situation, la prise de risque est exceptionnelle et peu habituelle. Silvère décrit un passage relevant d'une performance sportive, couronné du succès de ne pas avoir été repéré par les forces de l'ordre, et d'être arrivé sain et sauf à destination. Les riverains connaissent particulièrement bien le territoire et ses recoins, ce qui leur permet de guider les exilés dans ce milieu hostile. Se solidariser dans la traversée vient alors mettre fin à l'accueil qui a été offert, en s'assurant du succès de ce passage.

La relation d'accueil est marquée par cet enjeu du départ et par la suite du voyage qui attend les exilés. Au cours du temps d'accueil, les exilés s'informent et prennent des conseils auprès des accueillants sur la suite du parcours qui les attend en Europe.

Carnet de terrain, 27 juin 2018, 18 heures 30

Campement de Breil-sur-Roya. Un peu en retrait, je m'installe avec un livre dans la salle commune. Après avoir parcouru quelques pages, un jeune érythréen s'installe en face de moi. Il me regarde de manière un peu insistante. Il essaie de me parler en arabe et en tigrinya. Je ne comprends pas. Je suis un peu mal à l'aise et j'aimerais poursuivre ma lecture. D'un coup mon marque page retient son attention. C'est un vieux billet de train Strasbourg – Rennes qui date de mes dernières vacances de Noël. Il le prend et essaie de lire ce qui est écrit dessus. Je lui montre comment se lit le ticket : la ville de départ, la ville de destination, l'heure, le prix. La vue du billet de train attire les regards et un groupe d'une dizaine de personnes se forme autour de nous. Hagos, avec qui j'avais déjà fait connaissance, mène la conversation avec un anglais maîtrisé et avec l'aide de son ami Michael. Je dessine une carte de France pour montrer où se situe Strasbourg, Rennes et la correspondance à Paris. Devant leur intérêt, je me prends à dessiner une carte avec toutes les grandes villes de France. Le groupe me demande les distances entre telle et telle ville et le temps de trajet en train. Ils me demandent où ils sont en ce moment par rapport à cette carte. Je positionne et j'écris en gros : BREIL-SUR-ROYA. J'explique que nous sommes à 60 kilomètres de Nice et que nous pourrions les y amener vendredi.

Quelqu'un me dit : Germany ? Je continue alors ma carte : l'Allemagne, l'Angleterre, l'Espagne, le Portugal. Je montre Calais, mais je précise que c'est difficile de passer par Calais pour aller en Angleterre. Et par la Belgique ? Je n'en sais rien. Ils sont tous très attentifs à mes réponses, les oreilles grandes ouvertes et suivent du regard les traits mes dessins. Hagos et Michael continuent de traduire mes phrases. Ils me demandent comment c'est en Angleterre ? La France est-elle un bon pays pour eux ? Et l'Espagne ? Mais je ne sais pas comment répondre à ces questions, n'ayant eu qu'une expérience de touriste dans ces pays. Je trouve difficile de prédire quel sera leur vie future dans tel ou tel pays. Puis, la dynamique s'inverse et c'est moi qui enquête en les questionnant sur leur parcours. Hagos prend le stylo et me dessine les pays par lesquels ils sont passés.

Au cours de l'accueil, les exilés se remémorent les étapes traversées et dans le même temps travaillent une projection d'installation en Europe. Ils se demandent où ils iront. À Paris, à

Marseille ou bien jusqu'en Allemagne ou en Angleterre ? L'arrivée en France marque la fin proche d'un long voyage qui a duré généralement plusieurs années, depuis le jour où ils ont quitté leur pays d'origine. Ils mènent alors une enquête, en s'informant auprès des riverains et des bénévoles sur la situation des exilés dans différentes villes de France ou pays européens, et sur les manières d'atteindre ces destinations. Les accueillants ont tendance à conseiller des petites et moyennes villes de France, plus faiblement touchées par l'arrivée de personnes migrantes, avec plus de places d'hébergement disponibles et dont les préfectures seraient plus rapides à traiter leur dossier. Ils donnent toutes les informations nécessaires pour atteindre ces villes, et parfois un peu d'argent pour se payer une nuit d'hôtel, un billet de train ou de bus. Ils aident également les exilés à s'équiper le mieux possible pour la suite : des vêtements chauds, de bonnes chaussures, duvet et nourriture. Toutefois, cet équipement au départ doit parfois faire l'objet de négociation avec les exilés qui souhaitent au contraire voyager léger. Brigitte raconte :

« *-[Hélène] Il partait avec quoi du coup ?*

-[Brigitte] : Avec rien. Un duvet... des duvets, pareil. Bon, pour ça quand même, il m'avait écouté. J'avais dit mais à Paris, tu vas te les geler, quoi ! Moi je savais où ils finissaient, sous les ponts, sous les tentes, et dans les meilleurs des cas. Donc j'ai réussi à lui filer un duvet correct quoi. C'est vrai que ça prend plus de place qu'un petit duvet à la noix. Après c'était un minimum, les gants, un bonnet digne de ce nom, une écharpe, tu vois les trucs qui peuvent... les chaussettes c'était plus compliqué, on en avait acheté quand même. Les pompes. Tu vois. Voilà, moi je leur donnais un peu d'argent avant de partir, un petit peu, c'était pas...

-[Hélène] Et un truc à manger ?

-[Brigitte] Oui, bah oui. À boire. Quelques conseils. J'en ai un qui commençait à tousser avant de partir, je lui avais donné un petit baume (rires). Et ouais... »

Les accueillants témoignent de l'inquiétude quant au devenir des exilés lorsque ces derniers ne seront plus sous leur toit et que la satisfaction de leurs besoins essentiels risque d'être négligée. Le départ du domicile marque une incertitude relative à la sauvegarde de l'intégrité physique et morale de la personne. Du côté des exilés, la priorité est toutefois de se déplacer et de continuer leur périple de la manière la plus efficace possible. Ils acceptent peu d'objets et de matériel afin de ne pas être ralenti, et misant sur le fait qu'ils trouveront ce dont ils auront besoin au cours de leur trajectoire.

Par ailleurs, Brigitte pointe le fait que la pratique du soin infirmier est impactée par cet enjeu de la mobilité :

« Au départ c'est pareil, ils venaient et ils repartaient. Ça se faisait vite. Donc, si tu veux faut que tu leur donnes un maximum de ... faut que tu les soignes au maximum sur un minimum de temps sans trop les invalider. C'est-à-dire, est-ce que le traitement va pouvoir être poursuivi après ? Tu vois, etc., etc. C'est beaucoup de questionnements, c'est beaucoup... c'est une pratique qui est particulière quoi. (...) On n'a pas les mêmes priorités, mais c'était leurs priorités. Donc nous, fallait aussi qu'on lâche des choses, et de se dire ben, si c'est leur priorité, c'est leur priorité. Et puis, c'est leur choix, c'est leur vie. Ils ont déjà fait, je sais pas combien de kilomètres. Bon bah, voilà. »

Accueillir des personnes de passage implique de réviser les critères du soin et ses attendus normatifs, en raison de la courte temporalité offerte à la relation d'accueil, et de la prise en compte des épreuves à venir. Les exilés sont des personnes en cours de déplacement. L'accueil et le soin sont au contraire des activités qui demandent repos et statisme, ce qui peut avoir pour effet de les ralentir. Il peut dès lors y avoir une forme de décalage entre les attentes des exilés et ceux des accueillants. Jacqueline l'explique :

« Alors que nous c'est terrible, parce qu'on s'attache quand même un peu. Quand tu les vois partir, tu te dis : où est-ce qu'ils vont ? Les quatre derniers, il faisait froid et je savais qu'ils allaient dormir dehors et ils se sont fait attraper. Ils voulaient partir à Paris, et ils allaient dormir sous les ponts. Je me suis dit, c'était en plein hiver, ils sont pas plus mal à Vintimille, sous les ponts. Je t'assure, je me suis dit ça. C'est les seuls qui se sont fait attraper mais ça devait un peu... bon on leur avait dit que c'était dangereux mais... je t'avoue ça ne m'a pas fait autant de peine que si c'était d'autres, parce que je te dis, c'était une période qui était pas bien et ils voulaient tous partir quand même. C'était la période où on enlevait les duvets en plein hiver à Paris. Tu leur montres comment ça se passe, et c'est dégueulasse, et ils voulaient y aller quand même. »

Il est fréquent que les exilés souhaitent aller à Paris et que les riverains tentent de les dissuader, en raison de leurs connaissances sur les conditions peu favorables à l'accueil des exilés dans cette ville : démantèlement des zones campement, saturation du 115, préfectures au long délai de traitement, etc. Toutefois, ces présupposés normatifs quant à « ce qui est bon » pour les personnes en exil ne correspondent pas toujours aux désirs des exilés qui poursuivent d'autres objectifs : rejoindre une communauté de compatriotes dans une grande ville, vivre dans une capitale moderne et favorable aux opportunités de travail, rejoindre une ville avec un fort tissu associatif et de nombreux services. Des tensions peuvent surgir dans la relation d'accueil en raison de ces priorités différentes, qui concernent le devenir des exilés. Comme le souligne Jacqueline, ce souci d'autrui provient de l'attachement à la personne tissé au cours de l'accueil. Se préoccuper de l'autre et de son avenir est une manière d'accorder de la valeur à une relation qui compte. Cette relation a pour effet d'immiscer les conseils des

riverains et des bénévoles dans les projections des exilés. Bien souvent, les objectifs poursuivis par les exilés peuvent paraître utopiques aux yeux des riverains qui sont pessimistes à propos de ce qui attend les exilés.

Louise, bénévole au camp chez Cédric Herrou, exprime clairement ces tensions :

« Et c'était toujours dur quand ils parlaient. Quand ils arrivaient c'était bien parce que du coup on avait quand même des choses à offrir, mais quand ils parlaient j'avais l'impression qu'ils parlaient pour quelque chose de difficile. Le soir même, je savais qu'ils allaient dormir à la rue et ça me ... ça me fendait le cœur. Et en fait, aussi y a ça que j'ai appris avec eux, c'est que on a pas aussi la même ... comment dire, on a pas les mêmes objectifs. Et qu'il y avait des fois où on ne se comprenait pas par rapport à ça. Moi je leur disais : non, mais si ce soir tu dors à la rue, reste un jour en plus. (...) Et ... du coup, je me suis rendue compte de ça. Que parfois on voulait trop leur bien mais que eux, ils voulaient pas ça, et que du coup on était pas adapté. Et du coup, ça quand même ça me rassurait. Et je me disais, qu'ils partent vers quelque chose que moi je trouve terrible, mais que peut être que pour eux, c'est ça qui est important, c'est de partir. »

Le départ des exilés ouvre sur un horizon sombre, marqué par l'incertitude des conditions de vie à venir. L'arrivée de l'exilé au domicile est un temps de soulagement où l'accueillant pourvoit aux besoins d'autrui. À contrario, le temps du départ, précipité par l'impatience des exilés à continuer leur route, plonge les accueillants dans une incapacité à continuer de « prendre soin ».

Les perspectives des exilés vont faire l'objet de discussions : comment imaginent-ils leur avenir en Europe ? Ont-ils des proches à rejoindre ? Des membres de leur famille à faire venir ? Y a-t-il des éléments dans leur parcours pouvant faciliter une régularisation administrative ? Les riverains sondent la qualité du réseau dont disposent les exilés dans la ville qu'ils choisissent comme destination. Lorsque celui-ci est inexistant ou peu fiable pour assurer la prise en charge des exilés, certains accueillants cherchent des solutions d'hébergement. Les exilés sont parfois preneurs, mais parfois ils ne donnent pas suite. Les riverains se sentent alors démunis face à ce refus. Isabelle, riveraine, raconte :

« Et c'est là où j'ai une histoire un peu compliquée. C'est qu'on a trouvé une super famille d'accueil. Ça c'était pour les deux soudanais qui sont restés, ouais, bien quinze jours, à cause de ça d'ailleurs. Et ... donc ils étaient d'accord et tout. On a essayé de leur expliquer. Vincent il est revenu expliquer. On a fait venir aussi une interprète, celle qui s'occupait de leur parler à tous, pour leur expliquer. Et à un moment, je sais pas ce qu'ils leur a pris... Alors, c'était à eux que c'était arrivé l'histoire du bateau, y avait un cousin qui était décédé, parce que je les ai eus hyper déprimé moi. Et ... Mais quand même, ils étaient toujours d'accord de partir. Et au dernier moment, Vincent, il est venu pour leur expliquer : voilà, tel jour, on vous emmène et tout. Et puis d'un coup, celui qui parlait l'anglais, il savait que son frère était à Paris, il

dit : je veux aller voir mon frère. À Calais, au début il était. Je veux aller à Paris et à Calais. Tu te dis ... putain, là on te permettait d'avoir des gens qui t'accueillent, qui vous fassent au moins les premiers papiers, qui au moins vous permettent d'aller à Paris en liberté. Et quand il est parti, il m'a dit : tu sais, nous les migrants on sait plus ce qu'on veut. Et ça ... ça avait été dur pour moi ça. Parce que c'est là que tu te dis, la détresse... c'est pas évident de se mettre à la place des autres ... »

Il est courant que les exilés changent d'avis sur leur destination d'arrivée. Ils sont tiraillés, entre d'un côté les conseils des riverains et bénévoles qui les poussent à réviser leurs critères, et de l'autre leurs projections et la présence des compatriotes dans certaines villes. Les attentes normatives des accueillants envers les exilés démontrent un concernement pour autrui qui dépasse le simple temps de l'accueil. La relation d'hospitalité est traversée par le besoin de pouvoir projeter autrui dans une continuité de vie. Toutefois, lorsque la personne aidée refuse le soutien proposé, c'est la possibilité même de créer une relation de solidarité qui est mise à défaut.

Les relations d'accueil avec les exilés en cours de migration sont marquées par cet enjeu de « trouver une place » quelque part. La relation d'accueil s'ouvre sur le souci du devenir des exilés dans le temps long. Il s'agit de *prendre soin* dans le temps présent de la relation mais également, dans le temps à venir. L'accueil est nécessairement un temps de projection, dans une perspective d'installation des nouveaux arrivants. L'accueillant se fait le « messenger » de ce mouvement.

Au cours d'une réunion de *Roya Citoyenne* au mois de mars 2017, je fus marquée par ce souci manifeste des riverains à prendre en compte le devenir des exilés. Certains accueillants expriment le souhait que des exilés puissent rester dans la vallée de la Roya ou du moins à Nice, afin d'être à proximité et de pouvoir assurer un suivi des personnes. Ainsi, un nouvel enjeu apparaît : celui de « faire tenir » la relation d'aide et de garder le lien avec la personne. Ici, la dimension affective entre en jeu et semble conditionner le maintien de la relation. Marie-Hélène et Maria, des hébergeuses, expliquent :

« -[Marie-Hélène] Par exemple, j'ai eu une famille qui aujourd'hui a obtenu le statut de réfugié d'ailleurs, à Aix en Provence. Ils sont restés 3 mois.

-[Hélène] Ah ! Est-ce que c'est la très grande famille ?

-[Marie-Hélène] Un père, une mère, un oncle et 4 enfants.

-[Hélène] Oui, pour qui vous aviez trouvé un appartement à Aix.

-[Marie-Hélène] Voilà. Ils sont restés chez moi 3 mois.

-[Hélène] - Du coup t'as encore des contacts ?

-[Marie-Hélène] Tout à fait. Je vais les voir, ils sont venus à Noël. Et l'oncle va venir passer quelques jours ici, au mois de mai. Oui, oui, j'ai des contacts avec beaucoup de gens moi. Ils me téléphonent, j'ai des messages. J'ai beaucoup de contact. (...) Y a une autre famille qui est en Allemagne, c'est des gens que j'ai au fond du cœur. Des gens que j'aime beaucoup. Une mère et ses trois enfants. J'ai gardé des contacts. Et puis y a d'autres gens qui ont disparu à tout jamais. Je sais même pas s'ils sont vivants. »

« -[Hélène] Et pour toi c'est important de garder des liens ?

-[Maria] Alors, c'est important. Je ... alors chacun est différent. (...) Parce que ... si je peux, surtout avec Dawit et Solomon, je veux les aider, toute ma vie, ils font partie de ma famille. Avec la famille et Yared [un petit garçon] c'est important de suivre, même à distance. C'est drôle parce que je les suis moins, parce que je sais qu'il y a quelqu'un d'autre à côté. Je les suis au niveau du téléphone hein ... ».

Ces deux accueillantes mettent en avant des liens affectifs pour expliquer l'importance de maintenir des relations avec les personnes. Elles semblent avoir fait entrer ces personnes dans leur cercle de relations proches. Marie-Hélène organise des retrouvailles pour les fêtes de Noël, Maria invoque un sentiment d'appartenance à une même famille pour justifier son souhait d'être présente aux côtés des jeunes exilés, Dawit et Solomon. Je me souviens également de Christian, accueillant à Breil-sur-Roya, me montrant à la fin de notre entretien des photos de vacances à Monaco en compagnie de Boubacar, un jeune exilé que lui et sa femme ont hébergé. Il faisait part d'une rencontre particulièrement marquante en raison de la forte sympathie éprouvée envers Boubacar.

Les accueillants reconnaissent que la relation ne se maintient pas avec toutes les personnes reçues chez-soi, car la qualité du lien affectif varie. Bien sûr, la poursuite des liens est aussi conditionnée par des moyens techniques, c'est-à-dire la possession d'un téléphone portable. Dans de nombreuses situations, les personnes n'entretiennent pas des contacts dans la durée. En effet, l'accueil de grand nombre d'exilés affaiblit la potentialité d'investissement des relations, en raison du risque d'essoufflement des accueillants. De manière pratique, les personnes ne peuvent se dégager de la disponibilité pour tout le monde et ne peuvent donc pas développer ces relations dans le temps. Aussi, la barrière de la langue rend nécessairement les contacts à distance moins riches. Elle réduit considérablement la qualité de la communication verbale et peut devenir selon Clara, très superficielle du type : « ça va ? -ça va. ».

Louise, bénévole au campement, explique :

« -[Hélène] *Et est-ce que tu gardes des liens avec les gens qui sont partis ?*

-[Louise] *Un peu. Mais j'ai un peu de mal, j'y arrive pas trop. Déjà y en a pleins qui me contactent et je sais plus qui c'est. Et après... ben ouais, je leur demande un peu des nouvelles. Enfin c'est plus eux qui me contactent et du coup, on parle un peu.*

-[Hélène] *Du coup tu laisses ton numéro ?*

-[Louise] *Ouais, je l'ai pas mal laissé. Et du coup ouais, on se parle un peu. Mais on a jamais eu le temps de créer des liens forts parce que cet été y avait vraiment beaucoup de gens, quoi. Je pense que je dois parler à une vingtaine de personnes et pas souvent. »*

Maintenir la relation est un effort et ce, tant du côté des exilés que des accueillants. En effet, les accueillants peuvent investir la relation, s'ils se préoccupent de la personne au-delà du temps de présence et du « face à face ». Du côté des exilés, comme le précise Louise, ce sont eux qui demandent à garder le contact car ils cherchent à développer des réseaux de soutien, d'amitié et de solidarité dans un environnement étranger. Par exemple, pour Daniel, exilé érythréen, la présence de bénévoles au campement de l'association est bénéfique selon lui : « *pour rencontrer des personnes c'est bien, pour rencontrer des gens de Paris, de Lyon, pour avoir des amis partout en France. Si t'as besoin d'aller à Paris, à Bordeaux. T'as des amis.* » Les exilés doivent eux aussi se montrer capables de tenir le lien, en donnant à voir de leur sympathie et leurs qualités personnelles. Ceci leur permettra par ailleurs de marquer leur différence pour ne pas être noyés dans la « masse » des personnes accueillies.

L'accueil au domicile invite à recevoir autrui dans un espace familial et peut parfois amener à reconfigurer les frontières de l'accueil, par le déploiement d'un registre amical et affectif. Une forme d'attachement interpersonnel peut se créer au cours de la cohabitation devenant ainsi un mode opératoire de la continuité des liens et du maintien d'une relation d'aide. La préoccupation relative au devenir des exilés peut se déployer, au cas par cas, selon la qualité des liens noués au cours du temps de l'hospitalité et de l'intégration d'autrui dans la sphère domestique et intime. On remarque deux caractéristiques à ces relations : elles sont à la fois marquées par une relation d'aide et d'assistance qui se perpétue dans la suite du parcours des exilés (trouver un logement, aider pour les démarches administratives, etc.) et par des relations d'amitié qui se fabriquent au cours des moments qui seront à partager à nouveau ensemble.

2.2 Un accueil qui s'étend et se renouvelle

Les riverains pensent l'accueil dans sa prolongation et dans sa continuité. Ils cherchent des possibilités sur d'autres territoires, et tissent des réseaux autour de l'accueil des exilés. Pour cela, ils appellent d'autres personnes à s'engager auprès des exilés accueillis. L'entretien avec Jacqueline est un bon exemple dans sa manière de m'interpeller par rapport à la situation d'un exilé :

« Il y en a un [exilé] qui a essayé plusieurs fois d'appeler. Alors, est-ce que toi tu connaîtrais des gens vers Bourg-en-Bresse, c'est vers chez vous ? J'ai l'impression que c'est Bourg-en-Bresse qu'il m'a dit, mais comme je comprends pas bien. À un moment, il était sur Paris. J'avais appelé Sébastien, il l'avait rappelé mais il me disait, j'arrive même pas à comprendre où il est. Et maintenant je crois qu'il est à Bourg-en-Bresse. Il dit ça va, mais apparemment, de ce que j'ai compris, il est à la rue. Il est tout seul et il a pas fait de demande d'asile. Donc j'ai son numéro, si par hasard tu ... ».

En plus d'être perçue comme un soutien potentiel, faisant partie d'un réseau de personnes engagées dans l'accueil des exilés, je suis affiliée à un autre territoire et je peux être une ressource en cas de déplacement de personnes exilées vers celui-ci. Il est arrivé plusieurs fois que j'aide des personnes passées par la vallée de la Roya, puis arrivées à Lyon, en les hébergeant quelques nuits ou en les aidant dans leurs démarches administratives.

Les accueillants essaient de tisser un réseau autour de la personne nouvellement arrivée. Cela part du présupposé que la relation d'accueil et d'accompagnement est un travail collectif et qu'elle peut s'exporter de « lieu en lieu ». Ainsi, le territoire de l'accueil semble extensible.

Les personnes activent des réseaux parfois à partir des liens du très proche, comme Marc et Gaëlle déplaçant l'accueil d'un adolescent originaire de Côte d'Ivoire, chez leur fille en Corrèze. Axel, un jeune riverain de la vallée, a, quant à lui, sollicité son réseau amical pour prendre le relais à Paris. Il explique :

« Après le plus jeune, de tout ce groupe-là qui est resté cet hiver, à peine majeur, il est chez des amis à Paris qui font la même chose que moi. Et c'est cool, ça fait des mois qu'il habite chez eux et ils s'entendent super bien. En fait, c'est lui et le plus âgé du groupe, mais il resté avec, il l'avait pris un peu comme un grand-frère. Tous les deux ils sont partis chez ces copains à Paris et ils se sont adoptés ensemble. Ils ont flashé mutuellement et ils sont devenus supers amis. Eux, ils sont dans les récups, les trucs qui sont balancés dans les supermarchés, donc ils leur ont appris à faire les récups à Paris et du coup, maintenant ils arrivent à se débrouiller sans problème pour manger. »

Dans la manière de rendre compte de cet accueil, Axel insiste d'une part, sur le lien amical qui s'est créé entre les personnes et d'autre part, sur la manière dont les exilés ont pu accéder à un réseau alternatif où se pratiquent les récupérations d'inventés de supermarchés. Cet accueil qui se prolonge de « proche en proche » permet de faire entrer les exilés dans un même monde : « *des amis à Paris qui font la même chose que moi* » et que ces nouveaux arrivants puissent bénéficier des ressources propres à ce réseau.

La mobilisation de ce type de réseau de solidarité prend sens pour les acteurs dans un contexte où les institutions gérées par les pouvoirs publics refusent d'accueillir. En effet, les demandeurs d'asile doivent retourner en Italie, les places d'hébergement du dispositif d'aide sociale sont saturées, les Conseils Généraux refusent la prise en charge des mineurs en contestant leur minorité. Ainsi, ces acteurs déploient l'accueil dans leurs réseaux proches, amical, familial voire professionnel, au sein desquels les liens de solidarités sont forts. Accueillir peut alors être un engagement qui « déborde » en se diffusant dans des cercles et réseaux autour de la personne qui accueille. Toutefois, il est impossible aux riverains de la vallée de la Roya de trouver une solution d'hébergement à chaque exilé transitant par leur territoire. Les possibilités d'accueil au sein de leurs réseaux personnels sont nécessairement limitées et nous l'avons vu, c'est la sélection par la qualité des liens affectifs développés avec les exilés qui domine.

Par ailleurs, les riverains et les bénévoles peuvent solliciter d'autres réseaux de citoyens concernés par les questions migratoires et avec qui ils n'entretiennent pas de liens interpersonnels. Il existe aujourd'hui des groupements de citoyens dans des villes de France qui organisent des hébergements chez des particuliers ou encore, des plateformes sur des réseaux sociaux où il est possible de formuler des demandes d'aide pouvant aboutir à une mise en lien avec un accueillant ou aidant potentiel dans la ville de destination des exilés. Bien que trouver une place d'hébergement chez un particulier inconnu reste difficile, ces groupes donnent la possibilité de recueillir des informations sur la situation dans une ville et des contacts pour aider les exilés dans leurs diverses démarches et besoins. Ainsi, ces réseaux d'entraide sortent des liens personnels et de proximité, ils invitent à publiciser la situation des exilés tout en gardant leur anonymat sur la plateforme.

Les riverains de la vallée de la Roya ont plus particulièrement sollicité des associations niçoises, ville par laquelle les exilés transitent nécessairement, et au sein de laquelle ils peuvent accéder aux autorités compétentes en matière d'asile et d'immigration. Cela ne s'est

pas fait sans tension car l'arrivée d'exilés en nombre conséquent sur la ville de Nice a produit une forme de saturation. Ceci a également conduit des niçois et niçoises à s'impliquer activement dans l'accueil des exilés, et pour certains à s'engager aux côtés des habitants de la vallée de la Roya. La composition des membres de l'association *Défends Ta Citoyenneté* est emblématique des liens qui ont pu se créer, puisque le bureau de celle-ci est composé en majorité de personnes originaires de Nice, mis à part son président et sa secrétaire, Cédric Herrou et sa compagne Lise.

L'accueil des exilés peut donc s'étendre via des réseaux pluriels, dont la mobilisation repose sur un enjeu central : celui de permettre que l'accueil puisse se prolonger ici et là-bas.

Au sein du campement de Breil-sur-Roya, l'accueil des exilés a une visée extensible dans le sens où il est pensé dans une temporalité de renouvellement. Il s'agit là d'une différence importante avec le dispositif mis en œuvre chez Cédric Herrou, qui se situe à mi-chemin entre le terrain associatif et privé. En effet, l'habitat des riverains ne va pas faire l'objet d'aménagement spécifique en vue de l'accueil des exilés, il se réalise « sur le vif » et avec les moyens domestiques à disposition. Chez Cédric Herrou, l'accueil d'abord réalisé sur son terrain puis prêté à l'association *Défends Ta Citoyenneté*, fait l'objet de nombreuses transformations en vue d'améliorer l'accueil proposé aux personnes. Contrairement aux riverains qui proposent leur domicile comme abris afin de pallier de manière occasionnelle le défaut d'hébergement des exilés, le lieu d'habitat et de travail de Cédric Herrou se dote d'une fonction supplémentaire : il devient une zone de campement. La notion de « camp » renvoie à une fonction d'hébergement qui s'adresse à certaines catégories de personnes dont la situation n'est pas encore stabilisée après un exode. De plus, ce lieu de vie engage une temporalité spécifique marquée par l'attente et le provisoire (Destremau, 1996). Dès lors, la mise en place d'une zone de campement chez Cédric Herrou ouvre sur une nouvelle projection à l'accueil des exilés. La temporalité est beaucoup plus ample : il s'agit de faire face à l'urgence des situations des exilés qui arrivent mais aussi des prochains à venir, au cours des prochains mois, voire années. Sur place un ensemble de matériel est stocké en vue d'être prêt à utilisation lors de nouvelles arrivées : vêtements, chaussures, sacs de couchage, couvertures, tentes, médicaments de premiers secours, kits d'hygiène, réserves de nourriture. En hiver, lorsque les arrivées sont moins importantes, le campement est rangé et nettoyé, le matériel est réparé ou renouvelé, en vue de se tenir prêt à accueillir à nouveau, « au cas où » les exilés reviendraient à la saison prochaine.

L'accueil est inscrit dans une temporalité à venir mais également dans une temporalité passée, d'un accueil qui a *déjà eu lieu*. En effet, le campement est marqué par les traces du passage de plus de deux milles exilés : des vêtements, des chaussures ou encore des documents italiens abandonnés par les personnes. Le passage des exilés est notamment visible par un ensemble de messages, de textes ou de dessins accrochés ou écrits sur les murs de l'espace de vie collectif, dans les recoins de sa structure en bois, sur les parois des tentes ou sur la tôle des caravanes. Je me suis attardée sur une trentaine de messages inscrits sur des murs et parois des campements que j'ai demandé à Souleymane de me traduire de l'arabe vers l'anglais. En voici un échantillon :



Message écrit en blanc sur l'ossature en bois : Memories perfume for those coming after me.
From me Jamal X. [Trad. *Souvenirs parfumés pour ceux qui viennent après moi. De moi Jamal X.*]



Adam X. from Al Azhargad 29/04/2017. [Trad. Adam X. de Al Azhargad 29/04/2017]



We thank Mr Cédric for his generosity and hospitality. [Trad. *Nous remercions Monsieur Cédric pour sa générosité et son hospitalité*].

Ces photos représentent des fragments du campement, à travers les clichés de messages laissés par les exilés et adressés à ceux qui passent par-là. Ecrits en arabe, en tigrigna, parfois en anglais et plus rarement en français, ces messages inscrits sur les murs contribuent à faire exister cet espace comme un lieu de passage de migrants. Bien souvent, les personnes signent de leur nom (que j'ai ici rendu anonyme), incarnant et personnalisant l'expérience d'avoir été accueillies dans ce lieu. Ainsi, elles témoignent à d'autres de leur expérience d'accueil. Elles laissent un message à ceux qui arriveront après. L'accueil y est certes temporaire mais ce qui assure sa permanence c'est bien l'espace : c'est un lieu qui restera là pour accueillir les exilés.

Dans la trentaine de messages étudiés, la plupart sont des messages de remerciements adressés à Cédric Herrou, identifié comme le propriétaire des lieux. On retrouve aussi quelques messages adressés à Lise et à des bénévoles. L'espace offert sur ces murs devient un moyen d'exprimer une gratitude à l'accueil qui a été offert. D'une part, les exilés remercient pour l'hospitalité offerte et d'autre part, ils rendent compte de l'hospitalité des lieux pour les prochains exilés qui vont arriver. En s'adressant aux prochains, à leurs pairs qui arrivent, ce sont les exilés eux-mêmes qui attribuent la qualité d'hospitalité au campement. Ces traces d'un accueil passé mettent en confiance les successeurs, ceux qui viendront après, et qui réanimeront l'hospitalité du lieu.

2.3 Légalisation du passage : prise en charge des mineurs non-accompagnés et protocole d'accès à la demande d'asile

Lors de mon premier séjour dans la vallée de la Roya, au début du mois de décembre 2016, les exilés présents dans la vallée de la Roya sont pour la plupart des mineurs. Ils voyagent sans parents, ni représentants légaux. Des négociations sont en cours avec les services sociaux du Conseil Général afin qu'ils soient pris en charge. Avec Cédric, nous faxons des requêtes de demande de prise en charge à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) pour chacun des jeunes exilés présents chez-lui. Elles restent sans réponse malgré nos multiples relances. Entre Noël et le nouvel-an, environ cinquante autres personnes arrivent, hommes et femmes, se présentant comme mineurs, et originaires d'Erythrée, arrivent dans la vallée par les villages de Fontan et de Saorge. Des hébergements sont trouvés pour chacun d'eux, par petits groupes, repartis chez des riverains du nord de la vallée.

Lorsque je reviens au cours du mois de janvier 2017, la situation est critique. Les jeunes exilés sont toujours là, malgré les multiples sollicitations de *Roya Citoyenne* auprès des

services de l'ASE. L'association me charge, accompagnée d'un traducteur, d'aller à la rencontre de chacun des mineurs pour les recenser, prendre leur nom, leur date de naissance et pour les tenir au courant de la situation. Avec le soutien d'avocats, *Roya Citoyenne* décide d'adresser directement des requêtes au parquet des mineurs de Nice. Le Maire du village de Fontan interpelle également l'ASE. La situation stagne pendant de nombreuses semaines, laissant des mineurs sous la responsabilité de riverains, et sans possibilité de sortir du domicile car les forces de police, bien au courant de la situation, accentuent leur surveillance. Certains mineurs sont présents au domicile des riverains depuis près de deux mois.

Un soir, Maria, riveraine, avertit Cédric que les deux jeunes exilés présents chez elle, Dawit et Salomon, menacent de partir à pied par les voies de chemin de fer, n'en pouvant plus d'attendre une solution qui ne vient pas. Nous apprenons que d'autres mineurs, hébergés chez d'autres riverains, veulent également tenter ce passage. Cédric, dans une énième tentative d'interpellation des services sociaux, les informe que des mineurs vont se mettre en danger et risquer leur vie s'ils ne viennent pas les prendre en charge, et que les médias seront mis au courant de la situation. Quelques jours plus tard, l'ASE fait venir un bus à Breil-sur-Roya afin de conduire les mineurs dans des foyers situés dans les Alpes-Maritimes. La gendarmerie locale est prévenue, et laisse les exilés accompagnés des accueillants se rendre au point de rendez-vous. Ceci n'aura toutefois pas empêché la moitié des mineurs de tenter de quitter la vallée de la Roya à pied, en plein hiver et pour beaucoup, de se faire attraper et reconduire en Italie.

Le matin du départ des mineurs vers les foyers de l'ASE, un rassemblement est organisé par *Roya Citoyenne* et ses soutiens, au départ du bus avec la présence de la presse locale. La gendarmerie est également là. Au bout de plusieurs heures d'attente, le bus arrive en retard en raison d'une panne. À son bord un éducateur de l'ASE et, à notre grand étonnement, un agent de la Police Aux Frontières. L'éducateur nous annonce alors que le foyer n'a finalement plus de place et que les mineurs doivent rentrer chez les riverains. Ces derniers refusent, argumentant que la responsabilité des mineurs isolés revient aux services de la protection de l'enfance. Ils décident d'attendre et de ne pas rentrer chez-eux. Une réunion est organisée en urgence à Nice entre les responsables des autorités compétentes.

Dans ce contexte de méfiance et sur les conseils d'une avocate, nous établissons des attestations de désignation d'avocat pour chacun des mineurs, au cas où il faudrait par la suite les représenter dans le cadre d'une action en justice. Nous nous installons pour un pique-nique

dans le parc de l'hôpital de Breil-sur-Roya, sous les regards surpris des soignants et des patients à qui nous expliquons la situation. La presse reste sur place.

Vers 16h30, les gendarmes nous annoncent que des places dans le foyer d'Èze ont été débloquées. Les exilés peuvent monter dans le bus. Des au revoir chargés d'émotion ont lieu avec les adolescents, que nous appelons gentiment *les bambinos*. Mais une inquiétude plane. Nous collectons un maximum de numéros de téléphone afin de pouvoir rester en contact et nous assurer que les mineurs arriveront à bonne destination. Nous donnons quelques puces téléphoniques pour les personnes n'en n'ayant pas.

Vers 20 heures un des mineurs nous appelle en panique. Il nous explique qu'ils sont à la frontière de Menton et que des agents de la PAF ont fait sortir cinq personnes du bus, prétextant à partir de leur faciès, qu'ils ne sont pas mineurs. Ni la presse, ni des membres associatifs ne sont présents pour s'opposer à ce refoulement autoritaire. Nous tentons d'identifier les trois mineurs qui ont été renvoyés et nous avertissons l'avocate qui se propose de saisir le juge des enfants. Cédric part à Vintimille le lendemain afin de les retrouver et leur proposer de saisir le tribunal administratif. Les autres adolescents ont été envoyés dans un foyer en attendant que leur minorité soit évaluée. La plupart ont décidé de quitter le foyer au bout de quelques jours et de continuer leur route.

Ici, la situation de jeunes exilés est exposée aux autorités et médiatisée par la presse. Face à l'impossibilité d'emprunter les chemins de passage clandestins, l'association s'engage dans une voie alternative. Ce qui faisait alors l'objet de postures et de pratiques de discrétion, est rendu public en interpellant les institutions compétentes. La stratégie d'aide au déplacement change, elle passe maintenant par des opérations de légalisation et de publicisation de la présence des exilés. Ici, les riverains mobilisent des impératifs moraux et légaux de protection des mineurs pour revendiquer un droit de prise en charge et négocier leur accueil sur le territoire. Mais ces opérations sont mises à mal par les réticences des autorités. Leur positionnement oscille, entre les exigences légales de protection des mineurs (manifestées par la présence de l'éducateur spécialisé de l'ASE) et les politiques de refoulement et de fermeture des frontières (manifestées par la présence de l'agent de la PAF).

Le recours aux institutions implique une évaluation du droit des exilés à être là et va les soumettre à des « *épreuves de vérité* » (Noiriel, 2006). La minorité des exilés est questionnée, et ils doivent prouver leur identité et leur âge. Ce sont les pouvoirs publics qui établissent la nature des preuves que les personnes doivent fournir. Dans notre situation, c'est le bon

vouloir des agents qui décide de la minorité des personnes, sans qu'aucune preuve ne soit fournie et sans recours possible.

Les accueillants tentent de renverser la situation en vue de protéger les droits des exilés. Ils établissent un rapport de force par un pouvoir de négociation avec les autorités. La médiatisation, par le recours à la presse et le rassemblement citoyen, vient ici en soutien aux demandes des exilés et des riverains. Elle permet de créer un « événement » et appelle l'opinion publique à s'inquiéter de leur sort. La médiatisation agit par le regard d'un public veillant au bon déroulement et au respect des droits des personnes. En cas de non-respect, la présence des médias pourra être utilisée comme un outil de dénonciation des pratiques des autorités. Pour la première fois, les exilés en cours de traversée peuvent s'exposer dans les rues du village, les riverains les ayant accueillis revendiquant leur droit à être pris en charge par les institutions françaises. Ils aménagent alors un espace d'attente dans un lieu public, l'hôpital, en attendant leur départ. Le manque de confiance concernant le traitement institutionnel réservé aux exilés est flagrant. Il conduit à des stratégies d'usage de « gardes fous », non seulement par le recours aux médias, mais aussi en établissant des attestations de désignation d'avocat. Ce manque de confiance envers les autorités invite également les riverains à garder le contact avec les exilés et ce faisant, ils maintiennent une forme de responsabilité envers ces mineurs.

Depuis cet événement, les requêtes de prises en charge des mineurs par l'ASE sont régulièrement mobilisées par l'association *Roya Citoyenne* et *Défends Ta citoyenneté* lorsque des nouveaux arrivants se présentent comme mineurs et souhaitent en bénéficier. Après plusieurs années, la prise en charge s'est plus ou moins systématisée et se réalise avec plus ou moins d'encombres.

Être pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance permet, au-delà de subvenir aux besoins essentiels du mineur, de bénéficier de l'accès à la formation scolaire et professionnelle. En ce cas, le mouvement d'hospitalité outrepassé celle que se donnent les visiteurs. Les nouveaux venus s'engagent dans un trajet périlleux, où la temporalité de l'accueil doit composer avec l'horizon de leur intégration. Les personnes mineures sont pensées comme des êtres en devenir, dans une perspective accession durable à l'espace social. Ainsi, l'accès aux procédures administratives relatives au droit au séjour des exilés permet d'appréhender la dimension de l'accueil dans une temporalité plus ample.

La seconde situation retenue pour mon ethnographie concerne l'accès au dispositif de prise en charge au titre du droit d'asile. En mars 2017, un protocole d'accès à la demande d'asile pour les exilés transitant par la vallée de la Roya est progressivement mis en place. Les liens entre l'association *Roya Citoyenne* et des avocats spécialisés dans les droits des étrangers se resserrent. Ils assistent à des réunions en vue de proposer des solutions juridiques à la situation des exilés. Les riverains se forment au droit des étrangers. De plus en plus, ils souhaitent rendre leurs pratiques d'aide et d'accueil légales. D'une part, et en raison des multiples arrestations de militants et de la pression locale des forces de l'ordre, ils demandent à ne plus être discrédités en étant désigné de « délinquants ». D'autre part, ils souhaitent être en capacité de proposer aux personnes exilées des solutions de régularisation administrative. Le droit d'asile est alors invoqué. En effet, selon le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA, article R.741-2), lorsque l'étranger se présente en vue de demander l'asile, il doit être orienté vers l'autorité compétente lui permettant l'enregistrement de sa demande. Dès lors, pourquoi les exilés présents dans la vallée de la Roya ne pourraient-ils pas accéder à la procédure de demande d'asile en étant conduits jusqu'à Nice, là où se situe l'autorité compétente ? La Plateforme d'Accueil des Demandeurs d'Asile (PADA), en charge du premier accueil des requérants à l'asile, se situe pour le département des Alpes-Maritimes à Nice et est gérée par l'association Forum Réfugiés à qui l'État a délégué cette mission.

L'association *Roya Citoyenne* entre en contact avec cette structure pour comprendre les modalités de fonctionnement de la PADA et voir de quelles manières les exilés pourraient y accéder. Le responsable du service plaidoyer de *Forum Réfugiés* se rend sur place afin de rencontrer les acteurs locaux. Il se rend également chez Maria et son compagnon, qui accueillent chez-eux un couple avec un jeune enfant de quatre ans, ainsi qu'une femme isolée, tous d'origine érythréenne, et intéressés par la possibilité de pouvoir demander l'asile en France. À la suite de cette rencontre, *Forum Réfugiés* rédige un rapport dénonçant les conditions d'accès à la demande d'asile dans la vallée de la Roya et à la frontière franco-italienne¹⁰⁷. Mais étant partenaire de l'État, cette association ne souhaite pas s'associer aux actions militantes de *Roya Citoyenne*.

Roya Citoyenne décide de mener conjointement une action juridique et médiatique pour faire valoir l'accès à la procédure de demande d'asile, à partir de la situation des personnes accueillies chez Maria : Selina, une jeune femme seule, Ana, Dani, le couple et leur fils Yared. Pour les militants, il s'agit réellement d'un test, dont l'objectif est d'obtenir un

¹⁰⁷ Voir le rapport Forum Réfugiés-Cosi, 2017

« laissez-passer » de la gendarmerie locale, qui permettrait de conduire les personnes jusqu'à la PADA de Nice. Bien que les textes de loi soient en leur faveur comme le soutiennent les avocats, les exilés et les riverains n'ont aucune certitude quant au succès de cette opération. Les personnes accueillies chez Maria consentent toutefois à prendre le risque. Les avocats s'engagent à rester à leurs côtés tout au long de l'opération. Les médias sont appelés à venir écrire et filmer sur le sujet en vue de rendre publique cette action, et en espérant que ces images protégeront les exilés d'un mauvais traitement par les autorités. La gendarmerie est prévenue la veille de l'action et répond en menaçant les riverains de les poursuivre pour « aide à la circulation de personnes en situation irrégulière ».

Le 16 mars 2017, je suis présente lorsque nous partons avec les requérants devant la gendarmerie de Breil-sur-Roya. Nous traversons le village à pied et nous nous arrêtons boire un café dans un bar du village. Entourés de journalistes, notre présence attire l'attention. Une fois devant la gendarmerie, les agents nous font patienter, puis décident de transférer les personnes en exil à la PAF de Menton pour étudier la situation. Nous les escortons avec Maria et son compagnon, des membres ou soutiens de *Roya Citoyenne*, des militants niçois, des avocats et des médias locaux. Un documentariste est également présent avec son équipe¹⁰⁸.

Après trois heures d'attente devant les locaux de la PAF, nous apprenons que les personnes ont été reconduites en Italie, après avoir été auditionnées par les agents, sans interprète et sans que leur avocat puisse les assister. Les journalistes ne sont plus là, ils sont partis petit à petit appelés par d'autres faits divers. Pour les soutiens sur place c'est un choc, accompagné d'un sentiment d'échec et particulièrement, pour les accueillants qui se dépêchent de retrouver Selina, Ana, Dani et Yared dans les rues de Vintimille.

Les autorités ont délivré aux personnes exilées un refus d'entrée sur le territoire français et leur ont fait signer ce document avec une mention faisant part de leur souhait de retourner le plus rapidement possible en Italie. Les autorités justifient ce renvoi sous couvert de l'application de la procédure Dublin, car leurs empreintes attestent de leur provenance d'Italie. Les avocats contestent cette décision car l'acceptation des personnes par les autorités italiennes doit être formulée par écrit et cette pièce n'est pas présente dans le dossier. Ils saisissent alors le tribunal administratif de Nice en procédure de « référé liberté »¹⁰⁹. Ils demandent d'enjoindre au préfet des Alpes-Maritimes de procéder à l'enregistrement de leur

¹⁰⁸ Cf. le film documentaire *The Valley*, Nuno Escudeiro, 2019.

¹⁰⁹ Le « référé liberté » permet de demander au juge de prendre en urgence une mesure nécessaire à la sauvegarde d'une liberté fondamentale si l'administration y porte atteinte de manière grave et illégale.

demande d'asile et de leur délivrer une attestation de demande d'asile afin de pouvoir effectuer les démarches auprès de l'Office français des réfugiés et apatrides (OFPRA), dans un délai de trois jours à compter de la notification de l'ordonnance. Le 31 mars 2017, le préfet des Alpes-Maritimes est condamné pour la première fois pour « *atteinte grave et manifestation illégale au droit d'asile* ». Il ressort de l'ordonnance que le préfet des Alpes-Maritimes n'a pas fourni les preuves de la mise en œuvre de la procédure de réadmission vers l'Italie. La presse écrite et la télévision communiquent sur l'affaire. L'information est également relayée au sein des réseaux militants.

Le couple Ana et Dani procède à l'enregistrement de sa demande d'asile à Nice. Ils s'y installeront avec leur fils. De son côté Selina, la jeune femme, qui ne souhaitait pas attendre la décision du tribunal, a quitté Vintimille par des voies clandestines.

Cette action juridique et médiatique s'est avérée fondamentale pour la suite du mouvement de solidarité de la vallée de la Roya. Cette action est une opération de visibilité des exilés présents et de légitimation de leur accueil comme réfugiés avec des droits spécifiques. Pour cela, les acteurs procèdent à des opérations de re-sémantisation et de catégorisation des exilés à partir du vocabulaire du droit : il ne s'agit plus de « personnes en situation irrégulière » mais de « demandeurs d'asile », c'est-à-dire des réfugiés potentiels. Dès lors les exilés deviennent des sujets à protéger par l'État de droit. Anne Gotman écrit au sujet des demandeurs d'asile que « *leur accueil constitue un impératif moral dans la mesure où le bien dont ils ont besoin, à savoir la protection d'un État, n'est pas un bien exportable* » (Gotman, 2001, p.75). C'est à ce titre que les exilés peuvent revendiquer un droit à entrer et séjourner sur le territoire français, en raison d'un défaut de protection du pays d'origine. Ainsi, cette situation documente la manière dont l'asile agit comme un « *droit du seuil* » (Gotman, 2001, p.300), c'est-à-dire comme un « passe-droit » d'accès aux ressources du territoire national. En effet, la demande d'asile ouvre un ensemble de droits, dont le droit au séjour, le temps de l'examen de la demande d'asile. Cette procédure devient en ce sens « *l'ultime refuge de l'hospitalité* », elle est « *le préalable à l'ouverture de droits, attente de nouveaux droits* » (Gotman, 2001, p.300).

Dans cette situation, la demande de déclaration comme demandeur d'asile doit être soutenue publiquement et faire l'objet d'un travail collectif rassemblant nombre d'acteurs : accueillants, militants du monde associatif, journalistes, avocats, juges et bien évidemment par les exilés qui acceptent de prendre le risque de sortir de la clandestinité. Par cette action,

l'association *Roya Citoyenne* rentre pleinement dans l'arène du droit, faite de doutes, de tâtonnements et de conflits entre les parties. Dans le cas de l'accès à la procédure de demande d'asile ou des demandes de prises en charge des mineurs, les acteurs travaillent le droit par « le bas », c'est-à-dire à partir des situations d'accueil qui se présentent à eux et même « chez-eux ». Bien qu'ils prennent en charge la responsabilité de l'accueil durant le temps de la traversée du territoire, les riverains, par ces actions, en appellent à la responsabilité des autorités, à partir de textes législatifs qui attestent du devoir consenti des États à accueillir et à protéger les étrangers menacés et vulnérables. Les pratiques d'accueil mises en œuvre par le réseau associatif local trouvent une forme de justification publique sous couvert de l'application d'un droit d'asile. Dans ce cadre juridico-normatif, les États entrent dans la relation (Gotman, 2001, p.294), puisque ce sont eux qui posent les conditions de la mise en œuvre de l'accueil des demandeurs d'asile. En d'autres termes, le principe de souveraineté n'est pas remis en question, l'État restant maître de l'évaluation d'un droit au séjour au titre de l'asile.

La condamnation du préfet des Alpes-Maritimes pour « entrave au droit d'asile » ouvre un nouveau champ d'action possible pour le milieu associatif local. Tout exilé arrivant dans la vallée de la Roya et étant en lien l'association *Roya Citoyenne* ou *Défends Ta Citoyenneté* (créée quelques mois plus tard) peut se présenter comme demandeur d'asile potentiel. Un protocole informel se met en place entre les associations et la gendarmerie locale. Les associations déclarent l'état civil de la personne et réalisent un document attestant de la volonté de la personne de demander l'asile, accompagné d'une photo (voir en annexe). Ce document, sans réelle valeur légale, autorise par accord tacite avec les autorités à circuler jusqu'à la PADA de Nice où s'effectue un pré-enregistrement de sa demande d'asile. Ainsi, ces négociations montrent un certain pouvoir d'action des acteurs locaux qui font pression sur les autorités afin qu'elles modifient leurs pratiques. Ces négociations révèlent des stratégies plurielles qui sont à la fois informelles et officielles. D'une certaine manière, ce protocole permet de faire face aux processus de revendication des acteurs locaux dans l'espace public, tout en permettant aux institutions de rester « maîtres du jeu » (Potot, 2016).

La mise en œuvre de ce protocole renouvelle les pratiques d'accueil en dehors des voies clandestines en légalisant le séjour des exilés et en négociant avec les autorités. Néanmoins, la réponse répressive ne se fait pas attendre. En effet, la préfecture renforce les contrôles à l'entrée de la vallée de la Roya et devant le campement de Breil-sur-Roya. À l'été 2017, le

camp est entouré de trois postes de brigades mobiles en vue d'empêcher les exilés d'accéder à la propriété privée de Cédric Herrou.

L'accès au statut de demandeur d'asile permet aux exilés de parcourir en toute légalité les soixante kilomètres séparant la vallée de la Roya de Nice, en train ou en voiture, généralement accompagnés de membres associatifs. Ce trajet ne se fait pas sans tension avec les forces de l'ordre, car un dispositif de contrôle est présent tout au long du parcours. Les demandeurs d'asile et les personnes accompagnantes sont contrôlés à plusieurs reprises par la gendarmerie locale, les brigades mobiles, parfois par les CRS et un agent de la PAF qui les attend sur le quai de la gare à Nice. Dès lors, le déplacement des exilés reste un temps de surveillance, marqué par un rapport de force avec les autorités qui rend la présence de membres associatifs toujours nécessaire.

Au cours des accompagnements que j'ai effectués, je remarque que ce temps de déplacement est particulier. En effet, les exilés peuvent enfin traverser l'espace public sans crainte. Ils attendent dans une gare sans avoir à se cacher, ils peuvent s'asseoir sereinement à côté des autres passagers « ordinaires ». En gare de Nice, des bénévoles locaux réceptionnent les personnes à la sortie du train et les accompagnent jusqu'à la PADA en prenant les transports en commun. En ville, les exilés se fondent dans l'anonymat faisant le même trajet que des centaines ou milliers d'autres personnes. Ainsi, ce temps de passage devient un temps de coprésence. Mais celui-ci est fragile. Arrivés dans les locaux de la PADA, les exilés obtiennent la qualification de demandeurs d'asile. Ils ressortent après plusieurs heures d'attente avec un document attestant de leur pré-enregistrement et d'un rendez-vous à la préfecture de Nice quelques jours plus tard. Ce document est un sésame : il leur permet de circuler partout sur le territoire français, sans craindre un refoulement vers l'Italie. En effet, et c'est précisément pour cela que le protocole mis en œuvre est intéressant pour les personnes en exil, aucunement engagées à rester à Nice et à donner suite à la procédure de demande d'asile. Elles peuvent continuer leur route et parcourir le plus de kilomètres possibles, avec l'assurance de ce document officiel, qui légalise temporairement leur situation administrative. Celui-ci est valide jusqu'au jour du rendez-vous supposé avec la préfecture de Nice. À la sortie de la PADA, les exilés se pressent généralement de continuer leur voyage.

Un « couloir légal » se fabrique, facilitant la traversée du territoire. Cette légalité est temporaire et jalonne le parcours des exilés. Ces derniers peuvent passer par des voies légales et des voies illégales tout au long de leur périple car le mode de déplacement migratoire est

hybride et composite (Bennafla et Peraldi, 2008). Au campement de Breil-sur-Roya, beaucoup d'exilés arrivés à la suite de la mise en place de ce protocole sont à la recherche de cette solution légale. L'information circule dans les réseaux d'exilés à Vintimille comme quoi il existe un camp qui « aide à avoir des papiers ». Bien que le document établi par l'association *Défends Ta Citoyenneté* ou *Roya Citoyenne*, n'ait de valeur que dans le cadre de l'accord avec la gendarmerie locale de Breil-sur-Roya, sa possession est importante pour les exilés. En effet, la condition administrative s'attache à un sentiment de sécurité. Hakim en fait part :

« *-[Hélène] - What kind of support do you find in this place [the camp] ?*
-[Hakim] First, a lot of moral support when we arrived, we felt secure with them They gave us identification papers which enabled us to move safely¹¹⁰ ».

Ce document d'identification est un « équipement » favorisant le déplacement des exilés. Sa délivrance s'inscrit dans la continuité d'un accueil pensé au-delà de la « mise à l'abri ». Charles, exilé, livre sa vision de l'association :

« *Elle [une riveraine] nous a mis à l'abri en fait, dans une maison à Tende. On était là une semaine, puisqu'il y avait du monde chez Cédric. En fait, ils font partie tous de la Roya Citoyenne, qui est cette association qui accueille les migrants, qui se bat pour les migrants dans la Roya Citoyenne, dans la vallée. Et avec Cédric, ils avaient ... Ils emmenaient les migrants à Nice pour faire les demandes d'asile en fait. Ils nous emmènent tous ».*

Pour Charles, ses hôtes sont des militants qui luttent en faveur de la cause des migrants. L'accueil des exilés est pour lui une forme d'engagement politique qui passe par un combat avec les autorités locales. Ainsi, étonnamment, le recours aux procédures administratives inscrit les pratiques d'accueil dans un registre d'action militante. Dans un contexte particulièrement hostile, en raison des défaillances étatiques, l'inscription des exilés dans le cadre juridico-administratif de l'asile reconfigure l'espace politique d'accueil. Ce mode de cadrage reconfigure les conditions de l'affiliation de l'étranger à la société d'accueil. D'une part, la procédure de demande d'asile « *consiste à faire entrer une personne singulière dans une catégorie administrativement construite afin de lui donner des droits et plus largement de lui donner une inscription dans la structure sociale* », et d'autre part, « *son enregistrement multiple oblige l'administration à le prendre en charge, à le « compter », à reconnaître sa présence en tant que demandeur d'asile* » (Belkis et Franguiadakis, 2005, p.15).

¹¹⁰ « *-[Hélène] Quel genre de soutien as-tu trouvé dans cet endroit ?*
-[Hakim] - Tout d'abord, beaucoup de soutien moral à notre arrivée, nous nous sommes sentis en sécurité avec eux Ils nous ont donné des papiers d'identité qui nous ont permis de nous déplacer en toute sécurité. »

L'enquête ethnographique montre les difficultés auxquels se confrontent les associations locales pour soutenir les exilés qui transitent sur le territoire. À travers des pratiques d'accueil, successivement discrètes et d'aides administratives, les acteurs fabriquent un espace qui politise la relation de soutien avec les exilés. L'espace domestique « protège » les exilés par leur mise à l'abri, tout en créant les conditions nécessaires au « passage » sur le territoire national. Le recours au droit, permettant de mettre au travail l'accès aux procédures d'asile devient un outil pour entretenir la relation à l'autre et se préoccuper de son devenir. Les pratiques sont marquées par une temporalisation qui passe d'un accueil temporaire des exilés vers une inscription plus durable en tant que mineurs non accompagnés ou en tant que demandeurs d'asile. Néanmoins, cette requalification administrative reste précaire car elle est soumise à une évaluation par les autorités compétentes. Ce faisant, l'hospitalité offerte par les riverains ouvre à la possibilité d'une recomposition de l'espace politique, dans lequel l'étranger est saisi comme potentiellement « chez-lui ».

3. La politisation de l'accueil : une imbrication du privé et du public

Cette dernière sous-partie annonce les perspectives analytiques de l'accueil des exilés dans la vallée de la Roya comme *problème public*. Je présente trois échelles de publicité qui rendent compte des manières dont se politise l'accueil des exilés. Le premier niveau est le territoire, où s'élabore des liens entre le domestique et l'associatif. Le second niveau concerne la justice et le recours aux droits comme processus d'institutionnalisation de l'accueil des exilés. Enfin, le troisième niveau concerne la médiatisation et ses enjeux : que faut-il dire ou ne pas dire ?

3.1 Le domestique et l'associatif : une interpellation locale

L'arrivée des exilés dans la vallée de la Roya fait l'objet d'une « enquête » de la part des riverains. Les informations se diffusent à la manière du « bouche à oreille », de personne à personne. Des rumeurs et des discussions parfois houleuses s'immiscent dans la vie des villages. D'abord de manière informelle, la situation interpelle plus largement. Brigitte raconte une anecdote au marché de Breil-sur-Roya :

« Et puis après, je suis allée au marché, je me rappelle. J'ai pris des œufs chez Cédric que je connaissais de vue, sans plus. Et puis il y avait un petit attroupement alors j'ai tendu l'oreille.

J'ai entendu qu'ils parlaient migrants, blablabla, [elle réfléchit]. Bon bref, je sais que j'ai donné à Cédric une enveloppe, avec 50 euros je crois. J'avais mis un petit mot, en disant que s'il y avait des besoins ... du coup il m'avait appelé ou la fois d'après que je l'avais vu, il m'a dit si tu veux ce soir y a une réunion de Roya Citoyenne, viens si tu veux. »

Les engagements de Cédric Herrou et des membres de l'association *Roya Citoyenne* s'exposent progressivement à la population locale. Sur les marchés et places publiques de la vallée, des tracts d'information et de sensibilisation sont distribués afin de dénoncer les politiques publiques à l'égard des exilés et appeler les riverains à s'engager.

Constitués en association, les riverains entrent dans un processus de mobilisation en interpellant les autorités locales. Dès 2016, l'association fait des demandes de rencontres officielles avec les pouvoirs publics dont le préfet des Alpes-Maritimes, mais ces demandes restent sans réponses. Les infirmières demandent l'ouverture d'un lieu permettant de prodiguer les soins de premières nécessités aux exilés. Elles adressent une lettre rendue publique, qui interpelle la préfecture, l'Agence Régionale de Santé, les maires des communes, la communauté d'agglomération et le Conseil Départemental, sur la situation sanitaire des exilés :

« Il est donc de notre devoir, nous soignants bénévoles, témoins professionnels au plus près de la situation sanitaire actuelle, de faire connaître l'urgence des besoins, à savoir essentiellement, la mise en place de structures d'accueil sur place, dignes de ce nom, avant l'arrivée de l'hiver, afin de tenter d'éviter l'apparition de nouveaux drames dans notre vallée ».

Constitués en « nous », les infirmières invoquent d'une part un bien commun, « notre vallée », qui localise les enjeux de la problématique, et d'autre part, une crédibilité de professionnelles en tant que témoins de l'urgence relative aux conditions sanitaires des exilés. Elles ouvrent un autre canal de publicisation, par la question de l'accès aux soins et de l'engagement professionnel. Des conseillers municipaux de Breil-sur-Roya tentent de soutenir leur demande et le Maire accepte de mettre ce sujet à l'ordre du jour du Conseil Municipal avant de finalement le retirer à la suite de pressions émanant du préfet.

En novembre 2016, *Roya Citoyenne* initie un débat en vue d'interpeller les autorités locales. Cent cinquante personnes y participent mais seulement une élue du département est présente. Les communes de la vallée de la Roya restent silencieuses et à l'écart des implications et interpellations de leurs riverains, en raison de la pression politique de l'autorité préfectorale. Elles agissent très ponctuellement. La mairie de Saorge accepte de mettre à disposition une cave de stockage des denrées alimentaires utilisées pour les maraudes de *Roya Citoyenne*. Le

Maire de Breil-sur-Roya célèbre le parrainage d'un mineur non-accompagné par plusieurs habitants en juin 2016.

Face au silence des pouvoirs publics, les ressources personnelles sont mobilisées pour apporter une réponse immédiate à la détresse des exilés. Elles permettent *de faire quelque chose*, hors des voies officielles. Les réponses aux indignations se manifestent donc dans des espaces privés mais les revendications ne cessent de s'exprimer dans l'espace public. L'inaction des autorités locales relègue les pratiques d'accueil des exilés au domicile des riverains et fait émerger un mouvement contestataire. Ainsi, un processus de mobilisation collective éclot en vue de critiquer les défaillances des autorités publiques à propos de la question migratoire.

Le sens politique de l'action n'est pas donné en soi, il advient dans les processus d'énonciation des expériences civiles et citoyennes. « *Les relations entre membres d'une famille, d'une entreprise, d'une confession ou d'une association, échappent a priori à la qualification de politique, puisque vécues et codifiées sur le mode du privé, mais elles peuvent donner lieu à des critiques, des dénonciations ou des revendications au nom d'un bien public. Elles acquièrent alors un sens politique. Des situations de trouble, qui sont souvent réglées à l'ombre des coulisses par des procédures d'arbitrage, de réparation, de concertation ou de négociation, peuvent s'enflammer, et donner lieu à des expériences et à des entreprises de définition et de résolution par ce que John Dewey appelait des « publics ».* » (Berger, Gayet-Viaud et Cefai, 2012, p.5)

L'émergence de collectifs, officialisés à travers un montage associatif, permet de faire entendre des paroles politisées. Les associations fournissent un cadre légal légitime aux riverains et se présentent comme un support aux actions de solidarité, prises en tension avec les directives locales et nationales appliquées par les forces de l'ordre. Après plusieurs mois d'intervention, l'équipe d'infirmières décide de rejoindre l'ONG *Médecins Du Monde*, en vue de se prévenir des méandres judiciaires et de bénéficier d'un soutien logistique (accès aux médicaments). De la sorte, les infirmières « sécurisent » les actes de soins mais aussi, elles les inscrivent dans une perspective dénonciatrice. En effet, *Médecins Du Monde*, organisation internationale reconnue dans le champ de la santé, engage un plaidoyer qui dénonce les obstacles d'accès aux soins des personnes exilées à la frontière franco-italienne. Par le biais des informations fournies par cette équipe d'infirmières, l'organisation alerte publiquement.

Cette transformation des collectifs reconfigurent la problématique locale en l'inscrivant dans de nouvelles formes de publicité.

Par ailleurs, le cadrage associatif modifie les pratiques de l'accueil des exilés et la relation d'hospitalité. Les conditions matérielles de l'accueil peuvent être soutenues par les finances de l'association et s'insèrent de la sorte dans l'espace domestique du riverain. Ceci peut amener des tensions dans la manière d'habiter chez-soi car par exemple, accepter des dons de nourriture suppose de changer ses habitudes alimentaires. Ceci a également des effets sur la relation d'hospitalité, car la structure associative amène un tiers dans la relation. Ce n'est plus tout à fait le riverain qui accueille « chez-soi » les exilés. Ces pratiques d'accueil peuvent être saisies comme une mise à disposition du chez-soi pour réaliser une action pensée collectivement. Ces tensions entre domestique et associatif sont plus ou moins prononcées selon les lieux d'habitation et selon le rapport du propriétaire à l'association. La plupart des riverains qui ont ponctuellement hébergé chez-eux n'ont pas fait appel aux aides financières de *Roya Citoyenne*. Les exilés sont ainsi reçus comme des « invités », dans un rapport direct avec l'accueillant et où se donne ainsi à voir une multitude de façons d'accueillir. Ces pratiques d'accueil font peu l'objet de mises en commun. Chez Cédric Herrou qui a mené une transition de son espace privé vers un prêt de son terrain à l'association *Défends Ta Citoyenneté*, le rapport associatif s'est affirmé.

Je fais l'hypothèse que c'est par ce réagencement associatif de l'espace domestique, que l'accueil des exilés dans la vallée de la Roya devient un site de mise en problème public. Cette reconfiguration interroge au plus près les qualités des relations avec les exilés, au sein d'un espace privé devenant politique. Les pratiques d'accueil sont mises à l'épreuve du commun et du public, en exposant des dénonciations et en promouvant un accueil de proximité. Ces engagements par l'accueil s'orientent vers une grandeur civique, celle de la solidarité avec l'étranger. C'est donc tout un travail de généralisation qui s'opère à partir de l'ancrage personnel du chez-soi et du face à face avec l'étranger.

3.2 Le recours au droit et ses épreuves de réalité

En mobilisant les procédures de demande d'asile et de prise en charge des mineurs non-accompagnés, les acteurs associatifs permettent aux personnes en exil de sortir de la clandestinité temporairement, le temps de leur mise en œuvre. Saisir le droit permet aux associations de publiciser des revendications relatives à la possibilité des personnes de

séjourner sur le territoire national. Ce faisant, le champ du droit apparaît comme une arène où s'affrontent des positions antagonistes. En décembre 2016, deux cent cinquante-sept habitants de la Roya déposent une plainte contre les autorités françaises, accompagnée d'une pétition demandant l'ouverture de centres d'accueil et d'hébergements d'urgence. Le lendemain, le président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes, Eric Ciotti, signale à la justice « *une poignée d'activistes* » organisant le « *passage clandestin d'étrangers à la frontière franco-italienne* »¹¹¹. D'un côté, certains élus disqualifient la présence des exilés en affirmant l'irrégularité du séjour, et discréditent l'aide apportée par des citoyens. De l'autre, des associations soulignent la vulnérabilité des personnes et la responsabilité que celle-ci fait incombler aux autorités, en devant non seulement concéder un droit au séjour mais également prendre en charge les personnes en situation de détresse.

La naissance de l'association *Défends Ta Citoyenneté* en septembre 2017 marque la volonté de certains militants d'investir le terrain du juridique afin de faire avancer la situation. Lors de sa création, son président, Cédric Herrou m'explique vouloir « *prendre l'espace public et montrer qu'on n'est pas des hippies dans la Roya* ». L'enjeu est de légitimer les pratiques d'accueil des riverains, conscients et réflexifs sur ce qu'ils font. L'association DTC se donne pour mission de dénoncer les situations d'injustice en saisissant le droit. L'objectif est de faire condamner les pratiques illégales exercées par les autorités publiques représentées par le préfet. L'association s'entoure d'avocats qui, au cas par cas, à partir de situations individuelles des exilés, dénoncent les pratiques abusives des forces de l'ordre et le non-respect des droits. L'objectif est de divulguer ces décisions de justice afin qu'elles puissent bénéficier à d'autres, dans la Roya et ailleurs, en vue de faire « avancer » la cause des exilés. Par des opérations de jurisprudence, les procédures en droit permettent d'articuler des situations individuelles avec des situations collectives.

Par ailleurs, la situation est problématisée à partir d'un principe de citoyenneté. En effet, l'association *Défends Ta Citoyenneté* ne pointe pas la qualité d'étranger ou de migrant des personnes à défendre. Lise, secrétaire de l'association, explique :

« *Du coup, l'idée c'était de faire une association qui était focus accès aux droits. Et dans nos statuts on est resté très large, parce que si un jour la question des demandeurs d'asile se pose moins et je sais pas, on veut travailler sur la question des roms ou juste des personnes*

¹¹¹ Maryline Baumard (3 décembre 2016). Alpes-Maritimes : Ciotti porte plainte contre des citoyens de la Roya, solidaires des migrants, *Le Monde*, https://www.lemonde.fr/immigration-et-diversite/article/2016/12/03/dans-les-alpes-maritimes-eric-ciotti-porte-plainte-contre-les-citoyens-de-la-roya-solidaires-des-migrants_5042927_1654200.html

éloignées de leurs droits en fait, et qui peut toucher d'ailleurs n'importe quel citoyen, c'est pas forcément des gens qui sont dans une détresse, c'est des personnes qui aujourd'hui ne sont plus conscients de leurs droits, ni leurs devoirs, mais surtout leurs droits. Et aujourd'hui qui est capable d'expliquer des lois ? De lire des textes de lois ? Enfin, tout est fait pour que ce soit hyper compliqué, hyper codé et inaccessible au peuple, alors que... la justice c'est censé être l'outil principal du peuple quoi. »

Le recours au droit s'accompagne de difficultés et d'épreuves de réalité. L'association est créée pour en faciliter l'accès et soutenir des situations juridiques complexes. L'exercice de la citoyenneté s'associe ici à un principe d'accès au droit qui vise à affirmer une appartenance politique de la personne quelle que soit sa nationalité.

Aux prémices de la création de l'association, un événement vient mettre à mal le protocole d'accès à la demande d'asile. En juillet 2017, la PADA de Nice gérée par *Forum Réfugiés* refuse de délivrer les convocations à la préfecture pour les exilés en provenance de la Roya, sous prétexte que ces derniers ne manifestent pas le souhait de rester dans le département des Alpes-Maritimes. Cédric et deux bénévoles décident d'accompagner un groupe de quasiment deux cents demandeurs d'asile en train. En gare de Cannes, les forces de l'ordre interviennent et embarquent les deux cents personnes dans un bus en direction de Vintimille. Cédric est arrêté et placé en garde à vue. Comme c'est le cas depuis l'épisode de l'occupation du bâtiment des « Lucioles », il est suspecté d'être à la tête de l'organisation militante. Dans les quelques heures qui suivent cet événement, une perquisition a lieu à son domicile. La centaine d'exilés présente ce jour-là sur le campement sont découverts et déportés vers l'Italie. Les bénévoles sont choqués par cette intervention policière massive. Le campement se retrouve étrangement vide tandis que Cédric est auditionné. Sur les conseils d'un avocat, Lise et un bénévole vont en direction de Vintimille le lendemain, afin de retrouver des exilés pouvant témoigner en faveur de Cédric. Lise raconte :

« Le lendemain matin avec Jean on est allé à Vintimille pour passer le fameux entretien. Et là laisses tomber, à Vintimille c'est l'époque où y avait 500 personnes, c'était blindé. Et on arrive avec nos entretiens et tout. On reconnaît certains gars, on va les voir, enfin eux surtout nous reconnaissent : ah j'étais chez vous hier ! On commence à faire passer les entretiens et là tout le monde qui s'ameute, tout le monde qui vient : - moi aussi je veux faire un entretien. Et on dit non mais ... on savait pas ce qu'ils avaient compris, du coup on avait demandé à, je crois que c'était Nordine, de se mettre debout et de leur dire : ils ne font rien pour vous aider. Genre, ils récupèrent des preuves pour faire sortir Cédric de prison. On avait schématisé. Mais ça changera rien à votre situation, ils sont pas là pour vous sauver et tout. Arrêtez de ... et quand même tous ils voulaient témoigner en fait. C'était pas faire un entretien, c'était témoigner, dire ce qu'ils avaient vu et leur situation. Et nous avec Jean on a fait passer mais je sais plus, 50 ou 80 entretiens... Mais quel enfer ! Ils étaient tous là, ils étaient bloqués.

C'était à ce moment-là que tout le monde a compris que la Roya c'était mort et qu'il fallait plus passer par là. »

Malgré l'événement de la veille et le refoulement à Vintimille, les exilés maintiennent leur confiance envers les membres de l'association et s'allient à eux pour aider Cédric. Je remarque qu'ils sortent de l'anonymat, en établissant des témoignages, dans un souci de solidarisation réciproque avec les accueillants. La collecte de témoignages participe à faire exister une alliance dans la solidarité, car témoigner ici c'est défendre la personne qui a été attaquée en justice.

À la suite des ces arrestations massives, le flux d'arrivée dans la vallée de la Roya ralentit. Le protocole d'accès à la demande d'asile est mis à défaut, dissuadant les exilés de se rendre au camp. De plus, la surveillance accrue à l'égard des militants expose les pratiques d'accueil et mettent en danger les personnes qui s'y risquent quand même. Les perquisitions au domicile font perdre partiellement la fonction protectrice de la propriété privée. Le travail militant mis en œuvre par des riverains de la Roya conduit à une surveillance des actes de solidarité et a des poursuites en justice. L'autorité judiciaire est chargée d'enquêter sur les intentions des membres associatifs, suspectés de chercher un bénéfice à l'aide prodiguée. La situation produit une juridiciarisation des actes de solidarité, qui font l'objet d'une évaluation morale au regard du droit. Ainsi, on remarque que la cause des exilés est liée à celle des aidants.

Certains riverains sont réticents à faire appel aux institutions pour demander la prise en charge des exilés. Les événements en gare de Cannes ou encore ceux concernant la première demande d'asile de la famille érythréenne, ont marqué. Certaines personnes retiennent que le recours aux voies officielles n'est pas une garantie du succès du passage des exilés. Ils préfèrent continuer à aider les exilés discrètement. Ainsi, des pratiques clandestines perdurent en même temps que les pratiques d'accueil cherchent une voie de légalisation. La situation problématique n'a donc pas qu'un seul mode de résolution. D'autres personnes, plus ou moins organisées collectivement, développent d'autres types de réponses qui reflètent un désir d'autonomie par rapport aux institutions. Isabelle explique :

« -[Isabelle] J'ai assisté à des réunions [de Roya Citoyenne] mais... bon là en ce moment, écoute, j'ai moins... comme dire... je me sens moins impliquée. Mais quand j'étais vraiment dedans, j'étais entre deux chaises. Y avait des gens qui voulaient vraiment ... normaliser le truc avec l'État, tu vois. Et moi... j'étais entre deux chaises. Je me disais, tu normalises et ils se font tous choper. On les renvoyait. Alors j'étais plutôt avec ceux qui....

-[Hélène] Ceux qui voulaient continuer à faire ça discrètement ?

-[Isabelle] Ouais. Ouais. Un peu d'autonomie, tu vois. Pas toujours demander l'autorisation et tout [silence]. Je crois que j'ai toujours vécu un peu comme ça aussi. Si on avait demandé la permission d'habiter ici, on nous l'aurait pas donné, enfin tu vois. On s'est fait notre place. »

Isabelle rend compte de tensions au sein de l'association *Roya Citoyenne*. Une partie des membres revendique en effet un accueil des exilés indépendant des logiques institutionnelles des autorités publiques. Une autre partie, au contraire, réclament leur intervention et demandent la mise en place d'un centre d'accueil officiel. Pour Isabelle, cette pensée autonomiste fait écho à l'installation des néo-ruraux dans la vallée de la Roya, qui ont choisi d'expérimenter des manières d'habiter alternatives sans attendre qu'elles soient légitimées par les institutions. Ces personnes revendiquent une politique d'accueil créative et indépendante, avec une faible intervention de l'État. Les revendications autour de l'accueil des exilés ne font pas consensus au sein du monde militant du territoire de la Roya. L'engagement est pluriel, y compris au sein d'une même association.

3.3 La médiatisation des pratiques d'aide et ses coulisses

Dans la continuité de ces divergences associatives, les membres de *Roya Citoyenne* sont également ambivalents par rapport à la question de la médiatisation. En effet, celle-ci engage une exposition des actes qui peut être périlleuse à la fois pour les exilés et pour les riverains.

Rapidement, Cédric Herrou décide de médiatiser la situation en raison des poursuites judiciaires dont il fait l'objet et de la présence toujours plus nombreuses d'exilés chez-lui. En novembre 2016, lors de la Fête de la liberté à Breil-sur-Roya il décide de s'y rendre avec la cinquantaine d'exilés qui séjourne chez-lui. L'opération est risquée, les exilés le savent, mais ils sont prêts à tenter le coup. Des journalistes sont appelés pour couvrir l'événement. D'autres militants soutiennent l'action et viennent en renfort. Toutefois, la réaction des pouvoirs publics est sans négociation : ils font intervenir les CRS qui embarquent les exilés.

Bertrand, riverain, raconte :

« Il [Cédric] a mis sur Facebook le matin : « je serai présent ce matin avec 50 mecs ». Et c'était une période où, en général, on les [les exilés] a jamais trop vus dans le village, ils étaient furtifs tu vois. Ils passaient, on les voyait pas. Ici à Breil, les gens ont jamais eu à se plaindre de quoi que ce soit. D'abord parce qu'ils étaient hyper corrects, hyper polis et puis, ben ils se planquaient quoi ! Ça a toujours fait partie de l'imaginaire en fait et y en a qui ont bien fait mousser l'imaginaire... c'est ça le grand truc. Et le fait de dire, va y avoir 50 migrants qui vont arriver à la fête de la liberté, ça n'a pas manqué ! Il est arrivé deux compagnies de CRS, ils ont tout bouclé la place, c'était en état de siège quoi. Ils ont surtout

mis des cordons de sécurité entre l'église et la salle de prière musulmane pour pas que les gens rentrent dedans. (...) Et ... donc l'après-midi, il arrive avec ces 50 mecs tu vois, et là... T'as des images que tu peux retrouver, où t'as des cordons, les flics, les gardes mobiles quoi, avec le casque et le bouclier. Et ils ratissent tout le quartier et ils ramassent tout le monde quoi. »

Comme le souligne Bertrand, c'est une des premières fois que les exilés apparaissent dans le village, car jusqu'ici ils se déplacent furtivement, traversant la vallée de manière clandestine. Cédric Herrou à l'initiative de cette opération, profite de cette manifestation locale pour rendre visible leur présence. L'opération est à double niveau : elle publicise la situation à un niveau localisé, et également à un niveau médiatique, par la convocation de journalistes et la diffusion d'un post *Facebook* sur la page de Cédric Herrou.

La démarche fait toutefois l'objet de critiques pour certains. En effet, l'action se solde par l'arrestation et le renvoi des exilés en Italie par le recours à la force publique. Des riverains en faveur de l'accueil des exilés désapprouvent que cette opération ait donné lieu à une nouvelle expérience de mépris et de violence pour les exilés, qui auraient pu être évitée. De plus, Bertrand critique l'effet produit sur la population, qui a pour risque de faire « *mousser un imaginaire* » autour d'une invasion de migrants. Cette opération médiatique crée en effet une scène autour de l'arrivée des personnes migrantes. Elle prend à témoin la population locale de la vallée et plus généralement l'opinion publique, qui se positionnent plus ou moins favorablement à l'égard de l'accueil des exilés.

Pour certains membres associatifs, la solidarisation avec les exilés s'accompagne nécessairement d'une publicisation de la situation à différentes échelles. Mais au vu des tensions suscitées, les personnes doivent jouer des différents régimes de visibilité pour pouvoir continuer à agir discrètement lorsque cela est nécessaire. Il existe ainsi une tension entre ce qui peut être partagé publiquement ou pas, entre l'exposition et la réserve, le communicable et l'intransmissible. Jacqueline, membre active de *Roya Citoyenne* en rend compte :

« -[Hélène] -Pourquoi c'est important de communiquer ?

-[Jacqueline] Ben ça a été une discussion de démarrage : est-ce qu'on communique et qu'est-ce qu'on communique ? Je dirais c'était plus, est-ce qu'on communique ? Et après chacun a fait un peu comme il voulait. Et je me souviens quand même, un article de *l'Humanité* qui disait à peu près, je me souviens plus exactement, je dois l'avoir mais ... moi je disais il manque plus que les adresses quoi ! Et les lieux de passage. C'était un peu ... c'était un peu trop détaillé.... Alors Marc avait dit à l'époque : bon t'exagères, si tu connais le coin. Bon c'est pareil depuis, on a évolué. Au début on est un peu embêté et après tu t'aperçois que c'est obligé quelque part, ou tu dis rien... (Elle réfléchit). Et puis alors pourquoi communiquer ?

Surtout pour faire savoir ce qu'il se passe parce que les gouvernements, que ce soit celui d'avant ou celui de maintenant, ils veulent pas qu'on voit les migrants, enfin le problème des migrants ils veulent pas qu'on le voit. Si tu veux à Calais, ils ont pu dire c'est la faute aux anglais mais à Vintimille, c'est la faute des français. Donc là, ça les embête quand même que ça se sache ... Personnellement, je pense qu'on pourra gagner la bataille en tout cas, changer les lois que si les gens sont prêts à accueillir. Donc, il faut agir à la fois au niveau communication et politique. Faire changer à la fois les mentalités et les lois, quoi. (...) Tous ces gens-là, peut-être que le regard des gens va changer, et si le regard des gens change, si la plupart des gens n'acceptent pas ce qui se passe, on sera bien obligé de changer. Toujours par rapport au Planning [Familial], quand on dit la loi Veil, la loi Veil, elle a existé parce que c'est sûr Simone Veil l'a bien défendu, mais si on a changé la loi, c'est parce que elle était plus appliquée. Elle était plus appliquée et les gens ont trouvé que c'était pas normal. ».

La médiatisation de la problématique migratoire dans la vallée de la Roya est délicate car elle rend visible des actes de solidarité soupçonnés d'illégaux. Jacqueline regrette un article du journal *l'Humanité* livrant des informations selon elle trop détaillées, concernant les chemins empruntés pour faire passer les exilés. La communication est ainsi « à risque » et en même temps nécessaire selon Jacqueline, afin de « *faire changer les mentalités et les lois* ». Pour les collectifs agissant avec une visée politique de transformation, il devient indispensable de publiciser la situation, en ayant recours aux médias. Pour Jacqueline, il existe un lien entre l'ordre moral et l'ordre légal. Si les mentalités changent, c'est-à-dire si l'évaluation sur ce qui est juste ou injuste est requalifiée, les lois peuvent être révisées. Dans ce cas, la médiatisation de la situation problématique passe par l'exposition des actes de solidarité en vue d'en dénoncer leur caractère illégal. Dans le même temps, l'enjeu est de maîtriser ce qui est diffusé afin de ne pas mettre en péril l'action de solidarité elle-même. Ainsi, la publicisation a ses zones d'ombres, « *elle s'organise en contrepoint de coulisses de la performance publique* » (Cefai, 2016, p.54).

Des riverains ne peuvent ou ne souhaitent pas s'engager dans ces opérations de publicisation. Ils cherchent au contraire à maintenir leur anonymat. Un extrait d'entretien avec Clara est révélateur :

« T., à XX [nom du village], c'est une femme qui avait récupéré 11 mineurs, et qui avait un problème avec ses gosses, qui étaient ado et qui ne voulait absolument pas que ses gamins voient qu'il y avait 11 gamins noirs chez elle. Parce qu'en plus son ex-mari était Front national. Et elle s'est démenée comme une roi lionne ! (rires). Toute la journée on lui a dit : c'est ça, pas ça. Mais un truc de fou quoi. Et ils sont venus les lui chercher. Je crois que c'est la première qui a ... ben oui parce que nous avant, on était direct en mode illégalité en fait. (...)

-[Hélène] Ça pourrait être intéressant que je rencontre T. ?

-[Clara] Elle voudrait jamais Hélène.

-[Hélène] Elle voudra jamais ?

-[Clara] Elle, je crois que ça été une partie de sa vie qu'elle ne veut plus entendre parler, quoi. Non, mon Dieu, en tout cas je ne prendrais pas la responsabilité de t'envoyer chez elle.

-[Hélène] Pourquoi elle veut pas que ça se sache ?

-[Clara] Non, elle ne veut absolument pas que ça se sache du tout. »

Dans cette situation, cette femme craint avant tout la révélation de ses actes d'aide au sein de son cercle familial. Elle interpelle les pouvoirs publics pour demander la prise en charge de ces mineurs accueillis chez-elle, mais elle souhaite taire cette expérience auprès des membres de son foyer. Clara me convainc de ne pas chercher à rencontrer cette femme car cela pourrait avoir des effets négatifs sur ses relations interpersonnelles. Ainsi, la publicisation d'une situation n'est pas qu'institutionnelle et médiatique, elle se réalise également dans des relations de proximité, au sein desquelles les personnes se soumettent à des épreuves de jugement. Politiser une cause passe également par la divulgation d'engagements à l'échelle du « soi », et certaines personnes préfèrent ne pas s'y risquer.

Les débats et controverses concernant l'accueil des exilés traversent ainsi l'espace privé et l'espace public des acteurs. Ceci amène à penser le public et le privé comme des domaines qui s'articulent l'un avec l'autre, plutôt que de les appréhender de manière dialectique (Mehl, 2003). Sur notre terrain, les enjeux de l'accueil des exilés impactent à la fois les échelles domestiques, territoriales et médiatiques, qui s'imbriquent entre elles. La politisation du phénomène invite dès lors à interroger la configuration du problème public selon des processus enchevêtrés de privatisation et de publicisation, à partir des régimes de visibilisation des actions et d'exposition de soi lors de l'engagement.

Chapitre 9 - Scènes juridiques et médiatisation : configuration d'une arène publique autour du « délit de solidarité »

À partir de la fin d'année 2016, les procès des riverains poursuivis pour avoir aidé des personnes en situation irrégulière, conduisent la situation locale à faire l'objet d'une médiatisation de grande ampleur. Les engagements de ces personnes qui agissent « hors la loi » afin de venir au secours des personnes en exil, éveillent l'attention du public et forment d'une manière nouvelle la problématique relative à l'accueil des migrants. Le « délit de solidarité » n'est pas une terminologie issue du champ juridique mais de celui du militantisme. De manière performative cette terminologie, active depuis les années 1990, interroge le caractère délictueux de la solidarité exercée auprès des personnes migrantes. Elle questionne le droit à aider autrui et invoque un principe de solidarité avec les étrangers.

Au cours de ce chapitre, j'étudie la rhétorique médiatique et les formes de judiciarisation de l'aide aux exilés. Comment sont-elles réactualisées au regard des affaires juridiques qui prennent naissance sur le territoire emblématique de la vallée de la Roya et à partir de la figure phare de Cédric Herrou ? Et à quelles évolutions législatives aboutissent ces affaires ? Les acteurs associatifs se saisissent conjointement de la justice et des médias afin de défendre leurs actions et obtenir une transformation des lois. Ainsi, le droit est mobilisé indissociablement de la formation d'une « arène publique », faite de débats et de controverses autour de la solidarité avec les exilés.

J'entends par « arène publique » une forme de « *vie collective* » qui « *émerge autour d'un problème en même temps qu'elle le constitue* » (Cefaï et Saturno, 2007, p.54). Des acteurs, des collectifs et des institutions travaillent à définir et à maîtriser la situation problématique en mobilisant des procédures et des dispositifs. « *Ils expriment, discutent et jugent des opinions ; ils dépistent des problèmes, lancent des signaux d'alerte ou d'alarme ; ils entrent dans des disputes, des polémiques, des controverses ; ils configurent des enjeux de conflit, résolvent des crises et réalisent des compromis* » (*ibid.*, p.54). Cette perspective sociologique selon

laquelle « *la chose publique n'est pas le monopole de l'Etat* » (Cefaï et Pasquier, 2003, p.25), invite à explorer les formes de mobilisation des acteurs de la société civile en vue de transformer une situation problématique. En ce sens, l'aide aux exilés fait l'objet d'un travail de reconnaissance légale et de médiatisation au sein de l'espace public.

1. Judicialisation et publicisation du « délit de solidarité »

1.1 Les procès des riverains de la Roya : retentissement public et requalification du délit

En octobre 2016, Pierre-Alain Mannoni, ingénieur d'étude et enseignant à l'université de Nice est poursuivi en justice pour avoir transporté trois jeunes femmes érythréennes blessées depuis la vallée de la Roya jusqu'à Nice. Il est convoqué au tribunal correctionnel au titre de l'article L.622-1 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) qui prévoit que « *toute personne qui aura, par aide directe ou indirecte, facilité ou tenté de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irréguliers d'un étranger en France sera punie d'un emprisonnement de cinq ans et d'une amende de 30 000 euros* ».

En janvier 2017, en première instance, le tribunal de Nice accorde à Pierre-Alain Mannoni « l'immunité humanitaire ». Cette exemption pénale peut être accordée à des personnes physiques ou morales lorsque l'aide apportée à l'étranger en situation irrégulière vise à le protéger d'un danger d'une gravité réelle et lorsque l'aide ne donne lieu à aucune contrepartie directe ou indirecte. Le procureur de la République fait néanmoins appel de cette décision. Convoqué à la Cour d'appel d'Aix en Provence en septembre 2017, Pierre-Alain Mannoni est condamné à deux mois de prison avec sursis.

Le 6 janvier 2017, c'est au tour de quatre retraités membres de *Roya Citoyenne* d'être interpellés et placés en garde à vue tandis qu'ils convoyaient six personnes en exil entre Breil-sur-Roya et Sospel. Le 13 décembre 2017, la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence confirme la décision du tribunal correctionnel de Nice, les condamnant à une amende avec sursis de 800 euros.

En juin 2017, Raphaël Faye, un habitant la vallée de la Roya âgé de 19 ans et membre de *Roya Citoyenne*, est arrêté pendant qu'il conduit quatre personnes exilées depuis le village de

Saorge afin de les mettre à l'abri chez Cédric Herrou à Breil-sur-Roya. Seulement une dizaine de kilomètres parcourus avec les exilés le conduisent au tribunal de Nice. En première instance il est condamné à trois mois de prison avec sursis. En appel, la Cour d'Aix-en-Provence réduit sa peine à deux mois avec sursis.

Cédric Herrou est quant à lui interpellé pour la première fois en flagrant délit en août 2016 tandis qu'il passe la frontière avec huit exilés dans sa camionnette. Il bénéficie immédiatement de l'immunité humanitaire. Il est ensuite poursuivi en justice en raison de l'occupation des « Lucioles », bâtiment désaffecté appartenant à la SNCF, au motif d'une « installation en réunion sur le terrain d'autrui, sans autorisation, en vue d'y habiter ». Une enquête de police s'ouvre sur les actions qu'il mène. Il est soupçonné d'avoir aidé à l'entrée, à la circulation et au séjour d'environ deux cents personnes dépourvues de titre de séjour.

Le 10 février 2017, il est condamné par le tribunal correctionnel à une amende avec sursis de 3.000 euros. Le procureur fait appel de ce jugement. Le 8 août 2017 Cédric Herrou est condamné à 1.000 euros de dommages et intérêts pour occupation illicite d'un bâtiment de la SNCF, et à quatre mois de prison avec sursis pour avoir aidé à l'entrée, à la circulation et au séjour de personnes en situation irrégulière. La Cour d'Appel d'Aix-en-Provence lui refuse le bénéfice de l'immunité humanitaire en raison d'une « contrepartie militante ». La Cour condamne ses agissements qui viseraient à faire échec à la politique migratoire menée par l'État.

Ces affaires judiciaires et les délibérés variables d'une instance à une autre, révèlent un flou juridique à propos de la légalité des actions entreprises par ces citoyens venant en aide aux personnes en exil. Pour toutes ces affaires, les ambivalences de l'institution judiciaire concernent l'aide à la circulation des personnes dépourvues de titre de séjour. Cette pénalisation vise initialement à réprimer les réseaux de passeurs et de traite humaine. Des exemptions pénales peuvent être accordées aux personnes qui agissent dans un but humanitaire, sans contrepartie directe ou indirecte, dans une situation de danger manifeste. C'est à ce titre que l'immunité est attribuée à Pierre-Alain Mannoni en première instance car il transporte trois femmes à l'état de santé fragilisé en vue de les mettre à l'abri.

Les procès représentent l'occasion pour les militants de tenir une tribune médiatique. Marco, un des retraités inculpés pour avoir transporté des personnes en situation irrégulière, explique :

« -[Marco] On a été jugé après, au mois de mai. Ou là on a choisi... on aurait pu parfaitement... notre avocate nous avait dit qu'il y avait plein d'incohérences sur la façon dont ça c'était passé. On aurait pu jouer la nullité de tout un tas de choses, de la façon dont les gendarmes s'étaient comportés, tout ça. Et nous, on a choisi de reconnaître non pas l'infraction, mais les faits. Qu'on transportait effectivement des gens, qu'on faisait un truc humanitaire et dans ce cas-là on n'a pas fait jouer la nullité du truc.

-[Hélène] Pourquoi ?

-[Marco] Ben parce qu'on revendique ce qu'on fait ! C'était plus une tribune qu'autre chose parce que ... il était pas question de se débiter par la fenêtre en disant : oh non ce papier il est pas bon, on veut pas être jugé. Non. On voulait être jugé sur ce qu'on avait fait parce qu'on en prenait la responsabilité.

-[Hélène] Vous vouliez le faire savoir ?

-[Marco] Tout à fait. Et que c'était l'occasion d'avoir une tribune, que la presse en parle ».

Le procès est saisi comme un espace public permettant de mettre en lumière une situation problématique. Les inculpés ne réfutent pas les faits mais cherchent à les requalifier. À travers des procédés de judiciarisation et de publicisation, ils visent une redéfinition de l'infraction pénale en dénonçant son caractère injuste. Ainsi, le procès devient une scène médiatique relative à la défense d'une cause concernant l'aide et l'accueil des personnes exilées.

La tribune dénonce un « délit de solidarité ». La stratégie militante consiste à politiser ces affaires en faisant appel à des référentiels moraux liés à la notion de solidarité. Si cette terminologie n'a pas d'existence juridique en soi, elle permet aux militants de condamner publiquement les poursuites judiciaires exercées à l'encontre d'aidants et de bénévoles. Ces affaires deviennent le site d'une revendication relative à la redéfinition d'un cadre légal, dont la mobilisation collective contribue à donner de l'importance. Les procès des riverains de la Roya s'inscrivent dans la continuité juridique relative à d'autres affaires similaires, notamment aux « 7 de Briançon¹¹² ». La répétition de ces procès attire l'attention de l'opinion publique, en étant soutenue par une couverture médiatique plutôt favorable aux « solidaires¹¹³ » inculpés. De plus, ces affaires sont soutenues par un ensemble d'associations et d'organisations militantes à portée locale et nationale qui contribuent largement à visibiliser la situation.

112 Nommé ainsi par la presse, les « 7 de Briançon » désignent quatre Français, deux Suisses et une Italienne accusés d'« aide à l'entrée d'étrangers en situation irrégulière sur le territoire national » en « bande organisée ». Ils encourent des peines de dix ans de prison et 750 000 euros d'amende. Ils sont poursuivis en raison de leur participation à une marche de solidarité avec les migrants le dimanche 22 avril entre l'Italie et la France, à travers le col frontière de Montgenèvre, au-dessus de Briançon. Cette manifestation était une réponse spontanée à l'opération de communication organisée depuis la veille par le groupuscule d'extrême droite Génération identitaire fermant la frontière sur le col voisin, le col de l'Echelle.

113 Emilien Urbach, (23 novembre 2016), Accueil des réfugiés. Solidarité avec les solidaires ! l'Humanité, <https://www.humanite.fr/accueil-des-refugies-solidarite-avec-les-solidaires-626779>

Un public émerge au gré d'une saga judiciaire ponctuée d'arrestations, de gardes à vue et de procès de citoyens poursuivis pour avoir aidé des personnes en situation irrégulière. Ces événements alimentent une tribune médiatique créée autour des débats relatifs à la politique migratoire. L'émergence de l'arène publique fabrique des espaces critiques de jugement. Les disputes qui voient le jour mettent en tension les gestes d'assistance et les pratiques d'accueil envers les exilés d'un côté et un contexte politique de lutte contre l'immigration irrégulière de l'autre. La condamnation des actes de solidarité révèle un paradoxe entre un devoir d'hospitalité exercé par des concitoyens et une politique migratoire qui se fonde sur le refoulement des exilés et la fermeture des frontières.

Le monde de la justice est interpellé de façon à enquêter et à trancher sur le caractère légal de l'aide pouvant être apportée aux exilés. Il s'agit là d'un jugement que produit la société sur ce qui est juste et moralement acceptable à travers la formulation de règles de droit.

Dans le cas des affaires mentionnées ci-dessus, les inculpés ne s'arrêtent pas à la condamnation de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence. Soutenus par leurs avocats, ils font appel au Conseil Constitutionnel et sollicitent la Cour de cassation afin de réétudier le délit causé. Ces personnes mobilisent un nouvel argument : celui d'avoir agi sous couvert d'un principe de fraternité. De cette manière, ces citoyens demandent que ces hautes institutions formulent de nouveaux principes de justice afin de lever une incompréhension à propos de l'illégalité de ces pratiques d'aide et demandent que les contours de « l'immunité humanitaire » de l'article L-622.1 soient plus précisément définis. De la sorte, les personnes témoignent d'une confiance et d'une certitude à l'égard de la loi qui fait autorité (Boltanski et Thévenot, 1991).

À travers la décision de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence relative à l'affaire de Cédric Herrou, on remarque que les intentions de celui qui aide font l'objet d'un examen attentif des magistrats. La jurisprudence issue de cette affaire retient que :

« Ne peut se prévaloir de l'exemption pénale des actions exclusivement humanitaires et désintéressées, le prévenu qui aidait et assistait des étrangers en séjour irrégulier en ayant agi sur commande et sans connaissance de l'éventuelle situation de détresse des migrants, qu'il savait avoir pénétré illégalement en France, dans le cadre d'une action militante ayant pour objet de soustraire sciemment des personnes étrangères aux contrôles d'immigration mis

en œuvre par les autorités. Ayant notamment agi dans un but militant, le prévenu ne peut être considéré comme ayant agi exclusivement dans un but humanitaire¹¹⁴ ».

On voit que les règles de droit font l'objet d'interprétations de la part des magistrats qui établissent ce qui est condamnable au vu de cette affaire mais aussi de celles à venir. Dans cette décision, le détournement des dispositifs de contrôle apparaît comme une forme de désobéissance contre les politiques menées par l'État et conduit à ce que l'action soit qualifiée de militante. La jurisprudence retient que la logique militante s'oppose à celle de l'humanitaire car elle détournerait les principes de l'aide vers une forme de contestation à l'égard de la politique gouvernementale. La recherche des motivations des prévenus devient ainsi la clef du jugement. Ces procès enquêtent sur l'aide pouvant être délivrée aux personnes sans titre de séjour et définissent les principes éthiques qui peuvent légitimement la guider.

Annalisa Lendaro étudie les formes d'expression de la solidarité envers les exilés dans la vallée de la Roya au prisme d'une « désobéissance civile ». Elle voit un « *procès politique exemplaire* » qui « *sanctionne le militantisme entendu comme l'ensemble des formes de solidarité qui visent, en même temps qu'à prêter secours à des personnes en détresse, à souligner les défaillances et les abus de pouvoir de l'État* » (Lendaro, 2018, p.181). Pour le sociologue Eric Fassin, les procès de ces militants permettent de mettre à jour deux choses : d'une part « *la défaillance d'Etat, qui est une volonté de ne pas faire* » et d'autre part « *des pratiques contraires à la loi et condamnées par la justice* » (Fassin, 2017). Ils rendent visible non seulement ce que l'État ne fait pas, mais aussi (et surtout peut-être) ce qu'il fait. Les analyses de ces deux auteurs soutiennent qu'une visée critique se loge dans l'action des personnes qui aident les exilés et que c'est précisément ce geste politique qui est condamné par la justice. Ces lectures observent des logiques antagonistes entre les acteurs qui s'opposeraient sur la scène du droit. Ce travail de recherche s'intéresse plutôt à la manière dont les acteurs convoquent le tribunal et la tribune médiatique pour faire valoir des principes de justice et faire évoluer le droit.

Les modifications de la loi apportées en 2012 par le ministre de l'Intérieur Manuel Valls devaient permettre d'élargir l'immunité humanitaire aux associations venant en aide aux personnes migrantes et ainsi de les distinguer des réseaux de traite humaine cherchant à profiter de la situation clandestine des exilés. Mais la teneur des procès actuels montre que la

¹¹⁴ Jurisprudence de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence : 17/04553 - 16 janvier 2019 - 5ème chambre 4 (ancienne 13ème).

notion de « contrepartie » fait l'objet d'une interprétation large permettant de condamner également des militants. La contrepartie réside ici dans le fait de pouvoir diffuser une idéologie politique néfaste à la politique gouvernementale, sous couvert d'une aide prodiguée à autrui. Notons que Cédric Herrou n'a jamais été arrêté en flagrant délit après son arrestation du 4 août 2016 (pour laquelle il est relâché au titre de l'immunité humanitaire). Les accusations s'appuient sur des articles de presse et des vidéos de médias à audience internationale, où il évoque avoir aidé environ 200 personnes exilées. Ce n'est donc pas tant l'aide qui est condamnée que davantage son caractère public par l'usage de la médiatisation. La publicisation de ces actes d'aide envers les exilés est accompagnée d'un argumentaire dénonçant les défaillances des autorités publiques notamment au terme d'accès au droit d'asile et à la prise en charge des mineurs non-accompagnés.

Au cours de ces procès, il ne s'agit pas tant de produire un jugement qui tranche un litige entre des personnes, que de définir les conditions d'exercice de l'aide envers les personnes qui entrent sur le territoire sans droit au séjour. Ces procès configurent un « public » attentif aux agissements de ces citoyens et aux intérêts que la société doit défendre. Les procès et leurs médiatisations élargissent l'espace du concernement et par là ; du jugement. Les arguments opposent le Procureur de la République, acteur du ministère de la justice chargé de « défendre les intérêts de la société » et de « veiller à l'ordre public », à des prévenus, soutenus par des organisations, associations et collectifs de la société civile remettant en question les fondements de l'article pénalisant l'aide aux personnes irrégulières.

Ces procès sont une activité collective qui travaille à préciser les principes éthiques de nos sociétés contemporaines à propos de la présence des exilés sur le territoire national. La formulation d'un « délit de solidarité » par les militants fait éclater une tension en additionnant deux termes *a priori* contradictoires. Elle invite de manière exceptionnelle à enquêter sur le caractère délictueux de la solidarité. Cet oxymore amène le public à penser l'aide aux exilés à partir d'une mise en tension des règles de droit et des dimensions morales relatives à la solidarité. Ce faisant, les pratiques militantes et/ou humanitaires des riverains de la Roya sont reconsidérées en se voyant attachée une portée éthique indiscutable.

Au cours des procès, les inculpés répondent en documentant des faits et cherchent à rétablir la dignité de leurs actes. Le retentissement public des procès vise à affirmer la relation d'aide avec les exilés comme « juste » et « noble ». Ainsi, cette confrontation aux tribunes et tribunaux révèle une manière de penser le lien à l'altérité, en l'occurrence aux exilés, comme un espace de relation profondément moral et politique.

1.2 Une mobilisation à visée transformatrice : histoire d'un délit et d'un mouvement inter-associatif

Dans cette sous partie, je propose un détour historique sur la construction du « délit de solidarité ». Ceci m'amène à interroger la manière dont la mobilisation envers les exilés est réactualisée à travers une histoire du droit et de l'aide aux exilés.

L'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger est devenue une infraction pénale en 1938. L'objectif est de sanctionner « *toutes les officines louches, tous les individus qui, gravitant autour des étrangers indésirables, font un trafic honteux de fausses pièces, de faux passeports* » (décret-loi du 2 mai 1938). La loi cible les réseaux organisés de passeurs qui profitent des déplacements des réfugiés à des fins lucratives. La sanction prévue est une peine d'emprisonnement d'un mois à un an. À la Libération, la disposition est reprise dans l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative à l'entrée et au séjour des étrangers, puis intégrée dans le CESEDA. À ce jour, ce délit est passible de cinq ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende. Si les faits sont commis en bande organisée, la sanction peut être aggravée, portée à 10 ans d'emprisonnement et à 750 000 euros d'amende. Pour Serge Slama, professeur en droit public et militant associatif dans le domaine du droit des étrangers, ce délit est d'une autre époque mais connaît un regain d'actualité (Slama, 2017).

Les dispositions législatives adoptées en 1972, 1976 et 1991 aggravent les sanctions encourues et introduisent des peines complémentaires relatives à cette infraction. L'objectif annoncé du législateur est de vouloir pénaliser les réseaux organisés (passeurs, transporteurs, employeurs et marchands de sommeil). Cependant, les cas de poursuites de personnes agissant à des fins non lucratives se multiplient dans les années 1990. Des soutiens et des proches, notamment des conjoints de personnes en situation irrégulière, sont condamnés au regard de cette infraction.

Le Groupe d'Information et de Soutien aux Immigrés¹¹⁵ (GISTI) initie en 1995 les premières mobilisations contre la pénalisation de l'aide aux personnes sans-papiers et utilise pour la

115 Le Gisti est une association qui milite pour le droit des personnes étrangères. Elle a été créée au début des années 70 dans un contexte de fermeture des frontières aux travailleurs immigrés. « *L'association se veut un trait d'union entre les spécialistes du droit et les militant·e·s : la présence en son sein de nombreux juristes, praticien·ne·s ou universitaires, place le Gisti dans la position revendiquée de l'« expert militant », alliant de façon étroite l'analyse juridique et le travail de terrain, l'usage du droit comme arme ou levier et la participation au débat public.* » Elle déploie des activités juridiques, de formation et de publications (notamment la revue *Plein Droit*). Le Gisti tient également à jour sur son site internet un dossier thématique consignant les affaires et mobilisation autour du « délit de solidarité » : www.gisti.org/delits-de-solidarite

première fois les termes de « délit de solidarité ». Le GISTI, qui a pour ambition d'allier expertise juridique et action politique, cherche à dénoncer les poursuites pénales à l'encontre de particuliers et de membres associatifs qui aident de manière désintéressée des personnes en situation irrégulière. Cette mobilisation émerge en même temps que celles des sans-papiers¹¹⁶ qui interpellent les pouvoirs publics en vue de leur régularisation. Le « délit de solidarité » structure la mobilisation associative en étant reprise au fil des affaires judiciaires relatives à la poursuite des personnes venant en aide à des personnes étrangères. En 1995, à la suite de différents procès de conjoints de français et d'un prêtre ayant aidé des sans-papiers, le GISTI lance un premier « Manifeste des délinquants de la solidarité ». La mobilisation est relancée en 1997 avec l'affaire de Jacqueline Deltombe et le manifeste des 66 cinéastes.

Jacqueline Deltombe, enseignante âgée de 27 ans habitant le nord de la France, est condamnée pour avoir hébergé une personne zaïroise en situation irrégulière : Tony M'Bongo, le fiancé d'une amie. Le tribunal de Lille la reconnaît coupable mais l'exempte de peine. Jacqueline Deltombe fait appel car elle ne se reconnaît coupable d'aucun délit arguant le fait qu'il s'agissait du fiancé de sa meilleure amie dont elle ne savait rien de la situation administrative. L'affaire est médiatisée et donne lieu à une mobilisation de grande ampleur. Un collectif de cinéastes, auquel vont se joindre des écrivains et des intellectuels, se mobilisent autour de ce jugement et appellent à « *désobéir pour ne pas se soumettre à des lois inhumaines*¹¹⁷ ». Le mouvement conduit à une grande manifestation à Paris et aboutit au retrait par le gouvernement d'une disposition du projet de loi Debré qui devait rendre possible des poursuites contre des personnes ayant signé des certificats d'hébergement pour des étrangers.

116 L'occupation de l'Eglise Saint-Bernard à Paris est un symbole de ce mouvement qui fût médiatisé à l'été 1996. De nombreuses personnes originaires d'Afrique de l'Ouest dont les titres de séjour n'ont pas été renouvelés occupent l'église pendant plus de trois mois avant de faire l'objet d'une expulsion musclée de la part des forces de l'ordre. La situation suscite une vague d'émotion et des personnalités publiques se mobilisent. L'expression « sans-papiers » se diffuse et sera reprise par d'autres collectifs dans le cadre de mobilisations engagées par les personnes sans titre de séjour et menacées d'expulsion.

117 Manifeste des 66 cinéastes - <http://www.fabriquedesens.net/L-appel-des-66-cineastes-contre>

Extrait du Manifeste des 66 cinéastes écrit en 1997 :

« Nous sommes coupables, chacun d'entre nous, d'avoir hébergé récemment - pour des raisons personnelles ou professionnelles - des étrangers en situation irrégulière. Nous n'avons pas dénoncé nos amis étrangers. Et nous continuerons à héberger, à ne pas dénoncer, à sympathiser et à travailler sans vérifier les papiers de nos collègues et amis.

Suite au jugement rendu le 4 février 1997 à l'encontre de Mme Jacqueline Deltombe, « coupable » d'avoir hébergé un ami Zaïrois en situation irrégulière, et partant du principe que la loi est la même pour tous - nous demandons à être mis en examen et jugés nous aussi.

Enfin, nous appelons nos concitoyens à désobéir et à ne pas se soumettre à des lois inhumaines.

Nous refusons que nos libertés se voient ainsi restreintes. »

On remarque que ces mobilisations se structurent autour du langage de la « solidarité » et non autour de celui de « l'hospitalité » (Stavo-Debauge, 2018). La mobilisation autour du « délit de solidarité » fait l'objet d'une mise en récit performative. Le délit est dénoncé par la mise en perspective d'un geste de solidarité qui s'exerce à l'égard d'amis étrangers. En étant désigné comme un « ami », l'aide pourvue à l'étranger se justifie moralement et montre que la solidarité ne peut s'exercer au regard de considérations administratives relative à la régularité de son séjour. L'hébergement de l'étranger est fondé sur une relation d'amitié et convoque des dimensions morales relatives à l'entraide propre à ce type de relation. Cette rhétorique dénonciatrice permet à la mobilisation citoyenne de faire valoir une logique d'hébergement en dehors des logiques administratives de contrôle.

Par ailleurs, l'appel à la désobéissance s'appuie sur des critères moraux définis par les militants comme supérieurs à la loi en place. La mobilisation s'affirme par ces actes de désobéissance qui doivent conduire à une requalification du délit. Cette manière de mobiliser le cadre légal permet de lutter contre une dépossession politique de la voix des citoyens lorsqu'il y a dissonance entre les décisions prises par les gouvernements (Ogien et Laugier, 2010). La désobéissance civile rend compte d'un « *savoir-faire politique des citoyens* » (*ibid.*, p.48).

Ces mobilisations ont permis que des exemptions pénales soient inscrites dans le CESEDA. Les lois du 22 juillet 1996 et du 11 mai 1998 appliquent une immunité au conjoint de l'étranger, aux ascendants, descendants et aux frères et sœurs (y compris ceux du conjoint). Cette extension ne permet toutefois pas d'éviter les condamnations de particuliers n'ayant aucun lien familial et agissant dans un but désintéressé. La loi Sarkozy du 26 novembre 2003 tente insuffisamment de protéger ces personnes en instaurant deux conditions à cette

immunité : « *D'une part, il devait exister une disproportion entre les moyens employés pour protéger la personne du danger qui la menace et la gravité réelle de ce danger. D'autre part, il ne doit pas exister de contrepartie directe ou indirecte, qu'elle soit financière ou de toute autre nature* » (Slama, 2017, p.8).

En 2007, la perquisition d'une communauté *Emmaüs* accueillant des personnes en situation irrégulière, puis le placement en garde à vue d'une responsable de cette même fédération en février 2009 à la suite de l'arrestation de deux personnes sans titre de séjour domiciliées dans son centre, ainsi que l'affaire d'une bénévole associative à Calais organisant des distributions alimentaires et de vêtements placée en garde à vue cette même année, conduisent à des nouvelles réactions et mobilisations du champ associatif. Concomitamment, la sortie du film « *Welcome* » de Philippe Lioret confère un certain écho médiatique et amène le ministre de l'immigration à réagir sur le mode de la dénégation (Lochak, 2013) : il affirme que « *toute personne, particulier, bénévole, association, qui s'est limitée à accueillir, accompagner, héberger des clandestins en situation de détresse, n'est donc pas concernée par ce délit* » et qu'« *en 65 années d'application de cette loi, personne en France n'a jamais été condamnée pour avoir seulement accueilli, accompagné ou hébergé un étranger en situation irrégulière* ». Le GISTI lui fait part d'une longue liste de condamnations prononcées à l'égard de personnes ayant agi en vue d'apporter une aide à des personnes en situation irrégulière et lance un nouvel appel à mobilisation. Le collectif « *Délinquants solidaires* » voit le jour et rassemble à ce jour plus de 600 organisations associatives et syndicales. Il prend pour slogan : « *Si la solidarité est un délit, alors nous sommes tous délinquants* ».

En 2012, le ministre de l'intérieur Manuel Valls réétudie le périmètre des immunités en définissant une « immunité de type humanitaire ». Les modifications apportées répondent également aux engagements européens et internationaux qui demandent l'extension du champ d'application géographique de ce délit à l'ensemble des pays de l'espace Schengen et aux signataires de la Convention de Palerme contre le trafic d'êtres humains (Loiseau, 2020). En 2012, Manuel Valls annonce vouloir « *abroger le délit de solidarité* » en mettant à l'abri de poursuites pénales toutes les personnes qui apportent « *assistance et soutien, de manière désintéressée, à une personne en situation irrégulière sur notre territoire* ». La loi du 31 décembre 2012 relative à la retenue pour vérification du droit au séjour et modifiant le délit d'aide au séjour irrégulier, renforce l'immunité accordée aux membres associatifs tout en établissant les limites de son champ d'application. Elle précise que l'aide doit consister à

« *fournir des conseils juridiques* » ou « *des prestations de restauration, d'hébergement ou de soins médicaux destinées à assurer des conditions de vie dignes et décentes à l'étranger* », ou plus largement à « *toute autre aide visant à préserver la dignité ou l'intégrité physique de celui-ci* » (Slama, 2017, p.9). Ces nouvelles dispositions ne concernent que l'aide au séjour. Aucune immunité n'est prévue dans le cadre de l'aide à l'entrée et à la circulation sur le territoire français.

Malgré les modifications de l'article L.622-4 concernant les immunités pénales au titre de l'aide aux personnes en situation irrégulière, apportées au fil des affaires judiciaires et des mobilisations de la société civile, de nouvelles condamnations sévissent à l'encontre des personnes agissant à des fins non lucratives. Les gouvernements successifs n'ont jamais pris le parti de supprimer ce délit ou de modifier les fondements de l'article. Ce n'est que le champ d'application des immunités pénales qui fait l'objet de modifications. On remarque qu'il donne lieu à des interprétations malléables au regard du contexte et de la politique mise en œuvre par les autorités qui optent pour une politique de dissuasion à l'égard des bénévoles et militants. À partir de 2015, face à ce qui sera nommé la « crise des réfugiés », de nouvelles affaires liées à la pénalisation de personnes venant en aide aux personnes exilées sont relayées par les médias¹¹⁸. Ces infractions se déroulent principalement sur des sites frontaliers et des lieux d'étapes pour des personnes en cours d'exil. Dans un contexte de fermeture des frontières au sein de l'espace Schengen, le « délit de solidarité » se manifeste lors de situations d'aide à la circulation et d'aide à l'entrée de personnes qualifiées en « situation irrégulière » par les autorités et de « demandeuses d'asile » par les associations.

En novembre 2015, un homme britannique est poursuivi pour avoir tenté de transporter une fillette afghane âgée de 4 ans, vivant dans le bidonville de Calais en vue de lui faire rejoindre sa famille en Grande-Bretagne. Il est finalement condamné à 1 000 euros d'amende pour mise en danger de la vie d'autrui car la petite fille ne portait pas de ceinture de sécurité. En décembre 2015, une femme retraitée membre d'une association niçoise est arrêtée et condamnée à 1 500 euros d'amende pour avoir transporté deux érythréens en provenance d'Italie jusqu'à la gare d'Antibes. En juillet 2017, une militante d'Amnesty International âgée

¹¹⁸ (14 janvier 2016), « Mille euros d'amende avec sursis pour Rob Lawrie, qui avait aidé une fillette de la « jungle » de Calais », *Le Monde.fr*, URL : https://www.lemonde.fr/police-justice/article/2016/01/14/1-000-euros-d-amende-avec-sursis-pour-le-britannique-qui-avait-aide-une-fillette-de-la-jungle-de-calais_4847576_1653578.html.; (11 avril 2018) « Une militante d'Amnesty International poursuivie pour « délit de solidarité » », *Le Monde.fr*, URL : https://www.lemonde.fr/societe/article/2018/04/11/une-militante-d-amnesty-international-poursuivie-pour-delit-de-solidarite_5283927_3224.html.

de 76 ans est poursuivie pour avoir accompagné à la Police Aux Frontières deux mineurs bloqués à Vintimille, afin qu'ils soient pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance. Après une saga judiciaire s'étalant sur trois années, le parquet d'Aix-en-Provence décide en juillet 2020 de se retirer la veille du procès en appel, aboutissant ainsi à la relaxe de la militante.

Selon les associations, la loi Valls, qui élargit le champ d'application de l'immunité pénale, apparaît clairement insuffisante. La mobilisation autour du « délit de solidarité » est réactualisée et le collectif « *délinquants solidaires* » revendique à nouveau un droit à la désobéissance (*Revue Plein droit*, 2017). Le GISTI ouvre le numéro de cette revue en affirmant que « *la mobilisation est la seule réponse possible au harcèlement et à la recrudescence des poursuites judiciaires* » et appelle à signer un nouveau manifeste : « *la solidarité, plus que jamais un délit* ». Le numéro dénonce une ambivalence dès l'origine du texte de loi qui permet de pénaliser l'aide solidaire apportée aux étrangers et appelle à la désobéissance civile comme « *seule voie permettant une opposition véritable aux politiques xénophobes menées en notre nom* ».

Le collectif des *délinquants solidaires* formule des propositions de modification de l'article L.622-1 du CESEDA afin d'établir une distinction franche entre les aides pourvues par des associations ou des particuliers et les activités lucratives qui exploitent les personnes en situation irrégulière. L'argumentation inter-associative s'appuie sur une législation européenne qui se base sur le principe d'une contrepartie pécuniaire pour sanctionner les réseaux de passeurs ou de trafiquants de main-d'œuvre.

La mobilisation autour du « délit de solidarité » repolitise la question de l'aide aux exilés. Au cours de ces procès, les inculpés récoltent des preuves dénonçant les abus de pouvoir des autorités et les défaillances des autorités publiques à partir des rapports des acteurs associatifs. Ces arguments se présentent comme des justifications qui prouvent la nécessité de l'aide apportée par des citoyens. Le droit est ainsi saisi sur le terrain, par des acteurs ordinaires qui, confrontés à des situations concrètes, déploient par leurs actions des prétentions à la justice (Boltanski, 1990). Au fil des affaires, le débat public élargit la problématique du rapport individuel à la loi pour viser une transformation sociétale. Il permet d'une part de reconnaître les fautes de l'État et les limites de cette politique migratoire et, d'autre part, de valoriser les actes de solidarité envers les personnes en exil en les légitimant par le droit. Objet d'opérations collectives et publiques de dénonciation sur la scène judiciaire, le « délit de solidarité » fait l'objet d'une mobilisation qui se configure comme arène publique.

De 2016 à 2020, la problématique est thématifiée à partir d'un territoire spécifique, celui de la vallée de la Roya qui devient l'un des sites de la dénonciation de la politique migratoire exercée aux frontières. Les procès des riverains apparaissent comme exemplaires. La délibération qui s'y joue cherche à déplacer les normes de la légalité au regard d'un sens éthique de l'accueil et de la solidarité avec l'étranger qui se présente aux portes du territoire. Je me souviens des propos de l'avocat de Cédric Herrou au cours d'une discussion informelle en janvier 2018, à la suite de la détention de son client pour non-respect du contrôle judiciaire (l'interdisant de s'approcher des gares et de transiter par l'Italie). Il m'explique le défendre dans l'optique de « *supprimer le délit de solidarité, dans le long terme* ». Après les jugements par le Tribunal de Grande Instance, puis par la Cour d'Appel, plusieurs avocats saisissent le Conseil Constitutionnel et la Cour de Cassation. Ainsi, ces scènes judiciaires ne concernent pas seulement le jugement de quelques personnes mais elles permettent de formuler des questions de droit qui concernent l'ensemble de la nation et influent sur son histoire. La désobéissance à ces lois permet de défendre une conception de la solidarité et de l'accueil des exilés. Plus précisément, elle interroge les principes éthiques qui fondent la solidarité citoyenne à partir d'une mise en tension avec l'irrégularité administrative du séjour des personnes aidées. Les acteurs associatifs tendent à défendre l'exercice d'une solidarité au-delà de toute appartenance ethnique et communautaire. Le droit se présente alors comme une occasion essentielle pour mettre au travail l'accueil des exilés, en faisant reconnaître la solidarité comme une « cause ».

2. Les ressorts de la dénonciation publique : médiateurs et médiatisations

2.1 L'impératif de la médiatisation, entre horizon politique et morale humanitaire

Comme je l'ai évoqué précédemment, des différends éclatent entre les membres de *Roya Citoyenne* sur la nécessité ou non de médiatiser la situation et les actions de l'association. Le débat se cristallise autour de l'opposition entre deux niveaux d'action et d'engagement : l'association doit-elle agir à des fins humanitaires ou bien politiques ? Ainsi, les riverains engagés au sein de l'association *Roya Citoyenne* semblent se poser les mêmes questions que les magistrats à propos des mobiles de l'aide aux exilés. Les actions mises en œuvre ont-elles

pour visée de subvenir aux besoins de l'être humain ou bien s'inscrivent-elles dans une perspective de dénonciation des politiques gouvernementales ? En toile de fond, les personnes enquêtent sur les modalités de leur intervention et sur les ressorts de la dénonciation citoyenne. Elles y répondent au fil des événements qui rythment l'émergence du problème public.

À l'origine, l'association met en œuvre des activités de distribution alimentaire et d'hébergement d'urgence dans une perspective d'assistance envers les exilés fragilisés par leur parcours migratoire. Ces activités n'appellent pas nécessairement à des processus de publicisation et de politisation. Mais rapidement le contexte dans lequel prennent place ces actions interrogent les membres de *Roya Citoyenne* sur le mode de traitement des exilés par les pouvoirs publics et les amènent à des processus de dénonciation publique par la médiatisation. Le rapport d'activité de l'année 2017 fait état de ce questionnement, lequel se formule pour les membres de l'association par un choix à faire : « *humanitaire ou politique ?* ». Les membres répondent à cette question à partir d'une série d'événements mettant en cause les pouvoirs publics :

« Dès le début la question se pose, certain-e-s sont là pour tenter de pallier les carences de l'Italie et de la France en matière d'accueil et pour fournir aux exilé-e-s le minimum vital (repas, vêtements, soins, abris, ...) d'autres pensent qu'il faut aussi mener une bataille politique. Toutefois, la politique rattrape vite l'humanitaire, elle est là tous les soirs, avec la présence des policiers, la vérification des papiers des « maraudeurs/ses », les décrets du maire de Vintimille interdisant de fournir des repas aux réfugié-e-s-....

Elle est là, quand à deux reprises, en mars, les « maraudeurs/ses » (6 le 01/03/17 et 3 le 20/03/17) sont retenu-e-s plusieurs heures dans les locaux de la police de Vintimille (suite à la pression médiatique cela s'arrête).

Elle est là avec la décision de ne pas donner accès à l'eau, même en plein été, avec la non ouverture de centres d'hébergement (il devait y en avoir un pour les mineur-e-s et pour les familles), avec les rafles et les renvois dans le sud de l'Italie.

Elle est là enfin avec la pression que subit le maire de Vintimille qui reçoit des menaces de mort et avec l'extrême droite qui monte à Vintimille, rendant de plus en plus difficile la situation des réfugié-e-s. »

Ce rapport associatif pointe que les activités de type humanitaire (l'accès à l'eau, à la nourriture, aux soins, etc.) sont indexées à un contexte politique. L'extrait met l'accent sur les conditions d'exercice de l'action humanitaire comme étant imbriquées aux politiques gouvernementales. Il apparaît que ce qui politise l'action, ce n'est pas tant que les activités humanitaires pallient les carences des États mais c'est surtout le fait qu'elles soient

« empêchées » par une logique étatique répressive. L'action humanitaire s'inscrit ainsi dans un régime d'action politique au vu des réactions qu'elles suscitent. Dès lors, les actions sont dotées d'une perspective contestataire en s'exerçant dans un rapport de force avec les agents de l'ordre public. Dans les discours, les riverains insistent sur la manière dont la politisation de leurs activités associatives « les rattrape », comme si ce processus devenait inévitable au vu de la réaction des autorités. Jacqueline en rend compte :

« Et même, je vais te dire, on a eu beaucoup cette histoire politique ou pas politique ? Humanitaire ou politique ? Ou les deux ? Les maraudeurs : la politique pas du tout : humanitaire. La plupart je veux dire, ceux d'ici. Bon ils se sont fait rattraper parce qu'ils se sont fait arrêter et là ils ont été obligés de s'apercevoir que ce n'était pas que humanitaire. »

La répression des pratiques d'assistance conduit à une politisation de la situation. L'indignation que cela suscite amène en effet les maraudeurs à médiatiser ces arrestations et poursuites judiciaires, autrement dit à « faire savoir » ce qui apparaît comme une injustice. La tension entre la logique humanitaire et politique réside ainsi dans une critique de l'action publique. Dans cet entretien il apparaît que la distinction entre ces deux registres d'action tend à se brouiller. Pour Luca Giliberti, Swanie Potot et Daniela Trucco on assiste à un mouvement de (dé)politisation de l'action associative ou autrement dit, une politisation nouvelle, par un engagement humanitaire subversif (Trucco, Potot et Giliberti, 2020).

Pour Florian, riverain, la répression des actes humanitaires conduit l'association à jouer un rôle politique :

« Pour moi à la base c'est pas du tout une question politique. Forcément ça le devient. C'est comme Cédric, il a toujours dit ça d'ailleurs, mais tout le monde. Au début l'urgence elle était pas militante, elle était pas politique, elle était juste humanitaire. C'était du bon sens quoi. Après forcément quand on mettait des bâtons dans les roues, pire qu'on te menace, qu'on t'harcèle. Bah ça devient politique. Bah oui. Mais à la base lui, il était pas forcément... enfin j'en sais rien, je vais pas parler à sa place. Moi j'étais pas plus militant que ça. J'avais mes convictions politiques mais elles n'entraient finalement pas en compte dans la... comment dire ? Dans l'action initiale quoi. Dans la prise de décision initiale. Moi je me souviens une fois je remontais de Nice en bagnole, pleine nuit, tard, je sais pas il devait être une ou deux heures du mat'. Il faisait froid et j'ai failli m'emplafonner un paquet de migrants qui étaient sur la route en train de marcher, en train de remonter. Et moi le lendemain je travaillais et je dis non, non, là je peux pas là. Du coup je montais et plus je montais, plus y en avait. J'ai arrêté de compter. J'ai dû m'arrêter à 30, je sais plus c'était des dizaines et des dizaines. Et je me souviens que je suis arrivé à Tende au niveau de la station essence, là il faisait vraiment froid et là, j'en vois quatre tout près de la station essence mais ils étaient les mecs... putain ils étaient au bout de leur vie quoi. Je me suis arrêté et je les ai emmenés. »

Par cette manière de mettre en récit son expérience d'engagement, Florian fait valoir un enjeu moral et humanitaire en premier plan. Il insiste sur le caractère initialement apolitique de son geste d'accueil des exilés. Il construit un ordre de priorité : sa volonté d'aider autrui repose avant tout sur un impératif de secours de la vie d'autrui, plutôt que sur des convictions politiques qu'il maintient à l'écart. Je fais l'hypothèse que cette manière de hiérarchiser les motivations de l'aide aux exilés permet de la justifier en public. En qualifiant la réaction des pouvoirs publics à partir des obstacles (« *les bâtons dans les roues* ») et des représailles (« *on te menace, on t'harcèle* ») exercés à l'encontre des aidants, Florian transforme son propos en le déplaçant vers un registre politique. Les autorités sont désignées comme les auteurs de trouble dont les pratiques répressives bouleversent un ordre moral. Cette « conversion » dans l'énonciation permet de promouvoir un mode de publicisation qui intègre l'indignation.

Clara explique également :

« Et après tu te dis, je vais faire ça toute ma vie ? Je vais donner à manger à des gens toute ma vie ? Sous un pont ? Ça veut dire que eux ils vont être sous un pont toute leur vie ? Putain mais ça craint en fait ! Donc, plus loin. Plus loin c'est quoi ? C'est l'investissement politique. C'est parler aux gens ».

L'investissement politique apparaît pour Clara un horizon nécessaire à l'action des riverains. Elle cherche à rendre inacceptable la situation humanitaire des personnes exilées en la soumettant au regard d'un public. « Parler aux gens », autrement dit rendre public « ce qui se passe » permet de socialiser le phénomène et ouvre à une possible intervention des pouvoirs publics. Ainsi, l'argument de la publicité met au travail l'espace démocratique lorsque les personnes se confrontent à des situations d'injustices. Clara lie « politique » et « publicité » et l'avance comme une compétence à agir dans une situation bloquée dans laquelle la responsabilité de l'État est engagée. De la sorte, une nouvelle manière de considérer l'engagement devient possible.

Lors d'un entretien en avril 2018, Marc explique cette volonté d'inscrire les actions associatives dans une perspective de changement durable :

« Donc c'est pour ça que... je suis en ... je suis plutôt pour qu'on pousse dans le domaine politique plutôt que uniquement dans le domaine humanitaire. En profitant en plus du fait qu'actuellement, du point de vue humanitaire on est pas dans l'urgence comme on l'était à une période. À une période c'est vrai qu'on pouvait faire que ça quoi. (...) c'est normal de réagir sur le plan humanitaire dans l'urgence mais maintenant qu'on est plus autant harcelé par cette question là, je pense qu'il faut plus se consacrer à expliquer politiquement autour de nous quoi. Essayer de ... de faire changer les choses de manière plus durable quoi. Parce que

en plus, moi ce qui me gêne aussi, c'est que tous ces gens qu'on a fait passé clandestinement, ce sont des gens qui se sont retrouvés ailleurs en Europe, s'ils n'ont pas été ramassés, renvoyés manu militari, ce sont des gens qui n'ont aucun statut, qui n'ont pas d'existence légale. Quand ils obtiennent le droit d'asile, encore ... (...) Mais tous ces gens qu'on a fait passer clandestinement, ils sont jamais allés dans une PADA peut être qu'ils y sont allés après, à Paris ou ailleurs (...) mais s'ils sont restés en France bah ils se sont retrouvés à la rue... »

Marc définit son engagement comme politique lorsqu'il l'associe à une préoccupation relative au devenir des exilés. En inscrivant la dimension de l'accueil dans le temps long, l'engagement des riverains prend aussi de l'épaisseur. Le temps de l'urgence répond à une exigence humanitaire tandis que la perspective du maintien sur le territoire répond à des exigences d'ordre politique, celle de l'obtention d'un droit à être là par l'acquisition d'un droit d'asile. Par ailleurs, Marc rend compte de l'engagement comme un processus, marqué dans un premier temps par l'urgence des situations puis dans un second temps par celui de la publicité : *« je pense qu'il faut plus se consacrer à expliquer politiquement autour de nous quoi »*. Pour les acteurs, l'engagement est politisé lorsqu'il est indexé à un contexte et à un horizon de transformation de la situation problématique. La publicisation met au travail l'espace démocratique en portant l'attention sur des situations qui *« concernent et visent le monde en tant qu'il est commun »* (Bidet et al., 2015, p.3). Elle interpelle le public en tant que sujet politique, capable de changement.

André membre actif de *Roya Citoyenne*, rend compte des controverses qui traversent l'association lorsque certaines personnes optent pour la médiatisation :

« Tout ça, ça a marché du printemps 2015 à ... l'automne, l'hiver 2015. Avec un gros boum, Noël 2015-2016. Là, ça a commencé un peu à frêter avec les ... les No Borders pour la raison qui était qu'on se disait qu'on arriverait pas à continuer dans ... le phénomène prenant de l'ampleur, on arriverait pas sans médiatiser. Et donc grosse discussion tout l'hiver 2015-2016 sur l'idée on médiatise ou on médiatise pas ? Et là c'est les premiers trucs où y a eu Marie-Hélène qui avait décidé de médiatiser, y a eu les premiers articles, etc. Et après arrive printemps 2016 : Cédric. Et y avait eu bien sûr la dislocation ... une première rupture : d'accord, pas d'accord pour médiatiser. Journalistes, pas de journalistes, etc. Deuxième rupture, ça a été de ... hm... non, c'est venu après ça. Attends j'ai un peu de mal... C'est quand le camp de Balzi Rossi a été démantelé, ça a cassé toute l'énergie. Parce qu'ils se sont pris quand même... Je crois qu'il y a eu 32 condamnations, dont un qui passait en procès la semaine dernière. Et ils ont rasé le camp. Interdiction de territoire pour une trentaine de militants. Et à partir de là, le flux est passé par la Roya. (...) Mais tout l'été 2016 ça passait allégrement quoi. Ça passait allégrement, voilà. Après y a l'arrivée printemps 2016, l'arrivée de Cédric dans le théâtre des opérations et là c'est parti pour la grande vague médiatique

quoi. Procès, vague médiatique, avec beaucoup Marie-Hélène qui souhaitait vraiment que ça médiatise. Moi je faisais partie aussi des gens qui disaient qu'il fallait que ça médiatise. Et là après séparation complète : les procès italiens, plus la différence de fonctionnement avec les anar'. Et nous on était parti sur l'idée qu'il fallait les aider à faire des demandes d'asile etc. et les anar' qui disaient non : il faut les laisser, les aider à se planquer à droite à gauche et donc ils pensaient qu'on allait pouvoir éponger toutes les arrivées avec simplement de l'hébergement bénévole à droite, à gauche, et les conseiller, ça on était d'accord. Mais après... et puis dire de toute façon on n'arrivera pas à juguler l'arrivée de ces gens là. Donc ... faire un peu plus de politique, de médiatisation. (...) Et arrive l'automne, les premières pluies, les premières difficultés automnales avec beaucoup d'arrivées. Premières neiges où ça passe pas, plus comme avant. Et ça se ponctue quand même par un événement clef, le fait que chez Cédric à un moment donné il en a 60-65 [exilés], c'était beaucoup pour l'époque, ça tournait autour de 40-45. Et nous dans la partie haute [le nord de la vallée] on en avait ... une soixantaine aussi et il en arrive encore une vingtaine chez Cédric, un truc comme ça. Et pluie, froid et ... on décide de faire « les lucioles ». »

André met en récit les différends qui opposent les militants. D'un côté les « *No Border* », qu'il nomme également par la suite « d'anar(chistes) », et de l'autre des membres de *Roya Citoyenne* favorables à une interpellation des pouvoirs publics. Le recours aux médias oppose ces deux « camps » car il implique un rapport différencié à l'État. En effet, les uns demandent que les pouvoirs publics prennent leurs responsabilités en permettant l'accès aux procédures de demandes d'asile, tandis que les autres, refusent de faire appel à des dispositifs institutionnels de prise en charge des exilés, qu'ils jugent insatisfaisants.

Plusieurs membres de *Roya Citoyenne* passent outre ces divergences et optent pour la médiatisation. Selon André, elle devient une nécessité lorsque les riverains n'arrivent plus à faire face au flux d'exilés qui arrivent chez eux. Face à un « débordement » de la situation et dans un « climat » politique défavorable, la médiatisation est une stratégie d'interpellation des pouvoirs publics visant à trouver une solution raisonnable. L'attention médiatique permet ici de convoquer la responsabilité des pouvoirs publics dans le traitement du problème. Toutefois, ceci conduit une partie des personnes engagées dans l'accueil des exilés à se retirer des actions de *Roya Citoyenne*. Ainsi, la stratégie médiatique prise en main par quelques militants ne fera pas réellement l'objet d'une organisation collective et aura des conséquences sur les possibilités d'action clandestine. En effet, la médiatisation s'opère au détriment des passages clandestins. Les pouvoirs publics répondent à l'interpellation par le renforcement des dispositifs de surveillance et de contrôle dans la vallée de la Roya.

Le recours aux médias est un registre d'actions pour les militants qui cherchent à définir ce qu'il convient de communiquer. La stratégie de la médiatisation permet de déployer massivement des opérations de dénonciation et d'interpeller plus largement un public. Ainsi, la cause défendue tend à se développer au-delà d'une échelle territorialisée. Le recours aux médias formule autrement le problème de l'accueil des exilés dans la vallée de la Roya en fabriquant un concernement généralisé : ce n'est plus le problème de *Roya Citoyenne* mais bien de l'ensemble des citoyens.

Les procès de Pierre-Alain Mannoni et Cédric Herrou au début de l'année 2017 accélèrent le processus de médiatisation. Pour certains militants, l'enjeu est d'assurer une couverture médiatique aux inculpés afin d'assurer leur défense. Bertrand, Conseiller municipal et membre de *Roya Citoyenne*, explique :

« L'appel aux médias c'est un peu parti de là, c'était la façon de se protéger. Avant les procès, c'était le moyen de se protéger. (...) Mais là, le choix de médiatiser, on l'a fait... C'était pour assurer notre protection, qu'on le sache, si jamais il y avait des choses qui se passaient. Voilà. Qu'on puisse faire appel aux médias et qu'on puisse dénoncer des trucs pas catholiques. (...) C'est pas le soutien des médias directement, c'est pour que l'opinion publique le sache. Ça, ça m'avait l'air assez... grandiose quoi, comme mouvement. Donc voilà, ça c'est un peu le début quoi. »

La médiatisation est perçue comme un outil de dénonciation de la situation dans la vallée de la Roya mais aussi comme un moyen de « protéger » les inculpés. Le recours aux médias a pour enjeu selon les militants de rallier l'opinion publique en leur faveur, en vue d'influencer les procès à venir. Ainsi, les médias sont des espaces d'influence de l'opinion publique, laquelle pouvant *a priori* exercer une pression sociale et politique au cours des procédures en justice. L'opinion publique est dès lors convoquée dans un processus de participation aux délibérations. Le recours aux médias contribue à fabriquer un espace de jugement démocratique qui apparaît comme favorable aux riverains qui accueillent les exilés.

Il semble alors que la médiatisation *fait exister* l'accueil des exilés dans la vallée de la Roya comme un problème qui se fabrique par sa mise en débat. Elle contribue à faire de « l'accueillir » des exilés un horizon « commun ». Elle énonce une situation et invite des publics à prendre part au problème. Ainsi, « *publiciser, c'est aussi sortir le problème de l'ombre où il ne serait plus qu'une affaire de groupements d'intérêts organisés et spécialisés, et c'est faire en sorte qu'il soit reconnu, exploré et résolu par des représentants de l'opinion publique et par des opérateurs d'action publique – sous le regard du public* » (Cefai, 2016,

p.37). Pour Bertrand, « *un mouvement grandiose* » se met en route rendant compte d'un processus de médiatisation dynamique. La situation dans la vallée de la Roya est rythmée au gré des scènes médiatiques à audience et à publicité variable. Les médias de masse se concentrent davantage sur la publicisation des actions des riverains qui décident de braver la loi pour aider les migrants, plutôt que sur les situations vécues par les personnes en exil. L'aspect sensationnel de ces affaires, qui produisent curiosité, intérêt voire admiration d'un public susceptible de s'identifier à ces citoyens ordinaires, conduit à une massification du relais médiatique à partir de 2017. Cette médiatisation fait basculer la vie ordinaire et paisible des riverains sous les feux des projecteurs. Clara raconte :

«-[Clara] *Parce qu'après, le prends pas pour toi Hélène, tu te retrouves aussi dans le feu de l'action, au niveau médiatique y a des journalistes qui arrivent ici, hein [elle toque avec son poing sur la table pour mimer quelqu'un qui frappe à sa porte].*

-[Hélène] *Qui arrive chez toi ?*

-[Clara] *Ouais. Bonjour !*

-[Hélène] *Et t'as déjà accepté de parler aux médias toi ?*

-[Clara] *Oui. J'ai fais mon coming out ! (rires). J'ai regretté ... enfin c'était le moment où c'était trop, j'en pouvais plus, j'avais envie que tout le monde le sache. J'avais envie de dire, les gars y un problème ! Ça va pas et c'est grave. On peut pas laisser faire ça. »*

Les propos de Clara rendent compte d'une médiatisation qui déplace la problématique dans un régime d'action publique, à l'instar du travail de thèse comme le souligne notre interlocutrice. Clara compare son engagement médiatique à un « *coming out* ». Elle fait état de pratiques qui se révèlent et qui éclatent au grand jour, tandis que celles-ci étaient jusqu'ici camouflées dans la sphère privée. Le besoin de « faire savoir » la situation a pour effet d'exposer une part de son intimité. Clara exprime une « sur-médiatisation » par le fait que des journalistes viennent la débusquer jusque chez-elle. Il semble alors que l'épreuve médiatique (Levain, 2016) à laquelle sont confrontés les riverains de la Roya est orchestrée à partir de ce point de bascule. La médiatisation transforme les pratiques de l'accueil en des activités de délibération publique. L'accueil des exilés est placé sous le jugement d'un tribunal mais également sous celui d'une tribune, celle de l'opinion publique. L'attention à portée locale et discrète s'expose et se diffuse à d'autres échelles.

La médiatisation est un « *processus politique* » (Cefaï, 2016, p.28) qui se construit à travers la problématisation d'une situation qui déborde le cercle des personnes immédiatement touchées. Elle permet de s'adresser à un auditoire au sein duquel s'affrontent des arguments et invitent le public à prendre part à des délibérations. La médiatisation est un « *lieu privilégié*

pour observer l'autoconstitution des collectifs » (Widmer cité par Acklin Muji et al., 2007, p.274). Elle met à jour « *le processus simultané de constitution d'un objet comme objet d'intérêt public susceptible d'être pris en charge par des institutions, et comme objet auquel on a réussi à intéresser le public en tant que collectivité politique* » (ibid. p.274-275). Ainsi, la « *mobilisation de la communauté* » et la « *formation de l'opinion* » contribuent à « *modifier la donne légale et politique, a des effets en retour sur l'ordre moral – sur les usages, les croyances et les mœurs* » (Williman G. Summer cité par Cefai, 2016, p.28).

Sur notre terrain, le processus médiatique focalise son attention autour des procès et des personnes inculpées. La tribune qui leur est dédiée thématise le problème public d'une manière remarquable : la question de l'accueil des exilés est reprise à travers le prisme de l'aide et de l'hospitalité offertes par des riverains qui exposent délibérément leurs engagements dans une perspective critique à l'égard des pratiques des autorités. Les exilés sont quant à eux rarement entendus. Leur voix publique est absente des délibérations et n'est relayée que par des acteurs associatifs.

2.2 Rhétorique médiatique et personnalisation de l'engagement de Cédric Herrou : une figuration de l'héroïsation

Fin d'année 2016 et début 2017, les procès de Cédric Herrou et de d'autres riverains ouvrent un dossier médiatique à forte audience pendant plus de trois années. La médiatisation de ces procès met en lumière la situation spécifique des exilés dans la vallée de la Roya. Cette situation locale vient faire écho à une actualité brûlante avec ladite « crise migratoire » présente dans les médias depuis 2015. Gérard Collomb, alors ministre de l'Intérieur en juillet 2017, reproche dans une lettre qu'il adresse au député local Eric Ciotti et rendue publique par la presse, que les associations d'aide aux migrants de la vallée de la Roya occupent l'espace public et médiatique¹¹⁹. Ce territoire se fait en effet notablement connaître et devient un des sites emblématiques de traitement public de la question de l'accueil des exilés.

Sur notre terrain, les associations locales bénéficient d'une large couverture médiatique en étant soutenues par des journalistes locaux, nationaux et plus ponctuellement internationaux.

¹¹⁹ (11 août 2018) Vallée de la Roya : Collomb critique les associations d'aide aux migrants, *20 Minutes*, <https://www.20minutes.fr/nice/2116123-20170811-vallee-roya-collomb-critique-associations-aide-migrants><https://www.20minutes.fr/nice/2116123-20170811-vallee-roya-collomb-critique-associations-aide-migrants>

En effet, selon les riverains engagés dans l'aide aux exilés, les journalistes ont tout de suite été des « *alliés potentiels* » se positionnant « *dans le sens de l'accueil* ».

La presse locale « *Nice Matin* » et la télévision locale « *France 3 Région* » sont régulièrement appelés par des membres de *Roya Citoyenne* ou de *Défends Ta Citoyenneté* pour couvrir des événements relatifs à l'arrivée d'exilés dans la vallée de la Roya. La réactivité de ces médias permet de médiatiser des situations d'urgence. Par exemple, lorsque des personnes en exil se font renvoyer à la frontière¹²⁰ ou lorsque des membres associatifs sont interpellés par les forces de l'ordre et perquisitionnés à leur domicile en raison de l'aide apportée à des exilés¹²¹. Dans ces situations, les membres associatifs font appel à ces médias en vue de susciter une vague d'indignation et de se défendre contre des représailles judiciaires en s'armant d'images et/ou d'articles favorables à leurs actions. On remarque également que ces associations s'équipent de « l'outil médiatique » lorsqu'elles créent des événements visant à interpellier directement les autorités publiques, par exemple pour demander la prise en charge de demandeurs d'asile ou de mineurs non accompagnés comme ce fût le cas notamment pour l'occupation des Lucioles à Saint-Dalmas-de-Tende en octobre 2016¹²², puis lors de la manifestation des exilés lors la fête de la Liberté à Breil-sur-Roya en novembre 2016¹²³. La réponse des autorités étant incertaine, oscillant entre une possible prise en charge des exilés ou bien un refoulement de ces derniers, la présence des journalistes permet alors de « couvrir » la situation par un relais d'images qui rendra public s'il y a lieu, des abus de pouvoirs des autorités ou au contraire, créera un précédent public d'une prise en charge institutionnelle. Ainsi, les médias ne font pas qu'informer, ils agissent sur la situation problématique.

Les médias nationaux s'intéressent également au sujet et diffusent plus largement des reportages sur la situation migratoire dans la vallée de la Roya et ce, à partir de l'engagement des riverains. Fin 2016 et début 2017, les titres des articles des journaux mettent en avant le

¹²⁰ (16 mars 2017) Quatre demandeurs d'asile renvoyés en Italie, *Nice matin*, <https://www.nicematin.com/faits-divers/quatre-demandeurs-dasile-renvoyes-en-italie-122044>

¹²¹ (20 janvier 2017) Aide aux migrants : perquisition musclée chez Cédric Herrou, son frère et une autre militante arrêtés, *France 3 Côte d'Azur*, <https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/alpes-maritimes/menton/aide-aux-migrants-perquisition-musclée-cedric-herrou-son-frere-autre-militante-arretes-1179013.html>

¹²² (20 janvier 2017) Aide aux migrants : perquisition musclée chez Cédric Herrou, son frère et une autre militante arrêtés, *France 3 Côte d'Azur*, <https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/alpes-maritimes/menton/aide-aux-migrants-perquisition-musclée-cedric-herrou-son-frere-autre-militante-arretes-1179013.html>

¹²³ (13 novembre 2016) *Nice Matin*, Des migrants s'invitent à la Fête de la Liberté à Breil, *Nice matin*, <https://www.nicematin.com/faits-divers/des-migrants-sinvitent-a-la-fete-de-la-liberte-a-breil-93295>

territoire de la vallée de la Roya comme le lieu d'une solidarité avec les exilés : « À la frontière italienne, la vallée de la Roya solidaire des migrants » (*Le Monde*, 24 novembre 2016)¹²⁴, « Dans la vallée de la Roya, les migrants trouvent refuge » (*La Croix*, 3 janvier 2017)¹²⁵ ; auquel s'ajoute bien souvent le caractère subversif de l'aide apportée aux exilés : « Migrants, la vallée qui fait de la désobéissance » (*Libération*, 21 novembre 2016)¹²⁶, « Migrants : la Roya, vallée rebelle » (*Libération*, 22 novembre 2016)¹²⁷, « Aide aux migrants : la vallée de la Roya, vallée d'irréductibles » (*Le Parisien*, 7 janvier 2017)¹²⁸.

On remarque que ces titres de journaux personnifient la vallée de la Roya en la décrivant comme une entité dotée de qualités solidaires et contestataires. Cette manière de qualifier la vallée a pour effet de suggérer qu'il s'agit d'un trait de caractère général aux habitants de la Roya alors que l'accueil des exilés n'est mis en œuvre que par une poignée. Les médias font exister la vallée de la Roya comme un territoire de résistance et valorisent la solidarité pratiquée à l'encontre des politiques publiques et du cadre législatif qui cherchent à les réprimer.

Le Parisien, 7 janvier 2017, Aide aux migrants : la vallée de la Roya, vallée d'irréductibles

« Ce n'est pas la première fois que, avec son compagnon, cette habitante de Saorge, un village perché de 450 âmes, accueille des réfugiés en situation irrégulière, bravant l'interdiction qui fait de l'aide au séjour irrégulier un délit. Sophie n'est pas la seule dans la vallée de la Roya à ne pas respecter la loi. »

Libération, 21 novembre 2016, Migrants : la vallée qui fait de la désobéissance

« Près de la frontière italienne, dans les Alpes-Maritimes, les habitants de l'enclave de la Roya ont fait de l'aide aux étrangers une tradition. L'un d'eux se retrouve devant la justice ce mercredi. (...)

« L'hospitalité s'est accrue dans les années 50 car, quelques années auparavant, pendant la guerre, les habitants ont fui à Turin où ils ont été très bien accueillis. A leur retour, ils ont gardé cette habitude d'hospitalité », estime Georges, retraité de l'enseignement insistant sur la fibre sociale de la vallée. »

¹²⁴ Maryline Baumard (24 novembre 2016), *Le Monde*, https://www.lemonde.fr/societe/article/2016/11/24/entre-italie-et-france-la-vallee-de-la-roya-solidaire-avec-les-migrants-a-perdu-son-insouciance_5036885_3224.html

¹²⁵ Nathalie Birchem (3 janvier 2017), *La Croix*, <https://www.la-croix.com/France/Immigration/Dans-vallee-Roya-migrants-trouvent-refuge-2017-01-03-1200814491>

¹²⁶ Mathilde Frénois (21 novembre 2016), *Libération*, https://www.liberation.fr/france/2016/11/21/migrants-la-vallee-qui-fait-de-la-desobeissance_1530008/

¹²⁷ Laurent Carré (22 novembre 2016), *Libération*, https://www.liberation.fr/france/2016/11/22/migrants-la-roya-vallee-rebelle_1529973

¹²⁸ Matthias Galante (7 janvier 2017), *Le Parisien*, <https://www.leparisien.fr/faits-divers/la-vallee-des-irreductibles-07-01-2017-6535425.php>

Ces articles usent une terminologie positive à l'égard des riverains qui offrent « hospitalité » à des « réfugiés ». Les actions de solidarité sont mises en valeur par une figure du villageois décrite comme « accueillante » et « rebelle ». Le recours à la personnification de cette vallée convoque des processus d'évaluation positifs de cet espace rural pour le public. Les énoncés produits par les médias participent à la qualification de la vallée de la Roya, qui dans une continuité avec son héritage historique, « cultive » des actions de résistance et de solidarité (cf. Chapitre 1).

Le mouvement de valorisation est également soutenu par un ensemble d'intellectuels, de chercheurs en sciences sociales, de cinéastes, d'artistes, d'écrivains. Ceci permet à la situation d'acquérir une certaine visibilité dans l'espace public à partir d'une rhétorique favorable à l'accueil des exilés. Cette médiatisation se fait le « *haut parleur* » (Neveu, 2003) d'un mouvement de solidarité envers les exilés qui se diffuse plus particulièrement à partir de la figure de Cédric Herrou. En effet, progressivement, les titres de presse laissent la place au nom de ce paysan qui renforce son occupation médiatique à partir de ses multiples déboires judiciaires.

Cédric Herrou, producteur d'olives et éleveur de poule devient un symbole contemporain de l'aide aux migrants. Fin 2016, le journal *Nice Matin* l'élit « l'azuréen de l'année » à la suite des votes des lecteurs du journal pour leur personnalité locale préférée. Il est présenté par le journal comme « *l'agriculteur protecteur des migrants*¹²⁹ ». Pour l'opinion publique, Cédric Herrou évoque une personnalité d'origine rurale qui, avec détermination et parfois provocation, parvient à se faire entendre et à influencer sur les politiques publiques. Cette figure incarne une sorte de contre-pouvoir qui émane du peuple, tandis que rien ne prédisposait socialement ce paysan à faire de la politique. On remarque que les médias convoquent cette personnalité avec des qualificatifs qui frôlent parfois l'héroïsme. Par exemple, le journal *Le Point* le désigne de « Robin des Bois des migrants¹³⁰ » ce qui le fait exister comme un personnage « hors la loi » au service des opprimés.

Cédric Herrou gagne en notoriété grâce à ses efforts pour médiatiser amplement ses actions dont il ne cache pas le caractère illégal. En octobre 2016, il avoue dans un entretien pour le

¹²⁹ (29 décembre 2016), Et l'azuréen de l'année est ..., *Nice matin*, <https://www.nicematin.com/vie-locale/et-lazureen-de-lannee-2016-est-104505>

¹³⁰ (5 février 2017) Cédric Herrou, le Robin des bois des migrants, *Le Point*, https://www.lepoint.fr/societe/cedric-herrou-le-robin-des-bois-des-migrants-05-02-2017-2102506_23.php

*New York Times*¹³¹ avoir fait passer la frontière franco-italienne à environ 200 personnes migrantes, ce qui fait connaître son action à l'international. Cet article sera un élément central à charge de Cédric Herrou lors de son procès. Il est présenté comme le leader d'un réseau informel et clandestin de passeurs qui contrent une politique de gestion de la crise migratoire qualifiée d'inhumaine. Par ailleurs, l'article établit une corrélation entre la situation actuelle des réfugiés avec les événements qui ont marqués le XX^{ème} siècle concernant la persécution des juifs en Europe pendant la seconde guerre mondiale et celle des esclaves aux États-Unis. Il rappelle qu'au cours de ces faits historiques, des réseaux de résistance se sont montés pour aider les personnes à échapper à des lois injustes et meurtrières. Ces comparaisons ont pour effet de justifier les actes de Cédric Herrou. De la sorte, il fait son entrée dans une « histoire de la résistance » à travers laquelle s'établissent des principes de justice moralement supérieurs aux lois en place.

Lors du procès de Cédric Herrou en début d'année 2017, il est accueilli par les applaudissements de centaines de personnes sur le parvis du tribunal de Nice. Il reçoit également le prix 2017 de la LICRA et une médaille d'honneur décernée par le Maire de Grenoble en mai 2018. Tandis que Cédric Herrou est condamné par les tribunaux en première et seconde instances, ses actes sont admirés par une partie de la société civile qui l'érige en héros défendant la cause des migrants. Ce personnage est édifié en exemple et porte la voix d'un mouvement de solidarité qui s'exprime en faveur des exilés. Le film documentaire *Libre*, récompensé au festival de Cannes en 2018, raconte « *l'histoire du combat de Cédric et de tant d'autres*¹³² ». Ainsi, on assiste à une mise en scène publique de la solidarité envers les exilés à partir d'une figure de l'engagement hors du commun.

Le récit de Cédric Herrou éveille l'intérêt du public qui cherche à saisir sa personnalité et les ressorts de son engagement. Dans de nombreuses interviews, il livre des éléments de son histoire familiale pour expliquer l'origine de ses motivations. À travers cette médiatisation, un processus de personnalisation de l'engagement public se met en place. Ses proches sont sollicités pour prendre part à ce récit. En janvier 2017, Madame Herrou, sa mère, adresse une lettre au procureur de Nice qui sera rendue publique dans la presse et sur les réseaux sociaux.

¹³¹ (4 octobre 2016), A French Underground Railroad, Moving African Migrants, *The New York Times*, <https://www.nytimes.com/2016/10/05/world/europe/france-italy-migrants-smuggling.html>

¹³² Synopsis du film *Libre*, Michel Toesca, (2018)

« Monsieur le Procureur, je vous fais une lettre.....

Je suis la mère de celui contre lequel vous vous acharnez. Ma grand-mère paternelle a elle aussi, en 1918 passé la frontière d'Italie à pied, par les montagnes elle a perdu le bébé qu'elle portait au cours de ce périple, (peut être a t'elle croisé à ce moment là les grands mères de messieurs Ciotti et Estrosi, qui sait ?) elle s'est louée telle une bête de somme pour tirer les «charetons» je me souviens d'elle avec la lanière de cuir qui lui barrait le torse... Ma mère quant à elle était allemande, ma sœur est née dans les geôles de la Gestapo, elles ont été toutes deux libérées par les Américains ; C'est ce sang là qui coule pour moitié dans les veines de mes deux fils que vous avez fait arrêter jeudi, l'autre moitié étant du pur sang de Bretagne... c'est têtue un Breton, et ça n'a pas peur des tempêtes.

S'ils ne sont pas Français « de souche » (c'est ce qui reste d'un arbre mort, non ?) ils ont des racines profondes et vivantes dans ce pays qui est le leur et qu'ils aiment. Pour que vous compreniez... nous avons été famille d'accueil pendant 25 ans. Cédric avait 5ans, Morgan 7, quand les premiers enfants sont arrivés. Ils ont partagé leurs jouets, leur table, leur maison, leurs parents avec 15 enfants délaissés, de toutes origines, certains battus, violés....

Alors quand Cédric vous dit que ces enfants qu'il voit sur nos chemins et nos routes de la Roya, ce sont ses frères et ses sœurs, il ne vous ment pas. Et quand il interpelle si fort les services de l'ASE, c'est qu'il en connaît les rouages.

Nous avons quatre enfants puisque ils ont accepté d'intégrer deux de ces enfants à leur famille, ce sont leur sœur et leur frère à présent et nous en sommes très fiers ! Voilà monsieur le Procureur, et tous ceux qui le traitent de passeur, de trafiquant d'êtres humains et de voleur voilà à qui vous avez à faire.

Avec tout mon respect

Mama Herrou »

À travers la rédaction d'une lettre d'une mère au sujet de son fils, Madame Herrou témoigne d'une filiation marquée par la migration et la résistance. Elle cherche à justifier les motivations de son fils à venir en aide aux exilés au prisme de cette histoire familiale. Cette lettre s'adresse au procureur mais aussi à un public pris à témoin lors du procès.

La lettre brouille les frontières du privé en faisant de l'histoire familiale l'objet d'une narration à destination publique. D'une part, elle met en valeur des liens familiaux dans la production d'un témoignage. La signature « Mama Herrou » laisse la place à ce lien plus qu'à la femme qui en est l'auteure. D'autre part, la lettre propose l'articulation d'une histoire familiale douloureuse avec une mémoire commune et collective. En effet, « Mama Herrou » évoque la migration de sa grand-mère, puis l'enfermement de sa mère, en restituant ces événements dans les faits historiques marquants. Elle lie l'histoire familiale à la « grande

histoire » en vue de situer l'engagement de Cédric Herrou dans une tradition de résistance et d'accueil.

Madame Herrou rappelle de cette manière que l'Histoire peut être lue comme une leçon et suggère d'interpréter les événements actuels au prisme de celle-ci. Elle fait éclore une lecture du présent par le passé en proposant une comparaison entre la traversée des Alpes des réfugiés de 1918 et ceux d'aujourd'hui. De la sorte, les faits historiques sont mobilisés comme un argument moral car ils seraient « *dignes de mémoire* » (Frigoli et Rinaudo, 2009, p.140). Il s'agit de faits historiques dont « *il est souhaitable ou nécessaire de se souvenir* » (*ibid.*, p.140). Les souffrances qui se logent dans ces récits contribuent à établir ces mémoires comme « importantes ». Ces opérations sensibles convoquent l'univers familier des personnes qui racontent. Ainsi, la mémoire blessée peut être mobilisée sur un plan de l'action collective. Elle concourt à « *une entreprise de définition d'une situation comme problématique dans l'espace public* » (*ibid.*, p.143).

Sur notre terrain, la référence mémorielle aux souffrances vécues par les réfugiés déplacés pendant le XX^{ème} siècle et l'héroïsation des réseaux de résistance qui ont aidé à faire passer et à accueillir clandestinement ces réfugiés, invitent à lire l'histoire actuelle relative à l'arrivée des exilés au prisme de cette mémoire. Elle actualise la question de la désobéissance face à des lois injustes et renforce l'exigence morale d'un « délit de solidarité ». Pour clôturer cette comparaison, la mère de Cédric Herrou opère une transition en montrant que cette histoire, à la fois singulière et partagée, façonne l'identité de ses fils et contribue à fabriquer un sentiment d'appartenance au sein d'un pays.

La lettre se poursuit en racontant l'enfance de deux garçons dans une famille qui accueille en son sein des enfants placés par l'Aide Sociale à l'Enfance. Madame Herrou met en avant des valeurs inhérentes à cette expérience qui s'immiscent dans l'éducation de ses enfants : le partage et la sensibilité aux fragilités d'autrui. En racontant cette histoire familiale, elle met habilement en corrélation l'expérience de famille d'accueil et la question de l'accueil de l'étranger comme quelque chose de familier pour Cédric : « *Alors quand Cédric vous dit que ces enfants qu'il voit sur nos chemins et nos routes de la Roya, ce sont ses frères et ses sœurs, il ne vous ment pas.* » Elle restitue et explicite la sensibilité de son fils à accueillir des personnes vulnérables et étrangères à partir de liens du proche et du familier. À travers cette lettre, ces éléments de l'histoire familiale forment des caractéristiques de la personnalité de son fils. Elle inscrit l'engagement dans un récit qui mobilise l'héritage et l'attachement à des valeurs comme celle de la fraternité.

Cette manière de rendre célèbres *ceux qui aident* marque un tournant dans la manière de publiciser la cause des exilés. Elle configure le débat public non pas tant à partir d'un échange théorique de connaissances qu'à partir de témoignages de l'expérience vécue par des individus ordinaires qui accueillent. Sur ce territoire, Cédric Herrou en est le personnage principal mais d'autres riverains sont également médiatisés à partir de leur « portrait ». Ces derniers sont restitués à travers des récits singuliers qui explicitent des convictions et des engagements. On assiste dès lors à une subjectivation de la délibération sociétale (Mehl, 2003, p.492) qui ancre les processus de politisation dans des expériences singulières.

Toutefois, ceci a pour effet de négliger la dimension collective du mouvement d'accueil dans la vallée de la Roya. En effet, la plupart des médias donnent la parole à seulement quelques personnages. Cette forme de médiatisation laisse peu de place à la pluralité des points de vue des habitants de la vallée de la Roya. De plus, cette personnalisation du mouvement est renforcée avec la création de l'association *Défends Ta Citoyenneté* qui marque un clivage entre Cédric Herrou et différents membres de *Roya Citoyenne*. En raison de conflits de personnalité en interne et d'un manque de réactivité de l'association *Roya Citoyenne*, Cédric Herrou décide de monter sa propre association pour gérer le campement qui a pris forme chez-lui mais aussi pour mener plus librement sa bataille médiatique. L'association utilise la notoriété de son président pour dénoncer la politique migratoire mise en œuvre par le gouvernement. Devenu une personnalité publique suivie par des dizaines de milliers de personnes, les réseaux sociaux lui permettent de communiquer activement. Il n'hésite pas à se confronter à des personnalités politiques notamment celles de la scène locale des Alpes-Maritimes¹³³.

À travers ces formes de médiatisation, Cédric Herrou devient un symbole d'engagement en faveur de l'accueil des migrants. Par des processus de personnalisation de l'expérience politique, il incarne un idéal type militant, de celui qui s'engage par l'expérience de la désobéissance. Il devient un véritable « porte-parole » de la cause des exilés dont il dénonce les conditions de traitement par les autorités publiques. Étonnamment, les exilés sont quant à eux absents du débat public.

¹³³ Eric Ciotti (député des Alpes-Maritimes et président du Conseil Départemental de 2008 à 2017) apparaît comme le rival de Cédric Herrou sur la scène politique locale. Cédric Herrou incarne le représentant d'un accueil humanitaire en faveur des exilés tandis qu'Eric Ciotti affiche ouvertement mener une lutte contre l'immigration au nom de la sécurité nationale. Parfois de manière très provocatrice, des désaccords politiques s'expriment sur les réseaux sociaux ou par l'interpellation dans les médias. Les propos de Cédric Herrou le conduisent devant le tribunal contre Eric Ciotti pour diffamation et injure publique. *La Cour d'Appel d'Aix-en-Provence le condamne à une amende de 3 500 euros en février 2021. L'affaire est pourvue en cassation.*

Les personnes exilées interrogées à ce sujet livrent une représentation de Cédric Herrou comme un militant notoire agissant en faveur de leurs droits. Souleymane explique :

« This farm for Mr cedric although he is a farmer but he is active in defending the rights of migrants. He helped hundreds of migrants to reach other towns and villages so that they can provide asylum there. And he does not stop at all from helping immigrants and all the immigrants in Ventimiglia or those who don't know his name know his camp including you or know him as the person who helps the migrants I told him this is real¹³⁴ ».

Sans droit au séjour, les personnes exilées semblent dépossédées de toute voix politique sur le territoire qu'elles traversent. Elles sont absentes de la narration de leur propre situation. Ce sont d'autres personnes, c'est-à-dire ceux qui disposent d'une parole publique qui commentent leur arrivée. Pour Souleymane, « la personne qui aide les migrants » apparaît comme légitime à parler au nom du groupe et à défendre leurs droits. L'usage de porte-parole se présente alors comme un outil de diffusion de revendications.

Sur notre terrain, c'est clairement par la personnalisation de l'engagement de ceux qui accueillent que la situation a percé l'arène publique et convaincu une large part de l'opinion publique. Cette publicisation de la situation a conduit les personnes exilées à des processus de médiatisation de leur présence à travers le regard de *ceux qui les aident*. Les personnes concernées courent ainsi le risque de rester spectatrices de la manière dont se problématise leur arrivée. Lorsqu'elles prennent la parole dans des documentaires, des reportages ou des interviews, paradoxalement elles semblent venir en soutien aux aidants et aux procès qui les incombent. Le discours d'Hassan est révélateur à ce sujet :

*« -[Hélène] Et toi t'as déjà accepté de parler avec des journalistes dans des médias ?
-[Hassan] Oui, j'ai déjà accepté de parler avec des journalistes sur France 24. Oui en fait c'est normal parce que j'avais... J'avais eu l'accord de parler pour ce qui arrive, pour ce qui se passe pour Cédric, son procès, que c'était pas bien parce que c'est un homme qui aide des hommes, sans rien en échange, sans rien à prendre en fait. Mais ils l'ont arrêté, je sais pas pourquoi. Quand même nous on a besoin de lui, sans lui en fait, je ne peux pas savoir, parce qu'il y a beaucoup de gens qui meurent dans les montagnes, sans manger, sans nourriture, qui essayent de rentrer mais ils ont peur de police donc ils restent là bas. (...) J'ai accepté de parler avec lui parce que des gens vont voir ce que ça est, ce que arrive, en fait ce que c'est passé, c'est pas bien, ça nous arrange pas aussi, on voit que c'est une chose qui est bloquée en fait. Parce qu'il y a beaucoup de gens que moi j'ai vu à Ventimiglia qui ont besoin de aide, qui ont besoin de lui. Donc quand j'ai vu son procès de lui, ça m'a rendu un peu triste, parce*

¹³⁴ « Cette ferme de Mr Cédric bien qu'il soit agriculteur il est actif dans la défense des droits des migrants. Il a aidé des centaines de migrants à atteindre d'autres villes et villages afin qu'ils puissent y demander l'asile. Et il ne s'arrête pas d'aider les immigrés et tous les immigrés de Vintimille ou ceux qui ne connaissent pas son nom connaissent son camp, y compris vous, ou le connaissent comme la personne qui aide les migrants. Je lui ai dit que c'est vrai. »

que je suis pas trop content. Il arrive à aider, à loger, à fait tout, ça avance, ça nous encourage et ça nous montre qu'on est pas différent, qu'on est la main, comme le même sang qui coule en nous. »

Dans cet extrait d'entretien, Hassan relie le procès de Cédric Herrou à la situation des exilés à la frontière franco-italienne. La condamnation de l'aide aux exilés vient en effet impacter les possibilités de succès du franchissement de la frontière et les conditions de vie des exilés. Ainsi, la dénonciation d'un « délit de solidarité » permet de mettre en lumière la situation des exilés au regard des besoins et des aides qu'elle nécessite. Ce mode de problématisation donne à voir les raisons de la vulnérabilité des personnes et définit un « droit à aider » à travers des processus de délibérations publiques et juridiques. C'est la dimension de la relation à autrui qui est questionnée et instituée par le devoir d'aider. La personnalisation de l'engagement vise à incarner cet impératif moral en l'exemplifiant et en l'emblématisant.

3. Convoquer la fraternité : institutionnalisation d'un principe de solidarité

3.1 La plaidoirie au Conseil Constitutionnel : l'aide humanitaire n'est plus un délit

À la suite des condamnations de Cédric Herrou et de Pierre-Alain Mannoni par la Cour d'appel d'Aix-en-Provence, leurs avocats demandent un pourvoi en Cour de cassation. La particularité de ces affaires est qu'elles sont accompagnées d'une « Question Prioritaire de Constitutionnalité ». Il s'agit d'une procédure permettant de saisir directement le Conseil Constitutionnel et de l'interroger au sujet de la conformité d'une loi. Cette dernière peut alors être révisée si elle n'apparaît pas conforme aux principes de la Constitution. En formulant une question précise aux membres du Conseil Constitutionnel, tout justiciable peut contester une disposition législative lorsqu'il estime qu'un texte porte atteinte aux droits et libertés que la Constitution garantit. Cette démarche aura pour effet de mettre en suspens les procès qui traitent du « délit d'aide à des personnes en situation irrégulière » dans l'attente de pouvoir juger à nouveau ces faits au regard de cette délibération.

Au cours de l'audience du 26 juin 2018, trois avocats représentent quatre affaires traitant du « délit de solidarité » devant le Conseil Constitutionnel : celles de Cédric Herrou, Pierre-Alain Mannoni et de deux personnes poursuivies pour avoir aidé des exilés à Briançon. À partir de ces situations, les avocats formulent aux magistrats la question suivante : le délit d'aide à l'entrée, au séjour et à la circulation de personnes en situation irrégulière et les immunités prévues, est-il en conformité avec le principe de fraternité de notre République ? Les avocats entreprennent de réévaluer la condamnation de ces personnes ayant aidé les exilés au regard d'un principe de fraternité qui fonde notre Constitution. La plaidoirie fait ainsi tenir ensemble l'aide pourvue aux exilés à la notion de fraternité, et demande à institutionnaliser cette forme de solidarité par l'élargissement du champ des exemptions pénales.

Pour les inculpés et leurs avocats, la saisie du Conseil Constitutionnel a pour objectif de transformer des lois et s'inscrit dans une perspective de changement sociétal. Ces procédures en droit interrogent en profondeur les fondements juridiques du lien social avec les exilés qui ne disposent pas de droit au séjour, et définissent l'aide à laquelle ils ont droit lorsqu'elle est à l'initiative d'associations ou de particuliers. La réunion de ces différentes affaires permet un travail collectif de restructuration de la loi. Un des avocats dont la plaidoirie a été retranscrite intégralement sur le site du GISTI¹³⁵ attire dès l'introduction l'attention des magistrats sur le fait qu'il prend la parole au nom de douze organisations qui elles-mêmes « *portent la voix de quatre cents autres organisations signataires d'un manifeste intitulé Délinquants solidaires* ». Ainsi, l'activation de cette procédure juridique témoigne de bouleversements et d'engagements émanant de la société civile.

Les acteurs demandent que le cadre législatif soit réactualisé au vu des événements qui traversent nos sociétés contemporaines. La plaidoirie se conclut en affirmant le caractère urgent, contemporain et nécessaire à ce que le Conseil Constitutionnel statue sur la question du « délit de solidarité » : « *Nous en sommes pour notre part convaincus : c'est le moment, et demain il sera trop tard. Car à l'heure où souffle un vent mauvais en Europe, il est plus que jamais nécessaire d'affirmer que la question migratoire ne trouvera jamais sa solution dans la construction de forteresses aux murailles de haine ou d'indifférence, et que la France, elle, assume au contraire que la fraternité est une donnée de la solution, voir la clef du problème.* » Dans un contexte de « crise migratoire » qui conduit à des attitudes de refoulement des exilés et à un renforcement des contrôles aux frontières, ces acteurs en

135 <http://www.gisti.org/spip.php?article5942>

appellent à la fraternité pour rétablir le lien avec l'étranger. Ils attirent l'attention sur l'importance du maintien d'une solidarité avec ce dernier, que les lois actuelles ont eu tendance à décourager.

L'axe principal de la plaidoirie rappelle que la devise française revendique la valeur de la fraternité. En l'érigant comme un idéal républicain, la fraternité ne peut faire l'objet d'une obligation ou d'un devoir mais, elle doit à minima être considérée par la loi : « *Nous n'avons aucun doute sur la possibilité que vous avez de juger que si la fraternité ne se décrète pas, et ne s'impose pas, les actes qui la mettent en œuvre – ces gestes désintéressés ou humanitaires – doivent être protégés de toute restriction qui ne serait pas justifiée.* »

Le terme de fraternité renvoie à une forme d'entraide qui s'exprime entre les individus rassemblés autour d'une « commune humanité ». Le terme est défini selon le dictionnaire comme « *le lien existant entre les hommes considérés comme membres de la famille humaine* » (*Le petit Robert*, 2020). En étant la devise républicaine, elle représente un idéal sociétal qui met en valeur le lien d'appartenance au groupe des humains.

À travers la plaidoirie présentée au Conseil Constitutionnel, la fraternité devient un concept opérateur mettant à l'épreuve une loi qui condamne certains types d'aide pourvus à des étrangers en situation irrégulière. Une série d'arguments demande à modifier le contenu législatif au regard de cette notion érigée en principe constitutionnel. La stratégie associative et militante puise ici dans les ressources du droit et dans un puissant opérateur symbolique pour thématiser le lien avec l'étranger d'une manière nouvelle.

La plaidoirie demande à élargir le champ de protection pénale à partir d'une définition de la fraternité « *qui ne se limite pas au secours* » et « *dépasse la sauvegarde de la dignité humaine* ». Cet argument pointe du doigt les conditions trop restrictives de l'immunité humanitaire. En effet, les aides devaient jusqu'alors s'inscrire dans un panel d'actes de « *conseils juridiques ou des prestations de restauration, d'hébergement ou de soins médicaux* » ou encore de « *toute autre aide visant à préserver la dignité ou l'intégrité physique* ». Les associations font remarquer les limites de cette liste. Elle n'offre pas une protection suffisante pour couvrir toutes les formes d'assistance et de services gratuits dispensés auprès des exilés, tels que par exemple des cours de français ou encore le rechargement des téléphones portables.

La plaidoirie demande également à réévaluer la question de la contrepartie dans l'aide pourvue aux personnes, qui est disqualifiée par une loi qui condamne toute contrepartie

directe ou indirecte : « Vous serez conduits, en outre, à vous montrer exigeants quant à la précision des termes employés pour marquer le désintéressement : autrement dit, l'absence de contrepartie. Car il convient de ne pas confondre fraternité et altruisme : il n'y a pas de solidarité sans intérêt. L'altruisme c'est le don, et la solidarité le partage. Toute contrepartie n'est pas à exclure, lorsqu'elle procède, soit de la satisfaction d'un intérêt purement moral, soit d'un geste de remerciement, puisque la fraternité est, en principe, réciproque. » Les associations d'aide aux exilés reprochent en effet à la loi de rendre possible une large interprétation de la notion de « contrepartie » par les juges, ce qui a notamment conduit des accueillants à être condamnés pour « aide au séjour irrégulier » quand des exilés accueillis participaient par exemple à des tâches ménagères. Ainsi, cette plaidoirie met l'accent sur la dimension de réciprocité dans la relation d'aide et définit la solidarité selon un intérêt moral. Elle invite à redéfinir l'aide non plus à partir d'une notion de désintéressement mais à partir de ce qu'est la fraternité. Cette définition affirme une part d'attentes entre les personnes et en reconnaît les enjeux dans la relation d'aide. Ainsi, le lien fraternel contrairement à celui de l'assistance, assume la dimension de réciprocité dans le lien social.

Le Conseil Constitutionnel formule des réponses dans sa décision rendue le 6 juillet 2018 et déclare que le principe de fraternité ne peut être ignoré par la loi. Il reconnaît que la fraternité est un principe à valeur constitutionnelle dont découle « la liberté d'aider autrui, dans un but humanitaire, sans condition de la régularité de son séjour sur le territoire national » et propose ainsi une révision partielle de l'article de loi.

La décision du Conseil Constitutionnel attire toutefois l'attention du législateur sur la nécessité d'assurer une juste conciliation entre le principe de fraternité et la sauvegarde de l'ordre public. Le Conseil Constitutionnel prend la décision d'élargir les immunités pénales aux actes relatifs à « l'aide à la circulation », car ceux-ci peuvent être accessoires à la mise à l'abri des personnes. Cependant, « l'aide à l'entrée » sur le territoire français reste une infraction pénale. Le Conseil Constitutionnel réaffirme un droit à contrôler et à refouler les étrangers qui se présentent aux frontières en n'accordant aucune immunité à l'égard de personnes ou d'associations qui apporteraient leur aide pour les faire entrer.

La loi du 10 septembre 2018, qui modifie l'article L.622-4, 3° paragraphe relatif aux immunités pénales, transpose la décision du Conseil Constitutionnel par la formulation suivante :

« Ne peut donner lieu à des poursuites pénales sur le fondement des articles L.622-1 à L.622-3 l'aide à la circulation ou au séjour irréguliers d'un étranger - lorsqu'elle est le fait : 3° De toute personne physique ou morale lorsque l'acte reproché n'a donné lieu à aucune contrepartie directe ou indirecte et a consisté à fournir des conseils ou accompagnements juridiques, linguistiques ou sociaux, ou toute autre aide apportée dans un but exclusivement humanitaire »¹³⁶.

La loi détermine que l'aide doit être poursuivie dans « un but exclusivement humanitaire ». Ainsi, l'aide à un étranger en séjour irrégulier doit toujours faire l'objet d'une justification car elle court le risque d'être compromise par de mauvaises intentions. On remarque par ailleurs, que ce ne sont ni les termes de fraternité et de solidarité qui ont été retenus dans la rédaction de la nouvelle loi, mais ceux de l'aide humanitaire.

À la suite de la décision du Conseil Constitutionnel en juillet 2018, les médias traitent globalement cette information en proclamant la fin du « délit de solidarité ». Toutefois, il s'agit plutôt d'une évolution des possibilités d'immunités pénales qui semble moins restrictive. Cette décision du Conseil Constitutionnel marque davantage un processus d'institutionnalisation de l'aide aux exilés sous le sceau des valeurs de fraternité et des principes de l'aide humanitaire. Toutefois, il reste des incertitudes à propos de ce qui reste pénalement répréhensible. En effet, la décision du Conseil Constitutionnel ne semble pas clôturer les débats car il reste à définir ce qu'est une aide de type humanitaire.

En février 2019, un des membres de Roya Citoyenne condamné en première instance à trois mois d'emprisonnement avec sursis pour avoir transporté des exilés entre Saorge et Breil-sur-Roya, est appelé à comparaître en appel. Malgré les modifications législatives, il est condamné à deux mois d'emprisonnement avec sursis. Le bénéfice de l'immunité lui est refusé aux motifs qu'il « n'avait pas connaissance de l'éventuelle situation de détresse des migrants », que « son action était dépourvue de toute spontanéité et n'était pas purement individuelle » et enfin, parce que « cet acte s'est inscrit dans le cadre d'une démarche d'action militante ». Son avocat porte l'affaire en cassation et la condamnation sera annulée

136 La loi formulait auparavant que « Ne peut donner lieu à des poursuites pénales sur le fondement des articles L. 622-1 à L. 622-3 l'aide au séjour irrégulier d'un étranger lorsqu'elle est le fait : (...) 3° De toute personne physique ou morale, lorsque l'acte reproché n'a donné lieu à aucune contrepartie directe ou indirecte et consistait à fournir des conseils juridiques ou des prestations de restauration, d'hébergement ou de soins médicaux destinées à assurer des conditions de vie dignes et décentes à l'étranger, ou bien toute autre aide visant à préserver la dignité ou l'intégrité physique de celui-ci. »

dans un arrêt du 26 février 2020¹³⁷. Cet arrêt clarifie l'interprétation de la loi en affirmant que la protection des actes d'aide humanitaire ne se limite pas aux actions individuelles et peut s'appliquer à des actes accomplis au sein d'associations.

Le cours des procès donne à voir une investigation des magistrats non seulement sur les objectifs poursuivis par la personne qui a aidé des étrangers, mais également sur les qualités d'une aide de type humanitaire. La première réponse des tribunaux à propos de l'affaire citée ci-dessus livre une interprétation : elle doit être une réaction spontanée et individuelle à la détresse de la situation des personnes. Les magistrats déduisent qu'une aide faisant l'objet d'une organisation collective et qui s'accompagne d'actions militantes discréditent les intentions humanitaires. Récusée par la Cour de cassation, cette décision montre toutefois qu'il n'y a rien d'évident à définir les contours d'une aide d'ordre humanitaire. Cédric Herrou et Pierre-Alain Mannoni sont finalement relaxés par la Cour d'Appel de Lyon après que leur infraction ait été rejugée au regard de la nouvelle loi promulguée en septembre 2018. Le parquet général de Lyon a cherché à faire appel de la décision afin de contester la relaxe de Cédric Herrou, mais la Cour de cassation a rejeté ce pourvoi. Ainsi, le 31 mars 2021 et les jours qui suivent, la presse annonce la relaxe définitive de Cédric Herrou, « symbole de l'aide aux migrants »¹³⁸.

Le droit se présente alors comme une des tribunes au sein desquelles des personnes mènent des investigations à propos des qualités du lien social à établir avec les exilés sans droit au séjour. Cet espace juridico-politique institutionnalise les possibilités d'une solidarité au prisme de l'aide et de l'assistance.

3.2 Ce que l'aide aux exilés fait au lien social

Pour les acteurs, ces procès sont l'occasion de (re)définir le lien de solidarité envers les exilés. En ce sens ils relèvent d'une profonde interrogation de la société à propos des liens que peuvent entretenir les citoyens avec des étrangers sans droit au séjour et en situation de vulnérabilité. Les inculpés doivent répondre en quelque sorte à la question suivante : au nom de quoi j'aide cet autrui qui n'appartient pas à ma communauté sociopolitique ? Les situations

137 Arrêt n°33 du 26 février 2020 (19-81.561) - Cour de cassation - Chambre criminelle ECLI:FR:CCAS:2020:CR00033 | Cour de cassation

¹³⁸ (31 mars 2021), Symbole de l'aide aux migrants en France, Cédric Herrou relaxé définitivement, *Le Monde*, https://www.lemonde.fr/police-justice/article/2021/03/31/symbole-de-l-aide-aux-migrants-en-france-cedric-herrou-relaxe-definitivement_6075129_1653578.html?utm_medium=Social&utm_source=Facebook&fbclid=IwAR0fX4XBkIFHtc-wHW40UVR4KuJfULDC3riEjFR7MCaUzhZeVYrZ0x5qI#Echobox=1617198252

présentées au cours de cette enquête témoignent d'un lien social qui se noue autour d'actes d'assistance et d'aide. Il apparaît que ces gestes n'ont rien d'évident et demandent que les intentions des personnes soient examinées minutieusement. L'assistance à des personnes en situation irrégulière doit être justifiée par une dimension humanitaire, délestée de tout soupçon d'intérêt personnel.

Les débats juridiques rendent compte de vives interrogations : Dans quelle mesure les gestes d'assistance peuvent-ils faire l'objet de processus de visibilisation et de politisation ? En quoi l'aide à autrui peut-elle être d'ordre politique ? La manière dont se configure le problème relatif à l'accueil des exilés fait ainsi émerger ces tensions au sujet du principe de solidarité.

C'est tout le nœud du procès de Cédric Herrou qui s'est tenu le 11 mars 2020 à la Cour d'appel de Lyon, auquel j'ai pu assister et consigner des notes ethnographiques. Il est frappant de constater que l'enjeu de ce jugement est de cerner les intentions de l'inculpé en lui demandant de justifier des raisons l'ayant conduit à aider les exilés mais également à médiatiser son action.

Cédric Herrou, d'une manière semblable à ses interviews dans les médias, fait appel à son expérience pour rendre compte de ses motivations aux juges. Il raconte brièvement son enfance en évoquant l'éducation donnée par sa mère qui lui a appris : « *à partager ses jouets et sa chambre* ». Il raconte ensuite le choc ressenti face au dénuement des exilés tandis qu'il passait devant eux avec son véhicule à Vintimille pour aller faire ses livraisons. Il raconte avoir vu des « *gamines* » sur le bord de la route, victimes de réseaux de prostitution. Il explique plus précisément que c'est la présence de femmes et de mineurs qui le pousse à réagir et qui le conduit à proposer une mise à l'abri chez-lui, situé à seulement quelques kilomètres de la frontière. Il déclare ne pas avoir conscience d'effectuer un passage de frontière car pour lui c'est un trajet quasi-quotidien entre son domicile et ses lieux de travail. Il explique que pour les riverains de la Roya, Vintimille ce n'est pas l'étranger, c'est la continuité de la vallée.

Ainsi, Cédric Herrou rend compte de ses gestes d'assistance envers les exilés comme étant fortement imbriqués dans un environnement personnel, prenant naissance dans un régime de quotidienneté et dans des espaces de vie familiers. Il met en avant la vulnérabilité des personnes exilés qui l'agite émotionnellement et le pousse à réagir quitte à transgresser des lois, aspect dont il explique avoir eu peu conscience au début des faits. Il met en avant le caractère inéluctable du secours à autrui, une sorte d'évidence en raison d'une part, de son

histoire familiale et d'autre part, du fait de la situation de détresse des exilés, particulièrement lorsqu'il s'agit de femmes et de mineurs. Dès lors, il met en récit une expérience sensible et incarnée pour promouvoir une morale de justice qui l'anime et sensée tous nous concerner. Il déclare avoir aidé ces personnes pour les protéger mais aussi « *pour nous, pour notre propre morale* ».

Cédric Herrou insiste sur le fait qu'il est avant tout un paysan avant d'être militant. Il décide de médiatiser son action lorsqu'il réalise que l'État n'apporte aucune solution satisfaisante au problème qui se passe chez-lui, dans sa vallée. Au cours de sa prise de parole, il ne cesse de parler au nom des habitants de la vallée de la Roya. Il témoigne face aux juges d'un réseau de solidarité qui s'est constitué autour des exilés qui traversent leur vallée. À contrario, les procès-verbaux des agents de police ou les dires de l'avocat général¹³⁹ le désignent comme le principal activiste d'un réseau de passeurs ou encore un militant réfractaire à l'autorité. Durant la plaidoirie de l'avocat général, celui-ci présente Cédric Herrou comme un idéologue diffusant des idées politiques contre les frontières et mobilise pour prouver ses dires, des articles de presse et auditions policières. Il décrit un homme intéressé, cherchant à prôner des idées contraires à la sécurité nationale et mettant en péril l'ordre public en agissant « *hors loi* ». Il lui est reproché de profiter de la détresse des exilés pour médiatiser ses convictions politiques et pour revendiquer une idéologie peu souhaitable pour les intérêts de l'ordre public. Selon l'avocat général, les actions de Cédric Herrou ne seraient donc pas à but humanitaire car il en retirerait une contrepartie militante.

Ce débat contradictoire montre la manière dont des acteurs enquêtent sur la situation et les tensions morales et juridiques qu'elle soulève. D'un côté, l'avocat général définit les actes humanitaires par opposition à la revendication politique. L'humanitaire doit être exemptée de tout processus de contestation de l'ordre établi. D'un autre côté, lorsque les juges demandent à Cédric Herrou si son action est d'ordre humanitaire, il répond qu'il s'agit de sauvegarder l'intégrité physique et morale des personnes en exil mais également la sienne et la nôtre. Ainsi, il relie l'intention d'aide à autrui à des principes moraux qui convoquent un « nous » en faisant appel à une sorte de devoir d'humanité. Dès lors, l'assistance à autrui n'est pas qu'une réaction à la détresse, c'est un opérateur qui cherche à redéfinir le lien social. Les actes humanitaires concernent les conditions de vulnérabilité des personnes. Cédric Herrou décline ainsi une vision de l'humanitaire réduite à la critique et à la dénonciation de l'ordre social.

¹³⁹ L'avocat général est un magistrat placé sous les ordres d'un procureur général. Il représente le Ministère Public et il est censé défendre les intérêts de la société au cours de procès en Cour d'appel ou en Cour de cassation.

Les inculpés, leurs avocats et le monde associatif ont plaidé en faveur d'un principe de fraternité, valeur constitutionnelle qui rassemble les membres appartenant à même un espace politique, afin de justifier d'actes d'entraide avec les exilés. Les défenseurs de la cause des exilés en appellent à un idéal politique sous forme d'un lien fraternel censé unir les personnes autour d'un principe de solidarité. En intégrant ce principe dans la loi, le Conseil Constitutionnel reconnaît le caractère juridique de la solidarité avec les exilés, au-delà de l'idéal moral de la fraternité et de son profond sentiment.

Ainsi des valeurs peuvent s'accomplir en situation de droit et devenir opératoires pour les acteurs. La notion de fraternité permet de « socialiser » les engagements subversifs des acteurs et de « politiser » la relation d'accueil avec les exilés. La fraternité renvoie à l'idée d'une appartenance à la « famille humaine » et reconnaît la nécessité d'une entraide mutuelle entre les personnes. L'usage de cette notion, telle qu'elle est plaidée par la défense, semble révélatrice des formes de solidarisation qui se sont déployées sur notre terrain. En effet, l'accueil des exilés a notamment pris place au domicile des riverains dans un espace privé mis en commun et partagé avec autrui. Les relations d'aide se sont tissées dans des régimes de familiarité qui évoquent cette idée d'appartenance à une même famille humaine. Le principe de fraternité invite à penser la relation à partir d'un rapprochement et d'une mitoyenneté avec autrui, à envisager l'autre comme un « frère ». Ainsi, selon Yves Cusset « *la fraternité est le mot qui nous reste encore pour désigner le souci du commun autant que l'effort pour rendre le monde commun* » (Cusset, 2016, p.45).

La mobilisation collective des acteurs autour du « délit de solidarité » rend visible *ce à quoi* et *ce par quoi* les personnes tiennent ensemble et la manière dont se fabrique le lien social avec les étrangers. La revendication d'un droit à aider vient combler les défaillances des droits des exilés. Elle affirme la vulnérabilité des personnes et la nécessité de reprendre le lien au regard de l'aide et de la solidarité. Cette mobilisation se structure autour d'opérations médiatiques à partir du regard de ceux qui aident. Les acteurs se solidarisent avec les exilés en promouvant un principe de « *commune humanité* » (Boltanski, 1993). Ainsi, l'enquête des acteurs à propos de l'accueil des exilés contribue à clarifier et à instituer juridiquement les conditions du lien social au sein de notre société et dans les marges de celle-ci. Afin d'éviter le délitement de la relation avec l'étranger, ces personnes concourent à définir les exigences morales et politiques nécessaires à la fabrique du lien social.

Chapitre 10 – Expériences de cohabitation entre exilés et riverains : sollicitude et épreuves du « vivre avec »

Après avoir étudié les opérations juridiques et médiatiques de solidarisation avec les exilés, je propose de revenir sur les expériences de l'accueil entre riverains et exilés en posant un regard sociologique au plus près des relations qui se nouent entre les personnes. Comment se fabrique et se déploie la relation d'aide entre exilés et riverains dans le quotidien de l'accueil au domicile ?

Les personnes sont amenées à cohabiter pendant une durée variable de plusieurs jours à plusieurs mois. Cette cohabitation prend place au sein de l'espace domestique et progressivement sur le territoire jusqu'à participer à la configuration du problème public. L'accueil des exilés génère des difficultés de l'ordre d'une coprésence qui se manifestent au-delà de la sphère domestique. La présence des exilés et l'aide apportée par une poignée de riverains suscitent des réactions et des conflits au sein de la population de la vallée de la Roya. Les tensions qui en résultent interrogent le vivre-ensemble au sein de ce territoire.

Dans ce chapitre, je propose d'explorer les difficultés relatives à la cohabitation. Le point de vue des accueillants apparaîtra davantage documenté que celui des personnes accueillies. Ce chapitre repose essentiellement sur une analyse des entretiens avec des habitants fortement impliqués dans l'accueil des exilés. J'ai fait le choix de privilégier l'étude des expériences des riverains qui accueillent en dehors d'une logique associative et d'une organisation de « camp » afin de mieux explorer le caractère domestique de l'accueil et son potentiel d'ouverture. Le camp ouvert sur le terrain de Cédric Herrou et les transformations associatives feront l'objet d'une analyse spécifique dans le prochain chapitre.

1. Accueillir chez-soi : fabriquer un espace de réciprocité

1.1 Chocs de la rencontre et processus de transformation de l'expérience

Au cours des entretiens, les riverains rendent compte d'expériences bouleversantes lors de l'accueil des exilés, lesquelles provoquent une rencontre inédite venant bousculer la vie quotidienne. Une nuit, un groupe de quatre personnes d'origine érythréenne vient frapper à la porte de Brigitte. Elle raconte cet événement inattendu et débute son récit en se remémorant une scène à son retour du travail :

« Et le soir, je suis rentrée, ils étaient là et ils m'attendaient tranquilles autour de la table ! Trop beau. C'était cinq jours, tu vois, c'est rien. Mais c'était cinq jours formidables. Enrichissants quoi. D'échanges... j'ai compris beaucoup de choses. On s'est fait une soirée tablette ils m'ont montré l'Erythrée, les musiques qu'il y a un petit peu, le régime et tout ça, ce qu'ils avaient vécu là-bas. Y en avait un le plus âgé, c'était plus compliqué, c'était le seul qui ne parlait pas anglais. Parce que lui, il avait laissé sa femme et trois ou quatre enfants. Un amour. Enfin après tu vois, ça se voit ! Enfin je veux dire. Je sais pas si je suis bien tombée ou quoi mais t'as aussi une bulle qui se crée. Ben, eux je pense qu'ils étaient soulagés. Bon, moi je les ai reçus, même trop. Je me rappelle les deux premiers jours je leur faisais trois repas par jours ! (rires). Ils ne savaient plus comment me dire non ! Tu vois c'était trop. Après y a eu des situations... On rigolait ! On a rigolé si tu savais ! C'est terrible quand tu vois les situations. On s'est payé des fous rires, je te jure. Tu vois, d'y penser ça m'émeut parce que je me dis mon Dieu, c'était moi la plus cul-cul des quatre dans l'histoire ! Après j'ai compris, bref. »

Dans cet extrait d'entretien, Brigitte montre de quelle manière elle « reçoit » les exilés chez elle. Ces derniers deviennent des invités particuliers. Brigitte est aux petits soins, elle reçoit les personnes avec des égards qu'elle qualifie après coup d'excessifs. Elle souligne la surprise et le caractère extraordinaire de cette expérience qui rompt avec le cours habituel de sa vie quotidienne et qui la marque profondément. Au cours de l'accueil, elle manifeste à leur égard un vif intérêt. Elle fait connaissance avec eux, en écoutant leur récit d'exil, les histoires passées dans leur pays d'origine et leur musique. Brigitte compare cette expérience de l'accueil à une « bulle ». Il s'agit d'une parenthèse expérientielle qui se forme entre accueillante et accueillis, où la joie de la rencontre inédite se ponctuent de fous rires et de confessions douloureuses. Cet espace-temps chaleureux et bienveillant entre en contraste avec les faits vécus jusqu'alors par les exilés. Le temps d'accueil est interprété par Brigitte comme

un temps de soulagement. Dès lors, elle se donne pour rôle de protéger et de reconforter ses hôtes en mobilisant les ressources du chez-soi : « bien accueillir » en assurant l'impératif de « prendre soin ».

La rencontre apparaît comme un temps clef inaugural. Sur notre terrain, l'arrivée des exilés s'accompagne d'un choc qui bouleverse les habitudes des riverains. Ce face à face produit une relation sensible qui embarque les acteurs. Delphine et Vincent racontent :

« -[Delphine] Ouais, émotionnellement c'est très, très fort quand même, hein.
-[Vincent] Ouais. C'est concentré ! C'est vrai, à chaque fois c'est comme un film. Moi je me rappelle quand on allait les chercher... Tu vas les chercher et chez toi c'est un peu comme une aventure. Toi t'as peur malgré tout quand même. Eux ils sont terrorisés souvent, pas tous hein. Et après ils arrivent à la maison, on se connaît pas, on s'aime d'un coup. Après on est redevable les uns envers les autres. Et puis tout d'un coup il s'en va, c'est une rupture. C'est très court. C'est une vraie rupture, on se reverra probablement jamais. Et puis là tu les amènes sur les quais d'une gare, j'ai pleuré je sais pas combien de fois sur le quai de la gare. Tu les poses ... Je me rappelle d'une fois. Je sais plus combien de temps vous avez pleuré tous les deux (en s'adressant à Delphine) dans les bras l'un de l'autre. Il faisait 1m95 ... J'aimerais bien savoir ce qu'il est devenu »

Dans un laps de temps très resserré, l'accueil des exilés provoque une série d'émotions et d'affects. La joie, la tendresse et la peur se partagent au cours de ces expériences furtives vécues entre les exilés et les riverains. Ces émotions pointent une intensité dans la relation et la recherche de l'authenticité de la rencontre : « *c'est une vraie rupture* ». La temporalité de la relation semble alors contraster avec l'intensité de l'attachement qui s'exprime. Vincent met en avant un enjeu de réciprocité et d'engagement dans la relation : « *on se connaît pas, on s'aime d'un coup. Après on est redevable les uns envers les autres* ». Les personnes sont soudainement liées les unes avec les autres, dans une aventure commune dont le dénouement aboutira à une inévitable séparation. Ces accueillants mettent l'accent sur une « plus value sensible » en déployant une grammaire de l'attachement (Duperron et Franguiadakis, 2019). Alors que la relation est temporairement limitée, les personnes se rendent sensibles au devenir des exilés, ce qui « *contribue à rendre hommage au souvenir d'un lien qui compte* » (ibid., p.17).

Ainsi, les chocs émotionnels que produisent ces rencontres furtives englobent une temporalité plus grande. Les personnes tiennent compte de ces événements et l'englobent dans une trame d'expérience : « *Si la rencontre peut aller avec quelques violents chocs et l'événement se recevoir comme un coup, c'est donc qu'ils s'affirment comme un épreuve dont l'impact et les*

effets réclament d'être encaissés, avant d'être éventuellement intégrés dans une trame d'une expérience socialisée et dans une enquête collective menée par un public » (Stavo-Debauge, 2012). Selon Joan Stavo-Debauge l'idée du « choc » permet d'appréhender les processus de transformation de l'expérience. Il ne renvoie pas seulement à une forme de passivité, il instruit une capacité à se mobiliser pour « tenir » à l'après coup.

Ces rencontres troublantes amènent les riverains à s'appropriier ces épreuves et à formuler des réponses par l'accueil. Pour de nombreux riverains, cette expérience inédite produit de profondes transformations. Florian insiste sur ce point avant de clôturer notre entretien :

« -[Hélène] Je sais pas s'il y a quelque chose que tu veux rajouter, une chose importante...? »

-[Florian] Ça a changé ma vie quand même.

-[Hélène] Comment ça ?

-[Florian] Ben, leur récit. En fait on se rend compte qu'on ne savait rien avant. Faut pas se leurrer, les mecs ils sont hyper lucides. Ils savent tout. Ils connaissent très bien les problèmes politiques de leur pays, les enjeux géopolitiques. Alors forcément ils ne connaissent pas tout bien ici mais... ils savent très bien qu'ils vont quand même un peu au casse-pipe. Le coup de l'eldorado, c'est des conneries ça. C'est le fameux argument de l'appel d'air. Pff... c'est des conneries. Les mecs ils ont le choix entre ... Ouais, ils ont pas le choix justement. C'est ça, c'est pas qu'ils ont le choix, c'est qu'ils ont pas le choix. Quand tu sais ce qu'il se passe là-bas, tu ne peux pas déceimment dire qu'ils ont le choix quoi. Donc ils vont où ils peuvent aller. Evidemment on ferait tous la même chose à leur place, c'est sûr. »

Dans cet extrait d'entretien, Florian met en avant que les récits des exilés modifient sa perception de la réalité. Les riverains s'ouvrent à des récits qui « bouleversent » et « éprouvent » leur univers social. Quelque chose se dénoue dans l'expérience de la rencontre qui touche à la connaissance de l'altérité et qui produit une forme de décentrement. Soutenus par le visage des exilés, ces récits prennent une dimension sensible qui éclaircit les intentions et les motivations de ces derniers. Ainsi, cette expérience de l'accueil donne « *l'occasion de se montrer concerné par l'état du monde* » en répondant au drame historique de la migration (Gerbier-Aublanc, 2018, p.123).

A priori positives, ces rencontres sont censées provoquer des transformations de soi. La relation d'hospitalité apparaît comme un processus idéalisé. Dans cette perspective, l'accueil des exilés s'inscrit dans un processus d'engagement qui transforme l'accueillant. Il s'inscrit dans un cadre de réciprocité et d'ouverture à l'altérité qui offre les conditions d'échanges et de métamorphoses. Ainsi, la relation d'hospitalité se présente comme un cadre d'adaptation mutuelle. Cette perspective restitue le rôle et la responsabilité de l'accueilli : « *L'arrivant*

n'est pas seulement celui qui arrive, en sus il doit faire arriver quelque chose, quelque chose en plus, en plus du simple fait de son arrivée : sa venue doit faire événement et transformer celui qui l'accueille » (Stavo-Debaugé, 2017, p.149). Et pour cela « il est indispensable qu'au cours de cet événement quelque chose s'échange entre les participants de cette relation » (Deleixhe, 2018, p.136).

Brigitte continue de raconter son expérience d'accueil et met en avant un cadre de réciprocité :

« Il y a eu beaucoup d'amour dans cette maison. D'amour voilà. D'échanges, de curiosités. Moi ils me demandaient, mes filles ils ne comprenaient pas pourquoi elles n'étaient pas là. Moi je leur demandais un petit peu mais j'essayais de pas trop ... mais eux me demandaient, par rapport à ma vie et tout ça. Après je me rappelle d'une discussion où Fethawi avait dit que j'étais riche. Et j'ai dit... ben non je suis pas riche. Donc y a eu aussi une discussion autour de ça. C'était rigolo, les notions, voilà. Donc effectivement pour eux j'étais riche même si j'avais pas de voiture, même si je suis pas non plus dans un palace, dans un truc tu vois. Eux c'était par rapport aussi à comment ils entendent l'Europe. Une image très... Voilà, donc c'est vrai, c'est pour ça c'est bien qu'ils soient tombés aussi sur des lieux comme chez Cédric, je pense que pour certains ça leur a remis les pendules à l'heure. »

Au cours de l'accueil, les exilés se confrontent également à des chocs culturels dont les riverains rendent compte. La relation d'hospitalité apparaît comme un cadre d'échange propice à la découverte des conditions de vie des habitants du pays d'accueil. C'est un temps d'expérimentation pour les nouveaux venus qui peut leur permettre de réajuster leurs idéaux et leurs attentes lors de l'arrivée dans un environnement inconnu jusqu'alors. Ali, exilé soudanais pointe les écarts culturels qui l'étonnent et le font rire. Il fait état d'un processus de transformation inévitable :

« -[Ali] Ouais c'est trop différent mais pas de problème hein ! Il y a un philosophe qui dit : quand tu vas dans une autre place, une autre ville, tu as vu toutes les populations de la ville sont fous, toi aussi tu es fou comme les populations de cette place.

-[Hélène] Tu deviens fou toi aussi ?

-[Ali] Oui. Et quand tu vas aller dans d'autres places, tu as vu tous les gens ils sont tranquilles, ils sont gentils, toi aussi tu restes gentil comme eux.

-[Hélène] En gros, le philosophe il dit quand tu vas dans un endroit tu deviens comme les personnes de cet endroit ? Tu te transformes comme eux ?

-[Ali] Oui, oui.

-[Hélène] Et tu crois que ça va t'arriver ? (rires)

-[Ali] Pour l'instant, un peu mais c'est pas tout ! (rires) Mais pas de problème. Vous êtes là et nous aussi, on apprend petit à petit. C'est pas boum comme ça mais petit à petit, jusqu'à ce que nous aussi on apprenne. »

Pour Ali, le côtoïement avec l'étrangéité génère des transformations. Il pointe la coprésence « *vous êtes là et nous aussi* » comme une condition à l'adaptation dans un nouvel environnement. Il souligne également l'importance d'un côtoïement dans le temps long pour permettre l'apprentissage des nouveaux codes et nouvelles manières de faire. Celui qui arrive apprend au contact des personnes déjà-là, des prédécesseurs qui en maîtrisent les usages et qui les transmettent par rapprochement. Ainsi, l'accueil au domicile fait travailler l'altérité par l'expérience de la cohabitation. Dans ce cadre, l'exilé devient un sujet inter-actant avec qui il s'agit d'« habiter ensemble ».

Néanmoins, cette relation d'accueil est mise en tension par son caractère très temporaire. Delphine et Vincent racontent :

« *-[Vincent] La plupart des gens c'était entre 15 jours et 3 semaines. Plutôt 10-15 jours, le plus courant. Mais nous on essayait de faire durer un peu, pour nous et puis pour les enfants. Parce que nous ça nous permettait... d'apprendre l'arabe, on connaissait des petites phrases, des petits mots, des trucs, tu vois. Et puis ça nous permettait d'avoir une vraie relation. (...)*

-[Hélène] Vous aviez besoin de vous connaître un peu ?

-[Vincent] Ouais. D'avoir une vraie relation avec les gens parce que ça donne du sens. Sinon c'est que de l'émotion et tu sais pas quoi en faire. Et puis eux, en même temps, on a senti que... en restant une dizaine de jours chez nous, dans une famille, avec notre rythme de vie, notre façon de manger, d'élever nos enfants, de comment dire... Delphine en tant que maîtresse de maison et avec moi. Eux, ils arrivent de pays où ce n'est pas du tout comme ça que ça se passe quoi. Et ça leur a permis de se familiariser un peu de comment on vit chez nous. Le rapport aux objets qu'on a pour cuisiner, tout ça, tu vois. Pour eux aussi ça désacralise un peu la richesse. Ils nous voient dans le quotidien, dans la réalité. Au bout d'un moment ils se rendent compte qu'on est comme tout le monde. Juste on a plus d'outils, mais sinon... Et puis, ils voient que nous on est contents qu'ils soient là. Et y en a plein qui nous l'ont dit, plein, plein, plein. Ils nous ont dit : Je suis parti de ma famille, de mon village, et c'est la première fois qu'on rencontre quelqu'un qui nous traite comme un être humain, digne d'intérêt.

-[Delphine] C'est quand même... y en a qui sont partis depuis plus d'un an.

-[Vincent] Combien on en a vu arriver avec le bonnet sur la tête, qui marchaient comme ça [en baissant la tête], même dans la cuisine ils étaient comme ça. À table, les premiers jours comme ça. Et puis quand ils partent de la maison, les épaules droites, tu vois, ils sont... Et nous on s'est rendu compte c'est vachement important, parce que ...

-[Delphine] Ils ont repris leur place d'homme quoi, d'être humain. »

Delphine et Vincent expliquent l'importance de prendre le temps de faire connaissance avec ces inconnus qui débarquent au sein de leur foyer. Ils cherchent à « encaisser » le choc de leur venue en tissant une « vraie relation ». L'accueil est ici s'associé à des processus d'apprentissage réciproque. Vincent met en avant le souhait de sa famille d'apprendre la

langue des personnes accueillies et, dans l'autre sens, de donner aux exilés des clefs de compréhension culturelle afin de dépasser les préjugés. Dans cet exemple, la relation d'hospitalité est investie par la volonté de créer des ouvertures relationnelles. Bien évidemment, l'effort qui doit être fourni n'est pas le même pour les deux parties, les exilés devant se familiariser avec un environnement nouveau avec l'enjeu de s'y installer. Par ailleurs, selon Delphine et Vincent, ce type d'accueil assure une fonction réparatrice. Contrairement aux expériences de mépris vécues précédemment par les exilés, les relations d'accueil chez les riverains se tissent dans des rapports chaleureux et respectueux. Ces relations sont considérées comme ce qui permet de restaurer la dignité des personnes. Ainsi, l'espace domestique vient à être investi d'une dimension de réparation d'une existence marquée par des expériences souvent douloureuses.

Se dégage « une forme de circularité » inscrite dans le phénomène même de l'hospitalité. En effet, la qualité de l'accueil s'éprouve tant du côté de l'accueillant que de l'accueilli, qui doivent tous deux savoir donner et recevoir. *« Accueillir, c'est voir quelque chose ou quelqu'un (re)venir à soi (parfois même pour soi), quelqu'un qu'il faut protéger et dont il convient de prendre soin. La chose est vraie des deux côtés du seuil, la réversion (donner c'est recevoir et recevoir c'est donner) vaut pour l'accueillant comme pour l'accueilli. La personne qui reçoit l'hospitalité – mais encore faut-il qu'elle sache la recevoir – doit aussi savoir se donner à accueillir, de bonne grâce. Parfois c'est la présence même qu'il faut donner à recevoir ; présence qui peut ou doit arriver comme un présent offert à qui lui a donné l'accueil, comme le présent d'une présence qui doit se percevoir avec bonheur ou se recevoir comme un honneur. (...) La qualité de l'hospitalité s'éprouve dans la manière dont celui qui la donne reçoit l'arrivant et (se) reçoit de l'arrivant »* (Stavo-Debauge, 2017, p.161). Joan Stavo-Debauge invite à penser l'hospitalité dans une logique de réciprocité, d'échange et d'ouverture à autrui, et non pas comme un acte unilatéral d'assistance fondée sur l'asymétrie.

1.2 Les attendus de la relation : se dévoiler et participer

L'accueil au domicile ouvre sur une expérience de sociabilité peu ordinaire. Des personnes étrangères l'une à l'autre sont amenées à partager un temps quotidien. Maria raconte le déroulement de ses journées en compagnie de Dawit et Salomon, deux adolescents :

« Moi je ne travaillais pas à ce moment là. Je donnais des cours par Skype, donc je continuais à donner des cours par Skype de ma maison. On a joué à Triomino¹⁴⁰, on a regardé des films ensemble, on a fait des cours comme je te dis d'anglais, on a fait des petites promenades, on a coupé du petit bois pour ramener à la maison. Il faisait froid quand même donc on pouvait pas trop faire... Non, non on a passé tout le temps ensemble. J'ai bossé parfois l'après-midi, ils faisaient des siestes. Internet n'était pas tout le temps parce que nous avons les panneaux solaires, donc quand il faisait mauvais ils ne pouvaient pas utiliser internet. Voilà, on a partagé tout. Avec la famille érythréenne aussi on a partagé tout, tout le temps. »

Maria insiste sur le fait qu'elle passe du temps avec les personnes accueillies et qu'elle organise sa journée en vue de favoriser ces temps de partage. Elle cherche à tisser des relations avec les exilés en créant un espace de sociabilité au sein du domicile. Le travail et les activités quotidiennes sont reconfigurés pour accueillir la présence de ces hôtes dans un ensemble d'activités domestiques : cuisiner et prendre les repas, jouer à des jeux de société, chercher du bois pour se chauffer, etc. L'enjeu semble être celui d'intégrer le nouveau-venu et l'imprévu qui l'accompagne dans une quotidienneté reconfigurée. Ainsi, les personnes se rencontrent et « font connaissance ». Selon Benjamin Boudou, les interactions au cours de l'hospitalité ont pour fonction *« la dispensation de bienfaits, l'amorçage de la sociabilité, l'identification de l'étranger, ou l'intégration temporaire de l'invité »* (Boudou, 2017, p.11).

Les modes de relation entre accueillants et accueillis s'inscrivent dans un processus de connaissance réciproque. Du côté des exilés, la rencontre invite au dévoilement d'un récit qui explicite les causes de leur départ du pays d'origine et les raisons de leur venue. Les accueillants sont confrontés à ces récits à la fois singuliers et collectifs qui retracent des parcours d'exil empreints de souffrance et d'événements traumatiques. Maria raconte :

« Selina parlait un bon anglais donc j'ai communiqué plus. J'ai pu connaître plus ce que c'était la Libye par exemple. Et... c'était un peu plus difficile qu'avec Solomon et Dawit. Parce que Solomon et Dawit avaient un enthousiasme, une attitude positive phénoménale. Par contre, sur le visage de Selina qui avait 31 ans et qui était réfugiée depuis l'âge de 5 ans, en Ethiopie et après au Soudan, pendant des années... Un jour elle m'a dit : Maria, la prochaine fois qu'on se voit je te raconterai ma vie. Et j'ai vu que d'un côté elle était plus émancipée que Anna et Dani qui venaient d'un petit village de la campagne. Et de l'autre côté, elle a vécu une vie très dure, très difficile. Mais c'était une belle expérience, une très belle expérience. Anna et Selina n'avaient pas pu cuisiner depuis un an, depuis le départ. Donc elles sont rentrées dans la cuisine et je n'ai pas pu les faire sortir parce qu'elles ont préparé des gros repas érythréens hyper épicés ! ».

140 Une variante du jeu de dominos.

Maria personnalise la rencontre avec les personnes qu'elle accueille. Elle rend compte des particularités de chacune au regard du récit qu'elles lui racontent. Dans le même temps, ces récits individuels lui permettent de mieux appréhender le parcours des exilés. Loin de se dérouler à la manière d'un interrogatoire, ces récits de vie se chuchotent parfois à demi-mot au détour de la préparation d'un repas. Dans ce contexte de cohabitation qui rend favorable une certaine proximité, certains exilés ne livrent que des bribes de leur histoire comme le fait Selina.

D'un côté comme de l'autre, les accueillants et les accueillis exposent des espaces de leur intimité. Les riverains laissent ces inconnus faire intrusion chez eux. Les exilés partagent leur histoire personnelle et douloureuse, ils livrent un récit de soi. Selon Marjorie Gerbier-Aublanc le récit de soi est un acte de réciprocité au cours de la relation d'hospitalité. « *La réciprocité naissant de l'échange entre individus, le récit de soi apparaît comme l'acte de réciprocité par excellence* » (Gerbier-Aublanc, 2018, p.126). Son dévoilement contribue à transformer l'étranger en un hôte. Ainsi, le domicile devient le lieu d'une familiarisation réciproque.

Les extraits d'entretiens montrent qu'il est attendu des personnes exilées qu'elles partagent quelque chose d'elles-mêmes. Dans le même temps, ces attentes sont traversées par des formes de réserve et de discrétion afin de ne pas forcer le dévoilement de soi et de respecter l'anonymat parfois nécessaire des exilés. La déclaration des identités réelles des personnes exilées n'est en effet pas une condition à l'accueil au domicile des riverains. La rencontre peut se réaliser avec son lot de secrets et de mensonges tant qu'ils sont mobilisés par les exilés avec l'intention de se protéger. Clara raconte :

« On a eu après une famille, mais composée d'une maman, de son bébé, de la sœur de la maman et de la copine de la sœur. De toute façon on ne sait pas si c'est vrai non plus. Parce que c'est tout plein de mensonges en fait dans l'accueil. Ils sont tous frères et sœurs, maris et femmes, ils ne veulent pas être séparés parce que ... le seul groupe qui a vraiment tout dit c'était un groupe de nanas, qui étaient plus âgées, c'était des érythréennes, qui étaient très honnêtes, parce qu'elles avaient moins peur je pense et parce qu'elles n'étaient plus mineures, ça c'était clair, ça se voyait. »

Les riverains tolèrent que les exilés mentent quant à leur nom ou leur âge afin de déjouer les contrôles d'identité, bénéficier d'une mise à l'abri provisoire et de préserver l'unité du groupe. Ils ne forcent pas non plus le dévoilement d'histoires traumatiques qui touchent au parcours des personnes exilées, respectant les souffrances et difficultés psychiques qu'elles recouvrent mais aussi parce qu'ils se sentent souvent incapables d'y répondre. Cela donne à

voir un équilibre subtil dans la relation d'accueil, oscillant entre confiance et réserve, dévoilement et retrait. En somme, l'hospitalité semble devoir pouvoir offrir les possibilités d'un dévoilement de soi et d'un partage avec l'étranger, tout en évitant que cela ne devienne des conditions obligatoires à l'accueil.

Il est attendu que les accueillants et les accueillis tissent une relation au cours de l'expérience de cohabitation. Ceci peut prendre l'allure d'une injonction à la rencontre. Jacqueline raconte qu'elle proposait régulièrement aux exilés de jouer ensemble aux cartes ou aux dés, précisant que « *ça crée des liens parce que sinon si tu fais rien ensemble...* ». Ainsi, une hospitalité « réussie » doit aboutir à des espaces/temps de partage et de faire ensemble. Selon Joan Stavo-Debauge, si l'exilé s'efface trop de ces espaces communs « *le nouveau venu risque en effet de donner l'impression que sa conduite est soutenue par un désir de s'absenter des lieux d'un commun : un commun qu'il ne cherche pas à entretenir et à renouveler, en y apportant quelque chose de lui-même. (...) Si cette manière de s'effacer peut prendre les traits d'une faute quant à l'hospitalité, c'est que le nouveau venu ne se laisse pas recevoir et ne donne rien à recevoir. De la sorte, c'est l'accueil lui-même qu'il peut décevoir, en empêchant l'hospitalité de se déployer* » (Stavo-Debauge, 2017, p.234).

L'accueil par la cohabitation se présente comme un espace de réciprocité qui amène à être attentif à la manière dont les exilés prennent part et participent au bon déroulement des situations. Abdoulaye, exilé hébergé chez Cédric Herrou pendant plusieurs mois, puis hébergé chez une bénévole à Nice depuis plus de deux ans, raconte les contraintes :

« [Abdoulaye] *Bon quotidiennement la vie... Avec les gens, y a certaines choses que là-bas on a pas. Par exemple, voilà, là-bas tu vis avec quelqu'un, t'as ton droit, sauf que personne ne peut se mêler de ton truc, ce que toi tu veux, ce que toi tu cherches à faire. Moi j'ai fait toutes mes études, j'avais mes parents, personne ne m'a demandé qu'est-ce que tu vas faire après. (...)*

-[Hélène] *Tu trouves qu'ici on te demande tout le temps qu'est-ce que tu veux faire après... ?*

-[Abdoulaye] *Pas seulement ça. Par exemple, là je sors, je veux sortir, la personne avec laquelle je vis, elle veut savoir où tu vas, au cas où ... et là-bas on a pas ça. Et ça c'est quelque chose de différent, de nouveau. Par exemple, je sais pas, y en plein, plein de choses ! Vraiment y a une différence, très, très grande différence. »*

À partir d'une perspective culturaliste, Abdoulaye explicite des formes de contraintes et d'adaptations nécessaires qui s'imposent à lui. Il fait état d'une injonction à mettre en partage un ensemble d'informations le concernant. La relation d'accueil peut ainsi se révéler intrusive pour la personne accueillie qui ne s'est pas socialement construite avec les mêmes

exigences de dévoilement de soi. Ici, Abdoulaye dit devoir s'adapter en partageant avec son accueillante non seulement son espace quotidien mais également ses intentions et projections d'avenir. La cohabitation génère des exigences de vivre ensemble. Pour honorer l'accueil qui lui ait proposé, Abdoulaye doit faire part de qui il est et de ce qu'il compte faire. Ainsi, au cours de l'accueil, l'étranger doit se présenter dans une ample temporalité : il livre des récits de son passé, s'impliquer dans l'accueil dans le temps présent par une volonté de sociabilité, et projette ses horizons futurs en les partageant avec l'accueillant.

Les attentes de la relation d'accueil se structurent à partir d'une volonté de partage, de dévoilement et de mise en commun entre accueillants et accueillis. Les échanges sont importants pour que la rencontre s'opère mais sont parfois limités en raison de la barrière de la langue. La relation peut également se construire à partir d'un « faire ensemble » ne nécessitant pas de maîtriser une langue commune et permettant une participation des accueillis au fonctionnement des activités quotidiennes. Isabelle raconte :

« Après quand ils restaient plusieurs jours... J'ai eu deux soudanais, 10 jours ou 15 jours. Alors y en avait un... ils s'étaient organisés comme ça. Quand ils avaient un peu compris, qu'ils étaient un peu à l'aise, hop c'était... oh bah j'avais jamais eu ma terrasse aussi belle ! Il était là, avec le balai, il nettoyait tout. Je leur demandais rien hein ! Et l'autre, je lui disais vas-y fais la cuisine parce que moi aussi j'avais envie de manger ce qu'ils mangeaient eux, tu vois pour connaître. Et ils préparaient à manger. Bon après on partageait. On partageait. »

Pour Isabelle, la contribution aux activités du quotidien apparaît comme un soutien de l'accueil. De cette manière, les personnes accueillies prennent possession des lieux et prennent part aux charges de la vie quotidienne. Pour Isabelle, demander aux exilés de cuisiner quelque chose est l'occasion de faire connaissance avec eux par la découverte de goûts et de saveurs qui proviennent de leur pays d'origine. Par le partage des tâches domestiques, le domicile se transforme en un lieu d'accueil qui se construit *avec* autrui, c'est-à-dire en composant avec son altérité.

Les personnes prennent part au fonctionnement du quotidien après plusieurs jours de présence, lorsqu'elles sont reposées et qu'un lien de confiance a pu s'instaurer avec les accueillants. Isabelle souligne que les exilés ont besoin d'un temps d'apprentissage pour comprendre la manière dont fonctionne la maisonnée et pour pouvoir s'inscrire dans son fonctionnement. Dès lors, les exilés peuvent « prendre part » à l'accueil. Isabelle fait remarquer qu'il est question d'une participation tantôt spontanée : *« je leur demandais rien ! »* et tantôt suggérée : *« je lui disais vas-y fais la cuisine »*.

La contribution des exilés est un moyen de répartir la « charge » de l'accueil et ce, particulièrement lorsque les riverains reçoivent régulièrement chez eux. Clara explique :

« -[Clara] *On a d'abord accueilli des réfugiés comme si on accueillait des grands invités. On a changé nos habitudes. Au bout de deux semaines on était rincé quoi !*

-[Hélène] *C'est-à-dire ?*

-[Clara] *Ben les petits plats dans les grands, on faisait des grands repas, on parlait beaucoup ! Et puis on s'est fait une espèce de ... petite réunion interne, en disant y a un truc qui va pas : le mec il va retourner dans la rue et la vie c'est pas ça en fait. On est en train de sur-jouer. Et puis moi je vais pas tenir etc. etc. Et puis on a commencé à oser demander en fait. Bon toi tu t'occupes de ça, moi je m'occupe de ça. Donc c'est cool et on s'est organisé comme ça. C'est pas nos invités, c'est pas Noël tout le temps quoi ! »*

Clara montre que le premier réflexe est de recevoir les exilés avec une considération et des attentions particulières, propre au statut d'invité. Mais à la longue, lorsque l'accueil se prolonge dans le temps et qu'il se répète successivement, cette manière d'accueillir exige des efforts démesurés. Clara souligne que ces pratiques sont fatigantes mais aussi qu'elles produisent un décalage avec les situations qui attendent les exilés. En effet, les exilés ne sont pas « invités » sur le territoire national. Au contraire, ils devront se soumettre à une série d'épreuves afin d'obtenir un droit au séjour. Selon Clara, un mode de traitement trop bienveillant masquerait les dures réalités qui attendent les exilés. Ainsi, Clara réinscrit l'accueil des exilés à son domicile des riverains dans une temporalité plus ample, au cours de laquelle les personnes doivent être capables de négocier leur arrivée. La contribution aux tâches du quotidien ouvre sur un processus de participation qui vise à « prendre part » (Zask, 2011) en « prenant place » chez autrui.

La contribution peut parfois être une condition de l'accueil, non seulement du côté des accueillants mais aussi des accueillis. Vincent raconte une anecdote concernant un groupe de soudanais hébergés chez lui. Il ressent un malaise et décide d'appeler un traducteur afin d'éclaircir la situation.

« *Il [le traducteur] discute avec et puis il me dit : en fait ils vont bien, c'est juste qu'ils ont honte. Il me dit, tu vois ils arrêtent pas de te voir bosser alors que t'es vieux ! (rires). Vous arrêtez pas de faire des trucs et ils savent pas comment vous aider, ils ont honte. Et du coup voilà, ils sont mal à l'aise. Et je lui dis : mais y a plein de trucs à faire ! Mais ils comprennent rien à ce que vous faites, il faut que tu leur montres. Tu leur montres et tu leur dis si c'est bon ce qu'ils font. Et tu vas voir ça va leur faire du bien. Du coup, je raccroche, je les regarde comme ça, j'éclate de rire. Et du coup eux aussi, j'ai fait le con pour rigoler. Et ... Ils sont partis au boulot, direct, à chaud. Je sais plus ce qu'on leur a demandé. Et le soir, à table,*

c'était plus pareil. Ils ont mangé avec bon appétit, ils avaient pas honte de se resservir et le sourire aussi. Parce qu'ils ont une dignité aussi, à retrouver quoi. »

Demander une participation aux exilés peut mettre à mal la conception de l'hospitalité comme geste philanthropique. Cela peut d'ailleurs être juridiquement condamnable si elle est perçue comme une contrepartie. Toutefois, lorsque l'accueil se prolonge, la participation des accueillis semble inévitable en raison d'un souci de réciprocité. Vincent explique qu'elle est souhaitée par les exilés hébergés chez lui. Dans une perspective maussienne, la contribution des exilés peut être interprétée comme une affaire de « contre-don ». Elle fait transparaître des mécanismes autour du « donner » et du « recevoir » qui marquent la dynamique des rapports d'échange et dont la relation d'hospitalité n'est pas exemptée.

Dans une perspective d'autonomisation des individus, la participation peut être lue comme une manière d'assumer les inégalités de positions. Elle permet d'outiller la relation en vue d'en réduire les écarts et de donner aux personnes des moyens d'agir. Pour Axel, jeune accueillant à Saorge, cela permet de sortir d'une logique d'assistanat et de penser l'accueil dans une logique de parcours :

« Et tu vois que les entraîner dans un truc où ils sont juste là à attendre le bol de nourriture et à ... à être complètement passifs, c'est un des pires services à leur rendre. Mais c'est comme n'importe qui, des gamins que tu ne rends pas acteurs dans l'éducation après ça les aide pas dans la vie, les adultes non plus ! ».

Comme évoqué dans les chapitres précédents, le séjour des exilés au domicile des riverains est temporaire mais il s'inscrit dans une perspective d'admission des exilés dans une société d'accueil. Dès lors, l'accueil est traversé par ces enjeux qui politisent les relations par des exigences de partage et des processus participatifs. Ces notions permettent de penser l'étranger comme un partenaire (Boudou, 2017, p.247) dans une temporalité plus ample de celle de la cohabitation. Par la participation aux charges et aux responsabilités, les personnes accueillies rendent possible et envisageable leur présence dans la durée. Dans le dernier chapitre de cette thèse, j'explore plus en profondeur les épreuves pratiques et théoriques relatives à la participation des exilés dans une perspective d'installation. En effet, l'enquête menée sur le campement *DTC* puis transformé en lieu d'activité paysanne *Emmaüs Roya*, invite à interroger l'accueil comme manière de *prendre part* au sein de la communauté (Zask, 2011).

2. Cohabitation : mise en commun et séparation

2.1 Différenciations et concessions

L'accueil au domicile implique une forme de cohabitation qui recompose l'expérience du quotidien. Elle oblige les personnes accueillies à partager un espace domestique qui appartient à l'accueillant et qui le met à leur disposition.

Selon Anne Gotman l'hospitalité est, avant d'être une vertu morale, un ensemble de pratiques visant à renverser la situation (de l'ennemi en hôte, de non-membre en membre) grâce à une série d'ajustements, de stratégies et de compromis. Elle doit répondre à des règles de cohabitation très fines qui permettent de cadrer les relations et les espaces d'accueil : « [L'hospitalité] ne peut fonctionner sans une différenciation asymétrique des positions, la territorialisation de l'hôte, des règles de participation qui ne doivent rien à l'improvisation » (2001, p.487). Dès lors, il semble que les pratiques d'accueil au domicile se configurent autour d'un subtil équilibre entre la séparation et la différenciation, la mise en commun et la familiarisation des personnes.

Sans doute, une des difficultés les plus récurrentes lors de la cohabitation est la question du langage et l'impossibilité parfois à communiquer verbalement. Cela peut donner lieu à des incompréhensions. Carole, accueillante, raconte :

« On voulait les amener là-haut, dans notre petite maison en face dans la campagne, pour qu'ils puissent se reposer, sortir, parce qu'il y a personne donc ils pouvaient sortir, se ressourcer. Et donc je leur fais un petit dessin : Saorge, un dessin qui descend vers la vallée, qui remonte, pour leur expliquer qu'on va dans la montagne. Au bout de, je sais pas, 200 mètres, y en a un qui me dit : Niza [Nice] ?! Bon, t'arrives quand même à leur faire comprendre que non, c'est pas ça. On pouvait vraiment pas communiquer quoi. Le seul moyen de faire en sorte qu'ils se sentent bien, c'était de les emmener dans d'autres maisons où y avait des érythréens où ils pouvaient, je sais pas, échanger des nouvelles, discuter. »

Sans langage commun, il est plus difficile de s'accorder et de clarifier les intentions de chacun. Souvent, cette barrière de la langue produit des gênes et des désagréments en raison d'une incapacité à entrer en relation par la parole. À force de tenter de se faire comprendre, les parties peuvent abandonner certaines conversations. Cette difficulté peut empêcher la rencontre tant attendue. Elle produit une mise en retrait des personnes, une forme de mise à

distance. Carole rappelle également que la communication répond à un besoin de sociabilité. C'est pour cela qu'elle organise des rencontres avec d'autres érythréens afin de satisfaire ce besoin auquel elle ne peut pas répondre.

Abdoulaye pointe également cette difficulté, mais cette fois-ci entre personnes accueillies qui ne parlent pas la même langue, et qui doivent elles aussi cohabiter. Il compare l'ancien groupe d'exilés accueillis au campement avec celui d'aujourd'hui :

« Avant quand on était chez Cédric, au moins on parlait une langue en commun. Donc on avait pas cette barrière là, on arrivait à se comprendre avec les mots. Là les gars, bon, j'étais pas tout le temps chez Cédric, mais quelque fois où je suis remonté, la première différence que j'ai vu c'est celle là, la langue. Tu vas pas trouver trois personnes qui parlent une même langue, ça c'est très difficile. Déjà entre eux pour se comprendre, voilà, pour faire quelque chose de commun. »

Abdoulaye fait remarquer que les personnes accueillies ne sont pas un groupe homogène, ce qu'il spécifie par le fait de ne pas parler la *même* langue. Ainsi, l'accueil ne se limite pas aux relations entre accueillants et accueillis, il se déploie dans un collectif de personnes et autour de pratiques qui visent à *« faire quelque chose de commun »*.

Malgré les différences langagières et les obstacles à communiquer les personnes développent des stratégies alternatives. Le langage non verbal permet souvent de faire passer un ensemble de messages à son interlocuteur. J'ai découvert que plusieurs personnes confectionnent des « dictionnaires ». Les accueillants et les accueillis établissent des traductions de mots ou de courtes phrases, écrits sur des feuilles de papier ou dans des cahiers. Outre la traduction des mots utiles pour le quotidien des personnes, les dictionnaires développent un vocabulaire autour du parcours des exilés et de la demande d'asile. Ainsi, les personnes ne perdent pas de vue les enjeux de l'accueil qui consistent à « passer ». Dans une visée de coopération, les personnes tentent de dépasser les barrières langagières en développant des outils et des compétences. Ces dictionnaires sont élaborés au fil des expériences d'accueil. Ils prennent de l'épaisseur au fur et à mesure que les accueillis rentrent au domicile des riverains, chacun pouvant ajouter des mots dans sa langue. Dans un contexte où les expériences se renouvellent, les riverains acquièrent des compétences de communication et développent une capacité à « mieux » accueillir.

Par ailleurs, les personnes expriment d'autres types de difficulté relationnelle lors de la cohabitation. Jacqueline fait part des désagréments :

« -[Jacqueline] Tous les gens qui ont prêté leur appartement sans être là, forcément ils ne le retrouvent pas dans l'état où il était. Même en étant là, l'eau, l'électricité tout ça ils gèrent pas comme nous. Enfin c'est pas méchant mais après tu te retrouves avec des factures d'électricité pas possible, de téléphone, il y en a qui ont eu des factures de téléphone pas possible. Enfin tu vois, tu as plus envie de reprendre, c'est logique. Plus, y en a qui mettent les pieds sous la table voilà. Mais après globalement si tu es là, ils sont gentils hein. Mais c'est vrai que c'est d'autres façons de vivre de tout le monde n'accepte pas trop.

-[Hélène] Oui ça demande à laisser rentrer quelqu'un d'autre dans son quotidien....

-[Jacqueline] Alors j'ai pas mal voyagé, pas en Afrique plutôt en Asie, bon tu sais bien que les gens sont pas pareils et puis toi, on t'accepte et t'es différente aussi. Mais c'est un exercice. »

Jacqueline montre que l'usage de l'espace domestique par d'autres personnes peut provoquer des désagréments. Accueillir chez-soi exige un « effort » car il faut s'accoutumer des manières d'être et de faire des personnes accueillies, qui viennent s'immiscer dans la vie quotidienne. La cohabitation se déroule dans une étroite proximité avec des étrangers, ce qui induit des « *troubles de familiarité* » (Breviglieri et Trom, 2003, p.405) dans les routines et habitudes. Les accueillants doivent composer avec la présence des exilés, tandis que ces derniers cherchent à se faire une place « chez autrui ». L'approche culturaliste permet à Jacqueline de faire preuve de tolérance à l'égard des comportements qui la dérangent. Accueillir chez-soi réclame des concessions afin de pouvoir admettre la présence d'étranger dans son espace personnel et intime.

À ce sujet, Brigitte soulève la question de la pratique religieuse de ces hôtes :

« Non, écoutes, franchement, ça s'est bien passé. Non, après c'est comme quand tu partages, tu sais ta vie avec des gens... euh... voilà, il faut prendre tes marques. Faut respecter ... l'intimité, la distance. Eux ils n'étaient pas musulmans parce que ça je leur ai demandé tout de suite par rapport aux repas. Ça c'est un truc par contre qui m'a interrogé et qui m'interroge toujours. C'est ... alors je sais plus ce que c'est leur religion, j'arrive pas à retenir. C'est pas orthodoxe, je sais pas quoi. C'est très... Tu verrais même leur messagerie Facebook, t'as des tableaux de Jésus, de la vierge, très, très décorés. Ça fait presque... presque Indiens, flashy en couleur. Et c'est : Amen, Amen, Amen. C'est que des Amen partout ! Ça j'avoue que j'ai eu un petit peu de mal. Après en les côtoyant y avait rien du tout. Y avait juste le pain qu'ils cassaient comme ça et qu'ils mangeaient. Voilà. Je pense que c'était associé à une prière ou à quelque chose, je leur ai jamais posé la question mais... justement quand on mangeait ensemble je les laissais... »

Au cours de cette cohabitation atypique, les pratiques religieuses des exilés sont soumises au regard des riverains, peu accoutumés à ces croyances. En général, les exilés pratiquent leurs prières dans les chambres qui leur sont spécialement réservées. Toutefois, certaines pratiques peuvent se déployer dans les temps du quotidien qui se partagent avec les hôtes, tels qu'une

prière qui se murmure à l'ouverture du repas ou un régime alimentaire spécifique. Sur les réseaux sociaux également, les exilés peuvent exposer leur appartenance religieuse avec une « image de profil » ou d'un *post*. Conventionnellement reléguées à la sphère privative, ces pratiques s'exposent ici à la vue d'étrangers qui n'en partagent pas les codes et peuvent même les juger de manière dépréciative. Brigitte avoue ne pas se sentir à l'aise avec ces croyances et semble redouter qu'elles soient pratiquées avec excès. Elle choisit toutefois de « laisser-faire ». Elle opte pour une mise en réserve de son jugement et décide de ne pas faire effraction dans les croyances de ses hôtes. Elle ne fait preuve ni de curiosité, ni de malveillance, en somme elle manifeste un « *laisse-vivre* » (Breviglieri et Trom, 2003, p.405).

Globalement les personnes exilées et les riverains accueillants choisissent de mettre en réserve des jugements dépréciatifs relatifs aux coutumes des uns et des autres. Par ces attitudes d'indifférence polie, les personnes montrent une volonté à « vivre-ensemble ». Les personnes concèdent à ce que des différences puissent s'exprimer dans des espaces communs.

Certains comportements peuvent toutefois s'avérer insupportables pour les accueillants. Ces derniers gardent la maîtrise de ce qui se passe chez-eux et fixent les seuils de leur tolérance.

Clara raconte :

« J'avoue allez, y avait deux adolescentes, je les aurais bien giflées si j'étais leur mère ! Parce que c'était clair et net, elles se foutaient de notre gueule et au bout d'un moment, ça a été... j'ai bien compris que tu te fous de ma gueule et t'es chez moi et c'est pas possible. »

Clara rappelle aux adolescentes qu'elles sont hébergées « chez elle ». Dès lors, la propriété du lieu implique des règles implicites pour les personnes accueillies. Les accueillants disposent d'une autorité sur leur territoire à laquelle les exilés doivent se soumettre. Ceci implique une différenciation des positions et un régime d'appropriation extrêmement différenciés entre accueillants et accueillis.

Jacqueline relate une expérience d'accueil qu'elle qualifie de pénible :

« -[Jacqueline] Ils ont été tel des ados désagréables peuvent être. J'avoue que quand je les ai descendus pour qu'ils aillent un peu plus loin j'étais contente et je me disais plus jamais. (...) -[Hélène] Pourquoi ils étaient désagréables ?

-[Jacqueline] Déjà, deux gamins mecs. Bon ils ont une culture on va dire, la nana elle doit faire tout, hein ! En plus, ils fumaient... ils sont arrivés le samedi, j'ai su qu'ils fumaient le dimanche. Je suis allée acheter un paquet pour qu'ils puissent fumer. Moi je fume pas. Bon je leur ai dit c'est fermé jusqu'à mardi donc le paquet il doit vous faire jusqu'à mardi. Il n'a pas fait. Donc tout le lundi ils ont dit qu'ils voulaient fumer. Ils m'ont dit : va demander au voisin. Enfin ils m'ont dit ... c'était avec la traduction sur internet enfin tu vois. Mais pénible,

pénible ! Enfin tu vois. Tout le temps, tout le temps et ils laissaient cinq minutes et puis ils revenaient à la charge (elle souffle). Le gamin capricieux quoi.

-[Hélène] Et toi tu lui disais quoi ?

-[Jacqueline] Ben que c'était fermé et que j'irai pas chez le voisin. Le voisin savait que je ne fumais pas et basta quoi en gros. Et profite-en pour pas fumer quoi. (..) Il y a eu aucun échange. »

Pour expliquer la mésentente avec ces deux jeunes exilés, Jacqueline invoque plusieurs dimensions. La première touche à une interprétation de la culture d'autrui comme différente et qui impose un rôle dégradant aux femmes. Dans cette relation, Jacqueline se sent utilisée et a le sentiment d'être au service de ces hommes. Par cette interprétation, elle sous-entend également que les exilés qu'elle accueille ne contribuent pas aux tâches du quotidien et donc ne répondent pas aux attentes de participation précédemment évoquées.

Le second aspect concerne la cigarette. Cette pratique n'est pas dans les habitudes de Jacqueline et semble la déranger : « *En plus, ils fumaient...* ». Elle autorise néanmoins ses hôtes à fumer au sein de son appartement et leur offre un paquet de cigarettes. Elle fait ici une concession dans un souci de bien-être des personnes accueillies. Mais la fin du paquet de tabac génère une nouvelle tension.

Les personnes accueillies sollicitent excessivement Jacqueline afin d'obtenir un nouveau paquet : « *tout le temps, tout le temps et ils laissaient cinq minutes et puis ils revenaient à la charge* ». Ceci est le troisième point mettant à mal la relation de cohabitation. Dans cette situation, on observe une sollicitation unilatérale émanant des exilés, sans jeu de réciprocité, puisque Jacqueline précise qu'il n'y a eu « *aucun échange* » avec eux. Les attendus de la rencontre et de la relation d'hospitalité sont mis en échec, Jacqueline envisage de ne plus jamais accueillir.

Le caractère temporaire de l'accueil permet généralement de le maintenir jusqu'au départ des exilés. En effet, malgré les conflits qui peuvent s'exprimer, l'accueillant met rarement fin à l'hébergement. La nécessité d'une assistance et l'horizon d'un départ « font tenir » la relation. Néanmoins, c'est la possibilité d'un nouvel accueil qui se ferme face aux épreuves de la cohabitation.

Dans cette situation, il apparaît que les inégalités entre les accueillants et les accueillis mettent à l'épreuve leur capacité à vivre ensemble. En effet, les exilés sont dépendants de la volonté de leur accueillante de bien vouloir leur procurer des cigarettes. Elle est leur seule interlocutrice à pouvoir sortir à l'extérieur, ce qui renforce le risque d'un excès de

sollicitation. Ces comportements font planer des menaces pour la personne qui accueille car ils empiètent sur son espace privatif. Marc Breviglieri parle d'un « *excès de proximité* » qui s'exprime en raison d'une absence de distinction et de différenciation de l'espace. L'empiètement porte atteinte à l'autonomie des personnes et peut fermer toute possibilité de voir naître un agir concerté. Une fatigue d'être avec peut anéantir le vouloir vivre ensemble (Breviglieri, 2009). Les restrictions dont font l'objet les personnes exilées lors de l'accueil clandestin renforcent ces épreuves de cohabitation. La relation d'accueil peine à se symétriser lorsqu'elle ne peut pas s'ouvrir sur un accès aux droits les plus fondamentaux pour les nouveaux-arrivants.

Ainsi, les relations d'accueil s'élaborent à partir d'un double mouvement. D'une part à travers un mouvement de distanciation, qui se produit au contact de l'altérité et par la manifestation de comportements d'indifférence ou de « laisser-faire ». D'autre part, l'accueil nécessite un processus de familiarisation par l'accoutumance à la présence de l'étranger. Il se déploie par une série de concessions qui permettent de créer un espace commun. L'hospitalité ne consiste pas seulement à accueillir autrui au sein d'un espace, elle présuppose d'accepter de suspendre ses habitudes normées pour rendre possible et effectif ce qu'accueillir veut dire. Le rapprochement entre les deux parties doit s'accompagner d'une distanciation et d'une différenciation afin que l'étrangéité s'éprouve et qu'il puisse y avoir hospitalité (Stavo-Debaugé, 2017). Dès lors, la relation d'hospitalité consiste à éprouver l'intrusion d'autrui et à *faire avec* ce dérangement. La cohabitation au sein du domicile met en exergue cette expérience. L'altérité jaillit du quotidien pour en interrompre le cours habituel. Les désagréments qui s'expriment produisent une distanciation à soi en éprouvant les différences de l'autre. C'est l'expérience même de l'étrangéité qui se manifeste au plus proche de des espaces familiers et des temps quotidiens.

2.2 Partage d'intimité et reconfiguration du « chez-soi »

Selon les riverains, le partage de l'espace domestique ouvre directement sur la question de la confiance et de l'intimité. En effet, les riverains ouvrent les portes de leur « chez soi » à des personnes dont ils ne savent que peu de choses, et avec qui ils sont amenés à partager leur espace personnel. Christian et Delphine, deux riverains, expliquent leurs craintes autour de cette cohabitation :

[Christian] « Bah oui c'est plus compliqué parce que quand tu héberges, tu laisses... Tu restes pas dans la maison. Tu fais tes affaires, tu continues ta vie. A priori quand... T'es dans cet esprit là, tu fais confiance, bien que tu ne connaisses pas les gens. »

[Delphine] « Moi je me souviens qu'au début, dans les réunions justement, je disais ok, s'il faut avoir quelqu'un à la maison je veux bien mais je suis toute seule, j'habite au fond des bois. Si Vincent, il part travailler, parce que ça lui arrive de partir travailler plusieurs jours et tout, je me sens pas d'être toute seule avec des gars... Après c'était différent, je pouvais rester avec dix soudanais à la maison, tranquille ! (rires) »

L'accueil suppose d'ouvrir les frontières de son « chez-soi » en laissant son accès à des inconnus. Christian met en avant la crainte que les personnes puissent disposer de ses effets personnels, et Delphine met en avant un sentiment d'insécurité en étant la seule femme présente. Ainsi, les bienfaits du domicile, comme espace protecteur, peuvent être troublés par la présence de ces inconnus. Christian et Delphine mettent en avant que cette méfiance est rapidement estompée. Christian pose un parti pris de « faire confiance » afin de rendre possible l'hébergement des personnes en difficulté. Pour Delphine, c'est l'expérience même de l'accueil qui lui permet de dépasser ses craintes. Elle explique :

« -[Hélène] Qu'est-ce qui t'a fait changer d'avis ?

-[Delphine] Ben, les connaître. Pour ça c'était une belle histoire. C'est une belle histoire. De partir comme ça avec toutes les peurs qu'on nous fourre dans la tête depuis des générations, tu vois. La peur de l'autre. Mais en fait c'est ... Y a rien, c'est pas fondé. C'est des gens hyper respectueux, comme nous on pourrait l'être dans cette situation là. »

À partir de cette rhétorique, Delphine investit la relation d'accueil à partir d'une conception de l'autre comme « pacifié ». Les propos de Delphine exprime une des vertus de l'hospitalité qui consiste à transformer un ennemi en hôte (Gotman, 2001). Elle permet d'apaiser les relations avec l'étranger par la connaissance réciproque, mais aussi en attribuant les rôles distincts entre accueillants et accueillis. Delphine précise : « *C'est des gens hyper respectueux, comme nous on pourrait l'être dans cette situation-là* ». Selon ce propos, les exilés sont « accueillis » et respectent le rôle qui leur est attribué. Ils répondent aux exigences qui s'imposent à eux au titre d'un hébergement gracieux. Les exilés aménagent la place qui est attendue d'eux au cours de l'accueil, et qui les empêche de franchir certains seuils. L'accueil au domicile se réalise aussi par une séparation des espaces et par la définition de temps communs.

Sur notre terrain, la spécificité de cet accueil est qu'il peut s'adresser à un grand nombre de personnes en même temps. Au cours de l'été 2017, Cédric accueille jusqu'à deux cent personnes sur son terrain, Marie-Hélène jusqu'à trente personnes, Gaëlle et Marc une

vingtaine de personnes réparties entre leur maison et sa dépendance, Clara jusqu'à douze personnes dans sa maisonnette composée de seulement trois pièces, Axel, quant à lui, héberge dans un deux-pièces huit personnes en même temps. Évidemment cette situation demande un effort particulier afin de pouvoir cohabiter avec autant de personnes, et les espaces domestiques sont reconfigurés pour devenir un réel lieu d'hébergement.

Cédric a d'abord accueilli dans sa petite maison composée seulement de deux pièces et d'une mezzanine faisant office de chambre. La mezzanine est le seul espace qui lui est resté exclusivement privatif. Personne ne s'est autorisé à l'occuper, ni même à y entrer et ce, sans que Cédric n'ait besoin de le préciser. Petit à petit, avec l'aide de bénévoles et des exilés eux-mêmes, des espaces de vie supplémentaires ont été construits sur le spacieux terrain (cabanes, caravanes, cuisine et sanitaires). L'usage de la maison s'est ainsi restreint à Cédric et ses proches, tandis que l'accueil des exilés se déploie au milieu de son champ d'oliviers.

Le lieu de couchage des bénévoles a lui aussi fait l'objet d'une territorialisation informelle. Les tentes sont plantées sur un versant du terrain, un peu à l'écart du campement et à l'arrière de la maison de Cédric.

Les espaces font ainsi l'objet d'une séparation qui se réalise à partir des groupes d'appartenance : propriétaires, bénévoles et exilés. Cette séparation des espaces ne donne lieu à aucune formalisation. Elle s'opère de manière pratique par une réorganisation de la manière d'investir le domicile. Des espaces sont à usages collectifs et d'autres privés, ce qui contribue à définir les temps de partage ou au contraire de repli individuel. L'accueil doit garantir un repos et le respect de l'intimité de chacun. En même temps, le domicile doit s'ouvrir à un usage commun afin de répondre aux besoins essentiels des personnes et pour créer des espaces de rencontre et de sociabilité.

Maria décrit la redistribution des espaces de son domicile lors de l'accueil de la famille et de la jeune femme érythréenne :

« *-[Maria] Et donc c'était, Anna, Dani, le petit Yared de 5 ans et Selina. Je leur ai donné ma chambre.*

-[Hélène] Carrément ?

-[Maria] Carrément la chambre parce qu'il y a la salle de bain à côté. Donc le couple et l'enfant dormaient dans le grand lit, et j'avais à ce moment-là j'avais un bon lit d'appoint que j'avais acheté. Et donc Selina dormait dans ce lit. Ils ont passé vingt jours aussi.

[Hélène] Et vous, vous dormiez où ?

[Maria] Et nous on dormait dans mon bureau. On a un petit sofa-lit et on a dormi là-haut. (...) Alors notre intimité... c'est-à-dire que ... notre intimité de couple était interrompue

bien sûr. Par contre leur intimité j'essayais de leur donner. Donc la chambre et la salle de bain sont complètement fermées du reste de la maison, donc ils avaient un peu d'intimité. »

L'accueil d'autrui dans l'espace domestique se traduit par une perte partielle d'intimité. Les accueillants se délaissent d'une part de leur chez-soi (Gotman, 2001) afin de le mettre à disposition de personnes qui en ont besoin. Dans cet exemple, Maria laisse sa chambre pendant une durée de vingt jours. Cette pratique semble valorisée la place accordée à ses hôtes en allant jusqu'à leur offrir de dormir dans sa chambre. Selon Maria, cette reconfiguration de l'espace contribue à restaurer l'intimité des personnes accueillies mais au détriment de la sienne.

Au-delà de la mise à disposition d'un espace privatif, ce sont aussi les biens et les objets du quotidien qui doivent faire l'objet d'une nouvelle appropriation. Clara raconte :

« -[Hélène] Est ce qu'il y a eu d'autres difficultés liées à la cohabitation ?

-[Clara] Des trucs de la honte ! (rires) Toi t'as des petits soucis matérialistes, de petite occidentale, moi je suis fan de cuisine, je cuisine. J'ai mis de la tune dans mes poêles. Mes poêles, mes ustensiles de cuisine, vraiment j'ai mis de la tune. J'ai une voiture pourrie, je m'habille pas ... mes poils je les laisse pousser tu vois. Mais ça c'est ma passion et putain ils avaient décollé les galettes avec une pelle en inox ! Et moi j'avais les nerfs quoi et c'est la honte. T'as honte parce que toi ... t'es sur un truc hyper capricieux quoi. Tu te dis mais qu'est-ce que t'en as à foutre ? Tu vois c'est des choses du quotidien qui font que... t'es fatiguée, t'es hyper vénère, ça coûte de l'argent. Ça coûtait en électricité surtout, parce qu'il faut chauffer à blinde et j'avais plus le temps de charger en bois (...) et eux quand ils faisaient trop chaud, ben ils ouvraient la fenêtre. Et la dégradation aussi, parce que quand t'es douze dans des petits espaces comme ça... t'as vu la taille des sanitaires ... »

L'accueil au sein du « chez-soi » met à l'épreuve les usages de l'espace domestique. Les objets du quotidien sont soudainement mis à disposition d'autrui, qui peut manquer de soin à leur égard, comme le fait remarquer Clara au sujet de ses ustensiles de cuisine. Clara avoue que ces pratiques l'agacent car elles concernent des objets à fort investissement personnel et financier. L'usage d'objets domestiques par autrui affecte un rapport intime aux biens et bouscule les frontières du « chez-soi ». La situation de vulnérabilité des exilés dont la condition est marquée par la dépossession et en premier lieu de celle d'un chez-soi, l'amène à relativiser l'altération de son espace domestique. Cette réappropriation est possible en raison d'une condition *a priori* inégalitaire. Cette expérience ébranle les manières d'habiter en transformant l'usage du domicile en un lieu pour autrui. Les pratiques d'accueil s'ouvrent alors à un usage pluriel du monde domestique et à une mise à disposition du territoire. Ceci demande un effort de la part de l'accueillant qui se « dé-familiarise » de ses biens et de ses

espaces. Du côté des personnes accueillies, il est attendu qu'elles prennent en considération l'environnement dans lequel elles arrivent et qu'elles fassent l'apprentissage progressif de ses usages.

Marie-Hélène met en avant cette difficulté :

« Tu sais, un truc qui est difficile aussi, ça peut sembler stupide ce que je vais te dire mais... les mecs ils sont dans une telle urgence, tu comprends bien que leur environnement ça compte pas vraiment. Donc ils te jettent des boîtes de conserve par la fenêtre, tu vois. Alors moi j'avoue, c'est peut être extrêmement bourgeois, j'aime mon environnement et j'aime ma maison. C'est légitime aussi, tu vois ? Non ? Enfin je crois pas... je crois pas en tout cas que ce soit critiquable. Donc des fois ça crée des situations extrêmement difficiles. (...) Bien sûr que tu fais des concessions. Mais moi je dis toujours, j'ai une expression qui dit que ça repousse les limites de la propriété privée. Tu vois. Tu t'aperçois que bon, c'est pas si grave que ça. Y a des marques sur les murs, bon et alors ? Tu vois. Et petit à petit comme ça... Mais en même temps, tu restes attachée à ton environnement donc c'est quand même ... c'est chiant quoi, quand t'as une maison que tu aimes et qu'elle est entièrement sabotée. »

À travers ces propos, Marie-Hélène fait remarquer que son domicile est un territoire marqué par un fort attachement personnel. Selon elle, l'accueil des exilés vient mettre à l'épreuve son rapport à son espace privé, entendue comme une possession investie d'une tonalité affective. La présence d'un groupe d'exilés et les dégradations liées à leur séjour en grand nombre l'amènent à faire des concessions et à réviser son rapport au chez-soi. Marie-Hélène excuse certains comportements en raison d'une situation de « survie ». La précarité des personnes est invoquée, justifiant d'une impossibilité à prendre soin de l'environnement d'autrui. Ce mode de justification permet de rendre tolérable et supportable la présence d'autrui et les dégradations générées en faisant valoir un principe de vulnérabilité. Le discours tenu contribue à revoir le rapport aux normes du domestique. Il s'appuie sur un principe d'hospitalité qui prend en considération la condition de détresse des personnes, comme étant plus importante que la gêne occasionnée. Ainsi, ce type d'hospitalité convertit un idéal philosophique abstrait en « *un engagement du quotidien* » (Gerbier-Aublanc, 2018, p.124).

D'une part, les accueillants mobilisent des formes de justifications, dues à des différenciations culturelles et aux conditions de vulnérabilité des exilés, afin de rendre possible cet accueil. Et d'autre part, ils mettent en place une forme de pédagogie, devant amener les exilés à comprendre les comportements qui sont attendus d'eux. Au campement de Breil-sur-Roya un sujet de conflit récurrent concerne la gestion des poubelles et le tri des déchets. Lise raconte :

« Ici j'aimerais bien qu'on bosse plus dessus quoi, parce que les poubelles cet été Alors ça aussi ce qui était difficile : les poubelles ! Franchement les poubelles cet été c'était une source de ... désagrément. Surtout après, ils [les voisins] nous ont coupé le chemin, c'était l'enfer. Je me vois très bien avec Louise passer des heures à récupérer les poubelles, aller à Breil, faire le tri. Et les gars pour leur expliquer le tri ... pour leur expliquer... laisse tomber ! Là ça va... enfin à peine. Mais je me rappelle, il y avait une période, ils comprenaient rien, ils mettaient le plastique dans le compost et tout ».

Habités par des convictions écologiques, les membres de l'association *DTC* tentent de faire appliquer le tri des déchets aux exilés accueillis sur le camp. Lise montre que le non-respect de ces pratiques peut être l'objet de désagrément lors de la cohabitation. Elle s'engage dans une démarche d'explication mais elle peine à convaincre les exilés à modifier leurs habitudes. Les questions écologiques sont régulièrement au centre des frictions. Le gaspillage d'eau et la surconsommation d'électricité sont des critiques récurrentes adressées aux exilés, dans un contexte où nombreux riverains accueillants développent un mode de vie basé sur la préservation de la terre et du territoire. Ainsi, il est attendu des personnes accueillies d'adopter des gestes similaires à ceux qui les accueillent.

Les troubles qui surgissent lors de la cohabitation au domicile montrent les difficultés auxquelles sont confrontées les personnes lors de l'arrivée de l'étranger au sein d'un espace social. Le modèle culturel auquel les exilés doivent se conformer est aussi lié aux spécificités du milieu social qui les accueille. Le « *nouveau venu* » est celui « *qui ne dispose pas nécessairement des capacités requises pour faire communauté avec ceux qu'il aborde, qui se tiennent dans un monde qui n'est pas le sien et qu'ils ont approprié à leurs usages* » (Paperman et Stavo-Debaugé, 2010, p.238). La cohabitation et les exigences de vivre ensemble qu'elle demande, amènent les exilés à faire l'apprentissage des normes qui fondent le milieu social. De même, les personnes qui reçoivent, doivent être capables d'accueillir cette présence qui dérange : « *sa survenue amène ceux qui le voient venir à se demander s'ils sont en capacité de faire avec son étrangeté. Son arrivée met également à l'épreuve leur capacité à le recevoir et à l'accompagner à l'appartenance, en lui ménageant une place et en ajustant leurs manières de faire afin qu'il puisse y prendre part* » (*ibid.* p.238).

Ainsi, la force du geste d'accueillir se loge dans cette capacité à faire avec cette présence intrusive, en lui ménageant une place. Pour Vincent, il s'agit de donner de son intimité :

« Moi je disais souvent ça, j'ai l'impression dans les pays riches, comme le nôtre, le problème c'est que les gens pensent la générosité au niveau du matériel. Je suis généreux parce que je donne à des associations, tu vois. Mais de la tunique, des fringues ou de la bouffe, on en a autant

qu'on veut dans des pays comme celui-là. Ce que les gens ne veulent plus donner c'est leur intimité maintenant. Le privilège des pays riches je trouve moi c'est ça, c'est l'intimité. Et on y tient tellement que tu vois, moi j'ai entendu des gens dire : moi je pourrais pas, j'ai yoga le mardi, machin le mercredi, je suis jamais là. Depuis quand tu peux pas accueillir quelqu'un chez toi parce que t'as yoga le mardi soir ? Et je suis sûr que plein, j'en suis convaincu, que plein de gens envisagent ça : je pourrais plus écouter de la musique comme je veux, me promener tout nu dans ma maison ou.... J'aime pas l'odeur du café ou je sais pas quoi, il fume ou il pue des pieds. Mais c'est ça, on veut plus partager notre intimité, ça demande un effort incommensurable pour la plupart des gens ».

Le partage d'un domicile exige de faire une place à autrui sur les « territoires du soi ». Ces expériences de cohabitation particulières sont des épreuves qui sont présentées comme un effort incommensurable. Les personnes accordent de la valeur à l'accueil dans sa mise à l'épreuve du « vivre avec » l'exilé. Ces expériences révèlent une forme d'engagement qui s'éprouve au plus proche des personnes et conduisent à des processus de transformations intimes et politiques. « Ce qui est proche » et « ce qui entoure » offrent des prises affectives et pratiques à l'accueil, auxquelles les nouveaux venus doivent se raccorder pour s'y faire une place.

3. Un espace de mitoyenneté

3.1 Controverses de voisinage : discrétion et diffamation

L'accueil des exilés au domicile de riverains ne reste pas longtemps un secret pour le voisinage. Dans ces villages étriqués, les rapports sociaux sont marqués par la proximité. Les personnes qui accueillent des exilés sont rapidement identifiées par leurs voisins. En parallèle, la médiatisation prend de l'ampleur et rend visible les agissements de certains riverains dont les pratiques sont parfois au bord de la légalité. Le déploiement en masse des forces de l'ordre et la mise en place de barrages de contrôle troublent la quiétude de la population locale. La situation problématique gagne en visibilité et agite les riverains de la vallée de la Roya.

De vives discussions animent les cafés, les commerces et les marchés des villages. La situation fait l'objet de débat au sein de la population qui se confronte directement aux problématiques migratoires. Les mairies ne sont pas préparées à cette situation. Elles n'ont *a priori* aucune ligne politique sur ces questions. Bertrand, conseiller municipal, explique :

« T'avais des élus qui ne savaient pas trop au début quoi en penser... Y compris dans la majorité dans laquelle ils étaient, ils ne savaient pas... Parce que c'était complètement

nouveau ! Moi j'ai découvert des gens, jamais j'aurais imaginé par exemple qu'ils puissent être racistes quoi. Parce qu'on a jamais été confronté à ça et puis parce que c'était pas prévu dans le programme électoral du tout quoi. »

Localement, la situation fait apparaître des positionnements contradictoires vis-à-vis de l'accueil des exilés et du traitement politique de la question migratoire. De prime abord, la population locale peut apparaître divisée. Il y aurait les partisans d'un accueil et ceux qui s'y opposent par des réactions manifestes d'hostilité.

Pierre-Yves dépeint cette situation à partir de l'exemple de deux boulangères concurrentes :

« Et puis pour pas donner de nom, la boulangère du coin, je suis allé la voir pour acheter du pain en disant : voilà, on donne du pain en quantité, ça serait pour les maraudes... -NON ! - c'est pour les migrants. -NON ! Elle a gueulé deux fois non. Par contre la boulangère de Tende elle nous fait 50%, elle nous fait payer la moitié et on lui commande 40, 50, 80 pains. Voilà. Bah ouais, y a ceux qui sont contre et qui le disent pas trop quand même. »

La figure médiatique de Cédric Herrou cristallise les conflits. Localement, il attire de discrets soutiens mais aussi des opposants qui l'interpellent dans les rues du village. Par exemple, je me souviens en juin 2018, tandis que Cédric et moi accompagnions un groupe d'une quinzaine de demandeurs d'asile jusqu'à la gare, une femme nous hèle dans la rue. Elle insulte Cédric haut et fort et de manière répétitive, tout en nous filmant avec son téléphone portable. Elle lui reproche d'être un fauteur de trouble dont les actions seraient à l'origine de l'annulation d'une fête de village traditionnelle. Les agissements de Cédric Herrou sont sous les feux des projecteurs et le conduisent à porter le poids d'une responsabilité relative à la situation dans la vallée de la Roya. D'autres riverains sont au contraire choqués par la répression policière dont il fait l'objet.

Florian rapporte des discussions de village :

« -[Florian] Il y avait au début beaucoup de méfiance et puis, de fil en aiguille, j'ai remarqué que certains commerçants à défaut d'être des aidants sont devenus sympathisants de la cause et notamment de Cédric. Ça, ça nous a vachement étonnés. Bah tu vois comment c'est dans la région politiquement parlant ... Je me souviens, je surprenais à entendre dans les bars ou à la boulangerie ou dans une épicerie : ouais ils peuvent pas lui fiche la paix ! Il fait de mal à personne lui ! C'est bon. Il a tué personne. Tu vois des remarques comme ça : Il a tué personne. Il a volé personne. C'est bon quoi. De toute façon, les pauvres vieux ils crèvent de faim et de froid. En fait, même s'ils étaient fondamentalement contre, enfin y a toujours une crainte de l'immigration dans ces milieux là, c'est normal. Enfin c'est normal, non c'est pas normal mais c'est comme ça. (...)

-[Hélène] Et peut-être ils étaient choqués par les pratiques policières ?

-[Florian] Aussi, ouais. En fait ils étaient pas choqués par les pratiques policières envers les migrants mais envers leur compatriote qui aidait les migrants. Et c'est vraiment ça qui m'a étonné, alors que c'est pas du tout des copains à Cédric ou des gens de Roya Citoyenne. »

À l'échelle du voisinage, la situation est également problématisée à travers l'action des aidants et de la légalité de leurs pratiques. La répression des actions de Cédric Herrou conduit des personnes à prendre partie en faveur de l'aide et de l'accueil des exilés. Ainsi, pour Florian, ces personnes deviennent « *des sympathisants de la cause* ».

En réalité, toute une partie de la population reste mitigée. Elle semble hésiter entre la nécessité de fermer les frontières face à l'arrivée massive de migrants et le devoir d'assistance envers ces personnes qui traversent leurs montagnes périlleuses. Une majorité des riverains assiste au tapage médiatique sans réellement s'engager dans la situation problématique. Par ailleurs, la surveillance accrue des forces de l'ordre décourage les initiatives d'aide.

Delphine raconte un échange avec une habitante à la suite de l'évacuation du squat des Lucioles :

« Elle me disait les gens ont peur. Je me disais : ouais, ils ont peur des noirs. Et en fait non, elle me disait : ça veut dire quoi ? Ça veut dire que si on les aide, on a des problèmes avec la police ? En fait ce dont ils avaient peur les gens au bistrot le matin, ils avaient peur d'avoir des problèmes avec la police. Et en fait, un jour eux aussi ils avaient eu envie d'aider parce que eux aussi ils ont envie d'aider les gens sur la route en faisant quelque chose, tu vois. Ben finalement, ces gens qui auraient fini par s'arrêter un jour où l'autre, comme on en a eu plein qui nous on appelé pour nous dire qu'est-ce que je peux faire ? Eh ben finalement... là c'est hallucinant le déploiement de CRS qu'il y avait. Par bus entiers quoi ! Donc les gens ils avaient peur. Ils se sont dits ben si nous maintenant on veut aider quelqu'un... Y a plein de gens qui pensent encore qu'héberger un réfugié c'est illégal, tu vois. Mais avec des actions comme ça tu m'étonnes, ils sont terrorisés. Tous ceux qui avaient un peu le doute, tu vois. Et du coup, beh les gens ils ont eu peur d'aider après. »

Selon Delphine, le caractère répressif dissuade une partie de la population de porter secours aux exilés. Nécessairement, leur présence est interrogée sous l'angle de la légalité en raison d'un déploiement massif des forces de l'ordre. L'accueil des exilés devient un acte légalement suspect et « à risque ». Ainsi, la situation est problématisée à l'échelle du voisinage autour de ces tensions entre « aide » et « répression ».

Les riverains accueillant des exilés restent globalement méfiants vis-à-vis de leurs voisins en raison des risques de dénonciation aux forces de l'ordre. Ils redoutent également les réactions dépréciatives et craignent pour leur « réputation ».

Silvère raconte :

« J'ai une entreprise de restauration de patrimoine, depuis huit ans maintenant, depuis que le p'tit est né. Et je suis tout seul. C'est une petite entreprise, j'ai pas d'employé, rien du tout. Et du coup j'essaie quand même de faire gaffe, parce que la vallée, elle est quand même vachement divisée et tu sais jamais trop sur qui tu tombes. Et j'essaie d'être un peu discret par rapport à ça. »

Silvère ne peut prendre le risque d'exposer librement ses opinions et ses engagements vis-à-vis des exilés, car cela risque de mettre en péril la réputation de sa petite entreprise. Il ajoute au cours de l'entretien s'être fait crever les pneus de sa voiture par un voisin, et met en corrélation cet acte malveillant avec son engagement en faveur des exilés. Il donne à voir une ambiance de défiance au sein de la vallée de la Roya, qui conduit à accentuer la discrétion de certaines pratiques.

Christian aussi met en avant le risque de la critique sociale. Il raconte :

« Tu vois moi je les [exilés] laissais là. J'allais dans le jardin et ils viennent t'aider dans le jardin : non, non reste là ! Parce qu'on a la petite route qui passe au-dessus, putain si on voit un noir aider Christian ! Il fait travailler les noirs ! Je craignais même pas de dire que j'hébergeais, mais s'il voit un mec qui te laboure le jardin, ils vont se dire : il fait venir un mec là pour... Je me méfiais surtout de ça. Parce que avec les voisins proches on est bien, y a pas de problème. Mais tu vois, tu te dis, une mauvaise langue qui passe... Il te dit, Christian il fait le gentil mais tu vois... je me méfie un peu de ça. »

Les pratiques d'aide et d'accueil courent le risque d'être disqualifiées par des voisins. Elles sont parfois jugées de manière dépréciative, en raison de rumeurs qui courent sur les intentions des accueillants. Ces derniers sont suspectés de tirer profit économiquement de la situation de ces migrants clandestins. Dans ce contexte de défiance, accentué par la présence des forces de l'ordre, les accueillants craignent d'être catégorisés de trafiquant et de délinquant.

La plupart des accueillants, mesurant les risques de critiques et de dénonciations qui peuvent avoir des incidences graves sur leur vie sociale, peinent à assumer publiquement la présence d'exilés chez eux. Le Père Jean-Michel met en avant cette tendance au sein du village de Tende :

*« -[Hélène] Pendant les messes, auprès des paroissiens, vous essayiez de les sensibiliser un peu à l'accueil ?
-[Père Jean-Michel] Oui, alors attention je tiens pas le même discours parce qu'il faut respecter toutes les tendances. Y en a qui ne comprennent pas tout de suite, ils comprendront un peu plus tard. Ce n'est pas en les brutalisant que je pourrais leur faire comprendre. Mais*

j'ai toujours ce souci d'essayer d'ouvrir le regard. L'autre est mon frère, est ma sœur, il est mon père.

-[Hélène] Et du coup vous trouvez qu'elle a réagi comment la communauté religieuse de Tende ?

-[Père Jean-Michel] La communauté de Tende ... Elle a réagi d'une manière ambiguë. Elle n'ose pas se déclarer contre le maire. Mais en douce, soit sur le marché, soit dans la rue, y en a certains qui m'ont dit, et qui je sais, sont « cul et chemise » avec le maire, ils m'ont dit : c'est bien ce que vous faites. Mais en douce, donc ils n'osent pas se déclarer franchement, c'est ça qui est le plus embêtant. »

Les controverses s'expriment « en douce » sur ce territoire. Les fortes relations de proximité entre les riverains et les décideurs politiques (en l'occurrence le Maire) amènent les personnes à éviter de politiser le conflit au niveau local. Dans un souci d'entente de voisinage et dans une logique d'intérêt personnel, les personnes ne prennent pas le risque d'être mises à l'écart par la revendication d'un positionnement qui semble diviser la population. Jean-Michel lui-même ne souhaite pas « brutaliser » la population. La tendance d'une majorité de riverains à ne pas vouloir entrer directement en conflit montre une volonté d'apaiser localement la situation.

Christian fait part également d'une opposition silencieuse de sa voisine :

« -[Christian] On a une voisine aussi avec qui on est amis, qui est pas du tout dans cet esprit-là, tu vois... Pas du tout même l'inverse. Tu vois ce que je veux dire ? Mais on est ami avec elle, c'est une femme qui est divorcée et on a des liens d'amitié, on peut dire. Donc elle vient souvent, elle vient manger chez nous, on va manger chez elle. On parle jamais de ça, hein. Parce que c'est pas la peine. Je pense que si elle avait vu, elle m'aurait pas dénoncé, sûrement pas. Mais... On est resté assez discret quoi.

-[Hélène] : Du coup elle ne venait pas quand vous hébergiez ?

-[Christian] : Oui voilà (rires). On la voyait jamais à ce moment là. Alors que normalement, tous les deux jours on la voit : coucou ! Elle vient boire le café. Mais là tu vois non... Elle est jamais venue : oh tiens vous avez des amis ? Non, elle est jamais venue, elle est assez maligne.

-[Hélène] Hm. Mais est-ce que ça n'aurait pu être l'occasion d'avoir cette discussion...

-[Christian] Oui, oui. Après tu sais... Après tu t'en fous un peu. Les discussions c'est bien beau mais après tu te dis attends, tu vas pas te prendre la tête. Tu vois avec cette femme-là on est pas du tout du même bord politique, si elle va se présenter aux élections elle sera sur une liste adverse tu vois. Mais ça empêche pas. Moi je monte volontiers chez elle si elle me demande un service, si elle doit venir pour les chats, elle vient. Pas de problème. Et puis je te dis on s'entend bien mais bon... ».

Dans cette situation, tout est fait pour que le conflit n'éclate pas entre ces voisins. Ceci a pour effet de laisser une controverse latente. Il semble que, pour Christian et pour sa voisine, il

existe un enjeu plus important qui consiste à entretenir une bonne entente et à favoriser des liens de solidarité entre voisins et voisines. Ces relations de proximité sont investies d'un fort attachement. Ils permettent d'assurer les qualités d'un vivre-ensemble sur le territoire. Ainsi, les riverains semblent faire preuve de compétence à « co-habiter » par la mise en réserve et la discrétion.

Par ailleurs, le silence des autorités politiques locales conduit à une absence de processus de débats publics au sein de la population. Les communes se désengagent de toute intervention en raison des pressions politiques émanant du préfet. Dès lors, la concertation entre les personnes, les alliances et les interventions s'organisent entre riverains et se déroulent en « catimini », au sein de certains cercles de voisinages, amicaux et familiaux. Clara raconte :

« J'ai eu des supers bonnes surprises ! Mes voisins ... Tous mes voisins. Ma famille. Une partie de ma famille, enfin avec qui y avait du dialogue qui n'existait plus vraiment, qui sont venus dire : on est à fond quoi ! Ah bon ? Bah ouais on est chrétien et, c'est pour ça qu'on ne s'entendait pas d'ailleurs, et ce que tu fais bah c'est ce qu'il faut faire. Ah bon ? Bah merci ! (...) Des gens du village qui te disent : passes par là ! Ou des gens qui voient les flics et qui disent : il faut partir. Ben pourquoi ? Vous savez qu'il y a des gens ? Oui c'est bon et c'est pas grave. Ou des textos : viens, y en a 3. Ou des flics qui te disent : Bon bah je suis content qu'il y ait des gens comme vous. »

Clara montre que le soutien envers les exilés s'exprime de manière située et pratique. Ainsi, le problème relatif à l'arrivée des exilés dans la vallée de la Roya prend aussi forme à partir des expériences d'accueil et se diffuse à travers des liens de voisinage. Il s'exprime de manière discrète par un ensemble de riverains qui restent à l'écart de toutes formes de médiatisation publique.

À partir de l'été 2017, des réactions hostiles à l'arrivée des exilés s'expriment plus fortement dans la région et dans vallée de la Roya. Une avocate Niçoise proche du réseau de *Roya Citoyenne* reçoit des lettres de menaces de mort, des tracts circulent à Vintimille détaillant les risques à accueillir chez soi des exilés, ou encore des rumeurs circulent par rapport à des chasseurs de la Roya menaçant de tirer sur les exilés. À l'octobre 2017, le voisin de Cédric Herrou bâtit un mur sur leur chemin mitoyen, bloquant dès lors l'accès à la ferme. Il agit en faisant appel à un groupe d'habitants opposés aux activités de Cédric Herrou et de *Roya Citoyenne*. Les relations entre ceux qui agissent publiquement en faveur de l'accueil des exilés et ceux qui s'y opposent farouchement se tendent lorsque ces derniers vont exprimer

leur mécontentement. Le conflit se cristallise avec la création de l'association « *Défendre la Roya* » et la publication d'une gazette « *A Vugi d'a la Roya* ».

L'association *Défendre la Roya* est créée en juin 2017. Elle est composée d'une quarantaine de membres dont beaucoup sont proches du *Front National*. Elle décline l'objet social du collectif : la défense des habitants de la Roya par le maintien et l'amélioration de leur cadre vie. Cette association annonce rapidement se préoccuper du cas de *Roya Citoyenne* en la présentant comme un « *relais actif et affiché dans le trafic d'émigrés clandestins dans la vallée de la Roya orchestré par Cédric Herrou*¹⁴¹ ». Les membres de *Défendre la Roya* tentent de faire dissoudre l'association *Roya Citoyenne* en l'assignant en justice au motif de « *la gravité des dangers auxquels sont exposés les citoyens, la violation de l'ordre public et l'atteinte à la sécurité publique* ». Ils reprochent à *Roya Citoyenne* de contribuer à l'insécurité dans la vallée de la Roya en créant un « appel d'air » d'une population de clandestin. Leur demande est déboutée par le Tribunal Administratif de Nice en novembre 2017 qui enjoint de verser 5 000 euros dommages-intérêts à *Roya Citoyenne* pour procédure abusive. Selon le juge, aucun trouble n'a pu être établi si ce n'est à sur la base d'« *amalgames (migrants, voleurs, terroristes) et d'allégations* ». *Roya Citoyenne* ne saurait être considérée comme à l'origine d'actes illégaux¹⁴².

Les membres de *Roya Citoyenne* font également l'objet de diffamation par la publication d'une gazette, distribuée gratuitement dans les commerces de la vallée. Elle est tirée à 5 000 exemplaires. Des articles visant personnellement des membres de l'association, avec des photos d'eux à l'appui, les désignent comme des « passeurs » et des « trafiquants ». Dans cette publication, des membres de *Roya Citoyenne* sont qualifiés de « *hippies réacs en Roya* », de « *bwana des migrants* », participant à un « *réseau passeur d'Herrou* ». L'auteur de cette publication est un journaliste ayant déjà fait l'objet de condamnation pour provocation à la discrimination raciale. *Roya Citoyenne* demande à ouvrir une enquête et vingt-trois personnes portent plainte pour propos diffamatoires. Néanmoins, la plainte n'aboutit pas.

Ainsi, sur la scène publique l'expression de la solidarité avec les exilés entraîne une contre mobilisation qui se déploie également par des outils juridiques et médiatiques interposés. À cette période, un clivage se ressent plus fortement entre deux camps, constitués d'une poignée de riverains opposant deux groupes identitaires au sein du territoire : les « néo-ruraux »

¹⁴¹ (10 octobre 2017), *Défendre la Roya... citoyenne*, *Nice Provence Info*.

¹⁴² TGI de Nice, référé, 16 novembre 2017, n° 17/01082.

appelés aussi les « marginaux », et de l'autre les riverains de « souche ». Selon Luca Giliberti, l'arrivée des exilés réactive ce clivage entre deux univers culturels.

Isabelle, arrivée dans les années 70 afin de reprendre un élevage de brebis, explique :

« *-[Isabelle] Tu as beau militer, expliquer, faire des trucs... Mais comme ça vient de nous, impossible que les gens participent. (...) Dès que ça vient du milieu de ... parce que dans le milieu marginal y a toutes sortes de milieux. Y a des gens c'est des intellos aussi. Le problème c'est ça aussi y a le truc : t'es pas né là.*

-[Hélène] T'es pas légitime ?

-[Isabelle] T'es pas légitime voilà. Ouais, ils se mêlent de ce qui les regarde pas quoi. J'avais déjà vécu ça. »

Malgré l'installation des néo-ruraux depuis plusieurs dizaines d'années dans la vallée de la Roya, une distinction s'opère toujours entre ceux qui sont natifs du territoire et ceux qui ne le sont pas. Pour Isabelle, cette différence les discrédite lors des mobilisations sociales.

Les « marginaux » sont perçus comme des personnes à l'écart de la norme et des cadres conventionnels, dont les pratiques frôlent l'illégalité. Les différences se manifestent dans leurs manières de se vêtir, de construire sa maison, ou encore dans le métier exercé. Pour Luca Giliberti, il s'agit de deux univers culturels distincts, qui consomment et produisent de manières différentes, et qui rendent compte de deux visions du monde.

L'affirmation d'une identité de « souche » est une expression performative. Elle permet de justifier un positionnement politique au regard d'une appartenance légitime au territoire. La légitimité se construit ici à partir d'un récit intergénérationnel et territorialisé. Il existerait alors différents degrés d'appartenance au territoire au regard de cette ancienneté.

Clara, membre de *Roya Citoyenne* et native de la vallée, raconte :

« *-[Hélène] Et tu viens d'ici ?*

-[Clara] Oui. J'utilise le terme de pure souche parce que c'est un terme que j'ai appris depuis la crise des réfugiés (...). Enfin j'ai pris dans la tronche qu'on était consanguin, qu'on était tous un peu handicapés ! Et là j'ai vu des gens qui disaient : « nous les pures souches ». Donc y avait une légitimité à parler parce qu'ils étaient pures souches. Alors là, ça m'a sidéré ! Je parle de certains élus du territoire quoi. Donc c'est encore plus grave je trouve. Et là je me suis dis bon puisqu'ils sont légitimes à parler, bon bah moi aussi je suis pure souche ! Alors on a pas la même souche ! »

Clara sort des catégorisations typiques qui schématisent le clivage entre « souche » et « marginaux » car elle est membre de *Roya Citoyenne* et native de la vallée de la Roya. Elle est proche du réseau des néo-ruraux par ses relations amicales et son mode de vie, et en même temps elle est issue d'une famille implantée depuis plusieurs générations dans la vallée et

politiquement engagée. Clara n'est pas la seule dans ce cas, même si leur représentation est faible au sein des membres de *Roya Citoyenne*.

Cette rhétorique performative a pour effet de faire exister le territoire comme un espace de disputes. La « défense du territoire » peut prendre un sens différent selon les qualités et les valeurs qui lui sont rattachés. À travers ces arguments relatifs à un milieu de vie, les personnes défendent une certaine vision du monde. Ainsi, l'attention au territoire façonne des expressions de solidarité ou au contraire de défiance. Dans ce cadre, le sentiment d'appartenance et son affirmation s'avèrent primordiaux pour formuler localement et publiquement des revendications.

L'accueil des exilés est imbriqué dans ces controverses qui concernent le rapport au territoire, lorsque celui-ci est confronté à « l'étranger qui vient » et que se pose la question de sa présence. Selon Isaac Joseph, l'hospitalité ne peut se concevoir autrement que comme une hospitalité de confrontation (Joseph, 1997, p.141). Ainsi, les conflits, disputes et mésententes qui émergent au sein du voisinage interrogent les capacités démocratiques d'un espace social à « cohabiter » avec l'altérité.

3.2 L'expérience de l'accueil comme geste politique

Les relations d'accueil se configurent à partir de la mise en commun d'un espace et d'un habiter côte-à-côte. Le chez-soi devient le lieu *de* et *pour* autrui et c'est cette intentionnalité pour « l'autre » qui reconfigure ces territoires comme un lieu d'accueil. Ceci suppose pour les personnes de se délaisser d'une part de leur intimité par la cohabitation avec des non-familiers, de mettre en partage des biens et de lieux et de les ouvrir à la possibilité d'une appropriation par autrui. L'accueil mobilise des équipements pratiques et des compétences relationnelles, notamment de discrétion et de tolérance pour rendre la coprésence possible et supportable.

Accueillir chez soi invite à fabriquer du « commun » par des compétences à habiter ensemble et à faire une place à autrui. Le geste politique de l'accueil ne se loge pas uniquement dans l'invitation qui précède l'accueil, mais aussi dans l'épreuve de mitoyenneté qui se déploie dans son accomplissement pratique au cours de la cohabitation. En cela l'accueil des exilés répond à des préoccupations relatives à la composition d'un espace politique. Pour Yves Cusset, « *l'étranger qui demande refuge parce qu'il n'a plus nulle part où aller, nous*

rappelle à ce « *munus* »¹⁴³, c'est-à-dire le creux sans lequel il n'y aurait pas d'espace entre les hommes pour la relation mutuelle » (Cusset, 2016, p.107). Ainsi « enfoui dans les profondeurs du corps politique, il exige que nous fassions de l'espace entre nous pour que nous puissions l'y inclure : il ouvre ce sens du commun que nous avons perdu, l'attention que nous sommes ou non capables de lui porter peut alors devenir aussi le point de départ d'un autre apprentissage de la communauté » (ibid., p.107).

Les pratiques d'accueil amènent les riverains et les exilés à s'engager par la rencontre, en donnant du temps à la relation avec l'étranger. Ils s'accommodent de cette coprésence dont ils peuvent en éprouver la félicité, mais aussi des tensions et réticences en raison des effets d'intrusion et de différenciation. Ce temps d'hospitalité, bien que temporaire, amène les personnes à fabriquer un temps et un lieu communs à partir d'un « habiter ensemble ». Dès lors, cet accueil ouvre l'horizon d'une recomposition d'un « chez-nous ». Les tensions qui émergent réveillent les enjeux politiques liés à l'arrivée de l'étranger et à son intégration dans un espace social déjà constitué. Dans la vallée de la Roya, l'arrivée des exilés suscite des controverses. Ainsi, ce territoire va être le lieu d'une interrogation sur la manière dont les personnes peuvent ou non se solidariser avec d'autres, qui ne sont pas membres de la communauté politique mais qui demandent à la rejoindre (cf. Chapitre 11). L'arrivée des exilés « au seuil de la porte » engage une réflexivité sur l'espace démocratique et à son potentiel d'ouverture.

Le caractère frontalier du territoire qui s'accompagne de dispositifs de contrôle que nous avons précédemment présentés, semble renforcer la consistance du seuil que doivent franchir les exilés. Au milieu des voies de passage étriquées se dessinent des pratiques d'accueil comme formes d'ouverture à la présence d'autrui. La cohabitation et le côtoiement provoquent une mise à l'épreuve en se risquant « à *défaire l'immunité par laquelle le corps politique se protège et se renforce lui-même* » (Cusset, 2016, p.110). La traversée des exilés et leur accueil ont pour conséquence de tisser des relations inattendues et à recomposer les liens sociaux et politiques au prisme de la solidarité.

Les personnes rendent compte de l'expérience selon laquelle l'accueil s'accompagne d'un engagement qui touche au plus près les territoires du « chez-soi ».

Marie-Hélène explique :

¹⁴³ Le *munus* désigne dans la Rome antique une dette, un devoir.

« -[Hélène] : Et est ce qu'aujourd'hui tu hébergerais de nouveau en masse ?

-[Marie-Hélène] : Très sincèrement, ça me coûterait beaucoup mais je le ferais. Mais pas dans la joie hein ! Non mais les gens qui te disent qu'ils sont épanouis là-dedans, tant mieux pour eux, moi non ! Moi je me suis pas épanouie du tout dans l'histoire.

-[Hélène] : Qu'est ce qui te coûte ?

-[Marie-Hélène] Ce qui me coûte c'est l'envahissement de la sphère personnelle, c'est la fatigue, c'est le fait qu'on est obligé de faire beaucoup quand même. Préparer les repas... je veux bien les grands discours sur ils sont autonomes, ils sont indépendants, c'est pas vrai. C'est pas vrai. (...) t'es obligée de superviser. »

Il semble que ce qui fait tenir l'accueil et ses troubles, c'est le devoir moral de l'accueil et la raison politique. Il existe en effet des principes supérieurs qui poussent Marie-Hélène à continuer d'accueillir malgré la charge et l'intrusion qu'impliquent la présence d'exilés chez elle. Les pratiques d'accueil portées par les riverains sont directement liées à l'abandon des pouvoirs publics. Se dessine alors un « engagement par l'accueil ». Le « chez soi » peut apparaître comme un espace *infra politique* où se forment en arrière plan des processus de revendications, de dénonciations et de mobilisations.

Par ailleurs, je fais l'hypothèse que ces expériences d'accueil contribuent à fabriquer des solutions alternatives. L'hospitalité s'exerce ici en dehors des cadres institutionnels. Les personnes revendiquent un accueil plus « chaleureux » et plus « humain ». Florian raconte :

« Je me souviens, les soudanais ils m'avaient marqué quand même. Les premiers, ceux que j'avais récupérés à Tende là. Eux, après qu'ils aient dormi pendant deux jours, on mangeait là tous les 5 ou 6 et on a commencé à papoter en anglais. Et à un moment donné ils me disent : c'est la première fois depuis qu'on est parti, qu'on est considéré comme des humains. Même en Italie ? Non en Italie, en tout cas les flics et dans les camps ils sont traités n'importe comment. Et ça, c'est un récit, tu demanderas à n'importe qui dans la Roya, c'est la première trace d'humanité qu'ils croisent sur leur chemin c'est la Roya. »

Les accueillants et les accueillis font la promotion d'un accueil fondé sur un principe d'humanité. Celui-ci se différencie notamment d'une prise en charge dans les camps de migrants, car l'accent est mis sur la catégorie de la « personne » et sur la singularité de la rencontre qui s'opère lors de l'accueil. À travers les propos de Florian, la vallée de la Roya émerge comme un lieu d'accueil particulier, voire unique : « c'est la première trace d'humanité qu'ils croisent sur leur chemin c'est la Roya ». Les pratiques d'un « bon accueil » sont généralisées et étendues à un territoire. Ainsi, l'accueil est pensé à travers le prisme d'un territoire local, d'une vallée, qui « humanise » la personne.

Sur ce terrain, les pratiques d'accueil se déploient comme des réponses critiques aux processus de déshumanisation des personnes en exil. Le chez-soi devient le lieu d'un rapprochement et d'une intentionnalité envers autrui, habituellement méprisé et mis à l'écart. Autrement dit, le « chez soi » devient le lieu d'un côtoiement chaleureux de l'étrangéité qui redessine les frontières politiques du soi et de l'altérité.

Maria propose un retour réflexif sur son geste d'accueil :

« J'ai eu ... on va dire des relations formidables avec les gens. J'ai eu aussi des jeunes de Guinée Conakry avec qui je suis en constant contact. Je pense que j'ai fait quelque chose de ... comment dire... De positif. Je pense qu'héberger des migrants c'est le premier pas vers une connaissance réciproque, la possibilité d'une intégration. C'est un vrai échange. Je sais par exemple que Dawit et Solomon, ils ont, après un an de voyage difficile, ils ont trouvé un vrai lieu d'accueil. Et humain. Au niveau humain mais aussi politique, c'est très important ce que les gens font dans l'accueil. C'est un échange formidable, voilà. Moi je suis pour l'ouverture de toutes les frontières, ça c'est certain. Je pense que c'est intéressant à tous les niveaux, même économique. Je regardais hier une vidéo, c'était un débat organisé par the economist et ils disaient : et si on ouvrait les portes à tous les migrants économiques ? (...) Donc je vais dire que la migration c'est un phénomène très complexe. Très intéressant. Et moi je crois vraiment qu'en ouvrant les frontières, en permettant les gens comme moi par exemple d'héberger, de permettre à des jeunes d'être scolarisés, on permet une vraie intégration et donc la possibilité aux gens de... de trouver du travail, d'aller à l'école, de rentrer ... Voilà, c'est un phénomène complexe ! »

À partir de son expérience concrète de l'accueil, Maria formule des propositions. Elle lie ses différentes expériences avec une théorie politique généralisable relative à la question migratoire actuelle. Elle pense l'accueil comme une solution politique permettant un processus d'ouverture de la population et une insertion des exilés. Aussi, par le terme d'« intégration » et en mentionnant des pratiques qui s'y rapportent telles que « trouver un travail » ou « aller à l'école », Maria met en avant l'enjeu pour les exilés de s'insérer « normalement » dans un système sociétal préexistant à leur venue. L'arrivée des exilés met en effet à l'épreuve l'espace démocratique comme « lieu préoccupé » et interroge dès lors la capacité de réception de nouveaux venus au sein de la communauté (Berger, 2018).

L'expérience de l'accueil conduit Maria à articuler l'intégration des exilés à une réciprocité nécessaire du groupe qui accueille. Elle met en avant les compétences des exilés pour « prendre place » mais également les compétences du groupe d'accueil à « faire une place ». L'arrivée d'exilés chez-elle et la relation qu'elle maintient a posteriori avec eux, lui permet de redimensionner l'accueil dans une temporalité plus ample. Elle inscrit l'accueil dans un

horizon d'installation des exilés et de transformation de la communauté. Ainsi, l'arrivée et l'installation des personnes en exil interrogent la capacité à renouveler un « commun ».

Les propos de Lise, membre de l'association *Défends Ta Citoyenneté* sont éloquents à ce sujet :

« Du coup c'est drôle on défend des gens qui, peut-être s'ils parlaient la même langue que nous et si on était sur le même rapport, on serait complètement en désaccord en fait. (...) Et je pense que les 7 gars qui vivaient ici cet été, ils étaient déjà plus dans ce mode de réflexion. Ils étaient... par exemple Ali et tout, ils avaient leur côté « bling-bling », avoir le dernier téléphone et être bien fringués et tout, mais tu sentais qu'ils pouvaient vite arriver à cette réflexion. Atman typiquement, il nous a toujours dit que ce qu'il voulait c'était un lieu sûr, de l'amour et de l'apprentissage. Il s'était mis en tête d'être jardinier. Donc Atman je le vois très bien vivre dans la Roya, comme un néo-hippy ! (rires). Donc c'est intéressant aussi de te dire que ces gens-là, en arrivant ils chamboulent tout, dans le sens où ils remettent tout ce qui est acquis en cause quoi. Et c'est pour ça aussi que ça m'intéresse, parce que c'est lié à l'économie, à l'écologie, à la démocratie, au pouvoir. C'est juste une conséquence de tout ce genre de problématique là. Donc au contraire, une voie de changement peut-être. Ou peut-être pas du tout. »

Lise met en avant que la venue des exilés s'accompagne d'une indétermination sur la manière de penser le « bien commun » et sur les façons « d'habiter ensemble » le monde. Leur arrivée « chamboule » et remet en cause des « acquis ». Elle analyse les expériences d'accueil comme un processus d'apprentissage en vue de s'accorder sur une vision commune. De manière implicite, Lise met en avant l'espoir que les personnes exilées accueillies adhèrent aux croyances et pratiques de ceux qui les accueillent, en l'occurrence les néo-ruraux, en vue de soutenir un changement sociétal.

Ainsi, les pratiques d'accueil peuvent être pensées comme un geste politique. Ces expériences deviennent le lieu d'épreuves de différenciations et de construction de communs. Par le rapprochement et le côtoiement avec l'étrangéité, l'espace d'accueil se dote de compétences démocratiques en revisitant les frontières du « chez-soi » dans un processus dynamique. *« Dans cette perspective, la question démocratique n'est autre que celle de l'articulation du proche et du lointain, de l'intime et de l'inconnu. Parce que la démocratie relève de cette nécessaire et improbable invention d'un monde commun entre étrangers, elle exige paradoxalement que les liens qui nous rattachent à nos voisins soient renforcés afin que l'idéal démocratique puisse se déployer de la « petite » à la « grande société » – pour reprendre les formules de Tocqueville – et ainsi s'ouvrir de ces espaces infrapolitiques vers des espaces plus vastes et plus abstraits, où justement nous ne rencontrons plus seulement nos*

parents, enfants, amis ou voisins mais aussi et surtout des étrangers » (Chaniel, 2003, p.287-288).

Chapitre 11 – Temporalisation et territorialisation de l'accueil : le renouvellement d'un problème public

Dans ce dernier chapitre, je clos le travail de recherche en ouvrant la question de l'inscription spatiale et temporelle sur le territoire de personnes exilées, qualifiées initialement par leur passage dans la vallée, avec l'hypothèse d'un fort lien entre l'horizon d'installation des exilés et la transformation de la communauté accueillante.

En effet, des exilés font le choix de rester vivre dans la vallée de la Roya, au domicile de riverains ou bien au « camp » de Breil-sur-Roya. Cette nouvelle temporalité transforme les relations d'accueil qui étaient jusque là marquée par la nécessité d'une assistance et la perspective d'un départ. Les personnes se confrontent à de nouvelles épreuves qui modifient les conditions de « l'habiter ensemble ». Des liens durables se tissent entre les personnes, des aménagements se font pour faire une place à ceux qui prétendent rester.

L'enquête de terrain s'achève avec la transformation de l'association *Défends Ta Citoyenneté* en la communauté paysanne *Emmaüs Roya*. L'association ouvre un champ d'actions relatif à l'insertion des personnes en situation d'exclusion, et ne s'adresse plus seulement aux personnes exilées. Le travail de la terre rassemble les personnes d'origine diverses autour d'une même ambition à créer une communauté agricole. Ainsi, les pratiques associatives se reconfigurent voire « s'institutionnalisent » à travers des processus de temporalisation et de territorialisation de l'accueil.

L'institutionnalisation ne clôt pas les expériences de l'accueil. Au contraire, de nouvelles épreuves émergent lorsque les personnes « entretiennent » leur engagement dans la durée. L'action de l'association s'ouvre à de nouvelles préoccupations d'ordre écologique, avec notamment le grave événement climatique de la tempête « Alex » qui ravagera la vallée. Le mouvement d'accueil dans la vallée de la Roya se renouvelle et se spécifie en même temps qu'évolue le *problème public*.

Dans ce chapitre, le terme de « communauté » est mobilisé par les acteurs. Ce concept est une ressource théorique qui acquiert son sens dans l’accomplissement pratique de l’accueil. Ce terrain apparaît comme un excellent cas d’enquête pour comprendre que la communauté n’est pas prédéfinie. Elle fait l’objet d’un investissement à travers des pratiques d’accueil qui s’adressent à de nouveaux venus. Elle est marquée par une volonté de recomposition au gré des personnes qui arrivent et des événements qui la traversent. Le renouvellement des pratiques d’accueil transforme la conception de la communauté et les manières d’y appartenir.

1. Vers l’installation des exilés : une reconfiguration des pratiques d’accueil

1.1 La baisse du flux migratoire dans la vallée de la Roya : évolution des associations locales

Dès l’automne 2017, le nombre de personnes en exil transitant par la vallée de la Roya diminue, puis se fait de plus en plus rare à partir de l’automne 2018. L’accroissement des contrôles puis l’arrestation de près de deux cent personnes accompagnées par Cédric Herrou en gare de Cannes en août 2018 (*cf.* Partie Chapitre 8, §.3) semble avoir dissuadé les exilés d’emprunter cette voie de passage.

Au campement de Breil-sur-Roya, 1 325 personnes avaient été accueillies entre avril et décembre 2017, contre seulement 319 personnes pour toute l’année 2018. Ce constat s’inscrit dans un contexte plus global où le nombre d’arrivées sur les côtes italiennes a franchement diminué en raison des accords passés entre l’Union Européenne et la Libye¹⁴⁴. Aussi, la fermeture temporaire des ports italiens aux navires de sauvetage des ONG¹⁴⁵ et les poursuites judiciaires engagées à l’encontre des capitaines d’équipage, ont contribué à freiner l’arrivée de personnes en exil depuis la route méditerranéenne.

¹⁴⁴ En juillet 2017, l’Union Européenne adopte un programme d’un budget de 42 millions d’euros afin d’aider les garde-frontières et garde-côtes libyens à gérer leur frontière. Il vise à freiner le nombre de traversée de la mer Méditerranée et à améliorer le sauvetage en mer. En décembre 2018, l’Union Européenne renforce son soutien via un programme doté de 45 millions d’euros.

¹⁴⁵ Le 9 juin 2018, le gouvernement italien refuse d’accueillir les 630 rescapés de l’*Aquarius*, navire appartenant à *SOS Méditerranée*. À la suite de cet événement, le gouvernement décide de fermer l’accès aux ports aux personnes migrantes pendant une durée de 15 mois.

À Vintimille la situation évolue également. Les personnes en exil tentent toujours de passer la frontière mais sont moins nombreuses par rapport aux années 2015 et 2016. De nouvelles nationalités apparaissent ou bien sont en plus grand nombre : des personnes en provenance de la route des Balkans, de nationalité afghane, iranienne ou syrienne, pour qui la trajectoire migratoire a été détournée en raison de points de contrôles, des personnes originaires du Maghreb ou d’Afrique de l’Ouest, ou encore, des résidents étrangers dont le titre de séjour n’a pas été renouvelé à la suite de dispositions législatives du gouvernement italien.

En août 2020, le camp de la Croix-Rouge ferme ses portes en pleine crise épidémique. La présence des organisations se fait moins importante en raison de la diminution des besoins. Pourtant, les difficultés sont toujours là pour les exilés qui sont confrontés aux mêmes obstacles liés au franchissement de la frontière. Les distributions alimentaires continuent d’être assurées chaque soir pour une centaine de bénéficiaires. Les associations locales de la vallée de la Roya et celles du littoral mentonnais garantissent leur pérennité. La distribution de petits déjeuners à la sortie des locaux de la Police Aux Frontières est maintenue par le collectif *Kesha Niya* dont les membres sont désormais installés du côté italien.

Dans ce contexte, les actions des associations locales sont amenées à évoluer. Les exilés empruntent plus rarement les routes de la vallée de la Roya ce qui rend les besoins en hébergement moins importants. *Roya Citoyenne* s’inquiète de la pérennité de son action car les dons reçus diminuent fortement ainsi que le nombre de riverains impliqués dans la vie de l’association. André, membre du Conseil d’Administration explique au cours d’un entretien au mois de janvier 2018 :

« Roya citoyenne, moi je sentais venir qu’on allait... Dans la mesure où y avait plus personne à héberger... progressivement les gens s’en vont. Y a plus besoin d’héberger, il reste plus que les militants convaincus. Une vingtaine qui continue à tour de rôle à faire les maraudes. Et une douzaine qui... maintient l’association à flot, voilà. Après quand y a des coups durs on appelle, ça marche, y a pas de souci. Mais y a plus le mouvement de l’hébergement tout ça. Y a plus ça. »

La situation problématique n’est plus perceptible pour une majorité de la population. La présence migratoire s’invisibilise et l’urgence de l’accueil se fait moins pressante. Progressivement, le mouvement d’accueil se délite. Pierre-Yves, maraudeur et membre de *Roya Citoyenne*, explique lors de notre entretien en octobre 2018 :

« -[Pierre-Yves] On a du mal à trouver du monde en ce moment. D'abord, une des raisons c'est qu'on ne les voit plus depuis que la frontière est fermée. Chez Cédric il y en a beaucoup moins....

-[Hélène] Oui, en ce moment y en a pas.

-[Pierre-Yves] Y en a carrément pas. Et puis Cédric il est gardé comme c'est pas possible. Donc comme on les voit plus, ça motive pas. Moi je me souviens de l'hiver où c'était ouvert, descendre un matin tôt à Breil - ça devait être en novembre, il faisait froid - et voir deux mecs trembler au bord de la route qui me regardent comme ça avec des yeux effarés. Moi je m'arrête, parce qu'à l'époque on avait toujours un petit sac de bouffe tout prêt à donner pour ceux qu'on rencontrait au bord de la route, ce qui arrivait plus d'une fois par semaine. Je m'arrête je les vois et ils me font : « help ». Quand t'as des gens comme ça, tu vois ça motive. Des gens qui t'appellent au secours comme ça... Maintenant on les voit plus. »

Une situation problématique surgit dans la vallée de la Roya tandis que des personnes en exil passent sous le regard ébahi des riverains. Ce choc perceptif déclenche des initiatives d'aide et d'accueil. Certains riverains se constituent en association afin de répondre à ces « appels au secours ». Le problème semble désormais « silencieux ». L'impératif d'assistance est mis à distance en même temps que les exilés s'éloignent du territoire. Dès lors, quel est le devenir du mouvement de solidarité alors que la situation n'apparaît plus comme localement problématique ? De quelle manière les acteurs et les collectifs peuvent ils continuer à envisager l'accueil des exilés ?

La situation migratoire se manifeste ailleurs, sur d'autres sites aux meilleures opportunités de passage. À partir de la fin d'année 2017, les associations des vallées du Briançonnais assurent l'accueil d'urgence de milliers de personnes en exil. Ces associations locales occupent l'espace médiatique dans la continuité de la dénonciation du délit de solidarité. Au Pays basque également des collectifs de citoyens s'organisent pour proposer un accueil aux exilés qui transitent de plus en plus par la frontière franco-espagnole.

Pendant plusieurs mois, les riverains de la vallée de la Roya ne savent pas comment appréhender la situation, ne sachant pas si les exilés reviendront « chez-eux ». Les associations locales se tiennent prêtes au cas de nouvelles arrivées. Elles conservent des stocks de produits de première nécessité, de couvertures et de vêtements chez des riverains. Les distributions alimentaires à Vintimille permettent de maintenir une veille par rapport à la situation migratoire et de se tenir informé au cas où les exilés emprunteraient à nouveau les sentiers de la Roya. En parallèle, *Roya Citoyenne* renforce ses liens avec d'autres associations et collectifs citoyens qui agissent sur les sites de passage des exilés. Elle se positionne comme un soutien logistique en faisant notamment transiter des dons. La notoriété acquise lui permet

également de relayer les actions de ces collectifs moins médiatisés. Ainsi, elle prend part à une cause plus large qui œuvre à l'accueil des exilés partout en Europe.

Dans le rapport d'activité de l'année 2017, *Roya Citoyenne* propose aux adhérents de repenser leur mode d'action. Les objectifs de l'association visent à : « *intégrer davantage de monde sur le terrain et « politiquement », afin que malgré nos différences et grâce à elles, nous continuons à lutter ensemble pour que les exilé-e-s soient bien accueilli-e-s et bénéficient des mêmes droits que tous en France et en Europe.* » Pour cela, l'association renforce ses actions de communication politique : « *Des actions comme la marche Vintimille à Calais qui se déroulera du 30 avril au 7 juillet et comme le festival « Passeurs d'Humanité », qui sera itinérant du 12 au 15 juillet passant par les villages de Breil, la Brigue, Saorge et Tende en n'oubliant pas d'impliquer les exilé-e-s à Vintimille, devraient y contribuer. À cela il faut ajouter les mobilisations autour de la loi Collomb ...* ».

De cette manière, *Roya Citoyenne* prolonge ses engagements autour de la cause des exilés à partir d'opération de visibilité et de dénonciation. Elle inscrit ses actions dans un réseau de solidarité plus global qui concerne différents sites de transit. La question de l'accueil des personnes en exil semble s'implanter dans une échelle à multiples territoires. En effet, la situation d'être médiatisée en raison de la répétition des difficultés liées au passage de la frontière et des poursuites judiciaires dans le cadre du « délit de solidarité ».

1.2 Héberger des demandeurs d'asile et des mineurs non accompagnés

Par ailleurs, on assiste à de nouvelles initiatives d'accueil sur le territoire qui s'inscrivent dans une nouvelle dynamique.

Premièrement, des places d'hébergement du Dispositif National d'Accueil sont ouvertes dans la vallée de la Roya et dans les vallées voisines à partir de 2017. Des demandeurs d'asile sont orientés par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration¹⁴⁶ et sont installés dans des appartements diffus entre Breil-sur-Roya et Tende. L'association ACTES assure l'accompagnement juridique et social des personnes. La mise en place de ce dispositif ne répond aucunement aux mobilisations des riverains et n'a jamais été présenté comme telle par les autorités. En effet, ce dispositif s'inscrit dans un schéma national de répartition des

¹⁴⁶ Établissement public placé sous la tutelle du ministère de l'Intérieur en charge de l'accueil et de l'intégration des demandeurs d'asile, réfugiés et bénéficiaires de titre de séjour.

demandeurs d'asile. Il ne tient pas compte des revendications exprimées localement relatives aux demandes de mise à l'abri des exilés traversant la frontière alpine. L'implantation de ce dispositif aura néanmoins des conséquences sur le territoire. Il ouvre un nouveau champ d'expérience de l'accueil qui s'inscrit dans un cadre institutionnel relatif à la procédure de demande d'asile. Il s'adresse en majorité de familles avec des enfants qui vont être scolarisés dans les écoles de la vallée. Des riverains, dont beaucoup étaient impliqués dans les maraudes de *Roya Citoyenne*, proposent bénévolement des cours de français. Plusieurs fois par semaine, des cours ont lieu dans un bâtiment municipal du village de Breil-sur-Roya. Par ailleurs, des membres de *Roya Citoyenne* se mobilisent en faveur d'une famille d'origine congolaise lorsque celle-ci est déboutée de sa demande d'asile. L'association locale lui met à disposition l'appartement d'un particulier.

Deuxièmement, des riverains accueillants proposent à des personnes exilées de s'installer chez-eux pendant une durée relativement longue, c'est-à-dire jusqu'à ce que leur situation évolue favorablement et que d'autres opportunités de logement s'offrent à elles. Les personnes sont généralement en cours de demande d'asile enregistrée auprès de la préfecture de Nice. Il peut aussi s'agir de mineurs non accompagnés dont l'hébergement est mis en place en accord avec les services de l'ASE. Alors que l'accueil d'urgence se caractérisait par la clandestinité, l'installation des exilés s'accompagne d'une déclaration aux autorités compétentes.

Troisièmement, la dynamique d'accueil change sur le campement de l'association *Défends Ta Citoyenneté*. Celle-ci héberge des demandeurs d'asile et les accompagne dans leurs démarches administratives et sociales. Soit les personnes proviennent directement d'Italie, soit elles sont déjà en France et sont à la recherche d'une place d'hébergement. Entre cinq et huit demandeurs d'asile élisent domicile dans ce camp qui devient un « chez-soi » temporaire. Les caravanes et les cabanes deviennent les espaces privés des personnes hébergées. Les personnes restent durant plusieurs mois voire une année, mais rarement plus. Ils quittent le camp d'eux-mêmes ou à la demande du bureau de l'association, dont je développerai par la suite les motifs.

Face au ralentissement du flux migratoire, des riverains et les associations locales décident de continuer à agir en faveur des exilés. Ils reformulent la situation problématique en dessinant une nouvelle perspective d'accueil. Il ne s'agit plus d'une « mise à l'abri » qui se caractérise par l'urgence des situations, mais d'un « hébergement » qui acte une continuité tout en

révélant le caractère nécessairement temporaire de l'accueil. Avec cette nouvelle forme de l'accueil, se déploient de nouveaux régimes d'action. Le territoire devient le lieu de résidence des exilés, ce qui implique un nouveau rapport avec les institutions en charge de l'accès aux droits des habitants. Ainsi, le territoire de résidence permet de « *conférer des droits sociaux et, dans les faits, de déterminer l'accès effectif aux prestations correspondantes* » (Destremau, Messu, 2008, p.721). On remarque que les institutions vont devoir répondre aux situations spécifiques des demandeurs d'asile et des mineurs non accompagnés qui habitent la vallée de la Roya. En quelque sorte, l'accueil chez des particuliers détourne les politiques publiques en permettant une inscription locale des exilés, qui s'orchestre territorialement à partir des initiatives de riverains et d'associations. En effet, l'accueil proposé sur du plus long terme oblige à faire reconnaître la présence de ces nouveaux habitants qui demandent à bénéficier de droits : la préfecture de Nice délivre une autorisation de séjour aux demandeurs d'asile, les écoles de la vallée scolarisent de nouveaux enfants, l'ASE doit désigner un responsable légal à des mineurs non accompagnés, etc. Alors que l'urgence des mises à l'abri consistait à assurer une protection clandestine des personnes exilées, l'hébergement des demandeurs d'asile et des mineurs conduit à de nouvelles manières de considérer le mode de présence des exilés sur le territoire et à prendre en compte d'autres besoins. La prise en charge quotidienne de ces personnes repose toutefois en partie sur des initiatives individuelles ou d'associations qui fonctionnent en dehors de l'agenda des pouvoirs publics. Ces actions semblent alors défier les procédures officielles de l'hébergement des personnes migrantes par une organisation locale de l'accueil des demandeurs d'asile et des mineurs. Le discours de Delphine est éloquent à ce sujet :

« C'était marrant parce que ma mère, quand je lui ai raconté ce qui se passait un peu, sa réaction c'était : Mais qu'est ce qu'il fait l'État ? Et j'dis mais maman, l'État il en a rien à cirer des gens ! Sinon on vivrait déjà sur un paradis sur terre quoi. Si tu veux qu'il fasse quelque chose, si tu trouves ça anormal qu'il y ait quelqu'un dans la rue, parce qu'il a pas le droit de passer une frontière, parce qu'il fuit la guerre et parce qu'on a rien fait, parce que les États ont rien fait pour l'accueillir – ben si tu trouves pas ça normal tu ouvres ta porte. Et au final t'arrêtes de déléguer la responsabilité à quelqu'un qui est de toute façon un enfoiré qui va profiter de la situation quoi. Y a tellement d'argent en jeu, y a tellement de ... Donc responsabilise toi, ouvre ta porte, ça se passera très bien. T'as un mec pendant 9 mois, il finit, il a ses papiers, il a tout ton environnement culturel, toutes tes connaissances pour trouver du boulot et c'est bon ! »

L'accueil chez des particuliers devient pour Delphine une ressource au « bon accueil ». Il s'inscrit comme une alternative aux traitements par les institutions publiques sur lesquelles

plane un doute quant à la qualité de l'accueil proposé aux exilés. À travers ce discours, Delphine revendique un l'accueil qui puisse être une action d'ordre citoyen, réalisable par tout un chacun. L'accueil relèverait ainsi d'une compétence ordinaire à faire une place à autrui « chez-soi ». Pour cette riveraine, l'accès à l'environnement de l'accueillant apparaît comme une voie d'intégration pour les exilés en mettant en partage des ressources sociales, culturelles et économiques disponibles. Toutefois, cette affirmation pose la question de la responsabilité et du rapport aux institutions. Certains riverains prennent en charge l'accueil des exilés tout en l'associant à des revendications demandant l'intervention des pouvoirs publics tandis que d'autres préfèrent détourner la prise en charge des exilés de ses dispositifs publics pour proposer une modalité locale d'accueil à domicile. Toutefois, on remarque que l'hébergement sur le long terme ne peut pas faire l'économie d'un recours aux institutions ne serait-ce que pour officialiser et déclarer administrativement la présence des exilés, par un ensemble de documents administratifs ouvrant un droit au séjour et à l'installation.

Prenons l'exemple d'Ousmane, un adolescent de 15 ans originaire de Côte d'Ivoire, arrivé dans la vallée au cours de l'été 2015. Plusieurs membres de *Roya Citoyenne* le rencontrent lors d'une distribution alimentaire à Vintimille et décident de lui venir en aide. Lors de son arrivée dans la vallée, il est accueilli à tour de rôle par plusieurs riverains. Ousmane fut caché pendant plusieurs mois car ses hébergeurs craignaient qu'il soit renvoyé en Italie s'il se présente aux autorités. Ses hébergeurs partent en quête d'informations pour savoir quelle est la meilleure démarche à suivre pour permettre à ce jeune de s'installer dans la vallée de la Roya puisque c'est son souhait. Au bout de plusieurs mois, grâce à l'aide du principal du collège de Breil-sur-Roya et à l'insistance de ses hébergeurs, Ousmane est scolarisé en classe de troisième. La présence d'Ousmane est par ailleurs déclarée au Service de l'Aide Sociale à l'Enfance qui désigne un administrateur ad hoc chargé de le représenter pour les actes administratifs et juridiques. L'ASE prend aussi en charge ses besoins matériels et financiers. Les riverains continuent de l'accueillir chez-eux. Ils assurent la prise en charge de la vie quotidienne de ce jeune adolescent y compris dans son aspect affectif et éducatif. En classe de seconde, Ousmane part en internat au lycée technique d'Antibes et revient les week-ends et pendant les vacances scolaires chez les riverains qui l'accueillent dans la vallée. Un baptême Républicain¹⁴⁷ a également lieu entre Ousmane et quatre de ses accueillants qui lui proposent

¹⁴⁷ Le baptême républicain ou civil n'est prévu par aucun texte. « *Il n'a pas de valeur légale et ne lie pas les parrains et/ou marraines par un lien contractuel. L'engagement qu'ils prennent de suppléer les parents, en cas de défaillance ou de disparition, est symbolique. Il s'agit d'un engagement moral d'ordre purement privé* ». <https://www.service->

d'être ses parrains et marraines. Ils s'engagent moralement à veiller sur lui. Aujourd'hui adulte, Ousmane est titulaire d'un titre de séjour et vit sur la côte niçoise. Il revient régulièrement dans la vallée afin de rendre visite à ses parrains et marraines.

Ainsi, on voit que l'accueil de ce mineur s'organise par une responsabilité partagée entre les services de l'Aide Sociale à l'Enfance et plusieurs riverains qui volontairement prennent part à son accueil. André, un parrain d'Ousmane, nous explique que le rôle de ces « *familles d'accueil* » est d'« *assurer tout le côté affectif* » et que l'ASE gère une responsabilité administrative. L'accueil d'Ousmane semble ainsi opérer une forme de conciliation entre d'une part, un traitement officiel de la personne et une reconnaissance publique du mineur à prendre en charge et d'autre part, une réponse alternative à l'accueil qui favorise les liens affectifs entre les personnes. À ma connaissance, deux autres mineurs non accompagnés ont été accueillis au sein de familles royasques à la suite de cette expérience concluante pour Ousmane.

Les pratiques des acteurs se reconfigurent par l'allongement de la temporalité de l'accueil. Celles-ci s'inscrivent dans une volonté de « faire une place » aux nouveaux venus : ils ne demandent plus seulement un droit de passage mais un droit d'installation. Ainsi, la présence des exilés s'ancre sur le territoire en déployant des relations envisagées dans la durée. Sur notre terrain, certains acteurs continuent de mobiliser les ressources du « chez-soi » afin de rendre possible cette installation. On observe un processus d'intégration par un environnement qui soutient l'inscription dans différents dispositifs (économiques, professionnels, culturels, scolaires, etc.). L'accueil n'est plus envisagé comme temporaire mais il devient le lieu où s'élabore une projection de « soi » à partir d'un « habiter » durable. Dès lors, une forme de territorialisation de l'accueil s'opère à deux niveaux : au sein du domicile et au sein de l'espace social. L'espace domestique permettrait « d'implanter » l'accueil quelque part. Il s'étend du « chez-soi » vers le territoire à travers le recours aux institutions et le développement de relations sociales.

En effet, les personnes s'inscrivent également au sein d'un territoire qu'elles habitent et auprès d'un voisinage qu'elles côtoient lors de leurs déplacements ou à travers le réseau social de leur hébergeur. Contrairement aux exilés de passage, ici les nouveaux venus peuvent s'exposer sur le territoire et créer des relations avec leurs voisins. Les particularités du

territoire de la vallée de la Roya comme espace rural, peut rapprocher les personnes par des rapports sociaux de proximité. Abdoulaye explique :

« Dans un village c'est tout petit et tu vois tout le temps les mêmes têtes. Ce qui facilite un peu une relation ou des relations. Sauf que dans une ville tu peux voir quelqu'un sans jamais le revoir. »

Selon lui, la relation avec les riverains est facilitée lorsque la rencontre peut se répéter plus fréquemment dans l'espace public. Cette proximité spatiale et relationnelle peut produire une forme de familiarisation : *« tu vois tout le temps les mêmes têtes »*. Notons toutefois que qu'Abdoulaye parle français et que la maîtrise de la langue lui permet sans aucun doute de lever un obstacle majeur à la rencontre. Les interactions fréquentes avec les riverains dans un espace marqué par la proximité des rapports sociaux contribuent à lever l'anonymat de ces nouveaux arrivants. Elles peuvent permettre aux personnes de s'inscrire dans un tissu relationnel au sein duquel ces dernières sont vues et connues.

1.3 Un « habiter » temporaire : la relation d'accueil au risque de la rupture

L'opportunité d'un hébergement pérenne dans la vallée de la Roya peut mettre fin au périple des exilés. Prendre cette décision est souvent difficile, car la plupart des personnes ne s'imaginaient pas vivre à la montagne lorsqu'elles ont entrepris leur migration vers l'Europe. Beaucoup ont le souhait de vivre dans une métropole, plus propice aux opportunités sociales et économiques. Dans le même temps, l'accueil de ces villageois leur offre l'assurance d'un toit souvent difficile à trouver dans les zones urbaines. Généralement, les exilés font preuve d'une grande indécision quand il s'agit de choisir l'endroit dans lequel s'installer et démarrer une nouvelle vie. Quels sont leurs motifs pour s'installer dans la vallée de la Roya ? En quoi cet hébergement ouvre-t-il un nouvel horizon au cours du parcours migratoire ?

Je propose d'engager cette réflexion à partir de l'exemple du parcours de Charles, un exilé installé au domicile de Marie-Hélène. Lorsque je rencontre Charles, il est en cours de procédure de demande d'asile. Il est hébergé chez Marie-Hélène depuis plus de dix mois. Originaire du Cameroun, il parle parfaitement français. Au cours de l'été 2017, il passe la frontière en empruntant les sentiers de la vallée de la Roya. Au village de Tende, une riveraine le récupère et le conduit jusqu'à chez Delphine et Vincent où il reste quelques jours. Il est ensuite hébergé au camp de Breil-Sur-Roya afin d'être convoyé avec d'autres exilés

jusqu'à la PADA de Nice, en vue d'engager une procédure de demande d'asile. Charles est menacé d'un renvoi vers l'Italie car il est placé en « procédure Dublin ».

Marie-Hélène, habitante de Breil-sur-Roya et membre de *Roya Citoyenne*, lui propose de rester chez-elle et de l'aider dans ses démarches administratives. Il s'installe dans une dépendance de la maison. Charles prend rarement le risque de sortir du domicile de Marie-Hélène en raison de la forte présence des forces de l'ordre. De temps en temps, il va passer le week-end chez Delphine et Vincent et leurs enfants avec qui il s'est lié d'amitié lors de son séjour chez-eux. Vincent apprend à Charles la permaculture, qu'il pratique en s'occupant du potager de Marie-Hélène. En parallèle, il suit des cours à distance à l'université de Nice afin de valider un Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU). À l'automne 2018, il obtient le droit de déposer sa demande d'asile en France et bénéficie d'une place en Centre D'accueil pour Demandeurs d'Asile¹⁴⁸ au Cannet (situé à quelques kilomètres de Cannes). Il quitte la vallée de la Roya mais revient de temps en temps pour rendre visite à ses anciens hébergeurs.

Lors de notre entretien en avril 2018, il est encore hébergé chez Marie-Hélène. Je le questionne sur ses motivations à s'installer chez-elle :

« -[Hélène] Pourquoi t'as décidé de rester ici ?

-[Charles] En fait... Si on continue d'avancer c'est parce qu'on ne trouve pas de solution. Si j'ai eu l'accueil dans la vallée je ne vois pas pourquoi je vais vouloir aller à Paris ou à Marseille. J'ai eu l'accueil dans la vallée. On cherche juste l'abri en fait. On veut se poser. Vous aussi. Intégrer la société, avoir une vie comme les autres. Les migrants c'est des hommes en fait qui ont aussi des rêves. Qui veulent avoir une vie stable comme tout le reste. Pouvoir être utiles pour la société. Avoir une vie comme tout le reste en fait. C'est ça qu'on cherche.

-[Hélène] Comme tout le monde ?

-[Charles] Bah oui, comme tout le monde. On ne veut pas faire le tour du monde ! C'est ça. Donc si tu trouves de l'accueil tu te poses. J'ai eu l'accueil dans la vallée, des gens qui m'ont accueilli, ils sont supers sympas. C'est des gens qui... ont encore cet amour pour l'humanité, qui croient encore en l'humanité en fait. Donc je me suis senti accepté dans la vallée. Je n'ai pas vu l'intérêt d'avancer. »

Immédiatement, Charles met en avant ses motivations avec une expérience collective de la migration. Il parle de lui et de tous les migrants. Dans cet extrait d'entretien, il fait passer un message qui résonne telles des revendications qu'il porte au nom des exilés : « les migrants ont des rêves », « ils veulent une vie stable comme tout le monde » et « être utiles

¹⁴⁸ Les demandeurs d'asile sont obligés d'accepter les propositions d'hébergement du Dispositif National d'Accueil sans quoi, l'allocation pour demandeur d'asile leur est retirée.

pour la société ». L'accueil proposé lui permet de mettre fin à une mobilité contrainte et de s'inscrire dans un parcours normatif : « *avoir une vie comme tout le monde, plutôt que de faire le tour du monde* ». Ainsi, l'hébergement lui offre une capacité de projection de « soi » dans un environnement stabilisé. Par ailleurs, Charles affirme sa volonté et sa capacité à être accueilli en voulant « *se rendre utile pour la société* ». Il inscrit son parcours dans une perspective d'intégration par la contribution.

Charles situe l'accueil reçu à l'échelle de la vallée de la Roya, plutôt qu'à l'échelle du domicile de la personne qui l'héberge : « *j'ai eu l'accueil dans la vallée* ». Dans son discours il rend le « territoire accueillant ». De cette manière, Charles souligne le caractère collectif et localisé de l'accueil. Il met en avant les qualités des riverains en valorisant des personnes qui selon lui font preuve d'un « *amour pour l'humanité* ». Ce référentiel promeut une « commune humanité » comme moteur de l'accueil transcendant toute appartenance ethnique. Ce référentiel défend une volonté de « vivre-ensemble » par le partage d'une même expérience humaine.

Charles met en avant la qualité des relations entretenues avec les personnes qui l'accueillent.

Il développe cet aspect au sujet de Delphine et Vincent, dont il dresse un tableau élogieux :

« *-[Charles] Ils font partie désormais de ma famille en fait. C'est un couple vraiment... en fait je n'ai pas les mots, je ne fais pas leur apologie mais... l'humanité a besoin de gens comme eux. Ah oui c'est des gens bien. Je le dis et je le pense en fait.*

-[Hélène] Pourquoi c'est des gens biens ?

-[Charles] Pas bien parce qu'ils t'apportent du soutien matériel, non. Juste parce qu'ils voient en tout être humain cette valeur. Ils t'accordent cette valeur humaine en fait. C'est aussi l'une des difficultés, l'une des raisons pour lesquelles le migrant ne s'arrête pas. Il continue. Même sans savoir où il part en fait. Parce que par endroit tu es rejeté, par endroit on ne reconnaît pas en toi cette valeur humaine. On te regarde mais on ne voit pas en toi cette valeur, on ne te considère pas comme un homme. C'est difficile, tu vois ou pas ? C'est difficile de vivre dans ces conditions là. J'arrive dans la vallée, tous ceux que je rencontre en fait, ils reconnaissent en moi cette valeur, ils me considèrent comme un homme en fait. Un homme qui a des droits, qui a ses opinions, un homme qui peut penser en fait, qui est libre de s'exprimer. Un homme ! Un homme dans tous les sens du terme en fait ! Bon, j'ai beaucoup d'amour pour eux. »

Dans un contexte migratoire où les personnes vivent des situations de mépris et de rejet, l'accueil apparaît pour Charles comme un travail de reprisage du lien social et de rétablissement de l'individu comme une personne digne de considération par autrui. Il convoque le référentiel familial comme élément susceptible d'opérer un ré-attachement. Il décrit un mode affectif d'appartenance. Il renforce l'importance de la dimension affective

dans l'accueil lorsqu'il commente sa relation avec Marie-Hélène, à qui il attribue le rôle de mère. Il explique :

« Marie-Hélène, en fait je dis que c'est comme ma maman. C'est comme si... fallait l'apprivoiser en fait. Je sais pas comment je peux la qualifier, c'est une maman pour beaucoup, pour tous les migrants en fait. C'est une dame qui a un grand cœur. Chez elle il y a pas de discrimination tu vois. C'est la famille en fait, on vit ensemble. Y a rien qui nous distingue. Je suis à la maison en fait ! (rires). Je suis à la maison, comme tout jeune qui vit avec ses parents, ouais. Je suis à la maison, je fais des conneries, je fais des trucs, elle me conseille. Tu vois c'est la vie normale. Y a pas... j'suis son fils en fait. Et elle veille sur moi comme une maman veille sur son fils. (...) Je lui dois plus que... je lui dois beaucoup en fait. Parce qu'aujourd'hui je vis, j'ai arrêté de survivre. »

Charles développe une sémantique de la filiation en comparant la relation d'accueil à une relation « mère-fils ». Il indique l'importance pour lui, mais aussi pour « tous les migrants », de s'affilier à des personnes dans le nouvel environnement dans lequel ils arrivent. La cohabitation permet de davantage « se familiariser ». Il évoque l'idée d'une appartenance à un groupe qui se tisse à travers des liens de proximité. Par ailleurs, la désignation de Marie-Hélène comme « maman » rapporte la relation à des fonctions de soin et de protection qui sécurisent les personnes. Elle fournit un « ancrage » par la filiation. En même temps, ce terme souligne une forme d'ascendance relationnelle. Marie-Hélène bénéficie d'une autorité dans le lieu où Charles est hébergé. Ainsi, Charles n'est pas dupe des inégalités de position, mais il ne les dénonce pas. En effet, il insiste sur le caractère « *non discriminant* » de la relation qui prend place dans ce contexte. Il met en avant la dimension du soin et le sentiment d'appartenance dans cette relation particulière. Ainsi, ces pratiques d'accueil ne semblent pas tant répondre à des principes de justice égalitaire entre les personnes. Elles tiennent plutôt compte des avantages de la proximité du lien et de la dimension affective pour créer des attaches relationnelles et pour s'ancrer « ici ».

Selon M. Breviglieri, « *migrer suppose devoir qualifier un nouvel espace autour de soi et mettre en chantier de nouvelles bases concrètes définissant un ici d'où se livre le nouveau monde* » (Breviglieri, 2010, p.67). Habiter quelque part implique de fabriquer des attaches dans un nouvel espace matériel et relationnel qui doit remplir des fonctions de protection et de projection de soi. Alors que l'expérience de l'exil conduit à une perte du « chez-soi » mettant en péril l'unicité de la personne dans le temps, l'hébergement des exilés doit permettre de négocier de nouvelles formes d'ancrage par des procédés de stabilisation et de pérennisation.

L'accueil proposé chez autrui est un seuil intermédiaire où se fabrique non pas un « chez-soi » mais plutôt un « coin à soi ». Sur notre terrain, ces pratiques d'accueil ne se fondent sur aucune règle et aucun cadre qui en garantissent la permanence. En effet, les exilés sont dépendants d'une « faveur d'hospitalité ». Ceci provoque des incertitudes pour l'hébergé qui peut notamment être victime de décisions arbitraires d'expulsion.

Au cours de cet accueil qui s'installe dans la durée, des conflits peuvent s'exprimer lors de la cohabitation. Alors que l'accueil d'urgence donnait à voir des processus de pacification des relations en raison de la perspective d'un départ proche, l'hébergement des exilés fait surgir des conflits relatifs à la temporalité désormais indéterminée du « vivre avec ». De plus, l'exigence de participation des exilés est plus forte. Celui qui prétend rester doit prouver jour après jour sa capacité à vouloir « prendre part » davantage.

Vincent raconte une situation de rupture d'hébergement :

« On a eu un garçon qui s'appelait Abdoul, qui est Tchadien, qui est venu chez nous. C'est Léon qui nous a branché avec lui. Et ... puis ça s'est pas très bien passé. Il était gentil comme tout Abdoul, il l'est toujours probablement, j'espère qu'il va bien. Mais un gamin quoi, beau gosse, qui adore faire la fête, beau parleur, tout ça, tu vois. Mais quand même un peu un poil dans la main quoi. Et nous... il a vraiment pas été sérieux... Mais beaucoup pas sérieux quoi. Je te dis, on lui a trouvé du boulot chez un copain charpentier, bien payé à la journée. Et il s'est présenté deux fois, la troisième fois il était à Nice, il faisait la bringue avec ses potes, il avait pas envie de venir, il est pas venu au dernier moment, tu vois. Alors qu'on lui avait... Et puis ça le dérangeait pas, c'est pas grave, tu vois. L'autre il s'est retrouvé planté le matin de son chantier. On lui a expliqué... Et puis bon, finalement on lui trouve un autre boulot pour 4 mois, payé 1 250 net, nourri, logé. Tu vois, il a pas de papier, même pas de contrat de travail (...). Il avait 2 jours de repos par semaine et il les faisait durer 4. Il arrivait avec le sourire, raide bourré de la bringue de la vieille, il aimait bien quand même les trucs qui défoncent... Puis ça a été trop à la fin, il s'est fait virer de là aussi, et puis du coup il rapplique chez papa, maman, avec son beau sourire et ses jolies phrases. Et puis là, tu vois, il rentre de Nice, il a fait la bringue pendant 3 jours alors qu'il venait d'être payé 1 250 euros, il pouvait s'acheter du tabac, et systématiquement il rentre comme un pouilleux, raide soul, plus un sou en poche, pas une clope et il vient finir mon tabac à moi alors que moi j'en ai pour une demi-heure pour acheter un paquet de cigarettes quoi. »

Cet événement aboutit à une dispute qui met fin à l'hébergement d'Abdoul. Vincent lui donne un mois pour quitter le domicile et trouver une autre solution. Dès le lendemain une autre altercation éclate, cette fois-ci avec Delphine. Abdoul doit faire ses bagages immédiatement.

Dans cet exemple, les accueillants s'impliquent dans le parcours de vie de la personne accueillie. Delphine et Vincent proposent à Abdoul un lieu de vie ainsi que des opportunités

professionnelles en lui faisant bénéficier de leur réseau. Dans le discours de Vincent, il apparaît comme garant des capacités d'Abdoul à tenir cet emploi. Les absences répétées de ce dernier engendrent un licenciement qui va avoir des conséquences sur la relation d'hébergement. Les comportements festifs d'Abdoul sont interprétés comme une marque d'irresponsabilité et d'inconscience que Vincent ne parvient plus à tolérer chez-lui. Il commente ce comportement en précisant qu'il s'agit d'un « *gamin* » qui « *rapplique chez papa-maman* ». En infantilisant la personne, il souligne une dépendance dans la relation que l'hébergé semble lui-même entretient voire « en profite ». La rupture de la relation éclate lorsqu'Abdoul se sert dans ce qui appartient à Vincent, en l'occurrence son tabac, alors qu'il a les moyens financiers de subvenir à ses propres besoins.

Ainsi, les pratiques d'accueil ne peuvent plus se fonder uniquement sur un présupposé de vulnérabilité et sur une logique d'assistance « *suspectée de corrompre et d'avilir* » (Destremau, Messu, 2008, p.714). L'hébergement implique des exigences capacitaires pour celui qui arrive, qui doit se montrer capable de gagner en autonomie et de se défaire de l'assistance de ses hébergeurs. L'accueil même sur le long terme doit aussi avoir une fin supposée : lorsque l'exilé sera en capacité d'avoir un propre chez-soi.

Dans le cas d'Abdoul, la rupture d'hébergement est conflictuelle et douloureuse. La personne quitte les lieux sans solution de relogement. Les hébergeurs sont confrontés à un dilemme moral entre le devoir de porter assistance à autrui et les attentes responsabilisantes vis-à-vis de la personne hébergée. Dans le cadre d'une relation de cohabitation aux fortes prises affectives, l'excès de promiscuité et l'intolérance à la présence d'autrui peuvent brutalement mettre fin à l'accueil.

Du côté des exilés, le sentiment de dépendance vis-à-vis des hébergeurs est souvent fort, et ce, particulièrement lorsque leur statut administratif les contraint à être sans droit au travail et sans aide financière. Hassan, accueilli chez Cédric et placé en « procédure Dublin » par l'autorité administrative, raconte que la précarité de sa situation l'amène à quitter les lieux sans prévenir pour tenter sa chance en Allemagne. Il revient finalement dans la vallée de la Roya après plusieurs semaines d'errance :

« J'ai pensé je dois retourner ici parce que c'est le plus mieux pour moi. C'est ici, je peux rester parce qu'il [Cédric] m'avait aidé, pas moi seul. Il avait aidé beaucoup de gens, des enfants, des femmes, il avait aidé beaucoup de gens. Parce que tu avances, parce que tu trouves l'installation, tu peux rester tranquille. Donc en fait c'était bien. C'est moi qui avais fait le choix de bouger, parce que je veux voir la route qui est plus mieux pour moi. [...]

Quand j'ai bougé, il [Cédric] a demandé après moi, il voulait savoir qu'est ce qu'il m'a arrivé. Parce que c'est un homme comme de l'humanité, il a pris la charge et il doit savoir si tu vas bien, comment ça va. J'ai essayé de faire de moi même, parce que je ne dépends de personne, j'essaie de dépendre de moi. Donc euh... J'ai envie de vivre quand même. J'ai envie de faire quelque chose aussi. Donc j'ai essayé de faire mon choix pour bouger. »

Dans le discours d'Hassan, le souci de Cédric par rapport à son devenir ouvre la possibilité d'une continuité de la relation d'aide. Ceci le fait revenir malgré les logiques de dépendance que cette relation génère. Face aux obstacles administratifs qui placent les exilés dans une précarité durable, ces situations complexes entravent les capacités de décision. Elles produisent des formes de dépendance à l'égard de l'hébergeur : le maintien de la relation d'aide devient une condition primordiale pour le devenir de la personne accueillie.

Selon Joan Stavo-Debauge, les personnes s'exposent à des épreuves d'appartenance lorsque l'hospitalité offerte aux nouveaux venus s'inscrit dans la temporalité plus ample de l'installation, prises dans ce mouvement en direction de la communauté qui exige de faire durer le lien : il s'agit « *de vivre les uns avec les autres, de mettre en commun bien des choses et de tenir ensemble* » (Stavo-Debauge, 2018, p.17). Dès lors, l'hospitalité doit se définir comme « *l'acte et l'art d'habiter* » entendus comme une manière d'occuper humainement la surface de la terre et d'« *habiter ensemble* » (Ricoeur cité par Stavo-Debauge, 2018). L'installation des exilés confronte les personnes à de nouvelles épreuves. Elle demande des compétences à « se rendre mitoyen » en construisant un « chez-nous » impliquant des transformations durables. Ceux qui sont déjà-là doivent être capables de recevoir ceux qui sont marqués par des différences et des dépendances, et ceux qui arrivent doivent prendre place au sein d'un espace relationnel en démontrant leur volonté de faire partie de ce nouvel environnement. Ainsi, les pratiques d'accueil et ses épreuves activent l'horizon d'un « devenir commun ».

2. Les transformations du camp et de l'association *Défends Ta Citoyenneté* : réinventer les pratiques d'accueil

2.1 Pérenniser l'accueil au camp : un tournant participatif

En parallèle, la situation évolue sur le camp de Breil-sur-Roya. Progressivement Cédric Herrou délègue la gestion du camp à l'association *Défends Ta Citoyenneté* dont il est membre et président. L'association réoriente ses activités et propose un hébergement pérenne à des personnes généralement en cours de procédure de demande d'asile. Ces personnes sont orientées par des associations niçoises ou bien elles ont transité par le camp lors du franchissement de la frontière. Moins d'une dizaine de personnes y sont hébergées de manière permanente. Il s'agit principalement de jeunes hommes seuls et de manière plus exceptionnelle de femmes avec enfants ou de familles. Parallèlement, des exilés qui traversent la frontière s'y arrêtent pendant quelques jours avant de reprendre leur voyage.

Le campement s'agrandit par la construction de cabanes supplémentaires et de sanitaires, financée exclusivement sur la base de dons de particuliers. Cédric et sa compagne Lise (qui le rejoint au cours de l'été 2017) continuent de vivre sur les lieux. Leur maison est toute proche des caravanes et cabanes où sont hébergés les demandeurs d'asile. Le couple partage avec les personnes hébergées des espaces collectifs dont la cuisine, et les repas sont pris ensemble. Au quotidien, Cédric et Lise s'occupent de la ferme mais également de l'accueil et de l'accompagnement des demandeurs d'asile hébergés sur place, avec le soutien des membres du bureau¹⁴⁹ de l'association et de bénévoles. Ainsi, la gestion du camp fait l'objet d'un renforcement du cadrage associatif, tout en conservant des spécificités privées et domestiques. On remarque que l'accueil se situe au croisement de la propriété privée (celle de Cédric Herrou) et de l'espace associatif (*Défends Ta Citoyenneté*). En cédant une parcelle du terrain à l'association en janvier 2018, Cédric Herrou transforme en partie son domicile en un lieu collectif, qui passe d'une gestion personnelle à une gestion associative.

¹⁴⁹ Le bureau de l'association est lors de son lancement composé de moins de dix personnes. La plupart des membres du bureau sont des militants niçois, mis à part Cédric et Lise. Certains travaillent dans le champ du travail social, d'autres sont bénévoles dans des associations engagées dans l'aide aux migrants.

L'accueil au sein de ce campement a pour spécificité de proposer aux personnes un mode de vie collectif où il est question de « vivre » et de « faire ensemble ». L'association promeut une gestion collective de la vie quotidienne au camp : gestion de l'accueil d'urgence des personnes en exil, préparation des repas, entretien des espaces collectifs, réalisation des activités de la ferme (gestion du compost, culture et arrosage de plantations, soins des poules, etc.), bricolage et réparation visant l'amélioration des conditions de vie (travaux d'étanchéité, phyto-épuration, construction de nouvelles cabanes, etc.). Ainsi, les personnes accueillies sont invitées à participer au fonctionnement de la vie en collectif, et cela devient un impératif si elles prétendent rester vivre au camp. Au départ, cette exigence de participation n'est pas vraiment formulée ni explicitée aux demandeurs d'asile. Elle s'affirme comme modalité de l'accueil au fil des transformations de l'association. Lise, arrivée comme bénévole sur le camp avant de devenir secrétaire de l'association, raconte :

« Oui parce que en fait, la technique de base de Cédric c'était : tu verras bien ce que t'auras à faire et tu le feras. En fait y en a avec qui ça ne marche pas comme ça. Babakar typiquement ... Et en même temps c'est compliqué parce que t'es pas chez toi, t'es pas dans une asso, enfin... t'as quand même toujours envie de savoir si Cédric il est d'accord. C'est quand même compliqué de prendre des initiatives, après y a des initiatives simples. Mais là on est en train de voir avec DTC pour faire un contrat de prêt, que Cédric prête ce terrain à DTC, pour que déjà administrativement si y a un problème c'est pas Cédric qui est responsable, c'est DTC, après c'est un peu bête parce que Cédric est Président de l'asso mais disons que ça répartit un peu plus la charge. »

L'affirmation d'une gestion associative du campement doit selon Lise faciliter les prises d'initiatives et la contribution des personnes accueillies. Tandis que la participation reposait sur des logiques de spontanéité qui s'inscrivaient dans le cadre des relations d'hospitalité au sein d'un espace domestique, l'association la formule comme une condition de l'hébergement.

Petit à petit des transformations s'opèrent, surtout avec l'arrivée de Lise au sein du bureau de l'association qui prend en main la gestion de « la vie de la communauté ». Un tableau dans la salle commune définit les activités à réaliser dans la journée, un référent est désigné pour chaque domaine (potager, poulailler, etc.), des temps de réunion sont institués pour définir ensemble les chantiers à réaliser.

À l'été 2017, lorsque je reviens séjourner chez Cédric Herrou après deux mois d'absence, je suis étonnée de découvrir que des « réunions de famille » ont lieu entre les exilés habitants (qui sont renommés les « permanents »), Cédric, Lise et quelques bénévoles qui sont présents pour un long séjour. Les personnes qui ne sont pas conviées à y participer sont celles qui sont

seulement de passage : les exilés qui franchissent la frontière, des bénévoles ponctuels (par exemple ceux qui donnent des cours de français) ou des visiteurs (des journalistes, des amis, etc.). Lors de ces réunions, les personnes font le point sur la gestion du camp et se répartissent les tâches à réaliser. Ainsi, un cercle d'habitants naît et se définit comme étant les membres d'un foyer et responsables de son intendance. Les personnes qui sont seulement de passage se distinguent très nettement de celles qui sont accueillies par ce groupe « permanents ». Les exilés de passage, eux, ont besoin de repos, de soins et d'informations pour envisager la suite de leur périple. Ils vont être surnommés les *shebabs*, ce qui signifie littéralement les « jeunes » en arabe. Il s'agit d'une expression souvent utilisée par les arabophones dont l'usage pourrait se rapprocher en français de l'expression « les gens ». Ainsi, cette distinction avec le groupe des exilés habitants semble pointer l'expérience d'étrangéité d'une masse de personnes qui « ne font que passer », tandis que la permanence des habitants se manifeste par l'expérience de la familiarité.

Louise, bénévole régulière, rend compte de ces aspects :

« -[Louise] Mais c'est comme les shebabs, je me suis rendue compte que ... quand même chez Cédric on faisait pas trop, on disait pas trop les noirs, les blancs, les bénévoles. Tu vois on ne disait pas trop les bénévoles parce que en même temps, les gars ils étaient bénévoles aussi. Mais on avait les shebabs pour parler de... quand on disait les shebabs c'était pas les gars qui habitaient là, c'était ceux qui partaient. On disait pas les migrants, les demandeurs d'asile, on disait les shebabs.

-[Hélène] Et pour ceux qui habitaient là comment on les appelle ?

-[Louise] Moi je les appelais les gars. Sinon par leur prénom. Ils étaient pas nombreux.

-[Hélène] Et ce qui m'a marqué aussi c'était les réunions de famille.

-[Louise] Ouais c'est vrai ! La famille, c'est vrai qu'on disait la famille aussi. Mais moi c'est marrant parce que je me suis vachement sentie faisant partie de la famille tout de suite. Et à un moment je me suis dit, peut être je m'emballe un peu trop, t'sais ? Peut être qu'ils n'ont pas envie que je fasse partie de la famille mais en fait, ben si. Enfin je crois, je leur ai jamais demandé s'ils étaient d'accord pour que je fasse partie de la famille mais j'ai jamais senti que je faisais pas partie de la famille. »

Louise fait remarquer en premier lieu qu'il y a peu de distinctions entre les bénévoles et les exilés permanents car ces deux entités ont pour rôle d'aider « ceux qui passent ». Ainsi, le collectif d'accueillants s'élargit par une nouvelle distinction avec les accueillis qui est marquée par la temporalité du séjour et par le besoin d'aide. D'autre part, Louise indique un déplacement des catégories habituelles de désignation. L'utilisation des termes de « *shebabs* » ou des « *gars* », en opposition aux catégories de « migrants » ou de « demandeurs d'asile » donne à voir des relations décontractées qui « ordinarisent » les relations. Ces termes qui

relèvent du langage familier indiquent une posture chaleureuse en marge des conventions habituelles qui exigent une mise à distance des étrangers. Les personnes font valoir une posture de « rapprochement » lors de l'accueil qui se manifeste par une redéfinition des frontières entre accueillants et accueillis.

Par ailleurs, la référence à la famille accentue les qualités d'affiliation à un groupe. L'entretien avec Daniel, réfugié érythréen, est éloquent à ce sujet. Arrivé en juillet 2017 en France, il se rend jusqu'à Paris puis à Calais où il séjourne dans la *jungle* pendant un mois. Sur les conseils d'un ami, il va à Nice pour effectuer sa demande d'asile. Il dort à la rue avec Kidus, un compatriote. Ils sont repérés par des bénévoles de l'association *Défends Ta Citoyenneté* qui leur proposent de rejoindre le campement de Breil-sur-Roya. Daniel reste au camp pendant une année et demie avant d'obtenir son statut de réfugié et une place dans une résidence sociale. Régulièrement, il vient rendre visite aux personnes sur le campement. Sa progression en français me permet de réaliser un entretien avec lui en juin 2019. Il m'explique sa vision du camp :

« -[Hélène] Comment tu t'occupais la journée ?

-[Daniel] Je restais ici, mais c'est comme une famille... Je stresse pas. (...)

-[Hélène] Tu peux m'expliquer la différence entre le camp de Calais et le camp d'ici ?

-[Daniel] Ici, c'est ... Quand je veux quelque chose, je demande. À Calais, c'est pas pareil. Ici c'est comme la famille. Toujours police là, ici aussi, mais c'est pas pareil. À Calais ils peuvent rentrer sur le camp. (...)

-[Hélène] Et pourquoi tu dis c'est comme la famille ? C'est-à-dire ?

-[Daniel] Ben parce que je reste longtemps avec eux. Je vois eux comme ma famille. Ils sont toujours là, ça se passe sans problème. »

À trois reprises, Daniel utilise le terme de « famille » pour décrire les caractéristiques de la vie au campement. Pour lui, le groupe et lieu d'accueil permet de créer un environnement protecteur. D'une part, les qualités privatives du camp renforcent les fonctions protectrices car la police ne peut pas entrer sur ce lieu de vie. D'autre part, il précise le caractère durable des relations avec les membres du groupe. Il maintient ce lien même en n'habituant plus au campement et précise qu'« ils sont toujours là ». La pérennité du lieu façonne un ancrage affectif et social. Elle offre l'assurance du maintien d'un lieu familier où l'exilé peut revenir.

Abdoulaye insiste également sur les qualités attachantes de ce lieu d'accueil :

« Je suis arrivé en juin et j'ai quitté ... Je sais pas exactement la date mais en septembre 2017. Ouais, je suis pas parti vraiment parce que je sens encore quelque chose qui est là-bas. Sauf que voilà... Même si on s'entend pas trop avec les gars là-bas, je sens quelque chose qui... Sinon je pourrais très bien aller partout, comme tous les autres. Mais non, si je suis

resté à Nice c'est pour un but bien déterminé. C'est que voilà j'ai vraiment envie de faire quelque chose. Je sais pas si je vais mourir aujourd'hui, demain ou je sais pas... Mais si je reste ici, ce que je veux, ou bien entre guillemets ce dont je rêve, un jour, j'aimerais bien partager avec ces gens-là. Ouais. C'est pour ça que du coup je descends là-bas pour voir et je me sens vraiment chez moi là-bas. »

Abdoulaye exprime l'importance de trouver des points d'ancrage dans un parcours migratoire. Il manifeste le sentiment d'y être « chez-soi » même s'il n'habite plus sur place. Au cours du périple de l'exil, ce point d'ancrage donne la possibilité de revenir dans un « lieu à soi ». Ainsi, l'expérience de l'accueil maintient une « continuité de soi » dans un horizon passé et en devenir. Par ailleurs, Abdoulaye souligne une volonté de « *faire quelque chose* » et de « *partager avec ces gens-là* ». Ici, l'expérience s'associe à un « faire ensemble » situé. L'accueil affine la personne au groupe dans une perspective contributive.

L'association *Défends Ta Citoyenneté* affirme progressivement un enjeu de participation des personnes hébergées qu'elle définit dans ses statuts comme des « *membres bénéficiaires* ». Les exilés sont intégrés au sein du fonctionnement de l'association qui les héberge et participent à la réalisation de son activité. Les membres de l'association défendent une conception de l'accueil comme « communautaire ». Celle-ci est formalisée par la création d'une « charte de vie en communauté » soumise aux membres à partir de l'automne 2018. Ainsi, on observe un « tournant participatif » qui se concrétise par l'engagement des personnes hébergées dans la réalisation d'une activité commune. Elles sont invitées à prendre part à un collectif « d'accueil et qui accueille ».

Vivre sur ce camp présente une manière innovante de penser l'hébergement des demandeurs d'asile. Il convie les personnes à prendre possession des lieux et des activités de la ferme comme manière « d'être accueillis ». L'enjeu est de travailler la potentialité d'accueil du lieu pour ceux qui y vivent, mais aussi pour les prochains. L'accueil repose sur des investissements matériels et des efforts collectifs qui modifient sans cesse les qualités de l'« habiter ». Les améliorations et les réparations de l'habitat sont réalisées par un « faire ensemble » et apparaissent comme une visée de l'accueil afin de « mieux recevoir ».

Par ailleurs, la « charte de vie en communauté », adressée à chaque nouvelle personne qui s'installe au camp, précise les enjeux participatifs :

« Le camp DTC s'inscrit dans un contexte judiciaire et politique fort (4 postes de police en permanence autour du terrain, arrestations fréquentes de Cédric Herrou, perquisitions, etc.). Il a été construit à partir de rien, a évolué au cours du temps, dans un contexte d'urgence et d'instabilité. Aujourd'hui, il s'est consolidé et malgré ses défauts, il reste un lieu de vie

unique et très particulier. Il ne saurait être un « simple » camp humanitaire : vivre au camp DTC c'est déjà un engagement politique. Sa particularité réside aussi dans le fait que ce sont les résidents, de passage et long terme, qui sont responsables de son bon fonctionnement.

L'optique d'auto gestion repose sur deux objectifs :

Donner des responsabilités aux membres bénéficiaires, et leur permettre de se « vider l'esprit » en se sentant utile à travers une activité

Faire comprendre à chaque personne qu'elle est essentielle au bon fonctionnement du camp, que sa contribution est essentielle pour assurer un toit et un repas pour tous ».

La charte retrace les origines de la création du camp dans une perspective militante. Les attendus participatifs s'expliquent au regard de cette politisation de l'accueil. Elle appelle les exilés à s'engager avec l'association en « prenant part » à l'accueil. Ainsi, l'idéal participatif est actualisé par une conception politique de la solidarité. Les capacités des personnes sont mises au service d'une cause plus grande. Les personnes ne sont pas seulement hébergées et prises en charge, elles sont affiliées à un collectif qui « agit » afin de répondre aux besoins de chacun. L'association affirme une conception de l'accueil fondée sur l'interdépendance et le collectivisme. L'injonction à « participer » affirme des exigences capacitaires et redistribue les responsabilités de l'accueil.

Les personnes accueillies n'adhèrent pas toujours à ces principes. Elles peuvent se montrer réfractaires à ces exigences qui pèsent telles une contrainte. Les conditions de vie sont particulières sur ce lieu situé à 300 mètres d'altitude et sans accès routier. L'organisation de la vie quotidienne exige beaucoup d'efforts et de temps. Dans ce lieu où beaucoup d'activités se déroulent en extérieur, l'hiver accentue les difficultés. Les conditions de vie sont parfois jugées trop rudimentaires par les exilés qui souhaitent plus de confort. L'hébergement au camp est souvent un choix contraint. En réalité, les personnes n'ont pas d'autres opportunités qui s'offrent à elles.

Je me souviens notamment de la situation d'Hagos, un jeune éthiopien installé à Breil-sur-Roya en 2018. Au cours d'une discussion, il m'explique qu'il déteste la montagne et les conditions de vie au campement. Il reste ici car c'est la solution « la moins pire ». Cet hébergement lui permet uniquement de pourvoir à ses besoins essentiels. Hagos ne projetait aucune volonté à vivre et à rester dans ce lieu. Après quatre mois d'hébergement, le bureau de l'association *Défends Ta Citoyenneté* lui demande de partir en raison de sa non-implication dans la vie collective et des actes de violence qu'il commet à l'encontre d'autres hébergés. Hagos quitte les lieux sans solution d'hébergement : le contact est rompu définitivement.

Plus globalement, les transformations du camp de l'association *Défends Ta Citoyenneté* tendent à l'institutionnalisation des pratiques d'accueil. La structuration et la formalisation de l'aide pourvue stabilise l'action de l'association alors même que le passage des exilés se fait plus rare. En hébergeant à plus long terme les exilés, les membres de l'association prolongent leur geste d'engagement. À cela s'ajoute une exigence de participation dans le fonctionnement de l'association. Cette institutionnalisation de l'accueil est associée à une conception de la solidarité qui invoque un « prendre part » des personnes à la communauté d'accueil.

2.2 Temporalisation juridique : un accueil inachevé

Par ailleurs, l'association propose un accompagnement juridique et social aux personnes accueillies. Les exilés sont généralement dans des situations administratives complexes. L'association les aide à accéder à la procédure de demande d'asile et assure un suivi des droits sociaux (couverture Maladie Universelle, Allocation pour Demandeur d'Asile, ouverture d'un livret A, etc.).

L'association a recours à des dispositifs juridico-administratifs afin de réaliser l'accueil des personnes exilées. Ces dispositifs permettent l'attribution d'une autorisation de séjour et l'activation de droits sociaux.

Néanmoins, les personnes sont confrontées à de nombreux obstacles, notamment en raison de l'application de la « procédure Dublin » qui vise le renvoi du demandeur d'asile vers un autre État européen. Dans le cas d'un refus de transfert, les personnes sont considérées comme étant « en fuite¹⁵⁰ » par les autorités françaises. Dans ce cas, l'association *Défends Ta Citoyenneté* mobilise des ressources juridiques afin d'effectuer un recours en justice. Les exilés continuent d'être accueillies au camp mais peuvent se trouver en situation irrégulière, et ce jusqu'à ce qu'une opportunité de régularisation administrative se présente. Dans ces situations, les personnes prennent rarement le risque de sortir du camp en raison de l'intensité des contrôles dans la vallée de la Roya. Elles peuvent aussi décider de quitter le camp pour aller vers d'autres destinations moins exposées aux contrôles.

¹⁵⁰ Dans le cadre de la procédure Dublin, le placement « en fuite » par l'autorité administrative fait généralement suite soit à un défaut de pointage aux services de police lorsque la personne a été assignée à résidence, soit à un défaut d'embarquement vers l'Italie (ou tout autre premier pays par lequel la personne a transité lors de son arrivée au sein de l'espace Schengen).

L'installation des exilés est mise en péril par une précarisation d'ordre administratif. L'intensité des contrôles dans la vallée de la Roya accentue ces difficultés. Au cours de l'été 2017, trois postes de gendarmes encerclent la propriété de Cédric Herrou. Toutes les personnes qui entrent et qui sortent du camp sont systématiquement contrôlées. Des contrôles sont également opérés sur l'ensemble de la vallée. Des barrages de polices sont positionnés à l'entrée et à la sortie du territoire. Ceci rend chaque déplacement contraignant, en particulier pour les exilés qui sont visés lors de ces contrôles.

Les agents qui opèrent ces contrôles sont des « brigadiers mobiles ». Ils sont affectés dans la vallée de la Roya pour une durée de trois semaines. Ces agents ne sont généralement pas ou peu formés aux droits des personnes étrangères. Leur rotation régulière ne leur permet pas de développer ces connaissances et de s'adapter aux spécificités du territoire. Pour toutes ces raisons, les contrôles d'identité des demandeurs d'asile sont généralement longs. Les agents vérifient auprès de leur hiérarchie la régularité du document présenté (récépissé de demande d'asile, notification de rendez-vous à la préfecture, etc.). Parfois, ils contestent la validité des documents et renvoient arbitrairement des demandeurs d'asile vers l'Italie. L'association *DTC* les récupère *in extremis* en faisant intervenir un avocat.

Pour ces représentants de l'autorité publique, les personnes exilées sont supposément en situation irrégulière. Pour les demandeurs d'asile, ces situations de contrôle systématique leur font vivre un quotidien difficile. Les personnes font état d'un harcèlement policier. Ali raconte :

« -[Ali] J'ai trouvé la police et j'ai pensé qu'est-ce qu'elle fait la police ici ? Il vient à moi et me demande : est-ce que t'es avec pièce d'identité ? J'ai donné l'attestation de demande d'asile.

-[Hélène] T'as montré l'attestation ?

-[Ali] Ouais, l'attestation de demande d'asile. Il a pas lu et m'a demandé c'est quoi ça ? J'ai dit c'est mon pièce [d'identité]. Il dit : non, tu es pas avec passeport ou quoi ? J'ai dit : non, je suis réfugié - Ah tu es réfugié ! - Oui je suis réfugié, je viens ici et je fais la demande d'asile. Je parle de ça, j'explique tout ça. Il m'a dit ok. Je suis allé à la rivière et j'ai discuté tout ça. Après je suis remonté et encore j'ai trouvé les gendarmes. Ils sont venus me demander. Et j'ai dit ok, comme ça ils sont là et moi aussi à chaque fois où je descends à Breil. Ils sont fous avec moi, ils sont fous avec toutes les personnes. S'ils trouvent des personnes noires, toujours ils demandent les papiers. Si t'es avec les papiers, tu es libre, tu n'es pas arrêté. (...) Mais pourquoi quand vous voir une personne noire et une personne blanc en train de marcher, pourquoi vous demandez au noir seulement ? C'est pas français noir ? Y a pas de noir en France ? »

Ali exprime un sentiment d'injustice relatif au fait d'être contrôlé en raison de sa couleur de peau. Chaque vérification d'identité vient rappeler aux personnes exilées que leur présence est suspicieuse. De plus, elles signalent leurs différences de citoyenneté par rapport aux villageois blancs. Ces opérations discriminantes créent une fracture entre les personnes et mettent à l'épreuve le mouvement d'accueil.

Abdoulaye explique :

« Oui en fait, ce qui gêne, c'est la présence de tous ces gens armés. D'abord, pas seulement de les voir, de les voir bien sûr c'est gênant, mais chaque fois que tu essaies de sortir, de descendre, c'est comme si t'es en prison quoi. On te contrôle, tes papiers, machin. Et du coup c'est emmerdant. Et pas seulement physiquement mais c'est mentalement. Donc ça joue vraiment un grand rôle. Donc du coup quand tu descends, la première chose que tu penses c'est les flics. Et donc si tu veux descendre pour un truc qui n'est pas vraiment important bon, tu le laisses. Ça m'est arrivé plusieurs fois de faire ça ... Parce que c'était pas simple. Quand ils te demandent tes papiers, ils te posent des questions, ils n'attendent pas seulement une réponse. Je sais pas, ils essaient de faire en sorte que ... voilà, t'es pas chez toi. Je sais pas ils essaient de faire en sorte que tu te gênes toi-même. »

Ces opérations de contrôle limitent les déplacements et entravent la liberté de circulation des personnes. Pour Abdoulaye, ces pratiques génèrent un malaise relatif au fait « de ne pas être à sa place ». Elles ont pour effet de « *ne pas se sentir chez soi* » et de « *se gêner soi même* ». Il livre une impression de « dérangement » qui blesse un rapport intime. Sans cesse, on lui signifie qu'il n'est pas « chez soi ». Il est un intrus dans cet espace social où il doit être surveillé. Ainsi, bien qu'Abdoulaye ait les documents nécessaires pour se déplacer dans la vallée de la Roya, la répétition des contrôles à son encontre le laisse en marge.

Pendant l'été de l'année 2018, au cours d'un de mes séjours à Breil-sur-Roya, le bureau de l'association *DTC* me demande d'accompagner les demandeurs d'asile nouvellement installés à des activités culturelles et sportives. L'association souhaite que les personnes accueillies « sortent » du camp et qu'elles se mélangent à la population locale. Nous cherchons des cours de sport et des activités de loisirs selon les envies de chacun. De plus, nous veillons à ce qu'ils puissent se déplacer plus facilement en leur procurant des vélos. Nous organisons ponctuellement des sorties : visionnage des matchs de la coupe du monde de football au bar de Breil-sur-Roya, visite du *musée des merveilles* à Tende, participation au festival *Passeurs d'humanité*, etc. Ces activités produisent de nouveaux types d'interactions sociales sur le territoire en s'inscrivant dans un registre de convivialité qui incite soit à faire connaissance ou au contraire à une indifférence polie.

Pourtant lors de ces sorties, chacune de nos arrivées est « remarquée ». La présence des demandeurs d'asile ne parvient pas à être banalisée. En tant qu'accompagnatrice, j'appréhende la manière dont notre groupe va être reçu. Je n'ai jamais assisté à des comportements nuisant ostensiblement aux personnes mais plutôt à des situations inconfortables où le poids des regards se fait sentir sensiblement. Par exemple, je me souviens lors de l'entrée dans un bar d'une exclamation « *oh !* » qui s'est échappée de la part de plusieurs clients. Après quelques secondes durant lesquelles a plané un silence gênant, les discussions ont repris leur cours habituel. Lors de la visite d'un musée, je me rappelle également du comportement de l'employé à l'accueil, m'assaillant de questions au sujet des personnes qui m'accompagnaient : « *Comment ça va pour eux ici ? D'où viennent-ils ? Est-ce qu'ils s'acclimatent bien ?* ». Ou encore, au festival *Passeurs d'humanité* à la fin d'un « flash mob ¹⁵¹ », d'une organisatrice proposant à trois des exilés de se mettre au centre du cercle des participants, qui les ont enlacés chaleureusement tout en leur souhaitant : « *Bienvenue ! Bienvenue ! Vous êtes notre famille !* ».

Sans aucun doute dans les situations mentionnées ci-dessus, les intentions des personnes ne sont pas malveillantes. Elles sont intéressantes à analyser car elles soulignent le caractère « extraordinaire » de la présence des exilés au sein de manifestations publiques de la vallée. Alors que ces personnes tentent d'agir et de vivre comme « tout le monde », elles sont sans cesse remarquées que ce soit par les autorités ou par les riverains. À travers ces attentions et égards à destination des exilés, se logent la perception de leurs différences et le marquage de la catégorie de migrant. De toute évidence, leur étrangeté n'est pas assimilée à la figure du touriste mais à celle du migrant qui « doit être accueilli » ou au contraire « rejeté ». Les demandeurs d'asile ne viennent pas seulement « d'ailleurs », ils transportent avec eux le poids du phénomène migratoire, une histoire collective et sociale qui demande aux riverains de se positionner. Ainsi, les interactions sociales sont marquées par des attitudes de justification, de suspicion, d'indulgence, de sympathie ou de rejet.

Par ailleurs, l'intégration des exilés est impactée par la précarité de leur séjour administratif qui les laisse en marge d'un système social. En effet, les demandeurs d'asile n'ont pas le droit de travailler, ni de se former. Armelle, riveraine, fait part d'une difficulté à discuter avec ces personnes dont le parcours est marqué par l'attente :

¹⁵¹Rassemblement public d'un groupe de personnes pour effectuer une courte action, souvent de la danse.

«-[Armelle] *Et puis c'est compliqué... Moi la dernière fois j'étais à l'anniversaire de Delphine, tu vas pas toujours les embêter. Qu'est ce que tu vas les embêter avec : qu'est ce que tu racontes ? qu'est ce qui se passe ? Tu vois quand tu croises des gens que tu connais pas, bah tu parles de ton boulot, tu parles de tes amis, je sais pas, de la situation politique, des conversations comme ça. Et avec eux... c'est... Qu'est ce qu'ils vont te raconter à part leur voyage ? Ou ce qu'ils ont laissé... En plus ils sont prostrés, ils n'ont pas d'avenir. Tu vas leur dire : Alors qu'est ce que tu vas faire après ?! -Bah j'sais pas.*

-[Hélène] *Y a un décalage ?*

- [Armelle] : *Y a un décalage. Moi je sais que quand je croise... c'est plus facile avec les gars qui ont des papiers. Ça y est c'est officiel, ils ont une formation ou quoi. Là, ils ont un avenir et du coup tu peux parler. Mais quand t'as pas d'avenir tu parles de quoi ? Et du coup voilà, je fais l'effort 5-10min entre le fait que t'as peur... enfin t'as peur de... Moi j'ai peur d'être indiscreète, tu vois de dire une connerie, eux ils sont pas bien ou quoi (...) Mais tu coup tu racontes quoi ? De toute façon tu sais que demain ou dans 10 jours ou dans 3 mois, autant on les fout dehors. En général, dans des relations où tu crées des liens tu parles de demain. Y a pas de demain là. »*

Armelle montre que les rapports sociaux impliquent de pouvoir envisager son interlocuteur dans une continuité. Pour elle, les exilés « *n'ont pas d'avenir* » en raison de leur condition administrative défavorable. Elle dote ces rencontres d'un aspect dramatique en clôturant un horizon « à venir ». Ainsi, les exilés sont placés dans une position d'extériorité en raison d'une temporalité du séjour incertaine et d'un futur marqué par l'instabilité. La possibilité d'un rejet de la demande d'asile révèle un risque d'exclusion de l'espace social. Dès lors, les épreuves ne s'arrêtent pas au moment où le demandeur d'asile met fin à son voyage et décide de s'installer quelque part. Le périple de l'exil se poursuit en raison d'une difficulté à trouver sa place dans un horizon commun.

Hassan explique :

« *Bon pour moi ce qui est difficile, c'est je pense trop à le Dublin. Je pense trop d'abord à mon process [c.a.d. à la procédure de demande d'asile]. C'est ça qui est un peu difficile et c'est ça qui me met pas à l'aise. La maison est bien, là où je dors est bien, je me nourris bien, je suis à l'aise avec eux, tout le monde ici. Cédric il me fait sourire, il blague avec moi. Bon, je veux être libre aussi. »*

Bien que l'accueil pourvoie matériellement et affectivement aux besoins de la personne, cela ne peut être suffisant pour « se sentir chez soi ». Hassan revendique « *la liberté* » par l'obtention d'une régularisation administrative. À cette période, il se cache depuis plusieurs mois au campement car il est menacé d'un transfert vers l'Italie. Ce type de situation fait des demandeurs d'asile des « fugitifs ». Ils doivent à nouveau développer des stratégies visant à se soustraire de la surveillance des forces de l'ordre. Ils pourront officiellement réapparaître

selon une temporalité définie par la « procédure Dublin »¹⁵². Ainsi, le processus d'installation des exilés renouvelle les épreuves de « l'exposition de soi » sur le territoire.

Sur notre terrain, cette logique administrative va mettre à mal la pérennité de l'accueil. À l'automne 2017, le premier groupe de demandeurs d'asile accueillis sur le camp doit quitter les lieux en raison d'un risque imminent de renvoi vers l'Italie. C'est un événement difficile pour la vie de l'association qui doit se séparer de ses membres demandeurs d'asile. Louise, bénévole, raconte lors de notre entretien en octobre 2017 :

« Ben du coup la situation du moment c'est la déprime totale. On a l'impression qu'il y a plus rien à faire et qu'il y a plus personne et qu'on a perdu nos potes aussi. Enfin moi je suis trop triste qu'ils s'en aillent et trop triste que ce soit un peu un échec pour eux. Ils étaient là en disant on va faire nos papiers et après on sera libre. Et en fait ... ben là du coup ils vont être clandestins. Et on sait pas si un jour ils auront l'asile quoi. Donc bon c'est pas... on a l'impression que ça a mené à rien qu'ils se... entre guillemet ils se sacrifient pour rester chez Cédric plutôt que de partir ailleurs en France. Peut-être ils avaient envie de partir mais ils avaient dit : on fait nos papiers d'abord. Sauf que non, ils ont pas réussi à faire leur papier. (...) Ben là ... je me demande ouais, j'ai l'impression que ... je me demande ça sert à quoi de les faire passer par la Roya si de toute façon ils vont être dublinés ? Et que du coup leur option se sera soit de se cacher, soit de retourner en Italie. En gros comment on les aide ? Enfin... la façon dont on peut les aider sera que temporaire. »

Louise fait état d'une déception partagée par les membres de l'association. Leur première expérimentation relative à l'accueil de demandeurs d'asile est un échec. Elle aboutit à une séparation et ouvre un horizon incertain pour les demandeurs d'asile. On remarque à travers ce discours que l'accompagnement consiste à faire tenir la promesse de l'acquisition d'un droit au séjour, dans lequel se loge la perspective d'un accueil d'une temporalité incommensurable. L'obtention d'un droit d'asile permet d'acquérir un régime de protection de l'individu par le droit et donne l'assurance d'un maintien de soi dans un espace d'accueil. Sans cette certitude, le mouvement d'installation ne peut pleinement se déployer vers une « appartenance ».

Face à ces nouvelles épreuves, les membres de l'association acquièrent des compétences juridiques afin de développer des stratégies facilitant l'annulation de la « procédure Dublin ».

¹⁵² Le règlement établit que si le demandeur d'asile n'a pas été transféré dans le pays européen 6 mois après l'acceptation de l'État responsable, la procédure Dublin est terminée. La personne peut demander l'asile en France. Le délai de transfert de 6 mois peut être étendu à 18 mois en cas de non-présentation aux convocations et placement en « fuite ». Dans cette situation, comme c'est le cas pour Hassan, les demandeurs d'asile perdent le bénéfice de droits sociaux : allocation pour demandeurs d'asile et hébergement dans le cadre du Dispositif National d'Accueil.

Les personnes enquêtent à partir de jurisprudences et s'équipent d'un réseau d'avocats. Un avocat, qui est également celui de Cédric Herrou, repère les failles de ces procédures. Il obtient à de nombreuses reprises gain de cause lors de recours en justice. À la suite de ce recours, les personnes peuvent procéder à l'enregistrement de leur demande d'asile et à son étude sur le territoire français. On remarque qu'en parallèle d'une enquête sur les ressorts juridiques du « délit de solidarité », s'élabore une enquête moins médiatisée relative aux conditions d'un droit au séjour des exilés. Ces deux axes de dénonciation par le droit semblent s'enchevêtrer et progresser en même temps. Au cours des procès de Cédric Herrou, lui et son avocat mettent en avant le travail associatif visant l'accès aux procédures de demande d'asile. En faisant valoir le droit au séjour légitime des exilés et des intentions d'officialisation, l'aide et l'accueil trouvent une justification morale et juridique. L'association *Défends Ta Citoyenneté* agit en solidarité avec les exilés par le recours au droit et sur un double registre de revendication. Cet aspect juridique réoriente les pratiques d'accueil vers l'exercice d'une citoyenneté.

Malgré les outils pour fabriquer un lieu d'accueil pérenne avec les demandeurs d'asile, les membres de l'association sont confrontés à des limitations d'ordre administratif. Ces dernières empêchent de valoriser la contribution des personnes hébergées à la vie en communauté. En somme, les pratiques d'accueil restent circonscrites au « camp », elles peinent à se déployer amplement.

3. La création d'*Emmaüs Roya* : un renouvellement de l'engagement

3.1 L'adhésion au réseau *Emmaüs* comme restructuration associative

Deux ans après la création de l'association *Défends Ta Citoyenneté*, le bureau modifie ses statuts. L'association devient en juillet 2019 la communauté *Emmaüs Roya*. Cette évolution affirme une structuration des pratiques d'accueil autour de la réalisation d'activités communes et plus particulièrement dans le domaine agricole.

Cette transformation marque l'achèvement de l'enquête de terrain. Les pratiques d'accueil s'ouvrent à de nouvelles potentialités et à de nouvelles épreuves. Au cours d'un dernier

entretien réalisé en juillet 2020, Lise explique ce qui les amène à devenir une communauté *Emmaüs* :

« En fait, à la toute base, c'était pendant la tournée du film *Libre*. Quand on revenait à la maison on n'aimait plus l'accueil qu'on proposait. Les gars étaient complètement dépressifs, ils étaient insupportables, ils étaient en mode ado sur leur téléphone. Ils faisaient même pas la vaisselle. Et on s'est dit, c'est pas possible... Le camp de lutte qui était aussi beau et... qui était quand même autogéré pendant très longtemps. T'as connu le groupe *Ali* et tout, c'était incroyable. On s'est dit qu'on pouvait pas le laisser partir à la dérive comme ça. Du coup, face à ces 3 constats, on a trouvé des réponses : c'était de devenir une communauté *Emmaüs*. »

Les trois constats auxquels fait référence Lise sont : le manque d'activité des personnes sur le camp, la nécessité que cette activité soit légalement autorisée, et l'isolement du camp avec le reste du territoire qui lui-même, perd en dynamisme.

Pendant les mois qui précèdent la création de la communauté *Emmaüs Roya*, Cédric et Lise s'absentent régulièrement du camp pour une tournée promotionnelle du film documentaire « *Libre* ». En plein débat relatif à la « crise migratoire » et « au délit de solidarité », le documentaire est projeté dans de nombreux cinémas de France. La promotion du film et indéniablement de l'action de Cédric Herrou, permet de rassembler de nombreux soutiens. Ceux-ci se manifestent par des dons financiers importants et par des déclarations officielles de personnalités publiques ou politiques. Le bureau de l'association utilise la notoriété de son président en vue de financer le développement d'une activité agricole plus ambitieuse, devant profiter aux personnes hébergées.

En parallèle, sur le lieu d'accueil, la dynamique de groupe se dégrade. L'accueil d'urgence d'exilés de passage se raréfie, faisant perdre une des fonctions primordiales du camp. Les personnes hébergées se replient dans leur espace privatif, et les temps collectifs s'espacent de plus en plus.

La création d'*Emmaüs Roya* vise à formaliser et à structurer la vie collective. Elle s'orchestre autour de la réalisation d'une activité paysanne dont les revenus doivent bénéficier à chacun des membres. L'activité de l'association s'inscrit dans un cadre réglementaire précis. Elle obtient un agrément d'Organisme d'Accueil Communautaire et d'Activités Solidaires¹⁵³. Cet agrément peut être délivré soit par la préfecture, soit par la fédération *Emmaüs France* qui le

¹⁵³ Le statut « OACAS » est régi par l'article L.265-1 du Code de l'Action Sociale. En France, l'accueil communautaire a été réglementé par la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et sous l'influence de Martin Hirsch. Ce statut apporte des garanties en matière de qualité de l'accueil en communautés qui doit fournir un habitat décent, un accompagnement social individuel et un soutien financier qui prend la forme d'une allocation communautaire.

transmet aux associations faisant partie de son réseau. Pour l'association *DTC*, l'adhésion à la fédération *Emmaüs* lui permet de passer outre la décision de la préfecture des Alpes-Maritimes pour obtenir cet agrément. Ceci constitue un précieux avantage, au vu des relations conflictuelles qu'elle entretient avec cette administration.

Par ailleurs, l'accueil au sein d'une communauté *Emmaüs* ouvre la possibilité d'une régularisation administrative pour les personnes sans droits au séjour. En effet, le statut de « travailleur solidaire » permet aux personnes de demander l'attribution d'une carte de séjour, si elles justifient de trois années d'activité ininterrompues¹⁵⁴. La délivrance de ce titre de séjour reste néanmoins soumise à l'appréciation du préfet. Ainsi, l'adhésion de l'association au sein de la fédération ouvre de nouvelles potentialités de régularisation administrative pour les exilés.

L'obtention de l'agrément légalise les pratiques d'accueil déjà amorcés depuis de nombreux mois au sein du camp. Par ailleurs, l'affiliation au mouvement *Emmaüs*¹⁵⁵ contribue à cadrer cette activité. Pour les acteurs, cette adhésion apparaît en cohérence avec les principes d'accueil de l'association. Lise explique :

« En fait, à la fin de la tournée [du film Libre], c'était évident que c'était Emmaüs. Eux ça faisait 70 ans qu'ils faisaient de l'accueil et de tout type de personnes, qu'ils étaient sur le terrain et surtout ils avaient cette ambivalence qu'on aimait beaucoup. C'était le côté terrain, avec l'accueil et le côté communication, qu'on maîtrise un peu quand même, avec le plaidoyer qui va jusqu'à changer des lois quand même. »

La fédération *Emmaüs* organise des actions de solidarité à travers des activités d'accueil en communauté et des activités de plaidoyer. À travers cette affiliation, un changement fondamental s'opère : l'association *DTC* inscrit ses actions dans un réseau de solidarité plus global. Cette affiliation lui permet d'une part, de bénéficier d'un encadrement juridique et d'autre part, d'une certaine légitimité publique en vue de porter des revendications collectives relatives au domaine de l'exclusion.

En changeant de nom, l'association s'identifie au mouvement *Emmaüs* qui porte en lui une histoire de solidarité et d'engagement. Fondé par l'Abbé Pierre, figure historique de la

¹⁵⁴ Cette disposition législative est relativement récente. Elle a été introduite par la loi « asile-immigration » du 10 septembre 2018. Elle a été portée par des parlementaires qui se sont appuyés dans leur argumentation sur « l'image positive de l'Abbé Pierre et du mouvement *Emmaüs* dans la population française » ainsi que sur « le parcours d'intégration que proposent les communautés *Emmaüs* », qui sont un « modèle d'intérêt public » (argumentaire des députés Vincent Descoeur, Gilles Lurton, etc. analysé par Guignat, 2020).

¹⁵⁵ Fondé en 1954 par l'Abbé Pierre, le mouvement *Emmaüs* est un groupement d'associations présentes dans plusieurs pays qui sont fédérées autour d'*Emmaüs* France et d'*Emmaüs* International et ayant pour objectif de lutter contre la pauvreté et l'exclusion.

résistance et de l'action en faveur des plus démunis au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, le mouvement *Emmaüs* se présente aujourd'hui comme un acteur central dans le champ de la solidarité en agissant en France et à l'international. Il développe de nombreuses activités à destination des plus précaires et participe à l'élaboration des politiques. Ainsi, l'adhésion de l'association *Défends Ta Citoyenneté* au mouvement *Emmaüs* permet d'asseoir la légitimité de leurs actions en les inscrivant dans un mouvement plus global orchestré par une fédération reconnue. Cette transformation associative apporte du crédit aux acteurs qui ont enduré des pressions préfectorales en vue de faire taire leur mouvement de contestation. L'association fait l'objet d'une nouvelle forme d'institutionnalisation. D'une part, l'inscription dans ce réseau permet de « protéger » l'association en la dotant d'une nouvelle légitimité publique par le biais d'un label *Emmaüs*, et d'autre part, elle produit un cadre d'activités formalisées et réglementées impliquant des mises aux normes relatives à l'accueil du public.

Il est par ailleurs intéressant de souligner que ces deux organisations *Défends Ta Citoyenneté* et *Emmaüs*, se sont fondées sur la notoriété de leur président. Cédric Herrou et l'Abbé Pierre incarnent tous deux des figures d'engagement qui contestent les politiques gouvernementales, au risque d'agir dans l'illégalité¹⁵⁶ et en occupant l'espace médiatique¹⁵⁷. La mise en scène de leurs engagements prend des allures d'exemplarité et ces personnages deviennent les « héros » d'une histoire contemporaine, celle de la lutte contre les exclusions. Le récit d'engagement de Cédric Herrou vient ainsi s'écrire au prisme d'une histoire passée, dans le prolongement d'actions revendicatives et solidaires de l'Abbé Pierre, récit dont les acteurs principaux sont « ceux qui aident ».

Dans ce nouveau cadre associatif, l'accueil communautaire ne s'adresse plus uniquement aux demandeurs d'asile mais à toute personne en situation d'exclusion. De la sorte, l'association inscrit la problématique des migrants dans un cadre plus large qui concerne la lutte contre l'exclusion et la pauvreté. Cet élargissement met au travail de nouvelles manières de configurer les pratiques d'accueil.

¹⁵⁶L'Abbé Pierre a notamment réquisitionné des bâtiments vacants pour y loger des sans-abris.

¹⁵⁷L'appel de l'Abbé Pierre à l'hiver 1954 diffusé sur les ondes radio déclenche un mouvement de solidarité fort en faveur des sans-abris tandis qu'un hiver glacial s'abat partout en France et conduit à la mort d'une femme expulsée de son logement.

Les activités de solidarité reposent sur un principe d'inconditionnalité de l'accueil, non lié à la nationalité ou au statut administratif des personnes. Au cours de l'entretien, Cédric et Lise justifient cette extension du public accueilli :

« -[Hélène] Pourquoi vous avez voulu élargir ? Que ce ne soit plus seulement les migrants mais que ce soit plus large avec le statut de compagnon ?

-[Cédric] On n'a jamais été... Enfin, pour moi « pro-migrant ».

-[Lise] Et puis surtout de base, une communauté Emmaüs fait de l'accueil inconditionnel. On n'aurait pas pu dire : on ne prend que des demandeurs d'asile. Ça pour le coup, Emmaüs France nous aurait dit vous n'avez pas le droit, c'est contraire au statut.

-[Cédric] Et puis même dans le truc... ça a été les migrants mais ça aurait pu être n'importe qui. Y avait un public ciblé par l'État, le préfet, la police, etc. Et puis il a fallu réagir par rapport à la persécution. On n'a pas fait ça en faveur des migrants mais en réponse à l'État qui martyrisait des gens. Mais ça aurait pu être n'importe quel (...).

-[Lise] Après on s'est toujours dit que la mixité elle était forcément bénéfique. T'étais là à l'époque des Erythréens, y avait que des érythréens déjà ils voulaient pas apprendre le français parce que pas besoin entre eux et en fait ça finissait en clan : c'était nous contre eux, alors qu'il n'y avait pas de raison.

-[Cédric] Nous on fait de l'accueil inconditionnel mais on se doit aussi de gérer, c'est un peu une condition, la cohésion de groupe et de la communauté. Là ce qu'on a appris, c'est qu'il faut un maximum de mixité. C'est pour ça que quand y a des femmes on est bien content, c'est que ça crée un équilibre. Même pour expliquer aussi aux demandeurs d'asile que y a des gens en galère, qu'il faut sortir de leur rêve. Tu vois y a Liliane qui est là, elle a 48 ans, et elle est en galère.

-[Lise] Et en fait, vu qu'ils sont que six ou sept au max, c'est déjà énorme. Par exemple là pendant le confinement y avait deux nigériens et mais en fait c'est déjà trop, ça s'est pas mal passé, enfin à la fin, si. Mais c'est déjà deux personnes sur six, ça fait déjà un sous groupe dans le groupe.

-[Cédric] En fait il faut que le lien se fasse par la communauté et non pas par la nationalité.

-[Hélène] Il faut que ce qui lie ce soit l'activité agricole ?

-[Cédric] Oui c'est ça.

-[Lise] Et la vie en communauté. Le fait de vivre ensemble. »

Dans cet extrait d'entretien, Cédric réinscrit son engagement en faveur des exilés dans une lutte plus globale. Il prolonge son action militante. Elle a pour objet de contester des pratiques étatiques et vise à proposer des solutions par l'accueil. Lise invoque par ailleurs l'importance d'une mixité des membres qui composent le groupe. Les liens qui fondent la communauté doivent se réaliser en dehors de toute appartenance ethnique. Ici, l'accueil s'adresse à des personnes liées par une expérience commune de l'exclusion. S'opère un changement dans la manière de saisir la question de l'accueil : la problématique n'est plus assignée à une catégorie de personnes en l'occurrence les migrants, elle est thématifiée par le

dispositif communautaire qui dé-spécifie la condition de l'exilé. Celle-ci vise l'intégration des personnes en marge de la société à partir d'un « faire » et d'un « vivre » ensemble.

L'intégration de l'association *DTC* au sein du *mouvement Emmaüs* est néanmoins exceptionnelle, et ce à deux niveaux. D'une part, il est inhabituel qu'une association demande à devenir une communauté *Emmaüs*. La création de nouvelle communauté émane le plus souvent de l'intérieur de la fédération. D'autre part, c'est la première communauté paysanne qui voit le jour. En effet, les communautés *Emmaüs* sont habituellement tournées vers des activités de recyclerie-ressourcerie (bric à brac, brocante, etc.). Sur notre terrain, c'est l'activité paysanne qui cimente la création de la communauté *Emmaüs Roya*. De cette manière, elle introduit des enjeux écologiques et alimentaires dans la réalisation d'activité de solidarité.

Selon les règles de la fédération *Emmaüs*, les personnes accueillies sont nourries, logées et perçoivent un pécule d'un montant de 360 euros par mois. L'admission est conditionnée à la contribution quotidienne aux activités de la communauté. Les personnes bénéficient du statut de « compagnon » ou de « compagne ». Elles ne sont pas salariées mais elles cotisent au système de protection sociale en cas de maladie et en prévoyance de la retraite. Mais elles n'ouvrent aucun droit au chômage, ni à la formation professionnelle. Cédric et Lise deviennent quant à eux salariés de l'association. Ils sont « responsables de communauté » en charge de l'encadrement et de l'organisation des activités agricoles ainsi que de la vie en collectif. Les responsables ne sont statutairement ni membres de la communauté, ni membres du bureau ou du Conseil d'Administration de l'association afin d'éviter les conflits d'intérêt.

La communauté *Emmaüs Roya* accueille jusqu'à sept compagnons. Des personnes de toutes nationalités rejoignent la communauté au fil des mois. En juillet 2020, lors de mon dernier séjour sur le terrain d'enquête, deux compagnons sont des personnes en cours de procédure de demande d'asile, deux autres proviennent d'une autre communauté *Emmaüs*, l'un d'origine roumaine et l'autre française. Une femme de nationalité française, habitant à Breil-sur-Roya, s'installe également au sein de la communauté.

L'association met à disposition de chaque compagnon un espace personnel et privatif, des espaces de vie collective (cuisine, salle à manger, sanitaires, etc.), et le matériel nécessaire à la vie quotidienne et à la réalisation des activités de la communauté. L'accueil est encadré par un ensemble de règles signifiées dans une charte d'accueil et règlement intérieur. Des

comportements sont proscrits tels que l'absence de participation à la vie quotidienne et à l'activité de la communauté, ainsi que la consommation d'alcool et l'usage de drogues. Les personnes doivent par ailleurs manger chaque midi ensemble. La communauté *Emmaüs* est faite d'espaces d'interdépendance qui assurent les besoins des personnes dans plusieurs dimensions (Destremau, 2018).

Sur le terrain on remarque un changement sémantique. Le lieu d'accueil n'est plus désigné comme un « *camp* » mais comme une « *communauté* ». Tandis que la notion de camp renvoie à un hébergement précaire, provisoire et souvent illégal, le terme de communauté renvoie par son héritage et son usage dans le domaine du religieux, au partage de biens et d'intérêts communs. Pour les acteurs, l'usage du terme de « communauté » pour désigner le lieu de vie rend compte d'un enjeu de requalification et de réorganisation des pratiques d'accueil. La communauté affirme une dimension de vie collective et renforce les liens de coopération entre les personnes. Ici, on ne parle plus d'hospitalité. Il ne s'agit plus d'être accueilli « chez » quelqu'un. Au contraire, l'ambition de la communauté est de fabriquer un espace qui appartient à chacun tout en partageant d'autres espaces de vie collective.

En devenant une communauté *Emmaüs*, la gestion collective semble avoir pris le pas par rapport à une gestion privative. Les personnes usent de plus en plus rarement de la formulation « chez Cédric » pour désigner cet espace. Le caractère collectif de l'accueil est redistribué par une mutualisation des biens. Ce n'est plus seulement l'espace de l'habitat qui est mis en partage, mais aussi la ferme qui était jusqu'ici la seule propriété de Cédric Herrou. Ce dernier conserve ses droits de propriété mais la production paysanne est réalisée au nom de l'association *Emmaüs Roya*.

Par ailleurs, l'organisation de l'association est restructurée. L'association est dirigée par un conseil d'administration¹⁵⁸ au sein duquel *Emmaüs France* est représenté et d'un bureau¹⁵⁹, desquels Cédric et Lise se sont retirés. Un nouveau président est nommé : il s'agit d'un militant niçois proche de l'association et engagé depuis plusieurs années auprès des exilés à la frontière. Les rôles et les fonctions sont clairement distribués selon plusieurs catégories d'appartenance à l'association : compagnons, salariés, membres du Conseil d'Administration.

¹⁵⁸ Les compagnons et compagnes peuvent être candidats au Conseil d'Administration, sans toutefois pouvoir représenter plus du quart de ses membres, mais ne sont pas éligibles au Bureau de l'association. S'ils ne sont pas membres de l'association ils n'ont pas de droit de vote en Assemblée Générale mais peuvent participer aux débats.

¹⁵⁹ Le bureau est composé d'un président, d'un secrétaire, d'un trésorier et/ou tout autre membre du Conseil d'Administration, amené à s'impliquer dans le fonctionnement et la gestion au quotidien de l'association.

La qualité de compagnon permet de bénéficier d'un hébergement et d'une allocation communautaire sans responsabilité légale ou administrative vis-à-vis de l'association. En effet, les compagnons peuvent quitter à tout moment la communauté, sans préavis.

3.2 Le « travail de la terre » : une reproblématisation de l'accueil

Emmaüs Roya est la première communauté paysanne du réseau. Ce faisant, elle inscrit la question écologique au sein des activités de solidarité. La nourriture produite dans une démarche d'agriculture biologique doit permettre d'alimenter les compagnons et être distribuée à d'autres. S'expérimente un nouveau type d'action qui associe la solidarité avec les exclus à la protection du « vivant ». Les compétences en agriculture de Cédric Herrou et son expérience dans l'accueil des exilés ouvrent la possibilité de penser nouvellement l'activité communautaire par un travail de la terre. La transformation de l'association *Défends Ta Citoyenneté* en *Emmaüs Roya* replace par ailleurs le territoire et ses ressources au centre de l'activité d'accueil. Il devient le lieu de pratiques agricoles susceptibles de porter des valeurs de solidarité. Tandis que le travail agricole est habituellement un secteur professionnel dévalorisé, où l'exploitation de la main d'œuvre étrangère est courante (Potot, 2014), ici l'activité s'associe à des valeurs positives. Le travail de la terre répond à des préoccupations environnementales et solidaires, portées en grande partie par la population néo-rurale de la vallée de la Roya.

Les activités agricoles prennent place sur le terrain de Cédric Herrou et sur une parcelle de ses parents qui habitent à proximité. Dorénavant, l'activité se compose d'un demi-hectare de maraîchage où sont cultivés des fruits et légumes variés, de cinq hectares de champs d'oliviers qui servent à la production d'huile d'olive et de dérivés, et de neuf cents poules pondeuses. Les produits sont vendus dans des commerces spécialisés de l'agriculture biologique, sur des marchés de la vallée de la Roya, au sein de l'espace de vente de la communauté *Emmaüs* de Saint-André-de-la-Roche (aux portes de Nice) et par une AMAP¹⁶⁰ niçoise.

L'activité agricole exercée n'est pas considérée comme un travail mais comme une contribution au fonctionnement de la vie collective. La communauté est structurée selon un

¹⁶⁰ Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne, qui établit un lien direct entre un exploitant agricole de proximité et des consommateurs.

système d'interdépendance économique. La coopération des membres et la mutualisation des capacités de chacun doit permettre de dégager des revenus suffisants pour assurer le fonctionnement et redistribuer à chaque compagnon un pécule. La structure peut également bénéficier de dons extérieurs soutenant son financement. Cette autonomie financière permet aux communautés *Emmaüs* de se soustraire aux lois du marché économique et aux épreuves du marché du travail dont les personnes accueillies sont généralement exclues (Destremau, 2018). Ce modèle se positionne comme une alternative au monde du salariat et se fonde sur un principe de solidarité. Il « *permet à des personnes possédant des aptitudes et capacités différentes (et inégales) de contribuer à un produit commun, dont les parts distribuées sont (relativement) égales. Ainsi, ni le statut des compagnons, ni leur niveau de vie n'est rattaché directement à leurs performances au travail* » (ibid. p.198).

De plus, ce modèle d'accueil repose sur le présupposé que l'activité est une ressource pour accompagner les personnes en situation d'exclusion. Lise explique :

« *À partir de 2018, certains demandeurs d'asile sont restés ici, soit par choix, soit parce qu'ils ne savaient pas où aller, ils étaient paumés ... Avec Cédric et l'asso' on a commencé à réfléchir à quel cadre on pouvait leur offrir. Parce qu'on s'était bien rendu compte que quand on les maintenait occupés, que ce soit par l'accueil des nouveaux exilés mais là y en avait plus beaucoup ou par les activités quotidiennes, ça leur permettait d'aller mieux.* »

Selon les membres de l'association, l'activité agricole peut favoriser le « rétablissement » des personnes. Cédric et Lise développent :

-[Hélène] *Et du coup, cette idée que par le travail les gens vont mieux... Comment vous l'avez constaté ?*

-[Cédric] *C'est pas le travail, c'est l'activité.*

-[Lise] *Être responsable en fait.*

-[Cédric] *Et occuper sa vie, pour les autres, par les autres. Je crois qu'on a tous besoin d'une activité... Après le travail je suis pas trop pour le travail hein, mais de l'occupation dans la vie et de la place que tu as dans la société, c'est la sociabilisation. C'est lutter contre l'exclusion. Je crois que c'est important d'avoir une place dans la société.* »

Ainsi, l'exercice d'une activité au sein d'une communauté interdépendante permettrait aux personnes exclues de « prendre place » au sein d'un espace social. L'activité sous-entend un principe de contribution qui permet une considération de soi auprès des autres. Il s'agit d'une part, d'être « en charge » d'une activité et d'autre part, de la faire valoir au sein d'un groupe social qui estime et reconnaît cette contribution. C'est cette imbrication qui permet selon les propos de Cédric de « *lutter contre les exclusions* ». Dès lors, les personnes sont saisies selon une logique capacitaire paradoxale : elles sont vulnérables mais elles détiennent une puissance

d'agir et une capacité de responsabilisation. La mobilisation de ces capacités permet de « se rétablir » et de « se réinsérer ». L'activité de production s'accompagne ici de principes d'aide et de sociabilité.

Par ailleurs, Cédric attire l'attention sur le fait qu'il « *n'est pas pour le travail* ». Ce modèle d'activité fondé sur la solidarité entre les membres s'écarte des normes et des conventions habituelles du monde salarial. En effet, en même temps que l'activité paysanne permet aux personnes de s'insérer socialement, elle a vocation à promouvoir un modèle économique, social et écologique alternatif. Le communiqué de presse¹⁶¹ du 8 juillet 2019 annonçant la création d'*Emmaüs Roya* décrit cet objectif :

« Les personnes en situation d'exclusion sont actrices de cette agriculture : bien que mises au ban de la société, elles montrent l'exemple, en développant un modèle économique pérenne basé sur une activité paysanne durable et respectueuse de l'environnement. Emmaüs Roya veut montrer qu'il est possible d'apporter des réponses croisées aux problématiques d'environnement et d'exclusion sociale, de lier concrètement justice climatique et justice sociale. »

L'originalité du modèle d'insertion proposé ici, réside dans l'exercice d'une activité qui répond à des problématiques diverses, d'ordre économique, social et écologique. Ces problématiques se croisent et se répondent au sein d'un même site d'accueil et de production. Ainsi, les principes d'accompagnement font tenir ensemble inclusion sociale et protection environnementale. Les personnes en situation d'exclusion sont saisies comme des co-acteurs dans un monde animé par le souci de la transition face aux défis écologiques de notre époque. La transformation du campement *DTC* vers la communauté paysanne *Emmaüs Roya* prolonge le geste politique de l'accueil, pensé comme un engagement qui se fabrique en corrélation avec le milieu de vie. Cette conception invite à une reconnaissance des personnes par des activités qui visent à se (pré)occuper du milieu qui les entoure.

Les modalités de l'accueil sont redéfinies selon une perspective qui implique une admission de la personne au regard de sa volonté à prendre part à l'activité paysanne. L'accueil n'a plus vocation à porter assistance à des personnes en cours d'exil. Il s'adresse à des personnes prêtes à contribuer à cette activité communautaire. Cédric et Lise expliquent :

¹⁶¹ Communiqué consultable sur <https://www.helloasso.com/associations/defends-ta-citoyennete-emmaus-roya-fondateur-abbe-pierre> rubrique « Qui sommes nous ? »

« *-[Hélène] Mais là vous ne pouvez plus faire de l'accueil d'urgence ?*
-[Cédric] Si on pourrait.
-[Lise] Dans nos statuts rien ne nous empêche. Mais c'est nous, on ne saurait pas comment gérer le quotidien.
-[Cédric] Ouais et puis même pour les compagnons ça le ferait pas.
-[Lise] Bah là, les derniers shebabs qui sont arrivés, l'hiver dernier... bah t'étais là ? Quand les afghans ont débarqué ?
-[Hélène] Non. J'étais pas là.
-[Lise] Ils savaient pas comment se comporter, ils étaient trop mal. Ça les perturbait dans leur routine.
-[Hélène] Du coup, si le passage reprenait dans la vallée, vous n'accueilleriez pas forcément ici ?
-[Lise] Non. On s'est dit que si ça reprenait on ferait direct le protocole à la gendarmerie. Les gars ils arrivent, ils prennent une douche et ils partent.
-[Cédric] C'est ce qu'on leur a dit direct à la gendarmerie, on fait plus d'accueil. On vous les envoie direct. »

Les transformations associatives reconfigurent le potentiel d'accueil de la communauté et posent les limites de sa mise en œuvre. L'exilé de passage qui ne fait que traverser l'espace d'accueil ne peut plus être accueilli au sein de celle-ci. L'accès à la communauté est conditionné et doit être justifié. En effet, la communauté exige une forte dimension de réciprocité envers le groupe. La personne accueillie n'est plus saisie comme vulnérable mais comme capable de participer et de s'engager en travaillant avec les autres. Ainsi, les personnes ne se confrontent plus à des épreuves d'hospitalité mais à des épreuves d'intégration (Genard, 2018, p.10), ce qui a pour effet de réglementer l'espace d'accueil.

L'association continue toutefois de soutenir les exilés en cours de traversée en proposant une orientation vers le protocole établi avec la gendarmerie qui leur permet de faire valoir une demande d'asile et aussi, en assurant des distributions alimentaires à Vintimille, par des aliments cuisinés et distribués par les compagnons et bénévoles. L'activité communautaire intègre donc le soutien des personnes en cours d'exil même si elle ne les accueille plus en son sein, car elles pourraient en troubler l'équilibre. On assiste dès lors à une tentative de recadrage des actions d'aide, qui vise à concilier les logiques de l'accueil communautaire avec les principes de solidarité envers les exilés.

3.3 L'accueil communautaire à l'épreuve des enjeux écologiques

L'accueil au sein de la communauté *Emmaüs Roya* s'appuie sur les capacités et les compétences des personnes accueillies. Le communiqué de presse du 8 juillet 2019 explique ces nouvelles orientations qui passent d'une logique d'assistance à une logique d'insertion :

« Grâce aux bénévoles et aux personnes réfugiées elles-mêmes, nous avons pu organiser l'accueil d'urgence de milliers de personnes. Un réel refuge où les personnes peuvent manger, dormir, se reposer, se faire soigner mais aussi rire, apprendre et s'impliquer. Très vite, nous réalisons que la qualité de l'accueil ne repose pas sur le confort du lieu, mais sur la considération de la personne. C'est en traitant les personnes réfugiées à l'égal de soi, en les responsabilisant, et en les rendant essentielles au bon fonctionnement du lieu que l'accueil amorce l'insertion de ces personnes. »

L'individu est considéré comme « capable » et « actif ». Il peut « s'impliquer », « se responsabiliser » et « se rendre essentiel au bon fonctionnement ». Ce modèle d'accompagnement repose sur une logique capacitaire et de responsabilisation des personnes (Breviglieri et Stavo-Debaugé, 2006). Sur notre terrain, la personne est cadrée par la production d'une activité contributive qui concourt au bien commun du collectif. Elle trouve sa place au sein d'une communauté mais également au-delà de celle-ci. En effet, la dynamique d'insertion qui s'engage peut s'étendre dans un milieu social et professionnel. Cédric explique :

*« -[Hélène] Et est-ce que vous considérez que vous faites de l'insertion professionnelle ici ?
-[Cédric] (...) Oui mais on le fait indirectement. Tu vois, il y a des trucs de base où on apprend aux gens aussi à respecter les horaires, écouter quand on te donne des consignes, être là. (...) Tu vois avec Alpha c'est ça qu'on fait. C'est comme s'il avait 14 ans et qu'il apprenait le monde du travail. C'est qu'à un moment, si avec son comportement il trouve un boulot, il se fait virer au bout de deux jours. Si t'arrives en retard et si t'écoutes pas les consignes, t'écoutes pas ce qu'il se passe... Et on fait ça aussi. Ça permet d'aller travailler quoi. »*

L'activité communautaire permet aux personnes de faire l'apprentissage des exigences du monde du travail par l'acquisition d'un ensemble de « savoir être ». L'accueil est pensé comme un temps d'initiation à l'exercice professionnel et ce, particulièrement lorsqu'il s'adresse à des jeunes compagnons. Pour Lise, il s'agit d'un « tremplin » qui inscrit l'accueil comme une étape dans une logique de parcours d'insertion. Dès lors, les relations d'accueil

s'inscrivent dans de nouveaux enjeux relatifs à une intégration dans un milieu économique et social.

Il apparaît que les exigences capacitaires sont assouplies. En effet, les responsables de communauté doivent tenir compte des fragilités des personnes accueillies. Son mode de fonctionnement économique vise à ne pas faire peser d'obligation de rendement sur les compagnons. Les rythmes et la force de travail de chacun sont globalement respectés sauf dans les cas où il faut honorer une commande pour un client. Dans ce cas, chaque membre de la communauté est appelé à produire un effort supplémentaire. Cédric et Lise racontent :

« -[Cédric] *Tu vois, on est super chiants sur les horaires, c'est à la minute près quoi. Par contre, sur le rendement du travail, absolument pas. Jamais on n'a fait une réflexion sur... Des fois on a dit : bon allez on se bouge le cul sinon on va finir à 19h. C'est arrivé...*

-[Lise] *Pour les livraisons.*

-[Cédric] *Le mercredi, on met les œufs en boîte, les boîtes dans des cartons et on charge le camion. Et des fois c'était en mode ... ils ont compris que si c'était pas fini on finissait quand même. Et du coup on fait deux heures sup'. Et ça ils ont vite compris et très vite compris. Et du coup, là maintenant c'est chargé à 16h alors qu'avant c'était jusqu'à 19h quoi.*

-[Hélène] *Oui, il y a pas d'exigence de rendement mais y a quand même des contraintes du fait des commandes, des livraisons...*

-[Cédric] (...) *Et surtout, la question... Y en a un, qui est pas resté longtemps d'ailleurs et il devait faire les œufs ... En plus la première semaine où il était là on lui avait filé une demi-journée et il devait être là pour faire les œufs, pour rattraper une demi-journée qu'il avait prise. Et à 19h30 le soir, il nous dit : demain je pourrai pas. Mais qui sait qui va le faire à ta place ? C'est ça l'esprit communautaire en fait. À un moment, notre but c'est de planter, de vendre des produits, y a cette conscience là qu'on doit apporter au gens. »*

Le discours de Cédric montre que l'exigence se situe avant tout dans une adhésion des personnes à « l'esprit communautaire », c'est-à-dire à une manière de « faire ensemble ». Le fonctionnement se base sur une responsabilité individuelle et collective à l'égard de l'activité paysanne et de sa production. Ce qui compte ce n'est pas le rendement productif mais la relation au groupe et la responsabilisation face au collectif. Lise précise : « *Le pécule, l'allocation financière que tu touches, tu la touches parce que tu fais partie de la communauté, pas parce que tu travailles* ». Les compagnons doivent faire preuve d'une capacité à se responsabiliser vis-à-vis du groupe et doivent se soucier du « devenir » de la communauté. En arrière plan, il apparaît donc qu'il est attendu des compagnons qu'ils acquièrent un sentiment d'appartenance à la communauté qu'ils prouvent à travers leur contribution. Selon Blandine Destremau, les communautés Emmaüs sont des dispositifs alternatifs de l'action sociale qui répondent aux paradigmes d'insertion et d'activation des

individus sans épouser la finalité idéologique du marché du travail « *comme point d'achèvement de tout parcours professionnel et personnel réussi* » (Destremau, 2011, p.7). Les communautés Emmaüs passent par une « *re-marchandisation du travail des compagnons, dans un cadrage spécifique puisque la valeur produite par ce travail demeure partiellement en marge du marché* » (*ibid.* p.9). Ainsi, ce parcours d'insertion spécifique aux communautés Emmaüs tend à activer des enjeux de responsabilisation à la fois d'ordre individuel et collectif. Lise cite l'exemple d'un parcours réussi en raison d'une adhésion au principe communautaire :

« *Je prends toujours l'exemple de Liliane, le premier mois elle disait vos légumes, vos salades, vos œufs. Et en fait, au bout d'un moment c'est : nos légumes, nos œufs. C'est bête mais ça veut tout dire. Là t'as compris que c'était le fruit de ton travail.* »

Liliane réussit les épreuves de l'accueil communautaire en mutualisant verbalement la production paysanne. Elle ne travaille plus pour autrui mais pour soi et les autres. Ce discours met en valeur le fait que la personne devient maître d'œuvre d'un destin individuel et collectif, à travers la réappropriation de sa production. Ce faisant, la transformation du lieu d'accueil en une communauté *Emmaüs* fait ressortir l'exigence de la réciprocité entre les membres du groupe en vue du rétablissement des personnes : « *le projet de communauté repose sur la solidarité organique dans l'interdépendance reconstructrice des relations* » (Destremau, 2011, p.12).

Toutefois, l'adhésion à un destin communautaire n'est pas évidente. D'autant plus que l'agriculture est une activité qui demande un fort investissement personnel. Elle demande des capacités et des efforts physiques conséquents. Les compagnons commencent tôt le matin et travaillent les week-ends pour assurer les marchés.

Je me souviens lors d'un de mes séjours en juillet 2020, qu'un conflit latent commençait à poindre à propos d'un compagnon, Alpha, arrivé depuis deux ou trois mois. Il s'opposait à prendre part à la préparation des repas et refusait de manger la même chose que les autres membres de la communauté. Lors du déjeuner, il se coupait de toute conversation en utilisant son téléphone portable tandis que le reste du groupe profitait d'un temps convivial à table. Lors de la réalisation des activités paysannes, il semblait participer « à reculons » soit en expédiant le travail sans soin, soit au contraire en l'exécutant très lentement. Tandis que nous récoltions les fraises, Alpha m'avait fait part qu'il trouvait le travail physiquement difficile au regard de la faible allocation versée. Il ne pensait pas être capable de rester au sein de la communauté pendant trois années, c'est-à-dire le temps nécessaire avant de pouvoir formuler

une demande de titre de séjour. Les autres membres lui reprochaient son manque de participation aux efforts collectifs et son comportement individualiste. Alpha ne semblait pas chercher à faire partie du groupe et à faire des efforts d'adaptation. Son accueil au sein de la communauté était compromis. Les coresponsables faisaient toutefois preuve d'une certaine tolérance envers lui, en lui laissant le temps de faire l'apprentissage des attentes de la vie communautaire. Cédric nous dit à son sujet au cours de l'entretien :

« Ouais, il est sur le fil. Mais ... On est là aussi pour lui apprendre à s'en sortir aussi. À bosser, à ... il en est capable. Même sur les horaires il a compris là. Le but c'est qu'il ait au moins compris ça. »

Cédric met en avant un rapport éducatif. Les responsables doivent aider à l'intégration des personnes en faisant preuve de patience et en assouplissant leurs exigences. Pour Joan Stavo-Debauge, il s'agit là d'une manière de négocier un accueil vers l'appartenance, qui génère nécessairement une situation de retard pour le nouveau-venu qui *« commet des fautes en s'avançant vers une communauté fondée en son absence et qu'il découvre avec retard »*. Ainsi, *« Pour ne pas altérer son avancée à la participation, les plus anciens cohabitants doivent différer l'expression de la critique, en s'armant d'une patience qui endure l'écart et tient le coup »* (Stavo-Debauge, 2014, p.45). La question de l'appartenance engage un mouvement de rapprochement qui tend à réduire peu à peu cet écart entre le nouveau-venu et les personnes déjà-là.

Il apparaît que l'appartenance à la communauté ne peut se réaliser que par le partage de charges et de responsabilités. Dès lors, ces nouvelles modalités de l'accueil produisent de nouvelles attentes normatives entre les personnes. Les comportements individualistes tels qu'ils sont reproché à Alpha peuvent mettre en péril le sens de l'accueil. Les personnes doivent faire preuve de compétences de coopération et d'adaptation progressive en vue de se conformer à un horizon commun. Elles doivent évoluer au regard d'un objectif communautaire, sans quoi elles devraient quitter la communauté.

Le terme de « compagnon » insiste sur la dimension de partage, par l'idée de « vivre avec » et de réaliser des expériences « côte à côte ». Le travail communautaire s'élabore par la mise en collectif à travers laquelle l'individu est amené à se transformer. Le compagnon c'est l'apprenti¹⁶². Ainsi, les notions d'apprentissage et d'évolution sont centrales dans ce parcours d'insertion qui se fabrique avec d'autres. Cette transformation de soi avec et pour la

¹⁶²« Celui qui n'était plus apprenti et n'était pas encore maître, dans une corporation. » Dictionnaire Le Petit Robert de la langue française, 2020.

communauté s'élabore à travers le vécu d'une condition commune. Le compagnon (d'infortune) c'est « *celui qui partage les sentiments, l'idéal d'une autre personne, qui a subi les mêmes épreuves* » (Dictionnaire Le Petit Robert, 2020).

Ce mode de désignation des personnes montre un changement de paradigme de l'accueil. L'accueilli n'est plus celui qui est vulnérable et qui a besoin d'être accompagné. Au contraire, le compagnon est celui qui accompagne quelqu'un ou quelque chose. Le référentiel de l'hospitalité est ainsi devenu secondaire dans ce travail de conversion de l'accueil vers l'intégration des personnes.

Par ailleurs, on remarque qu'au sein de l'association les rapports sociaux entre les personnes évoluent en se structurant davantage autour de l'activité. Lors de mon premier séjour au sein de la communauté *Emmaüs Roya*, je suis étonnée d'entendre certains compagnons qui appellent Cédric et Lise « les patrons ». Les relations entre les personnes m'apparaissent moins chaleureuses et moins personnelles. Je ressens une mise à distance entre les responsables et les compagnons qui se symbolise notamment par une séparation des temps passés ensemble. Cédric l'explique au cours de l'entretien :

« *Ce qui a beaucoup changé par rapport à 2016, c'est ... on est devenu des professionnels. C'est devenu notre métier. On ne fait pas partie de la communauté de eux. On est là pour juste pour driver la communauté en fait. Ça, ça a changé. Avant on partageait les repas le soir, on essayait de faire des apéros, des activités en dehors d'ici, etc. Maintenant c'est plus du tout notre rôle. Marcel [un compagnon] qui dit : ce week-end tu nous emmènes à la plage ? Tu prends le train, le bus, tu te débrouilles quoi. C'est pas du tout mon rôle de faire ça.* »

Cédric met en avant une distanciation vis-à-vis des compagnons qui marque une évolution de son engagement vers une professionnalisation. Il n'est plus lié aux personnes accueillies en tant qu'aidant-hébergeur mais en tant que salarié d'une association pour laquelle il exerce des fonctions de « pilotage ». Il ne définit plus les relations avec les personnes accueillies à partir du registre de la cohabitation mais à partir d'un cadre professionnel qui spécialise son rôle et ses activités. Dès lors, Cédric sort de la communauté des compagnons « *on ne fait pas partie de la communauté de eux* » mais s'engage aux côtés de celle-ci. Cédric et Lise expliquent que cette distanciation dans la relation était souhaitée en raison de la charge émotionnelle trop forte « *on en pouvait plus quoi* » (Cédric) et de déceptions vécues à l'égard des personnes accueillies « *On a fait un gros travail sur nous, pour justement ne pas être déçus, ne plus attendre rien* » (Lise). En redimensionnant les rapports sociaux à partir d'un registre de professionnalité plutôt que d'amicalité, les attentes envers les compagnons sont réajustées ce

qui permet de pacifier les rapports : « *si ton ami il te fait un quart de ce que nous font les compagnons c'est la guerre atomique quoi !* » (Lise). Ce nouveau cadre permet à Cédric et Lise de structurer leurs relations à partir d'un référentiel réglementaire moins influencé par les sentiments.

Cédric ajoute :

« Ouais et puis d'être juste ! La question qu'on se pose c'est le pouvoir des responsables de communauté sur l'individu. Donc il suffit que tu en apprécies plus un que l'autre et comment tu arrives à rester juste dans tes décisions ? Tu peux faire du mal au gens. Pas mal. Et vu qu'on n'est regardé par personne et que tout le monde s'en fout de ces gens là, on fait ce qu'on veut clairement et qu'on est inattaquable, y a pas de sentiment. Si on vire quelqu'un, on ne peut rien nous dire, même le bureau. Et du coup comment tu arrives à garder de la justesse dans tes prises de décision ? On a trouvé cette justesse avec les règles et le cadre. »

Cédric pointe le risque de l'injustice dans une situation où les décisions sont soumises à l'autorité des responsables. Par exemple, les expulsions des compagnons ne font l'objet d'aucune procédure contradictoire, ni de possibilité d'appel. La communauté pose un principe d'égalité entre les compagnons mais pas avec les responsables. Ainsi, on observe une structuration des rapports sociaux à partir d'une hiérarchisation des positions qui s'impose aux compagnons qui disposent d'un faible pouvoir de participation aux décisions (Destremau, 2018). L'asymétrie des positions se joue ici dans un rapport professionnel.

Pour Cédric et Lise, l'accueil en communauté *Emmaüs* présente d'autres avantages vis-à-vis du monde professionnel. Il propose une alternative de vie qui se situe en marge d'un système social :

« -[Cédric] Après faudrait voir plein de trucs... je pense que nous on va évoluer là dedans, de comment faire pour que les gens aient une allocation communautaire un peu plus grande, qu'il y ait vraiment un investissement de la personne dans l'activité et de montrer ... Parce que le statut de compagnon c'est pas un statut, comment dire... vachement valorisant.

-[Lise] C'est confortable dans ta vie quotidienne mais disons que tu peux pas trop évoluer. Tu vois, y a pas trop de perspectives. Tu peux devenir adjoint.

-[Cédric] Mais ça peut être une alternative. Regarde, Christophe, ce qu'il me disait c'est qu'il a été dégouté du monde du patronat, du salariat. Il te dit pas le monde du travail, il te dit le monde du patronat et du salariat. Et là il retrouve au sein d'Emmaüs un idéal, parce que lui c'est un anar' et il dit : moi ça me convient bien parce que ça respecte mon idéal personnel et ça qui est intéressant.

-[Lise] Mais tu vois Cyril tout le monde nous disait mais ce gars-là pourquoi il est compagnon ? Il pourrait très bien travailler, avoir un appart... Enfin en gros que c'est un gars normal tout le monde nous disait. Bon déjà nous on se disait : t'es qui pour décider que cette personne elle va bien dans les clous de la société ?

-[Cédric] Pourquoi il aurait envie de ça, plus que de vivre en communauté ? »

Selon les modes de justification des acteurs, l'accueil proposé permet une affiliation à une entité communautaire en marge du système social, tout en assurant les ressources suffisantes pour vivre. Le travail au sein des communautés *Emmaüs* permet aux personnes d'échapper aux logiques de productivité individuelle et aux rapports de subordinations salariales : elles sont accueillies et non pas embauchées, elles peuvent quitter à tout moment la communauté. Dans le même temps, l'organisation *Emmaüs* s'enchevêtre dans des dispositifs d'action sociale qui permettent aux bénéficiaires d'accéder à des droits sociaux (par le biais de la cotisation sociale). Pour Blandine Destremau, l'insertion procurée par les communautés permet de se tenir à l'écart des dispositifs d'activation et en même temps de s'en rapprocher si les personnes le souhaitent. Dès lors, « *la communauté procure une voie de « non-recours actif » : les compagnons ne sont pas enjoins d'effectuer une recherche d'emploi, dès lors que leur intégration communautaire repose sur une activité qui leur procure, par le biais de la socialisation des produits et des besoins, de quoi vivre. Pas dans le luxe, certes, mais dans la sécurité, la dignité et l'engagement dans le travail* » (Destremau, 2018, p.202).

Selon elle, la communauté *Emmaüs* fabrique un modèle d'intégration sociale en partie alternatif et en redéfinissant des exigences capacitaires à travers le prisme d'une responsabilité communautaire plutôt que dans une logique de rentabilité économique. Il s'agit là d'un idéal politique qui travaille à des formes de solidarité qui « affilient » en même temps qu'elles préservent les personnes d'un modèle sociétal qui exclut les plus fragiles. Le projet communautaire « *se fonde sur l'idée que l'individu n'acquiert son individualité qu'en relation avec les autres ; individu et communauté y sont appréhendés non comme des extériorités, mais ensemble, en un modèle organique, organisé autour de l'expérience, comme un ensemble d'interactions et de transactions actives et réciproques entre la personne et son environnement, qui ne cessent de se transformer mutuellement.* » (Destremau, 2011, p.16). Ainsi, l'idéal communautaire active des processus de responsabilisation de l'individu face à des enjeux collectifs de solidarité entre les personnes. L'originalité d'*Emmaüs Roya* est qu'elle pose la question écologique au cœur de ce compromis communautaire.

En effet, la réalisation de l'activité paysanne s'associe à un engagement relatif à des problématiques environnementales. Comme nous l'avons vu précédemment, les personnes sont accueillies dans un milieu naturel qui fait l'objet d'attentions particulières. Les personnes doivent contribuer à des activités qui visent la préservation d'un milieu de vie. Les gestes du

quotidien sont élaborés avec ce souci : tri des déchets, gestion du compost, transformation des invendus pour éviter leur gaspillage, chauffage au poêle à bois, etc. Les espaces d'habitation et de travail sont aussi assujettis à ces exigences écologiques (usages de matériaux respectueux de l'environnement, non-usage de pesticide, etc.). Ainsi, les attentes envers les personnes accueillies semblent être d'un nouveau type : elles se bâtissent sur l'implication d'autrui en faveur des autres et de son milieu de vie. C'est de cette manière que les personnes doivent investir le lien communautaire.

La communauté *Emmaüs Roya* soutient l'intégration des personnes par une contribution écologique et solidaire qui se rend utile face à des enjeux contemporains. Souvent les compagnons font valoir avec fierté leur appartenance à *Emmaüs* dont l'engagement solidaire et militant est reconnu et nourri par le combat de l'Abbé Pierre (Destremau, 2018). Sur notre terrain, les personnes entretiennent un régime d'engagement militant par l'appartenance au « mouvement *Emmaüs* » qu'elles spécifient et connectent au territoire et au milieu.

L'expérience d'engagement des compagnons est étroitement reliée au travail de la terre et à la culture du sol de la vallée de la Roya. La paysannerie offre de nouvelles prises à l'accueil en faisant du territoire un espace de ressources et d'activation de la communauté et de ses membres. Le terroir est réinvesti comme un potentiel pour repenser l'engagement des personnes. Il leur permet de « prendre racine » et de « cultiver » quelque chose qui sera mis au service de la communauté élargie.

En 2020, la communauté *Emmaüs Roya* fait l'acquisition d'un bâtiment situé au bord de la rive, au cœur du village de Breil-sur-Roya. « Les tuileries » est un ancien moulin à farine et à huile disposant de grands et nombreux espaces pour y développer des activités de transformation des produits agricoles, ainsi qu'une brasserie et un espace de restauration. Le bâtiment qui nécessite de longs travaux avant de pouvoir être utilisable, devra également loger les compagnons dans des appartements. L'acquisition de ce bâtiment répond à l'objectif de se rapprocher des villageois et de contribuer au dynamisme de la vallée de la Roya. En effet, l'association a pour souhait de mettre l'activité communautaire au service de la vallée. Lise explique :

« Et puis aussi y avait ce constat de manque de communication de nous avec la vallée, voir même avec le département parce que même avec les autres asso' de Nice ça se passait pas très bien. Et ce décalage avec notre communication nationale voire internationale, on se disait il y a vraiment un souci... On n'arrive pas à parler aux gens de la vallée. On a perdu

trop de temps en fait. Pendant un an et demi pratiquement on s'est pas adressé à eux. Donc ce projet c'était une manière de... C'est pour ça qu'on utilise le terme de réconciliation. »

Tandis que l'action de l'association *Défends Ta Citoyenneté* était davantage tournée vers la défense des droits des demandeurs d'asile, *Emmaüs Roya* inscrit son action au sein de la vallée et s'adresse aux riverains de la Roya. Elle procède dès lors à une réimplantation de son activité. Les activités de restauration s'adressent notamment à tous les habitants de la vallée ainsi qu'aux touristes qui transitent par la vallée. Pour les membres de l'association, il s'agit là d'une tentative de « *réconciliation* ». Cela laisse supposer qu'une fracture s'est créée entre l'association et les riverains. En effet, très peu de personnes de la vallée étaient impliquées dans la vie associative. Elles sont restées pour la plupart spectatrices de la médiatisation de Cédric Herrou. Ceci a par ailleurs contribué à développer une certaine méfiance à l'égard de son association.

La « *réconciliation* » à l'œuvre sous-entend d'envisager autrement la manière dont prend place l'accueil des personnes sur le territoire. La participation des personnes au développement d'activités qui « nourrissent » les habitants doit permettre de concilier son arrivée et son installation. Ainsi, cultiver une « terre commune » vise à fabriquer un terrain d'entente, notamment entre des personnes aux opinions politiques opposés. Cédric explique :

« Et on arrive à faire quelque chose qui développe et réconcilie les gens ... Ce à quoi on a affaire aussi, c'est une association avec des vieux de droite, voire d'extrême droite, très conservateurs et l'idée c'est comment on arrive à les prendre avec nous. Donc ... C'est pas sympathiser mais c'est ... Je pense que dans ce refus de la migration et de la précarité, c'est qu'il y a un truc où les gens ils ont pas leur mot à dire et on leur impose. Mais si tu leur dis : tu veux pas m'aider à les aider ? Peut-être que ce sera plus facile. Tu vois y a un gars qui fait des pâtes locales, avec leur recette. Et de leur dire : nous on aimerait bien que vous fassiez un atelier que vous appreniez aux gens de Breil et que vous fassiez un repas le soir. Et nous on a les compagnons qui sont là et on aimerait bien apprendre ce que vous faites. Tu vois au lieu de vouloir convertir les gens, de leur dire moi je vais t'apprendre la vie et ce que tu penses c'est complètement con, de leur dire : ce que tu sais faire c'est bien et on en a besoin. On a besoin de toi. »

Emmaüs Roya tend à se confronter à des épreuves de médiation sur le territoire. Tandis que l'action politique du camp DTC visée à occuper une arène médiatique et judiciaire, l'activité agricole relocalise l'engagement politique. L'accueil est pensé comme un espace de « compromis-participatif » par lequel les personnes se rencontrent et réalisent ensemble des activités mises au service du territoire et ses habitants. *Emmaüs Roya* affirme son inscription dans une solidarité locale. La catastrophe naturelle survenue en octobre 2020, la tempête

« Alex », accélère ce processus. L'association cherche à intervenir en faveur des sinistrés et à réhabiliter la vallée de la Roya en mettant en œuvre des chantiers participatifs. Aussi, le bâtiment des « tuileries », sauvé des dégâts de la tempête, a été mis à disposition du *Secours Populaire* pour assurer le stockage des dons qui sont arrivés massivement de partout en France. Désormais *Emmaüs Roya* est un acteur de la solidarité dont l'intervention s'institutionnalise sur le territoire. Grâce aux partenariats, l'association s'intègre pas à pas au sein du tissu associatif local. Le Centre Communal d'Action Sociale de Breil-sur-Roya, organe municipal en charge de l'organisation des actions de solidarité, a convié l'association à prendre part à des concertations. Loin de clore les épreuves de l'accueil, cette institutionnalisation progressive confronte les personnes à de nouveaux enjeux de solidarisation. L'accueil se renouvelle au fur et à mesure des événements qui scandent la vie du territoire.

Sur notre terrain, le « travail de la terre » est saisi à travers le prisme d'un engagement solidaire, territorial et environnemental. Celui-ci accompagne une dynamique d'appartenance à une communauté à la fois située et élargie. L'hospitalité offerte lors du passage des exilés amorçait déjà une attente participative tandis que les accueillis demandaient ou étaient conviés à contribuer aux activités pratiques et quotidiennes de l'accueil. Mais la perspective du « prendre part » était nécessairement limitée en raison du départ des exilés. La participation s'affirme dans une temporalité d'installation où celui qui arrive doit « prendre part » et « prendre place ».

On remarque trois niveaux par lesquels s'opère une affiliation des personnes en tant que « membres » : l'appartenance à la communauté de vie *Emmaüs Roya*, grâce à laquelle se déploie une sociabilité et une contribution par l'activité paysanne qui renouvelle un « sol commun » ; l'appartenance au *mouvement Emmaüs*, qui inscrit la personne dans un réseau de solidarité et dans des engagements publics et politiques légitimes ; l'appartenance au territoire où se travaille un vivre-ensemble et une coexistence pacifiée entre habitants.

Pour Jacques Rancière, la participation démocratique est un débordement qui « survient lorsque le sans-part débarque » et « demande sa part » à la manière d'une infraction insurrectionnelle, sans communication, ni médiation (Rancière cité par Berger, 2018, p.20). La perspective de ce travail de recherche invite plutôt à penser la participation comme une forme de négociation. Il s'agit d'un enjeu par lequel se négocie l'arrivée des nouveaux venus dans un lieu en définissant les manières de s'y attacher.

Conclusion

Le mouvement de l'accueil des exilés : un engagement « qui vient »

Quatre ans après avoir initié ce travail de recherche (2017), la « crise migratoire » est devenue plus silencieuse. En 2020, en raison du verrouillage des frontières et de la limitation des transports transnationaux dus à l'épidémie au Covid-19, les flux migratoires ont sensiblement diminué¹⁶³. Ce nouveau contexte sanitaire et social a eu pour effet de confiner les personnes et de réduire les possibilités de circulation. Sur le front médiatique, la « crise migratoire » a laissé la place à la « crise sanitaire ». Pourtant, les personnes en exil sont toujours en quête d'un refuge et elles éprouvent de plus en plus de difficultés à franchir les frontières et à rejoindre les côtes européennes. En 2016, le Soudan et la Syrie faisaient partie des principaux pays de provenance des demandeurs d'asile. Aujourd'hui, ils sont principalement originaires d'Afghanistan, du Bangladesh et du Pakistan¹⁶⁴.

Face aux réactions suscitées par l'arrivée des migrants, les personnes en exil sont confrontées tout au long de leur parcours migratoire à de nouvelles épreuves. C'est ce que j'ai cherché à mettre en valeur au cours de ce travail de thèse en m'intéressant à l'émergence d'une mobilisation en faveur de l'accueil des exilés dans la vallée de la Roya. Dans un contexte d'hostilité et de rejet, les associations locales expérimentent des alternatives à la question migratoire en déployant un accueil initialement inconditionnel. Ce faisant, les acteurs doivent s'adapter et innover : la formation du problème public n'est pas linéaire. Des maraudes de Vintimille à la communauté *Emmaüs Roya*, les différents dispositifs explorés n'ont cessé de repenser les pratiques d'accueil.

La mobilisation des riverains prend forme à partir d'une connexion étroite avec le territoire. Elle renouvelle les pratiques d'accueil à partir de régimes d'engagement de proximité. Les modalités d'action se construisent au fil des événements imprévisibles et parfois catastrophiques, comme ce fût le cas en octobre 2020 avec la tempête « Alex ». J'ai tenté de suivre de manière ethnographique la chronologie de cette mobilisation dans la vallée de la

¹⁶³ En 2020, la France a délivré 712 311 visas contre 3 534 999 en 2019, soit une baisse de 79,8%. Source : <https://www.vie-publique.fr/en-bref/278205-immigration-les-chiffres-pour-lannee-2020>

¹⁶⁴ Informations diffusées par Direction de l'information légale et administrative, consultables sur <https://www.vie-publique.fr/en-bref/19695-immigration-les-chiffres-definitifs-pour-2016> - <https://www.vie-publique.fr/en-bref/278205-immigration-les-chiffres-pour-lannee-2020>

Roya à partir de l'analyse des événements qui « surgissent » et produisent des « débordements ». J'ai appris à me rendre attentive aux circonstances et aux milieux dans lesquels émerge et se réalise l'action militante. Les conditions géo-politique et géo-climatiques cultivent des convictions et façonnent des manières d'être et de s'engager avec le monde. Ainsi, l'engagement militant apparaît comme un « mouvement » : il advient au cours de l'expérience.

Tandis que les routes migratoires se ferment, les exilés ne cessent d'en contourner les obstacles. Inlassablement, ils essayent de se frayer un passage et de trouver des lieux de protection. À partir de ce qui « empêche », j'ai étudié les pratiques d'accueil des exilés dans une perspective contestataire. Les modes de contournement et de résistance créent de nouveaux sentiers d'action. Ils font apparaître des processus de solidarisation spécifique qui surgissent au sein de ces sites de passage transfrontalier. Quand les conditions d'exercice de l'aide sont entravées par les autorités, les personnes s'équipent d'outils de revendication en vue de faire naître une mobilisation. Sous cet angle, ma recherche montre à quel point les régimes d'aide et de contestation sont enchevêtrés.

J'ai analysé ces processus à partir de l'étude de pratiques bénévoles qui se déroulent à Vintimille. En allant à la rencontre des exilés, le travail relationnel qui se met en place rend visible leurs conditions de vie ainsi que les défaillances des autorités publiques. Ce travail relationnel renforce un horizon de dénonciation en activant des processus de reconnaissance de la personne. Ces opérations rendent visible la présence clandestine des exilés dans l'espace public et ouvrent un processus de médiatisation : la solidarité en faveur des exilés devient un problème public et politique.

La dénonciation du « délit de solidarité » se révèle être une ressource de l'action militante. Elle permet de révéler publiquement le caractère transgressif des pratiques d'aide et d'en soulever les tensions morales. À travers ces opérations, le lien social avec les personnes en exil est problématisé à partir de leur vulnérabilité et de leur besoin d'assistance. La médiatisation des procès des aidants donne lieu à des épreuves « d'attention médiatique » qui se lient à un « concernement » relatif aux conditions d'accueil des personnes exilées.

Les activités de médiatisation sont des opérations perceptives qui actionnent la publicité d'un problème. La figure du clandestin « se cache » et « se montre » selon les stratégies des acteurs. L'expérience migratoire apparaît à la fois comme une épreuve de discrétion et

d'exposition publique. L'enquête dans la vallée de la Roya m'a conduit à spécifier ces expériences du paraître, à partir du stigmatisme imposé aux exilés.

Les extraits d'entretiens réalisés avec les riverains montrent que la perception d'une situation insupportable est fondatrice de l'engagement. La situation se déroule « devant leur porte » et « sous leurs yeux ». La traversée des exilés par la vallée de la Roya révèle aux riverains l'indignité des conditions de vie et les violences subies du fait de la surveillance sans répit des autorités de police. La force de cette expérience d'indignation est telle qu'elle fait surgir « autrui » dans son propre milieu. Elle invite à s'engager en accueillant chez-soi. La singularité de cette recherche est d'avoir analysé la situation à travers le prisme du territoire et de l'expérience de « l'habiter ». Ces aspects sont au fondement des épreuves d'engagement et d'hospitalité. Les personnes « cultivent » l'accueil à partir des ressources domestiques et territoriales qui façonnent des manières d'habiter et de s'engager dans la vallée de la Roya.

Ces pratiques d'accueil soutiennent le passage de la frontière. Elles permettent de passer d'un territoire à un autre. Ainsi, ces gestes accompagnent la venue de l'étranger qui demande à pouvoir bénéficier d'une protection. L'accueil est un mouvement qui permet de franchir le seuil d'un territoire. Il permet aux personnes de « venir » et de « rejoindre » un espace social, de le traverser.

La dynamique de ce terrain de recherche m'a conduit à suivre les évolutions des pratiques d'hospitalité jusqu'à la dynamique d'insertion propre à la création de la communauté paysanne *Emmaüs Roya*. Au fil des épreuves rencontrées par les accueillants et les accueillis, des enjeux d'attachement, d'affiliation et d'appartenance des personnes se sont dessinés. L'enquête menée par des acteurs associatifs les conduit à ouvrir l'accueil à une conception élargie en s'adressant à toute personne en situation d'exclusion. Du camp à la communauté, la vulnérabilité des personnes est requalifiée pour sortir de la catégorisation du migrant et s'orienter vers le champ des compétences et des capacités des personnes. L'appartenance d'autrui est alors définie par sa capacité à porter ensemble les charges et obligations communautaires, dans un souci de se sentir responsable de son « devenir ».

Ainsi, l'étude des pratiques d'accueil s'intéresse aux processus de territorialisation et de temporalisation qui visent à construire du « commun ». L'accueil engage un mouvement spatio-temporel : les nouveaux venus arrivent et demandent qu'une place leur soit faite aujourd'hui et demain. L'accueil exige un déplacement dans une temporalité « à venir ». C'est par la traversée de ces épreuves que se réalise la « communauté ».

L'étude des « traces » du passage des exilés met en exergue ce mouvement. Les messages de remerciement sur le camp ainsi que les dessins laissés aux mains de bénévoles en vue de leur exposition publique, viennent attester à d'autres personnes le passage des exilés dans ce lieu. Ces documents actualisent la présence des personnes à partir d'une temporalité passée. Les personnes retracent leur passage pour mieux se frayer un chemin. Les pratiques d'accueil s'étendent et se prolongent de « lieu en lieu » et de « tempo en tempo ». Elles interrogent le passage des exilés jusqu'au renouvellement de leur accueil.

Les territoires de l'accueil sont extensibles. D'une part, la constitution de réseaux de solidarité, notamment sur d'autres sites de franchissement de la frontière, propage les actions de solidarité et font grandir la cause publique. D'autre part, l'accueil se régénère par des activités qui visent à pérenniser l'aide, notamment lorsque l'urgence des situations se fait moins pressante. Ainsi, au cours de ce travail de recherche, j'ai appris à me rendre attentive aux épreuves de perdurance de l'engagement. Celui-ci se métamorphose au fil du temps et des événements qui bouleversent les champs d'actions.

« Accueillir » est une manière de « faire entrer » quelqu'un ou quelque chose dans son monde. Ce mouvement de réception permet de s'accommoder de ce qui fait intrusion. En même temps, l'accueil permet de « contenir » la rencontre avec ce qui est habituellement tenu éloigné de soi. L'accueil représente la possibilité de « faire face » aux événements déroutants et de l'intégrer dans une trame d'expérience.

Nous l'avons vu, les mobilisations des associations locales s'accompagnent de revendications relatives à un « droit à entrer » et à « séjourner » au sein d'un espace social. Je me suis attachée à décrire les pratiques qui visent à accueillir les personnes exilées au sein de frontières établies par l'État-nation. Ces pratiques impliquent des opérations de déclaration et parfois des stratégies de mise en réserve afin de maintenir les personnes « à l'abri ». L'accueil se réalise à partir d'un agencement de régime d'action où la discrétion et l'exposition permettent d'assurer ses conditions de faisabilité.

L'hospitalité au domicile est apparue comme une ressource. Elle engage un double mouvement, d'ouverture de l'espace du « chez soi » et de fermeture en vue de protéger ceux qui y habitent. Ces gestes d'accueil redessinent les frontières d'un « chez nous ». Ils sont au fondement d'un acte politique par lequel les personnes acceptent de vivre côte à côte qui redéfinit les conditions de leur mitoyenneté.

Perpétuellement, la présence des migrants génère des troubles relatifs à la coexistence et à la cohabitation au sein de communautés locales plus ou moins enclines à les accueillir. Face à des discours xénophobes qui mettent l'accent sur l'appartenance, les expériences de la cohabitation font exister des espaces temps intermédiaires où se travaillent concrètement les relations à l'altérité.

À travers les gestes d'accueil des exilés, se logent des dénonciations relatives aux politiques gouvernementales. Avec la « crise migratoire » nous avons également assisté à un retour en force d'une « grammaire » de l'hospitalité. Pour Michel Agier « *les gestes contemporains d'hospitalités sont explicitement « volontaristes » et assumés comme des engagements personnels, accompagnés de justifications relatives à la carence de l'État, à la « honte » ou à l'indignation » qu'elle provoque » (Agier, 2018, p.55). L'hospitalité est un concept performatif produisant un ensemble de valeurs et d'idéaux. À travers celui-ci, les acteurs revendiquent la nécessité de porter secours aux exilés et ce, en leur aménageant une place sur le territoire. Dès lors, l'hospitalité structure le lien social avec l'étranger et en précise les régimes d'engagement en questionnant la dimension de la vulnérabilité.*

Sur notre terrain, c'est cette expérience politique de l'accueil qui est sans cesse interrogée par les juges : les gestes d'aide sont-ils désintéressés ? L'aide à autrui peut-elle s'accompagner de revendications politiques ? Doit-elle être d'initiative individuelle ou bien peut-elle être collectivement prise en charge ? C'est l'expérience de « l'aide aux exilés » qui configure le problème public ainsi que l'arène de son traitement. Le droit est mobilisé avec des opérations collectives et médiatiques qui l'inscrivent au sein de l'arène publique. Devenant problème politique, l'accueil des exilés s'accompagne d'une interrogation profonde relative au droit d'aider autrui lorsque celui-ci est dépourvu d'une autorisation de séjour. La contestation d'un « délit de solidarité » problématise le lien social au regard du principe d'assistance universelle.

Les actions juridiques et publiques menées par des riverains de la vallée de la Roya ont contribué à une évolution du « délit de solidarité ». Ainsi, l'engagement public s'inscrit dans une histoire du droit qui évolue sans cesse au gré des controverses. Ce travail de recherche ne documente que partiellement ces controverses liées aux débats entre des groupes d'action politique opposés. En effet, mon engagement au sein d'associations locales agissant en faveur des exilés m'a conduit à focaliser mon attention sur les relations d'aide qui se tissent entre les personnes. J'ai eu pour ambition de valoriser ces actes de solidarité qui permettent de

résister à un contexte politique hostile à l'accueil. Ce faisant, j'ai voulu montrer comment l'engagement citoyen pouvait contribuer à reconfigurer des enjeux politiques en jouant l'épreuve de la relation d'accueil avec les exilés.

De nombreuses actions de solidarité, spontanées ou organisées, se sont déployées à partir de 2015 à la suite de l'arrivée massive de personnes migrantes. Pendant cette période d'urgence, de nouvelles formes d'engagement ont émergé en dehors des circuits habituels de l'action sociale. Ces initiatives se sont en partie essouffées mais elles perdurent. Elles font face à de nouveaux enjeux qui consistent notamment à agir dans la durée. Des groupes, des collectifs et des associations tentent de se structurer et de continuer à « faire face » aux besoins. *Roya Citoyenne* et *Emmaüs Roya* ont repris les distributions alimentaires à Vintimille, tandis que le collectif des *Kesha Niya* envisage de déplacer son action sur d'autres sites frontaliers.

L'engagement des acteurs est aussi animé par des questions concernant sa permanence dans le temps. Il se transforme au fil du temps et des péripéties. La durée de cette thèse m'a poussé à suivre autant « ce qui se modifie » que « ce qui se maintient ». Ainsi, j'ai mené la recherche autour de cette question centrale : comment se forme, se transforme et s'institue l'engagement au cours des expériences d'accueillir et de venir en aide ? Cette dimension documente mes propres expériences professionnelles et militantes. Cette thèse documente l'engagement comme un mouvement qui doit sans cesse rester attentif à son recommencement.

Les potentialités de l'accueil : réhabiliter les personnes et le territoire

L'arrivée en nombre d'exilés sur le territoire européen a montré l'urgence de créer de nouveaux lieux d'accueil. En quête d'un refuge face aux déboires du monde, les exilés ne peuvent se cantonner à vivre sur le bord des routes. Ils interpellent ceux qui les croisent et demandent à leur faire une place quelque part. L'urgence climatique ne fera qu'accentuer ces déplacements migratoires, auxquels il faudra sans doute répondre par de nouvelles manières d'accueillir qui prennent soin à la fois des personnes et des milieux de vie.

La vallée de la Roya est un territoire qui regorge de potentialités de passage. Au milieu des montagnes alpines, la vallée permet d'accéder au territoire italien et à la côte méditerranéenne à travers des routes escarpées. Les riverains manifestent un attachement particulier à cette terre rude qui exige des adaptations particulières. Au cours de ce travail, le territoire est apparu comme l'entité naturelle et géographique à travers laquelle s'expriment les engagements militants. Dès les prémices de la mobilisation, les associations locales agissant en faveur de l'accueil des exilés relient la situation problématique à « un habiter » la vallée de la Roya. Les riverains s'engagent par le fait même que ces personnes en exil traversent leur « chez-soi ».

Au fil de la recherche, il apparaît que le rapport au « chez-soi » ancre les personnes à un milieu de vie. Les personnes étendent des principes d'action vers l'aide à autrui. Ainsi, le « chez-soi » redistribue les capacités de l'accueil. Sur mon terrain d'enquête, les riverains œuvrent à rendre les lieux accueillants malgré l'hostilité des autorités et la rudesse du territoire. Leurs pratiques d'accueil et leurs revendications politiques, concourent à l'hospitalité de la vallée de la Roya.

On observe des actions de réhabilitation des personnes qui visent à « prendre soin » avec et par le milieu de vie. Les pratiques d'accueil se distribuent dans un rapport étroit avec la vallée et ses qualités hospitalières. Les potentialités de « l'accueillir » adviennent dans un milieu à « protéger ». La création de la communauté *Emmais Roya* formule explicitement ce souci de faire tenir ensemble principes de solidarité et d'écologie. Les personnes sont confrontées à de nouvelles épreuves en même temps qu'elles ré-envisagent les possibilités d'accueil. Par le travail collectif, mis au service d'un « sol commun », l'association entend revaloriser les personnes et la terre. Elle redistribue les attentes et les capacités de l'accueil à partir des compétences du « vivant ».

J'ai découvert le potentiel d'une communauté locale et militante à réinterroger la dimension du vivre ensemble et de l'appartenance. J'ai exploré sa formation depuis le « camp » jusqu'à son institutionnalisation sous la tutelle d'*Emmaiüs*. Elle m'a permis d'explorer « ce qui relie » et « ce qui fait » la relation, au gré des empêchements d'ordre légal, géopolitique et climatique. Cette communauté vise à maintenir le fil de l'accueil face aux situations de « déliaison ». Dans une perspective conceptuelle, la communauté indique l'importance des liens du « proche » et du « commun » pour tenir ensemble. Elle n'apparaît pas comme une entité rigide mais au contraire, elle est multiple et joue à l'épreuve de transformations. Ainsi, les pratiques d'accueil renouvellent la question des biens et des lieux communs.

L'étude des situations met en avant de fortes attentes de réciprocité lors de l'accueil. L'arrivée du nouveau-venu appelle à une « prise en charge » ainsi qu'à un « prendre part » au sein du collectif qui accueille. D'une part, les accueillants doivent lui garantir la prise en compte de ses besoins et d'autre part, le nouveau-venu doit répondre à des exigences participatives qui permettent son intégration. L'accueil se présente comme une charge qui se distribue collectivement et se partage. Sur notre terrain, l'étranger est invité à se faire accueillant à son tour : les personnes se lient autour de cette « charge commune ».

Lorsque les personnes ont vocation à vivre ensemble dans la durée, la relation est de plus en plus marquée par des injonctions à participer. Elle exige que les personnes « prennent place » en « prenant part ». Progressivement, la relation d'aide se reconfigure par des épreuves capacitaires qui prennent le pas sur les principes d'assistance. De manière plus ou moins formalisées, ces enjeux structurent les relations quotidiennes. La personne est invitée à « prendre part » alors même que les conditions administratives la laissent bien souvent aux bords de l'espace social.

Les modalités s'accueil se fabriquent au sein de milieux où les personnes interagissent ensemble. Sur notre terrain, elles s'expérimentent au sein de maisons, du campement, de la communauté *Emmaiüs* ou encore sur le territoire de la vallée de la Roya. Ces espaces géographiques et relationnels offrent des prises à l'action. Ils permettent aux personnes d'être admises « quelque part ». La participation des accueillis contribue à redéfinir les biens communs pour lesquels les personnes s'engagent et s'associent. Elle repose sur une conception de « sa part » face aux enjeux liés à la responsabilité de « faire vivre » la communauté en se souciant de son devenir.

Sur notre terrain, les questions écologiques sont apparues comme une préoccupation prégnante et mobilisatrice. Tout au long de la thèse, elles apparaissent en toile de fond de l'engagement en faveur de l'accueil des exilés. En même temps que l'accueil vise à protéger les exilés, la cause environnementale vise à protéger le « devenir des vivants ». Ainsi, les personnes prétendent réhabiliter les personnes et le territoire par un « prendre soin » des vivants. Ces engagements se lient et donnent forme de manière exceptionnelle à des causes convergentes. De cette manière, le milieu agit et fabrique les relations d'accueil et ses attendus.

Les personnes accueillies sont sollicitées en vue de prendre part à des préoccupations d'ordre écologique. Ce qui est original sur ce terrain, c'est la manière dont ces considérations se diffusent auprès des exilés. Tandis qu'ils en sont habituellement tenus à l'écart en raison de l'urgence et de la précarité de leur situation, l'enquête montre qu'ici, les personnes accueillies sont amenées à prendre en compte le territoire et ses qualités. Avec plus ou moins de réticences et d'incompréhensions, les nouveaux venus doivent adhérer aux convictions de leurs accueillants. Les personnes sont invitées à prendre soin du milieu de vie dans lequel prend place leur accueil. Elles révisent ainsi les modalités d'accueil en agissant sur un « territoire commun ».

Les pratiques d'accueil reconfigurent les espaces de solidarisation. À partir de ce qui est « proche » et « commun », ces régimes d'engagements de proximité redéployent des relations de solidarité. Dans ce travail de thèse, je me suis attachée à décrire les épreuves de l'engagement à partir de ces relations de proximité. J'ai appris à développer une attention continue à ce qui « entoure » la relation d'aide et à ses effets sur les « territoires » de l'engagement.

Publiciser les territoires du « chez-soi » : perspectives de l'engagement

Au commencement de la recherche, je me suis intéressée aux relations d'accueil entre exilés et riverains au sein de l'espace domestique. Lors de mon arrivée sur le terrain, j'ai été admirative de la capacité des riverains à accueillir « chez-soi ». Face aux mauvais traitements et aux pressions exercés par les forces de l'ordre, ils démontraient une certaine témérité à aider les exilés. La force de cet engagement militant m'a fait découvrir une autre manière d'accueillir.

Les relations d'accueil m'ont semblé plus chaleureuses en comparaison de mes expériences précédentes au sein de centres d'hébergement où j'ai exercé en tant que travailleuse sociale. Cette fois ci, les exilés n'étaient pas hébergés dans des foyers délabrés et impersonnels situés en marge des villes. Dès lors, j'ai voulu observer de près ces relations de cohabitation qui se tissent au sein d'un milieu familial.

Au domicile, ces étrangers se rencontrent en vivant côte à côte. Ils partagent les mêmes repas, échangent sans avoir à parler la même langue et veillent ensemble jusque tard dans la nuit. Ce cadre m'a semblé propice à la relation de confiance. Ainsi, j'ai constaté la capacité des riverains et des exilés à établir une relation d'aide en dehors de ressources habituelles de l'action sociale. À travers ces gestes d'hospitalité, s'ajoutait en outre une puissance revendicatrice. Dans un contexte de rejet et d'hostilité envers les exilés, le domicile est apparu comme une ressource pour rendre leur accueil possible.

J'ai plus particulièrement porté mon regard sur les pratiques discrètes de l'accueil. Je me suis intéressée à ces gestes qui visent à « prendre soin » des personnes en ayant recours aux ressources du domestique. En parallèle d'une certaine « félicité » de l'accueil, on observe des désagréments causés par l'intrusion au sein de l'espace personnel. Loin de documenter une forme de dévotion au cours de l'hospitalité, cette recherche explore les épreuves auxquelles sont confrontées les personnes lorsqu'elles doivent vivre avec autrui. On remarque alors que les pratiques d'accueil ont pour enjeu de « faire tenir » la relation et ce, en raison du principe d'assistance.

L'accueil au domicile offre un lieu de quiétude aux exilés, par la mise à disposition d'un « coin à soi » reposant et réparateur. En parallèle, les propriétaires des lieux se délaissent d'une part de leur « chez-soi » et revoient leur manière d'user les espaces et de posséder leurs objets familiaux.

Au cours de l'expérience de cohabitation, les personnes transforment objectivement et subjectivement les manières d'habiter. La présence d'autrui provoque des troubles et modifient l'expérience intime et familière du « chez-soi ». Elle produit des effets sur les façons d'agir quotidiennement au sein de la sphère domestique. Ainsi, l'engagement en faveur des exilés s'éprouve par l'accueil. Il advient par la transformation des espaces du « chez-soi ».

Les récits des accueillants rendent compte d'expériences où la cohabitation devient insupportable ou au contraire, elle amorce une relation « hors du commun » marquée par le contact avec l'altérité. Ces discours indiquent qu'il n'y a rien d'évident dans le fait de recevoir des étrangers sur les espaces du chez-soi. Les conflits et les exaltations affirment l'identité d'autrui dans sa différence et son altérité. Ces rencontres peuvent ainsi produire un ensemble de transformations pour celui qui reçoit et celui qui est reçu. Dès lors, il semble que l'hospitalité se réalise dans le fait d'éprouver l'étrangéité. Elle s'expérimente de manière très concrète à partir d'un registre pratique de quotidienneté.

Les pratiques d'accueil redéfinissent les frontières de l'espace privé et du temps personnel. Elles confrontent les valeurs relatives à l'intimité par une expérience d'ouverture. Ces relations de cohabitation inédites activent des processus de mise en commun par le partage d'une proximité spatio-temporelle. Cette recherche explore les potentialités d'ouverture de l'espace privé mais aussi ses limites, lors de l'engagement en faveur d'autrui. De cette manière, j'ai étudié des processus de subjectivation de l'expérience d'engagement. En quoi les pratiques d'accueil donnent lieu à des expériences d'engagement ? Jusqu'où autrui peut-il entrer chez soi ? Et comment cette relation habite-t-elle les espaces du « soi » ?

L'espace domestique est transformé par cette expérience qui vient reconfigurer les « territoires du chez-soi¹⁶⁵ ». Les limites de l'espace personnel sont redéfinies afin de faire du domicile un lieu d'accueil et d'engagement. L'accueil des exilés bouleverse le rapport à soi et au monde, il modifie les usages privés par des processus de collectivisation. Le « chez-soi », y compris dans sa conception élargie, apparaît comme le lieu d'une expérience de mitoyenneté. Ainsi, les pratiques d'accueil redéfinissent les objets du commun et du familier, en somme de « ce qui est entre » les personnes, à travers des processus d'ouverture et de délimitation de l'espace social.

¹⁶⁵ Erving Goffman (1973) parle des « territoires du moi » pour faire référence aux espaces, effets personnels et des informations privées qui concernent la personne. Il s'intéresse aux formes de violations (pénétration, empiètement de l'espace personnel), aux techniques de défense du moi et du territoire, ainsi qu'aux modes d'apaisement et de réparations aux cours des interactions.

On remarque l'émergence d'un souci du « chez-soi » à partir duquel sont formulés les principes moraux de l'accueil de l'autre. D'une part, les personnes affirment la nécessité d'un lieu à soi pour faire face aux épreuves de l'exil et de l'exclusion. D'autre part, des riverains entendent préserver les qualités morales de leur territoire en accueillant chez eux. Ces principes fondent l'accueil et s'entrecroisent dans les sphères publique et privée. Ainsi, les expériences subjectives de l'accueil façonnent des revendications publiques à travers l'exploration des territoires de l'aide à autrui.

La mobilisation en faveur de l'accueil des exilés dans la vallée de la Roya se situe au croisement de l'espace privé et de l'espace public. Elle singularise l'expérience militante et son action en faveur de la démocratie. La dénomination de l'association *Défends TA Citoyenneté* n'est pas anecdotique, elle souligne un « tutoiement » avec l'expérience démocratique. Elle fait d'un référentiel politique (la citoyenneté) une préoccupation individuelle et singulière (ta citoyenneté). Elle s'adresse directement à la deuxième personne du singulier.

On assiste également à une personnalisation du mouvement de mobilisation, à travers la publicisation de l'engagement des riverains et plus particulièrement, celui de Cédric Herrou. La médiatisation de l'action des aidants, à partir de leur nom propre, valorise des expériences citoyennes de désobéissance civile. Les pratiques d'aide aux exilés, bien que répréhensibles, sont ainsi promues comme des actes de solidarité. À travers l'étude de la figure « héroïque » de Cédric Herrou et l'analyse de la lettre de sa mère adressée au Procureur, j'ai cherché à comprendre de quelle manière la personnalisation fait correspondre « engagement personnel » et « problème public ». Ces processus de narrativité rendent « sensible » la cause des exilés. Par ailleurs, elles inscrivent la dimension de l'engagement dans une histoire collective du droit.

À travers ce travail de recherche, j'ai appris à relier l'expérience de la relation d'aide à la question de l'engagement public. J'ai exploré les chemins qui conduisent le travail relationnel vers l'action militante. J'ai aussi voulu saisir les enjeux de l'activation des processus de personnalisation médiatique. Il est apparu que cette performance médiatique se réalise au risque d'une dépossession des voix collectives. C'est pourquoi je me suis attachée dans ce travail de thèse, non sans difficultés, à donner la parole à d'autres personnes moins médiatisées, riverains comme exilés.

Ce mouvement de médiatisation autour de l'aide aux exilés interroge. Il fait surgir des porte-parole qui ne sont pas incarnés pas des personnes exilées mais par des personnes qui se positionnent en tant que soutien. Ces processus de valorisation des aidants attestent de la nécessité actuelle de passer par des médiateurs pour que la situation des personnes en exil fasse l'objet d'un débat public. Ce ne sont pas les exilés qui définissent la situation problématique mais le regard que porte sur eux la communauté confrontée à leur arrivée. Les personnes exilées, tout comme « les exclus », sont souvent mis à l'écart des processus de délibération démocratique.

Dans ces conditions, force est de constater que les sociétés contemporaines ne sont pas aptes à faire une place aux nouveaux venus en tant que « membres » à part entière. L'organisation et la pérennisation de leur accueil active la dimension de l'appartenance politique et sociale. Toutefois, les gouvernements successifs ne cessent d'entretenir des différences de citoyenneté entre « ceux qui sont déjà-là » et « ceux qui arrivent ». Ces constats témoignent qu'un long chemin doit encore être parcouru pour continuer à politiser les questions d'accueil. De nouvelles formes d'actions restent à inventer en vue de créer des espaces d'accueil pluriels et mobilisateurs.

Épilogue – Trajectoire biographique : la recherche comme « boussole » de l’engagement

Au terme de la rédaction de cette thèse, je tiens à écrire quelques lignes pour expliciter mon intention de recherche. Sans doute, cette thèse ne répond pas parfaitement aux attentes académiques et peut se montrer légère au regard des apports conceptuels et de leur mise en discussion. En toute honnêteté, mon geste de recherche ne se loge pas ici. La sociologie est une discipline qui me permet de mettre en mot des expériences humaines et sensibles, en les dotant d’une compréhension sociale et collective. Elle me permet de « mettre en ordre » des expériences d’engagement et de les interroger avec d’autres au moyen de l’enquête de terrain.

La sociologie a pour moi des vertus thérapeutiques. Quand tout est brouillé, que la situation n’a plus de sens et qu’elle produit un malaise, l’enquête me permet « d’ordonner le trouble » avec d’autres. Elle structure une colère en documentant de profonds sentiments d’injustice. La sociologie est une « boussole » pour m’orienter dans un monde social tourmenté et pour me sortir de situations délicates rongées par la violence. Cette recherche met en mot des troubles en explicitant un phénomène social, et vise à faire reconnaître des injustices en les inscrivant dans un document socialement reconnu. Écrire cette thèse m’a permis d’inscrire la force de cette expérience d’indignation, de retracer l’émergence de la solidarité et de faire témoigner ces multiples visages d’exilés rencontrés sur mon chemin.

J’ai découvert la sociologie en formation d’assistante de service social. De 2009 à 2012, je me forme à ce métier basé sur la relation d’aide et j’assiste de très près à des situations d’exclusion et de précarité. Dès mes premiers apprentissages, la sociologie se présente comme un outil de réflexion pour décortiquer les pratiques sociales et comprendre les normes et les injonctions sous-jacentes que le travail social fait vivre aux personnes bénéficiaires. Dans ce cadre, je fais la rencontre de Bertrand Ravon qui intervient dans mon centre de formation. Il m’apprend à observer et à décrire le mieux possible les pratiques d’accompagnement. Je découvre ce qu’est la démarche ethnographique et je ne lâche plus mon « carnet de bord » lorsque je suis sur le terrain.

J’ai vingt ans et un stage en Centre d’Accueil pour Demandeurs d’Asile me marque profondément. J’y rencontre une équipe de professionnels particulièrement investie et qui milite pour la cause du droit d’asile. Elle me transmet l’envie de m’engager dans ce champ et aujourd’hui encore elle est présente dans la trajectoire que j’ai prise. L’expérience dans ce

centre d'accueil est perturbante. Les conditions de vie offertes aux demandeurs d'asile sont précaires et surtout, je ne comprends pas pourquoi nous, travailleurs sociaux, remettons à la rue les personnes déboutées de leur demande d'asile. Sous couvert d'une décision administrative défavorable, les travailleurs sociaux doivent mettre fin à leur accompagnement alors que la situation des personnes se détériore.

Nouvellement diplômée et en parallèle de mes premières expériences professionnelles, je décide de m'inscrire en licence de sociologie et de mettre au clair cette interrogation sur l'accompagnement des déboutés lors de travaux de recherche. Je rencontre Spyros Franguiadakis qui m'apprend une manière sensible de faire de la sociologie en prenant au sérieux ces affects qui me tourmentent. Avec Bertrand, ils acceptent tous les deux de devenir mes directeurs de thèse lorsque je leur fais part de mes expériences dans la vallée de la Roya et de mon souhait d'en faire un objet de recherche sociologique. J'ai vingt-sept ans et je mets en suspens ma carrière de travailleuse sociale. Je continue de vouloir aider, accompagner et accueillir mais hors de ce cadre professionnel où la potentialité de l'action me semble trop limitée. En étant doctorante, j'ai senti une écoute par rapport à ce que je pouvais dire et penser. J'ai pu m'affirmer dans mes positionnements et prendre une place socialement reconnue, ce qui l'était moins lorsque je n'étais qu'une « simple » militante ou travailleuse sociale. Cette position n'est certes pas désagréable mais ce constat m'interroge.

Je ne me destine pas non plus à une carrière d'enseignante-chercheuse. Cette recherche s'inscrit plutôt dans un parcours au croisement de mes expériences de travailleuse sociale et de militante. La sociologie a toujours été un liant qui me permet de mettre du sens à mon engagement et à la relation d'accompagnement. Aujourd'hui, la dimension militante a davantage pris le pas dans ma trajectoire et s'est affirmée pendant ces quatre années d'élaboration de la thèse.

Lors du premier confinement dû à la crise sanitaire, nous avons, en compagnie des personnes avec qui je vis ainsi qu'avec des voisins et voisines, créé un collectif de quartier. Nous avons débuté nos actions par des distributions alimentaires à destination des plus précaires, ouvertes à tous, sans conditions et sans inscriptions préalables. Nous avons rempli une épicerie gratuite pour une centaine de personnes grâce à la récupération d'inventaires de supermarchés et à des collectes de dons. Notre organisation a été spontanée et en dehors des circuits de l'action sociale. Elle répondait à une urgence sociale en raison de l'arrêt des associations traditionnelles d'aide alimentaire pendant le premier confinement. Avec ce collectif, nous

avons continué à agir en ouvrant « *L'île égalité* », un bâtiment abandonné et transformé par nos soins en un espace de solidarités autogérées à destination des habitants du quartier. Nous avons joué avec les règles de la propriété privée pour mieux revendiquer et construire une solidarité qui se fonde sur des rapports de justice établis collectivement. En même temps que j'écrivais ma thèse sur l'accueil et ses formes de solidarités de proximité, je faisais l'expérience « d'habiter » un quartier en lui portant une attention particulière et en contribuant à tisser des liens de solidarité avec mes voisins. Je me suis ainsi rendue compte de la force de ces attachements de proximité pour se réinscrire quelque part lorsqu'en temps de « crise » nous risquons de perdre pied et de basculer.

Depuis plusieurs années, je suis animée par un projet de monter un lieu d'accueil en milieu rural. J'entends « accueil » au sens large. Le terme ne s'adresse pas uniquement à des personnes en exil même si évidemment, cela me tient à cœur de leur faire une place dans la projection de ce lieu. Avec des amis militants, nous souhaitons créer un espace de vie ouvert au sein duquel nous voulons expérimenter de nouvelles manières d'accueillir, et où se lient des dimensions sociales et politiques. Il s'agit de construire une communauté ouverte conjuguant espace d'habitation et espace d'activité. Nous souhaitons plus particulièrement y développer une activité agricole de façon à inscrire le travail de la terre dans des luttes militantes. Nous voulons participer au ravitaillement des lieux de luttes (de types Zones à Défendre, Brigades de solidarité, épiceries gratuites) et proposer des cantines conviviales et à prix libre au sein du territoire où nous vivons. Étonnamment ou pas, ce projet prend les allures de mon terrain d'enquête qui a évolué vers la création d'un espace communautaire tourné vers l'activité paysanne. Pourtant le projet que je dessine avec d'autres n'aura sûrement pas les mêmes formes qu'*Emmaüs Roya*. Les personnes qui le composeront et le milieu dans lequel il s'implantera détermineront les fondements de ce lieu d'accueil unique et spécifique. Tout reste à construire dans ce projet mais c'est cette perspective qui a « fait tenir » mon travail de recherche. Pour moi, ce travail a été l'occasion d'étudier de près les potentialités de « l'accueillir » et d'appréhender les limites auxquels nous pourrions collectivement nous confronter.

Tout au long de cette thèse, je me suis questionnée sur les épreuves de l'engagement comme quelque chose faisant écho à mes propres expériences. En même temps que j'interrogeais des personnes, j'investiguais les contours de mon propre engagement. Jusqu'où m'investir dans la cause de l'autre et en quoi me concerne-t-elle ? Dans cette recherche qui documente

l'accueillir « chez-soi », j'ai voulu explorer ces frontières poreuses qui se dessinent entre l'espace personnel et l'engagement. Admirative de l'engagement des riverains et des riveraines de la vallée de la Roya, j'ai voulu comprendre ce que la cause de l'autre provoque « chez-soi » et dans les espaces les plus retranchés du « propre ». L'exploration des pratiques d'accueil devenait une manière de mieux « s'accueillir » soi-même. L'engagement sort ainsi d'une « grammaire militante » car il s'éprouve dans les aspects les plus ordinaires, quotidiens et intimes des personnes.

L'accueil est une thématique qui résonne personnellement. D'une certaine manière, elle me permet de me raccorder au monde. Mon enfance et mon adolescence ont été traversées par des épisodes de ruptures et je crois que depuis, je n'ai pas cessé de chercher ce qui peut « m'attacher » et sur quoi m'« accrocher ». Entre mes quinze et dix-sept ans, j'ai été accueillie dans plusieurs familles, chez les mères d'amies, qui m'ont fait une place chez-elles pendant de long mois. Leur accueil a retissé un lien avec le monde alors qu'il était devenu fébrile. J'ai mesuré l'importance d'un chez-soi par le manque d'un « totalement à soi » et j'ai éprouvé ces embarras lorsqu'on habite le territoire d'autrui. Cette recherche s'adresse également à elles, en particulier pour ces mères qui ne sont pas les miennes mais qui ont pris soin de moi en m'ouvrant leurs portes. À l'époque je n'ai pas pris conscience de la force de ces gestes d'hospitalité qui m'étaient destinés. Pourtant c'est aussi grâce à eux que j'ai construit une résistance et un engagement face aux épreuves de la « dé-liaison ».

Bibliographie

Ouvrages et articles

ACKLIN MUJI Dunya, BOVET Alain, GONZALEZ Philippe et TERZI Cédric, « De la sociologie à l'analyse de discours, et retour », *Rezeaux*, 11 novembre 2007, n° 144, n° 5, pp. 267-277.

AGIER Michel, *L'étranger qui vient: repenser l'hospitalité*, Paris, France, Seuil, 2018, 144 p.

AGIER Michel, « Quand l'hospitalité devient politique », in *Atlas des migrants en Europe: approches critiques des politiques migratoires*, Paris, Armand Colin, 2017, p.152.

AGIER Michel, *Le couloir des exilés: être étranger dans un monde commun*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, 2011, 117 p.

AGIER Michel, *Gérer les indésirables: des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Paris, Flammarion, Bibliothèque des savoirs, 2008, 349 p.

AGIER Michel, « Ce qui rend les terrains sensibles... Et l'anthropologie inquiète », in *Terrains sensibles: expériences actuelles de l'anthropologie*, 2005, p. pp.175-184.

ALBERA Dionigi, « Terrains minés », *Ethnologie française*, 2001, Vol. 31, n° 1, pp. 5-13.

BARNABA Enzo, « Grimaldi, cohabiter avec la frontière », *Migrations Société*, 2012, N° 140, n° 2, pp. 159-164.

BARRIL Claudia, CARREL Marion, GUERRERO Juan-Carlos et MARQUEZ Alicia, *Le public en action: usages et limites de la notion d'espace public en sciences sociales*, Paris Budapest Torino, l'Harmattan, Logiques politiques, 2005.

BELKIS Dominique et FRANGUIADAKIS Spyros, « Accueillir les demandeurs d'asile. Quand la relation à l'autre fabrique le politique », *Ecarts d'identité*, 2005, vol. 2, n° 107, pp. 13-20.

BENNAFLA Karine et PERALDI Michel, « Introduction. Frontières et logiques de passage : l'ordinaire des transgressions », *Cultures & Conflits*, 20 décembre 2008, n° 72, pp. 7-12.

BERGER Mathieu, « S'inviter dans l'espace public. La participation comme épreuve de venue et de réception », *SociologieS*, 2018.

BERGER Mathieu, GAYET-VIAUD Carole et CEFAI Daniel, *Du civil au politique Ethnographies du vivre-ensemble*, 2012.

BERTHELEU Helene, GALLORO Piero et PETITJEAN Mikaël, « La «fabrique» des expositions sur les migrations. Un nouvel objet d'étude », *Hommes & migrations. Revue française de référence sur les dynamiques migratoires*, 1 juillet 2018, n° 1322, pp. 9-16.

BERTHELEU Helene, GALLORO Piero et PETITJEAN Mikaël, « Introduction au dossier : exposer les migrations », *Hommes & migrations. Revue française de référence sur les dynamiques migratoires*, 1 juillet 2018, n° 1322, pp. 6-7.

BIDET Alexandra, BOUTET Manuel, CHAVE Frédérique, GAYET-VIAUD Carole et LE MENER Erwan, « Publicité, sollicitation, intervention. Pistes pour une étude pragmatiste de l'expérience citoyenne », *SociologieS*, 2015.

BIDET Alexandra, QUERE Louis et TRUC Gêrôme, « Ce à quoi nous tenons. Dewey et la formation des valeurs », *In John Dewey, La formation des valeurs*, La Découverte, 2011, pp. 5-64.

BIGO Didier, « Sécurité et immigration : vers une gouvernementalité par l'inquiétude ? », *Cultures & Conflits*, 1998, n° 31-32.

BLANCHARD Emmanuel, « Legs et leçons de la guerre d'Algérie », *Plein droit*, 26 juin 2018, n° 117, n° 2, pp. 12-15.

BOLTANSKI Luc, *L'amour et la justice comme compétences: trois essais de sociologie de l'action*, Paris, France, Éditions Métailié, 1990, 381 p.

BOLTANSKI Luc, Sociologie critique et sociologie de la critique. In: *Politix*, vol. 3, n°10-11, Deuxième et troisième trimestre 1990. Codification(s) sous la direction de Bastien François et Jean-Philippe Heurtin, pp. 124-134.

BOLTANSKI LUC et THEVENOT Laurent, *De la justification: les économies de la grandeur*, Paris, France, Gallimard, 1991, 483 p.

BOLTANSKI Luc, *La souffrance à distance: morale humanitaire, médias et politique*, Paris, France, Editions Métailié, 1993, 287 p.

- BOUDOU Benjamin, « La durée des frontières », *Esprit*, 2018, n° 7, pp. 113-121.
- BOUDOU Benjamin, *Politique de l'hospitalité: une généalogie conceptuelle*, Paris, CNRS éditions, 2017, 247 p.
- BOUILLON Florence, FRESIA Marion et TALLIO Virginie, *Terrains sensibles: expériences actuelles de l'anthropologie*, Centre d'études africaines, EHESS, 2005.
- BREVIGLIERI Marc, « De la cohésion de vie du migrant: déplacement migratoire et orientation existentielle », *Revue européenne des migrations internationales*, 2010, vol. 26, n° 2, pp. 57-76.
- BREVIGLIERI Marc, « L'insupportable. L'excès de proximité, l'atteinte à l'autonomie et le sentiment de violation du privé », in *Compétences critiques et sens de la justice*, Economica, 2009.
- BREVIGLIERI Marc, « Penser la dignité sans parler le langage de la capacité à agir », in *La reconnaissance à l'épreuve. Explorations socio-anthropologiques*, Presses universitaires de septentrion, Lille, 2008, pp. 83-92.
- BREVIGLIERI Marc, « Penser l'habiter, estimer l'habitabilité », *Tracés*, 29 novembre 2006, n° 23.
- BREVIGLIERI Marc, *L'usage et l'habiter: contribution a une sociologie de la proximité*, Paris, EHESS, 1999.
- BREVIGLIERI Marc et STAVO-DEBAUGE Joan, « L'hypertrophie de l'œil. Pour une anthropologie du passant singulier qui s'aventure à découvert », in *Itinéraires d'un pragmatiste: autour d'Isaac Joseph*, Economica., 2007, p. pp.79-98.
- BREVIGLIERI Marc et STAVO-DEBAUGE Joan, *Sous les conventions. Accompagnement social à l'insertion: entre sollicitude et sollicitation*, La Découverte, 2006, pp.129-144.
- BREVIGLIERI Marc et TROM Danny, « Troubles et tensions en milieu urbain. Les épreuves citadines et habitantes de la ville », 2003, pp. 399-416.
- BRUGERE Fabienne et BLANC Guillaume le, « Le conflit des hospitalités », *Esprit*, 2018, Juillet-Août, n° 7, pp. 55-64.
- CALLON Michel, LASCOUMES Pierre et BARTHE Yannick, *Agir dans un monde incertain: essai sur la démocratie technique*, Paris, France, Éditions du Seuil, 2001, 357 p.

CECILIA SANTILLI, « Le Migrant mobile. Le cas des déplacements des réfugiés subsahariens d'un pays à l'autre en Europe », in *Migrations, circulations, mobilités: nouveaux enjeux épistémologiques et conceptuels à l'épreuve du terrain*, Presses universitaires de Provence, Sociétés contemporaines, Aix-en-Provence, 2018, pp. 59-68.

CEFAÏ, « S'engager. Monde vécu, engagement et justification », in *Compétences critiques, sens de la justice, sens critique*, Economica., Paris, 2009.

CEFAÏ Daniel, « Publics, problèmes publics, arènes publiques...: Que nous apprend le pragmatisme? », *Questions de communication*, 31 décembre 2016, n° 30, pp. 25-64.

CEFAÏ Daniel, *L'engagement ethnographique*, Paris, France, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2010, 637 p.

CEFAÏ Daniel, « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques », *Réseaux*, 1996, vol. 14, n° 75, pp. 43-66.

CEFAÏ Daniel et PASQUIER Dominique, *Les sens du public: publics politiques, publics médiatiques*, Paris, France, Presses universitaires de France, 2003, 519 p.

CEFAÏ Daniel et SATURNO Carole, *Itinéraires d'un pragmatiste: autour d'Isaac Joseph*, Paris, Économica, Études sociologiques, 2007.

CEFAÏ Daniel et TERZI Cédric (dir.), *L'expérience des problèmes publics*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, Raisons pratiques, n° 22, 2012, 380 p.

CHANIAL Philippe, « La culture primaire de la démocratie. Communautés locales, publics démocratiques et associations », in *Le sens du public, publics politiques, publics médiatiques*, 2003.

CLOCHARD Olivier, *Atlas des migrants en Europe: approches critiques des politiques migratoires*, 3e édition, Paris, Armand Colin, 2017.

CLOCHARD Olivier, LAMBERT Nicolas et MIGREUROP, « Interroger les frontières », in *Atlas des migrants en Europe: approches critiques des politiques migratoires*, Armand Colin., 2017, pp. 22-23.

CUSSET Yves, *Réflexion sur l'accueil et le droit d'asile*, Paris, Éditions François Bourin, Société, 2016.

DELEIXHE Martin, « Démocratie et hospitalité. Une lecture politique de la phénoménologie de Waldenfels », *SociologieS*, 2018.

DELEIXHE Martin, « L'événement de la rencontre. La Plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés en Belgique », *Esprit*, 2018, Juillet-Août, n° 7-8, pp. 130-138.

DELEIXHE Martin, *Aux bords de la démocratie - Contrôle des frontières et politique de l'hospitalité*, Classiques Garnier, PolitiqueS, 2016.

DERRIDA Jacques et DUFOURMANTELLE Anne, *De l'hospitalité*, Paris, Calmann-Lévy, Petite bibliothèque des idées, 1997, 135 p.

DESTREMAU Blandine, « Construire l'autonomie par l'interdépendance dans les communautés d'Emmaüs », in *Tous autonome ? Injonction des politiques sociales ou fabrication collective*, Septentrion, Le regard sociologique, Paris, 2018, pp. 197-214.

DESTREMAU Blandine et MESSU Michel, « Le droit à l'assistance sociale à l'épreuve du local », *Revue française de science politique*, 2008, vol. 58, n° 5, p. 713.

DESTREMAU Blandine, *Les camps de réfugiés palestiniens et la ville, entre enclave et quartier* In : *Amman : Ville et société* [en ligne]. Beyrouth : Presses de l'Ifpo, 1996.

Disponible sur Internet : <http://books.openedition.org/ifpo/8259>.

DESTREMAU Blandine, "S'abriter et s'activer", *SociologieS* [Online], Theory and research, 06 juillet 2011, URL: <http://journals.openedition.org/sociologies/3526>

DODIER Nicolas, « Agir dans plusieurs mondes », *Critique*, 1991, Sciences humaines : sens social, n° 529/530, pp. 428-458.

DOIDY Eric, « L'espace public en contexte: concertation et médiation en milieu rural », in *Le public en action. Usages et limites de la notion d'espace public en sciences sociales*, L'Harmattan., Paris, Logiques politiques, 2003, p. p.199-218.

DULONG Renaud, *La trace et ses témoins: essais de sociologie de la preuve*, Paris, France, 2007.

DUPERRON Charlie et FRANGUIADAKIS Spyros, « Aux bords de l'accueil. Ethnographie d'une hospitalité manquée », *Écartés d'Identité*, 2019, Les sentiers de la dignité, n° 131, pp. 20-38.

EHRENBERG Alain, *La fatigue d'être soi: dépression et société*, Paris, France, Odile Jacob, 1998, 318 p.

ELIAS Norbert et CHARTIER Roger, *Engagement et distanciation: contributions à la sociologie de la connaissance*, Paris, France, Fayard, 1993, 258 p.

EYRAUD Benoît, *Protéger et rendre capable*, ERES, 2013.

FASSIN Didier, « L'anthropologie entre engagement et distanciation. », *in* , Dakar : Paris, Collection « Hommes et sociétés », 1999.

FASSIN Eric, « Le procès politique de la solidarité. Cédric Herrou et la vallée de la Roya », *Mediapart*, 12 août 2017, consulté le 3 février 2021, URL : <https://blogs.mediapart.fr/eric-fassin/blog/120817/le-proces-politique-de-la-solidarite-14-cedric-herrou-et-la-vallee-de-la-roya>.

FOEGLE Jean-Philippe, « Les étrangers, cibles de l'état d'urgence permanent », *Plein droit*, 26 juin 2018, n° 117, n° 2, pp. 7-11.

FRAENKEL Béatrice, « La signature : du signe à l'acte », *Societes Representations*, 1 décembre 2008, n° 25, n° 1, pp. 13-23.

FRANGUIADAKIS Spyros, « Le sociologue à l'épreuve de l'engagement d'autrui », *in* Philippe (dir.), *Implication et engagement: Hommage à Philippe Lucas*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2000, pp. 141-150.

FRANGUIADAKIS Spyros et BELKIS Dominique, « De la tempérance dans le domaine de l'asile », *in De la tempérance dans le domaine de l'asile*, Fribourg - Suisse, France, 2007.

FRANGUIADAKIS Spyros, JAILLARDON Édith et BELKIS Dominique, *En quête d'asile: aide associative et accès au(x) droit(s)*, Paris, France, LGDJ, 2004, 287 p.

FRIGOLI Gilles et RINAUDO Christian, « Les usages sociaux de l'histoire de l'immigration: enquête auprès d'un cercle militant », *Revue européenne des migrations internationales*, 2009, vol. 25, vol. 25-n°1, pp. 137-161.

GARDELLA Edouard et CÉFAÏ Daniel, « La morale de l'urgence sociale. Une enquête au Samu social de Paris », *Empan*, 2011, n° 84, n° 4, pp. 18-24.

GASTAUT Yvan, « Histoire de l'immigration en PACA aux XIXe et XXe siècles », *Hommes & migrations. Revue française de référence sur les dynamiques migratoires*, 2009, n° 1278, pp. 48-61.

GENARD Jean-Louis, « Pourquoi l'hospitalité ? », *SociologieS*, 2018.

GERBIER-AUBLANC Marjorie, « Un migrant chez soi », *Esprit*, 2018, Juillet-Août, n° 7-8, pp. 122-129.

GILIBERTI Luca, *Une vallée frontalière : Parcours néoruraux, mobilisations sociales et solidarité avec les migrants dans la Vallée de la Roya*, Università degli studi (Gênes, Italie), Université Côte d'Azur, 2020.

GILIBERTI Luca, « La militarisation de la frontière franco-italienne et le réseau de solidarité avec les migrant·e·s dans la Vallée de la Roya », *Mouvements*, 2018, vol. 93, n° 1, p. 149.

GOFFMAN Erving, *Stigmate : les usages sociaux des handicaps*, Paris, France, les Éditions de Minuit, 1975, 175 p.

GOFFMAN Erving, *La mise en scène de la vie quotidienne*, Paris, France, Minuit, 1973, n° 2, 372 p.

GOTMAN Anne, *Le sens de l'hospitalité: essai sur les fondements sociaux de l'accueil de l'autre*, Paris, France, Presses universitaires de France, 2001, 507 p.

GUICHONNET Paul, « Actes du colloque de Nice (11-12 juin 1990): La frontière des Alpes maritimes, de 1860 à nos jours. Ruptures et contacts. », *Revue de Géographie Alpine*, 1995, vol. 83, n° 1, pp. 129-130.

GUIGNAT Tiphaine, « L'exception Emmaüs », *Plein droit*, 19 octobre 2020, n° 126, n° 3, pp. 24-27.

HASTINGS Michel, HERAUD Bénédicte et KERLAN Anne, « Du côté de chez l'accueillant. Contribution à une histoire du sens pratique de l'hospitalité », *Hommes & migrations. Revue française de référence sur les dynamiques migratoires*, 2018, n° 1323, pp. 9-15.

HENNION Antoine, « Faire face: Pour une saisie politique de la question des migrants », *Tumultes*, 11 décembre 2018, n° 51, n° 2, pp. 173-192.

HENNION Antoine, « Un cahier qui pourrait s'intituler « ce qui se passe » à Calais », URL : http://www.urbanisme-puca.gouv.fr/IMG/pdf/un_cahier_qui_pourrait.pdf.

HERROU Cédric, LE CLEZIO J.-M. G., GACHET DIEUZEIDE Marion et HENRY Michel, *Change ton monde*, Paris, Éditions Les Liens qui libèrent, 2020, 266 p.

- INGOLD Tim, *Une brève histoire des lignes*, Sophie RENAUT (trad.), Bruxelles, Belgique, Zones sensibles, 2011, 251 p.
- ION Jacques et PERONI Michel (dir.), *Engagement public et exposition de la personne*, La Tour d'Aigues, Aube, Monde en cours, 1997, 269 p.
- JOSEPH Isaac, « L'enquête au sens pragmatiste et ses conséquences. Vulnérabilité du public, observation coopérative et communauté d'exploration », *Sociologies*, 2015.
- JOSEPH Isaac, « Parcours : Simmel, l'écologie urbaine et Goffman », in *Itinéraires d'un pragmatiste: autour d'Isaac Joseph*, 2007.
- JOSEPH Isaac, *L'athlète moral et l'enquêteur modeste*, Paris, Economica, 2007.
- JOSEPH Isaac, « Prises, réserves, épreuves », *Communications*, 1997, vol. 65, pp. 131-142.
- JOSEPH Isaac, « Urbanité et ethnicité », *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, 1984, n° 3, pp. 20-31.
- KLAUSER Nicolas, « Les « étrangers de l'intérieur » », *Plein droit*, 26 juin 2018, n°17, n° 2, pp. 3-6.
- LATOUR Bruno, *La fabrique du droit : une ethnologie du Conseil d'Etat*, Paris, La Découverte, Armillaire, 2002, 319 p.
- LEMIEUX Cyril, « À quoi sert l'analyse des controverses? », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, 2007, n° 25, n° 1, pp. 191-212.
- LENDARO Annalisa, « Désobéir en faveur des migrants. Répertoires d'action à la frontière franco-italienne », *Journal des anthropologues. Association française des anthropologues*, 2018, n° 152-153, pp. 171-192.
- LEVAÏN Alix, « Une épreuve médiatique? », *Etudes rurales*, 2016, n° 198, n° 2, pp. 171-194.
- LOCHAK Danièle, « La solidarité, un délit? », *Après-demain*, 2013, N ° 27-28, NF, n° 3, pp. 7-9.
- LOISEAU Kelly, « Quand les militants font le procès du « délit de solidarité » », *e-Migrinter*, 1 juillet 2020, n° 20.
- LUCIA LE MAQUIS, *Nous ne ferons pas marche arrière ! Lutttes contre la frontière franco-italienne à Vintimille*, Niet., 2017.

- M. BREVIGLIERI et M. CONEIN, *Tenir ensemble et vivre avec. Explorations sociologiques de l'inclination à cohabiter (Rapport final)*, Paris, Puca, 2003.
- MACE Marielle, *Sidérer, considérer: migrants en France, 2017*, Lagrasse, Verdier, 2017.
- MARCOTTE-CHENARD, Sophie, « Entre langage et peinture : Louis Marin et la question de la représentation », *Phares*, 2011, vol. 11, pp. 52-70.
- MEHL Dominique, « Le témoin, figure emblématique de l'espace privé/public », in *Le sens du public*, 2003.
- MEKDJIAN Sarah, AMILHAT SZARY Anne-Laure, MOREAU Marie, NASRUDDIN Gladeema, DEME Mabeye, HOUBEY Lauriane et GUILLEMIN Coralie, « Figurer les entre-deux migratoires. Pratiques cartographiques expérimentales entre chercheurs, artistes et voyageurs », *Carnets de géographes*, décembre 2014, n° 7.
- MEYER Jean-Baptiste, « Le lien entre migration et terrorisme », *Hommes Migrations*, 2016, n° 1315, n° 3, pp. 49-57.
- MICOUD André, « Introduction - La production symbolique des lieux exemplaires », in *Des Hauts-Lieux. La Construction Sociale de l'Exemplarité.*, C.N.R.S. Editions, 1991, pp. 7-15.
- MORIZOT Baptiste, « Nouvelles alliances avec la terre. Une cohabitation diplomatique avec le vivant », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 2017, n° 33, pp. 73-96.
- NAUDIER Delphine et SIMONET-CUSSET Maud, *Des sociologues sans qualités ? pratiques de recherche et engagements*, Paris, La Découverte, 2011.
- NEVEU Erik, « Engagement et distanciation. Le journalisme local face à un mouvement social », *Les sens du public : publics politiques, publics médiatiques*, PUF, 2003.
- NOIRIEL Gérard, *Réfugiés et sans-papiers: la République face au droit d'asile, XIXe-XXe siècle*, Nouvelle éd., Paris, Pluriel, 2012.
- OGIEN Albert et LAUGIER Sandra, *Pourquoi désobéir en démocratie?*, Paris, La Découverte, Textes à l'appui. Philosophie pratique, 2010, 211 p.

ORTAR Nathalie, SALZBRUNN Monika et STOCK Mathis, *Migrations, circulations, mobilités: nouveaux enjeux épistémologiques et conceptuels à l'épreuve du terrain*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, Sociétés contemporaines, 2018.

PAPERMAN Patricia, « Émotions privées, émotions publiques », *Multitudes*, 2013, n° 52, n° 1, pp. 164-170.

PAPERMAN Patricia, « Souffrances subjectives, injustices objectives », in *Compétences critiques et sens de la justice (colloque de Cerisy)*, Economica., Collections études sociologiques, 2009.

PAPERMAN Patricia, « Engagements et émotions », in *Engagement public et exposition de la personne*, Monde en cours, 1997, pp. 217-222.

PAPERMAN Patricia et STAVO-DEBAUGE Joan, *Alfred Schütz: Situations de crise et réalités multiples dans «le monde de la vie de tous les jours»*, La Découverte, 2010, 231-244 p.

PAUL MATHONNET, « Le délit de solidarité à l'épreuve du principe de fraternité », *Plein droit*, 8 octobre 2018, vol. 118, n° 3, Politique migratoire : l'Europe condamnée, pp. 41-44.

PICHON Pascale, « Enquêter dans les hébergements et logements assistés. Émergence d'une théorie ancrée du chez-soi », *Espaces et sociétés*, 2019, n° 176-177, n° 1, pp. 69-85.

PINTO Louis, « Abdelmalek Sayad, La Double Absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré », in Gérard MAUGER (dir.), *Lire les sciences sociales. Volume 4/ 1997-2004*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Lire les sciences sociales, 2017, pp. 223-235.

PLEIN DROIT, « Délinquants solidaires, le droit à la désobéissance », *Plein droit*, 15 mars 2017, n° 112, n° 1, pp. 1-2.

POTOT Swanie, « La « question Rom » à l'échelle de la ville : gouvernance locale, pratiques informelles et pouvoir des acteurs faibles », *L'Espace Politique* [En ligne], 29 | 2016-2, mis en ligne le 31 août 2016. URL : <http://journals.openedition.org/espacepolitique/3856> ;

POTOT Swanie, Le réseau migrant : une organisation entre solidarité communautaire et « zone de libre échange ». Migrations Société, CIEMI, 2006. <halshs-00080694>

- POTOT Swanie, « Quand les migrants balkaniques rencontrent ceux venus du Sud », *Balkanologie* [En ligne], Vol. VII, n° 1 | 2003, mis en ligne le 10 septembre 2014.
URL : <http://journals.openedition.org/balkanologie/470>.
- RAVON Bertrand, « La fabrique de la relation. Souci de l'accueil et épreuves relationnelles dans l'intervention sociale », in Abdellatif CHAOUITTE (dir.), *Mémoire de l'accueil des étrangers*, Ecartis d'identité La fosse aux ours, 2014.
- RAVON Bertrand, « Souci du social et action publique sur mesure. L'expérience publique, singulière et critique des problèmes sociaux - Archive ouverte HAL », consulté le 15 octobre 2021, URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00365827>.
- RAVON Bertrand, PICHON Pascale, FRANGUIADAKIS Spyros et LAVAL Christian, « Aller à la rencontre: l'engagement des professionnels et bénévoles de l'aide auprès des personnes en souffrance », in *Ce qui nous relie*, L'Aube., 2000.
- RAYMOND Gilles, « Qu'est-ce que le care? Souci des autres, sensibilité, responsabilité, sous la direction de Pascale Molinier, Sandra Laugier et Patricia Paperman », *Sociétés et jeunesse en difficulté. Revue pluridisciplinaire de recherche*, 2010, hors série.
- RODIER Claire, *Xénophobie business: à quoi servent les contrôles migratoires?*, Paris, France, La Découverte, 2012, 194 p.
- SCHÜTZ Alfred, « L'étranger. Essai de psychologie sociale », in *Le chercheur et le quotidien*, Méridiens Klincksieck., 1987, p. p.217-236.
- SELEK Pinar, TRUCCO Daniela, *Le manège des frontières: criminalisation des migrations et solidarités dans les Alpes-Maritimes*, Paris, France, le Passager clandestin, 2020, 142 p.
- SHELDON MESSINGER et EMERSON Robert M., « Micro-politique du trouble. Du trouble personnel au problème public », in *L'expérience des problèmes publics*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, Raisons pratiques, 2012.
- SIMMEL Georg, *Secret et sociétés secrètes*, Strasbourg, France, Circé, 1991, 123 p.
- SIMMEL Georg, « Digressions sur l'étranger », in *L'école de Chicago*, 1908, p. p.53-59.
- SLAMA Serge, « Délit de solidarité: actualité d'un délit d'une autre époque », *Lexbase Hebdo, Edition publique*, avril 2017, vol. 456.

STAVO-DEBAUGE Joan, « L'oubli de ce dont c'est le cas. Critique, circonstances et limites de l'hospitalité selon Derrida », *SociologieS*, 2018.

STAVO-DEBAUGE Joan, *Qu'est-ce que l'hospitalité? Recevoir l'étranger à la communauté*, Montréal, Québec, Canada, Éditions Liber, 2017.

STAVO-DEBAUGE Joan, « L'idéal participatif ébranlé par l'accueil de l'étranger. L'hospitalité et l'appartenance en tension dans une communauté militante », *Participations*, 2014, N° 9, n° 2, pp. 37-70.

STAVO-DEBAUGE Joan, « Les événements difficiles à encaisser, un pragmatisme pessimiste », in *L'expérience des problèmes publics*, 2012, pp. 191-223.

STAVO-DEBAUGE Joan, DELEIXHE Martin et CARLIER Louise, « HospitalitéS. L'urgence politique et l'appauvrissement des concepts. Introduction du Dossier », *SociologieS*, 2018.

THEVENOT Laurent, *L'action au pluriel: sociologie des régimes d'engagement*, Paris, France, Éditions la Découverte, 2006, 2006, 310 p.

THEVENOT Laurent, « Le régime de familiarité. Des choses en personne », *Genèses*, 1994, vol. 17, n° 1, pp. 72-101.

TOMBACCINI-VILLEFRANQUE Simonetta, « La frontière bafouée : migrants clandestins et passeurs dans la vallée de la Roya (1920-1940) », *Cahiers de la Méditerranée : Mémoire et identité de la frontière : étude des migrations de proximité entre les provinces ligures et les Alpes-Maritimes [Actes des journées de Nice, octobre 1998]*, 1999, n°58, n° 1, pp. 79-95;

TRONTO Joan, *Un monde vulnérable: pour une politique du care*, 2009.

TRUCCO Daniela, « Prendre en charge et mettre à l'écart. La ville, la frontière et le camp à Vintimille (2015-2017) », in F.Dubet dir., *Politiques des frontières*, La Découverte, 2018, pp. 145-160.

TRUCCO Daniela, POTOT Swanie et GILIBERTI Luca, « Solidarité(s) et (dé)politisation de la frontière », in *Le manège des frontières. Criminalisation des migrations et solidarités dans les Alpes Maritimes*, 2020.

WENDEN Catherine Wihtol de, « Crise des migrations ou crise des politiques d'asile et ses effets sur les territoires d'accueil », *Hommes Migrations*, 2018, n° 1323, n° 4, pp. 23-29.

ZASK Joëlle, *Participer: essai sur les formes démocratiques de la participation*, Lormont, France, Le Bord de l'eau, 2011, 326 p.

Rapports

AMNESTY, *Aux confins du droit - Violations des droits humains à la frontière avec l'Italie. Synthèse de mission d'observation* [Rapport], 2017, consulté le 28 mars 2019, URL : <https://www.amnesty.fr/refugies-et-migrants/actualites/frontiere-franco-italienne-des-controles-aux-frontieres>.

ANAFE, *Persona non grata - Conséquences des politiques sécuritaires et migratoires à la frontière franco-italienne, Rapport d'observations 2017-2018* [Rapport], 2019, consulté le 13 mars 2019, URL : <http://www.anafe.org/spip.php?article520>.

COMMISSION CONSULTATIVE DES DROITS DE L'HOMME, *Délit de solidarité ou devoir de fraternité? Avis sur La situation des personnes migrantes à la frontière franco-italienne* [Rapport], 2018. CONSEIL DE L'EUROPE, « Note de la délégation française sur la prolongation temporaire du rétablissement des contrôles aux frontières intérieures de la France », URL : <https://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2015/FR/1-2015-675-FR-F1-1.PDF>.

CONSEIL DE L'UE, « Contrôles aux frontières intérieures de l'espace Schengen: le Conseil approuve un mandat de négociation concernant la modification du code frontières Schengen », consulté le 7 janvier 2020, URL : <http://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2018/06/19/schengen-internal-border-controls-council-agrees-negotiating-mandate-on-the-amendment-of-the-schengen-borders-code/>.

CONTROLEUR GENERAL DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTE, *Rapport de la deuxième visite des services de la police aux frontières de Menton (Alpes-Maritimes)* [Rapport], 2018, consulté le 28 mars 2019, URL : <http://www.cgplp.fr/2018/rapport-de-la-deuxieme-visite-des-services-de-la-police-aux-frontieres-de-menton-alpes-maritimes/>.

DELEGATION INTERMINISTERIELLE A L'HEBERGEMENT ET L'ACCES AU LOGEMENT, *L'hébergement de réfugiés chez des particuliers* [Rapport], 2015, URL : <https://www.gouvernement.fr/resultats-de-l-appel-a-projets-sur-l-hebergement-de-refugies-chez-les-particuliers>.

FORUM REFUGIES-COSI, *Les obstacles à l'accès à la procédure d'asile dans le département des Alpes-Maritimes pour les étrangers en provenance d'Italie Constats et recommandations* [Rapport], 2017.

GACHET-DIEUZEIDE Marion, *Les Conséquences du rétablissement des contrôles policiers à la frontière franco-italienne sud* [Rapport], 2018, consulté le 13 mars 2019, URL : <https://www.roya-citoyenne.fr/2018/11/les-consequences-du-retablissement-des-controles-policiers-a-la-frontiere-franco-italienne-sud-rapport-par-marion-gachet/>.

LA CIMADE, *Dedans, dehors: une Europe qui s'enferme* [Rapport], 2018, consulté le 21 octobre 2019, URL : <https://www.lacimade.org/publication/dedans-dehors-une-europe-qui-senferme/>.

Articles de presse

« Plus de reconduites à la frontière en 2012 qu'en 2011, selon le cabinet de Valls », *L'Express.fr*, 26 octobre 2012, consulté le 16 juin 2021, URL : https://www.lexpress.fr/actualite/societe/un-peu-plus-de-reconduites-a-la-frontiere-en-2012_1180130.html.

« Mille euros d'amende avec sursis pour Rob Lawrie, qui avait aidé une fillette de la « jungle » de Calais », *Le Monde.fr*, 14 janvier 2016, consulté le 22 novembre 2021, URL : https://www.lemonde.fr/police-justice/article/2016/01/14/1-000-euros-d-amende-avec-sursis-pour-le-britannique-qui-avait-aide-une-fillette-de-la-jungle-de-calais_4847576_1653578.html.

« Dans la vallée de la Roya, la solidarité des « passeurs-citoyens » », *L'Humanité*, 19 juin 2016, consulté le 10 février 2021, URL : <https://www.humanite.fr/dans-la-vallee-de-la-roya-la-solidarite-des-passeurs-citoyens-609970>.

« A French Underground Railroad, Moving African Migrants - The New York Times », 5 octobre 2016, consulté le 8 février 2021, URL : <https://www.nytimes.com/2016/10/05/world/europe/france-italy-migrants-smuggling.html>.

« Un camp de migrants s'est constitué dans l'arrière-pays niçois », 18 octobre 2016, consulté le 22 novembre 2019, URL : <https://www.20minutes.fr/nice/1945027-20161018-nice-camp-migrants-constitue-arriere-pays-gendarmes-place>.

MANNONI Pierre-Alain, « Pourquoi j'ai secouru des réfugiés », *Club de Mediapart*, 11 novembre 2016, consulté le 22 novembre 2019, URL : <https://blogs.mediapart.fr/pierre-alain-mannoni/blog/111116/pourquoi-j-ai-secouru-des-refugies>.

« Des migrants s'invitent à la Fête de la Liberté à Breil », *Nice-Matin*, 13 novembre 2016, consulté le 5 octobre 2020, URL : <https://www.nicematin.com/faits-divers/des-migrants-sinvitent-a-la-fete-de-la-liberte-a-breil-93295>.

« Les défenseurs des migrants dans la Roya passent à l'offensive - Nice-Matin », 20 novembre 2016, consulté le 19 janvier 2021, URL : <https://www.nicematin.com/faits-de-societe/les-defenseurs-des-migrants-dans-la-roya-passent-a-l-offensive-95039>.

FRENOIS Mathilde, « Migrants : la vallée qui fait de la désobéissance », *Libération*, 21 novembre 2016, consulté le 1 mars 2021, URL : https://www.liberation.fr/france/2016/11/21/migrants-la-vallee-qui-fait-de-la-desobeissance_1530008/.

« Migrants : la Roya, vallée rebelle », *Libération.fr*, 22 novembre 2016, consulté le 22 novembre 2019, URL : https://www.liberation.fr/france/2016/11/22/migrants-la-roya-vallee-rebelle_1529973.

« Accueil des réfugiés. « Solidarité avec les solidaires! » », *L'Humanité*, 23 novembre 2016, consulté le 22 novembre 2019, URL : <https://www.humanite.fr/accueil-des-refugies-solidarite-avec-les-solidaires-626779>.

« A la frontière italienne, la vallée de la Roya solidaire des migrants », *Le Monde.fr*, 24 novembre 2016, consulté le 1 mars 2021, URL : https://www.lemonde.fr/societe/article/2016/11/24/entre-italie-et-france-la-vallee-de-la-roya-solidaire-avec-les-migrants-a-perdu-son-insouciance_5036885_3224.html.

« Alpes-Maritimes : Ciotti porte plainte contre des citoyens de la Roya, solidaires des migrants », *Le Monde.fr*, 3 décembre 2016, consulté le 2 octobre 2020, URL : https://www.lemonde.fr/immigration-et-diversite/article/2016/12/03/dans-les-alpes-maritimes-eric-ciotti-porte-plainte-contre-les-citoyens-de-la-roya-solidaires-des-migrants_5042927_1654200.html.

« Et l'Azuréen de l'année 2016 est... », *Nice-Matin*, 29 décembre 2016, consulté le 1 mars 2021, URL : <https://www.nicematin.com/vie-locale/et-lazureen-de-lannee-2016-est-104505>.

« Dans la vallée de la Roya, les migrants trouvent refuge », *La Croix*, 3 janvier 2017, consulté le 1 mars 2021, URL : <https://www.la-croix.com/France/Immigration/Dans-vallee-Roya-migrants-trouvent-refuge-2017-01-03-1200814491>.

« Cédric Herrou : "J'ai envie de demander au procureur ce que j'ai vraiment fait de mal en aidant des réfugiés" », *France Culture*, 4 janvier 2017, consulté le 22 novembre 2019, URL : <https://www.franceculture.fr/emissions/le-journal-de-8-h/cedric-herrou-jai-envie-de-demander-au-procureur-ce-que-jai-vraiment>

« Aide aux migrants : la vallée de la Roya, vallée d'irréductibles », *leparisien.fr*, 7 janvier 2017, consulté le 1 mars 2021, URL : <https://www.leparisien.fr/faits-divers/la-vallee-des-irreductibles-07-01-2017-6535425.php>.

LEROYER Hélène et CHARTIER-DELEGUE Olivier, « Aide aux migrants : perquisition musclée chez Cédric Herrou, son frère et une autre militante arrêtés », *France 3 Provence-Alpes-Côte d'Azur*, 20 janvier 2017, consulté le 1 mars 2021, URL : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/alpes-maritimes/menton/aide-aux-migrants-perquisition-musclée-cedric-herrou-son-frere-autre-militante-arretes-1179013.html>.

« Cédric Herrou, le Robin des bois des migrants », *Le Point*, 5 février 2017, consulté le 2 mars 2021, URL : https://www.lepoint.fr/societe/cedric-herrou-le-robin-des-bois-des-migrants-05-02-2017-2102506_23.php.

« Cédric Herrou condamné pour aide aux migrants : « Mon cas fera jurisprudence » », *L'Express.fr*, 10 février 2017, consulté le 20 avril 2020, URL : https://www.lexpress.fr/actualite/societe/cedric-herrou-condamne-pour-aide-aux-migrants-mon-cas-fera-jurisprudence_1878081.html.

« Quatre demandeurs d'asile renvoyés en Italie », *Nice-Matin*, 16 mars 2017, consulté le 1 mars 2021, URL : <https://www.nicematin.com/faits-divers/quatre-demandeurs-dasile-renvoyes-en-italie-122044>.

« Vintimille : des bénévoles arrêtés pour avoir donné à manger aux migrants », *France 3 Provence-Alpes-Côte d'Azur*, 23 mars 2017, consulté le 12 octobre 2020,

URL : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/vintimille-benevoles-arretes-avoir-donne-manger-aux-migrants-1220179.html>.

« Italie : deux bénévoles britanniques et un Français arrêtés pour avoir donné à manger aux migrants », *RT en Français*, 24 mars 2017, consulté le 12 octobre 2020, URL : <https://francais.rt.com/international/35779-vintimille-benevoles-arretes-pour-avoir-donne-manger-migrants>.

« Le préfet des Alpes-Maritimes condamné pour avoir « porté une atteinte grave au droit d’asile » », *France 3 Provence-Alpes-Côte d’Azur*, 1 avril 2017, consulté le 15 septembre 2020, URL : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/alpes-maritimes/nice/prefet-alpes-maritimes-condamne-avoir-porte-atteinte-grave-au-droit-asile-1225819.html>.

« Cédric Herrou : héros pour les uns, provocateur pour les autres », *leparisien.fr*, 6 août 2017, consulté le 20 avril 2020, URL : <http://www.leparisien.fr/faits-divers/cedric-herrou-un-tres-mediatique-soutien-aux-migrants-06-08-2017-7178094.php>.

« Vallée de la Roya: Collomb critique les associations d’aide aux migrants », 11 août 2017, consulté le 1 mars 2021, URL : <https://www.20minutes.fr/nice/2116123-20170811-vallee-roya-collomb-critique-associations-aide-migrants>.

« Migrants : Vintimille, le Calais italien », *Franceinfo*, 22 décembre 2017, consulté le 18 juin 2021, URL : https://www.francetvinfo.fr/monde/europe/migrants/migrants-vintimille-le-calais-italien_2527449.html.

« Une militante d’Amnesty International poursuivie pour « délit de solidarité » », *Le Monde.fr*, 11 avril 2018, consulté le 22 novembre 2021, URL : https://www.lemonde.fr/societe/article/2018/04/11/une-militante-d-amnesty-international-poursuivie-pour-delit-de-solidarite_5283927_3224.html.

« Symbole de l’aide aux migrants en France, Cédric Herrou relaxé définitivement », *Le Monde.fr*, 31 mars 2021, consulté le 1 avril 2021, URL : https://www.lemonde.fr/police-justice/article/2021/03/31/symbole-de-l-aide-aux-migrants-en-france-cedric-herrou-relaxe-definitivement_6075129_1653578.html.

Films

TOESCA Michel, *Démocratie Zéro 6*, 16/9, 2013.

TOESCA Michel, *Libre*, Jour2fête, 2018.

ESCUDEIRO Nuno, *The valley*, 2019.

Autres

LA MARMOTTE DEROUTEE, « J'écris ton nom, Sécurité », octobre 2017, n°10.

LA MARMOTTE DEROUTEE, « Terrier de résistance », avril 2018, n° 15.

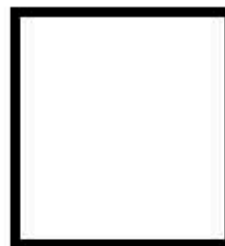
ANNEXES

Protocole d'accès à la demande d'asile en France (<i>Roya Citoyenne et Défends Ta Citoyenneté</i>)	-2-
Article de presse : « Quatre demandeurs d'asile renvoyés en Italie », <i>Nice-Matin</i>, 16 mars 2017	-4-
Chronologie du terrain (2015-2020) : empêchements et solidarisations avec les exilés dans la vallée de la Roya	-5-
Tableau récapitulatif de la méthodologie d'enquête	-7-
Tableau récapitulatif des entretiens.....	-8-
Glossaire	-10-

Protocole d'accès à la demande d'asile en France (*Roya Citoyenne et Défends Ta Citoyenneté*)



DEMANDE
D'ASILE EN
FRANCE



Informations personnelles :

Prénom :
Nom de famille :
Date de naissance :
Nationalité :

Je déclare être demandeur d'asile et avoir fait connaître ma demande à la gendarmerie de Breil sur Roya.

Signature du requérant :

Monsieur est orienté vers la Plateforme d'Accueil des Demandeurs d'Asile, boulevard de la Madeleine à 06000 Nice où il pourra enregistrer sa pré-demande d'asile ou être réorienté vers une autre Plateforme d'Accueil des Demandeurs d'Asile dans un autre département.

Fait à Breil sur Roya,

Le 02 juillet 2018

ATTENTION

Le Conseil constitutionnel dans sa décision n° 93-325 DC du 13 août 1993 consacre le droit d'asile : « Considérant que le respect du droit d'asile, principe de valeur constitutionnelle, implique d'une manière générale que l'étranger qui se réclame de ce droit soit autorisé à demeurer provisoirement sur le territoire jusqu'à ce qu'il ait été statué sur sa demande ».

Comme le rappelle l'article R741-2 du CESEDA :

« Lorsque l'étranger présente sa demande auprès [de l'Office français de l'immigration et de l'intégration, des services de police ou] de gendarmerie [ou de l'administration pénitentiaire,] la personne est orientée vers l'autorité compétente. [...] Ces autorités fournissent à l'étranger les informations utiles en vue de l'enregistrement de sa demande d'asile. »

Par ailleurs, le Conseil d'État n°159221 du 2 octobre 1996 a consacré la possibilité de demander l'asile auprès d'un service de police, y compris lors d'une interpellation : « ces dispositions, qui sont d'application immédiate, ont pour effet d'obliger l'autorité de police à transmettre au préfet, et le préfet à enregistrer, une demande d'admission au séjour au titre de l'asile formulée par un étranger à l'occasion de son interpellation pour entrée irrégulière sur le territoire français ».

Article de presse : « Quatre demandeurs d'asile renvoyés en Italie », *Nice-Matin*, 16 mars 2017

Menton et sa région

nice-matin
Vendredi 17 mars 2017

Quatre demandeurs d'asile renvoyés en Italie

« C'est un piège qui s'est refermé sur ces migrants rythriens », estiment leurs avocats. Jusqu'au dimanche soir, par des habitants bénévoles de la vallée de la Roya, ce soir ils dormiront à Vintimille.

Le demandeur d'asile à la France. Pour la première fois, des migrants se sont présentés à la gendarmerie de Breil, dans la vallée de la Roya, après avoir obtenu la protection de la France. Le couple et leur petit garçon de cinq ans ainsi qu'une femme seule-tout-d'origine rythrienne seraient accompagnés de citoyens, d'associations engagées en collectif et de membres de l'association « Roya Citoyenne », dont Cédric Herrou. Cet habitant de Breil a été poursuivi pour aide au séjour d'étrangers en situation irrégulière dans la vallée franco-italienne de la Roya, puis condamné en février 2016 à trois ans de prison avec sursis. Les gendarmes avaient averti, tout avait l'air sérieux, mais la grille de la caserne est restée fermée. « Il est évident qu'il ne peut pas venir déposer sa demande d'asile sans que nous ne soyons au courant », a déclaré le procureur de la République à Menton, Olivier D'Amico, avocat à l'aise.



Mardi matin, les migrants espéraient déposer une demande d'asile auprès de la gendarmerie de Breil. Avocats et membres de l'association « Roya Citoyenne » étaient confiants. Mais la Police aux frontières de Menton les a renvoyés en Italie. (Photo Julien Avignon)

Interrogés sans l'assistance de leurs avocats

Le regard emplé d'angoisse, les rythriens ont dû monter dans un bus de la PNF direction Menton. Mais jusqu'à la petite boîte qui les entourait en collant, y compris les personnes qui les ont hébergés en Italie. Elles les ont vus partir vers une

nouvelle vie. Une fois à Menton, ces migrants ont demandé leur demande d'asile. Ils auraient dû être accompagnés de leurs avocats. « Les agents de la PNF ont refusé de leur laisser leur avocat », a déclaré Cédric Herrou. « Nous allons tenter de faire appel de leur décision », a déclaré Cédric Herrou. « Nous allons tenter de faire appel de leur décision », a déclaré Cédric Herrou. « Nous allons tenter de faire appel de leur décision », a déclaré Cédric Herrou.

« Il y a plusieurs heures de temps, pour s'être libéré », a déclaré Cédric Herrou. « Il y a plusieurs heures de temps, pour s'être libéré », a déclaré Cédric Herrou. « Il y a plusieurs heures de temps, pour s'être libéré », a déclaré Cédric Herrou.

« Il y a plusieurs heures de temps, pour s'être libéré », a déclaré Cédric Herrou. « Il y a plusieurs heures de temps, pour s'être libéré », a déclaré Cédric Herrou. « Il y a plusieurs heures de temps, pour s'être libéré », a déclaré Cédric Herrou.



« Pour Cédric Herrou, c'est la preuve que dans la Roya, les migrants n'ont pas accès aux droits ». (Photo L.S. G.A.)



À la frontière du pont Saint-Sauveur, Cédric Herrou et les membres de « Roya Citoyenne » sont consternés par la décision de la Police aux frontières. (Photo Jean-Sébastien Chou-Angelier)



Les migrants ont dû quitter Breil-sur-Roya pour accomplir leur demande d'asile à Menton. (Photo Julien Avignon)

Chronologie du terrain (2015-2020) : Empêchements et solidarisions avec les exilés dans la vallée de la Roya

De Juin 2015 à septembre 2015 : manifestation et occupation des « Balzi Rossi » puis, mis en place d'un camp *Presidio Permanente - No Border Ventimiglia*.

Novembre 2015 : Conférence pour le climat à Paris (COP 21) : autorisation d'un rétablissement des contrôles aux frontières au sein de l'espace Schengen en raison d'un risque d'attentat.

Attentats du 13 novembre 2015 à Paris, puis ceux du 14 juillet 2016 à Nice : autorisation du maintien des contrôles aux frontières au sein de l'espace Schengen.

Mai 2016 : réactivation de l'association *Roya Citoyenne* et modification des statuts pour venir en soutien aux exilés.

Août 2016 : Cédric Herrou est arrêté pour la première fois à la frontière tandis qu'il transporte 8 personnes exilées dans son van. Il est relâché immédiatement en raison des motifs humanitaires de son action.

Octobre 2016 :

- publication de l'article du New York Times sur les actions de Cédric Herrou ;
- occupation des « Lucioles » à Saint-Dalmas-de-Tende, bâtiment désaffecté de la SNCF, par un collectif inter-associatif afin d'héberger une centaine d'exilés. Début des poursuites judiciaires à l'encontre de Cédric Herrou ;
- arrestation de Pierre-Alain Mannoni transportant trois exilées blessées depuis la vallée de la Roya.

12 novembre 2016 : fête de la liberté à Breil-sur-Roya. Cédric Herrou annonce publiquement se rendre à la manifestation avec une cinquantaine d'exilés présents chez-lui. Arrestation des exilés et refoulement vers l'Italie.

Arrivée sur le terrain en tant que bénévole.

Hiver 2016-2017 : début des prises en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance des mineurs non accompagnés.

4 janvier 2017 : audience de Cédric Herrou au TGI de Nice. Une foule vient au soutien devant le tribunal. Le 10 février il est condamné à une amende de 3 000 euros avec sursis.

6 Janvier 2017 : l'immunité humanitaire est accordée à Pierre-Alain Mannoni par le TGI de Nice. Le parquet fait appel de la décision. Le même jour, quatre membres de *Roya Citoyenne* sont interpellés tandis qu'ils convoient des personnes en exil en voiture.

Mars 2017 : le préfet est condamné pour atteinte manifestement illégale au droit d'asile au sujet d'une famille érythréenne hébergée dans la vallée de la Roya. Un protocole informel est mis en place entre la gendarmerie et les associations locales. Il permet d'accéder à la Plateforme d'Accueil des demandeurs d'asile à Nice.

22 avril 2017 : retrait de l'interdiction des distributions alimentaires à Vintimille. Arrivé du collectif *Kesha Niya* dans la vallée de la Roya.

Juillet 2017 : arrestation en gare de Cannes d'une centaine d'exilés et de Cédric Herrou. Il est mis en examen par le parquet de Grasse. Diminution du nombre d'arrivée d'exilés dans la vallée de la Roya.

8 août 2017 : Cédric Herrou est condamné par la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence à 4 mois de prison avec sursis et à 1 000 euros de dommages et intérêts.

Septembre 2017 :

- convocation de Pierre-Alain Mannoni à la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence, il est condamné à deux mois de prison avec sursis ;
- seconde condamnation du préfet pour atteinte manifeste au droit d'asile ;
- création de l'association *Défends Ta Citoyenneté*, accompagnement et hébergement de demandeurs d'asile sur le camp.

2 octobre 2017 : Raphaël Faye est condamné à 3 mois de prison avec sursis par le TGI de Nice pour avoir transporté quatre exilés entre Saorge et Breil-sur-Roya.

13 octobre 2017 : audience de l'association *Roya Citoyenne* assignée en référé en vue de sa dissolution demandée par l'association *Défendre la Roya*. Cette dernière est déboutée et est condamnée à 5 000 euros d'amende pour procédure abusive et vexatoire.

13 décembre 2017 : la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence confirme la condamnation des quatre membres de *Roya Citoyenne* à une amende avec sursis de 800 euros.

Le 6 juillet 2018 : le Conseil Constitutionnel affirme le principe de fraternité comme valeur constitutionnel et fait réviser la loi relative au « délit de solidarité », s'en suivent les relaxes de Cédric Herrou et de Pierre-Alain Mannoni par la Cour d'Appel de Lyon.

Juillet 2019 : création d'*Emmaüs Roya*.

2 octobre 2020 : la tempête *Alex* frappe la vallée de la Roya et les vallées voisines.

Fin de l'enquête de terrain

Tableau récapitulatif de la méthodologie d'enquête

Thèmes d'analyse	Prises sur le terrain	Méthodes
Expériences et stratégies relatives au passage de la frontière	Enquêter avec les exilés	Observations et discussions informelles au cours d'activités bénévoles sur les zones de transit d'exilés : au camp de Breil-sur-Roya et à Vintimille.
		Entretiens a posteriori, à distance (par écrit) ou en direct (par oral), (8 personnes).
		Exploration de deux sentiers permettant de franchir la frontière et prise de photographies.
	Analyse des distributions alimentaires	Observations et participation aux distributions alimentaires : le soir (sur le parking ou en maraude) et le matin (à la sortie des locaux de la PAF).
		Récollections de témoignage dénonçant les conditions de détention à la sortie de la PAF dans le cadre de l'activité bénévole.
		Compilation et analyse des comptes rendus de distributions alimentaires.
		Entretiens avec des maraudeurs de <i>Roya Citoyenne</i> et de <i>Kasha Niya</i> (6 personnes).
	Analyse du dispositif graphique : <i>Carnets de Voyage</i>	Observation d'un atelier sur un parking de Vintimille.
		Analyse des dessins réalisés par les exilés.
		Entretiens avec des animateurs (3 personnes).

Thèmes d'analyse	Prises sur le terrain	Méthodes
Pratiques d'accueil	Le camp de Breil-sur-Roya	Observations et participation à l'accueil des exilés. Collecte de documents associatifs.
		Entretiens avec des exilés demandeurs d'asile installés sur le camp.
		Collecte par la photographie et traduction de messages de remerciement.
	Entretiens avec des accueillants	Entretiens avec des riverains accueillants (14 personnes).
		Entretiens avec 3 bénévoles de l'association <i>DTC</i> , impliqués dans la gestion du camp.
		Entretiens avec un membre du Conseil Municipal de Breil-sur-Roya.
Dénonciations publiques	Activités associatives	Participation régulière aux réunions de <i>RC</i> et de <i>DTC</i> .
		Analyse des rapports et communiqués de presse des associations et ONG.
	Activités médiatiques	Collecte d'articles de la presse locale et nationale relatifs au « délit de solidarité ».
		Suivi sur les réseaux sociaux des publications des associations locales et de Cédric Herrou.
	Activités juridiques	Analyse de la lettre écrite par la mère de Cédric Herrou et adressée au Procureur de la République.
		Analyse d'une plaidoirie contre le « délit de solidarité » devant le Conseil Constitutionnel.
		Analyse des décisions de justice (condamnations).

Tableau récapitulatif des entretiens

	Nom	Sexe	Profil	Formats d'entretien	Lieu de l'entretien	Langue parlée	Date
1	Ali	Homme	Exilé soudanais, 20 ans	En face à face	Sur le camp, chez Cédric Herrou à Breil sur Roya	Français	Octobre 2017
2	Atman	Homme	Exilé sierra Léonais, 19 ans	En face à face	Sur le camp, chez Cédric Herrou à Breil sur Roya	Anglais	Octobre 2017
3	Souleymane	Homme	Exilé soudanais, 30 ans	Par écrit, via une messagerie en ligne	En ligne	Anglais	Rencontré à l'été 2018 sur le camp DTC et entretien recueilli en janvier et février 2019
4	Charles	Homme	Exilé camerounais, 19 ans et étudiant	En face à face	Dans le jardin de Marie-Hélène	Français	Avril 2018
5	Hassan	Homme	Exilé nigérien, 28 ans	En face à face	Sur le camp DTC	Français	Avril 2018
6	Hakim	Homme	Exilé soudanais, 22 ans	Par écrit, via une messagerie en ligne	En ligne	Anglais	Rencontré l'été 2018 sur le camp DTC et entretien recueilli en Septembre 2018
7	Abdoulaye	Homme	Exilé tchadien, 23 ans, étudiant	En face à face	Dans un bar à Nice	Français	Octobre 2018
8	Daniel	Homme	Exilé érythréen, 25 ans, en formation professionnelle	En face à face	Sur le terrain d'Emmaüs Roya	Français	Juin 2019
9	Jacqueline	Femme	Riveraine, retraité pharmacienne. Membre du CA de RC	En face à face	Chez elle dans son appartement à Saorge	Français	Octobre 2017
10	Eddy	Homme	Riverain, retraité restaurateur et paysan. Membre du CA de RC et responsable de l'épicerie solidaire	En face à face	Chez lui dans son appartement à Saorge	Français	Octobre 2017
11	Brigitte	Femme	Riveraine, infirmière	En face à face	Chez elle dans son appartement à Breil-sur-Roya	Français	Janvier 2018
12	Maria	Femme	Riveraine, professeur de langue	En face à face	Chez elle dans son appartement à Saorge	Français	Janvier 2018
13	Axel	Homme	Riverain, accompagnateur en montagne	En face à face	Chez lui dans son appartement à Saorge	Français	Janvier 2018
14	André	Homme	Riverain, retraité enseignant. Membre du CA de RC, poursuivit pour délit de solidarité	En face à face	Chez lui dans sa maison, dans les hauteurs de Tende	Français	Janvier 2018
15	Marco et Carole (en fin d'entretien)	Homme	Riverain, retraité commerçant. Poursuivit pour délit de solidarité Riveraine, copine de Marco	En face à face	Chez lui dans son appartement à Saorge	Français	Janvier 2018
16	Clara	Femme	Riveraine, comédienne	En face à face	Chez elle dans sa maison dans les hauteurs de Breil	Français	Janvier 2018

17	Marie-Hélène	Femme	Riveraine, retraitée avocate	En face à face	Chez elle, dans sa maison, dans les hauteurs de Breil	Français	Avril 2018
18	Marc et Gaëlle	Homme et femme	Riverains retraités. Marc est membre du CA de RC. Gaëlle est poursuivie pour délit de solidarité	En face à face	Chez eux, dans leur jardin à Libre	Français	Avril 2018
19	Florian	Homme	Riverain, accompagnateur en montagne, paysan et gestionnaire d'un gîte rural	En face à face	Chez lui, dans un gîte, dans les hauteurs de Tende	Français	Avril 2018
20	Delphine et Vincent	Femme et homme	Riverains, accompagnateur en montagne et paysans	En face à face	Chez leur ami Flo à Tende	Français	Avril 2018
21	Isabelle	Femme	Riveraine, retraitée bergère	En face à face	Chez elle, dans sa cuisine, dans les hauteurs de La Brigue	Français	Juin 2018
22	Fanny	Femme	Riveraine, paysanne	En face à face	Au marché de Tende	Français	Juillet 2018
23	Silvère et Armelle (en fin d'entretien)	Homme	Riverains. Silvère est restaurateur de patrimoine.	En face à face	Chez eux, sur leur terrain à Conventi	Français	Juillet 2018
24	Bertrand Milazzi	Homme	Riverain, Membre du Conseil Municipal de Breil, Conseiller adjoint à la culture	En face à face	Dans un Bar à Breil sur Roya	Français	Octobre 2018
25	Christian	Homme	Riverain, retraité de la police, entraîneur de football	En face à face	Chez lui dans sa maison à Breil sur Roya	Français	Novembre 2018
26	Père Jean-Michel	Homme	Prêtre retraité à Tende	En face à face	Dans sa chambre de maison de retraite à Nice	Français	Février 2019
27	Inès	Femme	Bénévole au sein du collectif KN	En face à face	Sur le terrain prêté au KN par Marie-Hélène	Français	Janvier 2019
28	Lise	Femme	Riveraine, arrivée comme bénévole. Membre de DTC puis responsable de communauté Emmaüs	En face à face	Dans la cuisine collective du campement DTC	Français	Janvier 2018
29	Nathan	Homme	Bénévole DTC puis Emmaüs Roya. Travailleur social en CADA dans la Roya	En face à face	Dans une cabane du camp DTC	Français	Avril 2018
30	Louise	Femme	Bénévole au camp DTC, étudiante	En face à face	Dans un parc à Nice	Français	Octobre 2017
31	Leticia et Yedo	Femme et Homme	Artistes plasticiens, bénévoles sur l'atelier dessins	En face à face	Sur la terrasse d'un bar à Menton	Français	Janvier 2019
32	Pierre-Yves	Homme	Riverains, artiste. Maraudeur et bénévole sur l'atelier dessins	En face à face	Chez lui, dans son jardin à Saint Dalmas de Tende	Français	Octobre 2018
33	Enzo Barnaba	Homme	Historien	En face à face	Chez lui, à Grimaldi	Français	Janvier 2018
34	Cédric et Lise	Homme et femme	Coresponsables de la communauté Emmaüs Roya	En face à face	Chez-eux	Français	Juillet 2020

Glossaire

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

CADA : Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile

CAO : Centre d'Accueil et d'Orientation

CESEDA : Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile

CNDA : Cour Nationale du Droit d'Asile

CRS : Compagnie Républicaine de Sécurité

DTC : Défends Ta Citoyenneté

MDM : Médecins Du Monde

OFII : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

OFPRA : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PADA : Plateforme d'Accueil des Demandeurs d'Asile

PAF : Police Aux Frontières

RC : Roya Citoyenne

TGI : Tribunal de Grande Instance